REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIETÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

PARIS 1923

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1969

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone

KRAUS REPRINT
a Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1969

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

BARANTE (baron DE), *vice-président de la Société.*

BERTRAND, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères.

BILLY (Robert DE), ministre plénipotentiaire, chef du Service des Archives au ministère des Affaires étrangères.

BOISLISLE (Jean DE).

BOULAY DE LA MEURTHE (comte).

CAMBON (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France; *président de la Société.*

CAMBON (Paul), de l'Institut, ambassadeur de France.

CONTENSON (baron Ludovic DE), *directeur des Publications.*

CROZIER (Philippe), ambassadeur de France.

DELAVAUD (Louis), ministre plénipotentiaire.

DUMAINE (A.), ambassadeur de France.

DUNANT, ministre de Suisse.

DUPUIS (Charles), de l'Institut.

DURRIEU (comte Paul), de l'Institut, *vice-président de la Société.*

GEOFFRAY (Léon), ambassadeur de France.

GAIFFIER D'HESTROY (baron DE), ambassadeur de Belgique, *vice-président de la Société.*

GUICHEN (vicomte DE), premier secrétaire d'ambassade honoraire.

HANOTAUX (G.), de l'Académie française.

HAUSSONVILLE (comte D'), de l'Académie française, *vice-président de la Société.*

IMBART DE LA TOUR, de l'Institut.

LA GORCE (Pierre DE), de l'Académie française.

LAUDET (Fernand), de l'Institut.

LAVOLLÉE (René), ancien consul général.

LE MARCHAND (E.), ministre plénipotentiaire.

Loudon (Jonkheer), ministre des Pays-Bas.
Missak-Effendi (S. E. H.).
Ormesson (comte d'), ambassadeur de France.
Pallain (G.), ancien gouverneur de la Banque de France.
Peralta (marquis de), ministre de Costa-Rica.
Piccioni, ministre plénipotentiaire.
Plantet (E.), secrétaire d'ambassade.
Quiñones de Leon, ambassadeur d'Espagne.
Rodocanachi (Emmanuel), *trésorier de la Société.*
Rott (Édouard), correspondant de l'Institut, *secrétaire de la Société.*
Seillière (baron Ernest), de l'Institut.
Semallé (comte de), ancien secrétaire d'ambassade.
Thouvenel (L.), ancien secrétaire d'ambassade.
Waliszewski (K.).

LETTRES DE LA REINE HORTENSE

ET DE SON FILS

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

A L'ABBÉ BERTRAND, ANCIEN AUMONIER DE CETTE PRINCESSE

(1824-1836[1])

I

Avant d'entamer la publication de la série de lettres adressées par l'ancienne reîne de Hollande et par son fils cadet le prince Louis-Napoléon à l'abbé Bertrand, dont nous ne possédons malheureusement pas les lettres correspondantes, il est nécessaire de rendre compte ici des rares données qu'il nous a été possible de recueillir sur ce personnage. L'abbé Bertrand n'a pas tenté la faconde des biographes. Il a eu le désavantage de ne pas se trouver en vedette et de ne rien entreprendre qui fût de nature à le mettre en lumière. Il a, dans une de ses lettres à un ami, modestement écrit lui-même : « Mon lot est tout fait; j'ai vécu sans bruit et je disparaîtrai sans qu'on s'en aperçoive. »

[1] Les originaux des lettres inédites qui suivent se trouvent dans les archives du baron de Méneval. Dans les commentaires qui accompagnent cette publication, ont été utilisés les ouvrages suivants :

Correspondance de Mme Campan avec Hortense, par Buchon, 1835.

Hortense de Beauharnais, par la comtesse d'Arjuzon, Calmann Lévy, 1897.

La Jeunesse de Napoléon III, par Stéfane Pol, 1900.

D'après les témoignages, recueillis dans divers ouvrages, nous savons cependant que c'était un très bon et très saint prêtre, qu'il était un professeur érudit, à l'esprit gai, plein d'humour et très dix-huitième siècle. Quand on parle de lui, c'est toujours du *bon* abbé Bertrand qu'il est question. Il avait débuté dans le préceptorat, pendant la Révolution, chez une Mme Pannelier, sœur de Mme Campan. Quand cette ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette entreprit, après les horreurs de l'époque révolutionnaire, de fonder, à Saint-Germain-en-Laye, une institution de jeunes filles, elle songea tout de suite à s'assurer la collaboration de l'abbé Bertrand dont elle avait pu, de longue date, chez sa sœur Mme Pannelier, apprécier les mérites et le savoir. Notre abbé devint donc, à l'*Institution nationale de Saint-Germain*, aussitôt fondée, « maître de la grande classe ». Il y enseignait entre autres la géographie et l'histoire ancienne, le gouvernement républicain proscrivant à cette époque l'étude de l'histoire de France. L'abbé était en même temps le directeur des enfants du collège d'un M. Mac-Dermott, voisin de Mme Campan, collège où Eugène de Beauharnais avait été placé par sa mère, l'impératrice Joséphine, alors veuve du général Beauharnais et devenue femme du Premier Consul. Attaché de la sorte à ses écoliers et lié de bonne heure avec Joséphine et ses enfants, l'abbé Bertrand, entraîné dans le sillage de l'Empire, leur demeura par la suite inébranlablement fidèle, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Les lettres qu'on lira plus loin prouveront que son attachement était payé de retour et combien il était apprécié de ses célèbres correspondants.

L'abbé Bertrand, primitivement choisi pour aumônier par la femme de Louis Bonaparte, le devint ensuite de la reine de Hollande et, plus tard, sur la terre d'exil, donna ses premières leçons à Louis-Napoléon, le futur Napoléon III, ainsi qu'à son frère aîné, mort en Italie en 1831.

Dans des lettres adressées à Le Bas, qui lui avait succédé en qualité de précepteur du fils cadet d'Hortense, l'abbé parle souvent de son ancien élève, qu'il désigne sous le nom familier de

Oui-Oui ou du *petit chat*. On y voit paraître l'attachement paternel qu'il conservait pour l'enfant destiné à devenir un jour le souverain de la France. L'abbé Bertrand[1] ne devait pas jouir du succès triomphal de son ancien pupille, et la mort a terminé sa carrière bien des années avant l'élection à la première magistrature de l'État du prince Louis-Napoléon Bonaparte.

Quelques notions sur la nature et le caractère du futur empereur nous ont été fournies par la correspondance de son second précepteur, M. Le Bas, dans des lettres écrites par ce dernier à ses parents. Il nous a semblé intéressant d'en reproduire quelques fragments. C'est en 1820 que M. Le Bas succéda en qualité de précepteur à l'abbé Bertrand, devenu un peu trop âgé pour continuer utilement son rôle de professeur. Celui-ci comprit à merveille, et sans l'ombre de jalousie, qu'il lui convenait de céder l'accomplissement de cette tâche à un homme plus jeune, de qui l'enseignement plus moderne profiterait davantage à son jeune disciple, âgé à cette époque d'une douzaine d'années.

Le 4 juin 1823 l'abbé Bertrand écrivait à son successeur, Le Bas, une lettre dont nous extrayons ce passage :

L'enfant, qui bientôt sera un homme, fait de très grands progrès entre les mains de son très cher gouverneur. D'abord il se défait tous les jours d'un défaut que lui donnait peut-être le contact de son vieil abbé : il grandit et se renforcit à vue d'œil; il n'a plus peur de son ombre et, s'il était appelé dans quelques années à suivre les drapeaux de Mars, il aurait au moins la valeur, sinon l'étendue du génie dont il porte le nom. Vous ajoutez qu'il traduit Homère et Virgile en allemand comme en français, et qu'il se bat tous les mois avec ses camarades de collège pour obtenir une place tant bonne que mauvaise; n'est-ce pas là un beau prodige?

D'autre part, dans une lettre à ses parents, Le Bas rend compte à ceux-ci de ses premières impressions sur son nouvel écolier, et il écrit d'Arenenberg au mois de juillet :

[1] L'abbé Bertrand est mort à Mantes le 8 juillet 1837, trois mois environ avant la mort de la reine Hortense, à laquelle il n'a pas eu le chagrin de survivre.

Nous sommes toujours fort bien ici. Mais la tâche que j'ai à remplir sera très pénible; je ne dois pas me le dissimuler. Mon élève a douze ans, il a des dispositions, mais il n'est pas très avancé; je pourrais même dire que ses connaissances sont presque nulles sur beaucoup de points; il n'y a qu'une seule chose qu'on ait pu lui inspirer, c'est un dégoût complet pour l'étude. Il eût été bien préférable pour moi de le prendre à sept ou huit ans : tout eût été facile alors; aujourd'hui tout est difficulté...

On voit que le nouveau précepteur est un homme consciencieux et que le choix qui avait été fait de lui, pour remplacer l'abbé Bertrand, était un choix judicieux.

M. Le Bas, fils du conventionnel, avait été sur le point de ne pas être accepté comme précepteur du prince Louis, parce qu'il était marié. La reine Hortense, désignée depuis la chute de l'Empire sous le nom de duchesse de Saint-Leu, s'était décidée malgré cette circonstance à lui confier l'éducation de son fils, et n'eut pas à le regretter. Ce précepteur prit en effet très à cœur la mission délicate de diriger la conduite et les études de son élève, dont il parle fréquemment dans la correspondance active qu'il entretient avec son beau-père et sa mère, demeurés en France. Au mois d'août 1820, il s'exprime sur le compte de Louis-Napoléon dans les termes suivants :

Je suis toujours assez satisfait de mon élève. Beaucoup de douceur et de docilité, un cœur excellent, feraient de lui un sujet distingué, si à ces heureuses qualités il réunissait l'amour du travail, de l'ardeur (il n'en a que pour le jeu) et de la facilité à comprendre ce que je lui enseigne. Depuis que je suis auprès de lui, j'ai eu beaucoup de mal. A douze ans, il n'est encore qu'en septième, et les notions les plus simples lui demeurent étrangères. Avec cela une difficulté extrême à énoncer même ce qu'il comprend parfaitement. Dernièrement il lui a fallu une demi-heure pour m'expliquer clairement ce que c'est qu'un verbe; mais, je dois le dire, je ne pense pas que ce soit faute d'intelligence; seulement il a l'esprit paresseux et distrait. Avec de la patience cet inconvénient disparaîtra. Je ne me dissimule pas que j'aurai de la peine : ce qui me fait espérer cependant, c'est que je remarque déjà quelques progrès et que le cher enfant s'en aperçoit lui-même

Ces progrès, sous l'impulsion persévérante du précepteur,

devaient aller par la suite en s'accentuant, et nous trouverons, à mesure que nous avancerons dans nos récits, d'autres circonstances permettant de mettre sous les yeux du lecteur des témoignages de satisfaction accordés par le précepteur au futur empereur Napoléon III.

L'abbé Bertrand, tout en ayant pris sa retraite à Draveil, petit bourg de Seine-et-Oise, voisin de Mantes, où s'était retirée Mme Campan, n'avait pas renoncé à faire des fugues en Suisse et aussi en Bavière, pour y effectuer des séjours plus ou moins prolongés auprès de ses chers exilés. On le voyait souvent paraître à Arenenberg ou à Augsbourg, en visite chez la reine Hortense; parfois même chez le prince Eugène, demeuré dans les États de son beau-père. A Mantes il fréquentait avec assiduité la petite propriété qui servait d'asile et de retraite à sa vieille amie, Mme Campan. Celle-ci appréciait la piété de son ancien collaborateur, et la gaieté de son esprit toujours vif et prime-sautier malgré le poids des années. Le cas qu'elle faisait du *bon* abbé se manifeste dans une lettre qu'elle adressait, le 28 pluviôse an X (17 février 1802), à la femme de Louis Bonaparte, au moment où celle-ci enlevait à l'institution nationale de Saint-Germain celui qui y avait été dès le début *maître de la grande classe*.

J'ai, mon aimable Hortense, une bien longue lettre à vous écrire, car toujours je suis occupée de vous, de ce qui vous touche. Premièrement j'ai à vous remercier d'avoir parlé pour M. Bertrand; ce sera une vraie perte pour moi, mais un si grand bonheur pour lui qu'il n'y a pas à balancer; et je dois être aussi satisfaite de voir son désir rempli que si j'y gagnais moi-même.

Mme Campan allait terminer ses jours à Mantes en 1822.

La reine Hortense avait conservé, de son côté, un véritable attachement pour l'ancienne directrice de l'Institution de jeunes filles de Saint-Germain, et lui en donna des témoignages ininterrompus jusqu'à la mort de son ancienne éducatrice. Celle-ci avait, peu de temps avant de mourir, la consolation de se transporter à Arenenberg, et de rendre à son ex-élève une visite prolongée qui lui fut bien douce, mais qui fut aussi la dernière.

La reine Hortense, chérie de Mme Campan et de tous ceux qui l'entouraient à l'exception de son mari, offrait dans sa démarche et dans son attitude un mélange piquant de nonchalance créole et de vivacité française. Elle était charmante sans être régulièrement belle. Sa tournure élégante faisait valoir sa toilette et, comme sa mère l'impératrice Joséphine, elle savait embellir ce qu'elle portait. Le Bas, dans sa correspondance d'Arenenberg, parlant de la mère de son élève, nous la dépeint trouvant dans le soin de sa petite propriété, dans l'embellissement de ce modeste réduit, dans le bonheur de ceux qui l'entourent et surtout dans les progrès de son fils, « plus de satisfaction et de jouissance que dans des honneurs et des grandeurs qu'elle n'a connus que pour en apprécier le vide et les inconvénients ».

Le Bas réussit à se faire mieux respecter de son élève que ne l'avait su le bon abbé Bertrand. On trouve en effet, dans un volume consacré par M. Blanchard Jerrold à Napoléon III, l'anecdote suivante [1].

Les leçons de l'abbé n'étaient généralement pas très goûtées. Joséphine, dans une lettre à Hortense rapportée par cet auteur, raconte que le précepteur, expliquant au jeune Louis une fable, où il était question de métamorphose, fut interrompu tout à coup : « J'aimerais, s'écria l'élève, pouvoir me transformer en petit oiseau ; je me sauverais quand il serait l'heure de ma leçon avec vous, mais je reviendrais quand M. Hase (le professeur d'allemand) serait là ! — Mais, prince, répondit l'abbé, ce que vous dites là n'est pas très aimable pour moi ! — Oh ! répliqua l'enfant, ce que je disais concernait la leçon, mais pas l'homme. » Louis-Napoléon avait alors un peu plus de cinq ans, paraît-il. Arrivé à l'âge de douze ans Le Bas allait trouver en lui un disciple plus raisonnable, et mieux disposé à obéir à son précepteur. Ce qui désolait surtout ce dernier, c'était l'interruption forcée des études du prince Louis, occasionnée par les déplacements si fréquents de la reine, et notamment par ses longs

[1] *Histoire de Napoléon III*, par William-Blanchard Jerrold, 1874-1882.

séjours l'hiver en Italie, où de continuelles distractions empêchaient le jeune prince de travailler comme à Arenenberg et même à Augsbourg.

Dans sa correspondance avec ses parents, Le Bas fait le récit d'un intéressant déplacement, effectué par la duchesse de Saint-Leu, son fils et son précepteur, chez le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, dont la femme, née princesse de Salm, avait été l'amie de l'impératrice Joséphine, et avait donné des soins à l'enfance d'Hortense et de son frère pendant la période révolutionnaire. Elle aimait la duchesse de Saint-Leu comme sa fille, et le fils de cette princesse de Hohenzollern avait épousé, sur le désir formel de Napoléon, une nièce du roi Murat, fille d'un frère de ce dernier, mort avant l'élévation de sa famille. Cette jeune Française, transportée par la volonté toute-puissante de l'Empereur dans ce milieu allemand, était, raconte Le Bas, « fort intéressante, et très aimée de sa nouvelle famille et des habitants du pays. Elle et son mari vivent tous deux dans une union parfaite. Ce sont de vrais patriarches [1] ».

Pendant un séjour à Augsbourg, Le Bas, dans sa correspondance familiale, rapporte que son jeune élève a, pendant la nuit, des terreurs paniques qui le tiennent lui-même éveillé aussi bien que le pauvre *Oui-Oui* pendant plusieurs heures. Le jeune prince, de complexion délicate et de tempérament nerveux, restera sujet à ces crises pendant quelque temps encore. Son précepteur ne veut pas le gronder, préférant parler à sa raison et calmer ainsi son agitation maladive. Dans une autre lettre du précepteur nous relevons ce passage :

Mon jeune élève devient chaque jour plus intéressant, et ses progrès sont aujourd'hui tout à fait sensibles. Il explique maintenant Cornelius Nepos et Phèdre; il connaît bien la déclinaison grecque et commence à opérer sur les fractions. Il écrivait, quand je suis arrivé, sans aucune apparence d'orthographe et, aujourd'hui, il

[1] C'est un descendant de cette nièce de Joachim Murat qui devint le prétexte de la guerre de 1870, par le fait de sa candidature au trône d'Espagne.

fait à peine deux ou trois fautes dans une page de dictée. Sa mère est fort satisfaite et même presque surprise, car il est vraiment changé sous tous les rapports.

Les lectures du jeune prince se ressentaient des progrès réalisés depuis une année. *Robinson* délaissé était remplacé par les *Hommes illustres* de Plutarque. Pendant son séjour à Augsbourg, Louis-Napoléon y suivait les cours du gymnase de cette ville, et s'y maintenait dans un assez bon rang; tandis que, cette année-là, sa mère tombait assez sérieusement malade d'une fièvre nerveuse et rhumatismale, dont elle allait chercher la guérison aux eaux de Bade, où elle était accompagnée par l'abbé Bertrand. Mme Campan était venue les y rejoindre, après son arrivée à Arenenberg. L'abbé, dans une de ses lettres remplies d'humour, écrite à Le Bas, félicite son successeur des progrès que celui-ci a fait accomplir à son ancien élève. La lecture de ces épîtres nous fait regretter doublement que sa correspondance avec la reine Hortense et son fils n'ait pas été retrouvée, ni probablement conservée.

Le 14 juillet 1821, une autre lettre de l'abbé Bertrand à Le Bas informe celui-ci de la mort de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène, le 5 mai de cette même année. Il lui prescrit de la part de la reine Hortense, « qui pleure amèrement celui qui lui a servi de père », de faire prendre le grand deuil au prince son fils, après lui avoir fait connaître avec ménagement la douloureuse perte que la famille impériale vient d'éprouver. Il lui recommande en même temps de faire revêtir d'habits de deuil toutes les personnes appartenant à la maison de Mme la duchesse. Il paraît qu'à cette triste nouvelle le pauvre petit *Oui-Oui* versa beaucoup de larmes. L'empereur avait témoigné souvent de l'affection pour ce jeune neveu et lui avait prodigué ses caresses. Le Bas s'associe très dignement aux regrets causés par la mort du grand homme à la famille qui porte son nom glorieux. Peu de temps après il écrit aux siens que son élève est un enfant charmant sous le rapport du caractère et des qualités du cœur, et que celles de l'esprit commencent à se développer. Après

avoir été très paresseux, le jeune prince est devenu, paraît-il, plein d'ardeur pour le travail, accomplissant de très réels progrès.

Tout ce que vous me dites du bon petit Louis, écrit à son tour l'abbé Bertrand à Le Bas, me fait un plaisir sensible, tant pour lui que pour son cher et très honoré gouverneur. Vous seriez bien étonné si quelque jour l'histoire accolait votre nom au sien, comme autrefois celui de Socrate au nom d'Alcibiade. Qui sait? il a dans son voisinage des gens qui avaient couché dans de plus mauvais lits. Mais le pauvre enfant! que la fortune ne lui joue pas de ces tours-là; elle les fait payer trop cher!

Le pauvre abbé a été prophète, ce jour-là, sans s'en douter.

Une autre fois le même, répondant à Le Bas qui lui avait confié ses appréhensions relativement à la sensibilité et à la légèreté du caractère de son élève, lui écrivait :

Vous avez bien tort de vous tourmenter sur le défaut d'attention que vous reprochez à votre jeune élève, et auquel vous attribuez du retard dans ses progrès. D'abord sa mère est très satisfaite du gouverneur qui répond à toute sa confiance; voilà bien de quoi vous tranquilliser, et beaucoup mieux que la gloriole d'un prix de collège dont on se passera, sans dormir un quart d'heure de moins.

Enfin, au cours d'un séjour de Le Bas et de son élève à Augsbourg pour y suivre les enseignements donnés par les professeurs du *gymnase* de cette ville, l'abbé Bertrand, interrogé par le précepteur du jeune prince sur ce qu'on devenait à Arenenberg, répond :

Jusqu'au déjeuner, chacun reste dans sa cellule, ni plus ni moins qu'un chartreux. Quand la chaleur le permet (c'était au mois de juillet), nous allons processionnellement faire une station à la tente; nous revenons avec la même gravité nous renfermer dans nos coquilles. Après le dîner, nous sommes dehors jusqu'à la chute du jour; je rentre de temps en temps pour faire des patiences dont je manque dix-neuf sur vingt. On apporte la lampe, et je lis d'une voix basse... des romans, s'il vous plaît : ce n'est cependant pas sans scrupules, car si des paroles oiseuses doivent être jugées avec sévérité, que sera-ce des lectures frivoles? J'espère que mon intention, qui a pour base la charité, atténuera la faute.

En 1823 on jouait des comédies chez le prince Eugène à Munich, et M. de Planat, aide de camp du prince, signalait dans un échange de lettres avec Le Bas, en février, une première atteinte à la santé de ce frère si chéri de la reine Hortense. Il ne semble pas qu'on ait alors attaché une véritable importance à une indisposition qui était, cependant, le prélude de la maladie qui devait terrasser le gendre du roi de Bavière, moins d'un an plus tard. Presque à la même époque le prince Louis avait été victime d'un accident d'escrime, et atteint assez sérieusement près de l'œil, à la grande frayeur de son précepteur.

Il survint au frère de la reine Hortense, une recrudescence grave dans l'altération de sa santé en avril de la même année 1823. Pendant seize jours la sœur de l'intéressant malade et la princesse sa femme ne quittèrent pas son chevet. Cette fois encore, cependant, toute inquiétude sérieuse sur l'issue de sa maladie ne tarda guère à se dissiper. Le prince Eugène, avant de disparaître prématurément, devait ressentir la consolation de voir s'effectuer le mariage de sa fille Joséphine avec le prince royal de Suède, fils de Bernadotte, dans le courant de l'été de 1823.

Pendant ce temps-là le roi Louis Bonaparte, qui avait déjà conservé la garde de son fils aîné, menaçait la reine Hortense, avec laquelle il demeurait depuis longtemps en mésintelligence, de lui reprendre également son fils cadet, le prince Louis. C'eût été retirer à la pauvre mère la seule consolation qui lui restait après tant d'épreuves et de malheurs. Fort heureusement pour la duchesse de Saint-Leu, son mari ne persévéra pas à soutenir une prétention aussi désastreuse pour les hôtes d'Arenenberg. Ce frère de l'empereur, affligé d'une mauvaise santé et d'humeur maussade, avait, semble-t-il, la manie de la persécution. Après avoir abandonné volontairement le trône de Hollande du vivant de Napoléon qui l'y avait placé, il s'était d'abord retiré en Autriche et, après la chute de l'Empire, était allé s'établir à Rome. Le Bas, qui l'a bien connu, en parle dans une de ses lettres en ces termes :

On ne m'avait pas trompé sur le caractère du comte de Saint-Leu.

C'est l'être le plus variable que j'aie rencontré dans ma vie. Il n'y a rien de constant en lui que son inconstance. Ajoute à cela une grande défiance des hommes, une disposition à ne voir dans ceux qui l'entourent que des sots ou des fripons . . . .
Ce serait pour moi le plus grand des malheurs que de le voir rappeler son fils auprès de lui.

A la fin d'octobre 1823, les habitants d'Arenenberg partaient pour l'Italie, dont ils visitaient plusieurs villes intéressantes, pour arriver à Rome après quarante et quelques jours de voyage.

Avant de partir d'Augsbourg avec sa mère et son précepteur, le prince Louis écrivait à l'abbé Bertrand le 21 octobre 1823 :

Mon cher monsieur l'abbé, l'aimable billet que vous avez eu la bonté de m'écrire m'a fait bien plaisir, puisqu'il me donnait des nouvelles de quelqu'un que j'aime bien et que je regrette tous les jours de plus en plus. Seulement l'espérance de vous revoir et de vous écrire souvent peut me consoler d'une absence qui m'est d'autant plus cruelle que j'en ignore la fin. Nous sommes arrivés hier à Augsbourg, après avoir passé chez la princesse de Hohenzollern, qui a été bien fâchée de ne pas vous avoir vu. Quand nous nous rassemblons pour dîner ou le soir à la table ronde, on croit toujours vous voir entrer; c'est là qu'on s'aperçoit le plus que vous nous manquez, ainsi que votre aimable compagne de voyage, quoique, pour moi, je m'aperçois toujours que mon cher monsieur l'abbé n'est plus avec nous. Votre départ a fait aussi beaucoup de peine à mon frère, car il n'a pas oublié les bons soins que vous lui avez donnés dans son enfance, et les conseils que vous lui donniez encore à présent. Enfin, monsieur l'abbé, ma lettre n'en finirait pas si je pouvais vous exprimer, aussi fortement que nous le sentons, la peine que nous fait votre absence. J'espère pourtant que les deux pots fêlés [1] reviendront en bon état revoir ceux qui pensent beaucoup à eux. Adieu, monsieur l'abbé, tout le monde me charge de vous dire mille choses, ainsi qu'à Mme Le Bas. Nous vous aimons et vous embrassons, mon frère et moi, de tout notre cœur. Votre tendre ami, LOUIS.

Nous partirons le 28 ou le 30.

[1] Mme Le Bas, profitant de la fugue de son mari avec son élève en Italie. était partie pour rentrer en France y soigner sa santé et revoir sa famille. Elle avait pour compagnon de voyage l'abbé Bertrand, un peu souffrant, lui aussi, de son asthme.

II

A peine arrivé à Rome, le prince Louis-Napoléon écrit à son ancien précepteur la lettre suivante :

Rome, le 22 décembre 1823.

Mon cher monsieur l'abbé, je profite de notre arrivée à Rome pour vous écrire et pour vous donner des détails sur notre voyage. D'Augsbourg nous avons été à Munich. A peine étions-nous arrivés que le roi de Bavière est venu voir maman. Il a été très aimable et très bon pour nous. Nous sommes partis de cette ville le jeudi soir, et nous nous rendîmes à Insprück en passant par Kufstein. Nous entendîmes la messe dans la cathédrale où se trouve le tombeau de l'empereur Maximilien. Le lendemain nous traversâmes le Schönberg et le Brenner; nous passâmes à Trente, à Lavis, à Rivoli, village célèbre par la victoire qu'y remporta l'empereur Napoléon, et nous entrâmes le 3 dans les plaines fertiles de l'Italie; le soir, nous arrivâmes à Vérone. Nous vîmes le lendemain l'amphithéâtre, édifice superbe qui peut contenir six mille personnes, un cabinet d'antiquités curieux, etc. Nous partîmes à midi de Vérone et nous arrivâmes à Mantoue à quatre heures. Je vis avec beaucoup de plaisir le palais et la chambre où ma cousine Théodolinde est née [1]. Le village où Virgile a reçu le jour était sous l'eau, car le Mincio a débordé et cause de grands ravages. De Mantoue nous nous sommes rendus à Bologne en passant par Modène, qui est une assez jolie ville. La première poste dans les États du pape est bien riche en souvenirs; c'est là qu'Auguste, Marc-Antoine et Lépide décidèrent du sort du monde, leurs troupes étant campées dans la plaine, attendant avec impatience quelle serait désormais leur patrie. Le fleuve qui environnait l'île, où se rassemblèrent les triumvirs, était alors considérable, et comme s'il eût dû suivre la destinée de Rome, à présent qu'elle est petite et abaissée, ce n'est plus qu'un faible ruisseau. Nous continuâmes le même jour notre route jusqu'à Bologne où nous sommes restés trois semaines. Nous avons vu dans cette ville un cordonnier qui vient de trouver le moyen de diriger les ballons. Il en a fait l'expérience sur un petit modèle et cela a parfaitement réussi.

[1] Fille du prince Eugène, née à Mantoue quand son père, vice-roi d'Italie, y résidait. Elle épousa un comte de Würtemberg.

Ma cousine Letitia Murat, qui a épousé le marquis Pepoli, est très bonne et très aimable. Elle a fixé son séjour à Bologne. Il ne se passa rien de remarquable dans la route de cette ville à Florence. Là, j'avais déjà voulu vous écrire, mais j'ai eu la fièvre pendant quelques jours, et, à peine était-elle passée que nous sommes partis pour Rome. Le premier jour nous avons été coucher à Arezzo, le second nous vîmes le beau lac de Trasimène, l'endroit où Hannibal défit les Romains, et le ruisseau qui, pendant trois jours, fut rougi du sang de ceux qui avaient été tués. Nous passâmes la nuit à Pérouse, ancienne ville des Étrusques. Avant d'arriver au lac Trasimène nous aperçûmes de loin Clusium, refuge des Tarquins et capitale de Porsenna. De Pérouse nous nous rendîmes à Terni; là, nous vîmes le lendemain la cascade qui est très belle et surtout très pittoresque. Nous partîmes après l'avoir vue et nous arrivâmes à Civita Castellana au milieu des restes de grandeur des Romains. De cette petite ville nous allâmes à Rome sans rencontrer de voleurs, quoique, depuis deux jours, nous fussions dans des endroits dangereux. Avant d'arriver dans cette ancienne capitale du monde, nous vîmes le Soracte, chanté par Horace; il n'était pas encore couvert de neige, mais on dit qu'il l'est à présent.

J'ai vu ici papa, grand'maman, mon oncle et ma tante Jérôme, le cardinal Fesch, qui n'a pas abandonné son évêché de Lyon, et ma tante Pauline. Ils se portent tous très bien, excepté ma tante, et me chargent de vous dire bien des choses. Le Colysée m'a paru superbe, quoiqu'en ruine, et m'a plus étonné que Saint-Pierre. J'ai vu le Capitole et la roche Tarpéienne, mais tout cela est bien *modernisé*. Sur le Capitole on a bâti un énorme bâtiment et, sur la roche Tarpéienne, on y a planté des choux.

Voici, monsieur l'abbé, un extrait de mon journal. Je l'ai fait dans l'intention de vous faire plaisir, et de vous prouver que je pense toujours à vous. Napoléon [1] me charge de le rappeler à votre souvenir. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, pensez toujours à votre ancien élève et, quand vous lui répondrez, dites-lui ce que vous voulez qu'il vous rapporte de Rome; je vous l'enverrai ensuite d'Augsbourg. Maman se porte très bien et vous fait dire bien des choses, ainsi que toutes les autres personnes qui l'accompagnent. Mes compliments à Mme Lambert.

Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Votre tendre ami, Louis-Nap.

[1] Frère de Louis et fils aîné de la reine Hortense.

A cette longue lettre, le précepteur Le Bas ajoutait les lignes qui suivent :

Puisqu'il reste un petit coin pour le gouverneur, il veut en profiter, et remercier le bon monsieur l'abbé des soins et des attentions qu'il a eus pour sa compagne de voyage. C'est une nouvelle preuve de son amitié pour moi à laquelle j'ai été on ne peut plus sensible, et je le prie de croire que je ne l'oublierai jamais.

Nous avons appris, monsieur, que vous passiez l'hiver à Paris et nous nous en sommes réjouis pour vous. La transition, sans cela, eût été trop brusque. La reine ne s'est jamais mieux portée ; elle est heureuse de se voir au milieu de sa famille qui, jusqu'à présent, est à merveille pour elle. Le membre que nous redoutions le plus m'étonne par sa conduite modérée et ses prétentions modestes. On nous laisse habiter chez notre maman ; nous allons seulement dîner quelquefois avec lui. Mais, malgré tout cela, je vois avec douleur que le temps passé à Rome sera du temps perdu, et cela m'afflige d'autant plus que, depuis sept mois, nous ne faisons pas d'autre métier. Quand je songe à la responsabilité qui pèse sur ma tête, et aux obstacles qui se présentent à chaque instant sous mes pas, il faut bien de la force d'âme pour ne pas s'abandonner au découragement. Si je n'aimais pas autant mon élève, j'aurais depuis longtemps renoncé à une mission qui sera sans utilité pour lui, et qui ne me fera aucun honneur.

Adieu, monsieur l'abbé, croyez à mon sincère attachement. LE BAS.

C'est à la date du 10 janvier 1824 que s'inaugure la correspondance de la reine Hortense avec le vieil ami de sa famille, l'abbé Bertrand, par ce simple billet daté de Rome :

Je trouve une occasion, mon cher monsieur l'abbé, pour vous envoyer une bague faite avec les portes de Saint-Paul. Ce beau bâtiment n'existe plus et chacun en fait des reliques. Que ce petit souvenir vous prouve mon amitié. Je n'ai pas le temps de vous en écrire plus long. HORTENSE.

Le plaisir que la reine Hortense et son fils se promettaient de leur séjour à Rome allait être subitement détruit par une nouvelle foudroyante, la mort du prince Eugène. C'est par une lettre de M. de Planat à Le Bas qu'elle parvint aux principaux intéressés.

21 février 1824. — Préparez la reine au malheur affreux qui vient de la frapper. Notre excellent prince a cessé d'exister ce matin à trois heures et demie. Je suis hors d'état de vous donner d'autres détails.
PLANAT.

Le précepteur du prince Louis demeura fort affecté de ce tragique événement; car il appréciait et estimait, lui aussi, le frère de la reine Hortense à sa juste valeur. Dans sa correspondance avec les siens, Le Bas dépeignait ainsi le noble défunt :

Le prince est d'une taille élevée; sa démarche est noble et aisée; sa physionomie franche et ouverte annonce tout à la fois la bonté et la fermeté. Sa conversation est variée et pleine de charme, ses manières simples et affables. Il m'a témoigné de l'intérêt.

... Les fils de la reine H. ne la quittent pas un seul instant et rivalisent de soins auprès d'elle. On pouvait s'y attendre; ils ont l'un et l'autre un si bon cœur, et d'ailleurs elle est si bonne mère !

La consternation que cet événement a causée est générale; Français et Italiens, tous pleurent en ce prince le héros et l'honnête homme. Je ne te dirai pas l'effet qu'il a produit sur nous qui l'avons approché, qui l'avons connu, qui avons pu apprécier cette bonté constante, cette bienveillance inépuisable, ce besoin de voir heureux tout ce qui l'entourait.

La sœur du défunt, si intimement uni et lié à elle, ne pouvait manquer de recevoir par ce cruel événement un coup terrible. Elle en demeura longtemps anéantie, et l'on peut croire qu'elle ne s'en consola jamais.

Dans une lettre adressée à Le Bas, l'abbé Bertrand estime que s'il arrivait quelque grand malheur à l'époux de la reine Hortense, on en parlerait à peine, tandis que la catastrophe qui vient de frapper celle-ci a excité de toutes parts le plus vif intérêt.

De Rome, le 29 mars 1824, le prince Louis écrivait à son ancien précepteur :

Mon cher monsieur l'abbé, comment vous exprimer la douleur que nous a causée la perte irréparable et si peu prévue de mon cher oncle. Maman en a été si affligée que j'ai eu peur que cela n'influât sur sa santé. Elle se porte bien heureusement à présent, et elle trouve dans la religion beaucoup de consolation. Le passage si subit de la

joie au plus grand chagrin a rendu sa douleur encore plus sensible. Je plains bien aussi ma pauvre tante; mais au moins elle a encore de bons parents pour la consoler, tandis qu'il ne reste plus à maman que ses deux enfants, qui vont redoubler d'efforts pour la contenter. Ah! si la quantité de maux qu'on a soufferts pouvaient endurcir le cœur, maman ne pleurerait bien sûr plus; mais, au contraire, après avoir éprouvé tant de malheurs, elle a ressenti plus vivement le coup qui l'a frappée, car elle croyait que le ciel conserverait celui qui offrait au monde le modèle des frères, des maris, des pères, et qui était tout à la fois le soutien de l'infortune et le protecteur du mérite.

J'espère, monsieur l'abbé, que vous vous portez bien et que vous aurez reçu les deux lettres que je vous ai écrites depuis que nous sommes en Italie. Je voudrais bien recevoir de vos nouvelles, car, quoique nous soyons bien loin l'un de l'autre, je n'oublie pas le vieil ami de mon enfance.

Vous n'ignorez pas vraisemblablement que M. de Marmol[1] est mort le même jour et à la même heure que mon oncle. J'espère que leurs âmes auront été au ciel, car celle de mon oncle a toujours été si pure et si belle qu'il ne pouvait avoir rien à redouter d'une autre vie, et celle de M. de Marmol a expié, pendant quatre ans de souffrances, les erreurs auxquelles la faiblesse humaine est malheureusement si sujette.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé; papa, maman, mon frère et toutes les personnes qui ont eu le bonheur de vous connaître vous font dire bien des choses. Je vous aime et vous embrasse de tout cœur. Louis N.

Pendant que la reine Hortense s'était rendue à Munich pour quelques jours, à la fin de mai 1824, dans le but d'y retrouver la princesse Augusta, veuve de son frère et fille du roi de Bavière, qui, lui aussi, regrettait profondément son gendre, le prince Louis reprenait la plume à Augsbourg, où il était revenu, afin de donner de ses nouvelles à l'abbé Bertrand :

Augsbourg, 25 mai 1824 (mardi).

Mon cher monsieur l'abbé, je vous écris pour vous donner des nouvelles de maman et pour m'entretenir avec le vieil ami de mon

[1] Chambellan ou écuyer de la femme du roi Louis, pendant leur séjour à la Haye, sur le trône de Hollande.

enfance, qui m'a donné des conseils et des maximes que je n'oublierai jamais. Maman va assez bien; elle nous offre un bien bel exemple de courage et de résignation à la volonté de Dieu. Elle part aujourd'hui pour Munich; je ne l'accompagne pas parce qu'Amélie[1] a la fièvre scarlatine; elle vous écrira de Munich ou d'Arenenberg. Nous sommes arrivés ici vendredi et après un très bon voyage. Nous avons vu à Ferrare les manuscrits du Tasse et de l'Arioste et, à Padoue, la maison de Tive-Live; en tout nous avons fait un voyage bien intéressant. J'ai rapporté à M. d'Ahorner une quantité de médailles et de vieilles pierres.

J'ai reçu à Ancône votre aimable lettre, qui m'a fait un bien grand plaisir. Je vois que vous vous portez toujours bien et que vous êtes à *votre terre*. J'ai lu hier à maman toutes les jolies lettres que j'ai de vous; cela l'a beaucoup amusée, car elles sont charmantes. Écrivez-m'en beaucoup et de bien belles, j'en serai bien content.

Adieu, monsieur l'abbé, tout le monde vous dit bien des choses. Engagez Mme Le Bas à revenir bien vite en Suisse. Un voyage pour voir un bon mari ne doit pas faire mal. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Votre tendre élève et ami. Louis.

P.-S. — M. d'Ahorner[2] me charge de vous dire qu'il vous a écrit déjà deux fois et que vous ne lui avez pas répondu. *(Infandum!)* Écrivez-moi une bien longue lettre, cela me fera bien plaisir, bien longue, bien longue. — Comme il fait très vilain, maman ne partira plus que samedi.

Au commencement de septembre de cette année 1824, le petit château d'Arenenberg abritait une aimable et assez nombreuse compagnie. D'abord la grande-duchesse Stéphanie de Bade douairière, née Beauharnais, mais, observe M. Le Bas, douairière fort jeune et fort jolie; puis la comtesse Walsh, sa grande maîtresse, accompagnée de son fils Théobald[3], homme de lettres amateur, plein de gaieté et de talent; enfin l'entourage habituel des intimes.

Cette visite d'une parente très chère à la reine Hortense fit

[1] Fille du prince Eugène.
[2] M. d'Ahorner, médecin bavarois.
[3] Le comte Théobald Walsh, que nous avons connu dans notre première jeunesse, devint, sous Napoléon III, chambellan honoraire de l'empereur. Un autre vicomte Walsh (Olivier) était chambellan en exercice.

une heureuse diversion au chagrin de cette dernière, qui accomplit avec sa cousine une petite excursion dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell. Son fils et Le Bas les accompagnaient.

Le prince Louis, au milieu de ces distractions, n'avait pas oublié l'abbé Bertrand, auquel il adressait, d'Arenenberg, la missive suivante le 12 juillet 1824 :

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai reçu avec bien du plaisir l'aimable lettre que vous m'avez écrite; elle nous a bien amusés. La catastrophe arrivée aux fruits, et l'embarras du diacre enrhumé sont des passages dignes de Boileau. Au reste, pour vous consoler, je vous dirai que le mauvais temps et la disette de fruits se font sentir partout; on nous l'a écrit d'Italie, et nous ne nous en apercevons que trop ici. Vous me demandez des nouvelles de Napoléon; je ne puis que vous dire qu'il se porte bien ainsi que papa. Je ne sais pas s'il viendra cette année à Arenenberg, et il ne le sait peut-être pas lui-même. Il est à présent à Florence; mais ce dont je puis vous assurer, c'est qu'il vous est bien attaché, et qu'il est bien reconnaissant des premiers soins que vous avez pris de son enfance.

Je vais vous parler des personnes qui viennent dire ici la messe : ce sont deux prêtres de Constance; ils viennent chacun à leur tour. L'un est un jeune homme; il est très grand, de sorte que votre ornement lui vient au milieu du dos, mais l'autre ayant une taille plus sacerdotale, votre chasuble lui va à merveille. Ils sont tous deux très bien et paraissent fort instruits. M. Stokmar va à Paris pour les affaires de maman; il vous remettra alors votre missel, et des petites choses que j'ai rapportées à mon cher monsieur l'abbé, afin de lui prouver que je ne l'ai pas oublié, quoiqu'au milieu de ruines si célèbres. M. Le Bas se justifiera lui-même de ce dont vous l'accusez; il me charge, en attendant, de vous assurer que, s'il ne vous a pas écrit, ce n'est pas faute d'avoir pensé à vous. Mme Le Bas est arrivée dimanche dernier 4 juillet; elle se porte assez bien et me charge de dire bien des choses à son galantin.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, moi qui n'ai pas le talent qui vous caractérise, je ne peux pas vous écrire quatre pages; je ne pourrai même jamais assez bien exprimer les sentiments affectueux que je ressens pour vous.

Maman se porte assez bien. Elle vous dit bien des choses, et vous *envoye* par M. Stokmar un chapelet bénit par le pape. Elle désirerait aussi que son portrait que Mme Lambert a la bonté de faire faire,

pour mettre à la tête de ses romances, soit habillé en gothique, comme celui que le bijoutier Tassin fit pour ma cousine Joséphine.

Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Votre tendre ami, Louis.

Encore sous le coup du profond chagrin qu'elle éprouvait de la mort récente d'un frère, qui tenait dans son cœur une place prépondérante, la reine Hortense laisse voir, à son fidèle serviteur et ami l'abbé Bertrand, le profond désenchantement qui s'est emparé de son âme, dans une lettre du 28 septembre 1824, datée d'Arenenberg :

Mon cher monsieur l'abbé, j'avais toujours le projet de répondre à vos lettres, mais vous savez que lorsque la Grande-Duchesse est près de moi, nous nous quittons peu. Alors je n'écris plus, même pour mes affaires. Mes amis ne peuvent s'en plaindre, car cette visite m'a fait grand bien. Elle m'a forcée à reprendre mes anciennes occupations, à sortir un peu de cet état d'anéantissement... Les regrets et la douleur sont toujours au fond de mon cœur, mais je puis les comprimer et, en recevant des preuves de sa tendre amitié, je peux encore me dire : je ne suis pas seule au monde. Nous avons mêmes goûts, mêmes sentiments; toutes deux nous avions été jettées *(sic)* hors de notre sphère sur un sol étranger, sans soutien, sans amis, obligées de luter *(sic)* seules contre ce monde qui foudroie le faible, faute de pouvoir atteindre le fort, et qui prendrait plaisir à découvrir des faiblesses dans ceux qu'on a vu trop briller, pour ne pas leur désirer les erreurs qui rabaissent. — Mon cher abbé, c'est une triste chose pour une femme que de n'avoir d'appui qu'elle seule. Dans ces temps de grandeurs j'étais tout aussi isolée, puisque j'avais toujours à craindre la jalousie d'une famille qui ne m'aimait pas, et c'est très fatiguant *(sic)* d'être forcée de penser à soi. On a beau ployer comme le roseau, on est bien agité par le vent. Je préférerais rompre comme le chêne, mais avoir été bien d'aplomb durant ma vie.

Je suis seule depuis hier et je vais reprendre mes occupations. Je m'occupe de faire chauffer ma maison, car décidément je passerai ici l'hiver; qu'irai-je chercher dans une ville? et réellement ma fortune m'oblige à l'économie. Mes enfants n'ont plus que moi, et il ne faut pas réduire à rien le peu que je possède. Aller à Augsbourg, sans recevoir le monde qui y venait habituellement, serait étrange; ensuite si j'ai trop froid, je m'y soumettrai. Je n'ai pas pu être fâchée que vous vous adressiez à ma belle-sœur; c'est une façon de refus qu'on

a voulu vous faire. Il est vrai qu'elle est forcée de retrancher beaucoup de sa maison; une fortune qui se partage en six devient naturellement beaucoup moins considérable, et la pauvre femme, qui ne connaissait de la vie que ses douceurs, se trouve tout étonnée d'entrer dans son triste matériel. Au reste son courage est admirable.

Mme Parquin[1] est ici depuis quelques jours, seule, sans mari ni enfant. Elle a pleuré en me voyant, m'a parlé de ses regrets, surtout se reprochant les torts qu'elle avait pu avoir. Je lui ai dit que, sans doute, mon frère en mourant les avait pardonnés et que je l'imiterais. Au reste elle paraît assez malheureuse, et son mari cherche avec raison à se placer pour réparer l'échec qu'il a fait à sa fortune.

Je vous prie de dire mille choses à Alexandrine. J'espère qu'elle s'occupe de mes romances, car j'y tiens beaucoup. Ne m'oubliez pas non plus auprès de Mme Pannelier, et croyez, mon cher monsieur l'abbé, aux sentiments que je vous ai voués. HORTENSE.

P.-S. — Mon cher grand enfant vient de m'arriver; c'est une douce surprise. Il vient passer quelques jours avec moi.

Un mois après le futur Napoléon III raconte à son ancien précepteur, ses prouesses dans l'art de conduire les chevaux, pour lesquels il eut, toute sa vie, un goût prononcé. Quand la destinée, plus tard, lui donna le pouvoir de conduire les hommes, il put s'apercevoir, hélas!, comme il le dit lui-même à la fin de sa lettre, « que celui qui est sur le siège peut, demain, être foulé aux pieds de ceux qu'il conduisait. »

Arenenberg, 29 octobre 1824.

Mon cher monsieur l'abbé, je veux me justifier de la fausse opinion que vous avez sur mon compte. Vous pensez que j'ai été l'écho de M. Le Bas en trouvant vos lettres jolies, et que j'ai répété ce qu'on disait au salon. Vous vous trompez; j'ai eu le même sentiment que les habitants d'Arenenberg, mais pour cela il ne m'en appartient pas moins. Des lettres qui vont droit au cœur, sont toujours sûres de plaire, et l'esprit et la gaieté n'y gâtent rien. Au reste vous me flattez en me trouvant l'écho de M. Le Bas; je veux l'être en tout, excepté en ce qui concerne l'amitié que j'ai pour celui qui a pris soin de moi depuis ma naissance. Ce sentiment ne peut pas être un écho, c'est un son primitif qui part du cœur.

[1] Auparavant Mlle Louise Cochelet, ancienne lectrice.

Nous étions bien tristes du départ de la Grande-Duchesse, lorsque mon frère nous a fait le plaisir de venir nous faire une visite. Il n'y a plus d'enfants! Monsieur fait les voyages d'Italie en Allemagne, comme vous allez probablement de Paris à Draveil. Maman se porte assez bien; elle se promène tous les jours pour s'habituer au froid de l'hiver, qui commence à se faire sentir.

Vous saurez, monsieur l'abbé, que je conduis maintenant maman en voiture et qu'on a assez de confiance dans mon talent pour me laisser *seul* maître de deux chevaux. Jusqu'à présent je n'ai fait que m'acquérir de la gloire. Malgré cela je pense bien que vous n'oseriez pas vous confier à moi. Il est vrai que le meilleur cheval bronche, et la fortune est si inconstante que celui qui est aujourd'hui sur le siège peut demain être foulé aux pieds de ceux qu'il conduisait.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman et Napoléon me chargent de vous dire bien des choses, ainsi que tout Arenenberg qui vous regrette toujours beaucoup. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Votre tendre ami. Louis.

P.-S. — Je vous envoye la mesure de ma taille[1].

III

A la fin de l'année 1824, la reine Hortense était préoccupée d'un projet de mariage ébauché entre son fils aîné Napoléon et Charlotte Bonaparte, fille du roi Joseph réfugié à cette époque aux États-Unis, loin de sa femme et de ses enfants. Il semble, à en juger par les réflexions dont elle fait part à ce sujet à l'abbé Bertrand, au courant de cette question, qu'elle n'envisageait pas avec beaucoup d'enthousiasme une éventualité matrimoniale de ce genre. La reine, comme toutes les personnalités qui ont occupé un trône et qui ont été obligées d'en descendre, n'avait pas abdiqué tout sentiment d'ambition; de plus, la vieille mésintelligence qui subsistait toujours à un degré plus ou moins latent entre les Bonaparte et les Beauharnais, n'était guère de nature à lui faire envisager une pareille alliance avec beaucoup de

[1] Cette mesure, annexée à la lettre autographe du futur souverain, consiste en un petit paquet de ficelle ordinaire.

faveur. Enfin nous croyons que d'autres idées hantaient son imagination et qu'elle ambitionnait, pour son fils aîné, jeune homme accompli au physique et au moral, une union plus brillante et plus avantageuse. La reine, dans le courant de la lettre qu'on va lire et qu'elle adressait à l'abbé, l'entretient incidemment d'un projet, qui devait finalement se réaliser deux ans plus tard :

Arenenberg, 26 décembre 1824.

Mon cher monsieur l'abbé, vos lettres sont bien aimables. Vous me gâtez un peu en me plaçant dans les esprits célestes, mais ce sera comme compensation de ceux qui me jettent dans les esprits infernaux. Déjà, dans mon petit château, je suis au milieu des régions élevées et, comme il tient à ma destinée de voir toujours les orages déchaînés contre moi, je reçois ceux qui me viennent de la nature avec une sorte de plaisir; ceux qui viennent des hommes font plus de mal et sont plus à redouter. Aussi, quand le vent semble prêt à emporter la maison; quand chacun s'agite pour tenir une porte, une fenêtre, je souris et je remercie Dieu de n'avoir plus que ces agitations; l'homme aime à affronter le danger, la femme le supporte simplement. Aussi voyez-vous mes enfants sortir avec la tempête, aller même en bateau, et moi les regarder de la fenêtre, trembler un peu, et pourtant ne m'opposant pas à ce qui leur plaît, mais étant bien contente de les voir rentrer. Voilà nos plaisirs, mon cher abbé, nos dangers et toutes nos impressions.

Mon grand fils est reparti, aussi y a-t-il moins de mouvement; on travaille davantage, et les promenades sont plus courtes. Je ne puis beaucoup vous parler des projets de mariage. La cousine est très gentille, mais ils se sont vus si peu; on ne peut décider une si grande chose en huit jours. Pour moi je n'ai voulu influencer en rien. Elle n'est pas jolie, elle est excessivement petite, elle a des qualités; c'est au jeune homme à juger si son goût peut se trouver d'accord avec sa raison. Au reste plus on la voit, plus on s'habitue à sa figure, et mon fils même la trouvait mieux tous les jours. Ils se décideront à Rome. Pour moi je n'ai qu'une ambition, c'est de devenir grand'mère, et que ces liens d'affection, se multipliant autour de moi, me rattachent un peu à la vie.

J'ai l'ouvrage dont vous me parlez. Vous savez que ma voisine fait une grande spéculation; Dieu veuille qu'elle réussisse! Elle m'a dit un mot de vous, c'est que vous aviez cherché à lui faire du tort en disant qu'elle n'avait pas été ce qu'elle aurait dû être pour moi. Je l'ai

assurée que je connaissais votre discrétion, et que si j'avais raison de me plaindre d'elle à vous, vous ne l'auriez pas répété. J'ai toujours eu l'air d'ignorer sa lettre, car, sans cela, elle n'aurait plus mis le pied chez moi, et vous savez qu'une brouille avec elle me semblait trop, aux yeux du monde, me mettre sur la même ligne. C'est ce qui m'a portée à pardonner, et j'avoue que ce n'est pas là de la charité chrétienne, quoique dans le fond je ne me donne pas la peine de lui en vouloir. Aussitôt que j'ai reconnu que les gens ne sont plus mes amis, c'est une chose extraordinaire comme je ne me sens plus disposée à leur en vouloir. Je ne suis sévère et exigeante que pour ceux que j'aime; aussi la maxime de prier pour ses ennemis m'a toujours semblé un des préceptes les plus faciles de notre religion. Mlle Pio est arrivée, ce qui augmente encore mes ressources d'occupation. Je veux décidément apprendre l'italien; je vous assure qu'on s'occupe tant de langues étrangères ici, à commencer par le grec et le latin, etc., que j'ai peur que nous ressemblions à une Tour de Babel et que nous finissions par ne plus nous entendre dans notre propre langue. J'ai ici un petit-neveu de M. de Planat, qui est à peu près de l'âge de mon fils; il est instruit, raisonnable, et je suis bien aise de cette société pour Louis. Cela rend moins triste pour ce cher enfant notre vie solitaire de château. Le billard est une de nos plus grandes ressources. Tout le monde s'en mêle et mon talent pâlira bientôt près de celui de mon fils. Enfin ne nous plaignons pas trop de notre retraite, le monde ne me ferait aucun plaisir; ici ma belle vue, mon lac agité, mes tristes souvenirs, ma profonde solitude, tout me convient et produit sur mon âme les seules émotions qu'elle envie.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, ne doutez jamais des sentiments que je vous ai voués. Hortense.

P.-S. — Louis a reçu vos lettres; il ne vous répond pas, il a un petit mal au doigt de la main droite; un morceau de bois y est entré, ce ne sera rien.

L'année 1825 s'inaugure par une lettre du prince Louis à son ancien précepteur, pour lui donner des nouvelles d'Arenenberg et de ses occupations journalières.

Arenenberg, 16 janvier 1825.

Mon cher monsieur l'abbé, j'aurais été sûrement le premier à vous écrire au jour de l'an, si une vilaine écharde, qui m'est restée longtemps dans le pouce, ne m'en eût empêché.

Voici donc la seconde fois que nous ne sommes pas ensemble à cette époque! Ordinairement je concentrais tous mes vœux dans un tendre embrassement, qui exprimait bien mieux que toutes les lettres possibles tout ce que mon cœur ressent d'attachement et de reconnaissance pour celui que j'aime depuis que je possède ce sentiment, et que je ne cesserai jamais d'aimer malgré l'énorme distance qui me sépare de lui.

Puisque vous désirez savoir quelles sont nos occupations habituelles, je commencerai à vous dire que tous les jours nous faisons la même chose. *Le centaure Chiron* et *son Achille pygmée* (puisque telles sont vos expressions) se lèvent à six heures et travaillent jusqu'au déjeuner. Quant à Thétis et à ses nymphes, elles se lèvent un peu plus tard et même, pendant l'hiver, suite ordinaire d'une vieille connaissance, elles ne se réveillent pas pour dire adieu au soleil qui s'élance dans sa carrière lumineuse.

Après le déjeuner on se promène jusqu'à deux heures. Ensuite je dessine jusqu'à trois[1]. Maman fait de la musique, peint ou écrit jusqu'à six heures, et nous, de notre côté, nous nous occupons de nos études. A six heures nous dînons; ensuite on fait une partie de billard, à laquelle succède une lecture qui dure jusqu'à neuf heures et demie, dix heures. Pendant que maman, le soir, ou chante ou prend une leçon d'italien avec Mlle Pio, qui est arrivée il y a trois semaines, je m'amuse à traduire, en allemand, le résumé de l'histoire d'Angleterre par Félix Bodin. Voici comment nous passons nos journées. Maman se porte assez bien. Nous avons un temps superbe; de la neige, mais aussi un beau soleil.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé. Tous les habitants d'Arenenberg vous disent bien des choses. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Votre tendre ami, LOUIS-NAPOLÉON.

La reine Hortense se tenait assidûment, dans son exil, au courant des publications qui commençaient à paraître sur les événements et les personnages de l'Empire, avec moins d'entraves que sous le règne de Louis XVIII, et, à la date du 9 mars 1825, elle adressait à l'abbé Bertrand une lettre dont l'intérêt n'échappera pas au lecteur. Elle s'y irrite de la façon peu conforme à la réalité, avec laquelle divers auteurs y rapportent des faits particulièrement connus d'elle, de leurs juge-

[1] Napoléon III acquit ainsi, fort jeune, un véritable talent de dessin. En revanche, il n'aimait pas la musique.

ments inexacts, et surtout de la tendance qu'on y observe de les présenter sous un jour destiné à produire de l'effet, au détriment de la vérité historique. Le *Mémorial de Sainte-Hélène* y est plus d'une fois vitupéré par elle, notamment quand il renferme de petits détails qu'elle estime offensants pour la mémoire de l'impératrice Joséphine; ce qui ne saurait être attribué, cependant, à aucune animosité préconçue, nourrie par l'auteur de cet ouvrage si intéressant contre la première femme de Napoléon. Des fragments de la correspondance que nous publions aujourd'hui ont paru, il y a quelques années, dans l'introduction de notre ouvrage sur l'impératrice Joséphine. On a donc pu y constater déjà le ressentiment que la reine avait conservé de certaines appréciations énoncées sur le compte de sa mère. La fille de Joséphine sut toujours prendre avec chaleur la défense de ceux qui demeuraient l'objet de ses affections. Elle avait le culte du souvenir. Mme Campan était de ce nombre; vivante ou morte, son élève de jadis n'a jamais voulu, sans prendre son parti, laisser attaquer son ancienne et célèbre éducatrice. La reine Hortense a prouvé de la sorte que le cœur était, chez elle, à la hauteur des dons de l'esprit.

Arenenberg, le 9 mars 1825.

Mon cher monsieur l'abbé, je veux pourtant vous donner de mes nouvelles. Il y a bien longtemps que je compte le faire; et puis j'ai été bien triste, et puis j'ai été malade. Vous comprendrez qu'il est des anniversaires où, malgré tout son courage, on se livre à la douleur. Ensuite, sans souffrir positivement, je suis devenue si faible, si engourdie, qu'on a cru que j'allais avoir une maladie. Criez tant que vous voudrez contre notre petit docteur de Constance; mais il connaît mon tempérament; quoiqu'Allemand, il croit aux nerfs et, au lieu de me soigner comme on le croyait nécessaire il me donne de la valériane, du quinquina, et, sans être encore très bien. je ne suis pas plus mal. Le beau temps, les eaux feront le reste. Vous apprendrez avec plaisir que mon fils aîné est réellement amoureux de sa cousine. Il m'écrit qu'elle est parfaite de caractère, etc., etc. Ainsi, je suis toute fière d'avoir fait un sage de vingt ans, qui se laisse séduire plutôt par les qualités du cœur que par les agréments de la figure.

J'ai lu, comme vous, tous ces ouvrages qui viennent de paraître; les conversations n'ont pas le sens commun. Comment vouloir répéter ce qu'on a eu souvent de la peine à bien entendre, et ce qui est si fugitif que le ton, la physionomie dit quelquefois beaucoup plus que le langage. Si l'Empereur a dit en souriant et d'un air satisfait : *Ma femme était jalouse*, il en paraissait heureux. M. de Las-Cazes, qui nous a répété cette phrase, sans pouvoir faire vivre son papier et sans nous peindre l'impression de celui qu'il fait parler, devient donc rapporteur infidèle, puisqu'il nous peint la malveillance, tandis que c'était une tendre bienveillance dont il entendait l'expression. J'en ai pour assurance ce qu'il m'a dit à Francfort, quand je l'ai vu : « Que l'Empereur aimait votre mère, me disait-il, qu'il m'en parlait souvent avec plaisir ! » J'ai mes papiers remplis des éloges qu'il m'en faisait. Vous voyez, mon cher monsieur l'abbé, comme il s'est abusé lui-même, car c'est son livre qui a donné lieu au libelle dont vous avez été si courroucé avec raison. C'était une chose nouvelle et piquante que de dire du mal de ma mère, car — pour moi — c'était une vieille habitude; aussi, j'ai méprisé ce qui me regardait, ce n'est pas ce qui m'a le plus touchée.

Quand *(sic)* aux conversations de Mme Campan, je n'ai pas pu m'empêcher de rire de plusieurs de ces pitoyables histoires : celle des reines allant au paradis d'un théâtre est très jolie. Comme il est probable que Mme Campan, à qui on avait confié des jeunes personnes, les aurait envoyées au spectacle, fût-ce même en grande loge !... Passe encore des petits garçons, mais un docteur de province n'y regarde pas de si près; les oppositions font de l'effet, et M. Magne, qui, au milieu de ses ordonnances de médecine, aura pu entendre beaucoup de choses de travers, et qui ne se sera pas donné la peine d'avoir recours à son raisonnement, espère pourtant au milieu de tout cela, ou aller à la postérité à la suite de Mme Campan, ou gagner quelques mille francs pour faire aller sa maison. Comme il est probable encore qu'à la bataille de la Moskova l'Empereur ait dit à un aide de camp du maréchal Ney, qui venait le conjurer l'envoyer sa garde : *Cela fera bien, dans le* Bulletin, *qu'on dise que la Garde n'a pas eu besoin de donner !* Qu'il réponde que la bataille se gagnera sans sa Garde, et qu'elle sera plus fraîche pour le lendemain, cela se conçoit. Qu'il parle encore, comme on le fait parler, à un de ses *intimes*, mais à un petit aide de camp qu'il connaît à peine, c'est réellement oublier non seulement le caractère de l'homme dont il est question, mais même le caractère des hommes en général. J'ai trouvé ce même ridicule dans les conversations qu'on lui prête avec

Mme Campan. Tout cela est si loin du vrai que, je vous le répète, cela m'a fait rire de pitié.

Quand *(sic)* aux lettres à son fils, elles sont charmantes. Enfin j'espère que personne ne me fera parler, car je déclare d'avance que, si je déraisonne, je veux que cela soit à ma manière. Mais, puisque c'est la mode, nons allons faire à Arenenberg les conversations de *Cocote*[1], qui vous seront dédiées; et, sans pouvoir rendre sa grâce et sa gentillesse, au moins comme elle se répète souvent, nous sommes sûrs de ne pas placer, comme cela se fait si facilement, un mot pour un autre, ce qui change tout à fait le sens de la phrase. Mais voilà un bien long bavardage, mon cher monsieur l'abbé, et, malgré ma faiblesse, je n'en suis pas trop fatiguée, ce qui prouve que je suis mieux. Votre élève vous embrasse; il grandit et se fortifie beaucoup. Adieu, ne doutez jamais des sentiments que je vous ai voués. HORTENSE.

P.-S. — Je ne sais pas trop si vous pourrez me lire, même avec vos lunettes, car j'écris de mon lit et je ne suis pas du tout à mon aise, n'ayant pas de petite table comme celle de notre chère madame Campan. Dites-moi si vous avez encore ses lettres.

Dans les lignes que nous venons de reproduire, la reine Hortense effleure à peine le sujet du mariage de son fils aîné. Elle y semble toutefois résignée, et même réconciliée avec cette perspective. Les choses paraissaient cependant traîner en longueur, et l'on en découvre une explication que, presque à la même date, une lettre de M. de Planat à Philippe Le Bas nous fournit :

J'ai reçu de Rome des nouvelles qui me font penser que le mariage est près de se conclure; mais, ce qui m'a bien surpris, c'est que la jeune personne montre, dit-on, beaucoup de froideur. N'y aurait-il pas là dedans un peu de coquetterie, ou bien la nature lui aurait-elle enseigné que ce moyen, adroitement employé, est infaillible pour fixer les hommes? il est permis de le penser.

Ainsi se termine ce passage de la lettre de Planat, datée de Munich 10 mars 1825. Le mariage ne s'accomplit, croyons-nous, qu'en 1826.

Reprenons la correspondance du prince Louis avec son ancien mentor :

[1] Perruche favorite à Arenenberg.

Arenenberg, 5 avril 1825.

Mon cher monsieur l'abbé, votre dernière lettre m'a fait bien plaisir. Je vous remercie des détails que vous me donnez sur vos plaisirs. Il est si doux, quand on est loin des personnes qu'on aime, de pouvoir se figurer qu'on ne les a pas quittées et qu'on est présent à toutes leurs actions.

Maman a été un peu indisposée, mais elle se porte mieux à présent que l'hiver est passé. Il a été fort doux; j'espère que les beaux jours du printemps lui feront du bien. Nous menons toujours le même genre de vie, excepté que, le Mardi-Gras, maman m'a permis d'aller au bal à Constance, où je me suis beaucoup amusé. Nous avons eu aussi un pâté de foies gras de Strasbourg. De plus, Mlle Cora, admise il y a quelques mois dans la maison, est accouchée le Mardi-Gras. Si vous n'avez pas brûlé mes lettres, vous verrez que je vous ai donné tous les renseignements possibles sur cette personne, quand elle est arrivée ici. J'ai été le parrain de l'enfant et je l'ai nommé Hector. Voici toutes nos jouissances du carnaval qui, vous voyez, sont bien simples. Nous faisons tous les soirs une lecture intéressante autour de la table ronde sur laquelle est une carcelle *(sic)*, car nous en avons déjà une depuis deux ans, quoique vous nous plaigniez, pauvres héremites *(sic)*, de ne pas encore connaître cette nouvelle invention. Nous attendons, depuis quatre mois, une caisse de livres nouveaux, qui, n'arrivant pas, ne nous apportera plus que des antiquités.

J'avais commencé cette lettre il y a huit jours, mais un petit voyage que nous avons fait à Sigmaringen m'a empêché de la terminer. Nous sommes revenus hier. La princesse et le prince m'ont chargé de vous dire bien des choses de leur part; on a beaucoup parlé de vous au vieux château des Hohenzollern. Nous y avons fait nos pâques. Les cérémonies sont très simples et très décentes, beaucoup plus qu'à Rome. Ce qui m'a aussi beaucoup plu, c'est que tous les psaumes, épîtres et évangiles, se chantent en allemand. On doit cet avantage à M. de Wessenberg.

J'ai reçu une lettre de Napoléon, qui me dit qu'il est très amoureux de sa cousine. Cela me fait plaisir, puisque cela prouve qu'ils feront un bon ménage. Il me charge de vous assurer de son sincère attachement. Papa se porte assez bien. J'ai aussi reçu une lettre de M. d'Ahorner, qui me dit qu'il vous a écrit trois fois et que vous ne lui répondez pas... Oubliez-vous donc ainsi vos anciennes connaissances? Son fils est monté en grade; le roi l'a nommé assesseur.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman me charge de vous dire bien des choses; elle vient de recevoir votre lettre. Le cuisinier est arrivé. M. Le Bas est furieux contre vous et ne comprend rien à votre silence. Croyez au sincère attachement de votre tendre ami. LOUIS.

Arenenberg, 1er mai 1825.

Mon cher monsieur l'abbé, j'espère que ma dernière lettre vous sera parvenue; j'ai aussi dernièrement reçu la vôtre, qui m'a fait beaucoup de plaisir, parce que toutes les vôtres sont toujours charmantes, J'ai seulement été fâché de voir que vous croyez que je vous ai un peu oublié; j'ai été, il est vrai, un peu long à vous écrire, mais je n'en ai pas moins pensé à mon bon monsieur l'abbé. Je vous demande un peu, vous qui me connaissez, comment il me serait possible d'oublier quelqu'un qui m'a donné, pendant douze ans, les soins les plus tendres, et que j'aime de tout mon cœur. Au reste, je suis tranquille, car vous savez aussi bien que moi que je pense à vous au moins autant de fois que je pèche par jour (et le sage pèche sept fois par jour)!

Je suis bien content de pouvoir vous annoncer que maman se porte à présent très bien, et que la chaleur (qui est à l'ombre de 23 degrés) lui fait beaucoup de bien. Le médecin de Constance l'a traitée à merveille, car un autre médecin lui aurait peut-être fait faire une grande maladie. Arenenberg est à présent charmant; tous les arbres sont en fleurs, ce qui offre un aspect enchanteur.

Napoléon se porte très bien et est très content. Il a été dernièrement à Florence avec papa pour voir ma tante Borghèse[1], qui est réunie à son mari et qui est très dangereusement malade. On dit qu'elle va mieux.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, voici toutes les nouvelles du pays. Maman me charge de vous dire bien des choses de sa part, ainsi que tous les habitants d'Arenenberg. Croyez au sincère attachement de votre tendre ami. LOUIS-NAPOLÉON.

Arenenberg, 5 juin 1825.

Mon cher monsieur l'abbé, je vous remercie bien des vœux que vous formez pour moi au jour de ma naissance. J'espère que Dieu les exaucera, puisqu'ils tendent à me maintenir toujours dans la bonne

[1] Pauline Bonaparte qui, loin de se rétablir, allait succomber à bref délai.

route et à adoucir les chagrins de maman. J'espère aussi qu'il m'accordera la jouissance de vous revoir bientôt et de vous exprimer de vive voix combien je vous aime. Ce sera un véritable bonheur pour moi.

Aux vœux que vous m'adressez à l'occasion de ma naissance, vous joignez des félicitations sur celle de mon Hector; je vous en remercie, mais apprenez votre erreur! Lorsque vous me souhaitez qu'il devienne un bœuf gras, vous prenez un superbe poulain pour un humble veau; *Infandum!* c'est (pour me servir d'une de vos expressions favorites) comparer le bon Dieu à saint Crépin.

La princesse de Sigmaringen est arrivée hier; elle restera ici probablement aujourd'hui et demain. Comme je lui ai annoncé que je vous écrivais, elle m'a chargé de vous dire bien des choses de sa part, et qu'elle espérait vous revoir ici une autre année. Il y a eu dernièrement un incendie affreux à Radolfzell : trente-quatre maisons ont été la proie des flammes et cinquante-deux familles réduites à la mendicité. Le feu a commencé par la maison d'un boucher qui, dans un moment de désespoir, l'a brûlée lui-même.

Voici à peu près toutes les nouvelles d'Arenenberg. Maman partira le 8 ou le 9 pour Baden-Baden, où elle va prendre les eaux pour sa santé. Elle s'y trouvera avec la grande-duchesse qui reviendra, avec elle, passer le reste de l'été à Arenenberg. Vous savez qu'elle a acheté le presbytère près de Maumbach.

M. Le Bas, qui se plaint de votre silence, me charge de vous assurer de son amitié et de vous demander si vous avez enfin reçu les bracelets si longtemps attendus. Il vous prie de ne pas l'oublier.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez au sincère attachement de votre tendre et respectueux ami. Louis.

La mode existait depuis quelque temps, au moment où le prince écrivait ces lignes, de porter des bracelets de crin, spécialité de fabrication suisse. Cette mode avait fini par attirer l'attention et la convoitise des belles dames chez lesquelles fréquentait l'abbé Bertrand, qui avait été, semble-t-il, à cet égard l'objet de véritables persécutions pour en obtenir. Il avait, en conséquence, donné commission à Le Bas de lui en procurer.

Le 18 juillet 1825. Louis-Napoléon adressait à l'abbé Bertrand la lettre suivante datée d'Arenenberg :

Mon cher monsieur l'abbé, je viens de recevoir votre lettre il y a huit jours. J'éprouve toujours un bien grand plaisir à lire vos lettres

(sans compter le principal motif qui me les font trouver si agréables), parce qu'elles sont toujours si aimables et si gaies. Seulement ne me parlez pas en l'air de quelque chose qui me réjouirait tant : de votre voyage à Arenenberg. Vous me faites venir l'eau à la bouche, mais voilà tout. Mais parlez-en sérieusement, je vous en prie; alors l'eau ne me viendra pas à la bouche pour rien. Oh! je serais si content de vous revoir, de vous embrasser comme je vous aime!

Maman est arrivée hier de Baden; elle se porte assez bien. La grande-duchesse arrivera dans peu de jours. J'ai reçu des nouvelles de Napoléon; il serait déjà marié sans la mort de tante Borghèse. Ma cousine a été très malade cet hiver, mais elle est actuellement tout à fait rétablie.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman me charge de vous faire ses compliments. Croyez à mon sincère attachement. Je vous embrasse de tout mon cœur. Votre ami, LOUIS-NAPOLÉON.

Au mois d'août de la même année le prince Louis, dans une nouvelle lettre à son ancien précepteur, l'informe des visites que reçoit sa mère à Arenenberg et de celles qu'on y attend de plusieurs autres personnes. Il y parle incidemment de la domesticité d'Arenenberg, et, entre autres, de Mme Lacroix, son ancienne nourrice, dont plus tard une fille, sœur de lait de Napoléon III, deviendra Mme Cornu. Les qualités d'intelligence et de caractère de cette dernière lui ont valu, sous le règne de ce prince, une certaine notoriété :

Arenenberg, le 5 août 1825.

Mon cher monsieur l'abbé, je viens de recevoir votre dernière lettre. Je m'empresse d'y répondre pour appaiser *(sic)* votre courroux contre moi. Je vous écris il est vrai très rarement, mais, croyez-le bien, ce n'est pas faute de penser à vous; ce n'est que paresse toute pure. Quand je viens de travailler, et que l'heure de récréation arrive, je préfère bien souvent *(infandum!)* la promenade au plaisir de m'entretenir avec quelqu'un qui, dès ma plus tendre enfance, s'est fait une grande place dans mon cœur et qui la conservera sûrement toujours. Je ne vous ai pas donné de détails sur la santé de maman, parce que je ne savais pas que vous en étiez inquiet. Les eaux de Bade ne lui ont pas fait de mal, mais elle n'en a pas obtenu le bien qu'elle en espérait. A présent elle se porte bien; elle se promène beaucoup, ce qui lui est très salutaire. La grande-duchesse, qui est ici, et qui me

charge de vous dire qu'elle pense très souvent à vous, et les visites que maman reçoit lui rendent le séjour d'Arenenberg très agréable. Nous avons vu dernièrement le duc et la duchesse de Massa, ancienne élève de Mme Campan, M. et Mme Portalis. On nous annonça encore une quantité de monde pour cet été; cela me fait plaisir pour maman, qui a besoin de distraction.

Nous avons eu dernièrement un petit empoisonnement, occasionné par un plat de cochon où se trouvèrent des pistaches qui avaient été gâtées par la chaleur. Heureusement il n'y a eu que moi de la table de maman qui en ait mangé; mais Mme Lacroix et ses deux enfants, Vincent et sa femme, Caillaux et sa femme, Charles Florentin, etc., ont été très malades pendant quelques heures, surtout Caillaux et moi. Mais le lendemain, il n'y paraissait plus.

J'écris demain à Napoléon, et je ne doute pas qu'il ne le fasse[1], car je connais son attachement pour vous, et je vous dirai même que, l'automne dernier, il avait le projet de vous faire cette surprise. Ma tante Borghèse lui a laissé sa jolie villa qui, étant dans Rome, a l'agrément de paraître à la campagne. C'est tout ce qu'on peut voir de plus soigné et de plus ravissant; il y a deux petites maisons où rien ne manque, pas même l'argenterie.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, je vais bientôt être orphelin de gouverneurs et amis, puisque M. Le Bas va à Paris pour quelque temps. Maman me charge de vous dire bien des choses de sa part. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Votre tendre et respectueux ami, LOUIS-NAPOLÉON.

IV

Citons maintenant, en entier, une lettre intéressante de la fille de Joséphine, dans laquelle, loin de s'atténuer, sa rancune contre l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène* non seulement ne désarme pas, mais au contraire s'accentue. Dans notre volume sur *l'Impératrice Joséphine*, nous en avons déjà reproduit quelques passages. La reine Hortense avait peut-être, pour en vouloir ainsi à M. de Las-Cases, d'autres raisons que nous ne connaissons pas :

[1] Il s'agit probablement du portrait du prince, réclamé par l'abbé Bertrand.

Arenenberg, le 9 octobre 1825.

Mon cher monsieur l'abbé, me voilà dans la plus grande solitude après avoir eu bien des visites cette année. Je devrais déjà me mettre en route pour mon grand voyage; mais il fait beau, je me promène, je regarde mes plantes, je me repose, et je crois que ce sera le mauvais temps qui me chassera de ma retraite, comme les orages m'y ont amenée. Vous avez sans doute vu M. Le Bas; aussi ai-je fait le gouverneur pendant bien longtemps, et le métier n'est plus si rude que de votre temps, car le cher enfant est devenu très raisonnable. Je ne sais si le grec et le latin prospèrent sous ma férule, mais je vois qu'on est exacte *(sic)* à travailler aux heures convenues.

J'ai reçu votre lettre sur l'ouvrage de M. Dulaure. Il est assez simple qu'il ait puisé dans M. de Lascase des détails qu'il a dû croire vrais; et qui eût dit que mensonge et calomnie sur l'impératrice Joséphine vînt de là! Si je n'étais pas si paresseuse, je voudrais m'amuser à écrire, sur le *Mémorial*, ce que je reconnaîtrais de dicté par l'empereur, et ce qui était du crû de M. de Lascase pour augmenter les volumes. Cela est bien facile à voir, et il y a même des détails, entre autres ceux touchant la grande-duchesse de Bade, qui n'ont pu êtres sus par l'empereur à Sainte-Hélène, et que M. de Lascase n'a pu apprendre que par la grande-duchesse même, pendant qu'il était à Bade; il a tranformé cela en conversations lointaines. Tant que ce ne sont que des éloges, on peut pardonner d'effleurer un peu la vérité; mais quand il s'agit de nuire, c'est bien le cas où il faut être véridique. Au reste, je l'ai déjà dit, nous sommes les grandes marionnettes qu'on fait jouer pour amuser les passants et pour attirer de l'argent, et je serai madame la lune ou madame le soleil, selon le caprice du charlatan. On dit que le grand *romancier* est arrivé à Paris. Est-ce pour chercher des matériaux pour l'histoire qu'on annonce de lui? Je serais curieuse de savoir le rôle qu'il nous y donnera; je suis sûre que l'ami Ernest le verra; parlez lui pour savoir quel homme est-ce. A propos je désire avoir la copie de deux lettres que Mme Campan vous écrivait sur une jeune femme arrivée à cheval, seule, dans une auberge; l'autre sur ma romance du beau Dunois, qu'elle entend chanter par des mariniers près de la Seine. Je tiens à les avoir et j'y ai droit, car vous savez que ses lettres étaient autant pour moi que pour vous. Son ouvrage sur l'éducation m'a fait un plaisir extrême. L'idée de cette morale si utile aux filles de la campagne, et dont on ne s'était jamais occupé, m'a paru fort utile. Je m'en vais la faire traduire par mon fils en allemand, et j'en donnerai

des exemplaires à mes jeunes protégées des environs. J'ai été charmée de voir qu'on avait couronné son ouvrage, fait en partie dans mon petit ermitage d'Arenenberg, et qu'elle me lisait quelquefois le matin, quand je lui faisais aussi la lecture de mes tristes et douloureux souvenirs; car j'étais alors dans le coup de feu de mes écritures, quand elle est venue chez moi, et son approbation m'encourageait tous les jours. A présent je ne fais plus rien; quelquefois seulement un petit article de testament. Ne riez pas ou ne pleurez pas, cela ne tue pas. Au reste ma santé est bien meilleure que ce printemps; mes nerfs ont repris de la force, et cette tristesse intérieure et ce découragement deviennent plus faciles à surmonter. C'est surtout quand je fais de la morale à mes chers enfants que je me retrouve encore du feu et de la jeunesse. Je ne cherche plus mes mots, j'ai de l'éloquence alors, car c'est mon cœur qui voudrait leur communiquer toute la félicité et toutes les consolations qu'on trouve à bien faire.

Je m'apperçois *(sic)* que je viens d'écrire ma lettre sur un papier déjà écrit. C'est égal vous aurez une pensée de moi. Quand il m'en vient comme cela, je les écris sur un petit chiffon de papier, au hazard *(sic)*. Je n'en fais pas grand cas, car souvent elles ne valent pas grand'chose. Mais, puisque je n'ai personne avec qui causer, je pense et le papier devient mon confident.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, mille amitiés pour vous et pour vos voisins. HORTENSE.

Pensée de la reine écrite à l'envers sur la quatrième page : L'homme cherche toujours son avantage. S'il donne ses soins à la puissance, c'est qu'il en attend des places et des honneurs. S'il donne ses soins au malheur, c'est qu'il en attend une satisfaction intérieure qui lui semble préférable.

Le prince Louis, sensible aux reproches que lui a sans doute adressés l'abbé, cherche à s'en défendre et à justifier son silence. Il plaide cette fois non coupable, et commence par informer son ancien précepteur de la mort du roi de Bavière, que l'abbé avait certainement connu. Cette mort dut affecter sérieusement la reine Hortense, car ce souverain, beau-père du prince Eugène, qui l'avait précédé de si peu dans la tombe, était un ami et un haut et véritable protecteur de la sœur et des neveux de son gendre. Là encore la femme séparée de Louis Bonaparte per-

dait, par cet événement, une aide et un appui que personne n'était en situation de remplacer.

Voici la lettre de son fils, datée cette fois d'Augsbourg, le 27 octobre 1825 :

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai reçu, le jour de mon départ d'Arenenberg, votre lettre. J'ai été très attristé et très étonné de voir que vous me reprochiez un silence dont je n'étais pas coupable, car je me souviens très bien de vous avoir écrit au mois d'août et au commencement d'octobre.

Vous aurez probablement appris la mort subite du roi de Bavière. Maman le regrette beaucoup, car elle perd en lui un véritable ami. On dit que ma tante et la reine sont inconsolables. Nous devons partir le 30 pour Munich, où nous resterons un ou deux jours; de là nous reviendrons ici. Nous partirons pour l'Italie dans dix ou douze jours; je suis bien heureux de revoir mon père et mon frère qui, j'espère, sera enfin marié. Je vous écrirai dès notre arrivée à Florence ou à Rome. J'espère que le voyage ne fera pas de mal à maman ; sa santé est actuellement très bonne. Le climat de l'Italie ne peut manquer de lui faire du bien.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé. Le récit que M. Le Bas m'a fait de votre demeure et de vos habitudes m'a fait un grand plaisir et m'a beaucoup intéressé. Que je serais heureux de vous revoir ! Maman me charge de vous dire bien des choses de sa part. Croyez au sincère attachement de votre tendre ami. LOUIS-NAPOLÉON.

Avant de partir pour l'Italie et pour Rome, où la reine Hortense avait pris l'habitude de passer l'hiver, le prince Louis adressait à l'abbé Bertrand une dernière lettre d'Augsbourg :

Le 29 novembre 1825.

Mon cher monsieur l'abbé, je crois que nous allons enfin partir demain, car nous comptons recevoir nos passeports ce soir. Un malentendu et des faiseurs d'embarras ont été la cause d'un retard bien désagréable pour maman. Il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles, mais je le conçois fort bien ; vous nous croyez déjà dans les États du Saint-Père, tandis que nous sommes encore dans la bonne ville d'Augsbourg.

Depuis que je vous ai écrit nous avons été à Munich, où tout le monde était en pleurs à cause de la mort du bon roi, ce qui est bien naturel. Cependant le roi actuel se fait beaucoup aimer par ses bonnes

institutions, qui toutes tendent à améliorer le pays et à rendre ses habitants plus heureux. Il n'y a rien de changé à Augsbourg; M. de Weinbach, le chanoine Walkirch, etc., etc., ont beaucoup demandé de vos nouvelles, et M. Le Bas leur a à tous fait vos compliments. L'abbé Bigot et M. d'Ahorner me chargent de les rappeler à votre souvenir.

Nous n'avons pas de nouvelles de mon frère depuis longtemps; il croit aussi que nous sommes déjà en voyage. Il est peut-être déjà marié. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, j'espère que votre santé est toujours bonne. Croyez au sincère attachement de votre tendre ami. Louis-Napoléon.

Arrivé à Rome avec sa mère et son précepteur, le prince Louis, écrivant à l'abbé Bertrand, lui annonce que sa famille ne fera qu'un court séjour dans la capitale du monde chrétien, et qu'à la fin de février tous les membres de cette famille se trouveront réunis à Florence. Il n'en devait pas être ainsi, car le séjour de la reine Hortense et de son fils, à Rome, se prolongea, en 1826, jusqu'au mois de juin.

Rome, 19 janvier 1826.

Mon cher monsieur l'abbé, ne vous fâchez pas, je vous en prie! Depuis que nous sommes ici, je me propose tous les jours de vous écrire: mais l'homme propose et Dieu dispose. Une des trente mille raisons, pour lesquelles je ne vous ai pas encore écrit, est que je suis très occupé. Car, indépendamment des leçons que me donne M. Le Bas, j'apprends l'anglais, l'italien et l'architecture. Nous ne sommes à Rome que pour peu de temps: nous retournerons dans un mois à Florence pour rejoindre papa et Napoléon, qui y passent l'hiver. Mon frère n'est pas encore marié, et ma cousine est encore ici ainsi que ma tante. Maman se porte très bien; elle a supporté le voyage mieux qne je ne l'aurais cru, car nous avons passé plusieurs nuits, et elle n'a pas été fatiguée.

J'ai reçu votre lettre qui m'a fait grand plaisir. Je vous remercie des vœux que vous formez pour moi: croyez que ceux que j'adresse au ciel pour le bonheur et la santé de mon vieil ami sont bien sincères.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman me charge de vous dire bien des choses de sa part. Croyez au sincère attachement de votre tendre et respectueux ami. Louis-N.

P.-S. — Quelle honte... il y a dix jours que j'ai commencé cette lettre! Nous resterons ici probablement jusqu'à la fin de février.

Rome, 16 février 1826.

Mon cher monsieur l'abbé, il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit, mais mon silence doit vous prouver que tout le monde se porte bien, car vous savez que, dans les grandes occasions, je vous écris de suite. Voici bientôt le carnaval de Rome qui va commencer; je m'en réjouis beaucoup car il est très gai. Maman a été un peu indisposée, mais elle se porte actuellement très bien. Je ne sais pas quelles nouvelles je pourrais vous donner de Rome. Nous menons une vie assez régulière. Maman reçoit tous les vendredis quelques personnes; les autres jours nous allons au théâtre. Comme c'est le troisième hiver que nous passons à Rome, notre amour pour les antiquités s'est bien ralenti; cette année, je n'ai même pas encore été voir Saint-Pierre.

Dites-moi un peu ce que vous faites, avec qui vous jouez au boston. Je serais à présent très digne de faire votre partie. J'y joue quelquefois, et l'on me reproche souvent des distractions, ce qui, je crois, vous arrivait aussi.

Adieu, monsieur l'abbé, croyez à ma sincère amitié, que je serai heureux quand je vous reverrai!

Votre tendre et respectueux ami, Louis-Napoléon.

Dans une lettre à sa famille, le précepteur Le Bas se lamente de l'existence trop mondaine de son élève, auquel le temps réservé à l'étude est véritablement insuffisant :

Tous nos travaux sont suspendus; j'ai fait mes représentations et on en reconnaît l'exactitude. Mais on ne fait rien pour réparer le temps perdu. J'aurais été si heureux de faire de ce bon jeune homme un homme aussi distingué par ses connaissances, qu'il le sera par ses qualités et son caractère. Mais hélas! ce n'est pas sur les grandes routes qu'on fait des éducations solides. Il faut se résigner à n'être qu'un homme superficiel, quand on mène de trop bonne heure une vie de nomade. Ce qui adoucit un peu mon chagrin, c'est que je n'aurai rien à me reprocher...

Continuons la correspondance du prince :

Rome, le 5 mars 1826.

Mon cher monsieur l'abbé, j'espère que vous aurez reçu ma dernière lettre qui vous aura montré que Rome ne me fait pas oublier un bon et véritable ami. Si je ne lui écris pas plus souvent, la faute en

est plutôt à Saint Lâche qu'à Saint Pierre ou autres saints, dont nous voyons ici les temples magnifiques et innombrables. Mais l'admiration que m'inspirent tous ces beaux monuments est nulle en comparaison du plaisir que j'éprouve en vous prouvant ma sincère amitié.

Maman ainsi que toute la famille se portent très bien. Ma tante Julie et ma cousine Charlotte sont encore ici. Dieu sait quand elle se mariera avec mon frère, peut-être à Pâques ou à la Trinité; mais peut-être dirai-je encore alors : la Trinité se passe, mironton-ton-ton, mirontaine, la Trinité se passe, Charlotte ne se marie pas...

Nous avons vu ici, cette année, plusieurs Français et Françaises. J'ai surtout été enchanté de faire la connaissance de Casimir Delavigne, qui est ici depuis un mois. Il nous a récité de ses poésies inédites qui, à mon gré, surpassent encore tout ce qu'il a fait.

Je ne vous dirai rien des nouveautés de Rome, car elles sont toutes ensanglantées. Ah! pourquoi la liberté de la presse n'existe-t-elle pas pour les lettres, et pourquoi a-t-on à craindre la censure de la poste! Vous en apprendriez de belles [1]!

Nous avons fait cette année très peu d'excursions, cependant nous avons été hier à la fontaine Égérie. Nous y avons fait un goûter champêtre et nous avons, comme des profanes, déposé un pâté et un gâteau (à la Campan) dans l'endroit où probablement Numa Pompilius déposait ses livres sacrés... *O tempora! o mores!* On mange des pâtés où autrefois on faisait des miracles, et on fait actuellement des miracles où jadis on défendait la patrie et la liberté! Voici assez de ces bavardages. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman me charge de vous dire qu'elle est bien paresseuse, mais cependant qu'elle ne vous oublie pas; ce sont ses propres termes. M. Le Bas et ces dames se rappellent à votre souvenir.

Croyez au sincère attachement de votre tendre et respectueux ami, qui vous aime et vous embrasse de tout son cœur. Louis-N.

Mais la reine Hortense, éprouvant quelque remords d'une paresse qu'elle a chargé son fils de confesser à son ancien précepteur, reprend la plume à son tour pour en renouveler l'aveu :

Rome, le 10 avril 1826.

Mon cher monsieur l'abbé, moi qui vous avais promis de vous écrire souvent, je m'accuse d'avoir manqué à ma promesse. Mais que d'ex-

[1] Allusion probable à des troubles réprimés à Rome ou dans les États romains

cuses j'ai !... Le farniente de l'Italie, ce temps qu'on prend à aller voir des choses curieuses, les correspondances obligées de ma famille, de mes affaires, la jolie réunion de beaucoup d'aimables compatriotes qui, par le bavardage du soir, me reportent un peu dans la rue Cerutti [1], tout cela m'a rendue un peu paresseuse. D'ailleurs votre élève Louis a dû vous mettre au courant de nos occupations. Il vous aura sans doute fait une relation du jour de Pâques. La bénédiction du pape [2] est une chose superbe, et il l'a donnée avec toute la majesté possible. Les foudres du Vatican n'ont plus un effet aussi terrible que celles lancées dans les siècles passés, mais le souvenir met quelque chose de grand à ce qui en reste, et lorsqu'il s'agit d'appeler la bénédiction de Dieu sur tout un peuple réuni, on aime à retrouver encore là une véritable puissance.

Je reçois à l'instant une lettre de M. Devaux qui m'apprend les pertes que vous avez faites, je conçois votre chagrin et je désire bien que votre voisine se retrouve près de vous pour vous distraire un peu par les marques de son amitié. Recevez l'assurance bien sincère de la mienne, mon cher monsieur l'abbé, et continuez toujours à me donner de vos nouvelles malgré ma paresse. Mille choses à Mme Lambert [3]; si elle ne m'écrit pas, je ne pense pas que ce soit moi qui sois en retard pour une réponse. Si cela était, elle compte toujours assez sur mon amitié pour m'excuser, mais je me persuade que je ne suis pas coupable, et j'ai bonne mémoire. Jusqu'à Rome, il faut que je sois toujours prise pour marraine, je n'ai pu refuser de tenir à la confirmation la fille d'une marquise romaine. J'ai été ce matin dans un couvent où s'est faite la cérémonie; c'était le cardinal Pacca qui a confirmé, et l'on m'a livré, selon l'usage, ma petite fille pour toute la journée. Je vous quitte donc pour aller m'occuper d'elle. HORTENSE.

Nous ignorons de quelle nature pouvaient être les épreuves subies par l'abbé Bertrand, épreuves auxquelles la lettre précédente de la reine fait allusion, ainsi que celle de son fils que nous transcrivons ci-après :

[1] L'hôtel habité par la reine Hortense, pendant ses séjours à Paris sous l'Empire, était situé dans la rue Cerutti.

[2] Le pape Léon XII.

[3] La baronne Lambert, née Pannelier et nièce de Mme Campan, avait été pensionnaire à l'institution de jeunes filles de Saint-Germain, où elle s'était liée avec sa condisciple, Hortense de Beauharnais. Il est souvent question d'elle dans ces lettres sous le nom d'*Alexandrine*.

Rome, ce 21 avril 1826.

J'ai aujourd'hui dix-huit ans; je ne pouvais pas mieux les célébrer qu'en vous écrivant.

Mon cher monsieur l'abbé, je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai pris part aux malheurs qui vous ont frappé. Vous connaissez trop bien mon véritable attachement pour ne pas douter que tout ce que vous éprouvez me touche vivement, et que je désirerais bien être auprès de vous pour alléger vos peines en les partageant.

Que je serai heureux quand je vous reverrai; pourquoi ne puis-je pas aller vous faire une petite visite? Me voyez-vous, un jour, arriver à Draveil, et vous demander à coucher. Quelle jolie surprise! Mais c'est un rêve qui ne peut pas se réaliser, et, puisque nous faisons tant que d'en faire, imaginons-en de probables; je me réjouis donc d'avance en vous voyant monter la montagne d'Arenenberg. Vous admirez la grandeur des arbres et moi, qui vous ai déjà reconnu de loin avec ma lunette, je suis dans vos bras. Hélas! on se persuade si facilement ce que l'on désire que je ne croyais plus rêver; mais ce n'est point Arenenberg que j'ai devant les yeux, c'est le Soracte et la plaine de Rome, et ce n'est point mon cher monsieur l'abbé qui arrive, c'est mon maître d'anglais qui ouvre la porte! *I love you very much.* (Je finirai donc ma lettre après la leçon). — *I love you very much*; j'espère que, dans ma bouche, ces paroles ne vous scandaliseront pas comme elles le firent un jour qu'une maîtresse d'anglais vous les adressa.

Maman continue à se bien porter; Napoléon n'est pas encore marié, mais cependant je crois bien qu'ils finiront par là.

Nous habitons la villa Paulina, que ma tante Borghèse a laissée à mon frère. C'est un séjour charmant; tout le jardin est rempli de fleurs, et on y jouit d'une vue charmante. Nous touchons à la porte de Rome où Bélisaire mendia son pain; au nord nous voyons la coupole de Saint-Pierre et le Soracte; à l'est, les coteaux fertiles de Tivoli, où nous avons été faire une partie avant-hier, et où nous vîmes les restes de la villa de Mécène et d'Horace; au midi la plaine de Rome, si riche en souvenirs, s'étend très loin jusqu'à la montagne où l'on voit le camp d'Hannibal, et les villes d'Albe et de Tusculum. A l'ouest est la mer qu'on ne découvre que quand on monte sur une élévation quelconque. Malgré tous ces objets qui parlent autant aux yeux qu'à l'imagination, j'aimerais mieux me promener avec vous dans la grande allée de la tante à Arenenberg. Là je serais avec un bon prêtre, qui me donnerait d'utiles conseils, et mes yeux ne seraient pas

sans cesse choqués, en admirant une belle antiquité, par la vue dégoûtante d'un capucin et d'un hypocrite. Votre lettre m'a prouvé que je devais respecter les miracles, je n'y manquerai certainement pas: mais quant aux capucins et aux compagnons de Jésus, bernique! (D'ailleurs je ne plaisantais, dans ma dernière lettre, qué sur les miracles actuels.)

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez au sincère attachement de votre tendre et respectueux ami. LOUIS-NAPOLEON.

P.-S. — Nous voyons souvent ici M. Casimir Delavigne; il joint à son talent si distingué une modestie et une bonté qui enchantent. Si vous le connaissiez, vous seriez de mon avis. M. Le Bas me charge de vous dire bien des choses de sa part.

L'abbé Bertrand, à la lecture de la lettre que nous venons de reproduire, dut trouver que la formation religieuse de son ex-élève avait bien périclité depuis son départ. Il avait été déjà choqué, comme on l'a vu par la lettre du jeune prince, qui y fait d'ailleurs amende honorable, des plaisanteries de ce dernier sur les miracles. Sur ce chapitre le bon abbé, on le conçoit, n'entendait pas raillerie. Aussi prit-il sans doute fort mal la récidive de son correspondant, et dut-il dans sa réponse tancer assez vertement celui-ci, sur la façon par trop irrévérencieuse dont le prince Louis prenait la liberté de s'exprimer sur le compte du clergé régulier. La leçon du reste ne fut pas perdue, car on ne trouvera plus, par la suite, dans les lettres du prince à son ancien précepteur, de critiques ni de plaisanteries sur cette matière interdite.

Florence, 21 juin 1826.

Mon cher monsieur l'abbé, nous sommes enfin partis de Rome, où je ne regrette absolument rien que mes parents, car je ne donnerais pas le reste pour le choix d'une épingle. Nous sommes arrivés avant-hier à Florence où j'ai trouvé papa et Napoléon en très bonne santé; le premier m'a déjà donné son portrait pour vous, et le second m'a promis de le faire faire bientôt. Il n'est pas encore marié, Dieu sait quand cela finira! Ma tante et ma cousine sont à Pise; j'espère qu'elles viendront bientôt et qu'enfin elles se décideront ainsi que mon frère. Maman se porte très bien; le séjour de Rome lui a fait beaucoup de

bien. Elle a vu, avant de partir, le Pape en particulier, et il a été très aimable. Nous ne resterons pas longtemps à Florence, et nous serons probablement, vers le commencement de juillet, à Arenenberg.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez à la sincère amitié de votre tendre et respectueux ami. Louis-Napoléon.

P.-S. — Je suis obligé de finir ma lettre parce que je vais chez papa. Maman vous dit bien des choses ainsi que Napoléon.

De retour à Arenenberg le prince écrit le 23 juillet 1826 :

Mon cher monsieur l'abbé, je reçois à l'instant votre lettre, et m'empresse d'y répondre, puisque je vois que vous êtes inquiet de la santé de maman. Elle se porte à présent très bien, quoiqu'au commencement elle ait eu de la peine à se remettre du voyage, qui avait été très fatigant; car nous sommes venus en huit jours de Florence ici par la plus grande chaleur. Nous avons passé par des lieux charmants. Milan est la plus belle ville que j'aie jamais vue. Les rues sont larges et ornées de superbes bâtiments, les promenades sont magnifiques et toujours pleines de monde, et je ne parle pas des souvenirs! Nous avons aussi traversé le lac de Côme, qui réunit la grande nature de la Suisse aux beautés riantes de l'Italie. Nous sommes jusqu'à présent dans la plus grande solitude, mais j'espère que nous aurons bientôt d'agréables visites. Si toutes les personnes qui nous ont dit qu'elles viendraient arrivaient ensemble, il faudrait assurément camper en plein air. Il y a beaucoup de changements à Arenenberg. Les deux plus jolis sont d'abord les vignes qu'on a ôtées devant le château, et à la place desquelles on a substitué une promenade assez rapide, il est vrai, mais pourtant très agréable à la vue. L'autre est la tenture de la salle à manger qui imite parfaitement une tente.

Je n'ai pas d'autres nouvelles intéressantes à vous donner, et je finis ma lettre non parce que la poste va partir à l'instant, ce qui est l'excuse ordinaire, mais parce que je vais aller à la chasse.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman vous fait dire bien des choses ainsi que tous les habitants d'Arenenberg. Croyez à mon sincère attachement. Louis-Napoléon.

Arenenberg, 31 juillet 1826.

Mon cher monsieur l'abbé, je vous écris pour vous annoncer le mariage de Napoléon, qui a eu lieu le 17 juillet; j'espère qu'ils seront

très heureux. Au moins personne ne les a influencés, car papa et maman sont restés entièrement neutres dans cette affaire-là. Vous aurez sans doute reçu ma dernière lettre. Maman se porte bien et vous dit mille choses. La grande-duchesse de Bade n'est pas encore venue, mais j'espère qu'elle ne tardera pas.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez au sincère attachement de votre tendre et respectueux ami. LOUIS-NAPOLÉON.

Baron DE MÉNEVAL,
Ministre plénipotentiaire.

(A suivre.)

UNE NÉGOCIATION POUR L'ÉVACUATION DE L'ÉGYPTE

LA CONVENTION D'EL-ARICH

(1800)

I

Bonaparte, avant de quitter l'Égypte, avait fait une dernière tentative pour entrer en négociations avec la Porte. Le 17 août 1799, il écrivait au grand vizir une lettre, qu'il lui fit porter par un prisonnier de marque, Mehemet Effendi, remis en liberté et renvoyé au camp ottoman[1]. Sa lettre avait pour but de « faire connaître » au grand vizir « la véritable situation de l'Égypte et entamer des négociations entre la Sublime-Porte et la République française, qui puissent mettre fin à la guerre » entre elles. Elle insistait sur les raisons que la Turquie avait de vivre en bonne intelligence avec la France, et, au contraire, de vouloir du mal à deux de ses alliées du moment, la Russie et l'Autriche. Elle accusait l'Angleterre et la Russie d'avoir trompé le Sultan, en lui représentant l'expédition d'Égypte « comme le commencement de l'envahissement de l'Empire ottoman ». « Comme si — protestait Bonaparte — je n'avais pas toujours déclaré que l'intention de la République française était de détruire les Mameluks, et non de faire la guerre à la Sublime-Porte; était de nuire aux Anglais et non à son grand et fidèle allié, l'empereur Sélim »! Afin d'éviter que ses ouvertures

[1] Cf. LA JONQUIÈRE, *L'Expédition d'Égypte*, t. V, p. 568 à 571.

pussent être attribuées à sa faiblesse, Bonaparte s'est donné pour fort et sûr de sa force : « Je ne crains rien, disait-il, et je suis invincible... Je battrai toutes les armées lorsqu'elles projetteront l'envahissement de l'Égypte. » Mais, ce que la Sublime-Porte ne pourrait jamais atteindre par la force des armes, elle pouvait l'obtenir par la voie diplomatique : « Je répondrai d'une manière conciliante à toutes les ouvertures de négociations qui me seraient faites. » Dès l'instant que la Turquie ne ferait plus cause commune avec la Russie et l'Empereur, la France ferait tout ce qui dépendrait d'elle « pour rétablir la bonne intelligence et lever tout ce qui pourrait être un sujet de désunion ». L'invasion de l'Égypte ayant précisément été ce sujet de désunion, Bonaparte continuait : « Vous voulez l'Égypte, dit-on ; mais l'intention de la France n'a jamais été de vous l'ôter. Chargez votre ministre à Paris de vos pleins pouvoirs ou envoyez quelqu'un chargé de vos intentions et de vos pleins pouvoirs en Égypte. On peut, en deux heures d'entretien, tout arranger. » Il ne disait pas comment, et, après avoir seulement indiqué que les Français aimeraient à être les alliés de la Turquie contre ses alliés d'alors, il concluait : « Je tiendrai pour le plus beau jour de ma vie celui où je pourrai contribuer à faire terminer une guerre à fa fois impolitique et sans objet. »

La négociation à laquelle cette lettre convie la Turquie est une négociation directe et séparée, à l'exclusion de ses alliées, afin d'arriver à conclure avec elle une paix également séparée, la détachant de ses alliées. C'est la répétition d'une tentative déjà faite à plusieurs reprises sans le moindre succès. C'est un effort pour détruire ce que l'expédition d'Egypte a créé, — l'accession de l'Empire ottoman à une coalition anglo-austro-russe, et rendre ainsi possible le retour après coup à la conception primitive du Directoire, de Talleyrand et de Bonaparte lui-même : l'accommodement entre la France et la Porte sur l'expédition française en Égypte. Quant aux conditions de cet arrangement, la lettre de Bonaparte les laisse intentionnellement dans le vague. Une phrase donne à entendre qu'elles pourraient con-

sister dans l'évacuation : « La Porte peut s'assurer par des négociations ce que ne saurait lui procurer la force des armes. » Mais d'autres passages font entrevoir qu'à cette solution-là Bonaparte préférerait la prolongation, par commun accord, de l'occupation réalisée et un véritable renversement des alliances.

Tant à l'une qu'à l'autre, s'oppose un obstacle qui interdit jusqu'au simple fait d'une discussion séparée avec la Porte : c'est qu'elle n'est pas seule maîtresse de ses décisions. Liée à l'Angleterre et à la Russie par des conventions qui obligent les contractants à ne traiter de la paix qu'ensemble, elle est, en outre, à la merci de ses alliées. Voudrait-elle donc négocier isolément avec l'armée française d'Orient, qu'elle ne le pourrait pas. Bientôt connus des Anglais et des Russes, les pourparlers qu'elle aurait engagés isolément l'exposeraient vite à être rappelée à l'ordre et remise dans le droit chemin. Aucun autre parti pour elle que de s'ouvrir à ses mentors anglais et d'agir de concert avec eux : aucune autre alternative pour la France que de négocier à la fois avec les deux, ou de ne pas négocier du tout. Telle est la rigoureuse réalité que méconnaissaient les ouvertures de Bonaparte au grand vizir.

Une fois un agent anglais, Sidney Smith ou tout autre, mêlé à une telle négociation, si tant est qu'il n'en ait pas repoussé le seul principe, il va sans dire qu'il ne pourra plus s'agir, tout au plus, que d'évacuation. D'occupation prolongée, de paix séparée avec la Turquie, il ne pourra plus même être question. Et c'est bien pourquoi Bonaparte a exclu l'hypothèse de négocier concurremment avec les Turcs et avec leurs alliés britanniques.

En s'embarquant pour la France, il a laissé à Kléber, son successeur, des instructions précises, sous forme d'une lettre, et de plusieurs mémoires, parmi lesquels s'en trouve un consacré aux « affaires politiques ». Elles montrent clairement que son but, en adressant au grand vizir des ouvertures de paix, avait été de faire sortir la Turquie de la coalition et non pas les Français de l'Égypte.

Si la Porte, a-t-il écrit à Kléber[1], répondait aux ouvertures de paix que je lui ai faites, avant que vous eussiez reçu de mes nouvelles de France, vous devez déclarer que vous avez tous les pouvoirs que j'avais, entamer la négociation, persister dans l'assertion que j'ai avancée que l'intention de la France n'a jamais été d'enlever l'Égypte à la Porte, demander que la Porte sorte de la coalition et nous accorde le commerce de la mer Noire, qu'elle mette en liberté les Français prisonniers, et enfin six mois de suspension d'hostilités... Supposant que les circonstances soient telles que vous croyiez devoir conclure ce traité avec la Porte, vous ferez sentir que vous ne pouvez pas le mettre à exécution qu'il ne soit ratifié...

A l'évacuation de l'Égypte, Kléber n'a été autorisé par Bonaparte à se prêter que dans des circonstances bien déterminées :

Si par des événements incalculables, toutes les tentatives (pour rouvrir les communications maritimes entre Toulon et Alexandrie) étaient infructueuses et qu'au mois de mai vous n'ayez reçu aucun secours ni nouvelles de France, et si, cette année, malgré toutes les précautions, la peste était en Égypte et vous tuait plus de quinze cents soldats, perte considérable puisqu'elle serait en sus de celles que les événements de la guerre vous occasionneraient journellement, je pense que dans ce cas vous ne devez point vous hasarder à soutenir la campagne prochaine, et que vous serez autorisé à conclure la paix avec la Porte ottomane, quand même l'évacuation de l'Égypte devrait être la condition principale. Il faudrait simplement éloigner l'exécution de cette condition, si cela était possible, jusqu'à la paix générale.

Pourquoi il importait de ne se résoudre à évacuer le pays que contraint et forcé, et, même dans ce cas, de chercher à atteindre le moment de la paix générale, Bonaparte l'a indiqué dans deux phrases :

Vous savez apprécier aussi bien que personne combien la possession de l'Égypte est importante à la France. Cet Empire turc, qui menace ruine de tous côtés, s'écroule aujourd'hui, et l'évacuation de l'Égypte par la France serait un malheur d'autant plus grand que nous verrions de nos jours cette belle province passer en d'autres mains européennes.

[1] 22 août 1799. Cf. La Jonquière, *op. cit.*, t. V, p. 593 à 606.

Les Français partis, l'Égypte risquerait d'échoir, soit aux Russes, soit aux Anglais.

Pourquoi Bonaparte croyait des ouvertures au grand vizir susceptibles d'être accueillies, il l'a aussi exposé à Kléber :

Le sultan Sélim a été contraint à la guerre contre la France; le Divan est favorablement disposé pour nous; la perte des armées de Syrie et de Rhodes lui ont dessillé les yeux. C'étaient les troupes les plus exercées de l'Empire... la Porte... frémit de terreur à l'aspect des Russes.

Encore qu'exagérées, ces données contenaient, du reste, une part de vérité; mais elles faisaient totalement abstraction des engagements du gouvernement turc et du danger qu'il eût couru en tentant de s'y soustraire. Continuant donc à omettre ce point ou à ne pas l'apercevoir, Bonaparte a incité Kléber à renouveler les ouvertures déjà faites à Constantinople : « Écrivez au grand vizir que nous ne voulons pas garder l'Égypte; que nous n'y sommes arrivés que comme on arrive dans un caravansérail placé sur la route de l'Inde. » Il lui a conseillé de mettre à profit le passage de pèlerins musulmans d'un certain rang se rendant à La Mecque et en revenant, pour se procurer des porte-parole auprès du premier ministre ottoman : « Vous aurez réussi, si vous parvenez à avoir auprès du grand vizir des agents français qui puissent vous instruire et contrebattre les menées des Anglais. »

Quant aux Anglais, Bonaparte enfin n'a pas dissimulé à Kléber leur volonté d'enlever l'Égypte à la France; mais il les lui a montrés hors d'état d'y réussir pour le moment et, supposant à la fois des négociations nouées avec Constantinople à leur exclusion, la Porte détachée de leur alliance et la seconde coalition vaincue, il s'est plu à compter, pour avoir finalement raison d'eux, sur la réalisation de ces trois conditions.

Les Anglais seuls veulent sincèrement et avant tout nous chasser de l'Égypte; mais ils en ont manqué l'occasion. La deuxième coalition ayant renoué la guerre en Italie, en Allemagne et au Nord, ils ont besoin de leurs forces pour pouvoir profiter des événements. Si

la deuxième coalition est vaincue et la paix rétablie sur le continent, l'Angleterre pourra disposer de ses troupes, puisqu'elle n'aura plus qu'à songer aux affaires de l'Égypte et aux intérêts de l'Hindoustan; mais alors elle ne sera plus secondée par la Porte, qui devra d'autant plus ménager la France que celle-ci aura été victorieuse.

La tâche diplomatique assignée par Bonaparte à Kléber et amorcée par sa propre lettre au grand vizir, consiste donc à entrer en négociations directes avec la Porte, afin d'arriver avec elle à une paix qui laisse la France en Égypte et détache la Turquie de la coalition européenne, ou tout au moins à une suspension d'hostilités, qui prive l'Angleterre du concours militaire turc et respecte en Égypte le fait accompli.

*
* *

Kléber assume le commandement en chef dans un état d'esprit extrêmement différent de celui où était Bonaparte en le lui transmettant. Il n'a plus foi dans le succès ni dans l'utilité de l'entreprise, dont la direction lui échoit sans qu'il l'eût souhaitée ni s'y fût attendu. S'il a eu pour elle un engouement d'un instant, suffisant pour l'entraîner à s'y associer, il en est désormais revenu. Il n'y voit d'autre issue possible et désirable que de tirer l'armée de l'impasse qu'est une conquête coupée de toutes communications. Il se sent, certes, comme militaire et comme administrateur, à la hauteur d'une tâche, où il a déjà fait merveille, et en Égypte et en Syrie. Mais il la tient pour stérile et sans influence sur la guerre générale, si ce n'est le funeste effet de retenir une armée française loin des théâtres d'opérations où se joue le sort de la France. Avoir jeté cette armée en Égypte lui semble, après coup, une aventure condamnée par l'expérience, « une folie », « la plus grosse bêtise du Directoire » : le devoir militaire et civique consiste, selon lui, à mettre le point final à cette équipée, à ramener en France, dans des conditions honorables, les troupes qui passent sous son commandement et à les replacer ainsi à la disposition de la patrie. Il est donc partisan

de l'évacuation. Les considérations dont Bonaparte justifie l'intérêt contraire — celui de prolonger l'occupation — ne sont pas faites pour influer sur l'esprit de Kléber. Il n'y voit que la persistance de son ancien chef dans l'erreur initiale qui avait fait décider une expédition déraisonnable, « insensée ». Aigri contre Bonaparte, qu'il n'a jamais aimé, bien qu'il l'admirât, et dont il juge le départ une désertion, une fuite, ses sentiments personnels et ses impressions du moment ne le portent pas à accueillir docilement les vues d'un prédécesseur dont il hérite à contre-cœur. La majorité des généraux partagent son opinion sur l'inutilité d'une campagne lointaine, dont ils sont las, sur l'intérêt de ramener les troupes en France, et son désir d'y rentrer pour combattre en Europe. L'expédition est devenue impopulaire dans l'armée, où se fait sentir, non la démoralisation, mais ce phénomène que l'argot colonial appelle « cafard ». Kléber s'entoure de collaborateurs qui pensent comme lui et dont l'influence, celle entre autres de son chef d'état-major Damas et de l'administrateur en chef Poussielgue, l'encourage dans ses idées personnelles. Les contradictions des « colonistes », peu nombreux, dont l'interprète convaincu est le général Menou, gouverneur de Rosette, converti à l'islamisme, marié à une musulmane et affublé du prénom d'Abdallah, ne font qu'importuner le général en chef sans ébranler sa conviction, dans laquelle elles l'ancrent, au contraire[1].

Deux politiques sont, du côté français, en conflit sur la question immédiatement posée et momentanément résolue en principe par le départ de Bonaparte et l'accession de Kléber au commandement en chef :

D'une part, celle à laquelle il est acquis et qui se propose pour but d'en finir avec l'aventure égyptienne et de rendre l'armée d'Orient à la France, au prix de l'évacuation. Les mêmes considérations qui la recommandent au choix de Kléber y conduisent, au même moment, le principal auteur de l'expédition

[1] Cf. *Le général Abdallah Menou et la dernière phase de l'expédition d'Égypte*, par Georges RIGAULT, 1 vol. in-8°, Paris, Plon, 1911.

d'Égypte, Talleyrand, qui conseille au Directoire, en septembre 1799, d'ouvrir une négociation sur l'évacuation avec la Porte et les Anglais, dût l'engagement de ne pas servir jusqu'à la fin de la guerre être la condition du salut de l'armée d'Orient. Talleyrand donc va encore plus loin que Kléber. Sans le suivre jusqu'au bout de sa pensée, le Directoire, sur la proposition de son successeur, Reinhard, se résigne cependant à l'évacuation, approuvant l'ouverture, avec les Turcs seulement, d'une négociation dont les premières modalités sont aussitôt arrêtées[1]. — D'autre part, la politique que Bonaparte a tracée à Kléber avant de s'en aller, dont Menou se fait ensuite l'apôtre, et qui tend à conserver l'Égypte à la France. Elle représente la fidélité à la conception première de l'expédition, ou du moins à ce qui en peut encore subsister. La menace directe contre l'Inde, au moyen d'une expédition accessoire, empruntant la voie de la mer Rouge, n'est plus considérée comme possible par qui que ce soit. Au but stratégique se substitue donc, dans l'esprit des adversaires de l'évacuation, le but colonial. Dans les lettres et mémoires que Menou adresse à Kléber, il est question de commerce, d'agriculture, de coton, d'indigo, de café, de nos colonies perdues des Antilles et de l'Inde, du trafic de la mer Rouge et de l'océan Indien, de l'isthme de Suez et de la communication des deux mers. L'entreprise dans laquelle il s'agit de persévérer consiste en un établissement colonial, dont doivent dériver d'immenses avantages, non seulement économiques, mais politiques. Désignée à la conquête, comme « le pays le mieux placé pour être l'entrepôt du commerce des Indes par la mer Rouge, le Nil et Alexandrie »; valant par elle-même, conservant toute sa valeur, encore que les Anglais fussent maîtres de l'Inde et qu'il fallût renoncer à les en éloigner; possédant assez de ressources, de richesses pour demeurer « la plus admirable des colonies[2] », l'Égypte est, aux yeux de Menou, beaucoup plus

[1] Cf. La Jonquière, *op. cit.*, t. V, p. 184-187.
[2] Cf. Rigault, *op. cit.*, p. 26-27. Mémoire de Menou en date du 6 janvier 1800.

qu'un élément d'échange, dont il peut être utile de disposer au moment de la paix avec l'Angleterre. C'est une possession à garder en y faisant accepter par l'Angleterre elle-même notre établissement. Là reparaît, démesurément grossie, l'illusion que nous avons déjà notée sous la plume de Ganteaume au lendemain d'Aboukir. Menou la justifie par un véritable sophisme.

Les ignorants, écrit-il, qui s'amusent à jaser sur mon compte, savent-ils que, malgré l'acharnement que mettent les Anglais à nous enlever l Égypte, acharnement qui doit prouver de quelle importance ce pays est pour la République, savent-ils, dis-je, qu'il y aurait peut-être possibilité de s'entendre avec les Anglais, qui nous verraient tranquillement en Égypte, s'ils étaient assurés que nous ne voulussions pas les troubler aux Indes[1] !

Cet espoir chimérique d'une entente avec les Anglais, sur une occupation française en Égypte de leur consentement, est précisé par Menou dans le mémoire, où il a développé toute sa thèse. Que l'Angleterre ne voulût pas nous laisser nous installer en Égypté, n'était, selon lui, pas sûr. Nous l'apaiserions en lui abandonnant les Indes et le commerce du golfe Persique et en nous prêtant à ne pas avoir de marine militaire sur la mer Rouge[2]. L'évolution de la pensée qui avait, en mai 1798, fait diriger une armée française vers l'Égypte est ici complète : la France doit, au besoin, chercher dans un accord avec l'Angleterre le moyen de rester dans le pays où elle était venue principalement pour la frapper. Le terme de cette évolution est, comme on le voit, une grosse naïveté. Car c'en était une de supposer alors l'Angleterre disposée à laisser de bon gré la France maîtresse d'une position, dont elle s'était emparée pour lui nuire. On ne comprend même pas comment Menou la conciliait avec la crainte, infiniment plus plausible, que les Anglais s'établissent en Égypte, si les Français en partaient.

Telles sont les deux politiques en présence. L'une et l'autre procèdent surtout de considérations, qui sont plutôt de la com-

[1] Menou à Kléber, 24 novembre 1799. Cf. RIGAULT, p. 25.
[2] Cf. RIGAULT, *op. cit.*, p. 29.

pétence d'un gouvernement que de celle de généraux, fût-ce de commandants en chef : considérations d'intérêt politique et économique, d'opportunité, d'emploi des forces. L'une et l'autre font relativement peu de place à la considération qui est, par excellence, du ressort du commandement : les moyens, les possibilités militaires. L'armée pouvait-elle ou ne pouvait-elle pas tenir et résister en Égypte? C'était, en réalité, la seule question qui aurait dû se poser. Menou et les rares « colonistes » faisant cause commune avec lui la résolvaient implicitement par l'affirmative, par le seul fait qu'ils se prononçaient contre l'évacuation; et c'était une singularité de plus dans la situation, que le plus obstiné à vouloir demeurer en Égypte et à en croire la défense possible fût précisément celui qui devait s'avérer incapable de la défendre. Kléber, qui en était capable, ne jugeait pas que le jeu en valût la chandelle. Il se substituait à un gouvernement dont il ne pouvait pas recevoir d'instructions, si ce n'est de loin en loin, pour trancher de sa propre autorité la question d'ordre gouvernemental, celle d'opportunité, d'intérêt. Il écartait le but que lui avait fixé un prédécesseur, dont il ne prévoyait pas l'avènement imminent au gouvernement de la France. Il n'arrêtait son esprit sur la seule question qui fût proprement de sa compétence, — celle des possibilités, des moyens militaires, — que pour y chercher des arguments en faveur de la solution vers laquelle il penchait : l'évacuation.

Dès le 16 septembre 1799, Kléber a écrit au grand vizir, en lui renouvelant les ouvertures de paix déjà faites par Bonaparte :

La négociation de cette paix est simple et facile. Il n'existe point d'intérêts compliqués entre les deux nations. Il ne s'agit que de l'Égypte, et l'Égypte est toujours à nous ; elle y est plus que jamais, puisque les mameluks n'y règnent et n'y régneront plus... Le général en chef Bonaparte est parti pour aller travailler lui-même à une paix si nécessaire. Je le remplace et je suis, comme lui, animé du désir de voir terminer notre malheureuse querelle [1].

[1] Cf. *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Égypte,* par Louis Reybaud, X. Saintine et divers collaborateurs, dont plusieurs avaient pris part à la campagne, Paris, 1830-1836, t. VI, p. 345-349.

Sauf excès de précipitation — il y avait un mois à peine que Bonaparte avait écrit, — Kléber ne fait encore, par cette lettre, que suivre le conseil de son prédécesseur, qui l'avait lui-même engagé à renouveler la proposition du 17 août, si le vizir n'y répondait pas. Rien non plus, dans les termes de la lettre, qui s'écarte de l'ordre d'idées où Bonaparte s'était tenu en écrivant la sienne. Mêmes insinuations contre des ennemis de la Porte, qui ne sont pas nommés, mais dans lesquels il est aisé de reconnaître les Anglais et les Russes.

La dissidence entre l'ancien et le nouveau général en chef, sur l'issue possible de la négociation, n'existe encore que dans les intentions, les dispositions de Kléber. Mais ses intentions, ses dispositions apparaissent dans son rapport au Directoire, du 8 octobre 1799. Il y trace un tableau très poussé au noir de la situation de l'armée, au moment où il en a recueilli le commandement, de l'état des effectifs, de celui du matériel, de l'habillement, des finances, des conditions sanitaires, des forces et des préparatifs de l'ennemi, des dispositions de la population. Il ne pourrait pas, disait-il, mettre en ligne plus de 5 000 hommes pour entrer en campagne; Bonaparte n'avait « pas laissé un sol en caisse », mais par contre un arriéré de près de 10 millions, dont 4 millions pour la seule solde en retard; les troupes étaient « nues »; les malades de plus en plus nombreux; les armes, la poudre, le fer et le plomb manquaient; les indigènes étaient hostiles; les mameluks dispersés mais non détruits; 30 000 hommes de l'armée du grand vizir et de Djezzar Pacha se trouvaient déjà à Gaza; le reste était en marche, parti de Damas [1]. La plupart de ces données étaient exagérées au point d'en être dénaturées, et le rapport tout entier, que Bonaparte prendra la peine de réfuter article par article, car c'était un vrai réquisitoire contre lui, avait manifestement pour but de justifier la résolution qui était ensuite annoncée : proposer au grand vizir « la restitution de l'Égypte ».

Sans doute Kléber entendait-il ne proposer d'abord qu'une

[1] Cf. Rousseau, *Kléber et Menou en Égypte*, Paris, Picard, 1900, p. 76-84.

restitution nominale, qui, rendant à la Porte la perception de l'impôt foncier et la nomination d'un pacha, laisserait aux Français l'occupation militaire des places et des forts et le revenu des douanes, jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre. Mais la fin de sa dépêche montrait qu'il se faisait peu d'illusions sur les chances que ces conditions avaient d'être acceptées. Il avouait douter qu'on voulût « y prêter l'oreille »; s'attendre, si l'orgueil des Turcs s'en accommodait, à devoir « combattre l'influence des Anglais ». Il constatait, en le déplorant, le défaut du « levier » nécessaire, la marine, pour atteindre le but que s'était proposé l'expédition d'Égypte. Enfin il annonçait qu'il se « guiderait d'après les circonstances », et déclarait ne pouvoir guère, dans la « détresse » où il se trouvait, s'occuper « que du salut et de l'honneur de l'armée » qu'il commandait. C'était laisser prévoir qu'il se contenterait, faute de mieux, du rapatriement de ses troupes à des conditions honorables. Au demeurant, s'il avait été résolu à ne traiter avec la Porte que sur la base du maintien de l'occupation française en Égypte, il n'aurait pas eu besoin, pour se justifier de poursuivre un résultat aussi favorable, d'invoquer et d'exagérer la « détresse » de sa situation.

L'événement paraît d'abord confirmer l'espoir de Bonaparte dans la possibilité de nouer une négociation avec les Turcs, à l'exclusion des Anglais. Au début d'octobre 1799, Mehemet Effendi est de retour au Caire, avec la réponse du grand vizir à la lettre du 17 août. Le délai relativement court dans lequel Youssef pacha a répondu, peut même, de la part d'un Turc, passer pour de l'empressement. Par contre, les termes de la réponse détruisent du premier coup l'illusion, où s'était complu Bonaparte, de trouver la Porte disposée à causer de paix séparée, de renversement d'alliances, et à admettre l'occupation française en Égypte; ils circonscrivent nettement la conversation à la question de l'évacuation, présentée comme une grâce, un « pardon dédaigneux », que l'armée française devait s'estimer heureuse d'obtenir. Kléber déclare lui-même cette réponse « écrite dans le délire de l'orgueil et marquée au coin de la plus

haute insolence ». La première impression est qu' « il faut, d'après cela, renoncer entièrement à traiter avec les ministres de la Sublime-Porte, ou se couvrir et s'envelopper d'infamie »; et la déception qu'il en éprouve — ou peut-être qu'il affecte d'en éprouver — lui fait regretter de ne pas avoir sous la main quelque parlementaire russe ou anglais, pour inspirer aux Turcs « une jalousie ou une défiance qui pourrait les rendre plus traitables [1] ». Il fait éclater son indignation devant Mehemet Effendi et Moustafa pacha, les deux intermédiaires de sa correspondance avec le grand vizir, s'écriant que « les Français ne répondaient à de pareilles missives qu'avec le canon et la pointe de leurs baïonnettes [2] ». Cependant, ses interlocuteurs réussissent à l'apaiser, en insinuant que les aspérités de la lettre de Youssef pacha s'adressaient plutôt à Bonaparte qu'aux Français en général. De fait, il confère avec eux et, le 27 octobre, se décide à répondre au grand vizir en peu de mots, où il se réfère à ce que Moustafa pacha lui écrirait sur leurs entretiens. Relativement fidèle encore aux directions de Bonaparte, il a cherché à « gagner du temps », à éveiller les défiances des Turcs contre les Russes, et à retarder l'évacuation — dont il a pourtant admis le principe, — jusqu'au moment indéterminé où la Turquie pourrait se passer d'une « garantie » contre ses propres alliés [3].

Dans l'intervalle, le grand vizir a répondu à la lettre de Kléber du 17 septembre. Youssef a répété ne vouloir traiter que d'évacuation pure et simple [4]. La négociation à peine entamée achemine donc le général français vers un dilemme : ou la suspendre, ou la poursuivre sur le seul terrain où elle soit acceptée. Entre ces deux alternatives, la ressource qu'il a encore et dont

[1] Kléber à Menou, 11 octobre 1799. Cf. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 93.

[2] Kléber au Directoire, 12 octobre 1799. Cf. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 94. Dans une lettre à Menou du 22 octobre, Kléber dit : « Je n'ai pas voulu répondre à la lettre impertinente que le grand vizir a adressée à Bonaparte, mais j'ai endoctriné son effendi... »

[3] Cf. RIGAULT, *op. cit.*, p. 48.

[4] D'après Rigault, Kléber a reçu cette lettre au Caire le 23 octobre, en sorte que sa propre lettre du 27 octobre répond à la fois aux deux réponses successives du grand vizir.

il usera, de continuer la correspondance en se maintenant dans son ordre d'idées, saurait réussir tout au plus à amuser le tapis pendant quelque temps, non pas à orienter la discussion vers la paix franco-turque et la reconnaissance de l'occupation française en Égypte, pas davantage à arrêter les hostilités. Mise en pratique, la conception diplomatique de Bonaparte tend à s'avérer chimérique. Il est vrai qu'on en n'est encore, de part et d'autre, qu'à l'entrée en matière et que le grand vizir peut ne pas avoir, dès ses premières lettres, dit son dernier mot. Mais son dernier mot ne pourra pas différer sensiblement de son entrée en matière, dès l'instant qu'il a mis son conseiller anglais, Sidney Smith, dans la confidence de ses pourparlers avec les Français.

Sidney Smith a en effet reçu du grand vizir communication de la lettre de Bonaparte du 17 août, de la lettre de Kléber du 17 septembre, et de ses réponses [1]. Immédiatement il a résolu d'intervenir personnellement dans la négociation. Kléber va donc voir exaucer son étrange vœu, de se trouver en présence d'un négociateur anglais.

*
* *

Au contact des difficultés de sa tâche militaire, et devant les lacunes de l'organisation turque, tant pour l'armée que pour la marine, Sidney Smith en est venu tout de suite à penser qu'il y avait lieu pour lui d'appeler la diplomatie au secours de la force. S'exagérant beaucoup, d'après les correspondances françaises interceptées, l'embarras, le désarroi du commandant ennemi après la victoire de Nelson, le dénuement et le mécontentement des troupes, il y a vu une ressource à exploiter. En déclarant à ces gens fourvoyés, aux abois, que la voie leur était ouverte

[1] Voyez sa lettre à Kléber du 26 octobre 1799. Pièces officielles de l'armée d'Égypte. Seconde partie, p. 175, Paris, an IX.

pour rentrer chez eux, individuellement ou en corps, on augmenterait leur *homesickness*, leur mal du pays, au détriment de leur moral, de leur force de résistance. N'obtiendrait-on par là que ce résultat, on n'aurait déjà pas perdu sa peine. Mais s'il arrivait qu'ils vous prissent au mot et voulussent s'en aller, un à un ou ensemble, il faudrait encore leur tenir parole et faciliter leur départ, parce que l'on aurait ainsi atteint sans coup férir, ou au prix d'un effort militaire abrégé, le but de la campagne en Orient. Tel est le raisonnement qu'a fait Sidney Smith dès son arrivée à Constantinople. Il y a été encouragé par les Turcs eux-mêmes, désireux de libérer le territoire ottoman de la présence des Français et déçus de voir l'Angleterre consacrer aux opérations en Orient peu de forces navales et aucune troupe de terre. Le principe de se prêter, le cas échéant, au rapatriement de l'armée ennemie, a été posé, dès les conférences tenues à Constantinople entre les ministres du sultan, Sidney Smith et le représentant russe, Tamara, où a été arrêté le plan d'opérations [1]. Sidney Smith y a vu encore l'avantage de délivrer l'Inde, — pour laquelle il s'inquiète et d'où ne pourra avant longtemps lui parvenir aucune nouvelle rassurante, — de la menace que fait peser sur elle l'occupation française en Égypte. Il a donc établi et fait imprimer, en français, une formule de passeport, en bonne et due forme, qu'il se propose de tenir à la disposition des militaires français désireux d'en profiter :

De par le chevalier Sidney Smith, grand-croix de l'ordre royal et militaire de l'Épée de Suède, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique près la Porte ottomane et chef de son escadre dans les mers du Levant,

Tous amiraux, généraux et officiers, tant militaires que civils, de Sa Majesté britannique, ceux de ses alliés et puissances amies, sont priés de laisser librement et sûrement passer le nommé ...... (nom, âge, signalement, etc.) et de lui prêter aide et assistance en cas de besoin pour poursuivre sa destination. Bon pour .... mois.

[1] Cf. *Dropmore papers (Fortescue manuscripts preserved at Dropmore)* publiés par la Royal Historical commission, t. V, p. 42. Sidney Smith à ord Spencer, 6 mars 1799.

Donné à bord du vaisseau de Sa Majesté le... (nom du vaisseau). Ce .... (date).

Signé : W. Sidney Smith.
[Cachet.]

Par ordre : John Keith,
secrétaire [1].

Notons en passant que le titre de *ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique près la Porte ottomane*, dont Sidney Smith se pare dans ce document, n'est nullement usurpé. Son nom a été accouplé à celui de son frère, Spencer Smith, chargé d'affaires à Constantinople, dans les pleins pouvoirs qui leur ont été conférés à tous deux, pour négocier et signer le traité du 5 janvier 1799. Sur une question qui lui sera posée peu après par Nelson, lord Spencer, premier lord de l'Amirauté, confirmera le fait dans les termes suivants : « Par suite de sa parenté avec le ministre du roi à la Porte ottomane, et de ses relations personnelles avec plusieurs des principaux personnages à Constantinople, le gouvernement a jugé expédient de joindre son nom dans les pleins pouvoirs délivrés à son frère pour conclure un traité avec cette cour, et lord Saint-Vincent, en conséquence, a été invité à l'envoyer d'abord à Constantinople [2]. » Sidney Smith est donc, au moins à cette époque, parfaitement fondé à se prévaloir d'une qualité diplomatique.

A peine venait-il de prendre le commandement de la croisière devant Alexandrie, qu'il a eu connaissance des instructions données par Bonaparte à Beauchamp, envoyé en mission à Constantinople et capturé en cours de traversée. Il est tombé en arrêt devant le passage de ces instructions, qui prescrivaient à l'émissaire français, si on l'interrogeait, de laisser entendre que, sous certaines conditions, le général en chef consentirait à entrer en accommodement avec la Porte, voire à évacuer l'Égypte.

[1] Nelson, *Dispatches and letters of Vice-Admiral Lord Nelson*, publiés par H. Nicholas, Londres, 1845, t. III, p. 336.

[2] Nelson, *Dispatches*, etc., t. III. Lord Spencer à Nelson (particulière et autographe), 12 mars 1799.

Les Français n'étaient donc pas opposés *a priori* à s'en aller. Aussitôt, Sidney Smith, dont l'imagination a travaillé sur cette phrase, a été confirmé dans ses intentions, dont il s'empresse de faire part au premier lord de l'amirauté, le comte Spencer :

Je poursuivrai le plan d'opérations que l'expérience de lord Nelson m'a tracé, avec cette différence que, conformément aux mesures adoptées à la suite des conférences avec la Porte, nous ne nous en tiendrons plus à réduire l'ennemi à la damnation en Égypte, mais lui permettrons d'évacuer le territoire par tous les moyens, excepté celui qui l'autoriserait à se retirer les armes à la main, avec la liberté de s'en servir ailleurs. Buonaparte, dans ses instructions secrètes à l'un de ses agents, dit : « Si jamais on vous faisait la question : les Français consentiront-ils à quitter l'Égypte? Pourquoi pas?... (Ici un extrait des instructions de Bonaparte à Beauchamp.) A cela je me propose de lui répondre que, le sens de cet article de ses instructions étant clair, je ne peux que l'assurer de mes dispositions à écouter toute proposition raisonnable. En même temps, je lui rappellerai que son retour en France dépend entièrement de l'escadre britannique croisant devant Alexandrie, et que, conformément à un accord avec la Porte, mes passeports seuls sont reconnus valables par elle et par les États barbaresques, pour les prisonniers de guerre de l'Angleterre. Je mentionne ceci, dès maintenant, pour permettre à Votre Seigneurie de juger des probabilités dans cette contrée, où tout est encore dans un état embryonnaire et dépend d'armées turques qui ne seront jamais telles qu'on vous les promet. On n'attrape pas des mouches avec du vinaigre; ainsi je leur offre du miel. Et ce n'est pas seulement à Buonaparte que j'offre ce pont d'or, mais, par d'autres canaux, indirectement à tous les individus de son armée. J'espère arriver, par ces moyens, à atteindre ceux qui sont hors de la portée de nos boulets; car, pour les autres, je les considère comme une proie plus sûre, d'après ce que j'apprends.

Il s'agit donc bien, dans la pensée de Sidney Smith, d'autoriser Bonaparte et ses troupes à s'en aller, si le cœur leur en dit. A quelles conditions? Comme prisonniers de guerre? Ou plutôt contre l'engagement de ne pas servir jusqu'à la fin des hostilités? Ceci n'est pas clairement indiqué et reste encore dans le vague. Mais une capitulation pure et simple, en rendant les

armes et acceptant la captivité, n'eût apparemment pas été ce *miel*, ce *pont d'or*, cette *proposition raisonnable* dont parlait le commodore. Il s'agit aussi de faire entendre au général français, avant qu'une négociation ait pu se nouer entre la Porte et lui, que c'est là une affaire à régler, non avec les Turcs, mais avec le représentant de l'Angleterre; enfin d'apprendre à ceux de ses soldats que la défection tenterait, qu'il ne tient qu'à eux de sortir de l'enfer égyptien.

Les intentions de Sidney Smith ont été connues de Troubridge, son prédécesseur au commandement de la croisière, et par Troubridge de Nelson, dont il ralliait alors le pavillon. Elles ont mis Nelson hors de lui. Son sang n'a fait qu'un tour à l'idée qu'un seul Français pût, par la faute de cet intrus de Sidney Smith, être soustrait à l'extermination totale à laquelle il continuait, avec une imperturbable confiance, à les croire tous voués par sa victoire d'Aboukir. Il a aussitôt mandé à Sidney Smith [1] : « Comme cela est en directe opposition avec mon opinion, qui est de ne jamais tolérer qu'un seul et unique Français quitte l'Égypte, je dois donc vous prescrire et vous ordonner de ne jamais donner à aucun navire ou individu français congé de quitter l'Égypte. » Nelson a ajouté qu'il s'opposerait à ce qu'aucun passeport fût délivré par un officier sous ses ordres ou par un étranger, et qu'au reste il n'en reconnaîtrait aucun pour valable et arrêterait les navires qui auraient un sauf-conduit. Deux jours après, il a écrit à son chef Jervis (lord Saint-Vincent) qu'à son avis la victoire du Nil aurait été inutile, si l'on permettait à un navire français ou à un Français de retourner en Europe, et que Bonaparte devrait tomber tôt ou tard, « si sir Sidney Smith ne l'autorisait pas à retraiter par mer [2] ». Au même moment, il a connu la capture de Beauchamp, « un envoyé de Bonaparte à la Porte, dit-il, en route pour Constantinople, avec mission de traiter d'évacuation ». Buté sur

[1] *Dispatches, etc.* Nelson à Sidney Smith. Palerme, 18 mars 1799, t. III. p. 296.

[2] *Dispatches, etc.* Nelson à Saint-Vincent, 20 mars 1799, t. III, p. 296.

son idée, comme Sidney Smith sur la sienne, il a tiré du fait une conclusion diamétralement opposée à celle du commodore :

Cette offre est ce à quoi je m'attendais depuis longtemps, comme conséquence de la glorieuse bataille du Nil; mais de ce moment aussi ce fut ma détermination de ne jamais permettre, si je pouvais l'empêcher, qu'un seul Français quittât l'Égypte... Je considère comme une véritable folie d'autoriser cette bande de voleurs à retourner en Europe. Non! En Égypte ils sont venus de leur propre consentement, et là ils resteront tant que Nelson commandera l'escadre détachée. Jamais, jamais, il ne consentira au retour d'un seul navire ou d'un Français [1]!

Lord Spencer, premier lord de l'Amirauté, a été sensiblement du même avis, quand il a reçu la lettre où Sidney Smith lui annonçait son intention de faciliter aux Français le départ d'Égypte et de leur offrir désormais « du miel », au lieu de « vinaigre ». Ayant cru comprendre que cette méthode avait été stipulée dans le traité du 5 janvier, il a aussitôt écrit à lord Grenville, ministre des Affaires Étrangères, en lui communiquant la lettre du commodore :

Je n'ai jamais vu de copie du traité qui a effectivement été signé par les Smith avec la Porte, mais je ne sais trop quel cas faire de ce qui apparaît à ce sujet, dans ces lettres et dans d'autres antérieures. Ils semblent être entrés dans des stipulations qui n'étaient pas dans mes vues, et quant aux forces anglaises à employer sur la côte d'Égypte, et pour inviter les Français à quitter l'Égypte et à retourner en Europe. Sir Sidney paraît penser que le désavantage de cette dernière mesure serait écarté, en les considérant comme prisonniers de guerre; mais je ne peux voir les choses sous ce jour parce que, à peine auraient-ils mis le pied sur le sol de France ou d'Italie, qu'ils se feraient fort peu de scrupules de servir contre nous ou contre l'un de nos alliés. Enfin, quand ce ne serait que pour l'exemple, je regretterais extrêmement qu'aucune partie considérable de cette armée pût jamais revenir, à quelque condition que ce fût [2].

[1] *Dispatches, etc.* Nelson à Will. Wyndham, ministre à Florence, 22 mars 1799.

[2] *Dropmore papers*, t. V, p. 42. Lord Spencer à Granville, 7 mai 1799.

C'est, en termes plus calmes, la même opinion que celle de Nelson.

Deux politiques se sont donc heurtées de prime abord, du côté anglais, à propos de l'évacuation de l'Égypte, exactement comme deux politiques ont été, du côté français, en conflit sur la même question. Le heurt des deux politiques anglaises a été antérieur à celui des deux politiques françaises, la question de l'évacuation s'étant posée dans le camp anglo-turc, dès l'arrivée de Sidney Smith en Orient, longtemps avant de se poser dans le camp français, où, tant que Bonaparte a commandé, elle a été exclue des vues du commandement, si ce n'est comme une amorce pour allécher la Turquie. Une politique anglaise, celle de Sidney Smith, a mis au premier plan l'intérêt de faire place nette des Français en Égypte, de restaurer l'intégrité de l'empire ottoman et de soustraire l'Inde à une menace; une autre, celle de Nelson, de lord Spencer et du gouvernement, a fait passer avant cet intérêt celui de tenir une armée française éloignée de l'Europe et de la faire périr en Afrique. La première et la seconde ont apprécié différemment la difficulté matérielle d'avoir raison par les armes des envahisseurs de l'Égypte.

Il n'est pas douteux que lord Grenville, ministre des Affaires étrangères, ait partagé l'opinion exprimée par lord Spencer dans sa lettre du 7 mai. Mais il ne semble pas que ni lui, ni le premier lord de l'Amirauté aient alors averti Sidney Smith qu'il faisait fausse route. A ce moment, du reste, l'expédition de Syrie, le siège d'Acre et son issue sont venus faire diversion à ce qu'ils ont pu prendre pour une simple lubie du commodore, fortifier en eux l'espoir d'une prochaine « décision » purement militaire de la campagne d'Orient, et jeter un rayon de gloire sur le marin diplomate que, peu auparavant, Nelson appelait encore par dérision « le chevalier suédois » *(the swedish knight)*[1]. Pourtant, même au cours du siège d'Acre, Sidney Smith n'a pas

[1] Faisant allusion à sa « grand-croix de l'ordre royal et militaire de l'Epée de Suède », mentionnée dans la formule de passeport établie par Sidney Smith.

renoncé à « offrir du miel » à l'adversaire, à qui il administrait alors tant de vinaigre de sa façon. A la veille de la levée du siège, il a fait porter à Bonaparte, par un parlementaire, une lettre de lui et une proclamation de la Porte. Sa lettre, après avoir rappelé le passage des instructions de Bonaparte à Beauchamp, — « si l'on vous demandait les Français consentiront-ils à quitter l'Égypte? Pourquoi pas? » — continuait ainsi :

Je n'ai pas voulu faire la question : « Les Français veulent-ils quitter la Syrie? » avant que vous n'eussiez fait l'essai de vos forces et des nôtres, puisque vous ne pouviez pas être convaincu, comme je le suis, de l'impraticabilité de votre entreprise; mais, maintenant que vous voyez cette place défendue comme elle peut l'être par sa position, sinon par ses fortifications, et par la bravoure de sa garnison, qui n'est pas moins nombreuse que les assiégeants, et que vous voyez qu'elle est renforcée tous les jours au lieu d'être affaiblie après deux mois de siège, je vous fais la demande : voulez-vous évacuer le territoire ottoman avant que l'arrivée de la grande armée combinée change la nature de la question?

La proclamation de la Porte adressée aux généraux, officiers et soldats de l'armée française en Égypte, après leur avoir affirmé que le Directoire les avait déportés et leur avoir annoncé l'entrée en ligne d'armées innombrables et de flottes immenses, les incitait à la défection, les engageant à profiter des « dispositions bénignes de la Sublime-Porte », pour se tirer de « l'abîme affreux », où ils avaient été plongés : des passeports les attendaient, qui leur permettraient d'aller où ils voudraient, sans être arrêtés par les escadres alliées. Par une apostille mise au bas de la proclamation, Sidney Smith en garantissait l'exécution, en tant que ministre d'Angleterre près la Porte et commandant de l'escadre combinée devant Acre [1].

La lettre de Sidney Smith à Bonaparte est restée sans réponse. Quant à la proclamation de la Porte, répandue à profusion dans les tranchées françaises par les assiégés, à la faveur de leurs sorties, le commodore s'est plu à croire qu'elle y avait semé la

[1] Cf. La Jonquière, *op. cit.*, t. IV, p. 527-528.

démoralisation et l'indiscipline [1]. Tous les témoins français s'accordent à constater au contraire qu'elle y a été traitée par le mépris. Le seul intérêt de cette manœuvre déjouée consiste en ce qu'elle montre la continuité dans les intentions, la suite dans les idées de Sidney Smith. La désapprobation de Nelson, la seule qui lui ait été signifiée, ne l'a nullement fait revenir sur ses dispositions. Son succès à Saint-Jean-d'Acre accroît son assurance et son indépendance naturelles. Il n'a jamais été et il est moins que jamais homme à ne pas se prévaloir des prérogatives qu'il tient de son caractère diplomatique et d'un commandement naval pratiquement autonome. Loin de là ; il se targue auprès de Nelson lui-même de disposer de toutes les forces militaires et navales de la Turquie.

Je n'ai pas seulement, lui écrit-il, toute la flotte turque, commandée par le vice-amiral de l'Empire, mais encore l'armée ottomane, placées sous mes ordres, non pas, bien entendu, comme capitaine du *Tigre*, mais comme ministre du roi de Grande-Bretagne et membre du conseil qui a décidé l'armement [2].

On sait que, depuis Acre, troupes ni escadre ottomanes n'ont plus donné à Sidney Smith grande satisfaction. Réduit à les faire se battre, malgré le peu de cas qu'il en faisait, il n'a réussi qu'à faire battre à Aboukir l'armée de Moustafa pacha. Tout en préparant de nouvelles opérations de plus grande envergure, il n'exclut pas, et il n'a pas tort, qu'elles ne tournent tout aussi mal pour l'armée du grand vizir, qui descend de Syrie, et pour la division de janissaires, que lui-même s'apprête à débarquer à Damiette. Tel est son état d'esprit, quand le grand vizir le met au courant des ouvertures successives de Bonaparte et de Kléber et des réponses qu'il y a faites. C'est l'occasion pour Sidney Smith de mettre son projet à exécution, de renouveler à un général en chef, plus disposé que Bonaparte à l'entendre, la proposition de s'en aller de bon gré.

[1] *Dropmore papers*, t. V, p. 81. Sidney Smith à Kœhler, 4 juin 1799.
[2] John Barrow, *The life and correspondence of Admiral sir William Sidney Smith*, 2 vol., Londres, 1848, vol. I, p. 255. Sidney Smith à Nelson, de Jaffa, 31 mai 1799.

*
* *

Il la réitère à Kléber, en lui écrivant le 26 octobre 1799 [1] : « L'offre faite de laisser le chemin libre à l'armée française pour l'évacuation de l'Égypte a été méconnue jusqu'ici. » Elle était pourtant toujours valable; lui-même s'en était assuré auprès de la Porte : « On est encore à temps de profiter de cette offre générale. » Mais l'évacuation, le rapatriement, n'étaient matériellement exécutables que du consentement et avec le concours de l'Angleterre, maîtresse de la mer : les Français devaient ne pas l'oublier. La possibilité pour eux de quitter l'Égypte, les moyens de rentrer en France dépendaient des Anglais : c'était dire que les conditions en étaient à débattre avec le représentant britannique.

Avant cette raison matérielle, Sidney Smith en avait rappelé à Kléber une autre, juridique : c'était le traité du 5 janvier 1799, dont il lui avait résumé les stipulations. Elles faisaient de la Grande-Bretagne une puissance, non pas « auxiliaire », mais bien « principale », dans la question traitée par les lettres des généraux français au grand vizir. Donc, pas de négociation possible avec la Porte seule, à l'exclusion de l'Angleterre : engagé à se l'interdire, le gouvernement ottoman, « célèbre de tout temps par sa bonne foi », ne s'y prêterait pas.

Suivaient, choisis avec discernement, des arguments destinés à disposer Kléber en faveur du parti qui lui était présenté, et à le détourner d'en imputer l'offre à la faiblesse de ses adversaires. L'Angleterre n'avait plus rien à craindre pour l'Inde des entreprises de la France; Tippoo Sahib avait été vaincu et tué; la marine anglaise était maîtresse des deux mers, entre lesquelles l'armée d'Orient était établie; les Français ne pouvaient tirer aucun profit de l'Égypte sans commerce : en y restant, ils ne feraient que prolonger leurs propres maux et ceux de leurs com-

[1] *Pièces officielles de l'armée d'Égypte, etc*, 2e partie, p. 175-178.

patriotes détenus dans les Échelles du Levant; l'état de guerre avec la Turquie ruinait le midi de la France; la seule raison pour les Anglais de souhaiter l'évacuation de l'Égypte était qu'ils avaient garanti l'intégrité de l'Empire ottoman, mais non qu'eux-mêmes et leurs confédérés fussent embarrassés d'imposer leur volonté par la force; c'était « gratuitement » qu'on prêtait aux alliés des Turcs « les principes envahisseurs du Directoire ».

Enfin, du terrain de la négociation, étaient discrètement écartées les digressions ou les diversions politiques. Sans doute l'évacuation de l'Égypte faciliterait-elle et hâterait-elle « la paix générale », dont elle était le « préliminaire » indispensable. Mais il allait de soi, Kléber devait le sentir, que le sujet de la paix générale ne pouvait pas même être abordé entre lui et ses interlocuteurs, à la distance où ils étaient de leurs gouvernements respectifs. Cela signifiait qu'il fallait renoncer à mettre sur le tapis toute question qui fût du domaine de cette paix.

Sidney Smith évitait de spécifier que la paix franco-turque fût, comme partie intégrante de la paix générale, au nombre des questions exclues. C'était un point qu'il laissait intentionnellement dans le vague. D'une allusion à « l'état de guerre avec la Porte ottomane », on pouvait même induire qu'il en admettait la cessation. En réalité, conséquent avec lui-même, et ne se dissimulant pas que l'évacuation de l'Égypte, par le seul fait qu'elle romprait le contact militaire, mettrait fin aux hostilités franco-turques, il se souciait peu du nom dont les relations des deux pays seraient ensuite appelées, pourvu que la convention d'évacuation n'eût stipulé aucune condition étrangère à cette seule et unique opération.

Des conditions mêmes de l'évacuation, il ne disait rien non plus. Mais il était aisé de voir, aux termes dont il s'était servi, qu'il ne prétendait pas imposer aux Français de déposer les armes et de se constituer prisonniers de guerre. De fait, il n'avait plus, si tant est qu'il l'eût jamais eue sérieusement, l'intention d'émettre cette exigence. Il savait qu'elle aurait coupé

court aux pourparlers et il tenait trop à conclure, pour s'exposer à rendre la conclusion impossible. Pour bien attester qu'il avait les pouvoirs nécessaires, il faisait encore suivre sa signature de sa double qualité diplomatique et militaire.

L'immixtion de Sidney Smith, d'accord avec Youssef pacha, dans la correspondance de Kléber avec le grand vizir, renverse une des données essentielles du plan diplomatique de Bonaparte : négocier séparément avec la Porte, à l'exclusion des Anglais. Par elle est aussi démentie, après l'avoir été déjà par les réponses mêmes du vizir, une autre donnée essentielle de ce plan : causer d'autre chose que de l'évacuation. Le dilemme — rompre ou suivre l'adversaire sur son terrain — va donc se resserrant et se rapprochant devant Kléber. Il n'opte pas encore, mais précipite le moment où il ne pourra plus différer un choix, fait d'avance dans son esprit.

Discuter le titre de Sidney Smith à intervenir dans la négociation n'était pas possible. Kléber ne le discute pas en effet. « Je n'ignorais pas, répond-il[1], l'alliance contractée entre la Grande-Bretagne et l'Empire ottoman. » Il accepte de bonne grâce une intervention, qui substituera, en fait, l'Anglais au Turc comme interlocuteur des Français. « Dans les dernières conférences que j'ai eues avec Mohammed Rachdy Effendi, j'ai, dit-il, demandé moi-même votre intervention dans ces négociations. »

Ceci posé, il rétorque, non sans un réel bonheur d'expression, les arguments invoqués par Sidney Smith pour le diriger vers le rapatriement.

Partout où l'on sert son pays l'on est bien; et certes l'Égypte, le pays le plus fertile de la terre, n'est pas plus un exil que les mers orageuses que vous êtes contraint d'habiter... Les événements de l'Europe et des Indes n'ont rien de commun avec ma position en Égypte. Que les armées françaises aient éprouvé des revers au delà des Alpes, c'est une bataille perdue qui nous a ôté l'Italie; une bataille gagnée nous la rendra... Les forces que je commande peu-

[1] Rousseau, *op. cit.*, p. 101-105. Kléber à Sidney Smith, 30 octobre 1799.

vent me suffire encore longtemps et, quelque actives que soient les croisières ennemies dans la Méditerranée, elles n'empêcheront pas plus un secours d'arriver, qu'elles n'ont pu empêcher l'escadre française de passer de Brest à Toulon, et de sortir ensuite de Toulon pour se réunir à l'escadre espagnole... Avant deux mois je n'ai rien à craindre de l'armée du grand vizir; avec deux cents hommes je garde les défilés inondés des pays cultivés... J'ai une cavalerie et une artillerie nombreuses... La Nubie et l'Abyssinie me fournissent des recrues nombreuses... une poudrière, une fonderie et des manufactures d'armes sont en activité.

Ce tableau, si différent de celui que Kléber avait tracé au Directoire de sa situation en Égypte, est fait pour justifier la prétention qu'il maintient, de subordonner l'évacuation de l'Égypte à la conclusion de la paix.

Les Français n'ont jamais demandé à quitter l'Égypte uniquement pour retourner dans leur patrie; ... mais ils la quitteront avec autant de plaisir que d'empressement, si cette évacuation peut devenir le prix de la paix générale. L'intégrité de l'Empire ottoman, qui est la base de l'alliance de l'Angleterre avec la Sublime-Porte, est aussi l'objet de la sollicitude de la République française. Je l'ai écrit au grand vizir et je vous le répète : l'Égypte, que nous n'avons cessé de considérer comme lui appartenant, sera restituée à cette puissance, aussitôt qu'une paix solide entre la France, l'Angleterre et la Sublime-Porte assurera cette intégrité même de l'Empire ottoman.

L'évacuation doit suivre les négociations de paix, non les précéder. Sans doute ne peut-on, loin des gouvernements, conclure la paix; mais on peut la négocier, en jeter les bases. De l'insistance que met Kléber à soutenir cette thèse, on est logiquement amené à conclure qu'il range l'évacuation pure et simple au nombre de ces « propositions incompatibles avec la gloire et l'honneur », qu'une armée française ne saurait écouter.

Mais, séparé de son adversaire par une divergence aussi grande, au moins en apparence, il prend cependant l'initiative de proposer des conférences, où il annonce déjà qu'il se ferait représenter par Desaix et Poussielgue, et qu'il offre de tenir sur le vaisseau de Sidney Smith. Il adresse, huit jours après [1], la

[1] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 105-106. Kléber au grand vizir, 8 novembre 1799.

même proposition au grand vizir, en assurant que « tout s'expliquerait et s'arrangerait facilement ». Tant de précipitation à vouloir en venir au fait contredit la fermeté affectée dans le reste de sa lettre au commodore, et hâte en tout cas l'instant où, arrivé au bord du fossé, il devra ou reculer ou sauter le pas. Au demeurant il laisse déjà entrevoir qu'il le sautera; car, écrivant de nouveau au grand vizir le 10 novembre, après avoir soutenu sa thèse, que l'évacuation de l'Égypte devait être « le prix de la paix », il dit [1] :

Mais enfin, quels que soient les désirs de Votre Excellence, et quand même il ne s'agirait que de l'évacuation pure et simple de l'Égypte, il est indispensable de s'entendre, et j'insiste d'autant plus pour établir des conférences à cet effet, que je donnerai à mes délégués des instructions telles qu'ils ne se sépareront pas des vôtres sans avoir terminé à la satisfaction de la Sublime-Porte et de Votre Excellence.

Par ces mots, le grand vizir et par conséquent Sidney Smith sont véritablement avertis que Kléber ne tentera que pour la forme et par acquit de conscience d'éluder le principe de l'évacuation immédiate.

Quand Sidney Smith reçoit du général Morand, en rade de Jaffa, la réponse de Kléber à sa lettre, il vient à peine d'être témoin du sanglant échec infligé à Damiette, le 1er novembre, à la division de janissaires, que lui-même y avait malencontreusement débarquée. Cette nouvelle expérience des moyens de résistance de l'armée française et de l'infériorité des troupes ottomanes l'a confirmé dans son désir d'obtenir des Français qu'ils s'en aillent de bon gré. Il est moins disposé que jamais à y mettre des conditions dont l'honneur militaire ne puisse s'accommoder et il le déclare d'emblée à Kléber : « *Je ne saurai jamais faire une proposition déshonorante pour l'armée française, dont la bravoure m'est si bien connue, considérant que celui qui n'est pas délicat sur ce point se déshonore lui-même* [2] ». D'accord avec le grand

[1] Rousseau, *op. cit.*, p. 109-110, 10 novembre 1799.
[2] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 205, 8 novembre 1799.

vizir, qu'il a été consulter dans son camp, et avec l'agent de Russie, présent à leur entretien, il s'empresse donc d'accepter l'offre de conférences à son bord, pourvu que les ouvertures dont seront chargés Desaix et Poussielgue « n'aient rien de contraire à la dignité, la loyauté et l'honneur des cours alliées ».

Son impatience d'entrer en négociations ne le cède en rien à celle de Kléber. Il avait attendu fébrilement la réponse du général en chef français. Desaix, qui l'a appris, le mande à Kléber, en tirant du fait la conclusion qui convenait :

Sidney Smith n'a qu'un but, qu'un désir, qu'une volonté, c'est de négocier avec vous pour nous prouver qu'il faut que nous nous en allions bien vite. La gloire qui lui en reviendrait dans son pays, chez les Russes et chez les Turcs, lui fait tourner la tête. Il paraît qu'il a peur de la lui voir échapper, car il a l'air inquiet... Smith tremblait de n'avoir pas de vos nouvelles; il frappait du pied, il s'écriait : « Le général Kléber devrait me répondre, ce que je lui ai dit est honnête, je le croyais plus raisonnable que le général Bonaparte. » Ainsi, d'après tout cela, vous voyez, mon général, qu'il veut bien négocier, mais tout ce qu'il veut, c'est de nous faire partir d'ici le plus tôt possible. Quand un ennemi demande quelque chose, c'est je pense, que cela lui fait bien du mal et qu'il ne faut pas le lui accorder.

Ni ce sage avis, ni le résultat du combat de Damiette, suivant de peu l'échec d'une tentative anglaise contre Kosseir, ne détournent Kléber de brusquer les choses et d'entrer en discussion sur l'évacuation. Mais il espère trouver, après l'affaire de Damiette, le grand vizir « un peu plus traitable » et il fait fond sur l'impatience de Sidney Smith pour lui permettre de tenir la dragée plus haute à l'adversaire. Aussi se félicite-t-il, en apprenant l'acceptation des conférences, de savoir le commodore chargé « de stipuler les intérêts de la Porte, aussi bien que ceux de l'Angleterre et de la Russie ». « Loin de me contrarier, cette mesure, dit-il, me mettra à même de tenir la main haute et de proposer des conditions plus difficiles[1]. » Singulière illusion que de s'attendre à trouver l'Anglais plus accommodant que le Turc!

[1] Rigault, *op. cit.*, p. 49, 9 novembre 1799.

Il est vrai qu'à ce moment Kléber paraît disposé à ne pas conclure, plutôt que de tout céder, et à se donner le temps de recevoir les instructions du Directoire[1], dont il ignore encore la chute. Déclarant lui-même n'avoir « plus rien à craindre sur les côtes » avant le printemps suivant, prévoyant que l'armée du grand vizir se trouverait mal du campement « dans les plaines humides de Jaffa et de Gaza », il ne paraît plus avoir d'inquiétude que pour « la campagne prochaine », qu'il se dit « hors d'état d'ouvrir sans renforts ». Son pessimisme est donc prorogé d'une saison. C'eût été beaucoup si cela avait duré.

Les instructions que Kléber donne, le 7 décembre 1799, à Desaix et à Poussielgue[2], subordonnent l'évacuation de l'Égypte à quatre conditions politiques : la dissolution de la triple alliance anglo-russo-turque; la rétrocession à la France de Corfou, Zante et Céphalonie; la garantie à la France de la possession de Malte; la cessation de toutes hostilités entre la France et la Turquie. Les trois premières de ces conditions étaient totalement inacceptables. Garantir à la France la possession de Malte, c'eût été lui garantir le moyen de réoccuper l'Égypte. Les îles ioniennes étaient occupées par les Russes qui ne devaient même pas être représentés aux conférences, si ce n'est par un drogman de leur ambassade à Constantinople. La Triple-Alliance ne pouvait être dissoute du commun accord des contractants que par la paix générale ou par une résolution concordante de leurs gouvernements; encore la prétention de Kléber sur ce point était-elle aggravée par celle de faire souscrire l'Angleterre à une précaution contre elle-même : une nouvelle garantie de l'intégrité de l'Empire ottoman. La plus complaisante interprétation de ses pouvoirs diplomatiques ne pouvait autoriser Sidney Smith à stipuler aucune de ces conditions et ses dispositions les plus libérales restaient d'ailleurs bien en deçà. Il en était de même du

[1] « Je suis à peu près arrivé à mon but de gagner du temps, pour vous mettre à même de faire connaître vos intentions et me donner vos ordres. » Kléber au Directoire, 3 décembre 1799. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 129.

[2] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 135-139.

grand vizir; mais en eût-il été autrement qu'il eût importé peu, puisque la négociation devait se poursuivre concurremment avec Sidney Smith et le Vizir, au surplus simple « homme de paille », à ce qu'affirmait Kléber[1].

Une contradiction, une véritable antinomie, dont nous verrons bientôt Kléber se dégager avec fougue, existe entre ses conditions d'entrée de jeu et la nature de la négociation qu'il poursuit. A mi-chemin encore entre la conception de Bonaparte et la sienne propre, il applique ici à une négociation où un Anglais doit être partie principale certaines des bases prévues pour une négociation séparée avec la Porte. Il a déjà dérogé aux directions de Bonaparte en acceptant la conversation avec l'Anglais et en admettant le principe d'une évacuation non différée jusqu'à la paix. Mais il y reste encore fidèle en prétendant traiter d'objets étrangers à cette seule évacuation, mettre fin à la guerre avec la Turquie et en effacer les conséquences. Il veut concilier l'inconciliable et faire sortir d'une convention avec la Porte et ses alliés de prétendues garanties en faveur de la Porte contre ses alliés.

S'il naît, a-t-il écrit au grand vizir, quelque difficulté de ma part dans ces conférences, ce ne sera que quand, dans les conditions proposées, je ne trouverai pas les intérêts de l'Empire ottoman et son intégrité suffisamment assurés. J'aurais voulu n'avoir à traiter qu'avec Votre Excellence, et nous eussions été bientôt d'accord[2].

A ne pas tomber d'accord avec ses adversaires sur les conditions qu'il pose, Kléber paraît ne s'attendre que dans le cas où des désastres encore ignorés de lui se seraient abattus sur la France en Europe. Dans ce cas, dont Sidney Smith et le vizir s'empresseront sans faute d'informer les délégués français en leur communiquant des journaux, il prévoit qu'ils « insisteront sur l'évacuation pure et simple de l'Égypte. » Mais, même alors, il n'autorise pas Desaix et Poussielgue à s'y prêter. Il leur prescrit au contraire de déclarer que jamais il n'y consentirait sans un ordre écrit de son gouvernement et de demander l'envoi à

[1] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 129. Kléber au Directoire, 3 décembre 1799.
[2] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 128. Kléber au grand vizir, 2 décembre 1799.

Paris d'un courrier spécial, les hostilités devant être suspendues pendant quatre mois pour permettre à ce courrier d'aller et de revenir.

Kléber a-t-il pu réellement se flatter, comme il l'a écrit à Sidney Smith[1], que celui-ci trouverait ses propositions, « non seulement justes et raisonnables, mais encore parfaitement conformes aux grands intérêts » du gouvernement anglais et de la Sublime-Porte? Pas longtemps en tout cas, puisque le général Morand revenu au Caire le 6 décembre, après avoir causé avec Sidney Smith à Jaffa, lui a rapporté que le commodore ne se reconnaissait pas de pouvoirs suffisants pour traiter, « si l'évacuation de l'Égypte devait servir de préliminaire à la paix générale » et s'apercevait que les Français voulaient « gagner du temps[2] ». Et c'est peut-être pourquoi, tout en s'en tenant à ses instructions, comme à un moyen dilatoire devant quand même être tenté, il y ajoute peu après, par lettre à Desaix et à Poussielgue, une addition de quelques mots, où perce sa disposition à en rabattre, en cas de nécessité : « J'ajouterai un mot à vos instructions : c'est qu'avant de rompre, il faudra me faire connaître l'ultimatum de sir Sidney Smith[3]. » A part cette réserve, qui le montre soucieux de ne pas être mis en présence d'une rupture sans qu'on lui en eût référé et qu'il eût avisé de nouveau, mais qui ne le montre tel qu'à ses plénipotentiaires, Kléber demeure, vis-à-vis de l'adversaire, ferme sur ses positions, déclarant au grand vizir que l'approche de l'armée ottomane, arrivée devant El-Arich, ne l'impressionnait nullement et qu'il offrait d'une main la paix, son amitié et l'évacuation de l'Égypte, de l'autre la bataille[4].

Dans sa hâte de rencontrer les délégués français, Sidney Smith a quitté Jaffa pour les joindre devant Damiette, puis, le mauvais

[1] Rousseau, *op. cit.*, p. 134. Kléber à Sidney Smith, 7 décembre 1799.
[2] Rousseau, *op. cit.*, introduction, p. xxiii.
[3] Rousseau, *op. cit*, p. 153. Kléber à Desaix et Poussielgue, 20 décembre 1799. Kléber renouvelle la même recommandation dans une lettre du 25 décembre. (Rousseau, p 159.)
[4] Rousseau, *op. cit.*, p. 158. Kléber au grand vizir, 25 décembre 1799.

temps l'en ayant chassé, leur a donné rendez-vous devant Alexandrie et enfin, une embellie étant survenue, qui lui a permis de se rapprocher de la côte, les a embarqués à son bord à Damiette, où il les avait sus arrivés et demeurés. C'est alors le 23 décembre. Le lendemain Sidney Smith écrit à Kléber :

Je désire que notre rapprochement nous conduise aux préliminaires d'une paix générale et stable, quoique nous ne puissions pas, à la distance où nous sommes des sièges des gouvernements respectifs, et sans pouvoirs *ad hoc*, entrer très loin dans des combinaisons aussi étendues, autrement qu'en nous témoignant mutuellement nos espérances là-dessus, qui peuvent se réaliser d'autant plus vite, si nous ôtons un grand obstacle avant de nous séparer [1].

Le grand obstacle qu'il s'agit d'ôter avant de se séparer est l'occupation française de l'Égypte; l'évacuation reste le préliminaire indispensable à une paix, à propos de laquelle le commodore et ses interlocuteurs français ne peuvent guère que se témoigner mutuellement leurs espérances, tandis qu'il dépend d'eux d'en hâter l'heure par l'évacuation. C'est, sous une forme qu'un visible effort de conciliation cherche à rapprocher autant que possible de la thèse énoncée par Kléber, la répétition de la thèse déjà énoncée par Sidney Smith. Le commodore tient en effet à ne pas rebuter de prime abord les plénipotentiaires français; il est disposé au surplus à leur accorder toutes les satisfactions de forme possibles, pour obtenir d'eux l'évacuation de leur conquête, mais sans outrepasser cependant la limite de leurs propres pouvoirs et des siens. Aussi ne pousse-t-il les hauts cris à aucune de leurs propositions sans accéder néanmoins à aucune :

Nos conférences vont lentement, écrivent Desaix et Poussielgue à Kléber, mais nous commençons à nous entendre; et plus nous tarderons, mieux nous nous entendrons. M. Smith nous paraît avoir personnellement des idées libérales. Nous avons aujourd'hui abordé la question de neutraliser l'alliance, si nous évacuons l'Égypte, et cette première ouverture n'a pas semblé l'effaroucher trop. Elle a été suivie

[1] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 216-217. Sidney Smith à Kléber, 24 décembre 1799.

d'une longue discussion politique, qui n'a eu aucune conclusion ; nous en sommes restés là [1].

Trois jours après, ils lui remettent une note, où exposant les conditions de Kléber, ils les justifient par l'intérêt que l'évacuation de l'Égypte présentait pour l'Angleterre et la Turquie et qui autorisait la France à demander une contre-partie : « L'évacuation de l'Égypte, effectuée aujourd'hui, satisfait pleinement aux intérêts de l'Empire ottoman ; elle procure en même temps un très grand avantage à l'Angleterre, qu'elle délivre de toute inquiétude sur les Indes [2]. » Dès le lendemain, Sidney Smith répond par écrit. Sa lettre, très conciliante dans les termes, mais spécifiant qu'il ne saurait faciliter d'arrangement définitif, qu'autant que « cela ne serait pas contraire aux obligations contractées par le traité du 5 janvier », transmet aux Français une note où il examine leurs propositions. Elle ne leur donne pleine et entière satisfaction que sur un point : le rapàtriement de l'armée avec armes et bagages, sans aucun engagement restrictif de sa liberté. Sur ce point, où son parti était pris depuis longtemps, le commodore est tout à fait explicite :

L'armée française, quoique près d'être investie de toutes parts, n'étant pas vaincue, sa bravoure, sa fortitude [3] (*sic*) et sa renommée lui donnent tout droit à croire qu'elle pourrait encore résister; ainsi elle n'est pas dans le cas de capituler et ses armes et bagages doivent lui rester de plein droit. Les moyens d'évacuation lui seront fournis ; les ports de sa destination ne peuvent être autres que ceux de la France.

Mais sur tous les autres points, ou bien il énonce un refus courtois, comme pour la demande d'une nouvelle garantie de l'Angleterre à l'intégrité de l'Empire ottoman, ou bien il prend un biais savant pour esquiver un non explicite, comme pour la

[1] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie. Desaix et Poussielgue à Kléber, 26 décembre 1799.

[2] Rigault, *op. cit.*, p. 57. Note du 29 décembre 1799.

[3] Le mot anglais fortitude, que Sydney Smith francise dans cette lettre, écrite en français, signifie courage, vaillance.

dissolution de la triple alliance. La seule concession à laquelle de meilleures formules le montrent disposé consiste à admettre que l'évacuation de l'Égypte « remette les choses sur l'ancien pied », entre la France et la Turquie. Encore, « un seul article » de paix proprement dite ne pouvant, selon lui, être rédigé, ne pourra-t-il s'agir de rétablir qu'un état de fait[1].

Ces interprétations sont pleinement confirmées par une lettre ultérieure de Sidney Smith à Kléber, où il s'exprime en termes moins contournés[2]. Les plénipotentiaires français, lui dit-il, « ont besoin de nouvelles instructions avant de pouvoir retirer leurs propositions inexécutables ». C'est dire clairement qu'elles ne pouvaient être acceptées par lui, si enclin qu'il fût à « aller aussi loin que l'étendue de ses pouvoirs » le lui permettait.

De mon côté, écrit-il encore, je ne peux pas céder des objets qui ne sont pas à ma disposition. Je vous envoie une copie du traité du 5 janvier, que mes instructions m'autorisaient à faire et à exécuter. Je ne peux pas avoir l'autorité de le rompre. Je détaille les motifs qui rendent impossible mon acquiescement à vos propositions. Si je le donnais, ayant la conviction qu'elles sont inexécutables, ce serait vous tendre un piège...

Donc, il ne peut pas plus être question de dissoudre la Triple-Alliance, que de rétrocéder les îles ioniennes ou de garantir la possession de Malte. Par cette triple exclusion, les concessions de Sidney Smith se trouvent pratiquement ramenées à une, de grande valeur, mais spéciale à l'armée pour laquelle Kléber traiterait : sa liberté. Desaix et Poussielgue se faisaient illusion, s'ils espéraient pouvoir, avec le temps, l'amener à stipuler, en échange de l'évacuation, autre chose que des conditions d'évacuation. En dehors de conditions de cet ordre-là, il ne leur eût concédé que des mots, rien de concret.

Au bout d'une semaine de conférences à bord du *Tigre*, l'op-

[1] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 223-226. Lettre et note de Sidney Smith à Desaix et Poussielgue, 30 décembre 1799.
[2] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 227. Sidney Smith à Kléber, 9 janvier 1800.

position des points de vue est donc apparue et n'a pas disparu, encore que des précautions manifestes aient été prises de part et d'autre pour en amortir le choc. Ajournant la discussion, pour laisser aux délégués français le temps d'en référer à Kléber, Sidney Smith part alors pour Gaza, afin de faire entendre raison au grand vizir sur la question d'un armistice, pendant la durée des négociations.

Par le même courrier que leur lettre du 26 décembre, Desaix et Poussielgue avaient transmis à Kléber des journaux, que Sidney Smith n'avait pas manqué de mettre à leur disposition et qui donnaient les nouvelles d'Europe jusqu'au 10 octobre. La conclusion qu'eux-mêmes en avaient tirée consistait en ce que « les succès en Europe ont été divers ». Telle n'est pas celle qu'en tire Kléber en les recevant.

Si jamais, leur écrit-il aussitôt[1], le deuxième paragraphe de la lettre de Bonaparte doit être applicable à une circonstance, c'est bien à celle-ci : l'Italie perdue, l'armée navale sortie de la Méditerranée et bloquée dans le port de Brest, la flotte hollandaise au pouvoir des ennemis, les Anglais et les Russes dans la Hollande, Muller battu sur le Rhin, les frontières de l'Alsace livrées à la défense de ses habitants, la Vendée ressuscitée de ses cendres et Mayence en feu ; enfin le corps législatif proposant de déclarer la patrie en danger...

A ces nouvelles, qui ramènent plus impérieusement que jamais sa pensée vers l'Occident et lui font voir dans la campagne d'Orient un stérile gaspillage de forces, l'ancien général de l'armée du Rhin ne se tient plus d'impatience d'en finir avec l'aventure africaine dont il subit l'héritage. Il se juge relevé par les circonstances des derniers scrupules qui pouvaient le retenir, autorisé par l'assentiment conditionnel de Bonaparte lui-même à une évacuation inévitable. Son devoir lui apparaît ainsi :

Je crois, comme général et comme citoyen, devoir me relâcher de mes premières prétentions et tâcher de sortir d'un pays que, sous plus d'un rapport, je ne puis conserver, duquel on ne paraît pas

[1] Rousseau, *op. cit.*, p. 175-176. Kléber à Desaix et Poussielgue, 3 janvier 1800.

même s'occuper en France, si ce n'est pour improviser sa conquête. L'espoir d'un renfort prompt et suffisant devait nous engager à gagner du temps. Cette espérance détruite, le temps que nous passons ici est perdu pour la patrie. Hâtons-nous de lui porter un secours qu'elle est hors d'état de nous faire parvenir.

D'un élan patriotique « tout naturel, mais tout irréfléchi[1] », Kléber se dégage donc avec brusquerie du réseau de chicanes où il se démenait à contre-cœur. Il mande à Desaix et Poussielgue :

Dès que l'on vous proposera la simple neutralité de la Porte ottomane pendant la guerre et la libre sortie de l'Égypte avec armes, bagages et munitions, avec la faculté de servir partout et contre tous à notre retour en France, vous devez conclure le traité sans hésitation, et je m'empresserai de le confirmer[2].

La seconde de ces deux conditions est déjà acceptée; la note de Sidney Smith du 30 décembre le spécifie. La première se réduit à une question de mots, la neutralité de la Porte, que le commodore ni le grand vizir ne consentent à proclamer officiellement, devant résulter en fait de l'évacuation.

Le soir même du jour où il a signé cette dépêche à ses plénipotentiaires, Kléber apprend la prise du fort d'El Arich. Des quiproquos et des délais certainement volontaires ayant retardé la conclusion d'un armistice, que Kléber réclamait du grand vizir depuis trois semaines, Youssef pacha, continuant à faire la sourde oreille, avait fait sommer le commandant du fort de le lui rendre. Une partie de la garnison, révoltée contre le commandant, avait livré la place aux Turcs, qui en avaient récompensé les mutins en les massacrant. Cette mutinerie, tout accidentelle, n'avait d'importance sérieuse ni par elle-même, ni par son effet, tout local. Mais succédant, à un mois d'intervalle, à celle, vite rachetée, d'une demi-brigade qui avait refusé de se laisser transférer de Lesbeh à Katieh, elle fait impression sur

[1] RIGAULT, *op. cit.*, p. 58.

[2] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 176. Kléber à Desaix et Poussielgue, 3 janvier 1800.

l'esprit de Kléber, alarmé en outre par la chute de sa défense avancée sur la frontière de Syrie. Il n'en devient que plus impatient de conduire à leur terme les pourparlers qui favorisent de telles surprises et entretiennent la fermentation dans la troupe. Aussi charge-t-il son aide camp Baudot de dire à Desaix et à Poussielgue « qu'il n'y a plus à balancer, qu'il faut terminer la négociation, en se rapprochant le plus possible de ses dernières instructions[1] ». Puis, sans même attendre que ses plénipotentiaires aient pu être touchés par ses nouveaux ordres, il en donne directement connaissance au grand vizir, déclarant accepter les propositions anglo-turques à « la seule condition qui suit : qu'aussitôt que les Français auront évacué l'Égypte, la Sublime-Porte se retirera de la Triple-Alliance[2] ». En communiquant, le même jour, cette lettre à Desaix et à Poussielgue, « j'ai voulu, leur dit-il[3], trancher d'un coup les difficultés pour arriver promptement à un but qui me paraît autant conforme aux intérêts de la France qu'à ceux de la Porte ». Le message verbal dont il a chargé pour eux Baudot fait déjà prévoir que, pour arriver à ce but tant désiré, il sacrifiera encore, s'il est nécessaire, la dernière de ses conditions.

Désormais sûr du résultat, puisqu'il est résigné à en passer par où il faut pour l'obtenir, il peut écrire au Directoire : « Au moment où je vous adresse cette lettre, l'expédition d'Égypte touche à sa catastrophe : le mot d'évacuation est prononcé et son exécution ne tient plus qu'à la discussion de quelques détails[4]. » Puis, craignant que ses délégués ne joignissent pas assez vite le grand vizir, il lui écrit d'envoyer « deux grands de sa suite » à Saleyeh, pour où lui-même se met en route[5]. A peine y est-il arrivé qu'il abandonne sa dernière condition et autorise Desaix et Poussielgue à s'en départir. Depuis qu'il leur a prescrit de s'y limiter, « le fort d'El Arich a été pris, leur expose-t-il,

[1] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 177. Kléber à Baudot, 4 janvier 1800.
[2] *Ibid.*, p. 181. Kléber au grand vizir, 7 janvier 1800.
[3] *Ibid.*, p. 182. Kléber à Desaix et Poussielgue, 7 janvier 1800.
[4] *Ibid.*, p. 184. Kléber au Directoire, 9 janvier 1800.
[5] *Ibid.*, p. 185. Kléber au grand vizir, 11 janvier 1800.

et, malgré tous mes efforts, je ne puis réunir, tant ici qu'à Belbeis et Katieh, plus de six mille hommes pour m'opposer à l'armée qui s'avance[1] ». Et de leur expliquer que, fût-il victorieux, sa victoire ne ferait qu'ajourner le problème de l'évacuation, tandis que sa défaite livrerait toutes ses troupes pieds et poings liés à la barbarie du vainqueur. Ce sera désormais son argument : il craint de laisser échapper l'occasion d'évacuer à des conditions honorables; même victorieux, il n'est pas sûr de retrouver ces conditions l'année suivante, où, en tout état, il sera moins fort. Aussi prescrit-il dès lors :

Si le grand vizir, trop fortement lié par le traité du 5 janvier 1799, et plus encore par les circonstances présentes, ne peut consentir à reprendre la neutralité que je lui ai proposée, et qu'au fond de son cœur il désire plus que nous, je vous autorise à passer outre et à traiter de l'évacuation pure et simple.

Puis, pour plus de clarté, il annonce le lendemain à Desaix et Poussielgue qu'il leur donne carte blanche, « des pouvoirs illimités pour traiter et consentir l'évacuation de l'Égypte pure et simple, et de la manière la plus honorable pour l'armée française » ; et, afin que rien ne leur fasse défaut pour signer, il leur expédie des pouvoirs en forme[2]. Deux jours après, il met le grand vizir directement au courant : ses plénipotentiaires ne rejetteront plus à l'avenir que « ce qui pourrait être contraire à la gloire et à la sûreté » de son armée[3]. Même avis est donné par lui à Sidney Smith le 19 janvier. Le même jour, il adresse à ses délégués un nouvel exposé des raisons qui le portent à conclure, une vraie justification de sa conduite : situation militaire, état des finances, fermentation dans les corps de troupes, aucun secours à attendre de France, enfin danger de l'ajournement.

Si je remporte la victoire, je n'obtiendrai qu'un délai de trois mois, et il faudra de nouveau, non point combattre, mais capituler. Si je

[1] Rousseau, *op. cit.*, p. 187-188. Kléber à Desaix et Poussielgue, 15 janvier 1800.
[2] *Ibid.*, p. 191-192. Kléber à Desaix et Poussielgue, 16 janvier 1800.
[3] *Ibid.*, p. 193. Kléber au grand vizir, 18 janvier 1800.

suis battu, je suis comptable envers la République de vingt mille citoyens qui ne pourront échapper au fer assassin d'une soldatesque effrénée et furieuse... Pesez et agissez[1].

Alors seulement il réunit, le 20 janvier, pour se couvrir, un conseil de guerre de neuf généraux, qui l'approuvent tous, sauf Davout[2].

La volonté de Kléber a ainsi parcouru le cycle au terme dúquel sa pensée l'avait précédé, se confondant dès le principe avec celle que Sidney Smith lui avait exprimée le 9 janvier : *les Français serviraient mieux leur patrie partout ailleurs*[3]. Cette conviction le justifie à ses propres yeux — et à ceux de la postérité — d'avoir cherché un dénouement où il a cru ne sacrifier d'autre intérêt que celui de sa gloire : « Il faut, écrit-il, savoir sacrifier sa gloire personnelle à l'intérêt général, et n'être pas même arrêté par l'injustice qui vous attend[4]. »

Pendant ce temps, Desaix et Poussielgue, conduits par mer à Jaffa pour se rapprocher de Sidney Smith, qui était à Gaza, avaient continué à négocier avec lui sur la base des instructions primitives de Kléber. Ils lui avaient adressé, le 4 janvier, une nouvelle note insistant sur leurs précédentes demandes[5]. Leur insistance n'aboutit qu'à lui faire accentuer son opposition : son devoir, leur répond-il, le portera « à avertir Son Altesse le Grand Vizir du danger qui doit nécessairement résulter pour l'Empire ottoman, si un intérêt local et immédiat l'inclinait à écouter favorablement une proposition tendant directement à rompre les engagements contractés pour le préserver, soit des armes, soit de l'influence de la France ». Quant à l'Angleterre, elle resterait fidèle à ses engagements; les efforts faits pour rompre les liens de la Triple-Alliance ne pourraient que les resserrer[6]. A Kléber,

[1] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 198. Kléber à Desaix et Poussielgue, 19 janvier 1800.
[2] *Ibid.*, p. 199. Kléber à Dugua, 20 janvier 1800. Kléber à Desaix et Poussielgue, 20 et 22 janvier 1800.
[3] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 227.
[4] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 204. Kléber à Dugua, 25 janvier 1800.
[5] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 231-233, 4 janvier 1800.
[6] *Ibid.*, p. 233-234, 5 janvier 1800.

Sidney Smith écrit, après avoir délibéré avec Youssef pacha sur la proposition de neutraliser la Turquie, « que la Sublime-Porte ne pouvait accéder à aucune proposition tendant à rompre les engagements contractés par ses traités[1] ». Arrivant sur ces entrefaites à El Arich, quartier général du grand vizir, où le commodore les a précédés, Desaix et Poussielgue apprennent d'eux que Kléber a d'ores et déjà renoncé directement à trois de ses quatre conditions initiales. Ils lui reprochent avec raison un recul, qui rendra l'adversaire plus intransigeant sur la dernière, voire même sur des conditions sans caractère politique[2]. Mais la dernière subit bientôt le sort des trois autres et l'instruction leur parvient de l'abandonner aussi. Dès lors, la négociation ne porte plus que sur des points où l'accord, bien que parfois laborieux, est réalisable. La convention est signée à El Arich le 24 janvier 1800 : l'armée française, avec armes, bagages et munitions, sera évacuée d'Égypte et rapatriée sur des navires fournis par ses propres ennemis; aucune restriction n'est mise à l'usage de sa liberté après son retour en France.

Prétendant n'avoir agi qu'en médiateur, bien qu'il eût en réalité tout conduit, Sidney Smith n'a pas signé la convention d'El Arich. Mais ce n'est pas, nous le verrons, pour esquiver la responsabilité de son rôle, ni pour se réserver de protester la signature du vizir. Sa politique triomphe; il est arrivé à ses fins : faire place nette des Français en Égypte. Sous le couvert de la souveraineté ottomane, qui va y faire sa rentrée, la marine anglaise pourra s'installer, pour la durée de la guerre et de l'alliance, à Alexandrie, Damiette et Suez. L'opération, pour l'Angleterre, n'est donc pas mauvaise : elle vaut bien qu'on renonce à l'espoir problématique d'enfouir toute l'armée française dans les sables du désert.

L'armée française paye de l'Égypte le droit de rentrer dans ses foyers, libre et avec les honneurs de la guerre. Ce marché traduit en actes la politique de Kléber et fait table rase de celle

[1] *Pièces officielles, etc*, 2[e] partie, p. 243, 12 janvier 1800.
[2] Cf. Rigault, *op. cit.*, p. 60.

de Bonaparte. Tous les calculs fondés sur la position de l'Égypte — projets de colonisation, garanties contre un partage de l'Empire ottoman dont la France fût exclue, développements politiques et commerciaux vers l'Inde — sont abandonnés. Kléber, sous une apparente sûreté de soi, ne laisse pas, en réalité, d'être inquiet du jugement qui attendait son œuvre à Paris : nul doute cependant que ce jugement lui eût été favorable si le Directoire eût, comme il le croyait, encore été en fonctions; car, à l'exception de Bonaparte, tout le monde, dans le personnel politique français, avait depuis longtemps fait son deuil des vastes espoirs placés dans l'expédition d'Égypte. Sur place, l'immense majorité de ses compagnons d'armes approuvent le général en chef. Seuls se désolent Menou et quelques « colonistes » : « On évacue l'Égypte purement et simplement, écrit Menou à Berthier. M. Schmidt *(sic)* doit bien triompher de nous chasser sans coup férir[1]. » Et à Bonaparte : « Il est presque évident que les Russes ou les Anglais deviendront maîtres de l'Égypte dès que nous en serons sortis[2]. » Et Menou de revenir sur son complaisant sophisme : il eût été possible de faire accepter aux Anglais l'occupation française en Égypte; on n'aurait eu pour cela qu'à leur promettre de ne pas les troubler aux Indes; d'ailleurs ne savaient-ils pas de reste que, sans marine sur la mer Rouge, on eût été bien empêché de les y menacer?

Les Anglais — sauf Sidney Smith — acceptaient bien en effet, souhaitaient même alors la prolongation de l'occupation française en Égypte : mais c'était encore dans l'illusion que l'armée occupante n'en sortirait pas vivante ou, au moins, en sortirait captive.

F. Charles-Roux.

(A suivre.)

[1] Rousseau, *op. cit.*, p. 222, 23 fevrier 1800.
[2] *Ibid.*, p. 223-225, 24 février 1800.

MARIE-LOUIS D'ESCORCHES

MARQUIS DE SAINTE-CROIX

SA MISSION DIPLOMATIQUE A LIÉGE

(1782-1791)

I

Le 11 frimaire an IX (2 décembre 1800), le Premier Consul signait un arrêté, qui nommait le citoyen Marie-Louis-Henri Descorches préfet de la Drôme avec pouvoirs extraordinaires.

Descorches, ci-devant marquis de Sainte-Croix, n'était pas un nouveau venu. Louis XVI et le gouvernement révolutionnaire l'avaient employé à l'étranger. Il s'était acquitté de diverses missions au mieux des intérêts français, donnant des preuves de clairvoyance, de tact, d'énergie; et Bonaparte avait estimé que, bon diplomate, Descorches saurait être bon administrateur. Le Premier Consul ne se trompait pas. Descorches fit, dans la Drôme, de si excellente besogne qu'on a pu, et à juste titre, le ranger parmi ces grands préfets de l'époque impériale qui, sous la direction du maître, réorganisèrent notre pays profondément troublé par dix ans de convulsions intérieures.

Toutefois, nous n'avons pas l'intention d'étudier l'administration de Descorches pendant les quatorze années de sa vie préfectorale à Valence. Nous voudrions aujourd'hui, à l'aide des documents conservés dans les archives du ministère des Affaires étrangères, préciser le rôle que joua ce gentilhomme de vieille race normande, au cours d'une assez longue carrière suivie hors de France, souhaitant qu'on nous sache gré de présenter

ainsi sous un jour un peu nouveau la figure d'un personnage dont l'effort diplomatique, très digne d'éloge, fut trop souvent passé sous silence.

Marie-Louis-Henri d'Escorches de Sainte-Croix naît, le 17 septembre 1749, au château de Sainte-Croix, situé près du village de Survie, en basse Normandie, à quatre lieues de la ville d'Argentan. Son père, Henri d'Escorches, chevalier, seigneur de Sainte-Croix, du Mesnil-Gonfroy, la Ferrière, Bonnefoy, etc., appartient à une famille d'authentique noblesse dont les titres, au dire des généalogistes, remontent à l'année 1280. Sa mère, Louise-Aimée-Jeanne d'Osmond, fille de René-Henri, marquis d'Osmond, mestre de camp de dragons et brigadier des armées du roi, est de souche normande ancienne et illustre. Il a une sœur, Jeanne-Antoinette-Henriette, née le 4 février 1742, qui fera profession religieuse à la Visitation de Caen, au cours de l'année 1767, et un frère, René-Henri-Robert, né le 26 mai 1746[1].

Ses études terminées, Marie d'Escorches prend du service dans l'armée royale. En 1766, il compte comme sous-lieutenant au régiment Bourbon-Infanterie. L'année suivante, il passe aux gardes françaises avec le grade de second enseigne. Premier enseigne en 1771, nous le retrouvons sous-lieutenant au même corps en 1777. Entre temps, il avait été admis aux honneurs de la Cour (16 décembre 1773)[2], et il s'était marié. Il avait épousé, le 6 février 1775, Marie-Victoire Talon, fille de Jean-Baptiste Talon, seigneur de Boulay-Thierry et de la vicomté de Nogent-le-Roy, conseiller au Parlement de Paris, et de Marie-Charlotte Radix. Marie-Victoire appartenait à cette famille des Talon, originaire de Rozières-en-Santerre, qui avait donné, au cours des deux siècles précédents, un juriste renommé et deux avocats généraux, Omer et Denis Talon, aussi célèbres par leur savoir et

[1] D'Escorches portait : d'argent à la bande d'azur chargé de trois besans d'or.

[2] D'Escorches monta dans les carrosses du roi sous le nom de comte d'Escorches de Sainte-Croix. Il devait, dans la suite, prendre le titre de marquis de Sainte-Croix.

leur éloquence que par leurs vertus privées et leur fidélité à la personne royale.

Marie d'Escorches de Sainte-Croix a les yeux faibles et, de ce chef, se sent peu propre au métier militaire; il inclinera donc vers la carrière politique, nous dirions aujourd'hui la carrière diplomatique. Il continuera néanmoins à porter l'uniforme. M. de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, le protège et lui ouvre les portes du dépôt des archives de son département. M. de Sainte-Croix y travaille quelque temps puis, ayant obtenu de M. le maréchal de Biron, son chef militaire, les congés nécessaires ou les exemptions requises, il entreprend, sur les indications du ministre, mais à ses frais, de longs voyages à travers l'Europe du Nord.

Ces voyages constituaient une préparation obligée. C'est en parcourant l'Europe qu'un gentilhomme faisait son éducation politique, son noviciat comme on disait alors. Dans les grandes ambassades où il s'arrêtait, dans les postes de moindre importance où les résidents de France l'accueillaient avec bonne grâce et le retenaient quelque temps, il prenait contact avec un monde qui avait des traditions bien définies, une manière à lui d'observer, de juger et d'écrire : ambassadeurs titrés et fastueux; ministres de capacité parfois médiocre, mais toujours très résolus à faire respecter les droits du Bourbon de France qu'ils étaient fiers de représenter; secrétaires, de petite naissance pour la plupart, mais expérimentés, appliqués, rédacteurs habiles. Le jeune voyageur était initié aux affaires en cours, devenant, à l'occasion, un collaborateur un peu neuf mais plein de zèle. Il nouait dans les salons étrangers des relations qui devaient, plus tard, lui être profitables. Et quand, après deux ou trois ans d'une vie à la fois errante et studieuse, il se présentait aux bureaux de Versailles pour demander un poste, le ministre avait quelque raison de l'estimer capable de conduire une négociation et de rédiger une dépêche suivant les règles.

M. de Sainte-Croix débute auprès de M. de Flavigny, résident près le duc des Deux-Ponts; il part ensuite pour Constantinople

où le marquis de Saint-Priest est ambassadeur, se fait apprécier par ce diplomate et puise dans la correspondance de l'ambassade les éléments d'un travail auquel il donne le titre de *Réflexions succinctes sur l'empire ottoman,* et dont il fait hommage à M. de Vergennes. Quelques mois plus tard, il est à Varsovie. Il y séjourne peu, traverse Berlin, d'où il écrit au ministre, le 27 juillet 1779, pour le remercier d'avoir annoncé son passage à l'envoyé de France, M. de Pons, qui lui a fait « l'accueil le plus honnête », se rend ensuite à Dresde, arrive à Vienne d'où M. de Breteuil s'apprête à partir, et rentre par Munich. Sainte-Croix visitera aussi la Hollande : il parle, quelque part, d'un séjour qu'il y fit auprès de M. de La Vauguyon, « à l'époque la plus intéressante de son ambassade ».

En 1780, il est de retour en France. Fort des éloges reçus et des promesses faites, il a lieu de croire qu'il sera compris dans le prochain mouvement diplomatique; aussi se préoccupe-t-il sans retard d'acquérir un grade militaire qui corresponde mieux aux fonctions politiques auxquelles il va être élevé, car il n'est encore que premier lieutenant. Il sollicite donc du prince de Montbarrey, ministre de la Guerre, une commission de colonel qui « l'affranchirait des entraves d'un service déterminé, et lui donnerait une liberté qu'il ne désire que pour pouvoir voyager de nouveau ». Cette requête fut bien accueillie, puisque, le 24 juin 1780, M. de Sainte-Croix prit rang de mestre de camp attaché à l'infanterie.

Mais les mois succèdent aux mois, et d'Escorches attend toujours la nomination que lui a fait espérer M. de Vergennes. Se croyant oublié, il se met en quête d'un protecteur haut placé, et le trouve dans la personne de M. le comte d'Artois. En effet, le 8 janvier 1782, d'ordre de Son Altesse Royale, le marquis de Sérent fait tenir au ministre un mémoire de M. de Sainte-Croix, où le jeune diplomate rappelle le noviciat pénible et coûteux qu'il a accompli, les voyages d'instruction qu'il a entrepris à ses frais, où il fait valoir qu'il est peu fortuné, qu'il est marié, qu'il a des enfants et qu'on lui a promis un poste. D'une plume

maladroite, le prince a tracé, au bas du placet, ces mots :

« Je recommande ce mémoire à M. de Vergennes.

« Charles-Xavier. »

Apostille qui fit merveille. Le 20 février 1782, M. de Sainte-Croix était nommé ministre plénipotentiaire du roi près le prince évêque de Liége.

*
* *

La seigneurie ou principauté de Liége comptait deux cent vingt mille habitants environ. Elle s'étendait, de l'est à l'ouest, entre les Provinces-Unies et le Hainaut français, pressée, au nord et au sud, par les possessions héréditaires de la maison d'Autriche : Pays-Bas autrichiens, Luxembourg et Limbourg[1]. Elle était terre d'empire, et se trouvait comprise dans le cercle de Westphalie. L'évêque de Liége, prince du Saint-Empire romain, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, de Horne, baron de Herstal, etc., etc., régnait sur ce petit État, sans jouir toutefois d'un pouvoir étendu, bridé qu'il était, et fort étroitement, par une constitution quasi républicaine. Il gouvernait avec le concours et sous le contrôle des États, assemblée politique composée des membres du chapitre, de nobles, de bourgeois, et délibérant à dates fixes.

Les chanoines tréfonciers du chapitre « cathédral » de Saint Lambert élisaient l'évêque, et cette prérogative faisait d'eux les personnages les plus importants de la principauté. Ils étaient au nombre de soixante, nobles ou docteurs. Les premiers prouvaient quatre quartiers de noblesse de père et de mère, les seconds justifiaient d'une origine catholique sans tache et de cinq ans d'assiduité aux cours de quelque université fameuse, celle de Louvain par exemple. Le chapitre comptait des Liégeois en grand nombre, appartenant, pour la plupart, aux vieilles familles du

[1] Les places fortes de Philippeville et de Marienbourg formaient deux enclaves françaises en territoire liégeois.

pays dites « capistrales », plusieurs Allemands, de rares Français. Les prébendes étaient à la collation ou du pape, ou de l'évêque, ou de l'Université de Louvain,

A la mort de l'évêque, le chapitre prenait le pouvoir, notifiait la vacance du siège à l'Empereur, au roi de France, au roi d'Angleterre, et fixait la date de l'élection qui ne devait pas être remise à plus de trois mois. En principe, tout chanoine, âgé de vingt-cinq ans et ordonné prêtre, pouvait être candidat; en fait, les nobles seuls se mettaient sur les rangs : jamais un docteur n'eût osé briguer le pouvoir souverain. Il pouvait arriver aussi qu'un prélat, étranger au chapitre, posât sa candidature.

Un chanoine devait, pour être élu, réunir la moitié des voix plus une, un étranger, les deux tiers des voix, à moins qu'un bref d'éligibilité donné par le pape ne lui eût procuré le droit ordinaire d'élection possédé par les chanoines.

Le jour de l'élection, le commissaire envoyé par l'Empereur, prince suzerain, se rendait à la cathédrale. Il y trouvait les chanoines, entrait avec eux dans la salle capitulaire, les haranguait, se retirait ensuite. Le scrutin était alors ouvert. L'élection faite, l'élu était reconduit dans l'église où l'on entonnait le *Te Deum*, tandis que les salves d'artillerie, les carillons et les cloches annonçaient au peuple l'heureux événement. Enfin, le nouveau souverain rentrait à son domicile particulier et y attendait que le nonce de Cologne lui eût confirmé l'administration éventuelle du spirituel de l'évêché. Le soir, un grand repas était servi au palais.

Bien qu'il fût rattaché politiquement à l'Allemagne, le pays de Liége penchait du côté de la France. Aussi bien, tout favorisait le rapprochement des Français et des Liégeois. Ils avaient une frontière commune, ils parlaient la même langue, et leurs mœurs différaient peu; ils étaient les uns et les autres vifs et légers, amoureux de liberté et curieux de nouveauté, facilement frondeurs, et la Meuse qui, débouchant de France par Givet, coulait jusqu'à Liége, puis bordait les terres de l'évêque avant de se perdre en territoire hollandais, semblait une voie créée par la

nature pour faciliter entre le royaume et la principauté les échanges du commerce et de l'esprit.

Les rois de France, mettant à profit cet état de choses éminemment favorable, pratiquaient, à l'égard du pays liégeois, non sans succès, une politique de mainmise discrète et de protectorat courtois. L'Autriche en éprouvait un vif dépit. Cette puissance eût souhaité rendre effective une suzeraineté devenue presque nominale, inspirer les décisions du Conseil de l'évêque et supplanter la France. Elle n'y parvenait pas. Son humeur hautaine, tracassière et jalouse lui avait aliéné les Liégeois.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, les rapports entre la France et Liége sont des plus cordiaux. Liége prête de l'argent à la France. En 1757, elle lui a consenti, sous forme de fournitures pour l'armée, une avance de deux millions cinq cent mille livres, somme importante dont le remboursement se fera longtemps attendre. En mars 1772, la principauté s'est engagée à construire de Liége à Givet, et sur la rive gauche de la Meuse, des routes maintenues libres qui permettront l'acheminement plus direct vers la France des fers travaillés de Liége et des produits du riche sous-sol liégeois.

Les habitants de la principauté prennent volontiers du service dans l'armée royale. Il est même question de lever, pour le compte du roi, deux régiments liégeois ; et ce projet, souvent agité au cours du dix-huitième siècle, venait d'être réalisé lorsque éclata la Révolution.

Enfin, le gouvernement du prince évêque se plie de bonne grâce à toutes les exigences des ministres du roi. Lorsque le cabinet de Versailles, excédé et un peu effrayé des libelles qui débordent du pays de Liége, se plaint par la voix de notre agent, toute facilité est donnée, sans délai, pour l'arrestation du pamphlétaire. Deux exempts de police franchissent la frontière, se saisissent de l'homme, le poussent en voiture, reprennent avec lui, à vive allure, le chemin de France, et passent la barrière liégeoise sous l'œil complaisant des commis de l'évêque.

Cette quasi-intimité était due, en partie, à l'influence person-

nelle des évêques qui, depuis plusieurs années, se succédaient sur le trône. Prince de Bavière, comte d'Oultremont ou comte de Velbrück, ils devaient leur élévation à la protection du roi, ou, tout au moins, à sa neutralité bienveillante. Ils n'avaient garde de l'oublier, et ne manquaient pas d'affirmer, en toute occasion, leur dévouement respectueux à la personne de leur puissant voisin.

L'exposé que nous venons de faire éclaire et justifie le sens des instructions que l'envoyé de Sa Majesté recevait à son départ pour Liége. Il lui était recommandé de resserrer les liens d'amitié unissant les deux pays, de hâter l'établissement de communications rapides entre la France et Liége, de surveiller la construction des routes prévues par le traité, d'éluder le paiement d'une dette ancienne que le trésor royal appauvri aurait eu quelque peine à éteindre, et surtout de préparer l'élection du futur souverain. Faire choix d'un candidat agréable à la France et, le prince régnant venant à mourir, l'imposer adroitement au chapitre, tel était le but assigné à l'activité intelligente et au savoir-faire de notre agent. Il devait, à cet effet, dépister le favori de la maison d'Autriche et le détruire sourdement dans l'esprit des tréfonciers, se concilier les chanoines influents, flatter leur ambition, favoriser au besoin leurs vices et, par des promesses de pensions ou d'abbayes, par des sommes d'argent distribuées à propos, en faire les obligés et les clients du roi. Tâche délicate, facilitée cependant par l'attitude des chanoines docteurs, foncièrement hostiles à l'Autriche et partisans déclarés de la France, contrairement aux tréfonciers de haute naissance qui tous, sauf trois ou quatre, étaient Autrichiens décidés.

Le prédécesseur de M. de Sainte-Croix proposait cyniquement d'acheter, au meilleur marché possible, les chanoines qui étaient à vendre ; et il laissait entendre que le nombre en était grand. « Ils ne sont pas aussi nombreux que dans les chapitres allemands, écrivait-il, mais, n'en déplaise à la gloriole liégeoise, il y en a plusieurs, et je m'aperçois que les dons prodigués à Cologne et à Münster ont éveillé la cupidité. L'Autriche y aurait

dépensé quatre millions. La moitié placée à propos par la France et la Hollande, à l'appui de l'intérêt manifeste du pays, peut l'emporter sur cette disproportion et les autres avantages. » Le ministère français ne reculait pas devant l'obligation de faire un sacrifice d'argent. Moins large assurément que le cabinet de Vienne, il n'en dépensait pas moins, bon an mal an, vingt-cinq mille livres pour entretenir chez les tréfonciers l'amour ou le respect de la France. Il n'oubliait pas, au reste, de se faire renseigner sur l'état d'esprit, le fort et le faible de chacun des membres du Chapitre : l'envoyé de France tenait à jour et communiquait régulièrement au ministre un tableau détaillé où chaque tréfoncier était noté avec exactitude et sans indulgence.

* * *

M. de Sainte-Croix remplaçait à Liége M. Sabatier de Cabre[1], diplomate d'expérience, ancien déjà dans la carrière. M. Sabatier avait quitté Liége, au mois de janvier 1782, pour rentrer en France où le ministre lui réservait la direction des consulats et du commerce dans le Levant. Il avait confié la gérance du poste à M. Léonard[2]. Écrivain d'un certain renom, Léonard, entre

[1] Sabatier de Cabre (Honoré-Auguste), né à Aix-en-Provence, le 27 avril 1737, de Charles-Mathias Sabatier, avocat en la Cour, et de dame Marianne Cabre. Secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à Turin (1759). Chargé d'affaires auprès de la cour de Russie (1769). Ministre à Liège (1772). Chargé de l'administration des consulats et du commerce du Levant (1782). Sa place au ministère ayant été supprimée (1788), il prit sa retraite. Il avait obtenu du roi diverses pensions qui lui procuraient annuellement la somme, importante pour l'époque, de vingt mille deux cents livres. M. Sabatier s'était marié (1778) à Mlle de la Ponce, fille cadette de M. de la Ponce, directeur des Invalides, et sœur de Mme de Septchesnes. Marie-Anne Thérèse Sabatier de Cabre, née de cette union, épousa Charles-Ferdinand, baron de Gilliers (fructidor an X). L'abbé Sabatier, conseiller clerc de grand'chambre au Parlement de Paris, qui, en 1788, fit de l'opposition à la Cour, se prononça contre l'enregistrement des édits, et subit, de ce chef, une détention de quelques semaines au château de Doullens, était frère du diplomate.

[2] Léonard (Nicolas-Germain), né à la Guadeloupe, le 16 mars 1744, de « sieur Jean-Nicolas Léonard, procureur au Conseil supérieur de cette île, et de demoiselle Anne-Françoise Boudon », baptisé le 26 mars en l'église

deux dépêches rédigées avec aisance, rimait des églogues et composait des romans dans le goût du temps. L'évêque, qui était bel esprit, faisait grand cas de la personne et des ouvrages de ce poète un peu fade; et comme Léonard lui avait fait hommage d'une édition nouvelle des *Pastorales*, il avait riposté par l'envoi d'une très belle boîte en or émaillé.

Le marquis de Sainte-Croix rejoignit son poste, dans les premiers jours du mois de décembre, accompagné d'un secrétaire, M. Jolivet [1]. Le 6 au soir, il était à Liége, et Léonard le saluait au débotté. Le surlendemain, il dînait chez le prince, mais sa réception en audience publique n'eut lieu que huit jours plus tard.

M. de Sainte-Croix envoie au ministre une relation détaillée des honneurs qui lui furent rendus en cette occasion. Deux voitures de la cour sont venues le prendre à son hôtel, l'une, à deux chevaux, où se trouvait un officier des gardes du prince, l'autre, à six chevaux, dans laquelle il est monté avec Léonard. Il s'est mis en route précédé de deux carrosses à sa livrée, et d'un nombre imposant de voitures occupées par des officiers liégeois

de Saint-François-Basse-Terre. M. de Chauvelin, son protecteur, lui ouvre la carrière diplomatique. Nommé à Liége (1770), il y demeure douze ans comme secrétaire de M. Sabatier de Cabre, ministre de France, ou comme chargé d'affaires. Son traitement est de 1000 livres. Rentré en France (1782), il obtient du roi un brevet de pension sans retenue de 500 francs (11 février 1784). Léonard publia des *Idylles*, un poème des *Saisons*, *Alexis*, roman pastoral, les *Lettres de deux amants de Lyon* et un *Voyage aux Antilles*. Il mourut à Nantes le 26 janvier 1795.

[1] Jolivet (Michel-Nicolas) naît à Versailles en 1756. Sur la recommandation du comte d'Artois, M. de Vergennes l'envoie à Liége (1782). Il y réside pendant plus de dix ans, faisant fonction de secrétaire de légation, et même de chargé d'affaires. La prise de Liége par les Impériaux et les revers des armées françaises le forcent à rentrer en France (1793). Un de ses frères ayant émigré, il est considéré comme suspect et mis en prison. Il n'est relâché que plusieurs mois après le 9 Thermidor. Le 5 pluviôse an II, il s'était plaint qu'on ne l'eût pas employé, réclamant en outre une indemnité pour le mobilier que les Autrichiens lui avaient enlevé. Il revient à la charge le 27 messidor an VIII. Le 1er juin 1814, il adresse au prince de Bénévent, ministre des Affaires étrangères, la demande « d'une place de consul général, soit à Cadix, soit à Hambourg ou de toute autre place équivalente ». Mais, à l'exemple de ses prédécesseurs, M. de Talleyrand ne répond pas.

au service de France. A son arrivée au palais, la garde a pris les armes. Le prince se tenait dans le salon précédant son cabinet, avec son chambellan, deux officiers de ses gardes et un gentilhomme. Il s'est avancé à la rencontre du ministre de France et les portes ont été fermées. M. de Sainte-Croix a remis alors les lettres de Sa Majesté et a complimenté l'évêque qui a répondu » par l'expression de sa vive reconnaissance des bontés du Roi et du soin qu'il mettrait, en toute occasion, de les mériter ». Quelques jours après, M. de Sainte-Croix était reçu à l'hôtel de ville, où le bourgmestre en exercice lui présentait le vin d'honneur.

Ayant, de la sorte, satisfait au protocole, le nouveau ministre de France pouvait se mettre au travail. Il s'efforça tout d'abord de gagner la confiance du prince évêque et y parvint, semble-t-il, assez facilement.

François-Charles, des comtes de Velbrück, régnait à cette époque sur le pays de Liége. Né en 1719, il avait succédé, en 1771, au comte Charles d'Oultremont[1] dont il avait été l'agent à Paris pendant plusieurs années. Sa constitution était délicate, mais il était sobre et se ménageait beaucoup. « Le prince régnant, sans jouir d'une santé des plus robustes, peut cependant vivre huit à dix ans ; il y a même apparence qu'il ira jusque-là, malgré ses infirmités », avait écrit M. Sabatier de Cabre, le 8 avril 1781. Velbrück était un souverain cultivé, ami du progrès, protecteur généreux et éclairé des hommes de lettres et des artistes, mais inquiet, instable, faible et timide à l'excès. Plus jeune il avait été galant. On lui reprochait de subir, bien qu'à contre-cœur, l'influence du bourgmestre Graillet, magistrat décrié dont il avait aimé la femme. Le prince assurait, à tout propos, le roi de France de sa très respectueuse soumission et, ce disant, paraissait sincère ; par contre, l'empereur lui était odieux, et il n'en parlait qu'avec aigreur. Il ne pouvait pardonner

[1] Sur le comte Charles d'Oultremont, cf. « L'élection d'un évêque patriote à Liége en 1764 », par le comte Carlos de Villermond, *Revue d'hist. diplom.*, année 1921, p. 56.

aux cours de Vienne et de Bruxelles de l'avoir traité jadis avec dédain.

Ce ressentiment tenace permet à M. de Sainte-Croix de procurer à la France quelques avantages. Notre agent fait approuver par l'évêque la création d'un service de diligences entre Paris et Liége, et le persuade d'établir des bureaux de poste liégeois sur la route de Givet, passant outre aux réclamations du directeur général des postes impériales. Résultat plus intéressant encore : Sainte-Croix peut envisager sans appréhension la candidature de l'archiduc Maximilien[1], dont on parle à mots couverts et que le cabinet de Versailles redoute. Maximilien était frère de l'empereur régnant et de la reine de France. A force d'intrigue et à coup d'argent, l'Autriche lui avait obtenu l'archevêché de Cologne et le titre d'électeur; mais là ne se bornait pas l'ambition de cette puissance, qui souhaitait maintenant pour l'archiduc le titre de prince de Liége, en vue d'assurer son emprise sur un territoire fort riche et prolongeant ses possessions héréditaires. Il se répandait déjà que le chanoine Waseige, serviteur de la maison d'Autriche, était en arrangement de sa prébende avec Maximilien, et que les agents de l'empereur avaient reçu l'ordre de faire les plus grands efforts pour procurer à l'archiduc la coadjutorerie de l'évêché de Liége. Mais l'évêque, qui avait la haine et l'effroi des princes autrichiens, désapprouvait ces menées; il était même le premier à les dénoncer à notre agent. D'ailleurs, son sentiment personnel était partagé par le peuple liégeois et par plusieurs membres du chapitre. M. de Geloës, tréfoncier influent que M. de Sainte-Croix avait confessé quelques semaines seulement après son arrivée, ne déclarait-il pas que l'intérêt de Liége était d'exclure de la principauté tout candidat de maison souveraine, et même tout étranger?

C'est ainsi que M. de Sainte-Croix tâtait le terrain et prépa-

[1] Maximilien-François-Xavier-Joseph-Antoine-Wenceslas de Lorraine, archiduc d'Autriche, né le 8 décembre 1756. Grand maître de l'Ordre teutonique, électeur, archevêque de Cologne et évêque de Munster. Il était l'un des seize enfants de Marie-Thérèse d'Autriche et de François-Étienne de Lorraine, empereur d'Allemagne sous le nom de François Ier.

rait sa manœuvre. Reconnaissons-le, ce diplomate novice débutait assez bien.

*
* *

A la fin du mois de mai de l'année 1782, M. de Vergennes avise M. de Sainte-Croix de la venue prochaine de M. le comte d'Artois, second frère du roi. Son Altesse Royale, voyageant incognito sous le nom de comte de Châteauroux, devait quitter Versailles au début de juillet, sortir de France à Givet, traverser Dinant et Liége, et gagner Spa, où il comptait s'arrêter quatre jours. Il se rendrait ensuite à Bruxelles.

La petite ville de Spa, à quelques milles de Liége, dans un agréable décor de collines boisées, était fort à la mode au dix-huitième siècle. Les souverains en voyage se détournaient pour la visiter et boire l'eau de ses sourses. Dans les salons de la « Rotonde » et du « Waux-Hall », autour des tables de jeu, petits princes allemands, riches oisifs de tous pays coudoyaient filles et escrocs, sous la surveillance illusoire de la police du lieu. Au fort de la saison, Spa était un poste d'observation d'une certaine importance, et le cabinet de Versailles y entretenait des agents secrets : tel ce général comte de Beniowski, logé au Grand Monarque, qui correspondait avec Vergennes, et qui, un matin de juillet, revenant d'une expédition galante, trouva ses tiroirs forcés et vidés de leurs papiers. Le ministre de France à Liége ne manquait pas d'envoyer régulièrement à Versailles « les listes de Spa ».

Toutefois, en 1782, la station de Spa n'attire plus le même nombre d'étrangers : c'est à peine si cinq cents buveurs la fréquentent. Aussi Sainte-Croix, qui sait que M. le comte d'Artois aime le plaisir et les réunions brillantes, craint-il que Son Altesse Royale ne s'ennuie dans cette ville d'eaux un peu déchue. Il s'empresse néanmoins, toute affaire cessante. N'est-il pas bon courtisan, et peut-il oublier que c'est au frère du roi qu'il doit, en partie, sa nomination?

Le gouvernement liégeois fait droit, de la meilleure grâce du monde, à toutes les requêtes qui lui sont présentées par Sainte-Croix, en vue de faciliter le voyage de Son Altesse Royale. Il n'y aura ni bureaux ni barrières pour le prince et sa suite, sur toute l'étendue du pays; les chemins de traverse que les voitures doivent suivre de Rocroi à Liége seront remis en état; les relais seront disposés avec soin. Tout est bientôt prêt pour recevoir le frère de Sa Majesté; et notre agent peut, en outre, assurer à son ministre (3 juillet 1782) que la venue prochaine de Monseigneur « répand la joie dans toutes les classes ».

Son Altesse Royale arrive à Liége le 8 juillet et descend à l'hôtel comme un simple particulier; il accepte toutefois de passer la soirée dans la maison de M. de Sainte-Croix avec le prince évêque. Car Velbrück, si désireux qu'il soit de respecter l'incognito de l'illustre voyageur, tient à saluer Son Altesse Royale; et il a été convenu que le prince évêque se rencontrerait avec Monseigneur, comme par hasard, au cours d'une visite à l'envoyé de France.

Velbrück, très timide, on le sait, s'efforça de faire bonne contenance; mais son agitation, ses mouvements fébriles, décelaient son trouble. Au reste, il ne s'attarda pas et, à l'heure du souper, prit rapidement congé, prétextant que le soin de sa santé lui interdisait de se mettre à table. Cela ne l'empêcha pas de déclarer, le lendemain, à Mme de Sainte-Croix, qu'il était enchanté de l'accueil que lui avait réservé Monseigneur.

M. le comte d'Artois ne fit qu'un court séjour à Spa. Il y était arrivé le 9 juillet au matin: il en repartit, le 12, pour Liége où il dîna chez M. de Saint-Croix et, le 13, prit le chemin de Bruxelles. Il emmenait avec lui deux chevaux des écuries de l'évêque, deux bêtes fort belles qu'il avait remarquées, et dont le prince de Liége avait tenu à lui faire hommage. « Monseigneur, écrivait, le 13 juillet, l'envoyé de France, a eu la bonté de me témoigner de la manière la plus flatteuse sa satisfaction des soins que je me suis donnés pour les divers arrangements de sa route et de ses séjours. D'ailleurs, l'affabilité, la simplicité

et l'honnêteté avec lesquelles il s'est montré à Spa et dans cette ville, lui ont gagné tous les cœurs liégeois. »

*
* *

Son Altesse Royale ayant quitté la ville, Liége retombe à son calme habituel. Peu d'affaires et d'un intérêt médiocre.

Au mois de mars 1784, M. de Sainte-Croix obtient un congé. Il se met en route pour Versailles le 29; mais, le surlendemain, il est rejoint à Laon par un courrier de Jolivet qui apporte une nouvelle grave et imprévue : le prince évêque est mort.

Velbrück résidait en son château de Hex avec ses familiers, sans médecin. Il paraissait en bonne santé. Le 29, il s'était senti indisposé; on avait cru à une mauvaise digestion, et l'homme de l'art appelé avait pratiqué une saignée. Malgré ces soins, l'état du vieillard s'était rapidement aggravé. Le prince avait perdu connaissance, et s'était éteint, le 30 au matin. Le chapitre s'était assemblé et avait fait mettre les scellés au palais et au château de Seraing, maison de campagne des princes-évêques.

M. de Sainte-Croix reprend en hâte le chemin de Liége. Il est ému, car l'heure critique a sonné, et le moment est venu où il doit donner sa mesure. Avant même de remonter en voiture, il a demandé à M. de Vergennes ses instructions, et il a fait tenir à M. de Reyneval une lettre particulière. M. de Reyneval, premier commis, était l'homme de France pour qui les cabinets de l'Europe avaient le moins de secrets. Sa sûre expérience éclairait toujours, dictait souvent les décisions du ministère. « Il faut, au contraire, que je rebrousse chemin, lui écrivait Sainte-Croix, le 1er mai 1784, pour aller dévider une fusée que je compte trouver bien embrouillée... Voici un moment décisif dans lequel les offices de votre amitié, vos bons conseils et votre indulgence peuvent m'être bien salutaires. J'espère que vous ne me les refuserez pas. »

A peine rentré à Liége, sans attendre les instructions qu'il a sollicitées, Sainte-Croix formule son pronostic touchant la

future élection. L'archiduc Maximilien d'Autriche, archevêque de Cologne, si tant est qu'il pose sa candidature, ne sera pas élu, affirme-t-il. Ce frère de l'empereur a contre lui son rang et sa famille. Le chapitre ne veut pas d'un maître trop puissant, et redoute, par-dessus tout, la férule autrichienne. Les plaintes amères qu'élèvent les provinces belgiques contre l'administration impériale inspirent aux tréfonciers des réflexions salutaires. Sans doute, croit-on savoir que le prince de Salm, évêque de Tournay, cherche à réunir sur son nom les voix autrichiennes, pour les céder ensuite à Maximilien qui se découvrirait au dernier moment; mais l'attitude de la majorité des chanoines permet de croire à l'échec de cette combinaison.

Ferdinand-Maximilien-Mériadec de Rohan-Guéménée[1], archevêque de Cambrai, prince français, ne peut lui non plus rien espérer. Outre qu'il est étranger et qu'il a échoué, assez piteusement, en 1771, lors de l'élection de Velbrück, ce prélat se trouve actuellement sans influence et sans parti. C'est à peine s'il peut compter sur deux voix : celles de MM. d'Heusy. M. de

[1] Ferdinand-Maximilien-Mériadec de Rohan naît, le 7 novembre 1738, d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guéménée, duc de Montbazon, pair de France, et de Julie-Louise-Gabrielle de Rohan, demeurant place Royale, à Paris. Docteur en théologie, grand doyen du chapitre de Strasbourg, abbé de Mouzon, archevêque de Bordeaux (1769). En 1771, il sollicite du pape un bref d'éligibilité, afin de pouvoir briguer la succession du comte d'Oultremont, prince-évêque de Liége. Il échoue, mollement appuyé par le ministre de France à Liége, M. de Flavigny. Archevêque de Cambrai (1774). Chanoine de Saint-Lambert de Liége, en remplacement du tréfoncier Jean-Nicolas de Stambier (1781). A la mort du comte de Velbrück, prince-évêque, il pose à nouveau sa candidature, sans plus de succès que la première fois, M. de Vergennes, inspiré par le nouveau ministre à Liége, M. de Sainte-Croix, ayant refusé de se déclarer pour lui (1784). Après la révolution liégeoise de 1789 et la fuite du prince régnant, M. de Rohan réapparaît à Liége où il se lie avec les chefs du parti populaire. Élu régent ou mambourg (7 septembre 1790), il exerce le pouvoir pendant quelques mois, et quitte la principauté, sous la menace des Impériaux venus pour rétablir le comte de Hoensbroeck sur son siège épiscopal (janvier 1791). Il rentre alors en France, mais repasse bientôt la frontière. Napoléon le trouve à Paris après l'établissement du Concordat (1802) et le nomme premier aumônier de l'impératrice, puis grand aumônier en service (1804). Ferdinand de Rohan mourut en 1815. Il était frère du cardinal Louis de Rohan, archevêque de Strasbourg, que l'affaire du collier de la reine a rendu tristement célèbre.

Rohan a des formes agréables qui « font quelque effet sur le peuple » ; mais léger, imprudent dans ses manières et ses propos, il manœuvre fort mal. Les gens qu'il emploie nuisent à sa cause au lieu de la servir. Son homme de confiance à Liége n'est-il pas un aubergiste « communément ivre dès huit heures du matin »[1] ?

Restent le comte d'Arberg, évêque d'Ypres, et le comte d'Hoensbroeck d'Oost, ancien chancelier du comte d'Oultremont. Le premier a quelques partisans : c'est un homme estimable dont Sa Majesté pourrait être content. Le second sera, elon toute probabilité, l'élu du chapitre. Personne n'ignore, en effet, qu'il est le favori du grand prévôt. Chanoine influent et considéré, mais trop vieux et trop infirme pour briguer le souverain pouvoir, le baron de Hax, grand prévôt du chapitre, a prié ses amis de donner leurs voix au tréfoncier qu'il estimera le plus digne. Douze chanoines ont promis sur l'heure, et ce parti, faisant rapidement boule de neige, s'est accru déjà du double.

Les instructions ministérielles ne tardèrent pas à parvenir à M. de Sainte-Croix, datées du 6 mai 1784. M. de Vergennes prescrivait de combattre ouvertement tout partisan déclaré de l'Autriche ; il ne cachait pas, d'autre part, que M. de Rohan était un candidat agréable à Sa Majesté, laissant entendre toutefois que le sentiment du roi n'avait rien d'exclusif, et ne devait point être invoqué contre les autres tréfonciers susceptibles d'être élus. Que M. de Sainte-Croix agisse avec circonspection, qu'il ne se hâte pas d'abattre son jeu. Sa Majesté est d'avis qu'il attende le développement de l'intrigue électorale pour prendre telle détermination qu'il jugerait utile au succès de M. de Cambrai.

M. de Sainte-Croix répondit en maintenant fermement son point de vue. Il déclarait à Vergennes que l'intérêt de la France et celui du pays de Liége voulaient que M. de Rohan fût écarté, et ne dissimulait pas la sympathie que lui inspirait le comte

[1] Sur le prince Ferdinand de Rohan, cf. dans la *Revue*, année 1919, p. 271 : « La Révolution de 1790 et le prince Ferdinand de Rohan, » par Pierre Rain.

d'Hoensbroeck qu'il voyait « familièrement depuis longtemps » et qu'il tenait pour un homme honnête, sage et prudent.

M. de Vergennes n'insista pas. Il fit foi à son agent, et se détermina, sans peine, à laisser choir l'archevêque de Cambrai. Ce dernier, qui se croyait solidement épaulé, écrivait, indiquait la marche à suivre, parlait de lettres de crédit à faire passer à Sainte-Croix ; mais le ministre coupa court à ce manège et signifia nettement à M. de Rohan les volontés du Roi par une lettre qui mérite d'être citée en partie :

« Vous aurez vu, monsieur, mandait M. de Vergennes, le 13 mai 1784, que beaucoup de chanoines se sont ralliés à M. le grand prévôt, et que le vœu de ce tréfoncier est pour M. de Hoensbroeck, vous avez vu de plus que vos partisans sont peu nombreux, et qu'il ne vous restait qu'un faible espoir d'en augmenter le nombre. Dans cet état de choses, je présume, monsieur, que votre sagesse vous aura indiqué le seul parti qu'il vous convenait de prendre, celui de vous tenir sur la réserve et de ne pas vous livrer à une espérance plus qu'incertaine pour acheter chèrement des suffrages. Si le Roi n'avait à consulter que son affection pour vous et pour votre maison, il pourrait se livrer, à tout risque, au désir qu'il a de voir effectuer votre élection; mais Sa Majesté a sa dignité à ménager; elle ne lui permet pas d'entreprendre une chose sans la certitude de réussir, et si ses démarches étaient infructueuses, elle aurait le désagrément de voir sur le siège de Liége un prince rempli de mauvaise volonté, tandis qu'il importe qu'il soit dévoué à la France... »

L'archevêque s'inclina avec mauvaise grâce. Cruellement déçu, il s'en prit à Sainte-Croix, et lança contre lui un trait qu'il eût voulu blessant, mais qui, en fait, ne porta pas. « ...Je n'entrerai pas, monsieur, dans un grand détail, répondait-il à Vergennes, le 23 mai 1784, M. le marquis de Sainte-Croix vous aiant surement rendu un compte exact de tout. La vérité se saura tôt ou tard, et je dirai seulement qu'il est presque sévère d'assurer positivement (même avant mon arrivée) que je n'avais pas de partisans... En général, il y a peu d'exemples de la préci-

pitation qu'on a mis dans cette affaire et de toutes les manœuvres qui ont été emploiées pour haster tout. »

Quoi qu'il en soit, M. de Sainte-Croix a les mains libres et peut, dès lors, travailler sans arrière-pensée au succès de son candidat. Ajoutons que cinquante mille écus ont été mis à sa disposition, et qu'il est autorisé à promettre, au nom de Sa Majesté, d'assez nombreuses pensions. Sainte-Croix s'abouche donc avec le grand prévôt qui ne tarde pas à lui témoigner une entière confiance, fait à M. de Hoensbroeck des visites fréquentes et longues, reçoit de lui des assurances formelles de dévouement au Roi, obtient même un écrit où le futur évêque s'engage à solliciter l'assentiment royal, s'il est jamais appelé à se choisir un coadjuteur. Bientôt les Rougrave, les d'Heusy, chanoines pensionnés par la France, viennent grossir le parti d'Hoensbroeck. Seul M. de Rohan, trahissant la promesse qu'il a faite, refuse de se rallier ouvertement.

La réunion préparatoire du 18 mai, au cours de laquelle la pluralité de voix se porta sur M. de Hoensbroeck, prouva que ce tréfoncier monterait sur le trône épiscopal. Le ministre de l'Empereur, M. de Crumpipen, ne s'y trompa pas. Se voyant dans l'impossibilité d'assurer l'élection du prince de Salm, favori de sa cour, il fit contre fortune bon cœur et parla « comme tout le monde, de la bonté du choix qu'on était disposé à faire ».

Le 15 juillet, arrivait M. de Metternich, commissaire impérial à l'élection. Le 21, Hoensbroeck était élu par acclamation, et recevait les compliments du ministre de France.

Tout se serait donc passé au gré de M. de Sainte-Croix, si M. de Rohan n'eût manifesté son dépit par les propos les plus déplacés. Ce candidat malchanceux exhalait sa mauvaise humeur, accusant le ministre de France de l'avoir desservi, d'avoir agi avec partialité : tant et si bien que notre agent perdit patience, et déclara devant le grand vicaire de Cambrai, qu'un Français était mal venu à critiquer en pays étranger le ministre de Sa Majesté. Ces paroles furent rapportées ; il y eut une explication plutôt vive entre M. de Rohan et M. de Sainte-Croix. Finale-

ment, les deux hommes se quittèrent réconciliés... en apparence.

Cet incident n'émut pas l'envoyé de France. Il avait partie gagnée sur toute la ligne : cela lui suffisait. Hautement apprécié par le prince-évêque qui lui devait beaucoup, félicité par Vergennes, il était à Liége un personnage de tout premier plan, et passait à Versailles pour un homme habile. Il pouvait dédaigner les criailleries de l'archevêque.

Présentement, Sainte-Croix a besoin de repos. Il obtient un congé et, le 6 septembre 1784, à cinq heures du matin, part pour Bruxelles d'où il gagnera la France. Le prince avait quitté Seraing pour venir lui faire ses adieux de vive voix. La veille du départ, il lui avait prodigué les « marques les moins équivoques de la plus vive sensibilité », et la ville entière avait suivi l'exemple de son évêque, si nous en croyons Jolivet qui mandait à Vergennes, le 6 septembre 1784 : « Non seulement nos amis, mais la ville entière, partagent les sentiments de Son Altesse pour M. et Mme de Sainte-Croix. Chacun demande s'ils reviendront et chacun craint de ne plus les revoir. Ils emportent avec eux le cœur de tous les Liégeois. »

En l'absence de son chef, Jolivet devenait chargé d'affaires. C'est lui qui assistera aux débuts du nouveau souverain et en rendra compte à Vergennes.

*
* *

César-Constantin-François, comte de Hoensbroeck d'Oost, a soixante ans et jouit d'une santé solide. Il a d'excellentes mœurs, il est pieux, voire même dévot, et veut sincèrement le bien, mais son intelligence est médiocre et son caractère faible. Dénué de bonne grâce, de souplesse, d'adresse et, de plus, fort avare, il ne possède aucune des qualités requises pour gagner le cœur de ses sujets. Il se hâta d'écarter les conseillers de Velbrück, et priva de sa charge le féal mayeur en exercice, Hyacinthe Fabry. Cette mesure impolitique lui valut l'inimitié du père de sa vic-

time, Jacques-Joseph Fabry, ancien féal mayeur lui-même, personnage estimé, très influent, rancunier et tenace. Hoensbroeck donna toute sa confiance à ses intimes et à ses parents. Les Méan l'entourèrent et l'accaparèrent. L'inspirateur des actes les plus discutés de son gouvernement fut Charles de Méan, son beau-frère, dont Sainte-Croix a dit : « Ame honnête et vertueuse, mais sec, haut, rétréci dans ses conceptions, petit dans ses vues, et ne traitant les affaires qu'en procureur. »

Jamais pourtant prince éclairé et conseillers prudents n'eussent été plus nécessaires. Il semblait, en effet, que le vent de réforme qui soufflait de France eût réveillé chez les Liégeois cet amour de l'indépendance, cette impatience de l'autorité établie qu'ils avaient manifestés si souvent, au cours des âges. Les nobles regrettaient la constitution plus libérale qui régissait jadis le pays; les intellectuels, acquis dès longtemps aux idées nouvelles, estimaient surannées les institutions théocratiques en vigueur, le peuple était vaguement inquiet, et la révolte couvait, discrètement fomentée par certains gazetiers de talent. L'un d'eux était Pierre Lebrun. Cet écrivain avait fait tous les métiers, tour à tour clerc tonsuré, soldat, imprimeur, journaliste. Il fondera bientôt le *Journal de l'Europe*, feuille qui sera bien renseignée et très lue. Forcé de quitter Liége, il s'établira dans la ville d'Herve, à proximité de la frontière liégeoise, et mènera une campagne violente contre le prince. Ce Lebrun, dit Lebrun Tondu, nous le retrouverons en France en 1792. Dumouriez appréciera sa facilité de plume, sa puissance de travail et, chargé par Louis XVI de diriger la politique extérieure, l'attachera à son département. Nommé ministre des Affaires étrangères par l'Assemblée (10 août 1792), Lebrun suivra le parti de Danton et sera entraîné dans la chute du célèbre tribun (2 juin 1793).

Dès 1785, éclata l'affaire des jeux de Spa, querelle demeurée célèbre à Liége, qui émut vivement le pays, empoisonna les années de règne du vieil évêque, ébranla son autorité, ouvrit les voies à la révolution liégeoise de 1789, et fut le sujet de nom-

breuses dépêches de nos agents. Cette affaire mérite d'être exposée avec quelque précision.

En 1784, Spa compte deux salles de jeu, la Redoute et le Waux-Hall, qu'un certain Deleau exploite en vertu d'un privilège concédé antérieurement par le prince. C'est alors qu'un bourgeois de Liége nommé Levoz, hardi, et qui s'embarrasse peu de scrupules, désireux surtout de prendre sa part des gros bénéfices que réalisent les privilégiés, s'avise de construire une salle nouvelle qu'il appelle le « Club ». Il s'apprête à l'ouvrir (1785), lorsque Deleau, fort de son droit, s'y oppose. Levoz s'adresse au Conseil privé de l'évêque, requérant qu'il soit fait défense à Deleau de le troubler dans l'usage de sa propriété (14 juin 1785). Il est éconduit. Il revient à la charge, offre, cette fois, de prouver que le privilège dont jouit Deleau est nul, parce que concédé en violation des lois constitutionnelles du pays de Liége. Il est débouté pour la seconde fois. Mais il est décidé à épuiser toutes les juridictions, et il évoque l'affaire devant la chambre impériale de Wetzlaër, cour suprême d'appel pour tous les États de l'Empire germanique.

L'évêque sait les lenteurs de la procédure et veut, en attendant le jugement sur le fond, rester maître chez lui ; il sollicite donc de Wetzlaër un décret qui enjoigne à Levoz de respecter les édits en vigueur. Il l'obtient, le 27 juillet 1785, et, le 4 août suivant, lance un mandement par lequel il défend les assemblées publiques, les bals et les jeux de hasard, partout ailleurs que dans les deux maisons privilégiées.

Le procureur général Fréron était chargé de veiller à l'observation de cet édit. Nommé récemment et voulant donner une preuve de son zèle, il fit arrêter un sieur Bovy, cabaretier à Spa, chez qui on avait entendu du bruit, passé l'heure de la fermeture des estaminets, et qu'on soupçonnait de recevoir des joueurs. Bovy jeta feu et flamme. « Se présenter dans la cour, à la porte de l'habitation d'un bourgeois de Liége », quelle audace inouïe! Le procureur général fut traduit sans délai devant les Vingt-deux, tribunal créé au quatorzième siècle pour réprimer les

excès de pouvoir des agents du gouvernement, et composé de vingt-deux juges élus par les États. Les Vingt-deux donnèrent tort à Fréron qui, lui aussi, en appela à Wetzlaër.

Une série interminable de procès vient de s'ouvrir. Les décisions de justice interviendront innombrables, souvent contradictoires, et le gouvernement épiscopal, dont les édits attaqnés aussitôt que promulgués demeureront trop souvent lettre morte, verra peu à peu toute autorité lui échapper.

Cette affaire de Spa qui n'était, au début, qu'une dispute assez banale entre tenanciers à l'affût des pontes et de leur bel argent, prend bientôt un caractère politique, du fait des idées remuées au cours de la lutte, des arguments que manient les adversaires, des grands mots qu'ils se jettent avec une violence sans cesse accrue. Liége se divise en deux camps : d'une part, les tenants de l'évêque, défenseurs du régime autocratique; d'autre part, les patriotes qui nient à l'évêque le droit d'édicter sans l'approbation du « sens du pays », même en matière de police, et poursuivent l'abrogation du mandement de 1684, par lequel le prince Maximilien de Bavière a violé la charte des libertés liégeoises. A la tête de ces derniers, il y a Fabry dont nous avons parlé, Chastret, vaniteux et étourdi, Bassenge, publiciste de quelque talent, Ransonnet, officier plein de courage, mais hâbleur et sans cervelle.

Le prince comprit-il le danger que faisait courir à son trône une guerre si vigoureusement conduite? Cela est probable, puisque, le 28 février 1786, il rapporta son mandement du 4 août, et consentit à négocier avec ses adversaires. Ceux-ci ébauchèrent un compromis. Le bénéfice annuel des jeux de Spa étant évalué à 250 000 livres, on proposait de prélever 70 000 livres pour la cassette princière, le solde, soit 180 000 livres, devant être réparti entre les actionnaires des trois maisons de jeux existantes. Par contre, l'évêque devait reconnaître qu'aucune société nouvelle ne pourrait obtenir de lui le privilège de jeu, sans l'assentiment préalable des États.

Si nous en croyons M. Borgnet, le savant historien de Liége,

Fabry correspondit alors avec M. de Sainte-Croix pour le prier de soumettre à Hoensbroeck ce projet d'accord. Aussi bien notre ministre était-il qualifié pour tenir le rôle d'arbitre et de conciliateur. Personne à Liége qui n'en convînt et qui ne désirât le prompt retour de M. de Sainte-Croix. Jolivet, agent subalterne, sans crédit à la cour liégeoise, était le premier à souhaiter que son chef fût là. Il écrivait à Vergennes, le 19 juin 1786 : « Le retour du marquis de Sainte-Croix dans ce pays est, monseigneur, désiré avec le plus vif empressement de tous les partis différents qui partagent la ville depuis un an. Chacun espère qu'il remettra enfin le calme et la paix; et la vénération méritée qu'il s'est acquise dans cette ville par ses hautes qualités personnelles et par ses vertus ne laisse pas de doute qu'il puisse y réussir parfaitement, si on veut l'écouter. M. le prince de Liége qui lui est infiniment attaché aspire également après ce moment et m'a même ajouté, la semaine dernière, qu'il avait besoin de l'embrasser, de causer avec lui et de le consulter sur bien des objets. »

Cinq jours plus tard, M. de Sainte-Croix avait rejoint son poste. Hoensbroeck le fit venir à Seraing, l'y retint, le combla de prévenances, mais n'écouta pas ses avis. Docile aux conseils de la camarilla, le prince était résolu à ne rien céder. La guerre se ralluma donc.

Levoz, las d'avoir si longtemps mené l'attaque, passe la main à Paul Redouté, autre bourgeois de Liége, ardent et combatif. Redouté loue le « Club », et l'ouvre au public, la saison venue (juillet 1786). L'officier de police André Robert intervient alors pour faire respecter les édits. Il se présente à l'entrée de la salle avec quelques fusiliers. Redouté l'empêche de pénétrer et le traduit devant les Vingt-deux. Tout est remis en cause, et Sainte-Croix découragé rentre en France, le 8 octobre 1786. Deux mois plus tard (7 décembre 1786), il reçoit la croix de Saint-Louis, récompense méritée d'un effort qu'on a su apprécier en haut lieu.

Le long congé qu'il va prendre, il le passera en partie au châ-

teau d'Osmond, en partie à Versailles, dans le logement qu'il a obtenu de Sa Majesté, aux Petites-Écuries. Ce logement était fort délabré, et Mme de Sainte-Croix dut, paraît-il, dépenser près de quinze mille livres pour le remettre en état, et l'orner, suivant le goût du jour, de boiseries, d'encoignures, de consoles et de glaces. En vérité, ce n'était pas payer trop cher la faveur d'être l'hôte du roi, et l'avantage de voisiner avec le Ministère, source de toutes les grâces.

Pierre Doyon.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

L'Europe au jour le jour, par Auguste GAUVAIN, t. XI et XII, 2 vol. in-8° (avec table analytique). Éditions Bossard, 43, rue Madame, 1922.

Dans ces deux volumes, l'auteur, réunissant ses divers articles parus dans *le Journal des Débats*, a voulu fixer pour nous des documents contemporains pris sur le vif, dans leur vérité réduite, mais réveillant le plein écho de la vie. Ils ne sont pas l'histoire, mais bien des éléments précieux pour l'histoire, groupés, triés pour l'avenir et reproduits moins à titre d'épreuves qu'à titre d'illustrations.

Ces articles, écrits au jour le jour, ont correspondu à un moment de notre intellectualité, de nos appréhensions, ou plutôt ils constituent une collection d'essais d'histoires partielles, qui ont mis chacune en relief une portion de notre future histoire, celle qui sera reprise et restituera dans l'avenir la vérité du passé dans toute son étendue.

Lorsque M. Gauvain parle des hommes et des peuples évoluant ici dans des heures et dans des événements terribles, il tâche de saisir leurs intentions et de retracer fidèlement leurs actes. Il s'efforce consciencieusement de comprendre leurs mobiles, d'expliquer leur conduite, mais, à aucun moment, il ne prétend à une impartialité qu'il ne veut point connaître. Il pourrait nous affirmer qu'il n'existe pas une page qui n'ait été écrite sans prédilection pour certains hommes, sans l'amour passionné de son pays et, par conséquent, sans haine contre les odieux mensonges de nos ennemis.

Sans que l'aveu en soit fait, nous sentons chez l'auteur le frisson des tambours battant la charge, des clairons sonnant l'héroïsme. Et pourtant, quelles que soient sa fierté de nos triomphes, sa tendresse pour nos illusions, sa pitié pour nos infortunes, le patriotisme dont il est animé ne l'aveugle ni sur les erreurs qu'ont à certains moments commises nos hommes d'État, ni sur les entraînements dus à l'impressionnabilité de notre tempérament national.

Le premier de ces volumes va de l'intervention des États-Unis au ministère Clemenceau. C'est le moment où les hommes d'État se remettent en campagne pour disloquer la coalition des alliés par des manœuvres de paix.

L'empereur Charles avait donné mission au prince Sixte, au début de décembre 1916, de négocier avec la France, mais les pourparlers ne commencèrent que le 27 janvier 1917. Dans la première conversation qu'il eut avec sa mère à Neufchâtel, le prince demandait que l'empereur se prononçât sur quatre conditions préliminaires à toute tractation : la cession

de l'Alsace-Lorraine à la France sans compensation, le rétablissement de la Belgique, celui de la Serbie, éventuellement agrandie de l'Albanie, la remise de Constantinople à la Russie. De ces conditions, Charles aurait refusé celle relative à la Serbie.

Avertis le 13 février que la condition était *sine qua non*, et sollicités de se séparer ouvertement de leur allié ou de conclure avec leurs quatre ennemis une convention secrète au sujet d'un armistice, l'empereur et l'impératrice résolurent de consulter Czernin. Ce dernier proposa de ne pas répondre aux quatre questions, mais d'offrir le rétablissement de la Serbie sur des garanties, la Roumanie étant conservée comme gage.

Le 5 mars, M. Poincaré demandait l'acceptation des quatre points : on consulterait alors Londres et Petrograd et l'on négocierait un armistice secret avec Vienne seule. C'est alors que Czernin, voulant se couvrir du côté de l'Allemagne, télégraphia au chancelier, dès qu'il eut connu la seconde réception du prince par M. Poincaré, le 8 mars, qu'il « croyait avoir l'occasion de conversations de paix non dénuées de chances de succès avec la France ». Alors eut lieu la conférence de Vienne du 16 mars, suivie des conversations de Luxbourg (23 et 24 mars) avec les princes Sixte et Xavier. La réserve de Czernin incita Sixte à se faire remettre par son beau-frère la déclaration sur les quatre points : c'est la fameuse lettre autographe du 24 mars.

Le 25, tandis que les princes partent pour Paris, Czernin se rend à Berlin où, le 26 mars, se tient une conférence. Il y soutient des vues très annexionnistes. Le 27, il quitte Berlin en emportant un accord sur le règlement concernant l'Est; mais, arrivé à Vienne, il comprend qu'il faut faire des concessions : c'est pourquoi, le 3 avril, à l'entrevue des empereurs à Hambourg, il propose de laisser la Pologne russe et la Galicie à l'influence allemande, si l'Alsace-Lorraine est cédée à la France; mais, en même temps, Charles se déclare pour une royauté polonaise de l'archiduc Charles-Étienne.

L'insuccès de Hambourg décida Czernin à déclarer, dans son mémoire envoyé par l'empereur à ses alliés le 12 avril, que l'Allemagne ne pouvait plus compter sur l'Autriche après la fin de l'été.

Par ailleurs, le ministère Ribot ne consentait à sacrifier ni l'Italie ni la Roumanie. Des pourparlers nouveaux de Sixte avec Londres, Paris, Vienne, n'expliquèrent rien et, à la fin de mai, la mission du prince prenait fin. L'échec était complet, la guerre reprenait de plus belle, et M. Ribot, à la tribune, affirmait la volonté de la France de lutter jusqu'au triomphe de son droit. Presque d'une seule voix, la majorité du Parlement, qu'inquiétait le désarroi grandissant des esprits, désignait M. Clemenceau pour la présidence du Conseil, comme le seul doué de la volonté et de l'audace nécessaires pour obtenir la victoire.

Durant l'hiver de 1917-1918, la tactique militaire des Allemands s'employait à libérer leur front oriental pour jeter toutes leurs forces sur le front occidental et pour percer les lignes anglo-françaises. Ce fut aussi l'heure des négociations germano-bolchevistes, de la tension italo-yougoslave et de la crise grecque. C'est ce que nous conte le volume qui a pour titre : *la Guerre européenne*, et qui nous fait le récit des événements s'étant écoulés de janvier à juillet 1918.

Les Allemands n'eurent pas de peine, à Brest-Litowsk, à contraindre les

bolcheviks à la paix. Peu après, la dictature des Soviets s'étendait à toute la Russie. M. Gauvain nous précise la manière dont la Roumanie fut « étranglée », tandis que s'accroissait le « gâchis austro-hongrois » avec les cabinets Tisza, puis Wekerlé.

Un dernier chapitre sur l'« offensive de paix » met en lumière toutes les duplicités des manœuvres allemandes pendant qu'une offensive autrichienne déferlait sur la Piave. Mais la très constante et effective action de l'ennemi fut surtout, pendant cette période, de rejeter sur les alliés la responsabilité de la continuation de la guerre. L'auteur, avec un rare succès, montre l'unité de cette même politique à travers tous les fragments d'articles. Il a la même continuité de pensée pour la refléter et établir les principes fondamentaux d'une même vérité historique qui se dégage et encadre tant de sujets variés.

L'Allemagne a voulu la guerre, et, après l'avoir déclarée, s'est efforcée d'abuser le monde pour triompher par le mensonge. Quand le prince de Bülow disait : « Sur la dure terre où nous sommes, il faut être ou l'enclume ou le marteau »; quand Kuhlmann disait : « J'ai toujours déclaré la guerre aux principes »; quand Bethmann-Hollweg disait : « Nécessité ne connaît pas de loi », tout le peuple allemand acquiesçait. Il retrouvait là, bien traduite, la conception instinctive de son matérialisme ivre de guerre, constitué, enrichi par la guerre, se ruant vers la guerre comme vers l'accomplissement de ses destinées vitales.

En lisant M. Gauvain, c'est-à-dire en promenant un regard rapide, panoramique, sur l'Allemagne, sur l'Europe tout entière, le lecteur aura une sensation directe, la vision tragique de ce qu'a été le crime, de ce qu'ont été les criminels qui ont ensanglanté le monde.

Henry de Montardy.

Det nordslesvigske Spörgsmaal (1864-1879) (La question du Slesvig septentrional), par M. Aage Friis (Henrik Koppel), Copenhague, 1921. Tome I[er] : *De la fin de 1864 à mars 1868.* VI-840 pages in-8°, 4 illustrations.

Comme complément à son ouvrage sur la question du Slesvig septentrional, M. Friis publie en un recueil séparé tous les actes politiques et diplomatiques relatifs à cette question. Les pièces publiées sont classées chronologiquement, ce qui permet de les retrouver aisément; nombre d'entre elles, d'ailleurs, sont rédigées en français (notamment les dépêches du ministre de Danemark à Paris).

Il y a lieu de noter que les volumes de ce recueil servent d'annexes aux volumes de la série historique publiée parallèlement, chaque tome d'une série correspondant à celui portant le même numéro dans l'autre série.

Ce travail de publication a été mené avec le plus grand soin. Non seulement les dépêches les plus brèves (ayant souvent une ligne ou deux) sont insérées dans le recueil, mais encore les annotations et suscriptions de documents figurent à leur place, ainsi que l'origine et le classement d'archives des documents. Aussi ce recueil, considérable par sa masse, sera-t-il extrêmement précieux pour l'étude de la diplomatie européenne à la fin du second Empire.

E.-P. Renaut.

La Révolution et les Étrangers, par A. MATTHIEZ, professeur à la Faculté de Besançon. — Paris, *la Renaissance du Livre*, 1918, in-8°.

Sujet intéressant par lui-même, qui emprunte aux événements actuels un attrait nouveau, sujet jusqu'à présent bien négligé. En effet, les historiens de la Révolution ont trop souvent fait abstraction de cet élément important des événements révolutionnaires qu'étaient les étrangers installés en France; et ils ont concentré leur attention sur les hommes politiques français, les associations et clubs français de cette époque. Seuls quelques personnages tels qu'Anacharsis Klots, le baron de Batz échappaient à cet ostracisme. Il y avait donc là une lacune historique qui désormais est comblée.

Les étrangers, il faut bien l'avouer, étaient vers 1789 relativement nombreux tant à Paris qu'en province malgré des obstacles mis à l'entrée ou à la sortie d'un pays à l'autre. Ce fait tenait aux perturbations politiques survenues dans maints États de l'Europe, notamment en Belgique, en Pologne, dans les Provinces-Unies, dans les régions rhénanes. Les persécutions semi-religieuses, semi-intellectuelles étaient aussi un motif pour franchir une frontière et tous les exilés, volontaires ou non, se dirigeaient vers le centre brillant et scintillant qu'étaient Paris et Versailles. Cet afflux devait s'accroître encore lors des guerres de propagande républicaine : les adhérents au nouveau régime, quand leur cause était compromise, se réfugiaient aussitôt en France,

De ces étrangers, bon nombre s'enrôlèrent dans les armées de la République ou devinrent agent de propagande : peu se hasardèrent à paraître sur la scène politique. Ceux qui tentèrent cette expérience étaient plutôt des aventuriers que des apôtres. Ils bénéficièrent au temps de la Constituante des opinions exaltées qui présidaient à la Déclaration des Droits de l'Homme et se virent réserver la noble mission de porter parmi leurs compatriotes la doctrine de la fraternité universelle. Période d'enthousiasme, bien éphémère aussi.

Dès l'année 1790 des suspicions sont éveillées : à l'internationalisme à outrance succède le nationalisme farouche et rigoriste. La guerre déclarée à l'Autriche et à la Prusse aboutit à des revers, ou traîne en longueur : on crie à la trahison contre les généraux malheureux, on crie à l'espionnage contre les étrangers. Ceux-ci sont écartés des affaires publiques, rayés des clubs même les plus démocratiques; puis ils sont l'objet d'arrestations arbitraires, de mise sous séquestre. Avec la Terreur, on leur applique les mesures les plus sévères : lois d'otages, décrets de confiscation, enfin, comme couronnement, l'érection d'une grande machine, « la Conspiration de l'Étranger ». Terme vague et d'autant plus terrible qu'il permet de frapper les innocents, qu'il paraît légitimer les excès du Comité de Salut public et des commissaires à l'intérieur qui siègent à Nantes et à Lyon, à Marseille, en Vendée et à Toulon reconquis.

Quelle rapide et quelle complète évolution est survenue depuis le jour où toutes les nations fraternisaient au Champs-de-Mars? M. Matthiez déclare : « Les révolutionnaires n'avaient renoncé qu'à regret, et presque à contre-cœur à leur idéal humanitaire. » Verdict inspiré par la sympathie plus que par le respect de l'histoire. Après avoir exalté, à tort d'ailleurs, les patriotes hollandais ou polonais en 1789, on les envoya trois ans plus tard à l'écha-

faud sous l'inculpation d'aristocratie, de trahison ; le général hispano-américain Francesco Miranda, venu mettre son épée au service de la France, était décrété d'accusation après avoir reçu un commandement important. Bref, le manque de pondération le plus complet, l'absence de tout sang-froid apparait très nettement dans la politique suivie par les révolutionnaires à l'égard des étrangers de 1789 à 1793.

F.-P. Renaut.

La troisième Internationale communiste, in-18, par le colonel Rezanof. Éditions Bossard, 43, rue Madame.

Le colonel Rezanof a dédié cet ouvrage aux délégués de la Conférence internationale de Gênes. Il ne semble pas qu'il ait réussi à les éclairer, autant qu'il le souhaitait, sur le gouvernement actuel de la Russie et sur ses tendances.

Il trace tout d'abord le portrait des membres de l'état-major de la révolution russe. Les trois quarts sont des Juifs; la plupart d'entre eux ont été espions allemands pendant la guerre et plusieurs, dont Litvinof, ont été condamnés antérieurement pour crimes de droit commun.

M. Rezanof démontre l'identité du gouvernement des Soviets et de la troisième Internationale (en russe le *Komintern*). Celle-ci poursuit quatre idées : la guerre civile, la dictature du prolétariat, l'organisation soviétique, enfin l'action internationale.

Quoique ancien fonctionnaire du gouvernement impérial, M. Rezanof ne fait pas aux Soviets un procès de tendance; c'est par des documents authentiques, émanant de leurs chefs, qu'il prouve ce qu'il avance. Ainsi, Zinovief a déclaré que c'est dans le prolétariat que réside la force révolutionnaire; le prolétariat doit détruire la bourgeoisie, et pour cela son instrument nécessaire est la terreur; il faut qu'il arrive à la conquête du pouvoir. Tous ceux qui ont des attaches avec la bourgeoisie doivent être chassés sans pitié. Le vrai communiste est l'ennemi mortel de la société actuelle.

Devant de pareilles doctrines, qui n'ont pas changé depuis cinq ans, comment croire à une évolution du bolchevisme? Son programme reste toujours le même. Néanmoins, la marche n'ayant pas été aussi rapide qu'on l'avait cru d'abord, on a légèrement modifié les méthodes; on s'applique aujourd'hui à faire pénétrer peu à peu le communisme dans les classes ouvrières.

Mais, d'après Boukharine, « le parti communiste n'admet aucune liberté pour les bourgeois. Il exige, au contraire, qu'on soit toujours prêt à dissoudre les associations, à fermer les réunions, à mentir, à calomnier et à semer la panique, à étouffer par les moyens les plus cruels toute tentative de la bourgeoisie pour s'emparer à nouveau du pouvoir. » Voilà ce que sont devenus, entre les mains des hommes de Moscou, les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, pour lesquels s'enthousiasmaient nos pères.

Quant aux moyens d'action, le *Komintern* recommande de former partout des noyaux communistes et d'en expulser rigoureusement les réformistes et tous ceux qui n'obéissent pas aveuglément au Comité de Moscou.

La propagande est alimentée par des envois d'or très considérables.

D'après les rapports mêmes de ses chefs, elle a produit en Allemagne d'excellents effets, qui ont diminué cependant depuis 1920. L'Angleterre y est plutôt réfractaire, l'Écosse exceptée. En France, les progrès sont rapides; en Espagne et en Portugal, ils sont satisfaisants, surtout dans les ports maritimes. Une propagande active a été organisée en Asie; elle a réussi surtout au Turkestan et dans l'Inde. Le budget du parti est de 2130000 marks par mois.

Actuellement, le communisme ne compte guère plus de deux millions d'adhérents. Il cherche à en accroître le nombre en portant son effort sur les unions professionnelles. Dans l'opinion du colonel Rezanof, le péril n'est pas menaçant encore. Il le deviendrait rapidement si les gouvernements ne se décidaient pas à entrer en lutte contre le bolchevisme. Alors leur défaite serait la conséquence de leur inertie.

E. Le Marchand.

Papauté et Chrétienté sous Benoît XV, par Georges Goyau, de l'Académie française. Un vol. in-16, Perrin, 1922.

En septembre 1914, Benoît XV s'installait au Vatican. Une poignée de diplomates assista à son couronnement. Il y avait, derrière les ambassadeurs d'Autriche et d'Espagne, les ministres de Prusse et de Bavière, de Russie et de Belgique, et les représentants d'un certain nombre d'États de l'Amérique centrale et méridionale, et c'était tout.

Quand son successeur Pie XI prit la tiare, en février 1921, il se trouva un parterre plus majestueux. L'Autriche, il est vrai, n'est plus représentée que par un ministre, mais le ministre de Prusse s'est mué en ambassadeur d'Allemagne. Le ministre du Brésil est devenu, lui aussi, ambassadeur. Des ministres et envoyés sont arrivés de Hongrie, de Tchéco-Slovaquie, de Yougo-Slavie, de Roumanie, de Pologne, du Venezuela. Des émissaires sont venus de Grèce, de Finlande, d'Esthonie, d'Ukraine, de Lithuanie pour causer avec Rome. Un envoyé officiel de la Grande-Bretagne est au Vatican depuis la fin de 1914. Cet exemple est imité par la principauté de Monaco en 1915, la Hollande en 1916, le Luxembourg en 1917, le Portugal en 1918. Puis la France, à son tour, renoue des relations avec le Vatican. En 1920, une nonciature est installée en Suisse. Des rapports officiels sont établis entre le Saint-Siège d'une part, la Chine et le Japon d'autre part. En 1919, on stipula formellement, au sujet des anciennes missions catholiques allemandes, l'obligation pour les puissances de l'Entente de « sauvegarder les intérêts des missions », et, sur la proposition de sir Arthur Balfour, la Conférence de la Paix, puis, individuellement, les diverses puissances représentées auprès du Vatican, avisèrent le Saint-Siège de ces résolutions qui le reconnaissaient, implicitement, comme l'autorité suprême de l'internationalisme catholique (p. 41-42).

Tel est le bilan du pontificat de Benoît XV au point de vue diplomatique. On voit que l'extension d'influence du Saint-Siège n'a pas été négligeable et que la situation de la papauté est loin d'être sortie diminuée du grand conflit de ces dernières années.

M. Goyau, entrant ensuite dans le détail, salue la résurrection de deux peuples catholiques : la Pologne et l'Irlande, la première destinée à remplacer l'Autriche dans son rôle, au centre de l'Europe, comme nation

catholique; puis il étudie les expériences anglicanes pendant la grande guerre, ainsi que les projets de réunion entre l'anglicanisme et les chrétientés d'Orient, et parle enfin des projets des épiscopaliens d'Amérique.

Pour terminer, notre auteur ne manque pas de développer une idée qui lui est chère et que nous trouvons fréquemment étudiée dans ses ouvrages : celle de l'internationalisme catholique et des conséquences qui doivent en découler au point de vue de la paix à instaurer entre les nations; mais il prend garde de tomber dans une sorte d'humanitarisme international qui poursuivrait le but de la suppression de toutes frontières. Il a soin, au contraire, de maintenir l'idée de patrie, bien mieux, de la faire concourir au but général: « L'Église aussi, dit-il (p. 151), tient à ces biens-là : elle sait que l'existence de la patrie nous permet et nous oblige d'acquitter, en fait, notre contribution envers cette vaste fraternité qu'est la race humaine; que, pour la bonne comptabilité de la dette sociale, ce cadre qui s'appelle la patrie est un élément indispensable, et que le lien social cesserait d'avoir prise sur la grande foule des consciences du jour où elles se sentiraient de simples atomes, arbitrairement éparpillés dans une humanité incohérente et diffuse. »

Après avoir fait allusion à l'internationalisme chrétien au moyen âge et aux tentatives de la papauté pour établir la Paix de Dieu et la Trêve de Dieu, M. Goyau en vient aux principes du droit des gens chrétien, tels qu'ils ont été formulés par les théologiens catholiques Vitoria et Suarès; mais ces idées échouèrent devant les dispositions des princes au seizième et au dix-septième siècle. Le protestant Grotius tenta aussi, il est vrai, d'établir le droit des gens volontaire, le droit des gens arbitraire; mais, dans les temps modernes, on fut bien obligé, hélas! de constater avec Albert Sorel que les règles des nations, dites civilisées, ont fini par se résumer dans les formules suivantes (p. 181) : « La raison d'État comme principe et fin dernière, l'intrigue pour moyen, la force pour loi, voilà tout ce qui reste du droit public. »

M. Goyau rappelle, en citant des textes, que, depuis Pie IX jusqu'à Pie XI, les papes, toujours fidèles à leur mission de favoriser la paix entre les nations, n'ont cessé de faire appel aux congrès et arbitrages bien avant que le Pacte de la Société des nations ait vu le jour. Il émet le vœu que, dans les grandes assises internationales dont le nombre se multiplie de plus en plus, la Papauté, la plus grande force morale actuelle, au dire même des non-catholiques, ait désormais sa place officiellement marquée. L'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, naguère présidée par M. Millerand, accueille dans ses assises périodiques un délégué de la papauté. Il appartient maintenant à la Société des nations, souhaite-t-il, de suivre cet exemple.

En terminant, M. Goyau retrace la vie du pape actuel Pie XI avant son pontificat, et fait ressortir ce qu'on peut attendre, à la tête de la Chrétienté, de ce diplomate doublé d'un savant, tel que s'était montré jusqu'alors le cardinal Ratti, « un représentant de l'humanisme chrétien, un familier de ces grandes disciplines intellectuelles qui font consister toute leur noblesse à poursuivre et à consolider le progrès moral, un travailleur qui est un penseur et qui arbore cette magnifique devise civilisatrice : *La science pour la science et pour la vie.* »

Ludovic de Contenson.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

(31 DÉCEMBRE 1922)

Les noms des membres perpétuels sont procédés d'un astérisque *.
M. H. = membre d'honneur.

MM.

ADAM (Léon), conseiller à la Cour de Douai, 26, boulevard Delebecque (Nord).

AFFAIRES ETRANGÈRES DE BELGIQUE *(Bibliothèque du ministère des)*, 5, rue de Louvain (Bruxelles).

AFFAIRES ETRANGÈRES DE COSTA-RICA *(Bibliothèque du ministère des)*, San José de Costa-Rica.

AFFAIRES ETRANGÈRES DE FRANCE *(Bibliothèque du ministère des)*.

AFFAIRES ETRANGÈRES DE FRANCE *(Bibliothèque des Archives des)*, 130, rue de l Université, Paris.

AFFAIRES ETRANGÈRES D'ITALIE *(Ministère des)*, Rome.

AFFAIRES ETRANGÈRES DE PORTUGAL *(Ministère des)*, Lisbonne.

AFFAIRES ETRANGÈRES DE SERBIE *(Ministère des)*, Belgrade.

ALGER *(Bibliothèque de l'Université d')*, rue Michelet, Alger.

* ALOÏSI (baron), ministre d'Italie, à Copenhague (Danemark).

AMBOIX DE LARBONT (général D'), 24, place Malesherbes, Paris.

AMSTERDAM *(Bibliothèque de l'Université d')*, Pays-Bas.

ANTHOUARD (baron D'), ministre plénipotentiaire, 121 *bis*, rue de la Pompe. Paris.

AUBERT DE LA RÜE (Hippolyte), archiviste-paléographe, 7, rue du Colonel-Moll, Paris.

AUBRY-VITET (Eugène), 69, rue de Varenne, Paris.

AULNEAU (J.), avocat à la Cour d'appel, 56, rue de Rennes, Paris.

AUZOUX, avocat à la Cour d'appel, 26, avenue Bosquet, Paris.

AVRIL (baron Louis D'), ministre plénipotentiaire, 21, rue Casimir-Perier. Paris.

ARAGO (François), vice-président de la Chambre des députés, 56, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

* AZAN (colonel Paul), commandant du 6e régiment de tirailleurs algériens. Tlemcen (Oran), Algérie.

BALLERO (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, 51, rue de Miromesnil, Paris.

BALNY D'AVRICOURT (comte), ministre plénipotentiaire, 27, rue de la Faisanderie, Paris.

BARANTE (baron DE), *vice-président de la Société*. 22, rue du Général-Foy, Paris.

* BARBEY (Frédéric), ministre de Suisse, 8, avenue de Cortenberg, Bruxelles (Belgique).

BARIMONT, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

Barral-Montferrat (marquis de), château du Lassay, par Étréchy (Cher).
Baudrillart (Mgr), de l'Académie française, recteur de l'Université catholique, 74, rue de Vaugirard, Paris.
Bavier (de), secrétaire de la légation suisse, 14, rue Pétrarque, Paris.
Belges (S. M. le Roi des), Palais royal, Bruxelles *(M. H.)*.
Berckheim (baron Théodore de), ministre plénipotentiaire, 36, avenue Henri-Martin, Paris.
* Bernon (baron J.-A. de), 3, rue des Saint-Pères, Paris.
Bertrand (P.), *membre du Conseil*, 51, boulevard Arago, Paris.
Besançon *(Bibliothèque de l'Université de)*, Besançon (Doubs).
* Bezagu (Louis), 61, cours d'Aquitaine, Bordeaux (Gironde).
Billy (Robert de), ministre plénipotentiaire, chef du Service des Archives au ministère des Affaires étrangères, *membre du Conseil*, 130, rue de l'Université, Paris.
* Bliss (Robert Wood), 4, rue Henri-Moissan, Paris.
* Boislisle (Jean de), *membre du Conseil*, 1, avenue de Tourville, Paris.
Bonaparte (S. A. le prince), de l'Institut, 10, avenue d'Iéna, Paris.
* Bonin-Longare (le comte), sénateur, ambassadeur d'Italie, Montecchio Precalcino, prov. de Vicence, Italie.
Bordeaux *(Bibliothèque de l'Université de)*, 20, cours Pasteur, Bordeaux (Gironde).
Bottaro-Costa (comte), ambassadeur honoraire d'Italie, 17, via Cassia, Rome.
Boulay de la Meurthe (comte), *membre du Conseil*, 7, rue de Villersexel, Paris.
Bourdel (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.
Bourguet (Alfred), avocat, 9, rue du Val-de-Grâce, Paris.
Boutiron (A.), ministre plénipotentiaire, 5, avenue George-V, Paris.
Breuil (comte du Hamel de), 22, rue du Regard, Paris.
Brno Zemsky *(Bibliothèque de l'Université de)*, Pologne.
Broglie (duc de), 29, rue de Chateaubriand, Paris
Bucarest *(Bibliothèque de l'Académie roumaine de)*, Roumanie.
Caix (vicomte Robert de), 15, avenue de Tourville, Paris.
California *(University of)*, Berkeley, Californie, États-Unis.
Cambon (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France, *président de la Société*, 6, rue Daubigny, Paris.
Cambon (Paul), ambassadeur de France, 146, boulevard Haussmann, Paris.
Castellane (comtesse Jean de), 61, rue de Babylone, Paris.
Cercle *(Nouveau)*, 288, boulevard Saint-Germain, Paris.
Charles-Roux (F.-J.), conseiller de l'ambassade de France à Rome, Palais Farnèse, Rome.
Charveriat (Émile), 1, rue du Regard, Paris.
Chaulin (baron), 3, avenue Montaigne, Paris
Chaumont-Quitry (marquis de), 43, rue de Lille, Paris.
Clauzel (comte Bertrand), ministre plénipotentiaire, 1, rue de Villersexel, Paris.
Clément-Simon (Louis-Frédéric), ministre plénipotentiaire, 193, rue de l'Université, Paris.
Clermont-Ferrand *(Bibliothèque municipale de)* (Puy-de-Dôme).

Coïmbra *(Bibliothèque de la Faculté de droit de)*, Portugal.
Condé *(Bibliothèque du Musée)*, Chantilly (Oise).
* Contenson (baron Ludovic de), *directeur des publications*, 78, rue Boissière. Paris.
Conty (Alexandre), ambassadeur de France à Rio de Janeiro, 20, rue de Tournon, Paris.
Copenhague *(Bibliothèque royale de)*, Danemark.
Cornell University *Library*, Ithaca, New-York (États-Unis).
Cornudet (vicomte), député de Seine-et-Oise, 115, avenue Henri-Martin, Paris.
Crozier (Philippe), ambassadeur de France, *membre du Conseil*, 34, rue de Tocqueville, Paris.
Dadechkeliani (prince M. H.), 6, rue de Verneuil, Paris.
* Decazes (duc), 1, rue Auguste-Vacquerie, Paris.
Dedouvres (abbé), à Beaulieu (Maine-et-Loire).
* Delavaud (Louis), ministre de France à Stockholm, *membre du Conseil*, 85, rue de La Boétie, Paris.
Delcasse, ambassadeur de France, 11, boulevard de Clichy, Paris.
Députes *(Chambre des)*, Palais-Bourbon, Paris.
Descos (Léon), ministre plénipotentiaire. 22, rue Boissière, Paris.
* Doulcet (Jean), ministre plénipotentiaire, 7, rue Saint-Dominique, Paris.
Doyon (Pierre), 26, rue Boissière, Paris.
Drucker *(Libreria fratelli)*, Padoue, Italie.
Dumaine (A.), ambassadeur de France, *membre du Conseil*, 5, rue du Regard, Paris.
Dumesnil, 10, place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre (Seine-Inférieure).
* Dunant (Alphonse), ministre de Suisse, *membre du Conseil*, 51, avenue Hoche, Paris.
* Dupuis (Charles), de l'Institut, *membre du Conseil*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
Dupriez (professeur), Institut Spoelberg, Louvain (Belgique).
Duras (duchesse de), 41, rue de Bellechasse, Paris.
* Durrieu (comte Paul), de l'Institut, *vice-président de la Société*, 74, avenue Malakoff, Paris.
Durrieu (baron), 10, rue Copernic, Paris.
Escoffier (Maurice), 1, rue Récamier, Paris.
Espagne (S. M. le Roi d'), Madrid *(M. H.)*.
Espeuilles-Vicence (comte d'), 49, rue de Bellechasse, Paris.
Fabulla (Arturo Juega), Carlos Pellegrini, Buenos-Ayres (La Plata).
Fitzmaurice (lord Edmond), Leigh House, Bradford on Avon, Wilts (Angleterre).
* Florian (comte Xavier de), ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.
Foch (maréchal), 138, rue de Grenelle, Paris *(M. H.)*.
Fontarce (René de), 3, rue Mollien. Paris.
Fontenay (baron de), 9, avenue Malakoff, Paris.
Forbin (marquis de), 71, rue de Monceau, Paris.
Fremy (comte), 11 *bis*, rue Casimir-Perier, Paris.
* Gaiffier d'Hestroy (baron de), ambassadeur de Belgique, *vice-président de la Société*, 43, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

* GALLAVRESI (Giuseppe), 35, via Monforte, Milan (Italie).
GALLEGOS (Miguel), ancien secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères de Salvador, 88 *bis*, avenue Kléber, Paris.
* GAVOTY (Georges), 32, rue de La Boétie, Paris.
GEER (DE), secrétaire de la légation suisse, 14, rue Pétrarque, Paris.
* GEOFFRAY (Léon), ambassadeur de France, *membre du Conseil*, 37, rue de la Pompe, Paris.
GHIKA (prince D.), ministre de Roumanie, 17, rue de Bellechasse, Paris.
GILBERT (André), ministre plénipotentiaire, 35, avenue Victor-Hugo, Paris.
GIROD DE L'AIN (Édouard), 24 *bis*, avenue du Président-Wilson, Paris.
* GONTAUT SAINT-BLANCARD (marquis DE), 5, rue de la Chaise, Paris.
GOUT (Jean), sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, 51, rue Saint-André-des-Arts, Paris.
GRENOBLE (*Bibliothèque de l'Université de*) (Isère).
GUICHEN (vicomte DE), premier secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Conseil*, 13, avenue Bosquet, Paris.
HANOTAUX (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France, *membre du Conseil*, 4, avenue Hoche, Paris.
HARCOURT (vicomte D'), 9, rue de Constantine, Paris.
HARWARD (*Law School of*), Library (Cambridge University), Grande-Bretagne.
HAUSSONVILLE (comte D'), de l'Académie française, *vice-président de la Société*, 5, rue de Constantine, Paris.
HELDRING (Ernest), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, 478, Heerensgratht, Amsterdam (Pays-Bas).
HENGEL (VAN), 285, Hoogstraat, Rotterdam (Pays-Bas).
HOMBERG (Octave), 18, place des États-Unis, Paris.
HOJER (Olof), 25, boulevard de Grenelle, Paris.
HOPKING'S (Johns) (*University*).
HUSSEY-WALSH (V.), 7, rue Galilée, Paris.
HYRVOIX DE LANDOSLE, 19, quai de Bourbon, Paris.
IMBART DE LA TOUR, de l'Institut, *membre du Conseil*, 25, avenue Marceau, Paris.
INSTITUT DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), Palais Mazarin, Paris.
JOUSSELIN (Fernand), villa Guibert, 5, rue de la Tour, Paris.
KARNEBEEK (A. P. C. VAN), ministre d'État, 14, Princessegraft, La Haye (Pays-Bas).
KNIGHT (Jean), 17, rue de l'Annonciation, Paris.
LA BOULINIÈRE (J. DE), ministre plénipotentiaire, à la Juvinière, Buc (Seine-et-Oise).
LACAZE (Alfred), ministre plénipotentiaire, 67, avenue des Champs-Élysées, Paris.
LAFFON DE LADEBAT (général), 25, rue de Constantine, Paris.
LA GORCE (Pierre DE), de l'Académie française, *membre du Conseil*, 4, rue Joseph-Bara, Paris.
LA HAYE (*Bibliothèque royale de*), 6, Oranjenstraat, La Haye, Pays-Bas.
* LA HAYE (*Bibliothèque du Palais de la Paix à*), Pays-Bas.
LA MAZELIÈRE (marquis DE), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
LA MOTHE-HOUDANCOURT (duchesse DE), 7, rue Galilée, Paris.

La Riboisière (comte de), député d'Ille-et-Vilaine, 50, avenue Montaigne, Paris.

La Rochefoucauld (comte Aymery de), 93, rue de l'Université, Paris.

Lasteyrie (comte Charles de), député de la Corrèze, 4, rue Bayard, Paris.

* Laudet (Fernand), de l'Institut, *membre du Conseil,* 4, rue de Gribeauval, Paris.

Launac (Harris-Phelps, comte de), 7, rue de Presbourg, Paris.

Lavollée (René), *membre du Conseil,* 162, boulevard Haussmann, Paris.

Lavollée (Robert), 16, rue Christophe-Colomb, Paris.

League of Nations *(Library),* 2, quai Léman, Genève (Suisse).

Lefaivre (Paul), ministre plénipotentiaire, 73, rue de Courcelles, Paris.

Lefèvre-Pontalis (Pierre), ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.

Le Glay (abbé André), chanoine honoraire de la cathédrale de Monaco, 16, rue de Lorraine, Monaco.

Le Marchand (Edgard), ministre plénipotentiaire, *membre du Conseil,* 93, rue de Lauriston, Paris.

Lesourd (Paul), archiviste-paléographe, 26, rue Desnouettes, Paris.

Levé (général), 17, rue Cassette, Paris.

Lhomel (comte G. de), 55, avenue Kléber, Paris.

Lillers (marquis de), 10, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.

Livre français *(Maison du),* 3, rue Félibien, Paris.

Loreau, 12, rue d'Anjou, Paris.

Loudon (jonkheer J.), ministre des Pays-Bas, *membre du Conseil,* 85, rue de Grenelle, Paris.

Louvain *(Bibliothèque de l'Université de),* Belgique.

Lyon *(Bibliothèque de l'Université de)* (Rhône).

Lyautey (maréchal), de l'Académie française, résident général de France au Maroc, 5, rue Bonaparte, Paris *(M. H.).*

Malvezzi de' Medici (comte Nerio), sénateur du royaume, Bologne (Italie).

Manneville (comte de), ministre plénipotentiaire, 63 *bis,* rue de Varenne, Paris.

Marcello (comte Andrea), Venise (Italie).

Marchena (comte Albert de), 16, rue de la Pépinière, Paris.

Marees van Swinderen (jonkheer R. de), 32, Green Street, Londres, W.

Mareuil (comte de), 19, rue Marbeuf, Paris.

* Margerie (de), ambassadeur de France à Berlin, 14, rue Saint-Guillaume, Paris.

Mathorez (Jules), inspecteur des finances, 1, rond-point Bugeaud, Paris.

Maurouard (Lucien), ministre plénipotentiaire, 39, rue Mozart, Paris.

Melzi d'Eril (duc de Lodi), 105, rue de Courcelles, Paris.

Méneval (baron de), 1 *ter,* boulevard Saint-Antoine, Versailles (Seine-et-Oise).

Miron de l'Espinay (A.), Blois (Loir-et-Cher).

Missak-Effendi, ministre plénipotentiaire, *membre du Conseil,* 26, avenue George-V, Paris.

Montmorency (duc de), 34, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.
Montesquieu (baron Roger de), 37, avenue Victor-Hugo, Paris.
Montpellier *(Bibliothèque de l'Université de)* (Hérault).
Montureux (vicomte de), 4, rue Quentin-Bauchart, Paris.
Mortureux (Albert), 4, avenue Marceau, Paris.
* Moustier (marquis de), député du Doubs, 15, avenue George-V, Paris.
Nalèche (comte Étienne de), 2, rue de Chanaleilles, Paris.
Nancy *(Bibliothèque de l'Université de)*, place Carnot, Nancy (Meurthe).
Navenne (Ferdinand-Henri de), ministre plénipotentiaire, 28, avenue Bosquet, Paris.
* Nervo (baron Jean de), 41, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
* Neuchatel *(Bibliothèque de la ville de)* (Suisse).
Nisard (Armand), ambassadeur de France, 166, faubourg Saint-Honoré, Paris.
* Noailles (vicomte de), 43, rue de l'Université, Paris.
Nobel *(Comité du Parlement norvégien)*, Drammenovei, 19, Christiania (Norvège).
Olyntho de Magalhaès, 34, avenue de Tokio, Paris.
* Ormesson (comte d'), ambassadeur de France, *membre du Conseil*, 7, rue Lamennais, Paris.
* Ormesson (comte André d'), premier secrétaire d'ambassade, 7, rue Lamennais, Paris.
Pacheco e Silva, 8, rue Benjamin-Godard, Paris.
Pageot (Mme), 16 *ter*, avenue Bosquet, Paris.
Paleologue (Maurice), ambassadeur de France, 1, rue de la Baume, Paris.
* Pallain, ancien gouverneur de la Banque de France, *membre du Conseil*, 7, avenue Malakoff, Paris.
* Paula-Matheus (Francisco de), Bogota (Colombie).
Peralta (marquis de), ministre de Costa-Rica, *membre du Conseil*, 21, rue Erlanger, Paris.
Péreire (Alfred), 35, faubourg Saint-Honoré, Paris.
Périgny (comte Maurice de), explorateur, 4, avenue Malakoff, Paris.
* Pétin (Hector), 4 *bis*, rue de Franqueville, Paris.
Piccioni (Camille), ministre plénipotentiaire, *membre du Conseil*, 1, rue de Bassano, Paris.
Pingaud (Léonce), 17, rue Mégevaud, Besançon (Doubs).
Pinon (René), 21, avenue de la Motte-Picquet, Paris.
* Planas-Suarez (comte de), ministre du Venezuela à Lisbonne (Portugal).
Plancy (comte de), ministre plénipotentiaire, 14, rue de Lincoln, Paris.
Plantet (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.
Poitiers *(Bibliothèque de l'Université de)*, (Vienne).
Princeton *(The University Library of)*. Princeton, New-Jersey (Etats-d'Amérique).
Prinet (Gaston), ministre plénipotentiaire, 1, place Saint-Sulpice, Paris.
Prior, Palazzo Litta Visconti, Varese (Italie).
Quiñones de Leon (S. Exc. M.), ambassadeur d'Espagne, *membre du Conseil*, 77, avenue Marceau, Paris.
* Rain (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.

Raben-Levetzau (comte de), Copenhague (Danemark).
* Raindre (Gaston), ambassadeur de France, 118, faubourg Saint-Honoré, Paris.
* Ramos Montero (Dionisio), ministre plénipotentiaire de l'Uruguay à Rio de Janiero (Brésil).
Reboul (colonel), 16, rue Montaigne, Paris.
* Renaut d'Oultre-Seille (F.-P.), 38, rue de Lourmel, Paris.
* Reventlow (comte F.), Vindeholme, Nakskov (Danemark).
Riffault, ministre plénipotentiaire, 21, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
Rigault (Abel), 130, rue de l'Université, Paris.
Rochegude (marquis de), 34, rue Beaujon, Paris.
* Rodocanachi (Emmanuel), *trésorier de la Société, membre du Conseil*, 54, rue de Lisbonne, Paris.
Rohan (duchesse de), 35, boulevard des Invalides, Paris.
Romanos (S. Ex. Athos), ministre plénipotentiaire de Grèce à Santiago (Chili).
Romieu (Joseph), 29, rue Octave-Feuillet, Paris.
Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, faubourg Saint-Honoré, Paris.
* Rott (Édouard), membre correspondant de l'Institut, *secrétaire de la Société*, 50, avenue du Président-Wilson, Paris.
Roulleaux-Dugage (baron), 15, rue Lesueur, Paris.
Roumanie (S. M. le Roi de), Bucarest. *(M. H.)*
Roumaine *(Bibliothèque de l'Académie)*, 135, Cales Victorici, Bucarest (Roumanie).
Saint-Aulaire (comte de), ambassadeur de France en Grande-Bretagne, Albert Gate House, Londres, W.
Saint-Gilles (comte Hervé de), 18, rue Marignan, Paris.
Saint-Paul (G.), conseiller d'État, 8, place des États-Unis, Paris.
Saint-René Taillandier (G.), ministre plénipotentiaire, 11, rue Sédillot, Paris.
Saporta (comte de), 43, rue de Lisbonne, Paris.
Saporta (marquis de), 43, rue de Lisbonne, Paris.
* Sartiges (vicomte Louis de), 16, rue Ampère, Paris.
* Sciences politiques *(Bibliothèque de l'École des)*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
Ségur d'Aguesseau (comte de), ministre plénipotentiaire, 11, rue Montalivet, Paris.
* Seillière (baron Ernest), de l'Institut, *membre du Conseil*, 16, rue Hamelin, Paris.
* Semalle (comte de), ancien secrétaire d'ambassade, *membre du Conseil*, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.
Sénat *(Bibliothèque du)*, Palais du Luxembourg, Paris.
Sforza (comte), ambassadeur d'Italie.
Sheffield (lord), 14, Devonshire Street, Londres (Grande-Bretagne).
Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire, 9, rue de Téhéran, Paris.
Stackenborgh (jonkheer), secrétaire de la légation des Pays-Bas, 85, rue de Grenelle, Paris.
Stoutz (de), conseiller de la légation suisse, détaché au département politique à Berne, Suisse.

STRASBOURG *(Bibliothèque de l'Université de)* (Bas-Rhin).
TAIGNY (Olivier), ministre plénipotentiaire, 17, avenue du Président-Wilson, Paris.
TARDIEU (André), député de Seine-et-Oise, 26, avenue de Messine, Paris.
TERNAUX-COMPANS, ministre plénipotentiaire, 25, rue Jean-Goujon, Paris.
* TETS VAN GOUDRIAAN (le Jonkheer A. W. VAN), 29, Lange Voorhout, La Haye (Pays-Bas).
THIERS *(Bibliothèque)*, 27, place Saint-Georges, Paris.
THOUVENEL (L.), ancien secrétaire d'ambassade, *membre du Conseil*, 8 *bis*, rue Mignet, Paris.
TOKIO COLLEGE OF LAW *(Imperial University)* (Japon).
— GAISMUSHO-TOSHOBU *(Department of foreing Affairs)*.
— WASEDA UNIVERSITY *(Library of)*.
— INSTITUTE OF HIRTRY COLLEGE OF LITTERATURE *(Imperial University of)*.
TOUTAIN (Edmond), ministre plénipotentiaire, 73, rue de Courcelles, Paris.
TROPLONG (Édouard), 127, boulevard Malesherbes, Paris.
TYSZKIEWICZ (comte Michel), 37, rue Lapérouse, Paris.
UNIVERSITÉ DE FRANCE *(Bibliothèque de l')*, à la Sorbonne, Paris.
UPSAL *(Bibliothèque de l'Université d')* (Suède).
UTRECHT *(Société d'histoire d')* (Pays-Bas).
VALLERY-RADOT (René), 11 *ter*, rue Colbert, Versailles (Seine-et-Oise).
* VAUVINEUX (comte DE), ministre plénipotentiaire, 2, avenue Montaigne, Paris.
* VENDÔME (S. A. R. Mgr le duc DE), 24, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine.
VILLENEUVE-BARGEMON (comtesse DE), 102, avenue des Champs-Elysées, Paris.
VILLERMONT (comte Carlos DE), château de Boussu-en-Pagne (Belgique).
VISSIÈRE (Arnold), ministre plénipotentiaire, 44, rue du Ranelagh, Paris.
WALISZEWSKI (K.), *membre du Conseil*, 30, avenue La Bourdonnais, Paris.
WECK (René DE), secrétaire de la légation suisse, 4, rue Robert-Estienne), Paris.
WEDEL JARLSBERG (baron DE), ministre de Norvège, 25, rue de Surène, Paris.
WEIL (commandant), 3, rue Rabelais, Paris.
WENDEL (Mme Guy DE), 26, avenue Victor-Hugo, Paris.
WEMYS (lady Wester), 66, Great Cumberland Place, Londres, W.
WHITELEY (James-Gustavus), 223, West Lanvale Street, Baltimore (Maryland).
* WRANGEL (comte), 3, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux (Gironde).
ZAMOYSKI (comte Maurice), ministre de Pologne, 26, avenue Henri-Martin, Paris.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 28713.

LETTRES DE LA REINE HÒRTENSE

ET DE SON FILS

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

A L'ABBÉ BERTRAND, ANCIEN AUMONIER DE CETTE PRINCESSE

(1824-1836)

(Suite[1]*)*

V

Malgré sa paresse coutumière, la reine Hortense se décide à renouer la correspondance avec son ancien aumônier, pour lui transmettre une lettre de son fils aîné, la seule du recueil que nous possédions :

Arenenberg, le 1er octobre 1826.

Mon cher monsieur l'abbé, je vous envoye *(sic)* une lettre de mon grand fils; il vous destine son portrait, mais il m'attend en Italie pour le faire faire. Il parait content jusqu'à présent de son mariage. J'espère que, s'il a la lune de miel, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne dure, car du premier moment décide souvent tout le bonheur de la vie. Nous attendons de jour en jour les enfants de la maréchale[2]. Nous sommes bien solitaires à présent, après avoir eu une très aimable société pendant un mois. Je vais encore me disposer à aller passer l'hiver en Italie. C'est un si grand bien pour ma santé que ce beau climat, que c'est plutôt par raison que par plaisir que j'entreprends

[1] Voir *Revue,* année 1923, p. 5.
[2] La maréchale Ney.

encore ce grand voyage. J'embrasse Alexandrine et ses jolis enfants. Croyez, mon cher monsieur l'abbé, à mes sentiments pour vous. Louis est à la chasse; c'est tout à fait un jeune homme à présent. HORTENSE.

Voici la lettre[1] du frère aîné de Louis-Napoléon, envoyée à l'abbé Bertrand par leur mère :

Livourne, 16 septembre 1826.

Mon cher monsieur, la lettre que vous m'avez écrite m'a fait le plus grand plaisir. Les conseils que vous m'y donnez me prouvent que vous vous intéressez encore à votre ancien élève, et je vous en suis bien reconnaissant. A vous dire le vrai, je ne croyais pas que vous m'auriez écrite *(sic)* une lettre si bonne, si aimable, si utile (car je ne compte pas l'oublier si vite que le rudiment). Je croyais que les bons conseils, les choses paternelles, la douce morale étaient réservés pour mon frère que vous aimez plus que moi. Jugez donc quel a dû être le plaisir que j'ai éprouvé en recevant tout cela pour moi. Maintenant je ne serai plus jaloux de Louis.

J'écris aujourd'hui à maman pour la prier de faire elle-même le portrait que vous désirez. Quand donc vous reverrai-je, monsieur l'abbé, quand ferez-vous donc un petit voyage chez maman? Ce sera un bien beau jour pour moi celui où je vous reverrai. Ma femme vous remercie de votre bon souvenir; elle y a été très sensible.

Croyez, monsieur l'abbé, aux sentiments et à l'attachement de votre ancien élève et ami, NAPOLÉON.

J'ose même ajouter *ami*, mon âge et mon état respectable d'homme marié me le permettent.

Reprenons la correspondance du prince Louis :

Arenenberg, 13 octobre 1826.

Mon cher monsieur l'abbé, la lettre que vous venez d'écrire à maman m'a fait beaucoup de peine. Je suis bien coupable, il est vrai, d'être resté si longtemps sans vous écrire; je mérite une petite semonce; mais m'accuser d'ingratitude, d'oubli? Ah! j'espère que cela n'était pas le fond de votre pensée. Au reste je vous dirais que, si je

[1] Cette lettre est autographe, comme toutes celles de son frère Louis.

le voulais, je pourrais pour excuse vous raconter notre voyage à pied en Suisse. M. Le Bas et moi, nous avons parcouru tous les lacs et les montagnes de l'Helvétie jusqu'à Berne. Mais je rejette ces détours; il y a trop longtemps que j'ai laissé languir notre correspondance. J'en cherche le motif, et je crois que c'est parce que j'avais de bonnes nouvelles de vous par la maréchale et que, tranquille ainsi sur votre compte, je pensais que vous l'étiez aussi. Au reste je n'ai rien d'intéressant à vous raconter. Nous menons une vie très uniforme; nous allons quelquefois à la chasse et Edgard a tué hier un renard! Vous pensez quelle joie! Léon et Aloïs[1] sont arrivés lundi le 9; nous les attendions depuis bien longtemps. Tout le monde se porte très bien et vous fait ses compliments. M. Le Bas ne vous écrit pas parce qu'il s'est foulé le bras. Nous comptons repartir à la fin du mois pour l'Italie. Vous aurez probablement reçu la lettre que maman vous a envoyée de mon frère.

Croyez, mon cher monsieur l'abbé, que nous vous aimons toujours tous les deux très tendrement. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, soyez sûr de mon tendre et respectueux attachement. LOUIS-NAPOLÉON.

En route à travers l'Italie pour arriver à Rome, le prince Louis écrit à l'abbé Bertrand une longue lettre pour lui raconter, en grands détails, les incidents du voyage.

Varèse, 12 novembre 1826.

Mon cher monsieur l'abbé, comme nous avons déjà passé les montagnes, je vous écris pour vous donner des nouvelles de maman dont vous devez être inquiet. Je vais vous faire notre itinéraire. Partis le 6 d'Arenenberg, nous arrivâmes le premier jour très heureusement à Feldkirch; de là maman voulut aller coucher au Splügen. Mais la nuit nous surprit à Tusis, station avant le Splügen, et le maître de poste refusa de nous donner des chevaux prétendant qu'il était trop dangereux de traverser la nuit la Via Mala. Croyant que le bon Suisse ne parlait ainsi que pour nous garder chez lui, nous l'obligeâmes seulement à nous donner des chevaux et prîmes des hommes à pied pour soutenir les voitures, parce qu'il y avait déjà de la neige. Nous nous remîmes donc en route, bravant les discours effrayants de l'aubergiste, les pics de rocher qui nous menaçaient, et le torrent qui gron-

[1] Tous fils du maréchal Ney.

dait à nos pieds, et bien nous en prit, car nous arrivâmes sains et saufs à une heure après minuit au village du Splügen. Mais nous n'étions pas au bout de nos peines. Le lendemain nous comptions passer le Bernardin, et à cet effet l'on démonta les deux voitures pour les mettre sur des traîneaux, ce qui demanda cinq heures de temps. Nous partîmes enfin à onze heures du matin. A peine avions-nous fait un quart de lieue que nos voitures commencèrent à pencher tantôt à droite, tantôt à gauche, en dépit des efforts de six hommes qui s'efforçaient de les soutenir; enfin nous voyons derrière nous la calèche qui vacille, penche et tombe sur deux hommes qui veulent enfin l'arrêter dans sa chute. Jugez de notre frayeur; mais heureusement les hommes qui se trouvaient dessous entrèrent dans la neige et ne se firent aucun mal. Mme de Courtin[1], M. Le Bas et Mme Lacroix qui étaient dedans ne s'en portèrent que mieux. La voiture où j'étais avec maman manqua de tomber plusieurs fois, mais elle fut retenue par les hommes et les garde-foux *(sic)*. Nous atteignîmes ainsi, cahin-caha, le village de Lutenheim qui est au bas du Bernardin. Là, quoiqu'il ne fût que midi, on nous dit qu'il était trop tard pour passer les voitures, parce qu'il tombait beaucoup de neige, et qu'il fallait encore ôter les caisses de dessus les soupentes. Maman, voyant qu'il devenait trop dangereux de rester en voiture, demanda de petits traîneaux, parce qu'on lui dit qu'elle pourrait ainsi passer le Bernardin avant la nuit. On nous amena donc à chacun un petit traîneau en forme de cercueil, car on est entre quatre planches dans lesquelles on s'emballe en s'entourant de foin, comme si l'on avait peur de se casser. Nous partîmes donc dans cet attirail, cheminant à la queue leu leu, laissant nos voitures au village avec les domestiques qui devaient venir nous rejoindre le lendemain. Arrivés à mi-côte de la montagne, au milieu d'une neige affreuse, dans laquelle les chevaux entraient jusqu'au ventre, un vent horrible s'éleva qui nous coupait la figure. Deux hommes avec des pelles frayaient le chemin devant nous. Arrivés à la maison de refuge, qui est en haut du Bernardin, le vent redoubla de force; d'un côté, maman m'appelait pour lui expliquer ce que disaient les guides qui ne voulaient pas s'arrêter; de l'autre, Mme de Courtin criait qu'elle étouffait, et qu'elle ne pouvait aller plus loin. Cependant l'on continua et l'on arriva au petit village du Bernardin à quatre heures et demie. Il fallut repartir de suite pour se rendre à Misocco, qui est au bas de la montagne, où nous prîmes d'autres traîneaux et partîmes. A peine étions-nous à un quart de lieue que Mme de Courtin et Mme Lacroix

[1] Dame de compagnie de la reine Hortense.

étaient déjà dans la neige, leur traîneau s'étant renversé. Elles se relevèrent en parfaite santé s'écriant : « Ah! mon Dieu... Quel voyage! » et transies de froid et de peur. Craignant qu'il n'en arrivât autant à maman, j'abandonnai mon traîneau et restai, jusqu'à la poste, derrière le sien pour le soutenir. La nuit était arrivée, le vent soufflait avec force, la lune était souvent obscurcie par les nuages qui passaient rapidement devant elle; notre cortège silencieux ressemblait à un enterrement noturne *(sic)*, lorsqu'au bruit d'une avalanche, qui tombait avec fracas dans le lointain, le cheval de maman s'effraye et s'emporte, mais je parviens avec le cocher à l'arrêter. Maman descend de sa bierre *(sic)*, et la voilà dans la neige jusqu'aux genoux, me donnant le bras et craignant à chaque instant d'être emportée par un tourbillon. Heureusement ce fut notre dernière alerte, le cheval s'étant appaisé *(sic)*. Elle remonte dans son traîneau. Bientôt nous trouvâmes la terre ferme, c'est-à-dire la terre sans neige, et nous arrivâmes à Misocco dans une auberge très sale, qui nous parût un palais superbe. Le lendemain soir les voitures nous rejoignaient; elles avaient passé heureusement les montagnes, quoiqu'avec beaucoup de difficultés.

Voici, j'espère, une description bien détaillée. Nous sommes actuellement dans un paradis, chez M. le comte de Kewenhüller, un vieillard de quatre-vingts ans, qui est aussi fort que moi et aussi aimable que vous. Maman l'aime beaucoup; elle a fait sa connaissance à Bade, et il est déjà venu nous voir deux fois à Arenenberg. Nous resterons quelques jours chez lui. Sa campagne est charmante, elle est à la porte de Varèse, d'où l'on jouit d'une vue superbe. Maman se porte très bien, et me charge de vous dire bien des choses de sa part. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez à ma sincère amitié.

Votre tendre et respectueux ami. L.-NAPOLÉON.

P.-S. — M. Le Bas vous embrasse, et vous écrira la fin du voyage. Nous avons vu hier Charles Garneau[1], qui a l'air de se porter à merveille.

Puisque le nom de M. Le Bas revient sous la plume du prince son élève, reproduisons ici un fragment d'une lettre du gouverneur adressée à sa famille; lettre dans laquelle il rend compte à ses parents du mauvais état de santé général qui, en ce printemps de l'année 1827, est le lot de presque toutes les personnes

[1] Fils, croyons-nous, du sculpteur auquel on doit la statue de Henri IV du Pont-Neuf.

de son entourage. La lettre, datée de Rome le 10 mars 1827, renferme ce passage :

Je ne suis pas le seul que le climat de Rome ait éprouvé. La reine a été retenue huit jours au lit par la fièvre; le prince a eu de fréquents maux de gorge, et est dans ce moment malade d'un catarrhe qui le force à rester couché. Mme de Courtin est presque continuellement souffrante; le valet de chambre du prince a des clous, et un palefrenier a eu une fièvre putride, de sorte que la villa Paolina ressemble plutôt à un hôpital qu'à une habitation de plaisance.

La lettre suivante du prince Louis confirme ces nouvelles fâcheuses :

Rome, 25 mars 1827.

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai appris avec peine que vous vous pleignez *(sic)* de ne pas recevoir de nos nouvelles. Maman me charge de vous dire qu'elle s'accuse d'entière paresse, mais, quant à moi, je vous ai écrit la veille du carnaval qui commença le 17 février [1] et, depuis, j'ai été assez longtemps indisposé. Je désirerais bien recevoir aussi de vos nouvelles, car, s'il en était de même à Paris qu'à Rome, tout le monde serait malade. Dans la maison nous avons tous été au lit, même M. Le Bas, mais actuellement nous sommes rétablis, excepté Mme Lacroix qu'on a seigné *(sic)* hier. Le carnaval a été très brillant; j'ai soutenu des batailles de confetti (sorte de bonbons de plâtre) superbes. Mais c'est surtout le soir du mardi gras qui est le plus étonnant. Toute la rue paraît en feu parce que chacun tient un flambeau en main que tout le monde, sans se connaître, s'allume, s'éteint et s'arrache réciproquement [2]. Au reste quelqu'un peignit très bien le carnaval de Rome, en disant que c'était un temps où tous les hommes étaient foux *(sic)* et tous les chevaux sages.

Actuellement s'approche la semaine sainte, dont les cérémonies n'inspirent ici aucune dévotion, car, va-t-on à Saint-Pierre? on entre dans un superbe bâtiment où l'on ne voit que des soldats et des Anglais bras dessus, bras dessous. On ne pourrait même pas dire de quel côté se fait la fonction. Il y a deux ans, nous passâmes cette époque à Sigmaringen et tout inspirait bien plus de recueillement. On n'entendait pas les voix bruyantes et célèbres des musiciens de la chapelle du Pape, mais les voix harmonieuses de quatre femmes qui,

[1] Cette lettre manque dans notre recueil.
[2] Soirée des *Mocoletti*.

par leur doux accent, excitaient à la prière. On ne voyait pas non plus le Pape porté dans son fauteuil, et tous les cardinaux en robe rouge, mais de bons paysans qui priaient Dieu dans leur langue. Vous voyez que je n'ai pas oublié vos bonnes leçons, puisque je fais cas du solide et méprise les vaines pompes, Amen[1]. J'ai vu hier le Saint-Père; j'étais à cheval. (Car vous saurez que je monte presque tous les jours à cheval, et que j'ai un très joli cheval ou pour mieux dire une très jolie jument, qui s'appelle Mlle Lise. Je mets cela, comme vous voyez, entre parenthèses, car cela n'a aucun rapport avec le Saint-Père.) J'étais donc à cheval quand je l'ai aperçu; je n'ai eu que le temps de me jeter bien vite à bas, d'ôter mon chapeau et de me mettre à genoux, ni plus ni moins, aussi ai-je reçu sa bénédiction qui eût pour effet (comme j'avais déjà fait une grande course) de me donner un grand appétit. Aussi remontai-je sanctifié à cheval, et arrivai-je mourant de faim à la maison.

Je pense que nous resterons ici jusqu'au mois de mai, époque où nous irons à Florence et de là à Arenenberg, lieu qui m'est devenu plus cher depuis que je pense que ce sera là que je reverrai mon cher monsieur l'abbé. M. Le Bas me charge de vous assurer de son amitié, et de vous demander si, après un aussi long silence, il peut hazarder *(sic)* une lettre au doyen de Draveil. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, mon père et Napoléon se portent très bien à ce qu'ils m'écrivent.

Croyez à ma sincère amitié, votre tendre et respectueux ami, LOUIS-NAPOLÉON.

La reine Hortense écrit :

Rome, le 5 avril 1827.

Mon cher monsieur l'abbé, vous avez deviné juste, je suis une paresseuse et je ne vous en veux nullement. J'ai pourtant encore une excuse : j'ai été malade et, dans les convalescences des petites inflammations qui ont atteint tout le monde ici, j'ai eu une ardeur de peinture qui me laissait peu de temps pour écrire. Le carnaval a été aussi un empêchement à notre correspondance. Vous savez que j'ai un peu d'enfantillage dans le caractère; les masques me font rire, et j'aime assez ces douces folies auxquelles on peut se livrer sans crainte de remords. Elles distrayent seulement des pensées graves, et quand on est sage toute l'année, il n'y a pas de mal d'être un peu fole *(sic)*

[1] Récidive atténuée d'une tendance d'esprit portée à la critique des choses religieuses. Voy. plus haut, p. 45.

quelques jours, quand cette folie a si peu d'inconvénients. Elle consiste à jetter *(sic)* des bonbons à toutes les personnes de sa connaissance, et l'émotion de les voir paraître est juste ce qu'il faut pour sentir qu'on a encore de la jeunesse, et satisfait celles qui ne veulent pas de plus fortes impressions et qui les redouteraient plutôt. Vous voyez que les plaisirs de Rome sont des plus purs, et il est à remarquer que le peuple, dont la joie est vive et polie, ne commet jamais, pendant ce temps, ni un désordre ni un crime. *Du pain* et *des spectacles*, serait-ce donc tout ce qu'il faudrait pour nous rendre heureux? Oui, dans l'enfance et dans la vieillesse, mais dans l'âge mûr, il faut être traité selon son goût. Les peuples en cela représentent les hommes, et moi, d'après ce principe et mon goût pour le carnaval, me voilà classée dans la vieillesse. Je ne dis pas non, j'y arrive tout doucement, seulement je vous dirai, en passant, que je suis assez bien conservée pour mon âge. Louis va bien, il a dû vous écrire. Nous parlons souvent de vous, et j'espère que vous ne douterez jamais de mes sentiments. Mille choses à Mme Lambert. HORTENSE.

M. Devaux vous remettra ce que je vous ai promis.

Dans la lettre qui va suivre, le prince Louis, provoqué par des questions posées, semble-t-il, par l'abbé dans sa correspondance, esquisse incidemment une sorte de confession de ses tendances ou de ses goûts en différentes matières.

Rome, 17 avril 1827.

Mon cher monsieur l'abbé, c'est aujourd'hui Pâques; je vous vois d'ici, dans votre petit presbytère, célébrer ce saint jour, d'abord par une messe, et ensuite par une tranche de jambon que vous partagerez avec votre nièce, en chantant une petite chanson analogue à la circonstance. Je parie que vous croyez que nous sommes dans les fêtes jusqu'au cou; eh bien! c'est ce qui vous trompe, la pluie a tout empêché. Il n'y a eu ni illumination de la coupole de Saint-Pierre, ni feu d'artifice, mais cela sera pour dimanche prochain. On disait à Rome généralement que toujours à Pâques le ciel était serein, et en effet l'on ne se souvient pas de mémoire d'homme d'avoir vu pleuvoir ici à cette époque. Vous pouvez penser, d'après cela, combien le mauvais temps a dû frapper les esprits superstitieux. Maman actuellement se porte assez bien, mais elle a été souffrante très souvent cet hiver. Au reste, de quatorze personnes que nous sommes dans la maison, il n'y en a eu qu'une seule qui n'ait pas été malade; c'est un

valet de pied. Dans la ville aussi tout le monde a eu le même sort.

Nous avons reçu une annonce de Wolfsberg, encore plus drôle que les premières. Quelques jours avant notre départ, on y avait trouvé une source d'eau de fontaine où il y a un peu de fer. Eh bien! sur le prospectus, vous verrez que cette eau *cocheletoise* peut rivaliser avec celle de Vichy, Pyrmont et Spa. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire. Nous sommes, il est vrai, mon frère et moi de grands paresseux, mais croyez que souvent les lettres se perdent, car je suis presque sûr qu'il vous a répondu il y a quelques mois; au moins il en avait bien l'intention, car votre lettre l'avait vivement touché.

Vous me dites, dans votre dernière lettre, de ne pas croire que votre intérêt pour moi aille en diminuant; eh! qu'est-ce qui pourrait me porter à le croire? D'abord, quand même cela serait (ce qu'heureusement je ne crois nullement), comme j'y tiens beaucoup, je me ferais illusion, et puis, comme on juge toujours les autres d'après soi-même, je vois que vous devez toujours me porter la même amitié, puisque moi, plus j'avance en âge, plus je porte d'amour et de vénération à celui qui a eu soin de ma première enfance. Certainement je me sens très porté à vous ouvrir ma confiance, mais que vous dirai-je? ma conscience n'est pas encore bien pesante. Le vice du vin m'est entièrement étranger, car je ne bois que de l'eau, et quant à l'amour je ne le regarde que comme un goût, et, si vous trouvez que c'est encore trop, je dirai comme un passe-temps. Par exemple je ne ferai sûrement jamais comme un garde-noble du Pape qui s'est tué dernièrement pour une des premières dames de Rome, parce qu'elle l'avait renvoyé pour prendre à sa place, comme amant, le fils de son fermier. Cet événement nous a fait beaucoup de peine; c'était un jeune homme charmant; il avait dîné chez nous trois jours auparavant. Les gens raisonnables l'ont plaint, ses amis l'ont regretté, les philosophes ont dit : c'est un homme de moins, et les dévots se sont écriés : Se tuer un vendredi saint, *infandum!* J'espère donc que vous me donnerez l'absolution après cette courte confession. Je vous ai fait grâce des péchés véniels, car il y en a peut-être dans le nombre que vous ne regarderiez pas comme tels. Au reste cette lettre vous prouve que je suis sensible aux reproches, car je vous donne bien des détails. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, M. Le Bas me charge de le rappeler à votre souvenir. Croyez à ma sincère amitié.

Votre tendre et respectueux ami, L.-N.

P.-S. — J'ai commencé cette lettre en disant, c'est aujourd'hui Pâques; je la finis en disant : c'est aujourd'hui la Saint-Montain. Ce-

pendant je n'ai pas mis trois jours à l'écrire, et, si j'ai commencé à Pâques, j'ai fini avant la Trinité.

Après un séjour à Florence, où résidait avec son fils aîné l'ancien roi de Hollande, la femme de ce dernier et son fils cadet finissaient, malgré des difficultés suscitées par le roi Louis, par retourner sans encombre à Arenenberg, dans le courant du mois de juin. A ce propos il nous faut encore citer une dernière lettre du précepteur Le Bas, datée de Florence 23 mai 1827, lettre qui, au point de vue sanitaire de la petite colonie française de la villa Borghèse, confirme la précédente du prince Louis. Le Bas écrivait effectivement à cette époque à ses parents :

La reine se porte bien, le prince Louis est toujours aussi bon que par le passé. J'espère que, cette fois encore, nous le remmènerons à Arenenberg, malgré la menace que nous fait son père de le garder. Le prince Napoléon et sa femme font toujours très bon ménage. Ils ont aussi été malades cet hiver. Le mari est tout à fait rétabli, mais sa femme est encore souffrante. On espère que la belle saison la remettra.

Le prince Louis reprend avec l'abbé sa correspondance accoutumée, après son retour et celui de sa mère en Suisse.

Arenenberg, 23 juillet 1827.

Mon cher monsieur l'abbé, il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit; car, depuis ma dernière lettre, nous avons parcouru bien des pays. D'abord nous avons fait le voyage de Rome à Arenenberg en passant par Milan, et ensuite j'ai été avec maman aux eaux de Schinznach, qui sont très près de celles de Bade où vous avez été avec Mme Campan. Nous y sommes restés près d'un mois et nous nous sommes ennuyés un peu; cependant le lieu en lui-même est très beau et riche en souvenirs historiques. A un quart de lieue de Schinznach se trouve le château des Habsbourg, berceau de la maison d'Autriche; on voit encore la chambre où demeurait Rodolphe de Habsbourg. A une lieue de ces mêmes bains, on voit aussi un antique château appelé Brunegg, qu'on donna à la veuve de Gessler, comme un dédommagement après que Guillaume Tell eut tué son mari.

Les eaux n'ont pas fait beaucoup de bien à maman, même elle était un peu souffrante en arrivant ici mais heureusement sa santé

est déjà meilleure. Nous avons été bien heureux de trouver ici, à notre retour, ma cousine Eugénie avec son mari qui est, comme vous le savez, le prince héréditaire de Hohenzollern-Hechingen. C'est un ménage charmant; ils sont tous les deux charmants, autant par leurs manières que par leur caractère. Napoléon devait venir cet été mais j'ai bien peur qu'il ne vienne pas. M. de Lavigne et M. de Brack sont arrivés hier, ce qui me fait un grand plaisir. On dit qu'il y a du très beau monde au Wolfsberg, mais comme il n'y a que quatre jours que nous sommes retournés des eaux, nous ne les avons pas encore vus. La grande-duchesse de Bade arrivera, j'espère, dans quinze ou vingt jours. Ainsi vous voyez que nous avons une société très agréable, qui fera beaucoup de bien à maman.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman me charge de vous dire bien des choses de sa part ainsi qu'Eugénie, qui se souvient très bien de vous.

Votre tendre et respectueux ami, Louis-N.

VI

Le prince Louis approchait de sa vingtième année. Peu à peu, en devenant homme, on sera en mesure de constater que sa correspondance, fort irrégulière d'ailleurs, s'en ressent. Ce qui lui était resté d'enfantillage dans le caractère tend en effet à s'éliminer progressivement. Dans la lettre suivante, il annonce avec regret à l'abbé que son précepteur Le Bas va se séparer de lui. La reine Hortense venait, croyons-nous, de subir des pertes d'argent; d'autre part son fils, au moment d'atteindre l'âge de vingt ans, pouvait se passer dès lors de la tutelle d'un gouverneur. M. Le Bas ne laissait pas de se rendre compte de la valeur des motifs qui dictaient cette détermination. Homme de cœur, très attaché à ses devoirs et à son élève, le deuxième précepteur du prince demeura toutefois peiné et quelque peu froissé de la façon, un peu trop brusque peut-être, dont son congé lui était donné. L'élève regrettait le maître, et ce dernier, qui se séparait du prince également avec peine, disait de lui dans une lettre adressée à sa famille : « Mon élève m'est toujours très attaché; son esprit se développe, et je crois qu'un jour il me fera honneur. »

Qu'aurait dit le précepteur, s'il avait pu lire dans l'avenir!...

Voici maintenant la lettre du prince Louis :

Arenenberg, 28 septembre 1827.

Mon cher monsieur l'abbé, je viens de recevoir votre lettre que je désirais depuis longtemps. Je vois avec plaisir que vous avez eu cet été quelques visites, qui vous auront, pour un moment, reporté à Arenenberg. J'avais moi-même éprouvé ce plaisir auparavant, en voyant des personnes qui avaient été à Draveil et qui me parlaient de vous. Vous m'accusez de ne répondre jamais à ce que vous m'écrivez, mais je vous dirai franchement qu'il m'était très difficile de répondre à votre avant-dernière lettre, car vous blâmiez ce que je vous avais écrit, et je ne pourrais m'en justifier qu'en disant que je plaisantais. Mais cette fois-ci ce sera plus facile. Vous me dites qu'on a généralement blâmé près de vous certaine correspondance insérée naguère dans les journaux. Vous voulez sans doute dire la réponse de mon frère à M. Pons de l'Hérault [1], insérée dans le *Constitutionnel*. Si c'est cette lettre, je plains les personnes qui blâment un fils qui défend son père, surtout quand il est accusé si injustement. Et, quant à moi, j'ai envié pour la première fois à mon frère son droit d'ainesse, qui lui permet plus qu'à moi de défendre un père qu'on chérit. Malheureusement il n'a répondu aux paroles que par des paroles, tandis que c'est avec le bras que nous voulons punir tous ceux qui outragent ceux à qui nous tenons.

Vous avez appris, à ce que je vois, les embellissements qu'on a faits à Arenenberg ; j'espère bien que vous viendrez un jour les voir vous-même. Nous partons dans quatre jours pour l'Italie ; malheureusement M. Le Bas ne viendra pas avec moi. J'en suis bien fâché, car vous savez par expérience que je m'attache toujours aux personnes qui m'ont donné des soins, et, quoique je m'attendisse bien à cette séparation, elle est toujours pénible quand on est resté près de huit ans ensemble.

Nous partons le 1er octobre, ainsi, mon cher monsieur l'abbé, commencez vos neuvaines pour de pauvres voyageurs qui vont repasser les Alpes. J'espère cependant qu'il n'y aura pas encore de neige. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman ne vous répond pas, parce qu'elle est dans les embarras du départ, mais elle vous dit bien des choses ainsi que M. Le Bas, qui ira vous voir dès son arrivée à Paris.

[1] Pons de l'Hérault, ancien préfet, auteur de l'*Histoire de la bataille et de la capitulation de Paris en 1814* (1828).

Croyez à mon sincère attachement. Votre tendre et respectueux ami, LOUIS-NAPOLÉON.

Le prince datera de Rome la suite de sa correspondance.

Rome, 29 octobre 1827.

Mon cher monsieur l'abbé, les neuvaines que je vous avais prié de faire pour nous, avant notre départ, ont bien réussi, car notre voyage a été très heureux. Nous n'avons eu ni froid, ni chaud, ni pluie, ni vent, ni soleil, et nous sommes arrivés en très bonne santé, le 18 octobre, à Rome. Ma famille de Florence se porte très bien; mon frère m'a chargé de vous dire bien des choses de sa part, ainsi que mon père.

Il n'y a rien de nouveau à Rome. Ma grand'mère et le cardinal sont toujours en bonne santé; jusqu'à présent, il n'y a pas beaucoup d'étrangers, mais en revanche beaucoup de voleurs. Maman arrange actuellement un appartement qu'elle a loué dans le centre de Rome. Il sera assez beau, mais surtout beaucoup plus commode, car la villa Paolina est presque à la campagne.

Nous avons reçu hier une nouvelle qui nous a fait beaucoup de peine. Quand nous sommes partis d'Arenenberg, Mme Rousseau[1] était très malade, mais cependant on espérait encore, tandis qu'à présent on nous écrit que les médecins ont déclaré qu'elle ne pouvait plus vivre que peu de jours. Oh! comme je plains ce pauvre Vincent! Si vous aviez vu son désespoir quand elle était malade; je crains bien qu'il n'en devienne fou.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman vous dit bien des choses de sa part; croyez à mon sincère attachement. LOUIS-NAPOLÉON.

Pendant les années 1828 et 1829, si la correspondance de l'abbé n'a pas sans doute cessé d'être active, celle de la reine Hortense s'est, au contraire, encore ralentie. On ne trouve, en effet, qu'une lettre par année adressée à son ancien aumônier et fidèle ami. Celles du prince Louis, plus nombreuses, semblent d'un intérêt relatif. Celui-ci ne se manifeste à un degré un peu plus notoire qu'en 1830, au moment de la révolution de Juillet.

[1] Vincent et Mme Rousseau, personnes de la domesticité de la reine Hortense.

Rome (sans date, mais apparemment janvier 1828).

Mon cher monsieur l'abbé, si, depuis longtemps, j'ai malheureusement perdu la douce habitude de vous embrasser au jour de l'an pour vous marquer combien je vous aime, je n'ai au moins pas perdu celle de vous exprimer, à cette époque, mon attachement et le plaisir que j'aurais à vous dire, de vive voix, combien je désire que vous conserviez encore longtemps une santé qui m'est bien chère.

Le beau temps que nous avons ici me fait espérer que l'hiver ne doit pas être très rude à Paris. Je viens de recevoir votre lettre qui m'a fait grand plaisir, et j'ai envoyé de suite à Napoléon celle que vous lui avez écrite. Je ne puis rien vous raconter d'intéressant sur Rome, car il n'arrive ici que des choses fort ordinaires. Cependant on fait des fouilles au Forum, et l'on a trouvé des os de morts et des os de lions, non loin du Colysée. On pourrait croire que ce sont les restes des martyrs, joints à ceux des animaux qui les ont dévorés. Il y a eu dernièrement des cérémonies très belles pour les fêtes de Noël. Le pape se porte très bien et fait beaucoup travailler aux embellissements de Rome.

Maman se porte très bien; nous sommes maintenant beaucoup mieux logés que l'hiver dernier, puisque nous sommes dans le centre de la ville. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez à ma sincère amitié. Votre tendre ami, Louis-Napoléon.

Le 18 janvier 1828, la reine Hortense recommence, dans la lettre suivante, le chapitre des excuses :

Mon cher monsieur l'abbé, vous devez me trouver un peu paresseuse de ne vous avoir pas encore répondu, mais il m'est survenu tant d'affaires, tant d'occupations que, si je ne me servais aujourd'hui d'un secrétaire, je ne vous enverrais que quelques lignes de ma main, qui ne vaudraient pas le temps qu'elles mettraient en route; je préfère donc, pendant que je m'occupe, vous dicter plus longtemps quelques détails de moi, de Rome. Sans trop parler de la pluie, ni du beau temps, il faut pourtant vous dire que ce doux climat et ce beau soleil rendent ma santé beaucoup meilleure. J'ai quitté la villa Paolina et suis maintenant dans l'intérieur de la ville, via del Corso, la promenade favorite des Romains. Je suis convenablement logée. Aussitôt que j'ouvre les yeux, j'ai du soleil; les tentures de ma chambre d'Augsbourg sont les tentures de ma chambre de Rome. Je suis à un premier, un peu élevé et ne crains point les voleurs, chose à redouter

dans ce pays; quoique Sa Sainteté fasse beaucoup pour les pauvres, il y a toujours des paresseux qui trouvent plus commode de prendre que de travailler. Voilà pourtant une histoire que l'on racontait il y a quelques jours, et qui m'a rendue très sensible pour les voleurs. Un homme est arrêté, volant un pain. On l'emmène; il promet de déclarer de nombreux complices, si on lui accorde sa grâce. On y consent, et l'on suit ce malheureux qui bientôt s'arrête devant une mauvaise maison. On monte quatre étages, on ouvre une porte, et l'on trouve une femme étendue sur un grabat avec cinq ou six enfants : « Voilà mes complices, dit le pauvre père, et qui meurent de faim! » La grâce était accordée, et le pain fut donné, comme vous pouvez bien le penser.

Le pape, cependant, fait faire des fouilles devant le Colysée, ce qui emploie un grand nombre de pauvres; mais dans tous les pays, ne vole-t-on pas? Il y a peu de Français à Rome en ce moment; il y a peu d'étrangers aussi. Ma vie ici est toute tranquille; je reçois une fois par semaine, on fait quelques tours de valse, cela amuse mon fils et, sous ce rapport, cela me convient. Je suis toujours bien contente de ce cher enfant. Je fais un peu de musique, je peins, je me promène au milieu des antiquités romaines, et ma vie s'écoule ainsi très tranquille sans regret du passé, sans projet pour l'avenir, sans souffrance présente. Voilà, mon cher monsieur l'abbé, un compte rendu qui réparera, j'espère, ma paresse habituelle; au reste, paresseuse ou non, vous devez toujours compter sur mes sentiments. HORTENSE.

P.-S. — Mille choses à Alexandrine; je viens de recevoir sa lettre, je suis fâchée de la savoir souffrante.

Mlle Rabié, secrétaire de Mme la duchesse, se rappelle au souvenir de monsieur l'abbé, et vous prie de dire pour elle à Mlle Hortense[1] mille choses aimables.

Jusqu'en 1830, le prince Louis continue seul à donner à l'abbé Bertrand des nouvelles de sa mère, et à lui raconter les diverses péripéties de son existence :

Rome, 27 avril 1828.

Mon cher monsieur l'abbé, je vous remercie bien de l'aimable lettre que vous m'avez écrite, et des souhaits que vous formez pour mon jour de naissance. Quoique je connusse depuis longtemps votre amitié

[1] Cette jeune personne était, croyons-nous, la nièce de l'abbé Bertrand.

pour moi, il m'est toujours doux d'en recevoir de nouvelles marques et de m'entendre répéter ces bons conseils qui, si je les suis comme j'ose l'espérer, me maintiendront toujours dans la bonne route.

Nous sommes bientôt sur le point de changer de nouveau notre domicile pour retourner dans les montagnes de l'Helvétie. Étant alors plus près de vous, je compte bien ne pas laisser languir autant notre correspondance. J'irai, dans les premiers jours du mois de mai, à Florence; j'y attendrai maman, qui viendra me reprendre à la fin du mois. Je n'oublierai pas de parler de vous à Napoléon. Il est paresseux, j'en conviens, mais je suis sûr qu'il pense encore souvent à vous et qu'il vous porte toujours une tendre amitié et une véritable reconnaissance.

J'avais commencé cette lettre il y a deux jours; je ne puis plus la finir, parce que je pars à l'instant. Votre tendre ami, LOUIS-NAPOLÉON.

Arenenberg, 4 juillet 1828.

Mon cher monsieur l'abbé, il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit; tant que j'étais en voyage, je pouvais trouver une excuse, mais, depuis trois semaines que nous sommes à Arenenberg, c'est vraiment impardonnable. Depuis que je vous ai écrit, j'ai fait plusieurs voyages, car je suis parti de Rome trois semaines avant maman, pour rester plus de temps à Florence avec mon père et mon frère. Mais je suis sûr que vous ne vous douteriez pas comment j'ai fait le voyage de Rome à Florence. J'y ai été à cheval, avec mes propres chevaux, à petites journées, et seul avec mon palefrenier. Cette course pittoresque m'a beaucoup amusé. Napoléon m'a prié de vous dire qu'il était bien fâché que vous puissiez douter de son attachement pour vous; il fait faire son portrait qu'il vous enverra avec une lettre. Il a fait une découverte très belle, qui tend à diriger les ballons. Maman se porte assez bien, le voyage la fatigue toujours un peu; nous sommes ici tout seuls, maman n'a avec elle que Mlle Rabié. Malgré le changement subite *(sic)* d'une ville gaie et bruyante à une campagne silencieuse, je ne m'ennuie pourtant nullement; je travaille beaucoup aux mathématiques et à l'histoire, et, quand on s'occupe, le temps ne paraît pas long.

Il y a très longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles, mais je n'ai pas le droit de me plaindre, puisque c'est moi qui suis le plus coupable. C'est pourquoi, afin de recevoir plus souvent des lettres de mon bon M. l'abbé, je veux commencer à être moi-même plus exacte *(sic)*, et mettre ainsi en pratique le précepte de l'Évangile : Fais aux autres ce que tu veux qui te soit fait.

Je ne vous fais pas la description de notre voyage, parce que je vous l'ai faite déjà plusieurs fois, la route que nous suivons étant toujours la même.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé; aimez-moi toujours malgré ma paresse à vous écrire, et croyez à ma sincère amitié. LOUIS-NAPOLÉON.

Maman vous dit mille choses aimables.

La lettre suivante est datée de *Umkirch,* maison de plaisance d'été de la grande-duchesse de Bade, le 5 octobre 1828 :

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai reçu avant-hier votre lettre, et je puis d'autant mieux répondre à vos demandes que nous sommes encore chez la grande-duchesse de Bade, qui demeure, près de Fribourg en Brisgau, dans une campagne charmante. Ma tante est très sensible à votre souvenir, et elle me charge de vous dire bien des choses de sa part. L'œil qu'elle a craint de perdre va beaucoup mieux; cependant elle est obligée toujours de faire des remèdes qui sont très ennuyeux. J'ai fait ici la connaissance de mes cousines qui sont charmantes. Nous nous sommes beaucoup amusés ensemble, sur un petit lac, qui est devant le château. Nous sommes ici depuis quinze jours; auparavant nous avions été passer deux jours chez la princesse de Sigmaringen. Là, comme ici, on m'a toujours demandé de vos nouvelles avec beaucoup d'intérêt. Nous partons demain pour Arenenberg, où nous ne resterons que quatre jours, et ensuite nous recommencerons notre grand voyage. Je vous *envoye* par Frère, qui est ici et qui part bientôt, le portrait de Napoléon.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, je vous écrirai dès que nous serons arrivés à Rome. Croyez à mon sincère attachement. J'ai écrit dernièrement aussi à Mme de Boubers. Votre tendre et respectueux ami, LOUIS-N...

Rome, 5 janvier 1829.

Mon cher monsieur l'abbé, votre lettre m'a fait le plus grand plaisir. Elle m'est parvenue le premier jour de l'an, et elle a été reçue avec plus d'empressement que toutes les autres visites qu'on m'a faites ce jour-là. Vous avez été bien bon de m'écrire, car certes je ne le méritais pas, il y a si longtemps que je ne vous ai donné de nos nouvelles; mais enfin ne parlons pas de cela. Maman se porte très bien, l'hiver a été jusqu'à présent un printemps perpétuel. Il y a à Rome, cette année, une quantité immense d'étrangers, et même beaucoup de Français. Je m'occupe beaucoup, je me lève de bonne heure

et j'étudie les mathématiques et la fortification, ce qui m'amuse beaucoup et me fait paraître le temps très court.

Je voudrais bien savoir si vous vous trouvez bien dans votre petite campagne; vous devez y avoir très froid, car je pense que l'hiver n'est pas aussi doux à Paris qu'ici. Faites-vous toujours le soir votre partie de lotto *(sic)*?

Quoique le jour de l'an soit passé, je veux pourtant vous souhaiter une bonne année. Je n'ai pas besoin de faire de phrases; vous connaissez assez mon amitié pour ne pas douter de la tendresse des vœux que je forme pour vous à cette époque.

Napoléon, qui est depuis un mois à Rome avec sa femme et sa belle-mère, me charge de vous dire bien des choses de sa part, ainsi que maman.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez à mon sincère attachement. Votre tendre et respectueux ami, L.-N...

Arenenberg, 22 juin 1829.

Mon cher monsieur l'abbé, actuellement que nous sommes de retour à Arenenberg, je m'empresse de vous écrire afin de réparer mes torts envers vous et de vous assurer que je ne vous ai pas oublié, ce dont vous vous persuaderez aisément, car j'espère que vous ne doutez pas de mon sincère attachement pour celui qui a pris soin de mon enfance.

Nous ne sommes arrivés ici que le 18 du mois, mais nous nous sommes arrêtés longtemps à Florence et à Milan. Mon père et mon frère se portent très bien, et Napoléon est très heureux avec sa femme. Nous avons passé à Rome un hiver assez agréable, quoique la mort du pape[1] ait interdit le carnaval. La veille de notre départ, nous avons assisté à la prise de possession de Saint-Jean de Latran par le pape[2]. Il était dans une voiture dorée qui a coûté cent mille francs. Mais, malgré les distractions qui sont si fréquentes à Rome, je me suis beaucoup occupé et j'ai fait un cours complet de mathématiques et de fortification. Maman se porte bien et me charge de vous faire ses amitiés.

Vincent, qui a eu le plaisir de vous voir cet hiver, m'a donné des détails sur vous et sur votre joli ermitage, qui m'ont fort intéressé. Je lui ai bien envié sa course à Draveil. Je serais si heureux de vous revoir que j'espère bien avoir un jour ce bonheur-là.

[1] Léon XII.
[2] Pie VIII.

Nous ne sommes actuellement que trois à Arenenberg, mais j'espère que nous aurons bientôt des visites. J'ai rencontré à Milan M. Fortin, qui viendra probablement nous faire une visite et qui m'a beaucoup parlé de vous.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, pardonnez-moi mon silence, et croyez toujours que je vous suis sincèrement attaché. Votre tendre et respectueux ami, Louis-N...

Dans une autre lettre d'octobre 1829, le prince annonce à l'abbé qu'il se prépare à entrer à l'école d'artillerie suisse de Thoune, projet qu'il ne put réaliser que l'année suivante :

Arenenberg, 12 octobre 1829.

Mon cher monsieur l'abbé, certes je ne partirai pas d'Arenenberg sans vous écrire pour réparer mes torts qui sont impardonnables et dont je me repends *(sic)* toujours, en y retombant trop souvent. Mais cet été m'a offert sans cesse des objets de distraction, qui m'ont empêché de vous écrire, mais non de penser à vous. Nous avons d'abord été à Ulm voir ma cousine [1], qui est charmante sous tous les rapports. En revenant, j'ai dû aller passer deux mois à l'école d'artillerie de Thoune; mais, au moment où j'allais partir, j'appris que je m'y étais pris trop tard : cela sera pour l'année prochaine. Nous avons eu beaucoup de visites bien agréables. La grande-duchesse est partie il y a quelques jours, après avoir séjourné ici pendant trois semaines.

Nous partons demain pour Rome; je vous écrirai en arrivant. J'espère que nous aurons beau temps, quoique depuis deux mois les vents et les tempêtes soient déchaînés contre nous. Il a déjà neigé ici; si cela continue, on va faire les vendanges en traîneau.

Je me suis toujours informé, avec un vif intérêt, de mon cher monsieur l'abbé auprès des personnes qui l'avaient vu, et c'est avec plaisir que j'ai appris que vous vous portiez bien. Soyez toujours sûr de ma reconnaissance pour les soins que vous avez rendus à mon enfance; je ne les oublierai jamais, et il me sera toujours aussi doux de m'*en* rappeler que de vous en témoigner ma gratitude.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman me charge de vous assurer de son amitié pour vous. Croyez, je vous en prie, à mon sincère attachement. Votre tendre et respectueux ami, Louis-N...

[1] La célèbre princesse Mathilde, fille du roi Jérôme Bonaparte, mariée par la suite à Demidoff, prince de San-Donato.

Rome, le 17 novembre 1829.

Mon cher monsieur l'abbé, voilà huit jours que nous sommes à Rome, et je ne veux pas tarder plus longtemps à vous donner de nos nouvelles. Notre voyage a été très heureux. Il y avait eu des dégâts très considérables dans les montagnes que nous avons traversées. Mais la route était déjà rétablie, et nous n'avons vu que les traces funestes des inondations qui, dans la vallée de Bellinzona, ont emporté des villages presqu'en entier... Nous sommes restés dix jours à Florence, où j'ai trouvé toute ma famille en très bonne santé. Enfin j'ai été très content d'arriver ici, où j'ai déjà recommencé mes occupations depuis longtemps interrompues. Maman se porte très bien et me charge de vous dire bien des choses de sa part. Je voudrais avoir quelques nouveautés à vous apprendre, afin que ma lettre ne soit pas trop insignifiante. Mais, hélas! nous menons une vie si uniforme qu'elle prête très peu à des narrations intéressantes, et je me vois donc toujours obligé de vous répéter, au risque même de vous ennuyer, que votre petit Louis, quoiqu'un peu grandi, conserve toujours pour son cher abbé Bertrand le même attachement, la même reconnaissance, et qu'il est bien heureux de le lui exprimer, quoique, cependant, il ne mette quelquefois pas assez d'exactitude à le lui prouver.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez à mon sincère attachement. Louis-N...

VII

L'année 1830 qui, pendant les journées de Juillet, amena la chute de Charles X et réveilla tant d'espérances chez les membres exilés de la famille Bonaparte, s'ouvre par une lettre de la reine Hortense à son fidèle serviteur, l'abbé Bertrand :

Rome, le 2 février 1830.

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai encore le temps de vous écrire un petit mot. Vous apprendrez avec plaisir que j'ai reçu de bien bonnes nouvelles de ma nièce du Brésil. Vous savez qu'elle a réussi parfaitement, que l'empereur ne cesse de répéter que c'est la femme qu'il avait rêvée, qu'il ne s'attendait pas à trouver, dans une jeune personne de dix-sept ans, tant de raison, de douceur et de perfection, et

qu'il est le plus heureux des hommes[1]. Pour lui, il a trente et un ans; il est bel homme, rempli d'esprit; sa tournure ressemble à celle de mon frère sept ou huit ans avant sa mort. Il a fait trouvé *(sic)* dans le cabinet de sa femme le portrait de son père, et enfin elle m'écrit : « Ah! si je n'étais pas si loin de ma famille, rien ne manquerait à mon bonheur. L'empereur paraît m'aimer beaucoup, et moi j'avoue que je l'aime déjà bien. Il parle si bien de papa, et il est si doux de parler à cœur ouvert de ceux qu'on aime. »

Vous voyez, mon cher monsieur l'abbé, qu'après neuf jours de mariage on ne peut désirer mieux, et je suis bien heureuse de voir que ce mariage a si bien réussi. Mon neveu est traité à merveille, comme frère et altesse impériale. Je suis sûre que ces détails vous feront plaisir, à vous qui avez vu tous ces enfants petits, et qui portez à leurs parents une véritable affection. Vous devez geler, puisqu'ici on se plaint beaucoup et que le temps est constamment mauvais. Je n'ose pas trop me plaindre, puisqu'à Arenenberg, où je suis toujours tentée de passer l'hiver, il y a déjà, depuis le 1er janvier, 20 degrés de froid; j'y serais morte.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, Louis va bien, comptez toujours sur mes sentiments pour vous; je vous remercie de vos vœux pour cette année 1830! Que c'est vieux! HORTENSE.

Après un intervalle de quatre mois de silence, toujours embarrassé de l'aveu de sa négligence et de sa paresse, le prince Louis écrit à l'abbé Bertrand :

Rome, 30 mars 1830.

Mon cher monsieur l'abbé, voici la première fois que je puis donner à mon long silence une excuse un peu fondée. J'ai été assez malade pendant le carnaval. J'ai eu une espèce de fièvre scarlatine, et je vous aurais écrit plus tôt, pour vous tranquilliser sur mon compte, si j'avais su que vous aviez eu connaissance de ma maladie. Maman a reçu avant-hier votre lettre, ce qui m'a engagé à vous écrire de suite. Depuis longtemps même ma convalescence est finie, et je me porte peut-être mieux qu'auparavant. Nous avons eu un hiver affreux, et j'ai bien souvent pensé à vous, lorsque j'entendais les récits affligeants de la rigueur du froid de Paris. Je vous voyais dans votre petit ermitage, assiégé par les neiges et les glaçons. J'espère au moins que votre santé n'en aura pas souffert. Je ne vous ai

[1] Dom Pedro Ier, empereur du Brésil, marié en secondes noces à la princesse Amélie, fille du prince Eugène, duc de Leuchtenberg.

pas écrit pour le jour de l'an, mais vous me connaissez assez pour savoir que ce n'est pas seulement au jour de l'an que je fais des souhaits pour votre bonheur; mes vœux sont pour vous de tous les moments, comme mon attachement sera de toutes les années.

Maman se porte très bien, et me charge de vous dire bien des choses de sa part.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, ne doutez jamais de mon sincère attachement. Votre tendre et respectueux ami, Louis-N...

Au retour d'Italie en Suisse :

Arenenberg, 2 juillet 1830.

Mon cher monsieur l'abbé, nous sommes arrivés ici le 15 juin, et j'ai été bien content d'y trouver une lettre de vous. Comment pouvez-vous croire que vos conseils puissent me fâcher...? Au contraire, je reçois toujours avec plaisir les remontrances que j'ai méritées, et que je sais être dictées par une tendre amitié à laquelle je tiens beaucoup. Oui, mon cher monsieur l'abbé, j'ai fait des fautes[1], et je puis en faire encore. Mais les conseils de l'amitié et ma propre expérience me serviront de frein pour me contenir, et mon cœur ne se fermera jamais à la voix de la raison, et je tâcherai toujours de me rendre digne du grand nom que je porte.

Je vois avec peine que vous avez souffert du froid cet hiver. J'espère au moins que l'été vous réchauffera, car on disait, en Italie, que nous aurions un été de 1811. Nous avons passé par Venise en retournant ici, et ce détour m'a fait un grand plaisir, car on ne peut rien voir de plus curieux et de plus beau que cette ville, flottant sur la mer qui fut son berceau et la cause de sa puissance gigantesque.

Je vais bientôt partir pour aller passer deux mois à Thoune, à l'école d'application du génie et d'artillerie. Je me réjouis fort d'aller à cette école, qui est dirigée par un ancien colonel français, et où j'emploierai mon temps bien utilement. Vous avez sans doute appris l'accident qui est arrivé à ma grand'mère, qui s'est cassé la cuisse; heureusement elle se porte beaucoup mieux; elle n'a jamais eu de fièvre, ce qui est presque un miracle à son âge. Papa et Napoléon sont venus de suite à Rome cet hiver, dès qu'ils m'ont su malade, mais ils m'ont trouvé presque convalescent. Mon père se porte bien, mon frère travaille beaucoup à une histoire de Florence qu'il fera bientôt imprimer. Il m'a chargé de vous dire bien des choses de sa

[1] Il est difficile de deviner la nature des fautes dont le futur empereur fait ici l'aveu.

part quand je vous écrirais. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman me charge de vous dire bien des choses ainsi qu'à vos voisins.

Croyez, je vous prie, à la sincère amitié de votre tendre et respectueux ami, LOUIS.

Quand la reine Hortense adressait à l'abbé Bertrand sa réponse à la lettre par laquelle ce digne prêtre, si fidèle ami des exilés, leur avait certainement transmis des vœux et des espérances éloquemment sortis de son cœur, la chute irrémédiable du trône de Charles X était un fait accompli. La reine et son fils durent tressaillir d'espoir et de joie tout d'abord, en songeant aux perspectives consolantes et remplies de promesses qu'un pareil événement semblait de nature à leur ouvrir. Cesser de vivre exilés, loin du sol natal, revoir de retour dans la patrie leurs anciens amis, tel était, avant tout, l'objet de leurs ardents désirs. Il leur fallut malheureusement peu de temps pour comprendre que l'heure de ce retour, si anxieusement souhaité, n'était pas encore venue. Le destin, au visage de marbre, ne leur laissait même pas entrevoir l'avenir. Une extrême réserve, une circonspection nécessaire dictaient donc à la reine les lignes suivantes, par lesquelles elle remerciait son ancien aumônier de ses vœux chaleureux :

Arenenberg, le 30 septembre 1830.

Mon cher monsieur l'abbé, vos bonnes lettres, qui sont l'expression vraie de vos bons sentiments pour nous, nous ont bien attendris; mon fils voulait vous répondre tout de suite, mais je crois que c'est moi dont vous recevrez la lettre plutôt. Nous sommes un peu paresseux dans la famille pour écrire, car vous savez bien que nous ne pouvons pas vous oublier, et vous connaissez nos sentiments. Louis a une nombreuse famille, un père, une grand'mère qui demandent souvent de ses lettres, et il a pris un goût de lecture et de travail qui remplit bien ses journées et qui me fait grand plaisir dans notre solitude. Nous allons encore repasser les montagnes; vos rêves sont bien aimables, mais ils ne se réalisent guère. Au reste, vous savez que le ciel m'a donné une bonne dose de résignation, je la mets trop souvent en pratique; mais pourvu que je conserve, après tant de pertes, les

intérêts qui me restent, je n'oserai jamais me plaindre de la Providence. Mon état est donc, après tant de douleurs, de ne rien désirer vivement, de supporter patiemment les injustices et autres petits tourments de la vie; mais de craindre constamment pour ce qui me reste; c'est le revenant bon de tant d'agitations passées, et j'ai besoin de toute ma raison; encore est-elle souvent impuissante pour vaincre cette disposition à m'inquiéter, aussitôt que mon fils est loin de moi. Je viens d'en faire une cruelle épreuve pendant ces deux mois qu'il a été à l'École militaire de Thoune. Enfin il est près de moi et je ris de mes craintes, mais je n'en ai pas moins souffert et, sans avoir la faiblesse de croire aux pressentiments, je suis bien aise de voir qu'ils ne se réalisent pas[1].

J'espère que vous aurez un meilleur hiver que l'autre; je n'ai pas oublié votre cheminée détruite, et je compte bien vous aider dans la dépense que vous aurez faite pour la rétablir. Dites mille choses de ma part à Alexandrine, elle me tient rigueur. Elle sait bien que je suis paresseuse pour écrire, mais elle sait aussi que j'aime bien à recevoir de ses lettres; je n'oublie pas non plus Mme Pannelier. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez que je sais bien apprécier vos sentiments pour moi, et ne doutez jamais de ceux que je vous ai voués. HORTENSE.

P.-S. — La grande-duchesse marie sa fille avec son cousin, le prince de Wasa, ancien prince de Suède.

Avant de s'éloigner de la paisible retraite d'Arenenberg pour se rendre en Italie, et y affronter des périls et des malheurs qu'il ne soupçonnait sans doute pas au moment du départ, le prince Louis écrivait sa dernière lettre de 1830 à l'abbé Bertrand. L'ancien élève du bon prêtre, son cher petit *Oui-Oui*, était devenu tout à fait homme et, pour se le prouver à lui-même, il allait, malheureusement pour ses parents, pour lui et pour son frère, se lancer au printemps suivant dans la pire des aventures.

Arenenberg, 4 octobre 1830.

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai été bien content de recevoir votre lettre. Maman, en la lisant, n'a pu s'empêcher de répandre des larmes. Je partage complètement toutes vos impressions, car tantôt

[1] Ils devaient se réaliser quelques mois plus tard à Forli (17 mars 1831).

mon cœur s'ouvre à l'espérance, tantôt le découragement et le chagrin le referment. Mais je ne veux pas vous parler de mes illusions déçues, qui du reste se bornaient à peu de chose. J'aime mieux, en vous écrivant, me livrer à l'espoir de revoir ma patrie et mon cher monsieur l'abbé. Oui, je n'en doute pas, ou plutôt je ne veux pas en douter, il viendra ce temps où je pourrai respirer cet air enchanteur du sol natal, et aller à Draveil embrasser de tout mon cœur ce vieil ami de mes parents, ce tendre mentor de mon enfance. Préparez d'avance vos plus beaux fruits, vos plus gros légumes, pour que j'aie une bonne opinion de votre talent de jardinage.

Il n'y a que quinze jours que je suis revenu de l'École militaire de Thoune ; mon séjour y a été très instructif et très agréable. J'y étais tellement occupé que je n'ai pu écrire à personne. Nous avons fait aussi un voyage dans les montagnes où nous couchions à la belle étoile. Nous allons bientôt partir pour l'Italie ; j'espère que ce sera le dernier voyage.

Nous sommes bien seuls ici depuis quelque temps, car les événements ont arrêté les voyageurs. Nous allons aller faire une visite à la princesse de Sigmaringen, qui se souvient toujours de vous avec plaisir.

Maman a fait bâtir une espèce de petite chapelle gothique, qui ne sera finie que l'année prochaine, mais qui est déjà très jolie.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez à ma sincère amitié. Louis-N.

La reine Hortense se disposait sur ces entrefaites à s'acheminer, comme de coutume, sur Rome, afin d'y passer de nouveau l'hiver. Malgré quelques sombres pressentiments, dont une de ses dernières lettres porte la trace, elle ne pouvait prévoir, en quittant la Suisse, la catastrophe qui, dès le début du printemps de 1831, allait lui faire perdre son fils aîné Napoléon. Ce fut, pour les exilés d'Arenenberg, le dernier séjour qu'ils devaient faire dans les États du pape, et la fin en fut singulièrement dramatique. Au commencement de l'année 1831 les deux jeunes princes, fils d'Hortense, s'engagèrent en effet dans l'insurrection des Romagnes, malgré l'opposition formelle de leur famille. Glorifiant la grandeur de cette cause, Louis-Napoléon écrira plus tard à son oncle, le roi Joseph : « J'ai cru que le temps était venu de montrer que la famille de l'empereur Napoléon, non con-

tente de l'illustration que son chef avait répandue sur elle, voulait la mériter et s'en rendre digne, et qu'elle faisait autant de cas d'une couronne civique que d'un bandeau royal. Aussi, dès que nous entendîmes en Italie retentir les cris de liberté, nous ne pensâmes qu'à embrasser une cause qui nous parut noble et juste. »

Dans l'équipée révolutionnaire à laquelle avaient participé les deux princes à Forli, l'aîné des deux frères, l'époux de la princesse Charlotte, y succomba de la rougeole le 17 mars. Le cadet, échappé à grand'peine aux poursuites des sbires pontificaux, parvint à l'aide de sa mère, accourue pour le sauver, à se réfugier à Ancône. Arrivés dans ce port, la reine et son dernier enfant purent enfin, au bout de quelques jours, s'y embarquer pour regagner la France. Hortense, sous l'empire des lois d'exil, ne fit ensuite que traverser Paris, après y avoir été courtoisement reçue par le nouveau roi Louis-Philippe. Que d'épreuves de tout genre avaient assombri l'existence de la pauvre femme! C'est dans les *Mémoires pour tous*, qu'on peut trouver, fait par elle-même, le récit des angoisses par lesquelles dut alors passer cette infortunée mère.

Au moment où nous allons reproduire la première lettre de 1831, adressée par la reine Hortense à l'abbé Bertrand, lettre écrite peu après son arrivée à Rome, aucun de ces tragiques événements n'était entré dans les prévisions de la femme de l'ex-roi de Hollande. Mais, à la suite de leur accomplissement, la correspondance, déjà fort irrégulière, des habitants d'Arenenberg avec le bon abbé, ne pouvait manquer de se ressentir d'un tel contre-coup, et devint encore plus intermittente.

On pourra se rendre compte, par la lecture de cette lettre, avec quel soin et quelles précautions le prince Louis, ainsi que son frère, avaient caché à leur mère les projets audacieux et follement téméraires qu'ils méditaient de mettre à exécution. Le prince Louis, doué d'une confiance invincible dans son avenir et dans son étoile, avait le tempérament d'un conspirateur. Ce doux entêté, comme l'appelait sa mère, avait une idée

fixe, servie par une volonté tenace; ce que, plus tard, les tentatives de Strasbourg et de Boulogne devaient mettre en lumière.

Rome, le 13 janvier 1831.

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai toujours du plaisir à recevoir de vos nouvelles et les expressions de votre dévouement. J'y compte, et j'apprécie vos sentiments comme ils méritent de l'être. Vous avez dû recevoir une lettre de moi, avec un bon de trois cents francs sur M. Devaux, qui aura dû l'acquitter dès que vous l'aurez désiré. J'espère qu'il aidera un peu à réparer les désastres dont votre maison a souffert récemment; j'aimerais à suppléer à toutes les choses qui vous manquent, si ma position me le permettait.

Les journaux, assez mal informés de ce qui se passe à Rome, qu'ils représentent en effervescence alors que tout y est tranquille, ont dû pourtant vous apprendre le départ forcé et précipité de Louis pour Florence. Du moment où l'on m'a dit que son nom faisait ombrage, j'ai été la première à applaudir à son éloignement, pensant qu'il serait plus tranquille et plus content à Florence, près de son frère et de son père, qui sont très heureux de l'avoir. Mais on a usé dans cette circonstance, de formes que rien dans sa conduite régulière et paisible ne pouvait justifier. Le seul tort qu'on ait pu lui trouver, c'est d'avoir porté et fait porter à son cheval les couleurs tricolores. Son absence me laisse dans un isolement qui m'est pénible, et auquel je me résigne par l'habitude des sacrifices. Ma santé se soutient passable, excepté mes yeux, qui sont si délicats que je suis forcée de me priver de beaucoup des occupations qui me plaisent. Heureusement la beauté du climat aide un peu à compenser cette oisiveté à laquelle je ne suis pas habituée, non plus qu'à l'absence de Louis. Il m'écrit souvent, se porte bien et travaille beaucoup avec son frère. Il s'occupe d'un petit ouvrage sur l'artillerie, qui remplit tous ses moments, et Napoléon publie en ce moment une histoire de Florence au moyen âge qui, je crois, lui fera honneur.

Recevez, mon cher monsieur l'abbé, l'assurance de tous mes sentiments. HORTENSE.

P.-S. — Mille choses à madame Lambert.

Dans la lettre du prince Louis, qui fait suite à celle de sa mère, se rencontre la seule allusion de leur correspondance, se référant aux événements d'Italie dont il a été question plus haut, ainsi qu'à la mort du fils aîné de la reine Hortense.

Arenenberg, le 16 octobre 1831.

Mon cher monsieur l'abbé, je reçois votre aimable lettre, et j'y réponds de suite sans m'excuser de mon long silence, ni par l'indisposition qui m'a retenu plusieurs semaines au lit, ni par la douloureuse impression que j'éprouve toutes les fois qu'il faut que je reparle de ces moments terribles, où je perdis tout à coup le meilleur ami que j'eusse. Une particularité qui vous touchera sans doute, c'est que le hasard voulut que la dernière lettre que je lui lus fût non une lettre de son père ou de sa femme, mais justement celle que vous lui écriviez pour le remercier, je crois, d'un livre qu'il vous avait envoyé. Mais passons sous silence des époques si tristes, il me faut encore du courage.

J'ai été bien fâché de ne pas pouvoir vous embrasser pendant notre séjour à Paris, mais il était essentiel pour maman qu'elle ne vît personne, et ainsi j'ai dû me résigner à cette triste nécessité. Mais j'espère qu'un jour viendra où il me sera permis de revoir ma patrie, non en transfuge, mais en bon Français, et alors un de mes premiers soins sera de me porter vers la chaumière de mon bon M. l'abbé. Maman se porte assez bien, nous comptons passer tout l'hiver ici ; la grande-duchesse est venue passer quelque temps avec nous.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez à ma sincère amitié.
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le prince, âgé à cette époque de vingt-quatre ans, devient un personnage ; il écrit des brochures, s'intéresse à la politique, et entame avec ses partisans ou ses adversaires des polémiques dans les journaux. C'est ainsi que, dans sa lettre du 14 décembre suivant, il transcrit, pour la mettre sous les yeux de son ancien précepteur, une lettre adressée à un journaliste d'opposition, jouissant d'une réputation notoire, au temps du règne de Louis-Philippe, Armand Marrast.

Arenenberg, 14 décembre 1831.

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai reçu votre lettre, je reconnais l'amitié que vous me portez à l'intérêt que vous inspirent toutes mes actions, et je vous en remercie. Oui sans doute j'ai écrit à M. Marrast, mais je n'ai écrit qu'après avoir attentivement lu les débats du procès, et après avoir pesé, dans mon jugement, de quel côté étaient

les torts. Vous dites que j'ai attaqué un ministre *prépondérant*; quoique prépondérant il n'en est pas moins responsable et, quoique exilé, j'ai le droit, comme tout Français, de louer ou de blâmer ses actions. Au reste rassurez-vous, cela ne me fera aucun tort, car je ne dois rien à M. Perrier *(sic)* et je n'ai rien à attendre de lui.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman se porte bien. Nous avons un temps très beau; l'hiver n'a pas encore commencé. Croyez à ma sincère amitié. Louis-N.

Je vous envoie la copie de ma lettre à M. Marrast, afin que si l'on vous demande s'il est vrai que j'aie écrit vous puissiez l'affirmer.

Voici la copie de cette lettre, écrite également de la main de Napoléon III :

Arenenberg, le 8 novembre 1831.

Monsieur, encore tout ému de la belle défense que je viens de lire dans *la Tribune* du 1er novembre, je m'unis à tous les bons Français pour vous féliciter de votre courage. Votre discours est digne de Cicéron. Honneur à l'écrivain patriote qui ne déserte pas ses devoirs alors qu'un danger quelconque s'y attache. 1793 et 1815 sont là pour vous donner raison, car, à ces deux époques, les ateliers de Paris fournirent jusqu'à 120 mille fusils par mois, et l'on n'eut pas besoin d'acheter en Angleterre les armes qui vainquirent à Fleurus et à Ligny.

Permettez-moi, monsieur, de souscrire aussi pour alléger votre amende; quoiqu'exilé de la France mon pays m'est si cher qu'à chaque belle action que j'y aperçois, je tends de loin la main à mes heureux compatriotes qui ont si bien mérité de la patrie.

Je vous prie de ne pas reproduire ma lettre, car on attribuerait à une vaine ostentation ce qui n'est que l'effet de mon patriotisme, et l'expression sincère de mes sentiments.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Avant d'entamer, d'après l'ordre chronologique, la reproduction d'une lettre de la reine Hortense en date du 31 mai 1832, il n'est pas inutile de faire observer que, pas plus dans cette lettre que dans les suivantes, Hortense ne fait allusion à la mort de son fils aîné, ni aux événements au milieu desquels cette fin prématurée s'était accomplie. Est-ce parce que, comme on l'a

prétendu, les vraies douleurs sont muettes, ou simplement parce qu'une lettre de la reine à l'abbé, pour l'informer de ce douloureux événement, n'aura pas été reçue par son destinataire? On n'a guère que le choix entre ces deux hypothèses.

En septembre 1832, Arenenberg et ses habitants allaient recevoir une visite assez inattendue, celle du célèbre personnage royaliste, le vicomte de Chateaubriand, qui parut charmé de l'accueil qu'il y rencontra aussi bien que des qualités de ses hôtes. Il semble que, par l'exposé de ses opinions et de ses principes, le prince Louis, âgé seulement de vingt-quatre ans, sut intéresser l'homme d'incontestable valeur qu'était l'auteur du *Génie du christianisme*. Chateaubriand, dans une lettre de remerciements qu'il adressa au prince Louis, le 7 septembre, après sa visite à Arenenberg, terminait par ces paroles significatives : « Si Dieu, dans ses impénétrables desseins, avait rejeté la race de saint Louis, si notre patrie devait revenir sur une élection qu'elle n'a pas sanctionnée, et si ses mœurs ne lui rendaient pas l'état républicain possible, alors, prince, il n'y a pas de nom qui aille mieux que le vôtre à la gloire de la France. »

Ainsi, de divers côtés, par l'organe d'hommes appartenant à différentes opinions, le fils du roi Louis de Hollande et de la reine Hortense se voyait encouragé à l'action et à se libérer des dernières hésitations qui pouvaient encore le retenir. Nous estimons qu'à partir de la disparition de celui qui avait été pendant quelques jours, en 1815, Napoléon II, la détermination de celui qui vingt ans plus tard serait appelé à devenir Napoléon III était fermement prise et ses résolutions tout à fait arrêtées. Sur quoi comptait-il pour en réaliser l'accomplissement? Sur le nom prestigieux du grand empereur et sur son étoile. A cette idée fixe, à cette confiance inébranlable, l'avenir devait donner raison. Dans la lettre suivante, on trouve sur lui l'opinion de sa mère à cette époque :

Arenenberg, le 31 mai 1832.

Mon cher monsieur l'abbé, il y a bien longtemps que je n'ai répondu à vos lettres; cependant je reçois toujours de vos nouvelles avec

plaisir, vous ne pouvez en douter, vous connaissez tout mon intérêt. Ne vous tourmentez pas pour votre pension, elle vous sera toujours payée régulièrement; qu'Alexandrine fasse comme la dernière fois et qu'elle tire tout de suite sur moi. Vous voyez combien je viens encore d'être dupe de ma confiance en M. D... le fils. Il est impossible d'avoir été plus volée que je ne l'ai été dans ma vie. Je devrais avoir bien mauvaise opinion du genre humain, et pourtant je suis toujours dupe et je n'en veux pas plus aux hommes, que je crois encore plus faibles que méchants. Je suis contente de mon fils: il forme beaucoup son esprit et son jugement, mais il est vif et jeune. On ne peut avoir l'expérience et surtout le flegme de l'âge mûr, quand on a toutes les qualités et tous les défauts du sien. Alexandrine vous aura donné de mes nouvelles, je lui ai écrit plusieurs fois. Je me porte assez bien, j'engraisse même beaucoup, mais j'ai la gorge qui s'irrite facilement, ce qui va jusqu'à cracher du sang. Alors il ne faut plus parler ni faire des romances. Au reste, ma vie est toujours tranquille, réglée et monotone, elle me convient ainsi. Soignez-vous bien au milieu de ce choléra, et croyez à tous les sentiments que je vous ai voués. HORTENSE.

Baron DE MÉNEVAL,
Ministre plénipotentiaire.

(A suivre.)

GUILLAUME ANCEL

ENVOYÉ RÉSIDENT EN ALLEMAGNE

(1576-1613)

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

Le dix-septième siècle a été la grande époque de la diplomatie française : grâce aux d'Avaux, aux de Lionne, aux Colbert de Croissy, la France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à celui de Nimègue, occupa le premier rang parmi les puissances européennes.

Mais, sous Henri IV et au début du règne de Louis XIII, ces diplomates eurent des précurseurs non moins vigilants, non moins habiles : parmi ces derniers, il faut citer en première ligne Guillaume Ancel, conseiller et maître d'hôtel du roi, qui représenta la France auprès des empereurs Rodolphe et Mathias et des princes allemands, de 1576 à 1613.

On a peu de renseignements sur la vie privée de Guillaume Ancel[1] : on sait seulement que sa famille habitait, à Orléans, la paroisse Saint-Michel dès l'année 1596 au moins. D'après les manuscrits généalogiques du chanoine orléanais Hubert (fin du dix-septième siècle), Guillaume était fils de Pierre, écuyer, seigneur de Sousbourg, secrétaire des commandements de la reine, qui avait épousé demoiselle Marie Gauthier, par contrat

[1] Ses contemporains, cependant, rendaient hommage aux vertus domestiques d'Ancel; en 1600, Bongars, notre ambassadeur en Allemagne, parlant sans cesse de se retirer, Villeroi écrivait : « Passe encore s'il eût été marié, de même qu'Ancel, qui ne pouvait durer en sa peau, séparé de sa femme » (ANQUEZ, *Henri IV et l'Allemagne*).

passé devant Mᵉ Brault, notaire à Bourges, le 20 janvier 1547.

Ancel était seigneur de Monchesne et des Châteliers, deux petits fiefs sis paroisse d'Andeglou, aujourd'hui commune de Chevilly, près d'Orléans, au nord de cette ville, sur la lisière de la forêt. Par contrat en date du 16 septembre 1596, il avait épousé Anne Boreau, dont il eut six enfants : l'aîné, Jean-Guillaume, lui succéda comme seigneur de Monchesne et maître d'hôtel du roi.

Henri IV témoignait une affection toute particulière à Ancel : en 1592 (18 février), il s'empressait de lui annoncer le succès qu'il venait de remporter à Bures, près Dieppe, où, avec sa valeur accoutumée, il avait fondu sur les ennemis et les avait mis en déroute; en 1594, il lui écrivait tout spécialement pour lui faire part de la capitulation de Meaux, que Vitry avait rendu aux troupes royales. Il est vrai que le dévouement d'Ancel envers Henri IV ne se démentit jamais, quoique, dans les premières années de sa carrière diplomatique, il eût combattu en Allemagne les entreprises du « roi de Navarre ».

En 1602, remerciant le roi de lui octroyer le congé qu'il avait vivement sollicité, il s'affligeait des attaques auxquelles Henri IV continuait à être en butte, tant du dedans que du dehors : « Si la dépêche du 7 du mois passé m'a apporté de la consolation, la suivante du 13 m'afflige d'autant plus pour le public, que j'y reconnais non seulement de la supercherie du côté des ennemis du dehors, mais de l'ingratitude trop perfide et de la légèreté de ceux de vos sujets qui plus tiennent de bien et d'honneur de Votre Majesté, laquelle y procédant par les voies de justice, comme elle a commencé, n'a pu en une cause si légitime qu'être favorisée de Dieu et assistée de ses bons serviteurs, avec confusion et étonnement de ses adversaires qui semblent déjà reprendre leurs vils articles de mensonge, publiant les ressentiments de Votre Majesté n'estre que contre les catholiques, pour l'avancement des huguenots. » (B. N., F. F. 18989.)

Ancel s'attacha toujours, tant sous le règne d'Henri III que sous celui d'Henri IV, à combattre l'hégémonie des Habsbourg.

Heureusement pour la France, l'unité allemande, qui a triomphé en 1866 et 1870, ne comptait aucun partisan aux seizième et dix-septième siècles : la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg, ainsi que les petits États, ne songeaient qu'à leurs intérêts particuliers et à la lutte contre la maison d'Autriche, qui aspirait à la suprématie en Europe. Les efforts d'Ancel et de ses collaborateurs, tels que Bongars et Baugy, furent couronnés de succès et contribuèrent puissamment au traité d'alliance conclu en 1608 avec Henri IV et les princes protestants d'Allemagne.

De 1576 à 1602, Ancel fut accrédité comme « résident » auprès de l'empereur d'Allemagne, et sa correspondance avec Henri III, Henri IV et divers ministres ou ambassadeurs, montre avec quelle vigilance il suivait les affaires européennes; ses lettres relatives à la Pologne semblent écrites d'hier. Cependant, les représentants de la France à l'étranger étaient bien mal rétribués et, à deux reprises différentes, Ancel jette un cri de détresse; il écrit au roi le 15 juin 1587 : « Je ne sais plus comment me comporter par deçà, en l'extrême nécessité des dettes où je suis plongé par le retranchement des quartiers de mon entretènement et assignations du reste sur recettes sans fonds, comme se déclare être celle de Poitiers où l'on m'a naguère dressé pour trois quartiers de cette année, entre les autres vieilles assignations que j'ai sur les parties casuelles. Si j'étais engagé pour mon particulier, le déshonneur de la banqueroute que je me voy contraint de faire importeroit de bien peu. Mais y étant intéressée la réputation de Votre Majesté, et ce en une cour impériale comme théâtre de toute la chrétienté, j'aurais un mortel regret d'être instrument d'une telle faute, laquelle, néanmoins, Sire, je ne puis éviter sans votre bien exprès commandement à ce que je sois secouru, sinon comme le mérite ma longue servitude, pour le moins comme le requiert le renom de votre équité et libéralité. Considérant que je n'ai autre moyen en ce monde, sinon celui qu'il vous plaît m'octroyer pour vivre, sans importuner Votre Majesté de dépenses extraordinaires, encore que je ne sois sans en faire de notables, je supplie très

humblement Votre Majesté avoir pitié de mon pauvre estat. »

Mêmes doléances dans une lettre à de Crosne-Genlis, conseiller d'État (de Prague, le 23 février 1588) : « Je continue de servir le moins mal qu'il m'est possible, en me consumant de plus en plus, sans entendre qu'il plaise au roy et à messieurs des finances de m'en soulager. Si j'ai mérité la mort pour avoir employé mon âge en cette charge, je vous supplie pour le moins tenir la main qu'elle soit moins cruelle que celle de la faim à laquelle je me vois réduit, si Dieu ne m'ayde par le moyen de votre faveur à laquelle très humblement je me recommande[1]. »

Les subsides étaient d'autant plus nécessaires à Ancel qu'il fut chargé de plusieurs importantes missions diplomatiques, de 1576 à 1602.

*
* *

En 1576, Ancel était accrédité pour la première fois comme « résident » auprès de l'empereur Rodolphe, qui venait de succéder à Maximilien II, et qui fit son entrée à Prague le 24 décembre 1576 : « L'empereur, écrit-il le 29 décembre, arriva en cette ville lundi dernier, veille de Noël, sur l'heure du dîner, avec toute sa compagnie, en très bonne santé, grâce à Dieu. Il avait séjourné deux nuits à la maison du sieur de Rosemberg, sur les terres duquel il est presque toujours venu jusqu'ici, ayant par tous été honorablement reçu et traité aux frais d'iceluy. Le dit seigneur empereur n'a point encore fait intimer la Diète générale des États de son pays, et l'on doute s'il le fera de toute cette année, et même devant qu'avoir mis ordre aux affaires des frontières de Hongrie. Seulement, s'assembleront ici les principaux officiers de la couronne de Bohême pour être confirmés en leurs états et privilèges, et d'autre part aussi pour prêter le serment de fidélité au dit seigneur empereur. Chose (à

[1] Bibl. nat. Fonds français 3393, cité par ANQUEZ, *Henri IV et l'Allemagne*.

ce que j'entends) qui se fera précisément en la chambre du dit seigneur et non en public[1]. »

Les commencements du règne de Rodolphe se passent en luttes obscures contre les Turcs et en contestations pour la délimitation des frontières de l'empire; les États de Bohême envoient deux députés à l'empereur pour appeler son attention sur les incursions de cavaliers à la frontière de Pologne; le bruit court en effet que le roi Étienne Bathori a dû abandonner la ville de Dantzig, et qu'il cherche à « rétablir son honneur et réputation aux dépens de la Silésie ». D'autre part, « il est temps que Sa Majesté renouvelle les alliances de la couronne de Bohême pour raison des confins avec les Électeurs palatins, de Saxe et de Brandebourg ». Rodolphe promet aux États de leur donner satisfaction sur ces diverses questions, il demande qu'on le prévienne si des mouvements de troupes sont signalés aux frontières de Silésie et de Moravie, il s'empressera d'y mettre bon ordre ». (Lettre à Brulart de Sillery, seigneur de Crosne, en date du 7 septembre 1577[2].)

Le 22 octobre 1577, Ancel mande à de Crosne que les États d'Autriche ont prêté serment à l'empereur en présence des archiducs Ernest, Mathias et Maximilien. Mais ils demandèrent au préalable que Rodolphe confirmât les édits promulgués par son père en faveur du libre exercice de la confession d'Augsbourg.

L'empereur répliqua qu'il ne voulait rien promulguer qui portât préjudice à sa conscience ou aux intérêts de la religion catholique. Sa réponse définitive fut qu'il ne voulait rien ajouter ni diminuer aux articles qu'avaient jurés ses prédécesseurs...

A la date du 28 février 1578, la Diète se réunit, et l'empereur lui soumet trois articles relatifs aux contributions, à la religion et au gouvernement du royaume. Les prélats et autres ecclésiastiques assemblés à Prague et qui représentent plus de la moitié du royaume, s'opposent à la requête des autres États qui de-

[1] Bibl. nat. Fonds 5e Colbert, 398.
[2] Bibl. nat. Fonds 5e Colbert, 398.

mandent le libre exercice de la religion luthérienne et prétendent que le feu empereur Maximilien le leur a autrefois promis. Se rangeant à l'avis des prélats, Rodolphe montra aux membres des États « le désordre et le danger qui vient ordinairement des hérésies, leur déclarant à cette occasion être d'avis qu'on chasse hors du pays tous ariens, juifs, anabaptistes et autres sortes de gens par lesquels Dieu est offensé et le pays conduit à ruine et perdition ».

L'empereur, finalement, fait une concession aux États sur les contributions et, en échange, les États décident « de se départir pour le présent de leurs requêtes concernant l'exercice de la confession d'Augsbourg par les villes du royaume, lequel Sa Majesté n'est aucunement délibérée de leur octroyer et encore moins de leur donner permission par écrit. » (Lettres à de Crosne des 8, 15 et 24 mars 1578)[1].

Le secret désir de Rodolphe II était d'établir dans ses États le règne absolu de l'Église catholique; mais faible, irrésolu, il ménageait les Utraquistes et les Frères moraves, encore tout puissants à Prague; suivant l'exemple de ses prédécesseurs Ferdinand et Maximilien, il manifestait l'intention de garder la neutralité entre les divers partis religieux. Cependant, sur les instances du nonce et d'Ancel, il se montra tout disposé à envoyer un personnage de sa cour vers les princes pour leur intimer l'ordre de faire cesser les levées en faveur du roi de Navarre. Ses ministres acceptaient cette décision, mais à leur avis, le Saint-Père devait déclarer d'autre part qu'il n'était pas entré dans la ligue « publiée naguère en Allemagne par l'agent du cardinal de Bourbon ». L'empereur, qui avait été fort scandalisé par l'excommunication du roi de Navarre, envoya vers les princes protestants son premier secrétaire d'État Obernburger, pour leur déclarer qu'il était complètement étranger aux intrigues du cardinal de Bourbon, et qu'il n'entendait pas se départir de sa neutralité[2].

[1] Bibl. nat. Fonds 5e Colbert, 398.
[2] Lettre d'Ancel au roi, 19 novembre 1585. — 5e Colbert, 398.

Quelques jours après (3 décembre), on mande à Ancel que l'envoi de cet émissaire est absolument superflu, vu que la question sera réglée à la diète de Worms, qui est convoquée pour le 7 janvier. D'ailleurs, les ambassadeurs de Saxe et de Brandebourg doivent être entendus; et Rodolphe ne veut rien décider « sans l'avis et consentement de ces deux-là, qui font passer l'intérêt des autres États par où il leur plaît ».

Cependant, le duc Casimir de Deux-Ponts recrute de nombreux contingents de reîtres en faveur du roi de Navarre; Ancel s'en préoccupe vivement, d'autant plus que Rodolphe, excipant des constitutions de l'empire et réclamant des cautions « assises sur les enclaves de l'empire », refuse d'autoriser les levées en faveur de Henri III [1].

Malgré tous les efforts d'Ancel, l'empereur ne veut pas se départir de sa neutralité : « Sur la requête que le roi avait faite à l'empereur de ce qu'il lui plût favoriser les levées de Sa Majesté en cas que celles des huguenots fussent pour sortir effet, je n'ai pu citer aucune résolution, le chancelier me donnant de belles paroles en paiement, et cependant me déclarant assez que l'intention de l'empereur est de demeurer neutre, sans se formaliser pour un parti plus que pour l'autre, nonobstant toutes les remontrances que j'ai pu faire pour éclaircir Sa Majesté Impériale de la grande différence des causes et respects du dit Seigneur Roi notre maître d'avec celles de ses sujets, élevés contre l'autorité de Sa Majesté... » L'empereur veut savoir en tout cas ce que fera l'électeur de Saxe. Néanmoins, il prend des mesures sérieuses, affirme Ancel, pour déjouer les desseins des huguenots, et il a écrit aux gouverneurs des cercles de dissiper au besoin par la force les rassemblements de soldats; mais il est à craindre que cet ordre ne soit interprété aussi bien contre Henri III que contre le parti huguenot... Les chefs protestants déploient d'ailleurs la plus grande activité; M. de Ségur est encore à Dresde d'où il doit retourner en Danemark, tandis que le

[1] Ancel à de Crosne, 10 décembre 1585.

s[r] de Clerval est passé en Brandebourg, et le s[r] de Guitry en Angleterre. « S'il est vrai que l'électeur de Saxe élargisse le docteur Pencer qu'il tient prisonnier depuis bien longtemps comme calviniste, il faudra croire que le dit s[r] de Ségur qui poursuit sa délivrance n'aura pas perdu son temps. Les protestants et huguenots s'entr'aident et favorisent l'un l'autre, et je ne vois personne des princes catholiques qui s'emploie pour le roi contre eux, chose que le vice-chancelier de l'empereur ayant aussi remarquée, il m'a dit qu'il fallait épargner les Allemands pour les frontières contre le Turc[1] ».

Du reste, la situation politique de la France n'inspire qu'une confiance médiocre aux Allemands « toujours soupçonneux »; à leur avis il est dangereux de se compromettre pour tel ou tel parti; et puis, le roi de Navarre est héritier présomptif de la Couronne, et il serait dangereux de l'offenser, car il pourrait bien avoir un jour les moyens de se venger. Ancel fait remarquer en passant que, depuis l'excommunication prononcée par le pape, les Allemands n'appellent plus le roi de Navarre que M. de Vendôme.

Quatre jours après, le vice-chancelier, en termes assez embrouillés, rappelle à Ancel que l'empereur « a enjoint aux chefs et capitaines du Saint-Empire de non seulement ne permettre levées ou passage d'aucune gendarmerie sur leurs juridictions, mais aussi de s'y opposer de toutes leurs forces et de tailler en pièces ceux qui, contre les ordonnances du Saint-Empire et sans les patentes et congés de Sa Majesté, entreprendraient user de telle violence pour enfreindre la paix publique et troubler les pays d'autruy; il espère que ses mandements auront tant de vertu que le grand bruit des levées pour ceux de la nouvelle religion s'évanouira en fumée, et que, s'il marche quelques soldats à leur secours, ce seront canailles, gens débauchés et de peu de valeur. »

Mais en même temps l'empereur refuse d'autoriser les

[1] Ancel à Villeroy, 24 décembre 1585. — Bibl. nat. Fonds français 18989, p. 381-383.

contre-levées que M. de Schonberg, le comte de Barby et autres agents sont chargés de faire en faveur d'Henri III, sous prétexte que les colonels n'ont pas jusqu'ici demandé les patentes et présenté les cautions auxquelles ils sont tenus. Le vice-chancelier ajoutait que les Allemands devaient se réserver pour la défense des frontières de Hongrie contre le Turc, que c'était au pape et autres princes italiens à envoyer des troupes pour la cause royale, et enfin que les levées faites en Allemagne « tournaient à la perte et dommage de l'empire en particulier et à la diminution générale des forces de la Germanie ».

Cependant, les émissaires huguenots poursuivent leur campagne, et font tous leurs efforts pour recruter les reîtres qui franchiront la frontière et viendront au secours du roi de Navarre. Dans une lettre datée du 7 janvier 1586, Ancel cite les démarches de M. de Ségur qui est allé conférer avec le duc de Saxe, le prince d'Anhalt et l'électeur de Brandebourg à Wittemberg et à Dessau. Laissant de côté les points litigieux qui séparent luthériens et calvinistes, Ségur insiste sur ce que les deux communions doivent s'unir contre le pape, et des renseignements sérieux lui font espérer qu'une puissante armée allemande viendra bientôt au secours d'Henri de Navarre; trois cent mille florins sont déjà déposés à Francfort dans ce but. La reine d'Angleterre, le Danemark et la Suède envoient des ambassades en Allemagne aux princes protestants. En revanche, M. de Cobentzel, chancelier de l'archiduc Charles, va à Worms en qualité de délégué autrichien, à la demande du nonce, pour soutenir les droits du roi de France et favoriser la religion catholique[1]. Quoi qu'il en soit, les actives démarches de MM. de Clerval et de Ségur n'ont encore abouti à aucun résultat appréciable. Les reîtres au nombre de huit mille, qui doivent venir en France seconder le roi de Navarre, ne sont point encore prêts à marcher, la ville de Strasbourg et les cantons suisses ne se pressent pas de répondre aux demandes de subsides qui leur ont été adres-

[1] Ancel à Villeroy. — Bibl. nat. Fonds français 18989. — Ancel au roi. — Bibl. nat. 5e Colbert, 398.

sées. « D'autre part, les Électeurs de Saxe et de Brandebourg ont finalement écrit à l'empereur et promis certainement de ne vouloir en aucune façon quelconque colliguer avec le Roy de Navarre, ni se mesler des troubles de France pour un party ou un autre; encore moins, permettre à leurs sujets et vassaux de se bouger pour aller à une telle guerre, suppliant l'Empereur de faire le semblable de son côté et ne se laisser induire d'entrer en alliance avec le Pape, duquel ils protestent se vouloir garder comme d'un pernicieux et turbulent tyran. Sa Majesté Impériale espère que les autres Princes de la Germanie pour la plupart se gouverneront à l'exemple et invitation de ces deux-là. Néanmoins il ne s'y faut fier pas trop, car encore qu'ils parlent ainsi, ils ne pourront fermer les yeux pour ne voir ce que leurs sujets entreprendront. »

Il y a donc des tergiversations, des hésitations parmi les princes protestants. Depuis quelque temps, ils agitent la question de savoir s'ils enverront une ambassade à Henri III pour plaider la cause des huguenots français. A la date du 1er avril, ce projet semble presque abandonné à cause du décès de l'Électeur de Saxe; d'autre part, le comte de Montbéliard et autres princes craignent de blesser le roi de France. L'empereur écrit aux députés de l'Assemblée de Worms qu'ils ne doivent point se mêler d'une affaire qui ne concerne nullement les princes et états du Saint-Empire... « Quant aux levées qui se devaient faire pour le secours du roi de Navarre, le bruit s'en est beaucoup refroidi, et au lieu d'une grande somme de deniers que l'on attendait de la part de la Royne d'Angleterre, à cette fin, on ne parle plus que de cinquante mille escus. »

En réponse au vice-chancelier de l'Empire qui exprime la crainte que les princes protestants ne veuillent faire à Henri III la loi en faveur de ses sujets révoltés, Ancel déclare que « Sa Majesté fait tant de cas de l'amitié de l'empereur et de tous les états du Saint-Empire, de quelque religion qu'ils soient, qu'elle n'aurait jamais à contrecœur la favorable interposition des uns et des autres au bien de la paix de son royaume, à condition

qu'on y procédât selon telle façon et considération qu'il appartient. » Le roi est disposé à accorder les sauf-conduits demandés, mais si les ambassadeurs outrepassaient leurs droits, et fomentaient des troubles, on les en ferait repentir. Là-dessus il fut convenu que les ambassadeurs se mettraient en route aussitôt après Pâques (vieux style)[1].

L'ambassade des princes, ayant à sa tête Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, et Wolfgang, comte d'Isembourg, s'achemine donc vers la France. Mais elle y reçoit un singulier accueil : le roi s'éloigne de Paris, disant qu'il va prendre les eaux dans le Bourbonnais, et prie les ambassadeurs de l'attendre jusqu'au mois d'octobre. En présence d'un pareil procédé, les comtes de Montbéliard et d'Isembourg regagnent leurs États, prétextant des affaires qui les rappellent soudain en Allemagne.

Le 12 octobre 1586, Henri III finit par donner audience aux princes protestants. Ceux-ci reprochent amèrement au roi d'avoir interdit l'exercice de la religion protestante, malgré ses promesses formelles et les édits de pacification; ils accusent le pape de fomenter des troubles dans le royaume : « Ils ont cru qu'il était de leur devoir de supplier Sa Majesté de travailler à maintenir la paix, et à punir ceux qui la troublent. »

Henri III, fort offensé, se contient cependant et répond en protestant de son zèle pour la religion catholique, ajoutant que « par amour pour sa gloire et sa réputation, il n'a perdu aucune occasion d'assurer la tranquillité de ses sujets ».

Mais, après avoir congédié les ambassadeurs, il entre en une furieuse colère, écrit de sa main, sur un petit papier, que quiconque a prétendu qu'en révoquant l'édit de Pacification, il a violé sa foi et fait une tache à son honneur, en a menti! Un officier va lire cette missive aux députés des princes. Profondément blessés, les envoyés renoncent à solliciter une nouvelle audience et, le lendemain, regagnent leur pays[2].

[1] Bibl. nat. 5c Colbert, 398.
[2] De Thou, *Histoire*, livre LXXXVI.

Ainsi, tout fait présager la continuation de la guerre civile en France, et cette fâcheuse éventualité attriste profondément Ancel : dans une lettre du 28 mai 1586, répondant à une lettre de Villeroy, il déplore la résolution du roi « de n'accorder autre exercice que de la religion catholique, apostolique et romaine; pour la maintenir inviolable, il coûtera beaucoup de sang innocent des bons et loyaux sujets de Sa Majesté... Car on assure que, nonobstant les dépenses des électeurs de Saxe et de Brandebourg, et celles que l'empereur même a fait ces jours-ci réitérer par tous les cercles du Saint-Empire, le roi de Navarre aura les reîtres, si la guerre dure jusqu'aux nouveaux fruits, le sieur Pallavicini, ambassadeur de la reine d'Angleterre, devant répondre pour les levées et aussi avancer quelque somme d'argent là où il en sera besoin[1] ».

Comment d'ailleurs avoir foi en la bonne volonté d'Henri III, après la réception dont ont été gratifiés les représentants des princes protestants allemands? Aussi Ségur continue-t-il ses menées avec plus d'ardeur que jamais, envoyant des émissaires en Danemark et aux électeurs de Brandebourg et autres princes alliés pour les solliciter de presser le recrutement des reîtres. Les protestants prétendent que le roi de France est pleinement d'accord avec « Sa Majesté Catholique », et qu'il rêve la ruine totale des huguenots; c'est en vain « qu'on leur prêche et fait toucher du doigt que Votre Majesté cherche uniquement le bien et repos de son royaume, avec la vraie obéissance de ses naturels sujets, ne voulant en aucune manière s'entremettre du gouvernement des autres, ni se liguer au préjudice de la tranquillité publique de toute la chrétienté[2]. »

Cependant, Rodolphe, sortant de sa neutralité, semble prendre parti pour le roi de France : le 8 septembre 1587, il déclare à Ancel que, vu la bonté de la cause d'Henri III, il lui accorde la permission de faire des levées, ayant ordonné que les patentes soient envoyées à la chancellerie: l'empereur lui tient à cette

[1] Bibl. nat. Fonds français 18989.
[2] Bibl. nat Fonds français 3393.

occasion « plusieurs fort honnêtes propos sur l'inclination qu'il a au bien et prospérité de Sa Majesté Henri III ».

Ainsi, les reîtres recrutés pour le service du roi de Navarre allaient se trouver en présence des contingents levés pour le roi de France. Tant catholiques que protestants, c'étaient de terribles pillards que ces reîtres. Le duc de Wurtemberg dut envoyer à l'empereur une ambassade spéciale pour se plaindre des cruautés que les gens du duc de Guise avaient exercées dans le comté de Montbéliard et autres pays voisins « à l'endroit de toutes sortes de personnes, sans avoir égard à l'âge ni au sexe, jusques à avoir répondu à ceux qui leur criaient mercy qu'estant fils du Diable, ils estaient aussi ennemis de miséricorde. Sa Majesté Impériale et tous ceux qui l'ont ouy s'en sont extrêmement scandalisés, ajoutant le dit ambassadeur que son maître trouve ces actes d'autant plus estranges, que outre que sa maison de Wurtemberg avait de toute ancienneté porté une affection toute particulière au service de la couronne de France, mesmes au hazard de leurs vies et moyens, luy aussi n'aurait oncques permis qu'aucun de ses sujets soit allé porter les armes contre Votre Majesté, ni en cette dernière guerre, ni aux précédentes... » Ancel a eu soin de prévenir l'empereur que ces « remuements » avaient lieu à l'insu d'Henri III, et le gouvernement allemand a dit être averti que les agresseurs étaient des gens du duc de Lorraine, qu'il avait levés naguère en Allemagne à la faveur des patentes de l'empereur [1].

A peu près au même moment où le duc de Wurtemberg dénonçait les excès commis par la soldatesque du duc de Lorraine, les auxiliaires allemands du roi de Navarre, que commandait le comte de Dohna, étaient battus à plate couture par le duc de Guise à Auneau [2]. Ancel s'empressa d'en informer l'empereur, qui se montra enchanté de cette heureuse nouvelle, « recom-

[1] Ancel au roi, 23 février 1588. — Bibl. nat. Fonds français 3593, cité par Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*.

[2] Au mois de juin 1587, Ancel estimait à 6000 reîtres et 12000 Suisses le nombre des auxiliaires d'Henri de Navarre qui devaient passer le Rhin.

mandant beaucoup la prudence et dextérité dont Votre Majesté avait usé, en la dissipation d'un si grand nombre d'ennemis, lesquels je ne présume pas devoir de sitôt retourner en votre royaume, après avoir reçu un tel traitement. Afin de leur boucher d'autant plus le chemin, Sa Majesté impériale a donné charge bien expresse aux comte d'Ettingen, baron de Wischling et docteur Putler, avocat de la Chambre impériale, ses commissaires ordonnés en l'assemblée des électeurs, assignée derechef à Spire pour le 11 de ce mois, qui fut hier, d'informer particulièrement les députés des moyens qu'il conviendrait dorénavant garder pour empescher toutes sortes de levées et avoir raison des délinquants. Et, quant au châtiment de ceux qui avaient été en cette dernière armée, d'autant que l'électeur de Saxe avait répondu à celui de Mayence qu'il serait bien aise d'envoyer des députés à l'assemblée pour aviser de punir tant ceux d'un côté que ceux de l'autre, faisant semblant d'ignorer ou mépriser la permission octroyée par Sa Majesté à vos colonels, l'empereur a mandé à ses commissaires de déduire amplement les causes qui l'ont meu de favoriser Votre Majesté en cette affaire; de quoi Dieu veuille que les électeurs séculiers fassent tels cas qu'ils doivent, et qu'à cette occasion les nouvelles levées, dont on menace encore pour le printemps prochain, soient empeschées ou rompues [1]. »

Ces nouvelles levées, il est à peu près certain qu'elles se feront, et que, malgré la déroute des reîtres allemands, le roi de Navarre trouvera un secours efficace au delà du Rhin; toujours persuadés que le roi de France est de complicité avec la Ligue, les princes protestants s'apprêtent à former une *contre-ligue* : « J'ai appris certainement, écrit Ancel le 10 avril 1588 [2], qu'il se brasse une contre-ligue entre les princes protestants. Je n'entends point qu'elle soit autre que défensive; néanmoins, elle sera assez offensive pour la France, si le roi de Navarre en tire un nouveau secours... Le duc Casimir, qui en est le principal

[1] Bibl. nat. Fonds français 3393.
[2] Bibl. nat. 5[e] Colbert, 398.

promoteur, a mandé à l'électeur de Mayence qu'il sait assurément que le duc de Parme le doit venir attaquer et qu'à cette occasion il tient des forces prêtes pour se garder... Si les protestants étaient une fois bien désabusés de l'opinion qu'ils ont que le roi se soit obligé à la Ligue, il est à présumer qu'ils penseraient moins à se contreliguer. L'empereur s'opposera à leurs desseins tant qu'il pourra; mais ni l'état de ses affaires, ni ses moyens ne comportent qu'il fasse ce qui serait nécessaire. Sa Majesté Impériale est résolue à mettre au ban de l'empire les habitants de Bonn et Martin Schenk (célèbre capitaine hollandais) avec tous ses adhérents. Si le duc Casimir s'y trouve intéressé, il aura de la peine à se garantir contre l'exécution du ban que le duc de Parme et l'électeur de Cologne voudront faire en qualité de voisins. Le nonce du pape sollicite que la même déclaration soit faite contre les chanoines protestants de Strasbourg et contre les habitants de la ville qui les soutiennent. Mais leur alliance avec les cantons suisses parera les coups... »



Parmi les questions politiques qui, en 1587, sollicitèrent l'attention des chancelleries européennes, il faut placer au tout premier plan, comme de nos jours, les affaires de Pologne. Après la mort d'Étienne Bathori, trois candidats se disputèrent le trône de Pologne : le duc de Moscovie, Sigismond, prince de Suède, dont la candidature était mise en avant par le chancelier Zamoyski, et Maximilien d'Autriche, soutenu par les ambassadeurs du roi d'Espagne, ceux des électeurs de l'empire et les chefs de la famille Sborowsky[1].

Sigismond fut reçu en grande pompe à Dantzig par les principales autorités polonaises, tandis que les ambassadeurs tant de l'empereur que du roi d'Espagne, des électeurs et des archiducs

[1] Il était question aussi d'un Piasti comme quatrième compétiteur. — Le tsar de Russie, qui avait envoyé un ambassadeur en Pologne, offrait l'union de la Russie avec la Pologne, si on l'élisait roi.

s'acheminaient vers la Pologne, chacun par diverses voies, mais avec l'intention de « se rencontrer en un certain lieu ». Le comte de Zollern, émissaire de l'archiduc Ferdinand, devait fournir l'artillerie et les gens de pied pour seconder la cause commune de la maison d'Autriche : c'était d'autant plus nécessaire que le pacha de Bude, voulant diviser les forces autrichiennes, rassemblait des troupes, en outre de celles que le Grand Seigneur envoyait par la Moldavie, « avec beaucoup d'apparence, écrit Ancel, que la feste ne se passera sans désordre [1]. »

Jusqu'au milieu de juin 1587, Ancel croyait que l'archiduc Maximilien l'emporterait et que, le roi de Suède lui donnant sa fille en mariage, les intérêts des deux dynasties seraient conciliés. Mais l'amitié des Sobolsky pourrait bien nuire à l'archiduc, parce qu'on redouterait le rétablissement de l'Ordre teutonique aux dépens de la Prusse. Quant aux Turcs, l'ambassadeur d'Espagne se faisait fort de rassurer ceux qui craindraient une attaque de ce côté, affirmant que le « roi catholique » saurait bien tenir le Grand Seigneur en bride.

La lutte s'engagea bientôt entre les deux rivaux, le prince de Suède Sigismond et l'archiduc Maximilien d'Autriche. Contrairement aux prévisions d'Ancel, Maximilien éprouva un grave échec près de Cracovie, dont le chancelier s'était emparé [2]. Après la victoire de Zamoyski, le prince de Suède, conduit par le grand maréchal Opalinski, fit son entrée solennelle dans la capitale et, quelques jours plus tard, reçut la couronne des mains de l'archevêque de Guesne.

Zamoyski, à la tête d'une armée composée de troupes allemandes, polonaises et hongroises, attaqua de nouveau Maximilien à Piltschen, en Silésie. L'archiduc, vaincu, perdit trois mille morts avec son artillerie et ses bagages : il fut obligé de se

[1] Bibl nat. Fonds français 3393, fol. 22. — Lettre d'Ancel au roi, en date du 30 juin 1587.

[2] Après avoir pris Cracovie, Zamoyski avait fait miner toutes les maisons de la ville.

rendre à Zamoyski, celui-ci ayant menacé d'incendier la ville, Avec lui capitulèrent l'évêque de Livonie, le comte de Gorka, palatin de Posnanie, le sieur André Sborowsky, maréchal de la cour, et tous les autres sénateurs qui avaient suivi la fortune de l'archiduc [1].

Les vainqueurs traitèrent Maximilien avec les plus grands égards : « Le dit archiduc, écrit Ancel au roi le 8 mars 1588 [2], se loue beaucoup jusques ici du bon accueil que lui fait le chancelier, lequel l'avait invité d'aller faire carnaval à sa maison de Zamoyski en Russie, qui est une place forte que le dit chancelier a bâtie à la moderne et appelée de son nom. » Toutefois, Sigismond mande à Zamoyski de ne point conduire Maximilien à Cracovie, « parce qu'un prisonnier de cette qualité semblerait être mené en triomphe plutôt qu'en prison [3] ».

La défaite de Maximilien causa une amère déception et un cruel embarras à l'empereur Rodolphe, qui comptait cependant sur l'appui de l'Espagne. Les États de Bohême le pressèrent de conclure la paix plutôt qu'une trêve de trois mois « à laquelle, pour le moment, l'empereur les pensait induire, pour avoir le temps de recevoir avis de l'Espagne » : pourquoi Rodolphe ne suivrait-il pas l'exemple de son père qui, après une lutte très vive, s'était réconcilié avec les Polonais? En attendant, il prescrivait à l'évêque de Breslau et au gouverneur de Silésie de faire cesser toutes hostilités et voies de fait; mais il se livrait à de sérieux préparatifs militaires pour le cas où les négociations échoueraient.

Les États de Bohême reprochèrent à l'empereur d'avoir agi sans prendre leur avis et allèrent jusqu'à l'accuser de leur préférer les Allemands dans toutes les délibérations relatives aux affaires du royaume. Tout le monde, du reste, dans l'Empire, désirait le rétablissement de la paix ; mais il y avait plusieurs

[1] De Thou, *Histoire*, t. X, p. 127 et suiv. Lettre d'Ancel au roi, 9 février 1888. — Bibl. nat. Fonds français 3393.

[2] Bibl. nat. Fonds français 3393.

[3] Maximilien fut interné au château de Krasnostaw, près de Lublin.

questions à régler, entre autres celles de Silésie, où le désaccord régnait entre les habitants; l'empereur, on l'a vu plus haut, fit appel à l'intercession de l'évêque de Breslau pour mettre fin à ces dissensions. De même que, de nos jours, le *Reich* et la Pologne se disputent la possession de la Silésie, de même, en 1588 (lettre d'Ancel du 9 février), les Polonais prétendaient que la Silésie leur appartenait, et qu'ils ne laisseraient point échapper cette occasion de la redemander, quoique les États de Bohême eussent déclaré vouloir plutôt mourir que de permettre que cette province fût démembrée[1].

Rodolphe, ne voulant pas s'adresser directement à Sigismond pour obtenir la liberté de son frère, pria le roi d'Espagne d'intervenir auprès du pape, qui envoya le cardinal Aldobrandini. Le 12 juillet 1588, Ancel écrit au roi : « Le cardinal Aldobrandini, légat du pape, est arrivé à Vienne il y a plus de huit jours. L'empereur lui a fait remontrer ses raisons, remettant néanmoins à sa discrétion s'il doit venir jusqu'ici ou non. Et dedans quatre ou cinq jours partira le baron de Pernestein que Sa Majesté envoie en ambassade à l'archiduc Maximilien qui l'en a requis, afin que les Polonais connaissent qu'on a fait plus de cas de Son Altesse qu'on a fait par ci-devant. Il aura ordre de l'aller visiter et conforter, et de lui communiquer ce qui se doit ici traiter pour en avoir son avis. On lui avait, ces jours passés, descouvert quelques moyens assez faciles pour s'échapper de prison. Mais il n'y a voulu entendre, disant que jusqu'ici il avait procédé rondement en ses affaires, et ne daignait commencer à cette heure de s'y gouverner autrement. Que si, par le traité de paix, on ne pouvait impétrer sa délivrance avec honneur et réputation de la maison, il aimait mieux mourir en l'estat qu'il est que d'en sortir[2]. »

Cependant, Rodolphe ne renonce pas à son projet d'intervenir

[1] En Silésie, les soldats du chancelier Zamoyski avaient brûlé la ville de Piltschen, ainsi que soixante-dix villages, et saccagé quarante bourgades dont ils avaient emmené les seigneurs en captivité.

[2] Bibl. nat. Fonds français 3393.

en faveur de son frère Maximilien; une Diète impériale doit se réunir bientôt, et l'empereur espère que plusieurs princes allemands l'assisteront dans sa campagne contre Sigismond. « Mais le Suédois a fait entendre au nonce du pape résident près de soi (pour le mander à celui de deçà) que, s'il supposait que l'empereur ait autre inclination que celle qu'il a montrée jusqu'ici à la paix, il sera plutôt entré avec son armée en Silésie que Sa Majesté n'y aura pensé. D'autre côté, le chancelier de Pologne se déclare fort désireux de la paix, offrant de se vouloir efforcer de faire le mariage de l'archiduc Maximilien avec la sœur du Suédois[1]. »

Au mois d'août arrivent à Prague les archiducs Ferdinand, Charles, Ernest et Mathias, et Ferdinand offre de se mettre à la tête de l'armée, dans l'intérêt et pour la gloire de la maison impériale. Néanmoins, on espère que l'hiver se passera en négociations, et que, malgré les armements des Polonais, le légat du pape « s'interposera d'autant plus pour la paix que de deçà on fera bruits de guerre ». Grâce à la médiation du cardinal Aldobrandini, une trêve est conclue jusqu'au mois de février 1589; les commissaires, ayant mission de négocier le traité de paix et la délivrance de l'archiduc, commenceront leurs délibérations le 1er décembre; il est bien spécifié que l'archiduc devra renoncer à ses prétentions, et, d'autre part, que les partisans de la maison d'Autriche ne seront l'objet d'aucune poursuite pendant la trêve.

Sigismond s'offrait à relâcher tous ses prisonniers, pourvu que Maximilien renonçât à la couronne de Pologne. Aveuglé par les mauvais conseils de Jean Sborowski qui lui donnait à espérer un retour de fortune, Maximilien se fit longtemps prier; il finit cependant par traiter avec Sigismond à Beuthen, sur la frontière de Pologne et de Silésie, promettant de ne plus prendre à l'avenir le titre de roi de Pologne et de quitter le royaume sans escorte au mois de juillet 1589. Mais, arrivé à la frontière d'Au-

[1] Ancel au roi. 26 juillet 1588. — Bibl. nat. Fonds français 3393.

triche, et secondé par les troupes autrichiennes envoyées à sa rencontre, il refusa de ratifier le traité qu'il venait de conclure[1].

Cependant, la question de la succession au trône de Pologne était définitivement réglée, et Sigismond Vasa était reconnu comme seul maître du pays. L'avènement de l'archiduc Maximilien aurait accru la puissance de la dynastie autrichienne, puissance déjà si menaçante pour la France et les autres États européens. Dès 1587, Ancel exprimait ses craintes sur l'agrandissement de la maison d'Autriche; il redoutait, non sans raison, « que la France ne fût dévorée par cette maison ». La politique française, dans la seconde moitié du seizième siècle, poursuivait avec une rare continuité de vues l'abaissement des Habsbourg, que les traités d'Amiens et de Westphalie devaient pleinement réaliser au siècle suivant.

Précisément, pour contrecarrer les entreprises de la maison d'Autriche et resserrer les liens de la France et de la Pologne, Ancel avait, en 1588, caressé le projet d'un mariage entre le roi Sigismond de Pologne et une princesse française : « Pour le regard du mariage du Suédois, écrivait-il le 25 mars à Nicolas Brulart, seigneur de Crosne, ce serait à mon avis un parti qui mériterait aussi bien d'être pourchassé pour quelque princesse ou dame de France, comme de la maison d'Autriche, si on y voulait entendre. C'est un fort beau jeune prince et qui court une très désirable fortune en ces quartiers du Septentrion, y ayant desjà deux royaumes qu'il lui sera aisé de conserver et d'accroître, s'il a tant soit peu de prudence. Et quand Leurs Majestés y auraient quelque inclination, j'estime qu'il se trouverait assez d'opportunité pour diriger les choses à bonne fin. A vous appartient, Monseigneur, d'aviser s'il y a de l'apparence en mon dire, lequel je soumets, comme je dois, à votre meilleure discrétion et parfait jugement. » Le vœu d'Ancel ne put se réaliser : Sigismond Vasa, pour se concilier les bonnes grâces de la cour

[1] De Thou, *Histoire*, t. X, livre XCI.

de Prague, épousa une princesse autrichienne, l'archiduchesse Anne.

Sur ces entrefaites, Henri III était assassiné par le moine Jacques Clément, et Henri IV était obligé de conquérir son royaume pied à pied sur les ligueurs que soutenait l'Espagne. Sous le nouveau règne, Ancel conserva ses fonctions. Comme mandataire d'Henri III, il avait combattu les levées faites en Allemagne pour le roi de Navarre; il allait maintenant être le représentant attitré du roi de Navarre auprès des princes protestants.

La situation de Rodolphe était peu brillante, et la guerre soutenue contre les Turcs se poursuivait sans résultat appréciable : le 21 janvier 1594, l'empereur convoqua la Diète pour le dimanche de Quasimodo, espérant obtenir de nouveaux subsides; il obtint les contributions qu'il demandait pour la lutte en Hongrie, mais les ambassadeurs des princes protestants eurent soin de déclarer « n'avoir octroyé les contributions en autre qualité et quantité que celles qu'ils avaient rencontré convenables chacun à leurs moyens, et ce sous condition que l'empereur satisferait durant cette Diète à leurs plaintes et doléances, spécialement pour ce qui concerne le repos de l'évêché de Strasbourg, du côté de Lorraine, et le garantissement d'Aix-la-Chapelle du danger de mandements et opérations publics et ordonnés contre la dite ville, joint aussi que les dites contributions ne se puissent lever qu'autant que continuera la guerre ouverte contre les Turcs, et, au reste, pour le règne de la justice; que la journée des députés, assignée à Spire pour l'année prochaine, soit composée des États d'une et d'autre religion en nombre et dignité égales et non autrement »[1].

Deux ans plus tard, Ancel allait jouer un rôle considérable dans les affaires extérieures du royaume. La reine Élisabeth d'Angleterre, qui avait puissamment secondé Henri IV quand il n'était que roi de Navarre, semblait moins bien disposée envers

[1] Bibl. nat. Fonds français 18989.

lui depuis qu'il était monté sur le trône de France; elle ne voulait cependant pas lui refuser absolument son concours, et le roi avait député auprès d'elle, comme ambassadeur extraordinaire, Henri de Turenne, duc de Bouillon. Ancel, qui avait assisté aux conférences du duc de Bouillon avec Élisabeth, fut chargé d'aller porter en Hollande le traité signé le 26 mai 1596 entre la France et l'Angleterre, traité par lequel les deux puissances concluaient une nouvelle ligue offensive et défensive contre l'Espagne, et s'engageaient mutuellement à se fournir un secours de 4000 hommes. Ancel passa en Hollande avec Calvart, ambassadeur des États généraux à la cour de France. « Le duc de Bouillon devait les joindre au plus tôt, mais il n'arriva aux Pays-Bas qu'au commencement de septembre, ayant dû passer en Angleterre pour jurer solennellement, au nom du roi, l'observation du traité conclu. Ainsi Ancel, nommé ambassadeur auprès des princes d'Allemagne, ne put exécuter l'ordre que le roi lui avait donné, de se rendre au mois d'août à Copenhague pour assister au sacre du roi de Danamark[1]. »

Le duc de Bouillon représenta aux États généraux la situation encore précaire de la France, et il fut décidé que les États généraux fourniraient un secours de 8000 hommes de pied et de 1800 chevaux. Le traité fut remis aux États le 15 février 1597.

Cependant, Ancel arrivait en Allemagne; sa lettre de créance auprès de Maurice le Savant, landgrave de Hesse, était ainsi rédigée : « Mon cousin, envoyant le sieur Ancel, mon conseiller et maître d'hôtel ordinaire, vers aucuns princes de la Germanie, mes amys, pour leur faire entendre l'état de mes affaires et la résolution que j'ai prise pour le bien commun de nous tous, je lui ai commandé de vous voir et visiter en cette occasion, et vous donner assurance de la continuation de ma bonne volonté et affection en votre endroit, dont je vous prie de le croire, et de tout ce qu'il vous dira et proposera de ma part, comme moi-

[1] De Thou, *Histoire*, livre CI.

même; car il est personne en qui j'ai entière confiance[1]. »

Ancel commença par aller trouver l'Électeur palatin et le marquis d'Anspach. Il leur déclara que tout le mal venait des vues ambitieuses du roi Philippe, qui, depuis trente ans qu'il était en Espagne, n'avait roulé d'autre projet dans son esprit que de venir à bout, par ses ruses et ses artifices, de ce que son père, monarque également courageux et puissant, avait inutilement tenté pendant toute sa vie, c'est-à-dire d'asservir tous les autres potentats, et d'usurper la monarchie de toute la chrétienté; que ce prince avait résolu de commencer par la France; que, profitant de la mort de Henri II et de la faiblesse des rois qui lui avaient succédé, il avait abusé de l'autorité de ceux qui gouvernaient sous les princes mineurs, pour réduire le royaume à un état déplorable; qu'il avait manqué de bonne foi à l'égard de la reine d'Angleterre, et qu'il n'avait payé que d'ingratitude les services signalés que les Flamands lui avaient rendus; qu'il les avait enfin réduits au désespoir, après les avoir traités inhumainement, sous ce spécieux prétexte de la religion, et qu'il n'avait eu aucun égard à la foi de ses serments.

Ancel ajouta que Philippe II n'avait rien négligé pour corrompre les grands, le clergé, le peuple, et qu'il avait tenté de faire assassiner la reine Élisabeth, Henri IV et le prince d'Orange... Philippe était, d'ailleurs, occupé activement à mettre sur pied de puissantes armées de terre et de mer, afin d'attaquer, l'année suivante, la France, puis l'Angleterre : Henri IV, dont le royaume était épuisé par les guerres civiles, ne pourrait s'opposer utilement à cette agression, et les petits États voisins deviendraient la proie de l'insatiable conquérant... « Il faut être aveugle et entièrement dépourvu de jugement pour ne pas voir où tendent les projets ambitieux de l'Espagne, surtout depuis que l'Électeur palatin et celui de Brandebourg ont été exclus de l'administration du duché de Clèves... »

Attendrez-vous que les Espagnols viennent fondre sur vous,

[1] De Rommel, *Correspondance d'Henri IV avec Maurice le Savant, landgrave de Hesse*, p. 11.

lorsque l'occasion leur paraîtra favorable? En vain implorerez-vous alors le secours des Français, à qui vous aurez refusé le vôtre, dans le temps que vous étiez vous-mêmes intéressés à les secourir. Car si, tandis que vous perdez le temps à délibérer, les Français viennent à succomber, et si l'on s'empare d'un puissant royaume, qui est le seul obstacle au projet de cette monarchie universelle à laquelle Philippe aspire, il faudra nécessairement que toutes les autres puissances subissent le joug espagnol. » Le roi ne doute nullement que les princes de l'empire ne cherchent les moyens nécessaires pour détourner tant de maux, et le moyen le plus efficace soit pour déclarer, soit pour soutenir la guerre, serait de former une ligue, à laquelle les plus puissants des princes de l'empire avaient déjà souscrit...

« C'est en vain, s'écriait Ancel en un mouvement oratoire, c'est en vain que vous prenez des mesures pour repousser les infidèles, si vous ne réprimez auparavant une nation insolente, qui trouble la paix du monde chrétien, et qui, par ses intrigues et par les semences de division qu'elle jette de tous côtés, opprime la liberté publique. C'est surtout à la France, dont le secours a toujours été si utile à ses voisins, à servir de contrepoids à cette puissance dangereuse. Si on n'avait plus rien à craindre de cet ennemi domestique, toutes les forces des chrétiens se réuniraient aisément pour s'opposer à l'ennemi étranger. Mais le peut-on espérer tandis que la France sera dans l'oppression? C'est donc ménager à l'empire une ressource contre l'effort des Turcs, que d'entrer dans le traité qu'on propose aujourd'hui pour la défense de la liberté publique Quelles obligations l'Allemagne n'aura-t-elle pas un jour à la France, d'avoir la première formé le projet d'un traité si salutaire! »

D'ailleurs, Henri IV ne prétend point rejeter tout le poids de la guerre sur les princes de l'empire : « Il y a longtemps que le roi mon maître a refusé la paix qu'on lui a offerte; il a préféré la gloire à une honteuse paix, à l'exemple d'Achille, qui, quoique averti par Thétis que l'expédition de Troie lui serait fatale, aima

mieux vivre peu, et passer un petit nombre de jours dans les champs de Mars que de vieillir lâchement dans le sein de la mollesse et de la volupté. C'est ainsi que le roi, rejetant constamment les propositions avantageuses que l'Espagne lui a fait faire, s'il voulait mettre bas les armes, a mieux aimé continuer une guerre périlleuse que de donner lieu de penser qu'il s'était mis moins en peine du salut de ses amis et de ses voisins, que de son repos et de ses intérêts particuliers. »

Malgré son éloquence, Ancel ne parvint point à convaincre les princes. L'électeur palatin et le marquis d'Anspach, en un écrit signé de leur main, déclarèrent que « leur respect pour le Saint-Empire les empêchait de se liguer avec le roi T. C. et que cette raison les avait déjà empêchés en d'autres occasions, et lorsqu'il aurait été le plus nécessaire d'accorder à Sa Majesté les secours qu'elle pouvait espérer de leur zèle pour son service; ... qu'au reste ils étaient bien fâchés, que la guerre des Turcs, et les dépenses qu'ils avaient faites autrefois par rapport aux guerres civiles de la France (cela fut mis exprès pour l'électeur palatin) les missent hors d'état de faire plus pour Sa Majesté »...

De leur côté, les ministres de l'électeur de Brandebourg répondirent que le respect dû au Saint-Empire, et les rapports de l'électeur avec les princes protestants l'empêchaient de prendre une résolution avant de consulter les autres électeurs[1].

Quant au landgrave de Hesse, ses conseillers s'opposèrent au projet en question, remontrant qu'une semblable alliance n'était ni permise, ni utile, ni nécessaire; que la Hesse ne pouvait se détacher ni de l'empire, ni de l'empereur; que le roi d'Espagne, comme duc de Bourgogne, était membre de l'empire; que le parti du pape et de Philippe II avait trop de puissance en Allemagne, pour qu'on pût l'abattre. En conséquence, le landgrave, ne pouvant compter sur l'appui des autres princes protestants, se résolut à un refus, faisant valoir « l'épuisement de son

[1] De Thou, *Histoire*, livre CXVIII.

pays, à cause des dernières années stériles; le péril dont la Hesse était menacée de la part des Turcs; son âge avancé, qui ne lui permettrait de prendre aucune résolution dans une affaire d'une telle importance, sans l'avis des princes ses alliés; mais il n'en promettait pas moins de faire connaître au roi, dans toutes les occasions, qu'il était animé, à l'égard de la France, des mêmes sentiments que ses ancêtres. » (Réponse du landgrave à Guillaume Ancel, en date du 20 mars 1597, citée par DE ROMMEL, *Correspondance d'Henri IV avec Maurice le Savant*).

Henri IV ne se faisait d'ailleurs guère d'illusions sur les dispositions des princes allemands : « A vous dire la vérité, écrivait-il à Ancel le 4 février 1597, je n'estime pas que cette confédération qu'ils ont proposé de faire entre eux puisse être faite si tôt ni si facilement qu'ils vous en ont donné l'espérance, leurs humeurs étant si différentes. » ... Les princes ne pourront conserver leur liberté que si la puissance d'Henri IV fait contrepoids à celle du roi d'Espagne, avec lequel l'empereur est secrètement de connivence, quoiqu'il s'efforce de faire croire le contraire pour abuser les princes... Craignant les hésitations et atermoiements de ces derniers, Henri IV écrivait encore à Ancel « qu'il pouvait bien chercher un appui ailleurs, surtout pour l'année courante », et, ajoutait-il, « dites-leur que mes affaires sont dans un tel état que je ne puis attendre une douteuse résolution, et que, s'ils ont plus de souci du particulier que du général, j'en userai de même[1]. »

Quant à Ancel, il fut grandement désappointé de son insuccès : « Je ne sais point, disait-il au landgrave, où le roi Très-Chrétien, abandonné de ses amis, pourra tourner ses regards. Pour moi, je ne puis que réclamer l'indulgence de Votre Altesse, dans le cas où je l'aurais trop importunée par la sollicitation d'un si faible secours. »

[1] Fonds français 7127, fol. 74, cité par ANQUEZ, *Henri IV et l'Allemagne*.

*
* *

Si la politique protestante d'Henri IV lui coûta bien des peines et des embarras, — surtout quand il était obligé de reconquérir pied à pied son royaume, — elle commença, dès 1600, à lui procurer de notables avantages : la couronne impériale faillit échapper à la maison d'Autriche, et on offrit à Henri IV de l'élire roi des Romains. Mais ses meilleurs partisans le dissuadèrent d'accepter cette proposition, si tentante qu'elle fût au premier abord; entre autres conseillers, Ancel écrivit au roi la lettre suivante (1600 ou 1601) :

« Sur l'honneur que Votre Majesté me fait d'ordonner que je lui mande mon avis sur la future création d'un roi des Romains en la personne de l'archiduc Mathias, je lui dirai que, encore que je ne sache les motifs de ceux qui persuadent Votre Majesté de s'y opposer et aussi par les moyens qu'elle pourrait avoir d'y parvenir elle-même — si est-ce que votre qualité et la voix publique des amis et ennemis, les uns de désir et les autres de crainte, vous attribuent le mérite de cette dignité qui vous conduirait infailliblement à la monarchie de l'Europe, voire de tout le monde, si Dieu vous donnait autant de bien — ce serait rompre le cours du bonheur qui vous est destiné d'en haut, de vouloir rejeter l'occasion, quand elle se présenterait comme par aventure. La nécessité des affaires de la chrétienté y portera encore quelque jour Votre Majesté, sans qu'elle en prenne grand souci. Mais que, pour cette heure, sans autre préalable fondement, elle y doive soigner, je n'y vois grande apparence, n'y ayant aucun des électeurs dont elle se puisse promettre de disposer : Mayence entièrement allemand, jaloux de l'honneur de sa nation, à laquelle il ne voudrait que cette dignité fût enlevée par les étrangers; Cologne, de peu de fiance au duc de Bavière son neveu, mais, comme j'entends, engaigé de parole à cette Maison (la Maison d'Autriche) et spécialement au dit Mathias; Trèves, nouveau et de peu d'autorité, tous trois sans affection et sans parti-

culière obligation que je sache à Votre Majesté; le Palatin, malcontent d'icelle pour n'estre dressé de sommes qui leur sont deues en France, ny reconneu par aucune gratification pour tant de plaisir et services rendus par le duc Casimir et autres ses prédécesseurs à la propre personne de Votre Majesté, davantage moins désireux que aucun autre de l'accroissement du Français en Allemagne de peur qu'il aurait d'en être à cause de la voisinance; Saxe, tant que gouvernera cet administrateur, entièrement dépendant de deçà (le gouvernement autrichien), mal satisfait aussy pour les mêmes raisons que le Palatin; Brandebourg pareillement, qui, sans autre mécontentement, pousserait plutôt en avant le roy de Danemark son gendre qu'aucun autre prince. Néanmoins toutes ces difficultés pourraient s'amender à mon avis, préparant de loin les ministres des uns et des autres et leurs favoris par bienfaits et libéralités royales, et surtout donnant satisfaction aux princes, même en choses qu'ils peuvent prétendre, comme Votre Majesté en a assez la dextérité et le moyen. Sans cela, tant s'en faut que Votre Majesté puisse aspirer; que, selon mon faible jugement et sous correction, elle ne doit pas faire semblant d'y entendre ni prester *(sic)*, quand on lui entamerait les propos. Car ce serait s'embarquer en un labyrinthe dont il ne réussirait que honte et confusion. Pour l'opposition à l'archiduc Mathias, et pour la faveur et promotion de quelque autre contre luy de la part de Votre Majesté, il serait aussy nécessaire d'avoir premièrement surmonté, sinon toutes, ou du moins partie des difficultés cy dessus alléguées et être asseuré. d'austre côté, d'un prince plus propre et plus à la dévotion de Votre Majesté que ledit archiduc, lequel étant un parent très proche du roy d'Espagne et chevalier de la Toison, fort approchant de l'humeur de l'empereur, ne promet grande différence d'intention et d'inclination de ses prédécesseurs, encore que quelques-uns de ses familiers me certifient qu'il ne soit aucunement espagnol. Aussi ne voy-je personne en cet empire qui luy puisse faire fortune que l'archiduc Maximilien, son frère, populaire et plus accort, lequel toutefois, à ce

que je puis connoistre, lui veut céder en son rang et ne prétendre à cest estat que après luy. D'autre part, je ne sais point, qu'il se soit porté aucun pour rechercher Votre Majesté de le porter ou favoriser, comme il serait besoin devant qui s'en déclarer. Mais, pour faire la voie à Votre Majesté ou à quelque prince autre que de la Maison d'Autriche, il serait à la vérité fort à propos que les archiducs entrassent ensemble en quelque division; car, par l'ouverture que les deux partis feraient entre eux, un tiers se coulerait plus aisément. Vray est, que durant la vie de cet empereur, qui donnera toujours tel contrepoids à la balance qu'il lui plaira, telle chose ne peut avenir. C'est pourquoy il est à souhaiter que, de son costé, il ne se résolve point à ladite création, afin qu'après son décez le jeu en soit d'autant plus beau, et qui pourrait ayder, ou par voix de Rome ou aultre, au retardement de ceste résolution, ça serait bien le meilleur [1]...

G. LABOUCHÈRE.

(A suivre.)

[1] RITTER, *Briefe und Akten*, t. Ier.

LES PRÉLIMINAIRES
DE L'EXPÉDITION DE PORTUGAL
EN 1807
UN RAPPORT DE D'HAUTERIVE A L'EMPEREUR

« Charles IV [roi d'Espagne], lit-on au tome VII de *l'Europe et la Révolution française*, par Albert Sorel, hésitait à détrôner sa fille[1] et son petit-fils, mais Napoléon disposait de la reine et de Godoy, la reine, par la préférence qu'elle portait à sa fille, Marie-Louise, la reine d'Étrurie[2], que Napoléon exproprierait et indemniserait au Portugal, Godoy, par le désir de se découper une principauté dans ce royaume. L'affaire se tripota à Paris entre Izquierdo, l'officieux de Godoy, et Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, que la manie de jouer au diplomate entraînait dans cette intrigue fort peu digne d'un savant. »

Telle était, en peu de mots, la situation au moment où, pour renforcer et étendre le blocus, l'empereur se décida à déclarer la guerre au Portugal, ne se doutant assurément pas qu'il déchaînait l'orage qui devait l'emporter. Veut-on connaître un peu mieux, plus en détail, les tripotages auxquels Sorel fait allusion? Il suffira de se reporter au travail si complet, si solidement documenté, que M. Geoffroy de Grandmaison a consacré

[1] L'infante Carlotta, épouse du prince régent de Portugal.

[2] Le royaume d'Étrurie, nom donné à l'ancien grand-duché de Toscane, qui fut enlevé, en 1801, à la maison d'Autriche, avait été attribué à Louis, prince héréditaire de Parme, qui mourut en 1803. Sa veuve, l'infante Marie-Louise, le gouvernait alors, en 1804, comme tutrice de son fils Louis II.

à *l'Espagne et Napoléon*. Grâce à lui, nous pourrons remonter à l'origine des relations qui s'établirent, dès avant 1789, entre Lacépède et le directeur du Cabinet d'histoire naturelle de Madrid, dont, après l'avoir nommé conseiller d'État, Godoy devait faire son confident. Au moyen des recherches faites par M. de Grandmaison, nous verrons que « par l'intermédiaire d'Izquierdo, qu'on rencontre à chaque pas depuis 1805, les confidences du prince de la Paix à l'empereur avaient pris pendant l'hiver de 1806 un caractère grave et mystérieux »... Aussitôt après Tilsit, l'empereur charge Talleyrand de prescrire à Beauharnais de voir le prince de la Paix à l'effet de conclure une convention secrète dans le cas où le prince régent de Portugal refuserait d'adhérer au blocus continental[1]. « Enfin, dira-t-il un peu plus loin, c'est par Izquierdo que l'Empereur noue à Fontainebleau les fils de l'alliance où il va enserrer l'Espagne[2] », et il a soin d'ajouter, pour que rien ne reste dans l'ombre de ce que nous avons intérêt à connaître : « Depuis un mois, des conversations secrètes s'échangeaient entre lui et Duroc[2]... Quand le terrain se trouva aplani (Talleyrand prétend que ce fut à son insu[3]), l'Empereur dicta dans la matinée du 23 octobre un premier projet[4], que, quatre jours plus tard, Duroc et Izquierdo remplacèrent par un instrument définitif[5]. » Ce brouillon, M. de

[1] *Correspondance*, t. XV, n° 12928, à M. de Talleyrand, Dresde, 19 juillet 1807, et *Archives des Affaires étrangères*, Espagne, vol. 71, fol. 384.

[2] *Correspondance*, t. XVI, n° 13181, au général Duroc, Fontainebleau, 25 septembre 1807 : « Vous enverrez chercher demain M. Izquierdo... »

[3] Talleyrand, *Mémoires*, t. I[er], p. 329.

[4] *Correspondance*, t. XVI, n° 13287, Fontainebleau, 23 octobre 1807, projet de Convention.

[5] *Correspondance*, t. XVI, n° 13300, Fontainebleau, 27 octobre 1807, *Convention secrète entre Sa Majesté Catholique et S. M. l'Empereur des Français pour le règlement des affaires du Portugal*, et n° 13301, annexe à la pièce 13300, Convention relative à l'occupation du Portugal. La convention secrète de Fontainebleau, du 27 octobre 1807, attribuait la province d'Entre-Minho-et-Douro au roi d'Étrurie, le petit-fils de Charles IV, avec le titre de roi de la Lusitanie septentrionale, accordait la pleine propriété et la souveraineté de la province d'Alemtejo et du royaume d'Algarve, avec le titre de prince d'Algarve, au prince de la Paix. Il ne devait être disposé qu'à la paix générale de la partie centrale du Portugal, composée des provinces de Beira, Tras-los-Montes et d'Estramadure portugaise. Le roi d'Étrurie cédait

Grandmaison le fait remarquer avec raison, est intéressant à connaître, puisqu'il indique le fond de la pensée impériale.

Or, cette pensée de l'empereur, on la connaîtra bien mieux, on la connaîtra même seulement bien à fond, lorsque le dossier, si soigneusement constitué par l'auteur de *l'Espagne et Napoléon*, se sera enrichi d'une pièce qui eût heureusement complété ses recherches, d'une pièce dont on s'est inspiré d'abord pour rédiger le projet de Convention, ensuite pour établir et la Convention secrète du 27 octobre et l'annexe relative à l'occupation du Portugal. Ce document, dont le texte suit, est la minute d'un rapport à l'empereur, non daté et non signé, il est vrai, mais dont l'auteur — les nombreuses corrections et additions qu'on relève sur le manuscrit ne laissent pas l'ombre d'un doute à cet égard — n'est nul autre que d'Hauterive[1].

« Rapport à Sa Majesté[2] :

« Depuis que Votre Majesté a fait connaître les premières et principales bases de l'organisation extérieure [de son Empire], l'Europe a dû se convaincre que la ferme volonté de Votre Majesté était :

« 1° D'exercer en Italie une influence exclusive et qui ne fût limitée que par sa propre modération;

« 2° De placer sous sa puissante sauvegarde tous les États du midi de l'Europe (en traçant une ligne de l'embouchure du Weser à celle du Danube);

l'Étrurie à l'Empereur. Le roi d'Espagne, aux yeux duquel l'Empereur faisait miroiter le titre d'empereur des Deux-Amériques, devait être reconnu comme protecteur par le roi de la Lusitanie septentrionale et le prince d'Algarve. Charles IV s'engageait, en retour, à seconder militairement la marche de Junot sur Lisbonne au moyen d'une armée de 11 000 hommes et 30 canons, et à faire occuper par 16 000 hommes diverses provinces du Portugal. Napoléon, renonçant à l'annexion de Fontarabie et du port du Passage, garantissait au roi d'Espagne, par l'article 11, la possession de ses États au sud des Pyrénées.

[1] Voir à la fin de l'article la *Note sur d'Hauterive.*

[2] *Mémoires et documents*, France, vol. 1875, fol. 90-96 *(Arch. aff. étrangères, Fonds Bonaparte).* Les mots et paragraphes entre parenthèses sont ceux qu'on relève, sur le manuscrit, de la main même de d'Hauterive.

« 3° De ne pas souffrir que dans la sphère de ce patronage il existe un seul État qui, par force ou par choix, par habitude ou par nécessité, soit soumis à l'influence du gouvernement anglais.

« Ces trois grandes maximes me paraissant dériver, comme d'une manière nécessaire, de tout ce qui est déjà connu de l'organisation extérieure de l'Empire français, je ne m'occuperai dans ce rapport que de la troisième et de son application à l'état actuel du royaume de Toscane et du royaume de Portugal.

« Par l'établissement du royaume d'Italie, par la conquête de Naples et le changement de la dynastie régnante dans ce royaume, il n'existe plus dans la presqu'île qu'un seul État qui ne soit pas gouverné par la famille impériale. Cet État est la Toscane.

« Je mets à part les États du Saint-Siège, ce gouvernement étant par sa nature une anomalie politique, qui peut exister sans inconvénient au sein d'un empire étranger, attendu que sa faiblesse le met dans une perpétuelle dépendance et que cette dépendance ôte à l'espèce d'autorité qu'il a le droit d'exercer tout ce qu'elle pourrait avoir d'incommode et d'irritant, si elle appartenait à un souverain qui ne fût dépendant de personne. Sous ce point de vue, on peut dire que l'autorité du Saint-Siège étant établie de droit et de fait sur toutes les puissances catholiques, tous les avantages qui peuvent en dériver se partagent assez également entre le prince qui l'exerce et celui qui le protège.

« Je reviens à la Toscane; cet État est le seul en Italie qui soit étranger à la France. Il serait à souhaiter pour les gouvernements respectifs que, par un déplacement consenti, la dynastie actuelle, qui gouverne l'Étrurie, abandonnât ce royaume qui manque à la parfaite circonscription de la partie orientale de l'Empire français et pût trouver dans un autre pays un dédommagement convenable. Cette idée me ramène naturellement au Portugal.

« Ce royaume est, comme nécessairement, soumis à l'influence

de l'Angleterre. Depuis l'établissement de la dynastie actuelle, les Anglais ont mis tous leurs soins à s'emparer de toutes les affaires du Portugal. Les traités conclus par Cromwell et par Charles II et enfin celui de 1703 leur ont assuré une foule d'avantages que leur activité et leur industrie ont su mettre à profit. Une fois maîtres du commerce de ce pays, ils n'ont pas eu de peine à le devenir de la politique. Quand toutes les richesses d'un pays sont exploitées par des étrangers, il ne tarde pas à devenir pauvre; le pays se dépeuple, le caractère national s'énerve et le gouvernement s'avilit. C'est ce qui est arrivé au Portugal. Tout ce qui s'y importe, tout ce qui s'exporte appartient presque en entier au commerce anglais. La marine marchande du Portugal est nulle; les bâtiments qui vont tous les ans porter au Brésil en marchandises européennes le prix de l'or, des diamants et des productions locales qu'on retire de cette colonie, appartiennent à des Anglais, ainsi que leurs cargaisons. Le Brésil ne produit donc du riz, du sucre, des bois, des métaux et des pierres précieuses que pour le compte anglais.

« Les productions européennes du Portugal ne sont pas moins propriété anglaise. Tous les ans, la factorerie de cette nation se met en avance de 50 millions, dont les consommateurs portugais sont toujours débiteurs envers les marchands anglais. Aussi, on peut dire qu'un pareil état de choses, dont l'origine date d'un siècle, ayant nécessairement dû généraliser dans toutes les classes de la population, en y comprenant le gouvernement lui-même, toutes les idées et le sentiment de la misère, du désordre et du découragement, le Portugal n'est plus aujourd'hui qu'une colonie où les Anglais, par bienséance, laissent exister un gouvernement nominal et dont tous les produits servent à enrichir leurs factoreries, leur cabotage européen et leur navigation lointaine.

« Une considération s'est toujours opposée au projet de la conquête du Portugal. On a (imaginé) que les Anglais s'empareraient du Brésil et de toutes les colonies portugaises en Afrique et en Asie. Cette considération est d'un très grand poids; mais

on peut dire que les Anglais n'ont pas besoin d'envahir ces colonies pour en faire profiter leur commerce. Il est à peu près constant qu'aujourd'hui la marine marchande (des Portugais) ne se compose pas de cent cinquante bâtiments et que la plus grande partie des capitaux qui existent au Portugal appartient à l'Angleterre.

« Or, comme les colonies ne sont quelque chose que par la valeur de leurs produits annuels, et comme les Européens, y compris les Portugais, n'achètent que des facteurs anglais de Lisbonne et de Porto les productions coloniales du Portugal, on peut bien dire, sans crainte d'erreur, que les colonies portugaises appartiennent (bien plus) aux Anglais (qui les exploitent) qu'aux Portugais (qui les possèdent).

« Je crois qu'on peut prévoir avec assez de certitude que si la dynastie, qui règne au Portugal, se transportait au Brésil, les Anglais ne la troubleraient pas dans la possession de ce grand territoire et qu'ils n'auraient rien (à changer à leur système actuel) pour assurer à leur commerce les avantages qu'ils retirent de la situation (présente) de ce pays, mais, en même temps, il est plus que probable que si la France et l'Espagne, après avoir conquis le Portugal, voulaient s'emparer de quelques-uns des établissements portugais sur le continent de l'Afrique, ou des îles de Madère ou de celles de Santiago, ou de celles du Prince, ou enfin des établissements portugais dans l'Inde ou en Chine, une expédition (française ou espagnole), qui aurait pour objet l'occupation d'un seul de ces établissements déterminerait les Anglais à s'emparer de tous et, dans l'état relatif de la marine actuelle des puissances européennes, on ne peut se dissimuler que ces sortes de conquêtes ne sont aujourd'hui faciles, profitables et sûres que pour l'Angleterre.

« Je penserais donc que la seule conquête, dont on puisse s'occuper (sans de graves inconvénients), est celle du Portugal. Dans cette conquête, Votre Majesté peut trouver un moyen d'assurer l'application des maximes que j'ai énoncées au commencement de ce rapport. La maison régnante à Florence peut

être transportée à Lisbonne. Par là, l'Italie tout entière, avec la seule exception qui soit sans détriment et sans danger, celle des États du Pape, entre dans le domaine de la famille de Votre Majesté et tout le midi de l'Europe se soustrait à l'influence du gouvernement anglais.

« Il ne reste qu'à m'arrêter sur quelques détails relatifs à l'échange.

« La statistique de la Toscane est connue. Son étendue est de 37 lieues sur 31. Sa population est de 1 100 000 âmes; ses ressources sont de 12 à 15 millions. Le nombre de ses habitants peut fournir à la levée et au maintien d'une armée de 12 000 hommes.

« La statistique du Portugal est plus incertaine. On ne connaît jamais bien les pays qui sont mal administrés et qui n'inspirent aucun intérêt d'attachement ou de curiosité, ni aux hommes qui les parcourent, ni aux hommes qui les habitent. Par approximation, on peut évaluer la population européenne du Portugal à 2 800 000 habitants et les revenus à 110 millions de livres. Quant aux forces de terre et de mer, on peut bien dire à peu près ce qu'elles sont, mais on ne saurait prévoir ce qu'elles pourraient devenir sous un meilleur gouvernement.

« Les Portugais ont été pendant cent ans la plus brillante nation de l'Europe. Ils ont conquis une grande partie de l'Afrique et de l'Asie; ils ont combattu et vaincu dans les mers de l'Inde et, jusqu'au sein de la Perse, les Anglais et les Hollandais réunis. Depuis leur décadence même, les Portugais ont eu des moments d'éclat. Dans la guerre de 1762, menacés par toutes les forces de l'Espagne et de la France, ils résistèrent avec gloire et avec des paysans bien disciplinés ils chassèrent les Espagnols de leur territoire. Dans les guerres de la Révolution, les régiments portugais se sont toujours fait remarquer dans l'armée espagnole par beaucoup d'audace et de ténacité. Les généraux français s'aperçurent très bien, par l'ardeur et la durée de la résistance, qu'ils avaient affaire à des hommes plus hardis et plus opiniâtres que les Espagnols. Tous les voyageurs s'accordent d'ailleurs à

dire que les Portugais ont plus d'esprit de sociabilité et moins de superstition qu'on en a en Espagne.

« L'armée actuelle du Portugal se compose de 29 régiments d'infanterie, dont le cadre est de 1200 hommes, de 10 régiments de cavalerie ou d'artillerie et d'un corps d'ingénieurs. Cette armée devrait être de 30000 hommes, mais il n'y a de complet que l'état-major, qui est d'ailleurs extrêmement nombreux.

« La marine consiste en 13 vaisseaux de ligne et 15 frégates. Ces bâtiments sont construits en bois du Brésil; mais le plus grand nombre est dans la plus mauvaise situation. On pourrait facilement les armer, si la plus grande partie des matelots portugais, qui sont excellents, ne servaient dans la marine anglaise. La cour du Portugal paye un grand nombre d'officiers de marine; cependant elle aime à faire commander ses vaisseaux par des officiers anglais.

« Il est évident que, dans l'échange de la Toscane au Portugal, la maison régnante de Florence aurait trop d'avantages si l'Espagne ne s'acquittait par quelques avantages en faveur de la France. Les compensations lointaines seraient éventuelles et casuelles. Celles qu'on peut chercher à la portée de la France laisseraient encore à Votre Majesté tout le mérite d'une disposition généreuse. Je ne vois dans les possessions européennes de l'Espagne que le port de Passage qui puisse être à notre convenance.

« Le port de Passage offre de grands avantages à notre commerce de cabotage. Il faciliterait singulièrement nos communications maritimes avec l'Espagne; il nous rendrait moins coûteuse l'extraction des bois des Pyrénées nécessaires à nos constructions.

« Le port de Passage, dans son état actuel, ne peut contenir que 15 à 20 vaisseaux; avec des réparations bien entendues, on pourrait le mettre en état d'en contenir 80. Passage est le seul port militaire qui existe au fond du golfe de Biscaye.

« En acquérant ce port, nous aurions à tracer une nouvelle

ligne de limites qui laisserait l'ancienne derrière la montagne de Larhune, passerait par la gorge d'Olette, comprendrait les Palomières, Vera et Echalar, traverserait la Bidassoa et se dirigerait ensuite par Lesaca, Lezo, jusqu'à la mer entre Saint-Sébastien et le port de Passage.

« La France acquerrait Irun et Fontarabie. L'un n'est qu'un village, l'autre, une place forte qui couvrirait la nouvelle frontière.

« Le territoire acquis serait de 24 lieues carrées d'étendue, sa population de 15 000 âmes.

« J'ai fait tracer cette incorporation sur une carte qui est jointe au rapport.

« (On pourrait joindre à cette acquisition quelques vallées, telles que celle d'Arran, qui serait un objet de discussion lors de la fixation générale des limites entre les deux États. Dans le traité à faire, il serait possible d'établir que, dans tous les cas contestés et qui ne seront pas d'une extrême évidence, la solution sera toujours favorable à la France.)

« En donnant à la maison régnante de Florence le royaume du Portugal, Votre Majesté assurerait au roi d'Espagne un avantage qu'il n'est peut-être pas disposé à bien apprécier. Elle jugera s'il conviendrait de l'intéresser à cette mesure d'une manière plus directe, soit par une démarcation avantageuse de limites entre l'Espagne et le Portugal, soit en assurant par un grand établissement la fortune de l'homme que le roi d'Espagne semble le plus affectionner.

« Si cette dernière idée était agréée par Votre Majesté, il serait facile de rétablir en faveur du prince de la Paix, sous un titre convenable, la souveraineté isolée des Algarves, qui aujourd'hui encore portent le nom de royaume. Cette province a peu d'étendue et sa population ne peut guère s'élever au delà de 80 000 âmes. Mais comme il est situé à l'extrémité méridionale du Portugal, si l'établissement était jugé insuffisant, on pourrait y joindre tout ou partie de la province de l'Alentejo, qui est également située dans la partie méridionale du Portugal et dont

les géographes estiment que la population, au commencement du siècle dernier, était de 204 000 âmes.

« La province de l'Alentejo est partagée en huit juridictions qui comprennent 4 villes principales, 28 bourgs et 365 paroisses.

« J'ai eu l'honneur de dire à Votre Majesté que les compensations lointaines qu'Elle pouvait rechercher étaient de leur nature, attendu l'état actuel de la marine anglaise, éventuelles et mal assurées. Je dois cependant lui faire une courte énumération du genre de possessions portugaises, sur lesquelles Elle pourrait établir cette sorte de compensation.

« Ces possessions sont dans l'Atlantique les Açores, Madère, les îles du Cap Vert, celles du Prince et Saint-Thomas.

« Les Açores sont au nombre de neuf. La principale est Tercère, qui a 19 lieues sur 6 d'étendue et qui peut être peuplée de 15000 âmes. Madère a 25 lieues sur 20 et 80000 habitants. Santiago, la plus grande des îles du Cap Vert, a 45 lieues sur 10. Je ne connais ni sa population, ni celle de ses voisines. Saint-Thomas et l'ile du Prince sont au fond du golfe de Guinée. La première a 12 lieues sur 11 et 5.000 habitants. L'ile du Prince est moins grande et moins peuplée.

« Le Portugal a des comptoirs dans les royaumes d'Angola et de Benguela. Sur la côte orientale il possède les îles de Sofala et de Mozambique. Ces deux établissements sont après le Brésil les plus industrieux et les plus riches du Portugal. Ils servent à faciliter la traite des nègres et les communications du Portugal avec le Brésil et avec l'Asie.

« La Cour de Lisbonne ne possède plus en Asie que les villes de Goa, de Damao et l'île de Diu sur la côte occidentale de l'Inde et San Tome sur la côte orientale. Elle a conservé un poste dans l'île de Timor. Elle partage avec les Chinois la possession de l'île de Macao. La ville de Macao a 18 000 habitants ; les deux tiers sont chinois, le reste est portugais.

« On peut conjecturer que toutes ces possessions réunies ont une population collective qu'on peut évaluer à 200 000 habitants.

« (Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté n'est qu'une ébauche. J'attends qu'elle veuille bien me faire connaître Ses intentions d'une manière plus développée. Je finirai par une considération que je crois nécessaire de ne pas perdre de vue; car, quand il s'agit de l'avenir, le premier de tous les intérêts dans une mesure qu'on médite est la prévoyance de ses suites.)

« J'ai dit les avantages qui résulteraient pour nous de la conquête du Portugal. Je dois dire encore que les Anglais n'auraient guère à y perdre qu'une relâche pour la station de leur escadre. Du reste, il est probable que cet événement leur fournira une occasion de s'emparer de ceux des établissements portugais en Afrique et en Asie qui seront à leur convenance. Ils ne s'empareront point du Brésil; mais le Brésil est sous leur dépendance maritime, commerciale et par conséquent politique. Ils en seront les fournisseurs, les approvisionneurs et les protecteurs nécessaires.

« Quant au Portugal, il sera, même sous un nouveau gouvernement, extrêmement difficile de le priver du commerce de ce royaume. Les Portugais resteront débiteurs des marchands anglais. La conquête ne peut rien à ce genre de rapports, qui est personnel entre les sujets des différents gouvernements, et les Anglais continueront à être les acheteurs et les vendeurs des productions et des consommations portugaises.

« Il est à remarquer que cet état de choses est autant favorisé par la nature que par les habitudes des deux pays. L'Angleterre fournit au Portugal tout ce qui lui est nécessaire et les productions du Portugal sont plus à l'usage de l'Angleterre qu'à celui d'aucun autre peuple. Ni l'Espagne, ni la France ne pourront acheter les vins, les fruits et les huiles du Portugal et c'est cependant avec ces trois objets de production seulement que le Portugal peut s'acquitter du prix des marchanchises étrangères. »

Si les tentatives. que j'ai faites dans l'espoir d'arriver à éta-

blir d'une manière précise la date exacte de la minute rédigée par d'Hauterive, ne m'ont pas donné les résultats que j'espérais, elles n'auront pourtant pas été absolument inutiles. Grâce à ces recherches, je me crois aujourd'hui en mesure de tirer de l'examen attentif des différentes pièces, contenues dans les volumes XI à XVI de la *Correspondance* et dans les cartons des Archives nationales A. F. IV, enfin des dépêches des volumes Espagne 668 à 672 des Archives des Affaires étrangères, la conclusion suivante. Le rapport à l'Empereur, qu'on vient de lire, a été vraisemblablement rédigé au plus tôt au cours de la deuxième quinzaine de juillet 1807, au plus tard avant la fin de septembre et, plus probablement, au moment même où, comme M. de Grandmaison n'a pas manqué de le relever, l'Empereur traçait à Talleyrand, de Dresde le 19 juillet, la conduite qu'il lui prescrivait de tenir dès le lendemain de son arrivée à Paris.

On objectera peut-être que, plus d'un an auparavant, il avait déjà été question du Portugal dans la correspondance qui passait par le canal d'Izquierdo. On pourra faire remarquer aussi que, le 13 mars 1806, impatienté des tergiversations, des réticences de Godoy, l'Empereur lui avait fait écrire : « Il faut que le prince de la Paix dise ce qu'il désire » et que, le 4 avril, Izquierdo avait transmis la réponse, cette fois catégorique, du *Valido* qui demandait, *pour en être le souverain, un séjour indépendant entre l'Espagne et le Portugal.*

On dira également qu'antérieurement à ces mois de l'été de 1807, l'Empereur avait songé à quelque combinaison qui, sans porter la moindre atteinte aux bonnes relations que son intérêt lui commandait d'entretenir avec la cour d'Espagne, lui aurait permis de mettre la main sur la Toscane, et qu'au mois d'août de cette même année 1806, il avait jugé utile de charger Masserano de faire savoir à la reine d'Étrurie que « si elle continue à donner protection au commerce anglais, je finirai par lui déclarer la guerre[1] ».

[1] *Correspondance*, t. XIII, 10645, à M. de Talleyrand, Saint-Cloud, 14 avril 1806.

Mais il importe de considérer que des événements bien autrement graves avaient, à l'automne de 1806, obligé l'Empereur, dont l'attention avait dû se détourner du Portugal et de l'Étrurie, à ajourner ses projets. Il lui fallait attendre l'heure où, après avoir abattu la Prusse, contraint Alexandre, son ennemi d'hier, à devenir momentanément son allié, il pourra, après avoir recouvré son entière liberté d'action, s'appliquer à réaliser et à étendre le programme du blocus continental et se lancer dans l'entreprise qui, après avoir porté à Baylen le premier coup à son prestige, contribuera si puissamment à amener sa chute.

Le 8 juillet 1807, les deux Empereurs ont signé la paix à Tilsit. Bien décidé à tout mettre en œuvre pour briser la résistance de l'Angleterre, il faut à l'Empereur, pour avoir plus de chances d'arriver à son but, l'alliance de l'Espagne qui lui facilitera l'occupation, qu'il a depuis longtemps jugée indispensable, du Portugal.

Dès le 19 juillet, il a fait connaître sa résolution à Talleyrand. Il est donc plus que probable que, se conformant aux ordres de son maître, le prince de Bénévent, aussitôt après son retour à Paris, chargera sans plus tarder d'Hauterive d'exposer, de développer les raisons qui militaient en faveur d'un programme dont l'exécution ne pouvait plus être retardée. En tout cas, il semble hors de doute que ce rapport fut remis à l'Empereur avant l'expédition des ordres qu'il fit tenir à Duroc, le 25 septembre 1807, et qu'on s'inspira, tant lors de l'établissement du projet de Convention que lors de la rédaction définitive de la Convention secrète du 27 octobre, — en ne les modifiant guère que sur un point et sur l'ordre formel de l'empereur, — des idées que d'Hauterive avait exposées dans son rapport avec sa maîtrise habituelle.

Je voulais m'en tenir là ; mais en songeant aux terribles conséquences de l'acte qui fut, pour me servir des termes mêmes employés par M. Thiers, « le commencement des plus grandes fautes, des plus grands malheurs du règne de l'Empereur », j'ai pensé que pour jeter encore plus de lumière sur ces journées

critiques d'octobre 1807, il serait bon de faire suivre le rapport de d'Hauterive d'un dernier document. Cette pièce, je m'empresse de signaler le fait à mes lecteurs, n'est pas complètement inédite. M. Geoffroy de Grandmaison en a fait connaître les derniers paragraphes en les plaçant à l'appendice IV de son beau livre. Aussi est-ce uniquement à cause de son incontestable importance qui sert d'ailleurs à établir le fait que la minute est tout entière de la main de Champagny [1], que j'ai cru devoir reproduire intégralement la dépêche suivante. Le ministre l'adressait à Beauharnais le lendemain même de la signature de la Convention secrète, dont il lui envoyait une expédition par le même courrier.

« Monsieur l'Ambassadeur [2],

« Je vous ai fait part du renvoi de Paris de l'Ambassade portugaise et de la marche de l'armée française vers le Portugal. Cette nouvelle aura été portée rapidement à la Cour de Lisbonne. Je ne puis prévoir avec certitude l'effet qu'elle y aura produit. Le prince régent aura-t-il pris le parti de se mettre en état de défense et de repousser la force par la force? Se sera-t-il résigné à une soumission entière ou bien, conservant encore quelque espérance de paix, aura-t-il voulu négocier?

« Dans ce dernier cas, il est d'autant plus probable qu'il s'adressera à vous, que le général Junot a ordre de vous renvoyer toutes les propositions qui pourraient lui être faites, et de continuer sa marche sans en écouter aucune. Si on fait donc quelque tentative auprès de vous pour arriver à un accommodement, gardez-vous d'en ôter l'espérance, laissez exister une sécurité qui ne pourra que favoriser la marche de nos troupes et leur permettre d'arriver à Lisbonne sans aucune résistance et de

[1] Cf. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. Ier, p. 118, à M. de Champagny, Fontainebleau, 27 octobre 1807. La minute qu'on va lire n'est que la paraphrase des ordres et des idées contenus dans cette dépêche de l'Empereur.

[2] *Espagne*, vol. DCLXXII, nos 219-220, Champagny à Beauharnais (minute tout entière de la main de Champagny).

s'emparer de la flotte du Portugal, qu'il est si essentiel de soustraire à l'avidité anglaise.

« Pour atteindre ce but, (vous profiterez de toutes les ouvertures qui pourraient vous être faites en les écoutant, en les discutant et en laissant entrevoir qu'un accommodement est encore possible si le Portugal reçoit les troupes françaises comme auxiliaires, ainsi qu'elles ont été reçues par quelques puissances voisines ou alliées de la France. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous ne devez faire aucune promesse positive, encore moins prendre le plus léger engagement[1],) et je ne puis trop vous répéter que vous n'êtes autorisé à tenir ce langage que dans le seul cas où le Portugal, rêvant encore de paix, fera faire auprès de vous des démarches pour la conserver.

« (C'est cette heureuse illusion que vous auriez à soutenir pour faciliter les succès de notre armée et la capture de la flotte portugaise. A ces offres, vous devrez déclarer que vous n'avez pas les pouvoirs nécessaires pour arrêter la marche du général Junot, mais que vous êtes autorisé à écrire à ce général d'entrer à Lisbonne sans commettre d'hostilités, pourvu que le prince régent n'en ait ordonné aucune, que ses troupes n'en commettent pas) et qu'elles soient dispersées dans leurs différentes garnisons, de manière à ne donner aucune inquiétude.

« Ajoutez que, ce point convenu, vous pouvez donner des passeports aux ministres portugais qu'on voudra envoyer à Paris pour traiter des intérêts du Portugal et de sa situation.

« (Vous vous entendrez avec le prince de la Paix) et vous lui ferez comprendre l'importance de s'emparer de la flotte portugaise (en l'assurant que ce langage, auquel vous êtes autorisé, n'a pas d'autre sujet et n'aura pas d'autre suite.

« De son côté, le prince doit dire que l'armée française ne peut séjourner en Espagne, que cela est trop contraire aux intérêts de son souverain, qu'elle doit presser sa marche et qu'on ne peut s'arranger qu'à Lisbonne.

[1] Les phrases entre parenthèses sont celles que M. Geoffroy de Grandmaison a reproduites à l'appendice IV de *l'Espagne et Napoléon*.

« L'intention de l'Empereur est que vous ne signiez aucun acte, que vous n'écriviez rien, s'il est possible. Cependant si le succès de cette mesure tenait à une lettre, vous devrez l'écrire, mais dans le sens que cette dépêche vous indique). »

Le sort en était jeté, le grand drame venait de commencer. L'armée de Junot était entrée en Espagne depuis quelques jours déjà. Comme le dit si justement et si élégamment le chancelier Pasquier : « Dans ce traité conclu à Fontainebleau le 27 octobre 1807, le plus extraordinaire qui peut-être ait jamais été libellé, se trouve écrite à l'avance toute l'histoire des malheurs de l'Espagne, de la funeste guerre dont elle a été le théâtre et des événements qui ont commencé la ruine de Napoléon[1]. »

Témoin de ces événements qu'il avait encore présents à la mémoire lorsqu'il traçait ces lignes en 1822, le chancelier Pasquier était plus qualifié que personne au monde pour en mesurer la portée et les conséquences. On peut donc se permettre de penser, en s'appuyant sur son jugement, que, sans la fatale signature qu'il était si pressé d'apposer sur la convention, l'Empereur n'aurait pas eu à vivre dans ce même palais de Fontainebleau les heures tragiques que lui réservait la journée tristement mémorable du 6 avril 1814.

Note sur le comte d'Hauterive[2].

Alexandre-Maurice Blanc de la Nautte d'Hauterive, lit-on dans la belle *Histoire du dépôt des archives des Affaires étrangères*, par Armand Baschet, naquit à Aspres, en Dauphiné, le 14 avril 1754. De famille

[1] *Mémoires du chancelier Pasquier*, I, p. 322-323.

[2] La *Revue d'histoire diplomatique*, année 1901, p. 161, a réédité en soixante-quatre pages, sous le titre : « l'Éducation d'un diplomate », une œuvre du comte d'Hauterive, que celui-ci avait intitulée : *Conseils à un élève du ministère des Relations extérieures*. Cette brochure où l'on rencontre les plus précieuses indications, notamment bibliographiques, était devenue d'ailleurs introuvable. Elle n'avait été tirée qu'à quelques exemplaires numérotés, « tous conservés aux archives et qu'on ne pourrait consulter que dans le cabinet du garde ou dans le bureau du directeur ».

noble par le sang, fort modeste par les biens, il était second de treize enfants. Après avoir étudié dans plusieurs maisons des Pères de l'Oratoire, il devint, en 1779, professeur dans l'un de leurs collèges à Tours. Ici se rattache l'origine de son entrée aux Affaires étrangères. Venu avec son fidèle ami, l'abbé Barthélemy, pour assister à la distribution des prix à ce collège, le duc de Choiseul y entend le discours dont d'Hauterive a été chargé. L'impression que produisent ses paroles est si vive que le duc l'invite à venir à Chanteloup. Là, après lui avoir fait faire la connaissance de l'abbé de Périgord, il lui fait peu après offrir et lui conseille de partir en qualité de « gentilhomme d'ambassade », avec son neveu, Choiseul-Gouffier, qui l'emmène avec lui, en 1784, à Constantinople. L'année suivante, l'ambassadeur le fait nommer secrétaire de l'hospodar de Moldavie, dont il dirigera la correspondance. Cette situation ne fut pas longtemps de son goût, et M. de Montmorin l'autorisa à revenir en France, où il épouse Mme de Marchais, et se plonge à nouveau dans l'étude des classiques et des grands historiens. Presque totalement ruiné par la Révolution, il demande un consulat à de Lessart, réitère sa demande à Lebrun, et, en 1793, malgré Brissot, il est nommé à New-York. Destitué à la suite d'une dénonciation de Genêt, il eut quelque temps à souffrir de la misère; mais enfin le comité de Salut public lui rend justice par un arrêté en date du 7 brumaire an III. Barthélemy ne l'avait pas oublié, et Talleyrand, qu'il avait retrouvé émigré en Amérique, réussit à obtenir sa radiation. En fructidor an V (septembre 1797), il débarquait au Havre. Il travaillait dans la retraite à l'étude des traités entre la France et les puissances européennes, lorsque Talleyrand, devenu ministre des Relations extérieures, l'autorisa à consulter les *Mémoires politiques*. Enfin, en attendant mieux, il est nommé sous-chef du bureau des Consulats. C'est à ce moment que commence la féconde association de ces deux hommes, que le duc de Choiseul avait indiquée aux deux amis dans une des conversations qu'il eut avec eux à Chanteloup. « Il ne faut pas s'enterrer sous les papiers; il faut trouver les hommes qui les débrouillent... Un galant homme qui a de l'esprit se contente du second rôle, auquel il faut aussi laisser de la dignité. » Il réservait la première place à l'abbé de Périgord, la seconde à d'Hauterive, « un de ces hommes qu'il faudra faire travailler pour le bien des affaires, pour la gloire de ses chefs et pour son propre avantage à lui-même[1]. » La liaison est désormais formée entre ces deux hommes, qui se complètent l'un l'autre. Peu de temps

[1] Frédéric MASSON, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution.*

après, le 22 août 1799, Reinhard profite de son passage au Département pour placer d'Hauterive à la tête de la division chargée de la correspondance avec l'Angleterre, la Hollande, les cours de Vienne et de Berlin, l'Empire, le Danemark, la Suède, la Russie et les États-Unis.

En octobre 1800, Talleyrand, redevenu ministre, signale pour la première fois à Bonaparte le chef d'une des divisions du Département, l'auteur qui achevait de mettre la dernière main au plan d'organisation nouvelle pour la diplomatie et qui, peu de temps après, allait si brillamment répondre aux articles et aux brochures de Gentz par son remarquable ouvrage : *De l'état de la France à la fin de l'an VIII*. Il prend ensuite une part active à la négociation du Concordat avec Pie VII. Les préliminaires de la paix d'Amiens sont son œuvre. Son crédit et son influence grandissent de jour en jour. Conseiller d'État en 1805, c'est à lui que l'Empereur confie le portefeuille pendant que Talleyrand le suit en Autriche. Le 7 mai 1807, il prend, à la mort de Caillard, le poste de garde du Dépôt des archives, ce qui n'empêchera pas de le charger de l'intérim du ministère, en 1809, pendant l'absence de Champagny. L'Empereur confère à d'Hauterive le titre de comte par lettres patentes du 15 août 1809. En 1810, lors de l'abdication du roi Louis, il est envoyé en Hollande pour y recueillir les archives.

Du fond de la province où il s'est retiré lors de la première Restauration, il accourt à Paris dès qu'il apprend qu'on a ouvert ses chères archives à Mackintosh. Sous sa propre responsabilité, il suspend les communications, combat les craintes de Jaucourt, résiste à Wellington, en appelle au roi et finit par obtenir un arrangement qui lui donne gain de cause. Aux Cent-Jours, il reprend possession de son poste qu'il conserve à la demande du duc de Richelieu. Celui-ci lui confie la rédaction du discours par lequel on présentera aux Chambres le désastreux traité du 20 novembre 1815. C'est encore lui qui sera chargé du portefeuille, lorsque le duc de Richelieu se rendra au Congrès d'Aix-la-Chapelle. Encore, en 1818, il revoit et retouche le *Précis relatif aux alliances et aux capitulations avec la Suisse*. En 1822, il rédige un Mémoire dans lequel il plaide la cause des Grecs; en 1823, à la demande de Chateaubriand, un rapport sur les missions des agents au dedans et au dehors. En 1825, outre sa *Théodicée*, il publie les *Conseils à un élève du Ministère des Relations extérieures*, les *Conseils à un surnuméraire*, les *Considérations générales sur la théorie de l'impôt* et la seconde édition des *Éléments d'économie politique*, et enfin, en 1828, les *Faits, calculs, observations sur la dépense d'une grande admi-*

nistration de l'État. Toujours au travail, mais s'affaiblissant de plus en plus, d'Hauterive mourut le 28 juillet 1830.

« Il avait été, comme le dit son biographe, son confident et son admirateur, Artaud de Montor, l'honneur du Département, celui qui en a le mieux incarné la tradition. »

Commandant Weil.

MARIE-LOUIS D'ESCORCHES

MARQUIS DE SAINTE-CROIX

SA MISSION DIPLOMATIQUE A LIÉGE

(1782-1791)

(Suite et fin[1])

II

Cependant l'évêque de Liége se débat au milieu des pires difficultés. Dans son embarras, il s'est adressé aux États, leur a demandé de lui reconnaître ce droit d'édicter en matière de police que l'opposition lui conteste. Le clergé et l'état tiers ont consenti, mais l'état noble a dit non, aux applaudissements des patriotes. Aigri par ce demi-échec, Hoensbroeck a renouvelé les défenses précédemment faites au sujet des jeux de Spa et, fort d'un nouvel arrêt rendu en sa faveur par la Chambre impériale de Wetzlaër, s'est décidé à réduire les rebelles coûte que coûte. Cent hommes et deux pièces d'artillerie sont partis pour Spa. On a fouillé le « Club », on y a trouvé deux cent cinquante fusils, cinquante trombes ou petits canons, tout un arsenal. Redouté et onze de ses amis ont été décrétés de prise de corps; les coupables, il est vrai, ont pu gagner au pied; néanmoins, cet appareil de répression a vivement ému le peuple.

Si Hoensbroeck eût alors suspendu les poursuites, s'il eût,

[1] Voir *Revue*, année 1923, p. 89.

comme on l'en priait, nommé des commissaires chargés de prendre les moyens de tout arranger, peut-être eût-il enfin procuré à son pays une paix que les bons esprits souhaitaient. Malheureusement il ne sut pas prendre ce sage parti. Bien qu'il fût clément par nature, il suivit les conseils de violence que lui donnaient ses familiers, intéressés pour la plupart dans les banques privilégiées; aussi le mécontentement fut-il bientôt général.

Malgré son éloignement, M. de Sainte-Croix n'ignore rien des affaires liégeoises, car deux chanoines, MM. d'Heusy et de Jacquet, le renseignent exactement.

Louis d'Heusy, tout dévoué à la France qui, du reste, le pensionne, a peu de sympathie pour le prince et réprouve ses méthodes de gouvernement. Il signale la mésintelligence qui règne entre l'évêque de Liége et son peuple, montre Hoensbroeck mal entouré, incliné aux résolutions extrêmes par certains tréfonciers autrichiens de cœur, qui « ne négligent aucun moien de fomenter et d'étendre les difficultés qui existent dans le pays de Liége », dans le but de fournir à l'empereur un prétexte à intervenir ou à imposer un coadjuteur de son choix. Pour mettre fin à d'interminables démêlés et à de louches intrigues, d'Heusy suggère un remède héroïque : déposer Hoensbroeck, « abattre le prince », suivant son expression.

M. de Jacquet, official du chapitre, est, au contraire, un partisan déterminé de l'évêque. Il voudrait qu'on traitât les rebelles avec la plus grande sévérité.

Très différents d'opinion, les deux tréfonciers tombent d'accord cependant pour reconnaître que la France doit intervenir : « Je me persuade toujours qu'il est de l'intérêt de la France d'interposer son crédit près du prince de Liége, pour l'engager à ne négliger aucun moien pour mettre fin aux divisions qui existent dans son pays », écrit M. d'Heusy; et M. de Jacquet mandera le 1er novembre 1787 : « Je désirerais que vous puissiez venir réaliser cette paix que nous aimons, il nous faudrait un homme comme vous et nos maux et nos inquiétudes fini-

raient; vous êtes nécessaire ailleurs, autrement je solliciterais le prince pour votre présence chez nous; je sens le bien que nous en recevrions. »

M. de Sainte-Croix fait son profit des indications que lui fournissent les deux chanoines, et leur adresse, en retour, quelques bons avis. Répondant à M. d'Heusy, il tente de pallier les torts de l'évêque, et combat les accusations portées contre ce prince, trop légèrement peut-être : « Convenez, monsieur, dira-t-il, que s'il est bon d'éviter les pièges des artificieux, il n'importe pas moins, surtout dans les moments de trouble, de ne pas se livrer à la prévention qui égare les uns, qui irrite les autres, et qui s'oppose par là plus que tout autre chose au retour de la concorde. » A M. de Jacquet, qui veut partir en guerre contre les opposants, il prêche la modération. La fièvre de rébellion qui agite certains Liégeois semble à M. de Sainte-Croix une maladie trop violente pour pouvoir faire beaucoup de mal et durer. « En ne voyant qu'une maladie dans la rage, et en la prenant en compassion, ses égarements finissent par révolter les plus indifférents, et l'enragé isolé de cette manière reste seul exposé aux ravages de son venin », écrivait le 20 septembre 1787 notre ministre à Liége.

Quelques jours plus tard (27 septembre 1787), oublieux d'un récent échec, M. de Sainte-Croix se décide à tenter la démarche où ses correspondants voient une chance de salut pour leur malheureux pays : il écrit au prince. Après avoir félicité Hoensbroeck de l'accord intervenu entre le gouvernement princier et les ministres de Sa Majesté visant la formation d'un régiment liégeois à la solde du roi, M. de Sainte-Croix aborde la question des affaires intérieures, et ne craint pas d'exposer franchement à Son Altesse les griefs des patriotes liégeois : « La constitution paraît menacée, dit-il. On soupçonne fortement des manœuvres étrangères d'entretenir, de travailler même à augmenter la confusion, afin de rendre nécessaire une intervention dont on se proposerait de tirer bon parti. On prétend être assuré qu'elles ont pénétré dans votre conseil, et qu'elles y tendent continuelle-

ment des pièges à votre bonne foy. Enfin, Monseigneur, pour ne vous rien cacher, on commence à révoquer en doute que les intérêts de la patrie vous soient aussi chers qu'on s'en était flatté, les voyant, se figure-t-on, dans ce qui émane de votre autorité, souvent sacrifiés à des considérations particulières. »

Et M. de Sainte-Croix termine par quelques conseils, assez vagues il faut l'avouer : « Je me plais à penser qu'il y a plus de mésentendus que de causes sérieuses de divisions et qu'alors il ne s'agirait que d'explications faites de part et d'autre avec sang-froid, loyauté et zèle pour la chose publique. »

L'évêque de Liége ne répondit que le 21 novembre 1787. Le réquisitoire dressé par M. de Sainte-Croix avait-il déplu? Hoensbroeck avait-il peu goûté la réserve diplomatique qu'avait gardée le résident de France, lorsqu'il s'était agi d'indiquer les moyens pratiques d'obtenir l'apaisement? Il est possible. Quoi qu'il en soit, sa réponse volontairement banale et, de plus, assez hautaine, ne laisse rien percer de ses intentions pour l'avenir.

« J'ai souvent relu votre lettre du 26 septembre, et j'ai cherché à comprendre ce que vous m'avez dit à mot couvert, écrivait Hoensbroeck. Je sens bien, mon cher marquis, que les personnes en qui je dois mettre ma confiance sont des hommes, qu'il y en a dans le nombre qui, animées d'esprit de vengeance, penchent vers les moyens de la satisfaire, d'autres désapprouvent un avis raisonnable, parce qu'il part de la personne avec laquelle ils se plaisent d'être en contradiction...... Je n'ignore pas que l'imposture et la malice, pour s'attacher des partisans, me prêtent des sentiments que je n'ai pas eus, et que je n'aurai jamais; mon cœur est toujours plein du désir de faire le bien du pays et d'obliger les membres qui le composent...

« Depuis deux ans, j'ai manifesté sans cesse combien j'aspire à arranger toutes choses, jusqu'à sa source; je ne demande que la reconnaissance de la juste autorité qui m'a été confiée, qui est inaliénable, le reste ne tient à rien... »

De toute évidence, c'est une fin de non-recevoir. Sainte-Croix l'entend bien ainsi; et lorsque, six mois après (juin 1788), il est

de retour à Liége, et reprend la plume des mains du fidèle Jolivet, il semble affecter de ne plus s'intéresser aux démêlés des partis. Sans doute se conformait-il en cela aux instructions verbales que lui avait données M. de Montmorin. En effet, écrivant au ministre, le 12 juin 1788, pour lui signaler l'excellent accueil que lui avaient réservé les Liégeois, sans distinction d'opinion, il concluait ainsi : « J'imagine que je remplirai vos intentions, Monseigneur, en continuant de diriger ma conduite avec l'impartialité qui m'a ménagé jusqu'à présent ces sentiments des deux côtés. »

De fait, les dépêches de M. de Sainte-Croix sont, dès lors, muettes sur les affaires de Spa. L'une d'elles, assez détaillée, pleine de considérations pratiques et justes, a trait au régiment liégeois qu'une ordonnance royale du 18 novembre 1787 a créé l'année précédente.

Ce corps de troupes s'organise avec peine, et rien n'est fait pour que soit atteint le but politique visé, en l'espèce, par le roi. Les emplois, les commissions d'officiers, qui devaient être réservés à la jeunesse liégeoise, ardente, batailleuse, mais enlisée dans l'oisiveté et vouée trop souvent, faute de débouché, à l'état ecclésiastique, sont répartis sans discernement. Le prince, mestre de camp propriétaire du nouveau régiment, a désigné pour le suppléer un sieur de la Tour, officier peu considéré qui mécontente tout le monde. M. de Sainte-Croix estime donc que la convention, que les deux gouvernements ont signée le 1er juillet, doit être modifiée de telle façon que le commandement effectif du Royal-Liégeois ne puisse être exercé que par un ancien officier des armées royales agréé par Sa Majesté.

D'autres dépêches fort longues signalent les intrigues qui se nouent depuis quelque temps autour du trône épiscopal. Car Hoensbroeck songe à se donner un coadjuteur. Une lutte incessante, les déboires, les échecs, ont énervé son autorité et abattu son courage. Il cherche qui pourrait soutenir et guider sa vieillesse défaillante. Le chapitre ne l'ignore pas et, naturellement, les ambitions vont leur train.

L'évêque avait jeté les yeux sur son neveu préféré, le comte Charles de Méan, puis, devant l'opposition plus ou moins déclarée des chanoines, il s'était retourné vers un autre neveu, le comte Charles de Geloës, tréfoncier sans mœurs, perdu de dettes, qui affichait des idées libérales. Geloës était sympathique à la Prusse, il avait aussi des attaches étroites avec la Hollande, et ne cachait à personne qu'il obtiendrait facilement tout l'argent qui lui serait nécessaire pour se constituer un parti.

Le chanoine Waseige, chef de la faction autrichienne, faisait campagne pour un prince de la maison de Toscane, estimant qu'un coadjuteur de naissance souveraine aurait seul assez de prestige pour relever le prince de l'état de discrédit où il était tombé, au dedans et au dehors.

Geloës et Waseige savaient tous deux qu'ils ne pourraient rien sans la France, aussi avaient-ils fait preuve à l'égard de M. de Sainte-Croix de la même confiance intéressée. Le premier déclarait qu'il ne prendrait aucun engagement avant d'avoir été informé des sentiments du roi à son égard; le second mettait sous les yeux de notre agent le mémoire où il avait développé ses idées touchant la coadjutorerie.

Bon diplomate, M. de Sainte-Croix ne décourage pas absolument M. de Geloës, et n'écarte pas, de prime abord, le projet présenté par M. de Waseige. Il se garde de prendre position, se contente de déclarer que Sa Majesté ne prétend pas imposer sa volonté au pays de Liége, mais ne saurait souffrir, cependant, qu'une autre puissance dominât dans la principauté; puis, désireux de tâter Hoensbroeck, il se rend à Seraing. Interrogé par l'envoyé de France, le prince répondit qu'il connaissait les vues de M. de Waseige et qu'elles lui semblaient irréalisables. Quant aux ambitions de son neveu Geloës, il se refusait à les décourager.

Sur ce, M. de Sainte-Croix quitte Seraing assez perplexe, et demande des instructions à Versailles. Montmorin répond le 25 juillet 1788. Il loue la réserve prudente observée par son agent, déclare que M. de Geloës, trop ouvertement appuyé par

la Prusse et par les Provinces-Unies, n'est pas un candidat agréable à Sa Majesté; il écarte également M. de Cambrai, mais laisse entrevoir que la candidature du prince Clément de Saxe, archevêque de Trèves [1], serait, le cas échéant, favorisée par le roi. Au reste, M. de Sainte-Croix devra faire entendre au prince évêque que Sa Majesté désire que rien ne soit conclu, au sujet de la coadjutorerie, sans son agrément.

M. de Sainte-Croix retourna donc à Seraing, quelques jours plus tard. Il y trouva Hoensbroeck indécis, tout prêt à abandonner l'idée qu'il avait caressée, si bien que l'envoyé de France obtint, sans grande difficulté, une déclaration des plus satisfaisantes : « Serais-je même sollicité par mon chapitre de me donner un coadjuteur, je n'y consentirais qu'autant que la chose et le sujet auraient le suffrage de Sa Majesté », avait dit le prince.

Transmettant au ministre ces paroles rassurantes qui mettaient fin d'une façon heureuse à l'incident, M. de Sainte-Croix crut devoir, dans la même dépêche, peser les chances du prince Clément de Saxe, candidat favori de Sa Majesté.

Ce haut personnage, assure-t-il, n'est pas vu d'un bon œil à Liége. Sa qualité d'étranger, ses liaisons avec l'électeur de Cologne déplaisent et inquiètent. La majorité du chapitre ne saurait se déclarer pour lui, fidèle qu'elle est au principe d'exclure tout candidat qui ne serait pas chanoine de Liége. Les patriotes ne lui sont pas favorables non plus, beaucoup d'entre eux formant le projet de déposer l'évêque régnant, et de remplacer son gouvernement par celui des États.

Montmorin n'insista pas. En d'autres temps, il eût défendu avec plus d'énergie la cause d'un prince ecclésiastique, proche

[1] Clément-Wenceslas-Hubert-François-Xavier, né le 28 septembre 1739, de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, et de Marie-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, fille aînée de l'empereur Joseph Ier.
Sacré le 10 août 1766. Électeur et archevêque de Trèves (1769). Évêque d'Augsbourg (1769).
Sa sœur, Marie-Josèphe-Caroline, née le 4 novembre 1731, avait été mariée, le 9 février 1747, à Louis, dauphin de France, père de Louis XVI.

parent du couple royal; présentement, cette candidature liégeoise le laisse assez indifférent. Aussi bien, d'autres événements, d'ordre intérieur, retiennent l'attention des ministres de Louis XVI. En France, les Parlements s'insurgent, le peuple murmure, le désarroi financier est à son comble. Les affaires extérieures passent donc au second plan, et notre politique à l'étranger devient flottante et sans vigueur. La nation se refuse à regarder par delà ses frontières, repliée sur elle-même et comme angoissée dans l'attente d'une réforme dont tout fait présager l'imminence. Cette réforme nécessaire dégénérera trop vite en révolution. Le grand royaume de France en sera bouleversé et, par contre-coup, le petit État de Liége son voisin.

A la fin de septembre 1788, M. de Sainte-Croix obtenait un nouveau congé et partait pour ses terres de Normandie, laissant à M. Jolivet la tâche d'observer le dénouement du drame liégeois. Jolivet manque d'envergure, mais il est bien informé, ponctuel et précis. Ses dépêches présenteront un intérêt historique de premier ordre.



Un moment décontenancés par le coup de force de Hoensbroeck, les patriotes se ressaisissent. Redouté et ses amis en appellent à Wetzlaër de la sentence rendue contre eux. La Chambre impériale leur donne gain de cause, et enjoint aux échevins de Liége de laisser aux accusés « le pied libre » pour venir se défendre. Succès considérable pour l'opposition. Sur ce, Levoz rentre en scène, reprend possession des locaux loués, il y a deux ans, à Redouté, et ouvre le « Club » que des forces de police viennent encore une fois occuper (juillet 1789). Une procédure nouvelle est engagée, l'agitation renaît dans les milieux intellectuels, tandis que la pénurie du blé et le renchérissement des denrees provoquent des mouvements populaires sur plusieurs points du territoire.

Aussi ne faut-il point s'étonner que les nouvelles venues de France échauffent singulièrement les têtes liégeoises.

Au mois de mai et dans le courant de l'été de l'année 1789, les sujets de l'évêque ont appris, coup sur coup, l'ouverture des États généraux, la réunion des trois ordres en une Assemblée constituante, la prise de la Bastille, ce triomphe de l'émeute. Ils savent les députés français résolus à détruire les privilèges et à réformer les abus. L'émotion est devenue vive à Liége, et les réclamations des patriotes se sont précisées. On veut l'impôt égal pour tous, on demande la suppression des droits onéreux qui frappent certains objets de consommation, et surtout l'abrogation de l'édit ou mandement de 1684, si impopulaire, qui réserve au prince évêque la nomination d'un des bourgmestres de Liége et de la moitié du Conseil de ville.

La cour a senti la menace, et ne se refuse pas aux concessions. Le prince parlemente avec les opposants, mais s'entête à maintenir l'édit abhorré. Vivement pressé, Hoensbroeck déclare qu'il ne s'inclinera que devant le « cri de la nation ». « Le cri de la nation, clame un des chefs de l'opposition, eh bien! monsieur, il l'entendra. »

De fait, le mot d'ordre est donné sans délai par les meneurs. Le dimanche 16 août, les ouvriers quittent le faubourg et se répandent dans la ville, la cocarde rouge et jaune au chapeau, les corporations se forment et défilent. Le lendemain, les patriotes tentent, une dernière fois, de traiter avec le prince; mais Hoensbroeck répondant à des demandes précises par de vagues assurances et par des protestations d'amour pour le peuple, on décide d'en finir. Le mardi 18 août 1789, une petite troupe d'hommes déterminés se porte à l'hôtel de ville, envahit la salle des délibérations, dissout le Conseil, force les deux bourgmestres à rendre les clefs magistrales, emblème de leur dignité. Fabry et Chestret sont élus par acclamation, le Conseil est renouvelé, deux co-régents sont nommés. Pendant ce temps, Ransonnet monte à la citadelle et fait tirer le canon en l'honneur du peuple.

La révolution liégeoise s'est accomplie « aussi tranquille, aussi sage et, en même temps, aussi subite qu'on eût pu l'imaginer », écrira Jolivet, le 19.

Le prince était à Seraing. Les nouveaux bourgmestres se rendent auprès de lui, l'engagent à venir à Liége pour y ratifier les décisions populaires. Hoensbroeck se laisse persuader, il met à son habit la cocarde nationale et monte en voiture. A l'entrée du faubourg, ses chevaux sont dételés ; il est enlevé par la foule, porté en triomphe jusqu'à l'hôtel de ville. On le voit sur le perron où il reçoit le serment de Fabry et de Chestret, où le mandement de 1684 est déchiré sous ses yeux. Il rentre enfin au palais, escorté des nouveaux bourgmestres et des co-régents, tandis que la foule crie : « Vive le prince, vivent les bourgmestres, vive la nation ! »

Le lendemain 19 août, un *Te Deum* était chanté à la cathédrale et, le soir venu, toute la ville illuminait. Mais, quelques jours après, le prince qui, entre temps, s'était réinstallé à Seraing, en partait furtivement, accompagné du seul comte de Méan, son neveu (27 août 1789). On sut plus tard qu'il s'était réfugié à l'abbaye de Saint-Maximin, près de Trèves.

Cette fuite étonne et déroute les chefs du mouvement ; d'autant que la révolution commence à prendre « une teinte plus rembrunie », suivant l'expression de notre chargé d'affaires.

Naïf à son ordinaire le peuple s'imagine que, dorénavant, les impôts ne seront pas perçus. On les lui réclame comme par le passé, il s'indigne alors et proteste. Quant aux députés des États, ils sont loin d'être d'accord. L'État tiers voudrait des réformes radicales, tandis que les chanoines et les nobles, jaloux de leurs privilèges, se contenteraient du retour à l'ancienne constitution. Pendant ce temps, la Chambre impériale de Wetzlaër fulmine : elle vient d'enjoindre aux princes directeurs du cercle de Westphalie, qui sont le roi de Prusse, l'archevêque de Cologne et l'Électeur palatin, de rétablir l'évêque de Liége dans tous ses droits.

Les États, pris de peur, parlementent avec Hoensbroeck ;

mais aux députés qui l'ont rejoint à Saint-Maximin et le supplient de revenir, le prince répond par un refus catégorique : « Vous voyez, messieurs, disait-il, que je suis bien ici. Je me suis éloigné pour ma tranquillité; je ne peux pas retourner. »

M. de Sainte-Croix lui-même joindra bientôt ses efforts à ceux des Liégeois, sans obtenir plus de succès, comme nous le verrons.

Dès qu'il a connu les événements de Liége, Sainte-Croix s'est rendu à Versailles pour prendre les ordres de M. de Montmorin. Ce dernier, estimant suffisantes les informations que lui faisait passer Jolivet, et se souciant peu de compromettre dans la bagarre liégeoise un agent excellent, empêcha sans doute M. de Sainte-Croix de rejoindre son poste, puisque nous voyons notre ministre à Liége demeurer en France, et se contenter d'écrire au prince exilé. Nous n'avons pas eu sous les yeux les lettres en question, nous sommes cependant fondés à croire que Sainte-Croix n'y ménagea pas les conseils que lui dictaient une grande expérience, une naturelle modération, et l'affection sincère qu'il avait vouée à l'évêque de Liége. Mais nous possédons la réponse d'Hoensbroeck et nous la reproduisons. Elle ne manque ni de dignité, ni d'énergie :

« J'ay vu par votre dernière du 30 septembre, écrivait Son Altesse, le 29 octobre 1789, les raisons qui ont dérangé votre projet de vous rendre à Liége; rien n'y invitait certainement, mon cher marquis, dans ces circonstances, le vent continuant de souffler du plus mauvais côté.

« Je me persuade que vous avez été constamment informé de tout ce qui s'y passe. Dans ce moment, plus d'un chasseur s'est mis en campagne pour s'assurer de mes dépouilles. On voudrait même me persuader que mon bonheur et celui de mon pays en dépend ; ne le concevant pas encore, je n'entends pas de cette oreille.

« Que les pays où le mauvais aire du vôtre a porté la contagion sont à plaindre! Nous nous servons des mêmes grands mots, nous vous imitons en principes et en cruautés. J'en

souffre infiniment, sans pouvoir encor y porter le remède nécessaire. J'espère cependant que dans peu les choses prendront une autre face.

« Je n'ay point reçu votre lettre du 31 dont vous me parlez, mon cher marquis. Mon compagnon d'infortune, sensible à l'honneur de votre souvenir, vous prie d'agréer ses très humbles compliments. Si madame la marquise est encor avec vous, nous vous prions de rappeler deux transfuges à son gratieux souvenir.

« Je suis avec considération, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

« L'ami commun. »

M. de Sainte-Croix communiqua cette lettre à Montmorin et fit suivre son envoi de quelques réflexions. Notre ministre à Liége n'augure rien de bon pour la France de l'exil du prince. Il prévoit qu'Hoensbroeck s'attachera à celle des puissances germaniques qui pourra lui donner l'aide la plus efficace. Sera-ce l'Autriche? Sera-ce la Prusse? Nul ne peut le dire encore. Ce qui est certain, c'est que le prince, bien qu'il soit naturellement porté vers nous, échappe d'ores et déjà à l'influence française. La révolution devrait être reprise sur de meilleures bases, concluait Sainte-Croix, laissant entendre que la déposition de l'évêque régnant et l'instauration à Liége du régime républicain ne pourraient être que favorables aux intérêts de notre pays.

L'avenir devait prouver la justesse de ces prévisions.

*
* *

A Liége, Fabry avait compris que toute négociation directe avec Hoensbroeck était d'avance vouée à l'échec. Il était donc parti pour Berlin où, pensait-il, ses instances décideraient le roi Frédéric-Guillaume II à proposer sa médiation. Les députés de la noblesse et du tiers approuvaient cette démarche. Au surplus, et depuis longtemps, Fabry entretenait avec le ministre prussien

Herzberg une correspondance suivie où il ne cachait rien de l'état des esprits à Liége et des projets de l'opposition; et il s'était lié d'amitié avec le résident de Prusse à la cour liégeoise, le baron de Senft de Pilsach, jeune officier très goûté des femmes pour sa jolie figure, ses manières aimables, et qui faisait preuve de plus d'intelligence, de circonspection et d'astuce qu'on n'en possède généralement à son âge.

Car Fabry n'ignorait pas que la Prusse était la seule puissance qui pût favoriser une révolution liégeoise. Protestante et se piquant de libéralisme, la Prusse devait se réjouir de voir un évêque catholique aux prises avec ses sujets; rivale de l'Autriche, elle avait intérêt à ce que l'État liégeois, voisin des Pays-Bas autrichiens déjà frémissants, fît mine, lui aussi, de se rebeller. Bien mieux, d'aucuns disaient que Frédéric-Guillaume souhaitait la création d'un État indépendant formé des provinces belges et de la seigneurie de Liége, État qu'il reconnaîtrait, d'accord avec l'Angleterre et la Hollande.

A la fin de l'année 1789, la régente Marie-Christine et le duc Albert de Saxe-Teschen, son mari, ont quitté les Pays-Bas soulevés contre l'Empereur, les États belges ont proclamé leur indépendance, Liége est devenue un poste excellent, d'où la Prusse pourrait surveiller les Brabançons, et même se porter à leur secours, si l'intérêt de sa politique l'exigeait.

Frédéric-Guillaume II prit donc en considération la demande de Fabry, mais il exigea que Liége fût occupée par ses troupes; et Fabry accepta cette médiation armée, d'autant plus aisément qu'une émeute avait éclaté, le 7 octobre, et que Chestret n'avait rétabli l'ordre qu'avec peine et au péril de sa vie. Fabry comptait sur les soldats du roi de Prusse pour empêcher le retour de semblable échauffourée.

Le 29 octobre 1789, les troupes prussiennes pénétrèrent en territoire liégeois. Une proclamation rassurante les avait précédées : il ne leur fut fait aucune résistance. Deux jours plus tard, elles étaient à Liége et tenaient la citadelle.

Les paysans voisins se plaignaient des maraudeurs, les habi-

tants de la ville, à qui le général prussien, M. de Schlieffen, réclamait trente mille écus immédiatement versés, trouvaient le procédé peu amical; cependant, à tout prendre, les sujets de l'évêque voyaient sans déplaisir les Prussiens s'installer chez eux. Les Liégeois attendaient beaucoup de l'amitié du roi de Prusse.

La municipalité se mit donc aux pieds du général, et ne manqua pas une occasion de faire sa cour au roi. La fête de Frédéric-Guillaume fut célébrée comme l'eût été un anniversaire national. Ce jour-là, toutes les paroisses, capitaines en tête, vinrent saluer M. de Schlieffen; et on donna, le soir, une représentation de gala. La troupe théâtrale joua *les Deux Pages* et *la Reconnaissance liégeoise*, divertissement de circonstance, au cours duquel passa un transparent où voisinaient les noms de Fabry et de Frédéric, de Schlieffen et de Chestret.

Pendant ce temps, le roi de Prusse négociait le retour du prince évêque, sans grand espoir ni même grand désir de réussite. Hoensbroeck, que son chapitre encourageait à la résistance, exigeait le rétablissement de l'ancienne magistrature, se refusait à toute concession. Après cinq mois de pourparlers infructueux, la Prusse retira ses troupes (16 avril 1790), et les chanoines redoutant, non sans raison, les représailles populaires, partirent pour Aix-la-Chapelle.

Livrés à eux-mêmes, les Liégeois s'organisent. La déchéance de Hoensbroeck est proclamée, la mense épiscopale est confisquée, on supprime les corporations de métiers, on élabore un système électoral nouveau. La petite armée liégeoise se renforce et s'instruit vaille que vaille. On songe enfin à couronner l'édifice politique hâtivement élevé en plaçant à la tête de l'État un régent, ou plutôt un manbourg, pour se servir du terme usité au pays de Liége.

A qui confier ce poste éminent? Fabry a déjà fait son choix. Il a jeté les yeux, de suite, sur l'archevêque de Cambrai, « son cher prince », comme il l'appelle Aussi bien M. de Rohan est l'homme qu'il faut, décoratif et sans valeur personnelle, fantoche

qui évoluera quelques instants sur la scène, pour rentrer brusquement dans la coulisse, au gré du meneur de jeu. Fabry appelle Rohan à Liége, et l'archevêque accourt.

Le vaniteux prélat brûle de prendre une revanche éclatante du douloureux échec de 1784. Ajoutons qu'il a de sérieux embarras d'argent. Les décrets de l'Assemblée nationale l'ont ruiné. Plus d'abbayes à gros revenus, plus de fructueuses prébendes. M. de Rohan confie à Jolivet que l'archevêché de Cambrai ne rapporte plus que trente mille livres. Les cent vingt mille florins que vaut la place de manbourg seraient donc les bienvenus : ils lui permettraient de supporter de lourdes charges et de satisfaire des goûts dispendieux de grand seigneur.

Rohan mena vivement ce qu'on pourrait appeler sa campagne électorale. Déclarations libérales, banquets démocratiques, distributions d'argent, rien ne fut épargné. Le peuple réclama bientôt l'élévation de ce généreux prétendant. Le 7 septembre 1790, la municipalité se prononçait en faveur de l'archevêque de Cambrai; le 12, l'assemblée des Etats le nommait régent.

Dès le lendemain, du haut des degrés qui donnent accès à la vieille cathédrale, M. de Rohan prête serment de fidélité à la nation; mais, pris de pudeur, il ne peut se résoudre à coucher au palais épiscopal où le peuple l'a conduit. Prétextant l'heure avancée, il se retire en son hôtel de la rue Verte. Il en ressort du reste aussitôt pour aller dîner à Chaudfontaine avec M. de Senft. L'envoyé de Prusse a réuni un prince allemand, des Anglais de qualité, un citoyen suisse, les rares tréfonciers qui n'ont pas quitté Liége, et le peu respectable Graillet. Cette société bigarrée fêta, verre en main, le nouvel élu.

Bientôt il fallut déchanter. Si les États allouaient au manbourg dix mille florins par mois, s'ils lui donnaient une garde de vingt hommes sous le commandement d'un brigadier, s'ils lui accordaient la jouissance de la maison de Seraing et de ses jardins, ils ne lui laissaient en revanche aucune autorité, ne lui permettaient aucune initiative. Les États nommèrent les membres du

Conseil de régence, sans avoir sollicité l'avis du régent. C'est à peine s'il restait à M. de Rohan le droit de grâce. « Je suis comme une pagode absolument nulle », gémissait le prince devant Jolivet.

A l'intérieur Rohan se sentait isolé, à l'extérieur il ne jouissait d'aucun crédit. La France le boudait ou, plus exactement, l'ignorait, la Prusse le reniait; tandis que les princes germaniques, un moment réunis à Francfort pour arranger les affaires liégeoises, se séparaient sans avoir abouti, et que l'Autriche, forte de ses récents accords avec Frédéric-Guillaume, massait des troupes, bien décidée cette fois à intervenir.

Les kaiserlicks franchissent la frontière, se choquent à une patrouille liégeoise près de Visé, et retraitent sur Juliers. Bientôt après ils reprennent leur marche en avant. Ils sont en force et commandés par Alvinzi.

Rohan comprend alors qu'il faut faire place nette, d'autant que le général autrichien lui a donné officieusement le conseil de « s'absenter pour le moment ». Donc, le soir du 12 janvier 1791, il fait lire au théâtre son message d'adieu et, le 13, lesté d'une somme de trente mille florins, aumône suprême des États, il prend la route de France, sous l'escorte d'une compagnie de cinquante hommes.

Hoensbroeck rentra dans sa capitale le 13 février seulement. Soixante gardes d'honneur habillés à ses couleurs lui firent cortège, les troupes autrichiennes formèrent la haie, il y eut des fêtes, et on illumina; néanmoins, l'accueil des Liégeois semble avoir été plutôt froid. L'évêque trouva les anciennes formes politiques entièrement rétablies par les soins des commissaires impériaux, des chanoines revenus d'exil, et du ministre Waseige qui avait précédé son maître. Hoensbroeck eût voulu pardonner, mais son entourage ne lui permit pas « de laisser un libre cours à sa bonté naturelle », et de tenir les promesses d'amnistie plénière qu'il avait faites. Le gouvernement princier ordonna des poursuites, fit procéder à de nombreuses arrestations. « Les prisons regorgent », écrivait Jolivet, le 24 février 1791.

Le parti vaincu ne parlait que de vengeance, aussi le prince était-il inquiet et mélancolique. Il se montrait rarement en public, dans la crainte d'un attentat. Sa voiture ne paraissait sur le cours qu'entourée de cavaliers ayant à la main le sabre nu.

Le souvenir de l'exil attristait le vieil évêque; il lui conseillait aussi une politique nouvelle. Hoensbroeck devait beaucoup à l'Empereur qui l'avait réconforté, soutenu et, finalement, rétabli sur le trône. Son chancelier, le chanoine Waseige, âme damnée de l'Autriche, lui rappelait souvent cette dette de reconnaissance. D'autre part, le prince était mécontent de la France, qu'il rendait responsable de ses malheurs. Il détestait la constitution que les Français s'étaient donnée, la qualifiait durement. Lorsque, le 13 février, Jolivet se présenta au palais, l'accueil de Son Altesse manqua de chaleur. « Il m'a reçu avec honnêteté, écrivait notre chargé d'affaires, mais il ne m'a pas témoigné autant d'accueil qu'auparavant. » M. Jolivet ne fut pas invité à dîner, ce jour-là, contrairement à l'usage.

Animé de pareils sentiments, Hoensbroeck pouvait-il apprendre sans en être indigné que M. Bonne Carrère venait d'être nommé ministre de France à Liége? Bonne Carrère, ancien officier de naissance obscure, intrigant, beau parleur, sans mœurs, intelligent toutefois et travailleur, s'était lié, au début de la Révolution, avec Mirabeau qui l'avait poussé. Ami de Dumouriez, en coquetterie avec les Jacobins, il avait été, quelque temps, secrétaire du célèbre club. Montmorin l'avait déjà employé. Voulant sans doute donner des gages au parti avancé de l'Assemblée, ce ministre avait jeté les yeux sur Bonne Carrère pour remplacer M. de Sainte-Croix.

* * *

Il faut dire que, depuis longtemps, Sainte-Croix demandait son changement. Liége était une scène trop étroite; il ne pouvait y mettre en valeur, au profit de son pays et de sa personnelle ambition, les talents d'observateur sagace et de tacticien

habile que personne ne lui contestait. De plus, Sainte-Croix n'était pas riche, et le roi payait assez mal. Vingt mille livres de traitement et les revenus d'un patrimoine écorné ne suffisaient pas à notre agent à Liége pour tenir son rang et pour élever ses quatre enfants : Henri, né à Versailles, le 16 janvier 1777; Cécile-Augustine-Euphémie, née au château du Pin-au-Haras, le 4 février 1781; Charles-Marie-Robert, né à Versailles, le 20 novembre 1782, et Robert-Jean-Antoine-Omer, né au château d'Osmond, le 7 juin 1785.

Dans une lettre à Montmorin du 13 avril 1788, M. de Sainte-Croix se plaignait que de jeunes collègues eussent été pourvus de postes avantageux, tandis que lui-même demeurait oublié dans une résidence de second ordre. Il citait les paroles flatteuses qu'on lui avait prodiguées : « J'ai été assez bien servi par les circonstances, écrivait-il, pour mériter que l'on m'ait mandé en 1784 que j'avais fait de l'excellente besogne, et que j'avais prouvé que l'on pouvait n'être qu'à Liége et servir très utilement le roi : que j'aurais peut-être été vingt ans ailleurs sans avoir eu l'occasion d'acquérir la bonne opinion que l'on avait de moi au Conseil; à quoi M. de Vergennes ajouta verbalement, à mon retour, que non seulement son intention était de me destiner la première place vacante à ma connaissance, mais qu'il y croyait encore la justice du roi intéressée. » Il exposait que son désir de bien servir le roi l'avait « conduit à des avances » qui grevaient infiniment son patrimoine », et terminait en formulant l'espoir qu'on ne lui préférerait pas, à l'avenir, « des cadets ou des arrivans ».

Le 15 juin 1789, M. de Sainte-Croix suppliait le ministre d'attirer sur « ses peines et ses sollicitudes » l'attention de Sa Majesté. « Sa bienveillance, qui embrasse en ce moment l'universalité de ses sujets, disait-il, ne dédaignerait peut-être pas de rendre d'un mot le calme et le bonheur à une famille entière, déjà nombreuse, et dont tout ce qui la compose ne cessera d'ambitionner de se distinguer parmi ses serviteurs les plus zélés et les plus fidèles ».

Même refrain, le 28 août 1789 : « Mais que vais-je donc devenir? Que deviendront mes malheureux enfants si la bienfaisance du Roi et vos bontés, Monseigneur, ne me secourent pas? »

Quelques mois plus tard (novembre 1789), comme s'il prévoyait que sa mission allait bientôt prendre fin, il rédigeait à l'intention de Montmorin un mémoire « sur la situation de l'État de Liége », réflexions judicieuses dictées par une expérience de sept années.

« Ce n'est pas au poids intrinsèque de ce petit État d'Empire à déterminer la valeur de nos relations avec lui », déclare-t-il très justement. Considérant donc la principauté liégeoise du point de vue français, il dit toute l'importance que donne à ce pays une industrie prospère dont les produits, objets de ferronnerie, de clouterie, d'armurerie, s'échangent naturellement contre les vins, eaux-de-vie, sucres et cafés exportés par la France, toute l'importance que lui donne aussi sa situation géographique sur la Meuse, voie fluviale incomparable, voie militaire d'un grand intérêt pour les armées du roi, en cas de guerre avec l'Empereur, le roi de Prusse, l'Angleterre ou la Hollande.

Que la France n'abandonne pas l'État de Liége, qu'elle ne laisse pas « anéantir le fruit de tous nos soins ». Qu'elle mette plutôt à profit la crise qui agite cette principauté pour y asseoir son influence.

Et M. de Sainte-Croix conseille aux Liégeois de consommer une révolution qu'ils n'ont fait qu'ébaucher, d'adopter franchement les institutions républicaines, « laissant à leur évêque le soin de son troupeau, à leurs prêtres celui des autels », de se faire agriculteurs, fabricants, « voituriers des États voisins », au lieu d'émigrer dans les différents États de l'Europe, ou de s'éteindre dans de trop nombreux chapitres ou couvents, d'accroître ainsi la prospérité de leur pays, au grand profit et d'eux-mêmes et de la France.

Montmorin savait Sainte-Croix rompu au métier et soucieux d'avancement. Il n'ignorait pas que ce gentilhomme, par con-

viction raisonnée ou par calcul d'ambition, avait adopté les idées du jour, et qu'il s'était hâté de prêter le serment civique exigé par la loi. Il avait ainsi toute raison de croire que M. de Sainte-Croix suivrait sans répugnance la ligne de conduite nouvelle que traçaient à nos résidents à l'étranger les décrets de l'Assemblée et la Constitution. Sainte-Croix fut donc nommé ministre plénipotentiaire près le roi et la république de Pologne (11 janvier 1791). Montmorin fixait son traitement à cinquante mille livres, et lui faisait verser cinq cents louis à titre de gratification.

Sainte-Croix, tout heureux, pria Montmorin de déposer aux pieds de Sa Majesté le tribut de « sa profonde sensibilité » et de « son zèle ardent ». Le 2 mars 1791, il fut reçu en audience par le roi auquel il fit son remerciement.

Le nouveau ministre de France à Varsovie souhaitait vivement quitter Paris avec le grade militaire supérieur. Il s'en ouvrit à Montmorin. Il arguait des nouvelles ordonnances, faisait valoir qu'en Pologne, pays de mœurs guerrières, un uniforme de maréchal de camp rehausserait utilement le prestige de l'envoyé de Sa Majesté. « Il n'est peut-être pas tout à fait indifférent au bien du service, écrivait-il le 15 mars 1791, que son ministre arrive décoré d'un grade supérieur dans un pays où l'uniforme est d'un usage général et où sans doute, pendant longtemps encore, la considération nécessaire aux places publiques ne dérivera pas tellement de l'homme qui les remplit, que ses accessoires soient comptés pour rien. »

Le ministre fit la sourde oreille ; et Sainte-Croix, sans plus insister, hâta ses préparatifs de départ.

Montmorin désirait que M. de Sainte-Croix fît étape à Liége où l'affaire Bonne Carrère était toujours sur le tapis. Le ministre comptait sur l'influence personnelle de son agent pour persuader l'évêque de recevoir le diplomate assez suspect que le cabinet de Versailles voulait lui dépêcher.

Car Hoensbroeck s'obstinait. Le 2 avril, il avait fait remarquer à Jolivet « avec inquiétude » que M. Bonne Carrère était

membre du club des Jacobins et, quelques jours plus tard, sur son ordre, le résident de Liége à Paris, M. de Chestret, avait remis à Montmorin une note où il était dit : « Toutes autres considérations sur la carrière que M. Bonne Carrère doit avoir courrues jusqu'ici, mises de côté, les notions qu'on donne de lui à l'évêque prince, toutes favorables qu'elles soient, portent qu'il est actuellement secrétaire d'une association connue sous le nom de Club des Jacobins, absolument dans le sens et les principes de ce Club. Sans qu'on se permette de rien prononcer sur les mérites de ces principes, leur contrariété aux principes de la Constitution de l'Empire et de ce païs doit faire craindre que M. Bonne Carrère n'y produise un même contraste. On aura peine à croire qu'il y soit dans d'autres vues et dans d'autres principes que ceux dont il aurait fait profession à Paris... »

En conséquence, M. de Waseige demandait à M. de Montmorin, au nom du prince, « de laisser entretenir M. Jolivet dans la qualité de chargé d'affaires » jusqu'à ce que le pays de Liége eût repris « son calme et son assiette ordinaire ».

M. et Mme de Sainte-Croix se mirent en route dès la fin du mois de mai. Ils arrivèrent à Liége tout contusionnés et très mal en point, des suites d'un accident de voiture survenu à quelques lieues de la ville. Le prince s'empressa d'inviter à dîner les voyageurs. Reçu au palais le plus gracieusement du monde, Sainte-Croix pouvait écrire, le 4 juin : « Même cordialité, même aisance, même familiarité de la part du prince, même accueil en général de tout le monde. » Il profita de ces bonnes dispositions pour insinuer à Son Altesse que le cabinet de Versailles avait recommandé expressément à ses agents de « renfermer dans leurs cœurs » les sentiments qu'ils professaient pour la constitution, et de respecter les formes de gouvernement établies dans les autres pays; et il parla de M. Bonne Carrère. Mais Hoensbroeck restait intransigeant. Sainte-Croix revint à la charge : il écrivit. Cette seconde tentative ne réussit pas mieux. Comprenant alors qu'il perdait à Liége et sa peine et son temps, Sainte-

Croix reprit le chemin de Varsovie (8 juin 1791), « emportant avec lui, au dire de Jolivet, les regrets des Liégeois de toutes les classes ».

Avant de quitter Liége, il s'était assuré que les tréfonciers pensionnés par le roi continueraient à son successeur leurs bons offices; et il avait mis ordre à ses affaires particulières : il avait vendu son hôtel de Liége à un émigré de marque, M. le duc de Montmorency.

*
* *

Sainte-Croix parti, le gouvernement épiscopal ne prend plus la peine de dissimuler son hostilité à l'égard de la France. La police liégeoise surveille nos compatriotes et leur refuse tout passeport. Ses agents recherchent activement les porteurs de « papiers incendiaires »; ils les arrêtent dans les cafés et autres lieux de rassemblement, les fouillent « le pistolet à la main ». Par contre, ils laissent chanter journellement dans les concerts publics des couplets injurieux pour la nation française. Le prince lui-même ne se contraint plus. Il tient sur le Roi, sur l'Assemblée, les propos « les moins mesurés »; et lorsque le gouverneur général des Pays-Bas, l'électeur de Cologne et Sa Majesté suédoise se rencontrent à Spa pour comploter contre la France, il ne manque pas de se joindre à eux (juillet 1791).

Au surplus, les Français émigrants sont de jour en jour plus nombreux à Liége. Le prince leur donne volontiers audience, les retient à dîner lorsqu'ils sont personnages de marque. Sans argent déjà, mais pleins encore d'illusions, les émigrés se montrent dans la ville vêtus de l'uniforme de l'armée royale, arborent la cocarde blanche. Ils déclarent à qui veut les entendre qu'ils seront bientôt « campés en France » et mettront les rebelles à la raison. Car les enrôlements pour l'armée des Princes se font à ciel ouvert : MM. de Rouzy et de Castéja recrutent, M. de Montchale est chargé des achats, M. de Walsh tient la caisse, l'abbé baron de Manghien, grand vicaire de

Bourges, a le département des passeports. On manœuvre, on s'exerce, et, sans l'opposition du chapitre, Hoensbroeck eût caserné à la citadelle ces Français qui s'apprêtaient à combattre leurs frères.

Sans doute, Jolivet proteste et, d'ordre de son gouvernement, invite l'évêque à « prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher dans ses États les rassemblements des émigrés français »; mais Waseige riposte, avec à-propos, en incriminant l'attitude des Liégeois réfugiés en France « qui ne cessent d'ourdir et d'employer les trames les plus noires contre le repos et la tranquillité de leur païs ». Jolivet ne trouve rien à répliquer.

Le 24 avril 1792, grave incident. Dumouriez, ministre des Affaires étrangères, avait envoyé à Jolivet, sous l'étiquette d'attachés de légation, trois jacobins notoires et propagandistes avérés : MM. Boisguyon, Réal et Chépy. Le gouvernement liégeois, qui ne s'était pas laissé duper, tenait surveillés nos Français. Boisguyon et Réal manquèrent de prudence et de tact : ils voulurent assister au service qu'on célébrait à la cathédrale pour le repos de l'âme de l'empereur Léopold. A la sortie de l'église, ils furent reconnus par des émigrés et fortement houspillés. Ils durent se réfugier à l'hôtel de France et, bientôt après, quitter le pays. De Givet ils écrivirent à Paris pour narrer leur mésaventure.

Jolivet s'indigna, rédigea deux notes énergiques. Waseige répondit par une critique violente de la conduite et du maintien des trois attachés. Il assurait au reste, d'un ton protecteur, que le chargé d'affaires de France n'avait rien à redouter pour sa sécurité personnelle.

A dire vrai, Jolivet était mal en cour. Depuis plusieurs mois, il n'entretetenait plus avec le gouvernement liégeois que des relations strictement officielles. Il était considéré comme jacobin et tenu à l'écart. A tort ou à raison, notre agent prétendait qu'on avait pour lui « une cordiale aversion ». La déclaration de guerre de la France à l'Autriche et à la Prusse aggrava cette mésen-

tente. Car la neutralité du prince évêque n'était qu'apparente. Si Hoensbroeck se refusait à soutenir les alliés par les armes, il formait ouvertement des vœux pour leur succès. D'ailleurs, les armées françaises ne semblaient pas redoutables. Peu disciplinées, mal commandées, elles se débandaient ou marquaient le pas. Les informations militaires permettaient d'escompter le triomphe de la contre-révolution, motivaient l'attitude arrogante des gouvernants de Liége.

* * *

Sur ces entrefaites, Hoensbroeck meurt (4 juin 1792), « emportant, suivant l'expression de Jolivet, l'horreur et l'exécration de tous les Liégeois ». Quel sera son successeur? Les chanoines, comprenant que l'heure n'est plus des savantes intrigues et des longs marchandages, tombent d'accord très vite pour élire le comte Charles de Méan, neveu préféré du prince défunt. Le chapitre avait écarté les candidats favoris de la maison d'Autriche, le baron de Hompesch et le prince Clément de Saxe; il avait aussi manqué gravement à la France en refusant de recevoir l'envoyé du Roi, M. Pazzis d'Aubignan. Ce diplomate, accrédité auprès du chapitre *sede vacante*, n'avait pu présenter ses lettres de créance, et avait dû, très mortifié, regagner sa maison de campagne du Vert-Galant, près Livry.

Le comte Charles de Méan monta donc sur le trône. Jolivet, qui ne l'aimait pas, lui trouvait tous les défauts d'Hoensbroeck. « Plus d'entêtement et de dureté, aucune espèce de grâce, bien moins encore de l'oubli », écrira notre agent, le 13 octobre 1792. Sur les qualités du nouveau prince, il restait muet. En fait, rien n'était changé à Liége.

A Paris, cependant, la Révolution évoluait avec rapidité. La guerre étrangère servait les meneurs: elle leur fournissait un prétexte à des attaques de plus en plus violentes contre la royauté. Battu en brèche furieusement, déserté par la noblesse, mal défendu par un roi sans énergie, par une reine courageuse

mais dénuée d'esprit politique, le vieil édifice ne pouvait résister à l'assaut. Il tomba le 10 août.

Stupeur et indignation de la cour liégeoise. Le chevalier de Chestret, agent du prince, reçoit l'ordre de quitter Paris sans délai. Il demande ses passeports, le 22 août. Jolivet, lui, reste à Liége et se tient coi, l'oreille tendue aux bruits de défaite française qui courent le pays et qui, malheureusement, disent vrai. Car les Austro-Prussiens ont pénétré en Lorraine, pris Longwy et Verdun, forcé les défilés de l'Argonne. Mais Dumouriez va barrer à l'envahisseur la route de Paris.

Le canon de Valmy (20 septembre 1792) brise l'élan des alliés qui, dès lors, hésitent et piétinent sur place. Dumouriez sait que les Prussiens sont fatigués de l'alliance autrichienne, mal ravitaillés au reste et décimés déjà par les maladies; il amorce donc une négociation, cajole le roi, fait aux chefs un pont d'or, temporise, jusqu'au jour où Frédéric-Guillaume donne l'ordre de battre en retraite. Le général français pousse alors l'ennemi vers la frontière, facilite sa sortie au lieu de l'inquiéter, finalement met les Prussiens hors de cause, presque sans combat. Il se retourne ensuite contre les Autrichiens, et, dès la fin d'octobre, prononce une offensive en direction de Mons. La fortune se déclare cette fois pour les Français. Des signes certains en avertissent bientôt Jolivet. Notre chargé d'affaires voit refluer les émigrés. Ils sont découragés, maugréent contre le roi de Prusse, qui, disent-ils, les a dupés. Leur paie journalière est de cinq sous liégeois : ils ne peuvent vivre, « vendent tout », si misérables que Jolivet, ému de compassion, intercède pour eux auprès de Lebrun. Il écrit, le 25 octobre 1792 : « Daignez, citoyen, au nom de l'humanité, solliciter leur grâce. L'école du malheur leur a appris combien leurs frères sont dignes de la liberté pour laquelle ils combattent, ils sentent qu'il ne leur reste plus qu'à mériter le même avantage. »

Les princes français eux-mêmes se rapprochent de Liége. Ils sont à court d'argent; ils ont réformé leur maison, licencié compagnies rouges et gardes du corps. De l'abbaye du Val Saint-

Lambert où ils se sont logés, ils suivent les événements, prêts, en cas d'alerte, à quitter la principauté avec les colonnes autrichiennes.

Dumouriez a battu le duc de Saxe-Teschen à Jemappes (6 novembre 1792), pris Mons. La cour liégeoise est inquiète, Charles de Méan fait, en secret, ses préparatifs de départ. Utile précaution puisque, trois semaines plus tard (28 novembre 1792), Dumouriez entre à Liége suivi de Jolivet qui, ayant fui la ville, vient de passer deux nuits au bivouac.

Liége occupée par les Français, les patriotes vont pouvoir prendre leur revanche. Maintenant, c'est aux aristocrates à trembler. Sur un ordre venu de Paris, l'administration nouvelle place sous séquestre les biens des collégiales et des couvents, ainsi que les propriétés des Liégeois qui ont pris la fuite. « Plus de quatre-vingts individus ont déjà les scellés chez eux, écrit Jolivet le 29 décembre 1792, et on a poussé la rigueur chez quelques-uns jusques à les mettre sur les malles de leurs domestiques. » Mesures vexatoires qui indisposent ceux-là mêmes qui n'en sont pas les victimes, et provoquent les critiques justifiées de notre chargé d'affaires.

Au surplus, les vainqueurs se sont hâtés d'habiller leur conquête à la mode républicaine de Paris. Déjà Liége possède ses sections, ses municipaux, son assemblée communale; et l'on parle d'élire une Convention liégeoise qui décidera si l'ancienne principauté ecclésiastique doit se donner ou non à la jeune république française.

Cette réunion à la France que beaucoup de Liégeois acceptaient comme un pis aller, la Convention de Paris la souhaitait et la préparait. Lebrun avait fait partir pour Liége plusieurs hommes à lui, Bonne Carrère entre autres, lequel, dès le 29, se montra dans la ville où, quelques mois auparavant, il n'avait pu se faire admettre en qualité d'agent diplomatique. La Convention enverra plus tard deux de ses têtes de file : Danton et Lacroix. Ces députés, orateurs à la parole ardente, tenteront d'enflammer les Liégeois, mais ne réussiront qu'à demi. Jolivet nous apprend

que le ton trop impératif de leur langage indisposait les patriotes eux-mêmes.

La contre-offensive autrichienne mit fin à la campagne politique des agents de la Convention. Le prince de Cobourg avait passé la Roer (1er mars 1793) et bousculé les avant-gardes françaises. Miranda, son adversaire, n'était pas en force, et ne pouvait être secouru par Dumouriez lancé à la conquête des Provinces-Unies. Les Français durent rétrograder, évacuer Liége, que réoccupèrent les Autrichiens.

M. et Mme Jolivet s'étaient laissé surprendre. Ils quittèrent la ville précipitamment, dans la nuit du 3 au 4 mars, « avec les seuls habits qu'ils avaient sur le corps », laissant aux mains des kaiserlicks tout leur linge et tout leur mobilier, les deux mille sept cents volumes de leur bibliothèque, les cinq cent trente-deux bouteilles de leur cave et leur beau service en porcelaine d'Arras. Est-il besoin de dire qu'ils ne revirent rien de tous ces objets? C'était une perte sèche de trente mille francs environ, dont notre chargé d'affaires, malgré ses instances auprès du Département, ne fut jamais indemnisé.

Jolivet avait gagné Bruxelles. Il espérait qu'une victoire française le ramènerait bientôt à Liége. Mais Dumouriez, vaincu à Nerwinde, vaincu à Louvain, perdit la Belgique; et Jolivet s'en fut à Paris. Sa mission n'avait plus d'objet, brutalement interrompue par les Impériaux. Du même coup fut brisée la carrière diplomatique de l'ancien secrétaire de M. de Sainte-Croix; car Jolivet ne put se faire employer à nouveau.

Cependant Charles de Méan reprenait possession de son palais épiscopal (21 avril 1793) et remettait toute chose en l'état ancien. Restauration éphémère. L'année suivante, au mois de juin, les Français, commandés par Jourdan, pénétraient derechef dans les Pays-Bas et, vainqueurs à Fleurus, se présentaient aux portes de Liége. Son Altesse dut fuir encore une fois, sortir du pays liégeois dont la souveraineté lui échappait pour toujours.

Maîtres à nouveau de la principauté, les Français s'y installè-

rent d'une façon définitive et l'organisèrent à leur guise. Un décret de la Convention du 9 vendémiaire an IV dépeça le territoire liégeois pour le répartir entre plusieurs départements français nouvellement créés. Liége devint le chef-lieu de l'Ourthe.

C'est ainsi que la vieille cité perdit à tout jamais, avec son prince évêque, cette autonomie dont elle était justement fière; et que ses habitants, devenus pour de longues années citoyens français, durent, bon gré mal gré, renoncer à ces antiques franchises que leurs ancêtres et eux-mêmes avaient défendues avec tant de persévérante énergie.

PIERRE DOYON.

SOURCES MANUSCRITES

Ministère des Affaires étrangères : correspondance de Liège (1780-1793).

Ministère des Affaires étrangères : doss. Descorches, doss. Sabatier de Cabre, doss. Léonard, doss. Jolivet.

Archives de la Guerre : doss. Descorches.

SOURCES IMPRIMÉES

M. l'abbé GODET et le vicomte DE ROMANET, *Généalogie de la famille d'Escorches*. Mortagne, Georges Meaux, imprimeur-éditeur, 1894-1896.

A. BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise,* 2 vol. in-8°, Liège, 1866.

Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles, 1892-1893, E. Brayant, éditeur.

Henry SAGE, *Une République de trois mois. Le prince Ferdinand de Rohan-Guéménée, archevêque de Cambrai, régent de la nation liégeoise, 1790*. Verviers, P. Feguenne, imprimeur-éditeur, 1909.

Arthur CHUQUET, *Dumouriez*. Hachette, 1914.

COMPTES RENDUS

Denys Cochin, par Victor Bucaille, « Pages actuelles », in-16, 48 pages. Bloud et Gay, 1922.

M. Victor Bucaille, qui fut un des collaborateurs de Denys Cochin dans plusieurs circonstances, a pieusement retracé les grandes lignes de cette belle existence : « Denys Cochin, dit-il, eut deux nobles ambitions, servir la France, servir l'Église. Et il eut cette chance de pouvoir les contenter. » Né d'une famille où, depuis de nombreuses générations, se transmettait un patrimoine de foi, d'honneur et de vertus, Denys Cochin sut accroître de belle manière ce précieux héritage. Ses goûts personnels portèrent tout d'abord cet intellectuel de race vers les études chimiques et philosophiques et, malgré les occupations absorbantes de la politique, il sut y revenir maintes fois, dans le cours de sa vie publique, avec une tendre prédilection. Tout jeune encore, il ne fit qu'une apparition dans la diplomatie, aux côtés du duc de Broglie, ambassadeur à Londres au lendemain de la guerre de 1870. Lui-même avait pris part à celle-ci comme engagé volontaire et y avait mérité d'être décoré de la médaille militaire.

Conseiller municipal de Paris en 1881, il entra, en 1893, à la Chambre des députés, où il resta jusqu'en 1919 et où il rappelait de façon remarquable les grands libéraux parlementaires qui honorèrent nos assemblées du dix-neuvième siècle. Il devint, en 1912, membre de l'Académie française.

M. Bucaille a su retracer le rôle considérable joué par Denys Cochin dans les luttes intérieures du pays pour les libertés religieuses ; mais rien n'était étranger à cet esprit curieux de tous les problèmes, et les questions de politique extérieure savaient aussi passionnément l'intéresser. Ayant souhaité l'alliance franco-russe, Denys Cochin restait par conviction et par tradition partisan de l'Entente cordiale. Par tradition également et faisant « écho par delà les années aux voix de Montalembert, de Dupanloup, de Gratry », il défendit l'Irlande, la Pologne, les Boërs, la Syrie, la Crète, la Macédoine, l'Arménie, la Grèce. Dans les discours qu'il prononçait en ces occasions, éclatait la générosité de son cœur.

En novembre 1915, Denys Cochin se rendit en Grèce pour y plaider en faveur de l'armée franco-anglaise, compromise par la défaite serbe, et il y fut acclamé. A son retour, faisant honneur à l'union sacrée, il accepta les fonctions de sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé du blocus contre l'Allemagne. Il rendit alors les services les plus signalés dans cette lutte économique, menée parallèlement à la lutte par les armes. Frappé par la guerre dans ses plus chères affections, il trouvait cependant

le moyen d'entretenir avec le cardinal Gasparri et le Saint-Siège des rapports officieux qui devaient préparer la reprise, à brève échéance, des rapports diplomatiques entre Rome et la France. Au point de vue diplomatique, en effet, — et la chose intéresse particulièrement les lecteurs de la *Revue*, — Denys Cochin joua, à cette époque, un rôle qu'il ne faut pas oublier. « Deux dates, fait excellemment remarquer M. Bucaille, marquent la vie de Denys Cochin ». La première est le 26 juin 1917, où il reçut du cardinal Gasparri une longue lettre, célèbre aussitôt, où la question tout entière du protectorat catholique de la France en Orient est traitée avec une remarquable hauteur de vues. La seconde est le mois de juillet 1918, où Denys Cochin, alors à Rome, reçut à son hôtel la visite du même cardinal, venant lui dire que le Saint-Siège cédait à ses prières et reculait encore l'établissement des relations diplomatiques directes avec la Chine. Rien ne devait être changé au passé et, malgré les sollicitations du gouvernement chinois, le ministre de France demeurait là-bas le protecteur de tous les chrétiens, même des Chinois.

Tel fut, dans notre politique extérieure, le rôle de ce grand Français, accompli modestement et sans en tirer vanité, comme il convient à un homme convaincu, depuis l'enfance, des devoirs de sa situation, et qui trouve tout naturel d'agir ainsi : « Et parce que de toute cette action, fait remarquer justement M. Bucaille, Denys Cochin ne se vantait pas bruyamment, parce qu'il ne cherchait pas à exploiter pour des fins personnelles ou des buts politiques le résultat de ses efforts, parce qu'il tenait avant tout à une discrétion qu'il jugeait plus courtoise pour ceux qui lui avaient demandé de s'entremettre, le grand public n'a pas su toujours combien son rôle avait été efficace, je dirais même nécessaire. »

Ludovic DE CONTENSON.

L'Angleterre et l'Orthodoxie gréco-slave, par le P. Michel D'HERBIGNY. Bloud et Gay, in-8°, 1922.

L'ouvrage très documenté que vient de publier le P. d'Herbigny est écrit plus particulièrement au point de vue religieux. Il n'en est pas moins d'un vif intérêt pour ceux qui veulent suivre la question d'Orient dans ses développements si complexes. Nulle part ailleurs, dans le monde, les affaires religieuses ne sont aussi mêlées à la politique.

Une grande partie de l'Église anglicane souhaite le retour à l'unité ; or, pour beaucoup de ses membres, Rome n'est pas le centre de l'unité, mais son ennemie ; c'est pourquoi ils se tournent de préférence vers l'Orient. Les tentatives de rapprochement sont anciennes ; dès le seizième siècle, les luthériens s'y sont appliqués, sans succès du reste. C'est surtout l'Angleterre qui a donné suite à cette idée. Depuis 1633, le siège épiscopal de Londres exerçait sa juridiction sur tous les sujets anglais en dehors des îles Britanniques. En 1842, cet état de choses fut modifié ; l'évêque de Gibraltar eut dans son ressort la Turquie, la Grèce et l'Afrique du Nord. En 1914, nouveau changement : l'Orient fut détaché du siège de Gibraltar et attribué à un évêque dont le siège comprenait la Palestine, la Syrie, l'Égypte et aussi les côtes de la Caspienne, de la mer Noire et de la Russie

méridionale. Ce prélat, dont le rôle avait grandi, se rencontra avec de nombreux évêques orthodoxes en vue de chercher les moyens d'établir l'unité de l'Église; il ne leur demandait qu'une seule chose : la reconnaissance de la validité des ordinations anglicanes; il ne réussit pas à l'obtenir. Ses successeurs firent de fréquents voyages en Russie et en Orient et entretinrent avec les prélats orthodoxes des relations amicales que le gouvernement britannique ne manqua pas de favoriser pour des raisons politiques.

En 1912 fut fondée en Angleterre une association puissante, *the Anglican and eastern association*, patronnée à la fois par des hommes d'État anglais et russes. Six évêques russes en firent partie, ainsi que les métropolites d'Athènes, de Belgrade et de Chypre. A la suite des bons rapports établis, les anglicans obtinrent l'autorisation de célébrer leurs offices dans quelques églises orthodoxes; on vit même un moine serbe prêcher dans des églises anglicanes. On s'efforçait ainsi de préparer une catholicité non romaine.

Des pourparlers avaient eu lieu, à plusieurs reprises, avec l'Église russe. La révolution de 1917 y mit fin et l'Angleterre se retourna dès lors vers le Levant. Les Grecs, désireux de réaliser leur rêve séculaire sur Constantinople, étaient prêts à toutes les concessions sur le terrain religieux. Un accord entre anglicans et orthodoxes décida la réunion d'un concile œcuménique qui se tiendrait à Constantinople en 1921; on s'adresserait même au pape, auquel la présidence d'honneur serait offerte, à la condition que tous les conciles postérieurs à celui de Nicée en 787 seraient reniés. Une association protestante, la *Catholic league*, appliquait tous ses efforts au rétablissement de l'unité. Grâce au mouvement ritualiste qui était son œuvre, les négociations avec la Grèce semblaient en bonne voie; la chute de M. Venizelos fut une grave déception pour les partisans de l'intercommunion.

Néanmoins, une conférence tenue à Lambeth, en 1920, marqua un progrès notable dans les relations de l'Église anglicane avec les orthodoxes. Le patriarcat de Constantinople traversait alors des temps difficiles. Au contraire, l'Église serbe se développait. Devenue autocéphale en 1836, elle rétablit son patriarche en 1920. Ce prélat est aujourd'hui le seul qui bénisse un souverain orthodoxe. Sentant l'importance du rôle nouveau de la Serbie, les anglicans lui donnèrent un appui à la fois moral et pécuniaire. Comme les circonstances rendaient impossible la réunion prochaine d'un concile œcuménique, ils engagèrent le patriarche serbe à convoquer à Belgrade un concile panorthodoxe qui comprendrait des délégués de tout l'univers et auquel assisteraient quelques prélats anglicans; cette assemblée répondrait officiellement aux propositions de Lambeth pour l'intercommunion des deux Églises, et la signature des accords préparés serait laissée au futur concile œcuménique. Les événements politiques permettront-ils la réunion de l'une ou l'autre de ces assemblées? On peut en douter. Les Grecs du royaume, d'ailleurs, de même que le Phanar, verraient d'un mauvais œil un concile présidé par un Slave. La religion orthodoxe conserve encore sa prépondérance en Orient, grâce à son organisation et à l'appui des pouvoirs, mais les âmes pieuses s'effraient à la pensée des nouveautés que l'anglicanisme introduirait dans une Église qui s'est toujours montrée si fortement attachée aux antiques traditions.

Après une vacance de trente-sept mois, le siège patriarcal de Constanti-

nople a été rempli, le 6 décembre 1921, par l'élection, du reste irrégulière, de Mgr Mélétios. Ce prélat, qui se trouvait alors aux États-Unis, en revint en passant par Londres où il eut avec M. Lloyd George et lord Curzon des entretiens qui indiquaient clairement que des préoccupations politiques se mêlaient aux projets de réforme religieuse. Cependant des évêques grecs, réunis à Salonique, le déclarèrent excommunié, schismatique et rebelle; d'autres, en Anatolie, rompirent toutes relations avec le Phanar. Il n'en manifesta pas moins, dans son discours d'intronisation, le désir ardent de réaliser un accord avec l'Église anglicane; si un *credo* commun ne pouvait être formulé, une union pratique pourrait du moins être expérimentée, et, en vue d'y parvenir, Mgr Mélétios créa, à Londres, un siège épiscopal dont le titulaire reçut le titre d'exarque. Ainsi le Phanar aura désormais une sorte de nonce dans l'Europe occidentale.

On assiste actuellement en Orient à un morcellement des anciennes grandes Églises. Dans les petits États sortis de l'empire russe à la suite de la guerre, et jusqu'en Albanie, des Églises autocéphales ont été érigées. En cet état de division, on pourrait presque dire de décomposition progressive, le problème est de savoir ce que deviendra l'orthodoxie. Cédera-t-elle aux efforts de l'Église anglicane? Se rapprochera-t-elle de l'Église romaine, et répondra-t-elle aux avances qui lui ont été faites successivement par Léon XIII, Pie X et Benoît XV? Il ne faut pas oublier qu'elle est plus près du catholicisme, dont elle n'est séparée que par un schisme, que de l'Église anglicane épiscopalienne, qui est protestante et par conséquent hérétique. Il est aisé de deviner la solution vers laquelle nous portent nos intérêts. Malheureusement, en face de l'action persévérante de l'Angleterre, on est obligé de constater l'indifférence de la France dans une question qui touche d'aussi près sa situation dans le Levant.

E. LE MARCHAND.

La Politique de propagande des Américains durant la Guerre d'Indépendance, 1776-1783. T. Ier. **Francis Dana à Saint-Pétersbourg,** par Francis-P. RENAUT. Éditions du Graouli, 16, rue du Rocher. Paris, 1922; in-8°, 360 pages.

La Société d'histoire diplomatique a distribué à ses membres, en 1922, l'ouvrage dont nous venons de donner le titre, livre bien actuel à un moment où les États-Unis affectent de se désintéresser des affaires européennes. On verra qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Quand, à leur naissance, les États-Unis eurent besoin de l'Europe contre l'Angleterre, ils surent bien, en effet, multiplier missions et propagande pour faire intervenir dans les choses d'Amérique les puissances qui pouvaient leur être utiles.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent les excellents travaux que M. Renaut y publiait encore récemment sur la reconnaissance de l'indépendance brésilienne. Ils ont pu eux-mêmes apprécier le savoir et le talent du jeune auteur qui s'est déjà spécialisé dans l'histoire du Nouveau Monde et qui nous promet toute une série d'études sur des sujets variés, encore ignorés des Américains eux-mêmes, car une partie notable des documents est demeurée forcément déposée aux archives des chancelleries européennes.

Le premier tome de l'ouvrage est consacré aux efforts que fit le Congrès pour obtenir de la Russie, non une alliance formelle, mais des secours matériels et un appui moral. C'est Francis Dana qui fut chargé d'aller à Saint-Pétersbourg obtenir subsides et reconnaissance de l'indépendance américaine. Ainsi parut sur la scène mondiale un personnage dont le rôle diplomatique fut singulièrement éphémère, et qui devait acquérir gloire et honneurs comme juriste et non comme politique. Dana, d'ailleurs, fut sollicité de représenter les États-Unis à Paris aux heures difficiles du conflit suscité par le Directoire, et son refus fut peut-être motivé par les souvenirs peu favorables de sa mission antérieure de 1778 à 1784.

Pourquoi les Insurgents songeaient-ils à chercher un appui en la lointaine Russie, lointaine du fait de la géographie et aussi de la divergence de régime constitutionnel, de systéme politique, etc.? Il y avait là souci d'avoir des alliances, des bases d'opérations militaires et diplomatiques en Europe, tout comme il y avait méconnaissance des conditions politiques de l'Ancien Monde. Le parti qui soutenait le principe de la diplomatie militante dominait le Congrès jusqu'en 1781 et, si c'est à sa prépondérance dans l'Assemblée que fut due la mission de Dana, il faut avouer qu'il y avait, en 1780, quelques raisons de songer, à Philadelphie, à cette aide russe. En effet, la tsarine ne proposait-elle pas sa médiation entre belligérants, ne lançait-elle pas sa Déclaration de neutralité armée si contraire aux intérêts britanniques, et la Ligue des neutres n'était-elle pas dirigée contre l'Angleterre? Cette politique de Catherine II devait enflammer les esprits américains peu au fait des combinaisons moscovites et de la psychologie slave. Ce que furent ces illusions américaines et quel en fut l'effondrement après deux années de suspens, comment Vergennes à Versailles, le marquis de Vérac à Saint-Pétersbourg, mirent en garde les enthousiastes américains contre les fallacieuses promesses russes, c'est le sujet de maints chapitres.

La justesse des vues françaises, du reste partagées par Franklin, se vérifia au prix des sympathies américaines. Dana et ses coreligionnaires politiques pardonnèrent mal l'échec de leurs projets et en rejetèrent la responsabilité moins sur les Russes que sur le cabinet de Versailles, accusé d'avoir mené secrètement campagne contre la délégation insurgente.

Des tableaux piquants, empruntés aux correspondances diplomatiques ou privées, montrent ce qu'était alors la vie politique à la cour de Catherine II et expliquent l'ostracisme dans lequel vivait Dana, tandis qu'une galerie de portraits diplomatiques fait revivre maintes figures négligées par la grande histoire.

Une étude minutieuse, accompagnée de statistiques, sur les ressources de l'empire russe, le développement de la marine russe sous Catherine II, prouve que l'intérêt attaché par les Américains à cette mission n'était point si académique ou si entaché de gloriole qu'on le pourrait croire.

L'auteur, spécialiste, avons-nous dit, de l'histoire américaine, se propose de continuer à étudier le mécanisme de la politique de propagande insurgente, en présentant successivement les autres missions qui conduisirent J. Adams à la Haye, les frères Lee de Madrid à Berlin, à Vienne et à Francfort, sans compter la mission de Franklin et de ses collègues à Versailles et à Paris.

Ces travaux ne sont pas d'ailleurs sans intéresser directement l'histoire

de France, car comment parler de la propagande du Congrès sans parler de celle de Vergennes? Si, auprès de Dana, nous voyons évoluer le marquis de Vérac, auprès de J. Adams apparaît le marquis de La Vauguyon, et W. Lee, à Vienne, rencontre le baron de Breteuil. Il y a rivalité, conflit de propagande plutôt que combinaison ou juxtaposition, et ce n'est pas un des moindres mérites de cette œuvre que de faire ressortir ce jeu d'opposition souterraine, contrastant avec l'accord officiel existant entre la France et les États-Unis.

Ludovic de Contenson.

L'Abstention des États-Unis et l'Illusion de l'Isolement, par M. Perry Belmont, ancien président de la commission des Affaires étrangères à la Chambre des représentants (Washington), in-16, 126 pages. Payot, 1923.

M. Perry Belmont, avec sa haute compétence et l'autorité qui s'attache à son nom, vient de nous donner un précieux écho des opinions qui, lentement mais sûrement, cheminent par delà l'Atlantique et sont destinées à modifier tôt ou tard la ligne politique d'isolement, si malencontreusement adoptée par les États-Unis au lendemain de la guerre; mais il est malaisé d'analyser ce petit livre, nourri de faits et d'idées, où chaque phrase porte en elle-même une partie de démonstration en faveur de la politique d'intervention qui sera un jour inévitable.

La thèse de l'isolement, dit M. Belmont, peut toujours compter sur un certain degré de popularité, dont les politiciens manquent rarement de se servir; mais il se forme actuellement un état d'esprit nouveau où se révèlent d'autres tendances. L'abstention complète, qui procède surtout de l'ignorance des vraies relations des États-Unis avec le monde entier, semble faire place fort heureusement à un nouvel ordre d'idées dans les milieux intellectuels les plus cultivés. Le pacte à Quatre, qui abolit toute probabilité de guerre dans le Pacifique, a apporté une confiance nouvelle pour le maintien de la paix, suivant l'expression du président Harding dans son message du 8 décembre 1922. Pourquoi un pacte à Trois entre les États-Unis, la France et l'Empire britannique, n'aurait-il pas le même effet en ce qui concerne le continent européen?

Suit un aperçu historique, démontrant que, dès la découverte de l'Amérique, les événements survenus dans le Nouveau Monde ont toujours été en connexion étroite avec les vicissitudes européennes. Chaque guerre et chaque traité international amenèrent en Amérique des contre-coups successifs qui se terminèrent par le triomphe définitif de l'Angleterre dans le nord du continent. Puis, moins de vingt ans après le traité de Paris, un général anglais, Cornwallis, rendait son armée entière à Washington et à une flotte française, à Yorktown, en 1781. Aujourd'hui cependant, malgré que l'Indépendance américaine ait été proclamée, d'autres nations de langue anglaise, les Dominions, ont surgi sur différents points du monde, tendent à un impérialisme anglo-saxon et semblent inviter les Etats-Unis à faire corps avec lui; mais il n'est nullement prouvé que ceux-ci aient des intérêts communs avec tous les pays de langue anglaise. Le véritable souci

des États-Unis doit être de s'opposer à toute suprématie mondiale quelle qu'elle soit, commerciale, économique ou militaire. Dans ce but, ils doivent favoriser toute entente propre à maintenir entre les nations une paix durable et provoquer, par tous les moyens en leur pouvoir, la reprise progressive des rapports normaux entre les peuples.

Au lendemain de la proclamation de l'Indépendance, Jefferson fut le grand théoricien du nouvel ordre de choses. M. Belmont donne un récit des plus intéressants de la façon dont il arriva à fonder, aux États-Unis, une république démocratique sur des bases constitutionnelles et représentatives, et resta partisan de l'alliance française.

Aujourd'hui, après bien des révolutions, la France, l'Angleterre et les États-Unis possèdent un système politique reposant sur les mêmes fondements démocratiques et sur la même conception du droit des peuples et des individus. Aussi, conclut M. Belmont, « le moyen qui serait de beaucoup le meilleur pour assurer et pour garantir la paix mondiale serait un traité définitif entre les États-Unis, la France et l'Empire britannique, ces trois grandes puissances représentant la liberté sous des formes analogues de gouvernements constitutionnels. *L'absence d'un traité semblable avant la grande guerre n'empêcha pas que nous fûmes forcés de nous y joindre.* Si ce traité avait existé, il est probable qu'il aurait évité la guerre ».

Il y eut autrefois un premier traité de garantie, fait justement remarquer M. Belmont, entre la France et les États-Unis. Ce fut l'œuvre de Franklin, et il fut signé le 6 février 1778 : « Si la guerre, disait le premier article, vient à éclater entre la France et la Grande-Bretagne, au cours des hostilités actuelles entre les États-Unis et l'Angleterre, Sa Majesté et les susdits États-Unis poursuivront une politique commune et se viendront mutuellement en aide par leurs bons offices, leurs conseils et leurs troupes, selon les exigences du moment, ainsi qu'il convient à de bons et loyaux alliés. »

Plus tard, le 2 décembre 1823, le président Monroë publia un message contenant une déclaration célèbre, dont le sens a d'ailleurs donné lieu à une confusion qu'il convient d'élucider : « Nous ne sommes jamais intervenus dans les guerres que se sont faites les puissances européennes pour des questions les intéressant spécialement, à l'exclusion des États-Unis... Nous considérerions comme un danger pour la paix et pour la sécurité de notre pays toute tentative qu'elles pourraient faire pour étendre leur système à une partie quelconque de notre hémisphère. » Mais il est à remarquer que cette déclaration visait elle-même une autre déclaration des souverains alliés, affiliés à la Sainte-Alliance, à Laybach, en 1821, faisant reposer leur autorité sur le droit divin des rois. N'était-ce pas tout simplement ces prétentions au gouvernement de droit divin que visait Monroë, prétentions qu'il qualifiait de système à combattre? Ce sens, la portée primitive de ce que l'on a désigné plus tard comme la doctrine de Monroë, ont été considérablement dénaturés.

Ce qu'il s'agirait maintenant d'établir, c'est un deuxième pacte de garantie, car « une paix durable ne pourra être obtenue que par l'établissement de liens plus étroits, destinés à mettre en valeur la puissance coordonnée des États-Unis, de la France et de l'Empire britannique ». Si ce pacte avait existé en 1914, l'Allemagne n'eût pas déclaré la guerre. Ce traité, signé par MM. Wilson, Clemenceau et Lloyd George, traité qui ne

put jouer, devra servir de base au prochain pacte de garantie. L'opinion américaine, qui se cabra alors contre la politique trop personnelle du président Wilson, se ressaisira un jour à la lumière des faits et se montrera plus accommodante pour reprendre un travail sans lequel il n'existera pas de paix dans le monde.

Ludovic DE CONTENSON.

Autour d'une route. L'Angleterre, l'isthme de Suez et l'Égypte au dix-huitième siècle, par François CHARLES-ROUX. Un vol. in-8°, Plon-Nourrit, 1922.

Nous avons laissé l'Angleterre s'emparer de l'Égypte, mais nous ne nous sommes jamais désintéressés de cette merveilleuse contrée. M. François Charles-Roux, comme tant d'autres Français, a été attiré par le pays qu'arrose, ou plutôt que crée le Nil : il s'attache à nous révéler une partie de son histoire, plus inconnue peut-être que l'époque des Pharaons. Après nous avoir donné *les Origines de l'expédition d'Égypte,* voici qu'il publie *l'Histoire d'une route.* Cette route est celle qui mène de la mer Rouge à la Méditerranée par Suez, reliant ainsi par la voie la plus courte l'Europe aux Indes.

C'est au *Record Office* de Londres, pendant qu'il était attaché à notre ambassade dans cette capitale, que le distingué diplomate, auteur de ces livres, a commencé à explorer le champ d'études qu'il nous ouvre. N'est-il pas piquant qu'il ait fallu la laborieuse curiosité d'un Français pour découvrir en Angleterre même les sources originales de l'histoire d'un pays où l'Angleterre règne?

Les Anglais n'ont commencé à s'intéresser à la « route » fameuse dont s'occupe M. Charles-Roux que dans le dernier tiers du dix-huitième siècle, lorsque nos défaites de la guerre de Sept ans leur eurent assuré la possession incontestée de l'empire des Indes. En France, au temps de Louis XIV et de Colbert, on avait pensé déjà à faire passer le commerce des Indes par l'Égypte et la mer Rouge; en Angleterre, la Compagnie des Indes, maîtresse de tout le commerce qui se faisait par le cap de Bonne-Espérance, s'accommodait fort bien de l'interdiction, imposée par la Porte ottomane aux navires étrangers venant de l'océan Indien, de remonter la mer Rouge au delà de Djeddah; toute tentative de faire passer des marchandises par Suez lui paraissait présager une concurrence dangereuse. Les gouvernements de Londres et de Constantinople se trouvaient d'accord pour tenir fermée la route de Suez. Là, comme en tant d'autres points du monde, il fallut l'audace de quelques hardis aventuriers pour entraîner l'Angleterre, presque malgré elle, à la conquête de nouveaux éléments de sa grandeur. M. Charles-Roux nous fait suivre les efforts obstinés d'un Anglais, James Bruce, qui, à force d'énergie, réussit à faire signer, en 1775, entre Warren Hastings, le célèbre gouverneur des Indes, et le bey d'Égypte, alors à peu près indépendant, un traité ouvrant au commerce la route de Suez. Mais, pendant que les commerçants s'engagent dans la voie ouverte et que les marchandises des Indes sont débarquées à Suez, cet accord est condamné à Londres aussi bien qu'à Stamboul; le gouvernement anglais proteste à peine quand les Turcs font massacrer par les Bédouins du désert un

certain nombre de négociants qui, de Suez, voulaient gagner le Caire, arrêtant ainsi de façon brutale le courant commercial qui s'établissait.

Cependant un autre Anglais, Baldwin, reprend les tentatives de Bruce; il prouve à l'Angleterre l'utilité de la route de Suez en s'en servant pour faire arriver plus tôt aux Indes, en 1778, la nouvelle de la guerre contre la France, et en assurant ainsi à ses compatriotes la conquête facile de Pondichéry surprise. Mais ce succès même ne triomphe pas de l'hostilité ou de l'indifférence du gouvernement britannique. Il laisse le champ libre à ses rivaux. Si les tentatives des Autrichiens, qui font du grand douanier d'Alexandrie, Antoun Cassis, pour le gagner à leur cause, un comte du Saint-Empire, n'ont pas de suite, celles des Français sont plus sérieuses. Saint-Priest, ambassadeur de France à Constantinople, se fait l'ardent apôtre d'une conquête de l'Égypte par la France. En 1785, un officier français, le chevalier de Truguet, signe avec le bey d'Égypte un traité qui assure à nos négociants le libre passage par Suez vers les Indes. Un négociant français du Caire l'a assisté dans sa négociation : c'est le même Magallon qui, treize ans plus tard, fournira les éléments du rapport par lequel Talleyrand décide le Directoire à envoyer Bonaparte en Égypte. Peu après, l'Anglais Baldwin, appuyé cette fois par le gouvernement de Londres et nommé consul général au Caire, cherche à son tour à faire rouvrir la route de Suez au commerce anglais. Mais la situation intérieure de l'Égypte frappe de stérilité toutes ces tentatives; la lutte entre les beys révoltés et le capitan pacha envoyé par la Porte pour les soumettre, puis l'anarchie qui s'établit dans le pays, rendent tout commerce impossible : les négociants étrangers sont obligés de quitter le Caire pour se réfugier à Alexandrie.

Au moment où l'Angleterre se joint à la coalition armée contre la France révolutionnaire et où la guerre éclate pour la troisième fois en quarante ans entre les deux pays, les Anglais paraissent s'être tout à fait désintéressés de l'Égypte : ils n'y ont plus ni consul ni négociants. Au contraire, l'attention du gouvernement de la République française se porte sur les rives du Nil. Magallon y est nommé consul général de France. Ses rapports, puis sa visite en France en 1797, développent chez les ministres des Relations extérieures, Delacroix et Talleyrand, l'idée de conquérir l'Égypte. Ils croient y devancer les projets de l'Angleterre qui, en fait, n'y songe pas. Elle y pense même si peu, qu'à l'heure où Bonaparte vogue déjà vers l'Égypte, Nelson le cherche en Méditerranée dans toutes les directions, hormis celle qu'il a prise

Malheureusement, les victoires de Bonaparte ont fait comprendre aux Anglais l'importance de la « route » qui, par Suez, mène aux Indes. Nous ne saurons pas garder la voie nouvelle, ouverte définitivement au commerce international par nos armes, et l'Angleterre en profitera plus que nous.

La légation du cardinal Morone près l'Empire et le Concile de Trente, par G. Constant. Paris, Ed. Champion, in-8°, 1922.

Quand le cardinal Morone fut appelé par le pape Pie IV à s'entremettre auprès des Pères du Concile pour obtenir qu'ils missent un terme à leurs discussions, la situation était délicate. Les premières sessions n'avaient donné que de pauvres résultats; on ne s'était entendu que sur quelques

questions secondaires; pour les autres, dès qu'on avait quitté les formules générales pour entrer dans le détail et définir les termes qu'on employait, on s'était perdu dans un enchevêtrement de propositions. Chaque pas embrouillait les choses. La question de la résidence des évêques dans leurs diocèses, si simple au début, paraissait alors susceptible de bouleverser tout l'édifice de l'Église : l'autorité du pape se trouvait mise en jeu.

Morone était bien l'homme qu'il fallait pour obtenir des solutions. Il avait passé sa vie à arranger des différends ou, à tout le moins, à s'y employer. Il était de cette race d'excellents diplomates que le Saint-Siège a toujours eus à sa disposition. Né en 1509, évêque à vingt ans, il avait été envoyé auprès de François Ier et de Charles-Quint à plusieurs reprises, pour les amener à adopter les vues de la cour de Rome. Son esprit de conciliation l'avait même fort compromis; il aurait voulu obtenir un rapprochement entre les défenseurs de l'Église de Rome et les partisans de la Réforme et il avait ménagé ceux-ci beaucoup trop au gré du pape Paul IV. On lui reprocha ses relations, sa tolérance, ses avances au parti de Luther, et il subit un long emprisonnement dans le château Saint-Ange. Le successeur de Paul IV, Pie IV, qui, sur bien des points, pensait de manière toute différente, le déchargea des accusations portées contre lui et mit à profit sa profonde connaissance des hommes et des conflits qui partageaient la chrétienté et la catholicité elle-même. Suspendu le 28 avril 1552, le concile avait recommencé le cours de ses délibérations en décembre 1560, sans qu'on ait défini exactement s'il s'agissait d'un nouveau concile ou de la continuation du précédent. Presque tous les membres en étaient, en effet, nouveaux, mais la violence des passions n'avait pas changé. L'empereur Maximilien était mécontent; on l'avait persuadé que ni le pape ni les pères ne souhaitaient de réforme et il menaçait de s'en charger lui-même dans ses États. Morone, envoyé auprès de lui, eut à tâche de le convaincre qu'on voulait, qu'on allait aboutir. Il y réussit. Puis il s'en revint en Italie travailler, de concert avec le cardinal Borromée, à obtenir des solutions. On s'entendit en esquivant les difficultés; les longues discussions entre personnes très compétentes amènent presque toujours ce résultat. Morone sut diviser les adversaires du Saint-Siège, manœuvra avec tact et adresse et amena le concile à ses fins. Le bel et copieux ouvrage de l'abbé Constant nous le montre à l'œuvre; ce patient historien a réuni et publié 600 pages de documents en grande partie inédits, relatifs à l'action de Morone durant la période d'avril à décembre 1563 : lettres de ou à Morone, rapports, propositions. Un court exposé de leur contenu les précède; des notes et éclaircissements les accompagnent.

Une préface de 65 pages résume cette documentation et rappelle la vie antérieure du cardinal. E. Rodocanachi.

Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English Affairs. Archives of Venice and libraries of Northern Italy, vol. XXIII (1632-1636). Edited by Allen B. Hinds M. A., London, 1921. (Publication du gouvernement britannique : Imperial House, Kingsway, Londres W. C. 7.)

La gigantesque entreprise de la publication de tous les documents d'archives relatifs à l'histoire anglaise se poursuit inlassablement avec l'aide

des lords commissaires au Trésor et sous la direction du maître des Rôles. Déjà, dans les derniers numéros de la *Revue*, il a été donné des comptes rendus relatifs à quelques volumes de *State Papers*, parus depuis la guerre : *Foreign Series*, vol. XX (septembre 1585-mai 1586), année 1921, n° 2; *Négociations anglo-espagnoles de 1553*, vol. XI, année 1922, n° 1.

Or, cette année 1921 a vu paraître un nouveau tome de documents extraits des archives vénitiennes et mis en ordre par M. Allen B. Hinds. Ce dernier signale un fait qui a rendu sa tâche sinon plus aisée, du moins un peu moins ardue : c'est le retour à Venise de la correspondance des agents de la Sérénissime République près de l'empereur, conséquence de la grande guerre, car cette correspondance se trouvait à Vienne. La presque totalité des documents reproduits dans ce volume sont en langue italienne, provenant de la correspondance échangée entre les ambassadeurs vénitiens et les pouvoirs centraux de la Sérénissime; d'ailleurs, il ne faudrait point croire que seules les légations d'Europe occidentale se trouvent mises à contribution pour l'étude des affaires anglaises, mais les postes d'Orient, tels que le consulat d'Alep, ont fourni aussi leur quote-part; ce qui ne saurait surprendre, si l'on songe à l'extension du commerce britannique et aux problèmes que ce trafic ne pouvait manquer de soulever.

Toutefois, pour la période 1632-1636, la grande question est, pour la diplomatie anglaise, le règlement des affaires d'Allemagne. Deux faits capitaux surviennent à ce moment : la mort du roi de Suède Gustave-Adolphe, puis celle du Prince Palatin, beau-frère du roi d'Angleterre. On assiste aux efforts faits par le Cabinet de Saint-James pour maintenir ou relever la ligue des princes constituant le parti suédois, pour ménager les intérêts du jeune électeur palatin, neveu de Charles I[er], pour combattre avec l'aide des Allemands, et éventuellement celle des Provinces-Unies, l'influence des Impériaux et Espagnols. Il faut avouer cependant que ces efforts — sans doute par manque d'une volonté ferme et unique dans les conseils de Charles I[er] — apparaissent singulièrement incohérents et peu efficaces; il est vrai que les politiques anglais veulent faire de grandes choses, non en économisant leurs peines, mais en économisant leurs écus. A titre de décharge, il faut ajouter que le trésor des Stuart est particulièrement sec, mais le goût des fêtes somptueuses contribue à l'appauvrir systématiquement. Aussi ne saurait-on être étonné que l'électeur palatin soit en mauvaise posture et que l'influence britannique diminue rapidement dans l'empire. La cour de Londres ne va-t-elle pas jusqu'à négocier un rapprochement avec l'Espagne, mais la question du commerce des Indes rend les deux parties aussi irréconciliables que possible et, du reste, ces tractations sont pour les deux pays en présence moins une négociation sérieuse qu'un jeu destiné à alarmer la France.

Ce n'est pas que les relations franco-britanniques soient bien actives durant cette période : il y a interruption dans l'échange d'ambassadeurs, sans qu'il y ait brouille entre Louis XIII et son beau-frère, mais tandis que l'ascendant britannique décline sur le continent, celui de la France, grâce à Richelieu, s'accuse.

Telles sont les impressions, accompagnées de nombreux faits, qui se dégagent de la lecture des pièces vénitiennes judicieusement réunies par M. Allen. Ce volumineux recueil de documents, classés chronologiquement du 2 septembre 1632 au 30 mai 1636, contient, outre un volumineux index

très détaillé, uue préface qui constitue en une vingtaine de pages l'analyse sommaire des cinq cents pages de documents; on ne peut que regretter de trouver cette préface si touffue et quelque peu malaisée à lire, mais n'est-ce pas une tâche ingrate que de condenser en quelques pages l'essence de centaines de pièces?

Le travail de M. Allen B. Hinds est doublement précieux en ce qu'il met à la disposition des historiens de la guerre de Trente ans un matériel facilement accessible et aisément utilisable, ayant pris la peine de déchiffrer toutes les dépêches. De plus, ces documents, émanant de diplomates particulièrement déliés et neutres dans les conflits, présentent une valeur qu'on ne saurait nier et fournissent un élément d'investigation de premier ordre.

F.-P. Renaut.

BIBLIOGRAPHIE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

GÉNÉRALITÉS

Walsh (E. A.). — History and nature of international relations. *Londres, Macmellan*, 1922, in-8°.

— The Poison that destroy *(Foreign affairs*, août 1922, p. 29.)

Root (E.). — A requisite for the success of popular diplomacy *(Foreign affairs*, E.-U., 15 septembre 1922, p. 3.)

Romier (L.). — La diplomatie au service des marchands. *(Opinion*, 15 décembre 1922.)

Rodd (R.). — The old and the new diplomacy *(Quarterly review*, janvier 1923, p. 71-82.)

Satow (Rt Hon sir Ernest). — A guide to diplomatic Practice, 2e éd. *Londres, Longmans*, 1922, 2 vol. in-8°, 438 et 447 p.

Welster (H.). — World History. *Londres, Heath*, 1922, in-8°, 790 p.

Wells (H. G.). — A short history of the World. *Londres, Cassell*, 1922, in-8°, 448 p.

Mowat (R. B.). — A history of European diplomacy 1815-1914. *Londres, Arnold*, 1922, in-8°, 316 p.

Turner (E. R. Ph. D.). — Europe since 1870. *Londres Heinemann*, 1922, in-8°, 592 p.

FRANCE

Haraucourt (Edmond). — L'histoire de France expliquée au musée de Cluny. *Paris, Larousse*, 1922, in-12, 196 p.

Longnon (Auguste). — La formation de l'unité française. *Paris, Picard*, 1922, in-8°, XII-460 p.

Funck-Brentano (Fr.). — Le moyen âge. *Paris, Hachette*, 1922, in-8°, 516 p.

Jusselin (R.). — La chancellerie de Charles le Chauve d'après les notes tironiennes. *Paris, Champion*, 1922, in-8°, 94 p.

Romier (L.). — Le royaume de Catherine de Médicis. *Paris, Perrin*, 1922, 2 vol. in-8°.

Leclercq (Dom Henri). — Histoire de la régence pendant la minorité de Louis XV. *Paris, Champion*, 1922, 3 vol. in-8°.

Madelin (Louis). — La France du Directoire. *Paris, Plon*, 1922, in-12, XLI-284 p.

Lavisse (E.). — Histoire de France contemporaine, t. X. Tables. *Paris, Hachette*, 1922, in 8°.

Simond (Emile). — Histoire de la Troisième République. De 1899 à 1906. Présidence de M. Loubet. *Paris, Charles Lavauzelle*, 1922, in-12, 592 p.

Parisot (R.). — Histoire de la Lorraine, t. II (1552-1789). *Paris, Picard*, 1922, in-8°, VI-347 p.

Grosdidier de Matons (Marcel). — Le comté de Bar des origines au traité de Bruges. *Paris, Picard*, 1922, in 8°, VIII-741 p.

Grosdidier de Matons (Marcel). — Catalogue des actes du comté de Bar. *Paris, Picard*, 1922, in-8°, 172 p.

Sageret (Emile). — Relations de la Bretagne avec la France avant le seizième siècle. *Vannes, impr. E. Mahev*, 1922, in-8°, 23 p.

Mariol. — Chronologie coloniale. *Paris, Larose*, 1922, in-12, 212 p.

Ministère de la Guerre. — La conquête de l'Afrique équatoriale française. *Paris, Fournier,* 1922, in-8°, 260 p.

Le Renseigné. — La politique du Maroc. *(La Renaissance,* 9 décembre 1922).

Ct Voinot. — Une phase curieuse des rapports des autorités algériennes avec l'Amalat d'Oudjda (1873-1874) *(Revue africaine,* n° 310, p. 85-171)

Guy (C.). — Les relations coloniales franco-belges. *(Bulletin de la Société d'études et d'expansion,* octobre 1922.)

Constans (P.). — La politique française et l'ordre européen. *(L'Opinion,* 1er, 22 et 29 décembre 1922.)

Arenz (Franz). — Zur franzosischen politik des letzten halbjahres. *(Œstierreichesche rundschau,* janvier 1923, p. 49-58.)

FRANCE-RUSSIE

Fournol (Etienne). — La politique russe du gouvernement français depuis l'armistice. *(Revue de Genève,* janvier 1923, p. 24-41.)

FRANCE-PANSLAVISME

Pavlovski (J.). — La France et le panslavisme. *(La Renaissance,* 30 décembre 1922.)

FRANCE-ANGLETERRE

Pavlovski (J.). — What should Britain do? *(Matin,* 13 janvier 1923, p. 570-571.)

Bardoux (Jacques). — La croisée des chemins. *(Opinion,* 12 janvier 1923, p. 155-162.)

Tout (T. F.). — France and England : their relations in the middle ages and now. *Londres, Longmans,* 1922, in-8°, 168 p.

FRANCE-ÉTATS-UNIS

Crabites. — Le malentendu franco-americain. *(Revue politique et parlementaire,* 10 janvier 1923, p. 27-44)

Maricourt (Baron André **de**). — Les chevaliers français de l'ordre de Cincinnatus. *(Revue France-États-Unis,* août 1922, p. 206.)

ALBANIE

— Albania. *(Near East,* 25 janvier 1923, p. 83.)

Voyez : *Yougoslavie.*

ALLEMAGNE

Zabloudovsky (R.). — La mission de l'Allemagne dans le monde, les formes nouvelles du pangermanisme. *(Mercure de France,* 15 décembre 1922.)

Guichen (Vicomte **de**). — La question de Bavière pendant et après la guerre mondiale. *Paris, Emile-Paul,* 1922, in-8°, 45 p.

Guichen (Vicomte **de**). — Quelques aspects de la situation économique et agricole de l'Allemagne. *Paris, impr. Bussière,* 1922, 28 p.

Wackernajel (H. G.). — Die Politik der Stadt Basel während der Jahre 1524-1528. *Basel, Schwabe,* 1922, in-8°, 72 p.

ALLEMAGNE-ANGLETERRE

Schulze-Gewernitz (G. **von**). — England und Deutschland. *Charlottenburg, Benholz und Weiswange,* 1922, in-8°.

ALLEMAGNE-AUTRICHE

Sosnosky (Theodor **von**). — The German and Austrian Alliance. *(Quarterly review,* janvier 1923, p. 1-16.)

AUTRICHE

Eisenmann (L.) — Le relèvement de l'Autriche. *(Vie des Peuples,* 10 novembre 1922.)

BELGIQUE

Thibaudet (Albert). — Le sentiment belge. *(L'Opinion,* 19 janvier 1923, p. 261-264.)

Voyez : *France.*

BULGARIE

Myles (Henry). — En Bulgarie. *(Revue de Paris,* 15 janvier 1923, p. 401-413.)

ESPAGNE

Garbrois de Ballestinos (M.). — Historia del reniado de Sancho IV de Castilla. *Madrid, tip. de la Revista de Archivos*, 1922, in-4°, 240 + 206 p.

ESPAGNE-ÉTATS-UNIS

Altamira (Ruf.). — La politica de Espana en America. *Valencia, Ortega*, 1922, in-8°, 230 p.
Voyez : *Etats-Unis*.

GRANDE-BRETAGNE

Foreign office list and diplomatic and consular year book for 1922 (95th year) edited by G. E. P. Hertslet. *Londres, Harrison*, 1922, in-8°, 513 p.

Buckland (S.). — Some early Foreign Office register at the Public record Office. *(English historical review*, octobre 1922.)

British diplomatic instructions 1689-1789, vol. I. Sweden 1689-1727, edited for the royal historical Society by J. F. Chance. *Londres*, 1922, in-4°, 250 p.

The Cambridge history of British Foreign policy 1783-1919, edited by Sir A. W. Ward and by P. Gooch, t. I, 1783-1815. *Cambridge, University Press*, 1922, in-8°, 641 p.

Beazley (C. R.). — Nineteenth century Europe and Britain. *Londres, Collins*, 1922, in-8°, 344 p.

Kennedy (A. L.). — Old diplomacy and new 1876-1902. From Salisbury to Lloyd George, with an introduction by Sir Valentine Chirol. *Londres, J. Murray*, 1922, in-8°, 436 p.

Lanson (L. A.). — The relations of British Policy to the declaration of the Monroe Doctrine. *Londres, King*, 1922, in-8°, 153 p.

Rachfahl (E.). — English Bundnis politik. *Freiburg, Theodor Fisker*, 1922, in-8°.

Porrett (Edward). — Fiscal and diplomatic freedom of the British Oversea Dominions. *Londres, Milford*, 1922, in-8°, 492 p.

GRANDE-BRETAGNE-ÉTATS-UNIS

Spender (J. A.). — Great Britain and the United States. *(The Edimburgh Review*, juillet 1922, p. 1-19.)
Voyez : *France, Allemagne*.

GRÈCE

Holleaux (Maurice). — Rome, la Grèce et les monarchies helléniques au troisième siècle avant J.-C. *Paris, A. Boccard*, 1922, in-8°, 400 p.

Miller (W.). — A History of the Greek People (1821-1921), with an introduction by G. P. Gooch. *Londres, Metheren*, 1922, in-8°, 194 p.

Abbott (G. F.). — Greece and the Allies 1914-1922. *Londres, Metheren*, 1922, in-8°, 253 p.

Degouy (Amiral). — La question des îles grecques. *(L'Opinion*, 1er décembre 1922.)

HOLLANDE

Heymans (J.). — La Hollande, sa neutralité et le Kaiser. *(Mercure de France*, 15 janvier 1923.)

Melvill de Carnbee (E.). — La Haye d'autrefois et pendant la guerre. *Paris, Chibure*, 1922, in-12, 308 p.

HONGRIE

Buday (Ladislas). — La Hongrie après le traité de Trianon. *Paris, Roustan*, 1922, in-8°.

IRLANDE-SCANDINAVIE

Walsh (A.). — Scandinavian relations with Ireland during the Viking Period. *Londres, Nuwin*, 1923, in-8°, 82 p.

ITALIE

Rodocanachi (E.). — Histoire de Rome de 1354 à 1471. *Paris, Picard*, 1922, in-12, VIII-520 p.

Ferraris (Maggiorino). — Politica estera. *(Nuovo Antologia*, 1er janvier 1923, p. 70-79.)

Lei-Spano (G. M.). La question

sarda. *Torino, Bocca*, 1922, in-8°, XII-339 p.
Voyez : *Napoléon*.

LETTONIE

Le Concordat pour la Lettonie. (*Nouvelles religieuses*, 1er et 15 décembre 1922.)

LITHUANIE

Prozor (Comte M.). — La résurrection du peuple lithuanien. (*Monde nouveau*, 1er et 15 décembre 1922.)

Prozor (M.). — Lettre sur la question lithuanienne. (*Revue contemporaine*, novembre-décembre 1922.)

POLOGNE

Gorski (A.). — La Pologne et la guerre. *Paris, Alcan*, 1922, in-12, 301 p.

PORTUGAL

Enclave portugaise au Dahomey. (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 20-30 novembre 1922.)

RUSSIE

Korff (S. A. Baron). — Russia's foreign relations during the last half century. *Londres, Macmellan*, 1922, in-8°, 227 p.

Marchand (René). — Un livre noir. Diplomatie d'avant guerre d'après les documents des archives russes, novembre 1910-juillet 1914, t. I. 1910-1912. Trois rapports de Mekemdof. La correspondance d'Iswolsky. *Paris, librairie du Travail*, 1922, in-8°, XXIV-376 p.

Drehn (Carl). — Sins of omission [Falsification du livre orange russe]. (*Freiman*, 10 janvier 1923, p. 416-418.)

Rostovtzoff (M.). — Iraniens and Greeks in south Russia. *Londres, Camb. P.*, 1922, in-4°, 260 p.

Guimet (Capitaine). — En mision à travers la Russie de Lenine. *Paris, Fournier*, 1922, in-16, 330 p.

Monzie (Dr). — La reconnaissance *de facto* du gouvernement des soviets. (*Revue hebdomadaire*, 23 décembre 1922.)

RUSSIE-JAPON

Japon and the Russian Far East. (*Advocate of peace*, décembre 1922, p. 431-434.)

Angdor (D') et Windsor. — La Sibérie orientale et le Japon. Etude politique et économique, suivie de la déclaration du baron Shidehara. *Paris, Pierre Roger*, 1922, in-8°.

RUSSIE-PERSE

Ducroq (Georges). — La politique du gouvernement des soviets en Perse. (*Revue du monde musulman*, décembre 1922, p. 84-180.)

Le traité russo-persan. (*Revue du monde musulman*, décembre 1922, p. 101-120.)

RUSSIE-SAINT-SIÈGE

Boudon (Adrien). — Le Saint-Siège et la Russie. Leurs relations diplomatiques au dix-neuvième siècle (1814-1847). *Paris, Plon*, 1922, in-8°, LVIII-580 p.

Voyez : *Napoléon, Guillaume II, France*.

SAINT-SIÈGE

Pastor (Dr Ludwig). — The History of the Popes from the close of the Middle ages. Edited by Fr. Ignatius Antrobus, 4th edition, t. V et VI. *Londres, K. Paul*, 1923, in-8°, 652 et 700 p.

Goyau (G.). — Papauté et chrétienté sous Benoît XV. *Paris, Perrin*, 1922, in-12, x-244 p.

Statistique générale et sommaire des missions catholiques de 1822 à 1922. (*Nouvelles religieuses*, 1er décembre 1922.)

Voyez : *Lettonie, Russie, Chine*.

SUÈDE

Voyez : *Angleterre*.

UKRAINE

Voyez : *Napoléon*.

YOUGOSLAVIE-ALBANIE

Baerlein (Henry). — A difficult frontier Yugo Slavs and Albanians.

Londres, Q. Parsons, 1922, in-8°, 158 p.

QUESTION D'ORIENT

Gauvain (Auguste). — La tragédie orientale. (*Vie des peuples*, 10 décembre 1922, p. 205-925.)

Puech (J.-L.). — Dans le proche Orient. (*Paix par le droit*, décembre 1922, p. 507-512.)

Tisegre (C.). — Après les traités de paix. La France et l'Europe danubienne. (*Revue hebdomadaire*, 25 novembre 1922.)

Johannet (R.). — Historique de la crise orientale. (*Revue française*, octobre 1922.)

Dumont-Wilden (L.). — La question d'Orient. (*Revue bleue*, 2 décembre 1922.)

Jean-Desthieux (F.). — La paix n'est pas juste. II. La petite Entente. *Paris, Bossard*, 1922, in-12, 216 p.

Benès (E.). — The little Entente. (*Foreign Affairs*, E. U., 15 septembre 1922.)

Miller (W.). — The Balkans, Roumania, Bulgarie, Serbie and Montenegro. With new Chapter containing their History from 1896 to 1922, 3[d] edit. *Londres, T. F. Miwin*, 1923, in-8°, 558 p.

Leger (Louis). — Serbes-Croates et Bulgares. *Paris, Maisonneuve*, 1922, in-8°, 228 p.

Giannini (Amedeo). — La question del Dodecanneso. (*Problemi italiani*, 15 janvier 1923, p. 81-92.)

Eversley (lord). — The Turkish Empire from 1288-1914, and from 1914 to 1922 by sir Valentin Chirol, 2[d] edit. *Londres, T. F. Unwin*, 1922, in 8°, 456 p.

Poole (S. L.), — Turkey with chapters by E. J. W. Gibb and Arthur Gilman, 2[d] edit. *Londres, Unwin*, 1922, in-8°, 392 p.

Pernot (Maurice). — La question turque. *Paris, Grasset*, 1923, in-16, x-322 p.

Gleichen (Lord Edward). — The Turkish question. (*Asiatic review*, janvier 1923, p. 15-18.)

Morgenthan (Ambassador Henry). Secrets of Bosphorus, Constantinople, 1913-1916. *Londres, Hutchinson*, 1922, in-8°, 286 p.

Schicklin (J.). — Angora. L'aube de la Turquie nouvelle, 1919-1920. *Paris, Berger-Levrault*, 1922, in-8°, 350 p.

Paillans (Michel). — Le kemalisme devant les alliés. *Paris, Joannides*, 1922, in-16, 512 p.

Lagier (C.). — Charybde et Sylla [Politique anglaise et turque en Orient]. (*Œuvre des écoles d'Orient*, décembre 1922.)

Baldwin (E. F.). — L'Amérique et le proche Orient. (*Revue de Genève*, janvier 1923, p. 75-85.)

Masterman (F. G.). — The return of the Turk. (*Atlantic Monthly*, janvier 1923, p. 106-115.)

Shot Well (J. F.) — A short history of the question of Constantinople and the straits. (*International Conciliation*, novembre 1922, p. 465-527.)

Turkey and the Powers. (*Quarterly review*, janvier 1923, p. 161-182.)

Kayser (J.). — L'Europe et la Turquie nouvelle. *Paris, Presses universitaires*, 1922, in-12, 148 p.

Georges-Gaulis (B.). — Angora, Constantinople, Londres. *Paris, Colin*, 1922, in-8°, 257 p.

AFRIQUE-ÉGYPTE

Lacour-Gayet (G.). — Les origines de l'expédition d'Egypte. (*Revue de Paris*, 15 juillet 1922, p. 308-229.)

Donin (G.). — La flotte de Bonaparte sur la côte d'Egypte. Les prodromes d'Aboukir. *Paris, Champion*, 1922, in-4°, 152 p.

The History of the conquest of Egypt, North Africa and Spain, known as the Futuh misr. of Ibn Abd Al Hakann edited from mss. in London by Charles C. Torrey (*Yale Oriental series Researches 3, Londres*, 1923, in-8°).

Ramadan (Hafiz). — La question d'Egypte et les puissances méditerranéennes. Le statut du canal de Suez doit être réglé par une conférence internationale. *Paris, imprimerie commerciale du Petit Journal*, s. d. [1922], in-8°, 15 p.

Ivray (J. d'). — La première occu-

pation anglaise en Egypte, 1807, (*Revue des Etudes napoléoniennes*. septembre-octobre 1922.)

Correspondence respecting affairs in Egypt. *Londres, H. M. S. O.*, 1922, in-4°.

ASIE — GÉNÉRALITÉS

Grousset (René). — Histoire de l'Asie. *Paris, Crès*, 1922, 3 vol. in-8°.

Régismanset (Charles). — Le miracle français en Asie. *Paris, Crès*, 1922, in-8°, 358 p.

PALESTINE-LEVANT-SYRIE

Jannaway (F. G.) — Palestine and the World. *Londres, Sampson*, 1922, in-8°.

Grente (Mgr). — Une mission dans le Levant. *Paris, Beauchesne*, 1922, in-8°, VI-350 p.

Abdallah Sfer Pacha. — Le mandat français et les traditions françaises en Syrie et dans le Liban. *Paris, Plon*, 1922, in-8°, 97-XI p.

CHINE

Yat-Sen (Sim). — The International development of China. *Londres, Putmans*, 1922, in-8°, 275 p.

Russell (Bertrand). — The problem of China. *Londres, G. Allen*, 1922, in-8°, 260 p.

Bau (Ningchien J.). The foreign relations of Chine : A History and a survey. Revised and abriged edition. *Londres, Nisbet*, 1922, in-8°, 563 p.

Jowe (P. S.). — Chinese people apprehensive over possible foreign intervention (*Weekly review*, 2 décembre 1922, p. 14-18.)

CHINE-JAPON

Darley (Charles). — Japan in Manchuria to stay (*Weekly review*, 2 décembre 1922, p. 3-5.)

Japan's China policy-Big business interests demand change (*Far East*, 25 novembre 1922, p. 13-14.)

South Manchuria-China's demand to Japan to « Get out ». (*Far East*, 2 décembre 1922, p. 25-28.)

Port Arthur and Dairen. (*Herald of Asia*, 16 décembre 1922, p. 245-246.)

CHINE-ÉTATS-UNIS

Reinsch (Paul S.). — An american Diplomats in China. *Londres, Allen and U.*, 1922, in-8°, 408 p.

CHINE-SAINT-SIÈGE

Duboscq (A.). — Une délégation apostolique en Chine. (*Revue universelle*, 15 décembre 1922.)

JAPON

Chung (Henry). — The case of Korea. A collection of evidence on the Japanese domination of Korea and on the development of the Korean independance movment. Foreword by Silden P. Spencer. *Londres, Allen and U.*, 1922, in-8°, 365 p.

Kawakami (K. K.). The real Japanese question. *Londres, Macmillan*, 1922, in-8°, 284 p.

Osborne (Sidney). — The New Japanese peril... *Londres, Allen and U., s. d.*, in-8°, 187 p.

Powell (E. Alexandre). — Asia at the crossroads Japan, Korea, China, Philipine Islands. *New York, The Century C°*, 1922, in-16, XXI-369 p.

JAPON-RUSSIE

Japanese intervention in the Russian Far East, *Washington, special Delegation of the Far Eastern Republic to the United States*.

JAPON-ÉTATS-UNIS

Tokutomi (Iichiro Hen.). — Japanese-American relations. *Londres, Macmillan*, 1922, in-8°, 207 p.

Odati (Gyojn). — Japan's financial relations with the United States. *New York, Columbia University*, 1922, in-8°, 136 p.

ISLAM

Castagni (Joseph). — Le Bolchevisme et l'Islam. *Paris, Leroux*, 1922, in-8°, 254 p.

PANAMÉRICANISME

Foreign policies in the Western hemisphere (*Advocate of Peace*, décembre 1922, p. 409-410.)

Program of the fifth international conference of American states to be held in Santiago-Chile. (*Advocate of Peace*, décembre 1922, p. 434-435.)

ÉTATS-UNIS

Tyne (Claude H. **van**). — The Causes of the war of Independence. *Londres, Constable*, 1922, in-8°, 500 p.

Rozpide (R.-B.). — La independencia de America sa reconocimiento por Espana. (*Boletin de la Real Academia de la Historia*, août-octobre 1912.)

Becker (G.). — La Independencia de America sa reconocimiento por Espana. *Madrid, J. Rates*, 1922, in-4°, 574 p.

Fay (Bernard). — La politique étrangère aux États-Unis et l'Europe. (*Carrespondant*, 10 janvier 1923, p. 3-24.)

What helping Europe means? (*New Republic*, 10 janvier 1923, p. 158-160.)

What can America do? (*New Statesmàn*, 13 janvier 1923, p. 420-421.)

Ratcliffe (S.-X.). — America and Europe. (*Headway*, janvier 1923, p. 246-247.)

Voyez : *France*, *Espagne*, *Grande-Bretagne*, *Chine*, *Japon*.

ARGENTINE

Otero (J.-P.). — L'Argentine devant l'histoire, t. I. — De l'émancipation à la République militaire. Préface de M. Alfred Croiset. *Paris, Plon*, 1922, in-12, 240 p.

CHILI-ESPAGNE

Luis (Miguel) y **Amunategui** (G.-V.). — La reconquista espanola de Chile en 1814. *Madrid, Imp. Helenica*, 1922, in-8°, 449 p.

COLOMBIE

Henao (J.-M.) y **Arrubla** (G.). — Historia de Colombia. *Bogota, Rodlan*, 1922, in-8°, 592 p.

MEXIQUE

Ollivier (Emile). — L'expédition du Mexique. *Londres, Nelson*, 1922, in-18, 379 p.

PÉROU

Mangin (général). — Autour du continent latin : au Pérou, les fêtes du centenaire. (*Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1922.)

BALLIN

Lambelin (R.). — Un artisan de l'impérialisme germanique. Albert Ballin, d'après un ouvrage récent. (*Correspondant*, 10 décembre 1922.)

CAVOUR

Matter (Paul). Cavour et l'unité italienne. *Paris, Alcan*, 1922, in-12, 358 p.

CLEMENCEAU

Bardoux (J.). — L'Amérique, le Tigre et l'Europe. (*L'Opinion*, 1er décembre 1922.)

CONSTANTIN

Mélas (George M.). — L'ex-roi Constantin. *Paris, Payot*, 1922, in-8°.

CREWE (marquis de)

Chastenet (J.). — Le nouvel ambasseur d'Angleterre. (*L'Opinion*, 22 décembre 1922.)

ELLIOT

Elliot (Henry G. Sir.). — Some revolutions and other diplomatic experiences. Edited by his daughter. *Londres, Murray*, 1922, in-8°, 315 p.

EUGÉNIE (impératrice)

Corti (E.-C.). — Les idées de l'impératrice Eugénie sur le redressement de la carte de l'Europe d'après des rapports du prince

Richard de Metternich. (*Revue des études napoléoniennes*, septembre-octobre 1922.)

FOIX (Cardinal de)

Baron (François). — Le cardinal Pierre de Foix, le Vieux. *Paris, Picard*, 1922, in-8°, 204 p.

GUILLAUME II

Guillaume II. — Tableaux d'histoire comparée de 1878 à l'explosion de la guerre de 1914. *Paris, Costes*, 1922, in-4°.

Appuhn (Ch.) et **Renouvin** (P.). — Introduction aux tableaux d'histoire de Guillaume II. Avec avant-propos de Raymond Poincaré. *Paris, Costes*, 1922, in-4°.

Guillaume II. — Mémoires. *Paris, Hachette*, 1922, in-8°.

William II (ex-kaiser). — My Memoirs, 1878-1918. *Londres, Cassell*, 1922, in-8°, 348 p.

Maranda (M. de). — Ce que Guillaume II néglige de raconter dans ses « Mémoires ». (*Revue hebdomadaire*, 18 novembre 1922.)

Savinsky (A.). — Guillaume II et la Russie. Ses lettres et dépêches à Nicolas II. (*Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1922.)

KRONPRINZ

Kronprinz. — Mémoires. *Paris, Payot*, 1922, in-8°, 320 p.

LIGNE (prince de)

Ligne (prince de). — Mémoires et lettres. *Paris, Crés*, 1922, in-4°, 366 p.

Ligne (prince de), Coup d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe. — Introduction et notes du comte E. de Ganay. *Paris, Bossard*, 1922, in-8°, 332 p.

Leuridant (F.). — Une Ambassade du prince de Ligne en Angleterre. *Paris, Champion*, 1922. in-8°.

LLOYD GEORGE

Chirol (Valentine). — Four years of Lloyd Georgian foreign policy. (*Edimburgh Review*, janvier 1923, p. 1-20.)

METTERNICH (princesse de)

Metternich (princesse Pauline). Souvenirs. *Paris, Plon*, 1922, in-12, 250-XXXIV p.

Metternich (Princess Pauline). — My years in Paris. *Londres, E. Nash and G.*, 1922, in-8°, 240 p.

MIRON

Miron de l'Espinay (A.). Robert Miron. Administrateur municipal de Paris (1614-1616). Le tiers état aux Etats généraux (1616). Ambassade en Suisse (1617-1627). *Paris, Plon*, 1922, in-8°, 359-IX p.

MORONE (cardinal)

Constant (G.). — La légation du cardinal Morone près l'empereur et le Concile de Trente. *Paris, Champion*, 1922, in-8°, 500 p.

NAPOLÉON Ier

Cassi (G.). — Napoléon et la défense de l'Italie sur la Piave. (*Revue des Etudes napoléoniennes*, juillet-août 1922.)

Lhéritier (M.). — Napoléon à Schœnbrunn. (*Revue des Etudes napoléoniennes*, septembre-octobre 1922.)

Bourgeois (E.). — L'Alliance de Bonaparte et de Paul Ier (1800-1801). (*Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, mai-juin 1922.)

Bortchak (E.). — Napoléon et l'Ukraine. (*Revue des Etudes napoléoniennes*, juillet-août 1922.)

PAUL Ier

Voyez Napoléon Ier.

POINCARÉ (R.).

Secholzer (H.). — Raymond Poincaré. *Paris, Fischbacher*, 1922, in-8°.

POLIGNAC (cardinal de)

Paul (Pierre). — Le cardinal Mel-

chior de Polignac (1661-1741). *Paris, Plon*, 1922, in-8°.

REINSCH

Reinsch (M.). — Un diplomate américain en Chine. *Londres, G. Allen et N.*, 1922, in-8°, XII-301 p. [L'auteur fut ambassadeur à Pékin de 1913-1919.]

RICHELIEU (cardinal de)

Bertrand (P.). — Les vrais et les faux mémoires du cardinal de Richelieu. (*Revue historique*, novembre-décembre 1922.)

RODD

Rodd (Rt Hon. Sn. J. R.). — Social and diplomatic mémoirs (1884-1893). *Londres, E. Arnold*, 1922, in-8°, 367 p.

ROSEN

Rosen (baron). — Forty years of diplomacy. *Londres, G. Allen*, 2 vol. in-8°, 315 et 309 p.

SCHŒN (baron de)

Schœn (baron de). — Mémoires, traduits de l'allemand par Louis Arnold. Préface de Jacques Bainville. *Paris, Plon*, 1922, in-12, 332 p.

TALLEYRAND

Lytton-Bulever (sir Henry). — Essai sur Talleyrand. *Paris, Costes*, 1922, in-8°, 396 p.

THIERS

Bouniols (Gaston). — Thiers au pouvoir. *Paris, Delagrave*, 1922, in-8°, 357 p.

WILSON

Woodrow Wilson, and world settlement. Written from his un published and personal material by Ray Stamnard Becker. *Londres, Hernemann*, vol. in-8°, 454 et 573 p.

QUESTION RHÉNANE

Aulneau (J.). — Le Rhin et la France. *Paris, Plon*, 1922, in-8°, XIX-385 p.

Mille (Pierre). — La Question du Rhin. (*Revue de Genève*, septembre 1922, p. 304.)

Vermeil (E.). — Le problème des réparations et la question rhénane. (*Alsace française*, 2 décembre 1922.)

Dontenville (J.). — Napoléon et les vieux Rhénans. (*Revue des Etudes napoléoniennes*, septembre-octobre 1922.)

Johannet (R). — La Rhénanie peut-elle devenir un État? (*Revue française*, 8 octobre 1922.)

Risler (A.). — L'Œuvre du général Mangin en pays rhénans. (*Revue universelle*, 1er décembre 1922.)

Sarre et Westphalie. L'avenir et la sécurité de la France sont aux rives du Rhin. Sachons tracer les frontières qui nous les assurent La manœuvre allemande pour conserver la maitrise de l'Europe occidentale. Les Germains à Berne et dans les Flandres. *Paris, Picard*, in-8°, 16 p.

Paul Lesourd,
Archiviste paléographe.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 29193.

LE DERNIER PROJET D'ALLIANCE FRANCO-POLONAISE

(1792-1793)

I. — Les relations diplomatiques entre la France et la Pologne en 1792.

La constitution acclamée à Varsovie le 3 mai 1791 était l'œuvre de la « Grande Diète », d'une diète qui avait duré quatre années sans interruption et suivait, dans ses lignes générales, les idées libérales proclamées par la philosophie politique du siècle. Elle devançait de quelques mois la constitution française de 1791 et en représentait les tendances, sans en atteindre pourtant la hauteur des principes. Ratifiée par une majorité écrasante des diétines des provinces, elle devint la loi de la nation, le point de départ des réformes ultérieures, indiquées dans la constitution même par un paragraphe exigeant la révision de la constitution tous les vingt-cinq ans. Très libérale en général, elle était insuffisante, particulièrement dans les moyens de résoudre le problème de l'égalité. La situation des citadins avait été bien réglée par des lois[1], édictées durant les

[1] Notamment par celles du 21 avril et du 30 juin 1791, qui leur garantissaient la sûreté personnelle par l'extension aux citadins de l'ancienne constitution *Neminem captivabimus*, le *Habeas corpus* polonais, en leur donnant la représentation dans les commissions (ministères) du trésor et de la police, ainsi que dans la justice, en les autorisant à acquérir des terres et à obtenir le rang d'officier à l'armée, enfin en leur facilitant l'acquisition de la noblesse. C'était un pas important vers la formation d'une classe semblable à celle de la « gentry » anglaise.

travaux qui consacrèrent la « révolution » du 3 mai : le terme était applicable à la façon qui fut mise en œuvre pour accélérer leur acceptation, les conditions extérieures l'exigeant impérieusement[1] ; mais, au sujet de la classe la plus nombreuse et la plus opprimée des paysans, on se contentait d'exprimer ses vœux pour elle dans des termes très généraux et ne changeant presque rien à leur situation légale. C'était aux révisions ultérieures que l'on remettait ce problème si difficile à résoudre, à cause des intérêts de la noblesse qui s'y opposaient, etc. Il eût été, en effet, imprudent de les contrarier au moment critique où, après un quart de siècle de tentatives infructueuses (confédération de Bar) et d'une pénible attente, la Pologne se trouvait enfin dans une situation lui permettant de s'occuper des réformes intérieures, sans être entravée par l'immixtion des puissances voisines.

Cet heureux concours de circonstances avait été obtenu grâce aux guerres dans lesquelles la Russie s'était laissé entraîner : celle de la Suède et celle de la Turquie. On crut prudent, d'autre part, de s'appuyer sur une alliance avec la Prusse, qui s'était engagée par un traité à soutenir le nouvel ordre de choses en Pologne. C'était l'idée d'Ignace Potocki, un des chefs du parti patriote, homme de grande habileté politique et plein des meilleures intentions; mais il était lui-même trop homme de bonne foi pour prévoir l'abandon d'une cour dont toute l'histoire, de l'origine à la fin, n'a été qu'une série de trahisons envers des engagements solennellement acceptés.

L'enthousiasme avec lequel la nation avait accueilli la nouvelle constitution et surtout celui qui s'était manifesté à la solennité de son anniversaire — confirmant la réconciliation complète de la nation avec le roi qui avait été un instrument

[1] Elle consistait en un moyen, légal du reste : c'était de transformer la diète en confédération, ce qui lui permettait d'obtenir une résolution par simple majorité des voix, au lieu d'exiger l'unanimité, comme c'était le cas pour les sessions habituelles.

important de la réforme — forcèrent la Russie à consacrer toutes ses autres forces à se retourner contre la Pologne. Elle s'empressa de faire la paix avec la Suède et la Turquie et déclara la guerre à la Pologne pour rétablir la constitution destructive qu'elle lui avait imposée une trentaine d'années auparavant.

Un petit groupe de réactionnaires, à la tête duquel se trouvaient Branicki, Félix Potocki, Sapieha et Mniszek, lui en donna le prétexte en lui demandant son appui contre leur propre nation. Catherine leur enjoignit de former une confédération pour avoir l'air de soutenir un parti polonais qui sollicitait du secours. Ce fut la malencontreuse Confédération de Targowitsa, qui entra en Pologne suivant les pas des armées russes.

Le roi, entraîné jusqu'à ce moment par l'enthousiasme des patriotes, mais habitué par de longues années à la servilité envers Catherine, à laquelle il devait le trône, fléchit au moment où son ambassadeur reprit le ton menaçant. L'armée polonaise qui, suivant les termes de la constitution, aurait dû être élevée à la force de 100 000 hommes, dépassait à peine la moitié de ce chiffre. Les ordres du roi, devenu par la constitution chef de l'armée, exigeaient expressément d'éviter toute rencontre avec les Russes et de reculer devant eux; en outre, le commandement d'une des deux armées avait été confié à un Allemand, prince de Wurtemberg, qui devait cet honneur à son mariage avec la princesse Czartoryska et qui se conduisit en traître, ce qui provoqua sa répudiation par sa femme, bonne patriote. Un seul parmi les généraux polonais s'opposa, malgré les ordres du roi, aux attaques des Russes avec une énergie et un talent militaire qui conduisirent à un brillant, mais inutile succès : ce fut Kosciuszko, qui avait sous ses ordres l'arrière-garde de l'armée du sud, commandée en chef par le prince Joseph Poniatowski, neveu du roi, mais bon patriote et homme d'honneur. C'est lui qui devint plus tard maréchal de France. Dubienka et Zielenée marquèrent les succès de Kosciuszko. Ils

vinrent trop tard : trois jours seulement séparèrent la nouvelle de ces victoires de l'acte fatal : l'adhésion du roi à la Confédération de Targowitsa, ce qui voulait dire sa soumission inconditionnelle à la Russie.

C'est à ce moment que se produit un fait d'une importance capitale pour les prochaines relations entre la France et la Pologne : *la rupture avec la France de la Pologne officielle, représentée par la Confédération de Targowitsa, mais en réalité soumise à la Russie, et la nouvelle alliance de la Pologne patriote avec la France républicaine.* Ce fut Kosciuszko qui en fut l'instrument.

*
* *

Depuis la bataille de Dubienka, le nom de Kosciuszko commence à paraître dans la correspondance diplomatique de la France et de la Pologne. Descorches, ministre de France[1], en donnant le 25 juillet 1792 sa relation sur la décision de Stanislas-Auguste d'apporter son adhésion à la Confédération de Targowitsa, et en rendant compte de l'indignation que produisit cette nouvelle à Varsovie et dans tout le pays, ajoute que les actions militaires de la guerre de 1792 furent insignifiantes : « Je ne puis cependant passer sous silence, ajoutait-il, une action glorieuse du général Kosciuszko, officier de mérite, formé à l'école des Américains, qui, faisant l'arrière-garde du prince Joseph, a été imprudemment attaqué par les Russes, dont il a défait, avec 5000 hommes, un corps de beaucoup supérieur. Cette nouvelle, apportée samedi, semble n'être arrivée que pour rendre plus sensible celle qui a plongé le surlendemain toute la nation dans le deuil... » On acquit, dans cette occasion, la mesure certaine des dispositions de la cour de Vienne : un corps russe ayant emprunté le territoire de la Galicie, des

[1] Descorches avait été nommé ministre plénipotentiaire près le roi et la république de Pologne, le 11 janvier 1791. Cf. sur ce personnage deux articles de la *Revue*, année 1921, p. 89 et 208 : « Marie-Louis d'Escorches, marquis de Sainte-Croix. Sa mission diplomatique à Liége (1782-1791) », par Pierre Doyon.

officiers militaires et civils du roi de Hongrie lui servirent de guides pour surprendre Kosciuszko[1].

Le fait est que Kosciuszko, ayant foi en la neutralité de l'Autriche, avait appuyé une de ses ailes à la frontière de cet État; mais il fut contourné par les Russes, qui traversèrent le territoire autrichien, ce qui l'obligea à se replier. Les officiers autrichiens favorisèrent, comme on le voit, cette manœuvre.

La nouvelle de la bataille de Dubienka se trouve dans le *Moniteur*, d'abord dans le numéro 225 (12 août), ensuite dans le numéro 228, avec des détails empruntés à la dépêche que nous venons de citer et datée de Varsovie le 27 juillet.

Dans une dépêche ultérieure, nous trouvons encore le nom de Kosciuszko. Descorches rapporte que l'armée polonaise sera évacuée et que beaucoup d'entre les officiers avaient offert leur démission. En effet, à la nouvelle de l'adhésion du roi à la Confédération de Targowitsa, plus de 200 officiers, avec le généralissime Poniatowski à leur tête, donnèrent leur démission : « Plusieurs personnes revenant du camp, écrit le ministre français, me rapportent que le général Kosciuszko pense à nous offrir ses services. Tout ce que j'en entends dire ne peut que me le faire désirer vivement. Il s'est formé à l'école de Washington. C'est un ami sincère et fervent de la liberté. Il en a toutes les vertus. Il a d'ailleurs fait preuve dans cette guerre de talents militaires distingués. Les troupes l'adorent; les Russes l'estiment et le respectent. Tout se réunit, en un mot, pour me présenter cette acquisition comme si précieuse à faire que, s'il s'adresse à moi, comme on me l'annonce, pour l'exécution de ce projet, je n'hésiterai point de faire tout ce qui pourrait le faciliter[2]. » Il ajoute que Kosciuszko refusa « les cordons de ses ordres », ainsi que le rang de général-lieutenant, ce qui est très approuvé par le ministre des Affaires étran-

[1] *Correspondance polonaise*, Affaires étrangères, Paris, vol. CCCXX, fol. 143.

[2] *Cor. pol*, vol. CCCXX, fol. 157.

gères de France dans sa réponse à la dépêche de Descorches.

Cette dépêche est datée du 1er août 1792. Il est possible, sinon probable, que c'est à ces communications que Kosciuszko a dû l'honneur de se trouver sur la liste des « Amis de l'Humanité », proclamés citoyens français par la Convention nationale dans sa séance du 26 août. Le même jour, le *Moniteur* publie une correspondance de Varsovie du 1er août, date de la dépêche, dans laquelle on lit : « Le général Kosciuszko est dans cette capitale. Ce généreux défenseur de la liberté polonaise est aujourd'hui l'objet de la curiosité publique. Chacun veut le voir, chacun veut contempler celui qui combattit le dernier pour la plus juste des causes. Ce héros se cache pour échapper à l'empressement au moins inutile de ses concitoyens. Il vit avec la douleur d'avoir servi loyalement sa patrie et de n'avoir pu la sauver. »

Lebrun, ministre des Affaires étrangères en France, encourageait les projets de Descorches sur Kosciuszko. Il lui écrivait le 7 septembre : « En cas que le général Kosciuszko désirerait obtenir de venir en France, le talent de ce général, son courage et son amour pour la liberté sont des qualités trop recommandables pour n'être pas accueillies par une nation qui sait les apprécier et les récompenser. Enfin, monsieur, je vous autorise à prendre avec le brave général et tous les officiers, dont les talents et la loyauté vous sont connus, les arrangements que vous jugerez nécessaires pour faire accélérer leur arrivée à Paris, et vous pouvez leur donner l'assurance qu'ils y seront bien reçus[1]. » C'est ainsi que le gouvernement français donnait essor au rapprochement qui devait amener, par une série de péripéties, à la formation des légions polonaises destinées à combattre sous les drapeaux français. Nous sommes obligés, toutefois, de remarquer que les attentes de Descorches ne furent pas justifiées. Kosciuszko ne fit aucune démarche; pis encore, il n'eut pas la civilité d'exprimer au ministre de la

[1] *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 214.

France ses sentiments à propos du droit de cité français que lui donnait le décret du 26 août. Les expressions du ministre, dans ses dépêches, deviennent moins catégoriques : « Le général Kosciuszko, écrit Descorches le 26 septembre, se trouve maintenant à Varsovie sans activité, puisqu'il s'est démis de tous les emplois, et bien résolu, à ce qu'il paraît, de ne pas servir dans l'état actuel des choses ; mais il est incertain de ce qu'il fera par la suite. J'entends cependant toujours dire qu'il se propose d'aller en France et qu'un grand nombre d'officiers doivent l'accompagner. Si cela était, il semble que j'en devrais savoir quelque chose de lui-même ; mais il ne m'a encore rien dit de semblable, quoique je l'en aie mis plusieurs fois à portée. Il ne parle pas non plus du décret qui l'honore de la qualité de citoyen français. Je sais pourtant qu'il en a reçu pleinement de félicitations et qu'il y a paru sensible[1]. »

Quelles furent les intentions réelles de Kosciuszko? Elles nous sont dévoilées en partie par quelques lignes d'une lettre à son ami Michel Zaleski, datée du 30 septembre : « Je pars, y lisons-nous, la semaine prochaine dans les limites des terres de l'Empereur, de là en Suisse, peut-être en Angleterre ; c'est de là que j'observerai ce qui se fait chez nous. S'il y a des événements propices au bonheur du pays, je reviendrai ; sinon, je m'éloignerai *encore plus. Je n'entre dans aucun service étranger ;* et, si j'y étais forcé par l'état de ma fortune, *je ne servirai que là où le gouvernement serait libre*[2]... »

Les mots que nous avons mis en italique et qui accentuent le républicanisme de Kosciuszko semblent indiquer plutôt l'Amérique que la France, l'Amérique, où Kosciuszko a passé les sept meilleures années de sa jeunesse, en combattant pour la liberté et l'indépendance des colonies, pays où il a lié beaucoup de relations amicales.

La décision d'aller en France ne fut prise par lui qu'au mois

[1] *Cor. pol*, vol. CCCXX, fol. 247.
[2] *Lettres autographes de Kosciuszko.* Bibliothèque universitaire de Cracovie (en polonais).

de janvier 1793, et le but de ce voyage n'était point d'offrir ses services à la France comme militaire.

Au moment où les dépêches citées plus haut étaient échangées entre Lebrun et Descorches, il arriva un incident qui précipita les affaires dans la direction désirée par Descorches, et provoqua la rupture entre la France et ceux qui s'étaient substitués au gouvernement légitime de la Pologne.

Depuis le triomphe de la Confédération de Targowitsa, Descorches se plaignait, dans ses dépêches, de n'avoir plus rien à faire en Pologne; il s'attendait à obtenir non seulement un congé, mais *un ordre de se retirer* [1] : « Plus de roi, plus de gouvernement, plus de loi, écrivait-il; c'est une hideuse anarchie. Une petite poignée de rebelles est devenue par la puissance des canons et des baïonnettes russes toute la République. Cette désastreuse Confédération ne fait des progrès qu'à l'aide de la force et de la terreur. » La partie la plus saine de la nation quitte le pays : « Partout la consternation et l'indignation sont sensibles, et je crois ne rien dire de hasardeux en assurant que la nation reprendrait bientôt son essor pour peu qu'elle fût aidée [2]. » Quand il aura obtenu l'ordre de se retirer, il reliera les fils de communication avec ceux « qui ont l'estime de la nation et qui la mettront aisément en mouvement, dès que le moment sera venu ».

L'adhésion officielle du roi à la Confédération met au comble son indignation. Il croit qu'il ne convient plus que la France ait un ministre à Varsovie, « parce qu'il ne peut, selon moi, convenir à nos principes qu'il soit le témoin indifférent de la violence qui triomphe, ni à notre dignité qu'il reste dans l'isolement et l'espèce de séquestre auxquels je suis réduit à me condamner moi-même » [3].

Le 5 septembre, Descorches recevait « l'Exposition » décrétée par l'Assemblée nationale, dont il ordonna la réimpression.

[1] Dépêche du 21 août *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 181.
[2] Dépêche du 15 août. *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 172.
[3] 29 août. *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 194.

Le 7, l'imprimeur Dufour lui annonça que le Grand Maréchal avait arrêté l'impression et l'avait obligé, sous parole d'honneur, à ne pas remettre les exemplaires imprimés. Sur la réclamation de Descorches, le maréchal Mniszek répondit qu'il avait demandé ses instructions à la Confédération siégeant à Brzesc. Le 8, une note fut envoyée à celle-ci par Descorches. Le 14, la réponse, dictée par l'ambassadeur russe, fut rédigée par la Confédération et signée par ses deux maréchaux : Félix Potocki et Sapieha. Le 18, elle fut traduite et communiquée à Descorches par Mniszek.

La Confédération trouvait « très à sa place » la circonspection du Grand Maréchal : « Comme la Confédération ne voit pas, dans la révolution récemment opérée en France[1], le roi régnant à la tête du gouvernement, à l'instar des autres monarchies héréditaires européennes, Elle juge qu'Elle ne peut permettre ni la réimpression, ni la publication de pareils écrits dans les États de la République et, comme Monsieur Descorches, accrédité par Sa Majesté Très Chrétienne, n'a ni ne saurait avoir à cette heure, vu cette même révolution, aucune autorisation au nom du suprême pouvoir royal, il est censé par là même ne pouvoir jouir désormais des prérogatives attachées au caractère public des ministres étrangers.

« Conséquemment, M. le Grand Maréchal de la Couronne aura soin de l'en informer, ainsi que du départ de M. d'Oraczewski, ministre de la République. »

C'était une rupture formelle avec la France républicaine, rupture ne laissant aucun doute sur ses motifs : une immixtion inadmissible dans les affaires intérieures d'une puissance étrangère, sous forme d'un argument sophistique, en alléguant *que le ministre ne représente pas la nation, mais la forme du gouvernement.* La démarche de Descorches était d'autant plus justifiée qu'un mois avant, Lucchesini distribuait, sans opposition aucune, la proclamation du prince de Brunswick[2]. Mais son renvoi brutal

[1] Celle du 10 août.
[2] *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 166.

par la majorité de la Confédération n'était qu'une manifestation de l'attitude adoptée par le gouvernement russe envers la Révolution. Cette attitude avait déjà antérieurement trouvé son expression dans le renvoi de Genet, ministre de France à Saint-Pétersbourg, qui venait justement de passer par Varsovie[1].

Descorches ne put donc s'abaisser à adresser sa protestation à la Confédération. Après avoir communiqué les détails de l'incident aux ambassadeurs des puissances, il adresse sa protestation directement à Stanislas-Auguste. Il y accentue le fait que la Confédération n'est pas l'expression de la volonté de la nation; que les personnes qui font abus de ce nom ont eu plus de quatre-vingt mille hommes de troupes étrangères pour précurseurs et en ont autant pour satellites; il prend à témoin l'invariable circonspection de sa conduite depuis qu'il réside à Varsovie, qu'il ne se serait pas permis de manifester ainsi sa façon de penser, s'il n'était pas provoqué par la nécessité d'une juste défense; mais, en y étant réduit, disait-il, il doit affirmer nettement qu' « il méconnaît dans une Confédération, environnée d'une force armée étrangère, la sérénissime République près de laquelle il est accrédité. Il n'a, conséquemment, rien de commun avec ces messieurs. Leurs déclarations sur l'activité ou la non-activité de son caractère, et sur les différentes circonstances qui en dépendent, se bornent pour lui à l'expression d'une opinion particulière, qui ne peut apporter aucun changement à ce qu'il est et doit être près de Sa Majesté et de la sérénissime République, vers lesquelles il a reçu sa mission. Ce caractère toujours subsistant en Pologne, tant qu'il ne sera pas révoqué ou que la République n'aura pas rompu sa correspondance avec la nation française, ne peut donc y perdre les prérogatives qui y sont attachées sans une violation manifeste...

[1] *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 181. 21 août.

[2] L'ambassadeur anglais, Hailes, déclina de donner son opinion sur cette affaire. Étant très flatté de l'appel à son jugement, écrivait-il, « comme j'ai aussi la plus haute opinion du Vôtre, je ne doute pas un instant qu'il ne vous suggère ce qu'il y a de plus convenable à faire dans toutes les circonstances où Vous pourrez Vous trouver ».

« dont les lumières d'un siècle comme celui-ci ne peuvent éclairer longtemps l'impunité ». Les faits exposés doivent solliciter continuellement une satisfaction convenable pour la nation française, offensée dans la personne de son représentant en Pologne; cette satisfaction est due à son amitié constante et zélée pour la nation polonaise et nécessaire pour le maintien de la bonne harmonie... « Le ministre de France serait très fâché de pouvoir devenir le sujet d'un embarras pour Sa Majesté; aussi y a-t-il longtemps qu'ayant prévu l'inutilité de la prolongation de son séjour à Varsovie, il avait demandé un congé qu'il vient de recevoir. Il quittera Varsovie dès qu'il sera pourvu des passeports et sauf-conduits nécessaires[1]. »

Avant de partir, Descorches envoya une lettre de congé au maréchal de la Diète, Malachowski, dans laquelle il disait qu'il s'en allait pour congé. Il lui communiqua la copie de sa lettre à Stanislas-Auguste, où il signalait « l'ardeur de ses vœux pour le prompt retour de temps plus heureux »[2].

Tandis qu'il attendait la réponse à la demande faite au Grand Maréchal de la Couronne pour les passeports, Descorches reçut la visite du premier secrétaire des Affaires étrangères, avec un ordre de la Confédération « de faire connaître officiellement à M. Descorches que la Confédération désire qu'il quitte les États de la République avec toutes les personnes attachées à la légation, et qu'il ne prolonge pas son séjour à Varsovie au delà de dix jours »[3].

La dernière dépêche de Descorches, datée de Varsovie, est du 10 octobre. Avant de partir, il a laissé des instructions à Bonneau qui n'était pas officiellement attaché à la légation. Il lui ordonnait de laisser les armes françaises sur la maison de la légation, de conserver du reste l'incognito[4], et d'y rester aussi longtemps qu'il pourrait. Un autre secrétaire de la léga-

[1] Daté du 20 septembre. *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 236.
[2] *Ibid.*, fol. 269.
[3] *Loc. cit.*, fol. 265 (6 octobre).
[4] *Loc. cit.*, vol. CCCXX, fol. 270 (9 octobre).

tion, Casimir de La Roche, dont le père, Français d'origine, venait de mourir, et qui désirait demeurer quelques semaines pour installer sa mère, qui était Polonaise, chez ses parents, devait continuer la rédaction du bulletin pour « la *Gazette* et les traductions qu'il y aura à faire »[1]. Tous les deux furent obligés de déclarer qu'ils restaient en qualité de personnes privées et reçurent l'avis de la part du roi et du maréchal d'être circonspects. Les armes de la légation furent enlevées par la police.

Bonneau, qui devait désormais envoyer les informations au ministre des Affaires étrangères, avait déjà rempli antérieurement cette fonction. On voulut lui donner le titre de consul après la mort du premier palatin de Mazovie, qui légalisait les actes destinés à la France au temps de l'absence de la légation française à Varsovie. La République y avait consenti; mais la cour de Russie y mit des obstacles. Le roi reprit alors à Bonneau sa patente, en lui laissant le traitement dont il jouissait pour donner des nouvelles[2]. Il remplissait les fonctions de secrétaire de la légation; La Roche en était l'interprète.

*
* *

Descorches s'arrêta à Leipzig pour voir Ignace Potocki, Kollontaï et les autres patriotes qui s'y étaient réfugiés après le triomphe de la Confédération. Il leur communiqua la copie de sa lettre au roi de Pologne. Sa conduite à Varsovie fut vivement approuvée par eux. On établit en commun les points qui devraient être accentués dans une résolution de la Convention nationale, concernant la conduite de la Confédération vis-à-vis de Descorches, en cas où une telle résolution serait jugée opportune. Ces points étaient : 1° la qualification de la Confédération comme tyrannique et oppressive et ne pouvant représenter la

[1] *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 279.
[2] Dépêches de Bonneau. *Loc. cit.*, fol. 287 et 288. Voyez « Instructions à Descorches de Sainte-Croix » dans le *Recueil d'instructions*, par Farges.

République, *toujours subsistante pour la France dans le seul corps constitué librement par le vœu national, c'est-à-dire la Diète,* dont les séances n'ont été qu'interrompues[1] et qui n'a pas été légalement dissoute; 2° une demande de réparations convenables, par la voie de la légation polonaise en France, aux maréchaux de cette diète, Malachowski et Sapieha; 3° une déclaration qu'aucun certificat ou acte quelconque, que les Polonais auraient à faire valoir sous la dénomination de la République française, n'y serait reconnu sans la légalisation de la légation française en Pologne[2].

Pendant son séjour à Leipzig, Descorches engagea un Français, ami de la Pologne, Parandier, à entretenir une correspondance avec lui. Après son arrivée à Paris, il le fit accréditer comme agent secret auprès des patriotes polonais, en majeure partie membres de la Diète ou ministres, qu'il considérait justement être les vrais représentants de la Pologne, puisqu'ils avaient été élus par la nation et restaient les auteurs d'une constitution acceptée avec enthousiasme par une écrasante majorité des citoyens.

Parandier avait été avocat à Lyon, où il collaborait au *Dictionnaire juridique* de Pierre de Royer. Engagé comme secrétaire par Ignace Potocki, il avait habité la Pologne pendant une dizaine d'années. Il connaissait bien la langue et les mœurs du pays et s'était lié avec le parti de la réforme[3].

C'est ainsi que s'est effectuée la transformation des relations diplomatiques entre la France et la Pologne, préparée déjà par les adresses et l'échange des expressions de sympathies mutuelles entre les divers corps électifs de deux nations, qui avait eu lieu après la révolution du 3 mai 1791 : moment d'une

[1] La diète, après la proclamation de la Constitution, ne s'était pas dissoute; elle fut simplement prorogée pour un temps indéterminé.

[2] Dépêche datée de Francfort le 27 octobre. Vol. CCCXX, fol. 302.

[3] La première dépêche de Parandier, adressée directement au ministre, est datée de Leipzig, le 31 décembre, an Ier de la République Les lettres antérieures, écrites à Descorches, se trouvent également dans la *Correspondance polonaise*, d'où il suit qu'elles furent communiquées au ministre.

importance exceptionnelle, malheureusement de courte durée, où les deux peuples entraient en commerce mutuel sans prendre garde aux dispositions de leurs gouvernements officiels. Le motif sophistique posé par la Confédération pour dépouiller Descorches de ses pouvoirs représentatifs, celui que le roi, au nom duquel il avait été accrédité, ne régnait plus en France de fait, ce motif fut remis à sa juste place par la réplique du ministre français au roi de Pologne, dans laquelle il indiquait que la clique, qui avait la prétention de représenter le gouvernement polonais, n'était en réalité qu'un organe à moitié corrompu, à moitié aveugle, d'une invasion étrangère, et que cette représentation n'appartenait qu'à ceux qui avaient été élus par la nation. D'accord avec les principes exposés dans cette déclaration, Descorches, tout en laissant Bonneau à Varsovie dans le rôle d'un observateur et correspondant, avait relié par l'intermédiaire d'un nouvel agent, Parandier, le gouvernement national et populaire de la République française avec le groupe des patriotes exilés, séjournant à Leipzig, qui, à ses yeux, représentait la Pologne.

Parandier était un homme aux principes éclairés et intègre. Il comprenait la différence de sa position avec celle des ministres et agents diplomatiques de l'ancien régime : « D'après mon principe de fonder toutes mes actions sur la morale la plus pure, écrivait-il au ministre, ma correspondance ne doit ressembler en rien à celle de ceux dont le machiavélisme est le principe et l'espionnage le moyen. Je manquerais à Votre caractère, à la place que Vous occupez dans notre République en désirant ou en répondant autrement à Votre confiance[1]. » L'opinion en France savait bien séparer la nation polonaise du gouvernement que la violence et la trahison lui avaient imposé. La sympathie mutuelle entre les deux nations ne fut pas diminuée par les actes de violence commis par la Confédération sur la personne du ministre français. Réciproquement, en Pologne,

[1] *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 444.

plus on ressentait l'oppression étrangère dont la Confédération devint l'organe, plus les cœurs, dans le peuple, se portaient vers la France dont la lutte pour la liberté et pour le gouvernement populaire éveillait les espoirs de toutes les nations. Chaque nouvelle des succès des armes françaises produisait des élans d'enthousiasme à Varsovie. « Il serait difficile, écrivait Bonneau le 23 octobre, de rendre l'enthousiasme général excité dans ce pays par des nouvelles regardées comme aussi favorables. On s'est embrassé réciproquement; on s'empresse de se féliciter des triomphes d'un peuple brave et généreux, ami des hommes et de la liberté, et la Pologne, indignée plus que jamais du joug dont on l'accable, invoque avec une nouvelle ardeur les circonstances qui la mettent à même de le secouer[1]. »

Dans une autre dépêche (21 novembre), il annonce que Kachowski, le général commandant les troupes russes, a écrit à Catherine au sujet de la véritable situation des esprits en Pologne, disant qu'il trouverait sans comparaison moins pénible de combattre à force ouverte les Turcs et les Tartares, que d'avoir à soutenir la guerre sourde, mais réelle, qu'il rencontre dans ce royaume, et de lutter contre les dispositions naturelles de la haine des Polonais. Il concentrait ses forces dans des camps fortifiés disséminés dans le pays, dont deux surveillaient Varsovie : « Tous les yeux sont tournés vers la France. Ces idées, répandues partout, ont actuellement percé jusque dans les dernières classes du peuple où les bruits les plus incroyables de l'arrivée certaine de nos armées, de l'apparition de nos flottes se renouvellent sans cesse et sont toujours acceptées avec la même avidité[2]. »

Le même sentiment envers la politique française est manifesté par les hommes d'État mûris dans les affaires.

« Les Français ont beaucoup de tact, écrivait Hugues Kollontaï, dans une lettre datée du 17 novembre 1792. Il y eut un grand mécontentement en Allemagne à propos de la contri-

[1] *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 297.
[2] *Loc. cit.*, fol. 347.

bution imposée à Francfort. Ils l'ont réparé d'une manière flatteuse et glorieuse. La Convention nationale, par son décret, a délivré la ville de la contribution, ce qui attacha les Allemands aux Français et les enthousiasma pour eux. Les sentiments de liberté se répandent déjà à Mayence; les citoyens ont fondé des clubs, dans lesquels on discute la fondation d'une république... J'entends dire que la Ville de Mannheim aurait écrit au général Custine, en exprimant l'étonnement de ce qu'il ne soit pas venu chez eux, car ils [les habitants] voudraient aussi être libres et accueilleraient avec joie l'armée française[1]. »

Les bruits rapportés dans cette lettre étaient, on le sait, conformes à la vérité et, en effet, rien ne favorisait mieux les affaires de la France et les progrès de la Révolution que la politique adoptée par le ministère girondin et si conforme aux principes de justice internationale. C'était la base sur laquelle devaient reposer les relations entamées par Descorches entre le gouvernement français et le comité de Leipzig que l'on considérait justement comme représentant le gouvernement moral de la Pologne. Le décret du 19 novembre semblait ouvrir une nouvelle époque dans la vie des nations. Les bruits signalant l'approche des Français, et provoquant l'ardent désir de lutter contre l'oppression en Pologne, n'en étaient qu'un corollaire.

Le comité de Leipzig cherchait à modérer cette ardeur. On voulait attendre que les affaires aient pris un cours décisif. L'indécision et la retenue du gouvernement russe donnaient lieu à différentes hypothèses, plus ou moins optimistes.

Le roi de Pologne est surveillé : on lui refuse la permission de se rendre à Kozienice, petite ville peu éloignée de Varsovie. Les ambassadeurs de Prusse et de Russie, Buchholtz et Bulhakoff, tâchent d'atténuer les espérances des Polonais, exaltées par les succès des armes et des idées françaises. Ils affirmaient positivement, le premier, que le roi de Prusse était décidé à sacrifier « jusqu'à son dernier homme et, s'il le fallait,

[1] Lettres de KOLLONTAÏ, dans les *Mémoires du dix-huitième siècle*. Varsovie, 1872, p. 117 (en polonais).

jusqu'à son dernier écu » (!), pour le soutien de la cause des rois, qui, ajoutait-il, était celle de l'Europe; le second annonçait l'envoi, au printemps, de cent mille hommes vers les bords du Rhin. Dans ce dernier propos, les politiciens de Varsovie apercevaient un projet habilement conçu pour « faire continuer aux cours de Vienne et de Berlin une lutte désastreuse qui les épuiserait et qui devrait finir par les mettre entièrement hors du jeu en Pologne, en achevant de les écraser ». C'est en attendant les résultats de cette politique, pensait-on, que la Russie tenait tout en suspens. La proposition de mettre Constantin sur le trône de Pologne, rejetée d'abord par Catherine, fut renounouvelée par les émigrés de Leipzig. Bulhakoff, qui en avait été l'intermédiaire, la communiqua à Catherine; mais la réponse tardait à venir. En revanche, la Russie faisait des démarches secrètes pour engager à rentrer les plus éminents parmi les émigrés. Malachowski, Czartoryski, qui étaient à Vienne, et Sapieha furent l'objet de ces tentatives. Malgré leur réponse catégorique qu'ils ne rentreraient pas tant que les troupes russes resteraient en Pologne et qu'ils étaient résolus à sacrifier leurs charges et leurs biens plutôt que de participer à l'œuvre de l'enchaînement de leur patrie, on les ménageait et on ne confisquait pas leurs biens. La cour de Berlin, selon une lettre de Kollontaï, manifestait les mêmes tendances envers les patriotes polonais : elle les faisait « sonder par divers canaux »[1].

La cause effective de cette temporisation était la difficulté de mettre d'accord les prétentions des trois cours. Catherine voudrait bien se débarrasser de ses deux complices du premier partage et engloutir tout ce qui restait de la Pologne encore nominalement libre : « Je me casse la tête, disait-elle à un de ses confidents en décembre de 1791, pour amener les cabinets de Vienne et de Berlin à intervenir dans les affaires de France. Je voudrais les voir plongés dans quelque question bien com-

[1] Dépêches de Bonneau, 8, 15, 22 et 29 décembre; *Cor. pol.*, vol. CCCXX.

pliquée, afin d'avoir les mains libres[1]. » Les événements répondirent à ses vœux : l'Autriche et la Prusse étaient engagées dans une guerre contre la France, dont la fin ne se laissait pas prévoir. Néanmoins, Catherine ne put se passer de traiter avec les deux cabinets. Elle fut obligée de promettre une partie de la Pologne à la Prusse pour pouvoir occuper la Lithuanie et l'Ukraine; l'Autriche demandait l'échange de la Bavière contre la Belgique. La France ne serait pas dépouillée, selon le désir de Catherine. Les victoires de Dumouriez en Belgique rendaient très problématique l'échange de ce pays contre la Bavière, qui devait servir de récompense pour la croisade « désintéressée », entreprise par l'Autriche pour la cause des rois. L'empereur, préférant un moineau en poignée à un rossignol dans les nues, fit dire à Haugwitz, ministre prussien, le 9 décembre, que « dans le cas où la Prusse entrerait en possession de sa part de la Pologne avant que l'Autriche ne se soit emparée de la Bavière, l'empereur, qui ne veut aucunement rester en arrière de la Prusse, occuperait en Pologne un territoire de même importance »[2].

Cette manière de terminer l'affaire offrait de nombreux avantages. D'abord, en laissant la Belgique, on pouvait facilement conclure la paix avec la France. Puis, on évitait des dangers de la part de l'Angleterre qui était jalouse de tout changement du *statu quo* en Belgique. Ce danger augmenterait encore, si l'on essayait d'occuper la Bavière sans échange et contre l'acquiescement de l'électeur, ce qui avait été proposé par l'Autriche et accepté par la Prusse[3]. L'indécision du cabinet de Vienne fut

[1] Smitt, *Souvarow et la chute de la Pologne*, II, 359; cité par Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution*, II, 142.

[2] Sybel, *loc. cit.*, II, 164.

[3] Le ministre autrichien, Spilmann, allégua que « l'électeur, après toute la prédilection qu'il avait montrée pour les Français, ne méritait pas un meilleur sort; qu'on pouvait donner à l'entrée des troupes le prétexte de renforcer l'armée du Rhin, et qu'on préviendrait, par la rapidité de la surprise, toute résistance dangereuse » Le roi de Prusse répondit à ces propositions : « Qu'ils prennent la Bavière, pourvu que j'aie la Pologne. » Voyez Sybel, *loc. cit.*, p. 160-161.

rompue par une impulsion venant de Belgique. Les menées contre-révolutionnaires de Mercy, ancien ambassadeur d'Autriche, décidèrent les États de Brabant à envoyer secrètement deux de leurs membres à Vienne, avec la promesse d'un subside de 40 millions de florins et d'une levée de 40 000 hommes, si l'Autriche les débarrassait des Jacobins[1]. Ceci fit retourner l'Autriche aux plans d'échange bavarois. Cobenzel écrivit à Saint-Pétersbourg, enjoignant à l'ambassadeur d'insister pour que Catherine limitât la part de la Prusse en Pologne à de justes proportions, et aidât l'Autriche à réaliser promptement ses plans d'échange. Catherine avait déjà donné son consentement à la rapine d'une province polonaise le 16 décembre. Elle prenait elle-même la part léonine du butin; mais la Prusse n'y pouvait rien : elle était, du reste, trop contente du lambeau qu'on lui avait jeté.

W. M. KOZLOWSKI.

(A suivre.)

[1] Voyez SYBEL, *loc. cit.*, p. 164-165.

LETTRES DE LA REINE HORTENSE

ET DE SON FILS

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

A L'ABBÉ BERTRAND, ANCIEN AUMONIER DE CETTE PRINCESSE

(1824-1836[1])

(Fin)

VIII

Le 22 juillet de cette année 1832, expirait en Autriche, à Schœnbrunn, à l'âge de vingt et un ans, l'infortuné duc de Reichstadt. Cet événement, extrêmement important pour la famille Bonaparte, produisit sur le prince Louis-Napoléon une profonde impression. Cette mort faisait du seul fils survivant de la reine Hortense le représentant véritable du parti bonapartiste, les frères aînés de Louis de Hollande étant par leur âge, leurs infirmités ou par d'autres raisons, impropres à assumer la tâche d'entretenir l'organisation d'une propagande impérialiste militante. Le 14 septembre suivant, le prince Louis adressait à l'abbé Bertrand une lettre dont les dernières lignes sont à retenir. Elles affirment de nouveau sa foi dans un avenir réparateur et l'espoir de voir un jour triompher la cause à laquelle il avait voué son existence.

[1] Voyez la *Revue*, année 1923, p. 5 et 129.

Arenenberg, 14 septembre 1832.

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai été bien peiné et bien étonné d'apprendre par votre dernière lettre à maman qu'il y avait des mois entiers que je ne vous avais plus écrit et que vous attribuiez mon silence à une rancune que je n'ai jamais ressentie, car je n'en avais aucun motif. Soyez donc toujours bien persuadé que, lorsque je ne vous écris pas, c'est par paresse et non par oubli. Les conseils que vous me donnez dans votre dernière lettre m'ont fait d'autant plus de plaisir que je compte les suivre.

Notre famille a fait une perte irréparable et il faut se soumettre aux décrets de la Providence, qui veut que notre famille meure dans l'exil, loin de tout ce qui peut attacher l'homme à la vie. Le duc de Reichstadt m'a laissé l'épée de l'empereur [1], c'est un don bien précieux dont je me rendrai digne, j'espère.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman vous dit mille choses, et moi je vous renouvelle l'assurance de mon inaltérable amitié. — L. Napoléon B.

A cette époque le roi Joseph, revenu d'Amérique en Angleterre, avait appris à son débarquement la mort de son neveu, fils de Napoléon Ier. Consterné d'une nouvelle à laquelle il était loin de s'attendre, Joseph appela auprès de lui et de sa fille Charlotte, veuve du fils aîné de la reine Hortense, son neveu Louis-Napoléon. Celui-ci s'empressa de se rendre à Londres, dans la première quinzaine de novembre, et y fit un séjour d'environ six mois auprès de son oncle et de sa belle-sœur. La reine Hortense, dans la lettre suivante adressée à l'abbé, lui annonce le départ de son fils pour Londres.

19 novembre 1832.

Mon cher monsieur l'abbé, je m'empresse de vous écrire un mot pour votre pension. Les ordres sont donnés, chez le banquier de M. Macaire à Paris, pour vous payer là quand vous la réclameriez. C'est cela que j'avais écrit à Mme Lambert, de tirer sur moi. Je suis

[1] L'exactitude de cette disposition testamentaire a-t-elle été vérifiée? C'est ce que, pour notre part, nous ignorons. C'est peut-être au figuré que parle le prince?

désolée que vous n'ayez pas écrit à M. André Cottier, qui doit être prévenu de vous payer 3 200 francs par an, aux époques que vous voudrez; c'est pourquoi Louis ne vous a pas répondu, puisqu'il croyait la chose faite. Je viens d'ouvrir votre lettre pour lui, et je vous réponds à l'instant. Il est parti depuis quelques jours pour aller faire une visite à son oncle à Londres. Je suis bien seule; mais à son âge, on a besoin de distraction et je n'ai pu me refuser à une invitation de son oncle et à un plaisir pour lui. Adieu, mille choses pour vous et pour Alexandrine. — Hortense.

12 janvier 1833.

Mon cher monsieur l'abbé, je reçois toujours vos vœux comme ceux qui doivent me porter bonheur par leur sincérité, j'espère aussi les recevoir le plus longtemps possible. Mon fils, je le pense, me reviendra bientôt; pourtant ma solitude est si grande que je ne le presse pas. C'est sévère pour un jeune homme que d'être seul, au milieu de la neige, avec sa mère, une dame et un petit docteur. Pour moi qui ne tiens plus à rien, le monde m'a trop montré le peu qu'il vallait *(sic)* pour que je ne jouisse pas d'en être loin. Je ne connais de lui que la tromperie, l'ingratitude et la médisance; c'est vrai que je lui pardonne, mais je ne puis ni l'aimer ni le regretter et, si mes montagnes n'étaient pas si froides, je bénirais le sort qui m'y renferme. M. D., par son insigne volerie *(sic)*, m'a mis dans la nécessité de ne plus en sortir. J'ai encore de la peine à me retrouver dans ce dédale; il ne me faudrait au reste que le beau soleil de l'Italie et je me résignerais facilement, car vous savez que, sans être idolâtre, le soleil a toujours été ma passion; je n'ai pourtant que 9 degrés. J'ai été chez la bonne princesse de Hohenzollern où j'en ai trouvé 15. Mon voyage s'est fait dans la neige et dans la glace. Ma femme de chambre souffrait dans la voiture; elle a voulu aller sur le siège avec son mari, et, à une montée, le postillon vient nous parler, je ne comprends rien à son langage. J'appelle Caillaux, il n'y a plus personne. Domestique et femme de chambre étaient tombés dans la neige, et à une lieue de nous, sans que nous nous en soyons aperçus; vous jugez nos inquiétudes. Heureusement il n'y avait personne de blessé et tout a pu se réparer; à présent je ne quitte plus le coin de mon feu. Vous ne me parlez pas d'Alexandrine et de sa famille; j'espère qu'ils vont bien. Est-ce parce qu'elle est heureuse de tout ce qui se passe qu'elle craint de se rappeler à moi? Mon Dieu, je suis la personne du monde que les choses politiques touchent le moins. Le jour où le bonheur de mon pays est attaché à tel ou tel gouvernement, j'en

jouis comme tout autre, d'autant plus que je ne souhaite à aucun de mes amis intimes d'être chargé d'une si grande et si difficile direction. Ensuite je ne cache pas que j'ai trouvé en particulier tous les hommes des ingrats. Choisir un souverain, comme on le croit nécessaire au pays est juste. Mais ne donner pour récompense à un nom fameux que l'exil et le malheur, et que pas une voix ne se soit élevée pour réclamer en faveur de ces *grands coupables*... Vous savez que je suis peu liée avec cette famille, quoique j'en fasse partie, mais l'injustice me révolte toujours. J'ai la faiblesse d'aimer ma patrie; je la voudrais grande et généreuse et l'histoire la jugera ingratte *(sic)* et frivole. Les journeaux *(sic)* sont libres, et les grands bienfaits dont l'empereur a rempli la France sont méconnus, attaqués. Ce sont les ennemis véritables, les étrangers qui ont eu à se plaindre, qui admirent et qui rendent justice; si les hommes ne veulent de la liberté que pour se montrer si laids, j'en suis fâchée pour eux! Mais je me suis laissé aller à causer avec vous, mon cher monsieur l'abbé, comme si vous étiez là au coin du feu. Je suis sur ma montagne, un peu déjà dans le ciel. Je juge de haut, et je ne regrette pas ce que je vois de loin et en bas de moi. Adieu, croyez à mes sentiments pour vous. — HORTENSE.

Pendant son séjour à Londres, dans les premiers mois de 1833, Louis-Napoléon eut avec le vieux général La Fayette une entrevue que ce dernier avait provoquée. Reçu par le héros de l'indépendance américaine avec la plus grande cordialité, le prince Louis s'aperçut aussitôt du changement survenu dans l'esprit de son interlocuteur, mécontent du gouvernement de Louis-Philippe autant que de celui de la Restauration. Il put observer que La Fayette se repentait de son attitude en 1815, et que, depuis la mort du duc de Reichstadt, il paraissait tout disposé à appuyer les revendications du neveu de l'empereur, à la première occasion favorable; jugeant également sans stabilité et sans avenir le trône de Louis-Philippe, et même l'établissement en France d'une république. « Votre nom seul est populaire », telle avait été la conclusion des discours de La Fayette. Ainsi le prince Louis-Napoléon se trouvait-il encouragé dans ses ambitieux desseins non seulement par des hommes comme Chateaubriand et La Fayette, mais encore par des personnages distin-

gués appartenant à tous les partis [1], et même par des officiers de l'armée française avec lesquels il entretenait des relations et des correspondances. Dans ses lettres ou dans ses entretiens, le prince aimait à répéter, paraît-il, cet aphorisme : *Le grand avantage*, disait-il, *de la cause impériale, c'est d'être, pour l'Europe, l'emblème d'un pouvoir légitime, tout en représentant en France un principe démocratique*. La mort de l'héritier direct de l'empereur ne fit donc que le confirmer dans la résolution de saisir la première occasion favorable pour tenter l'entreprise qu'il méditait et, au besoin, pour la faire naître.

Retour de Londres, le prince écrivait à l'abbé :

Arenenberg, 9 juin 1833.

Mon cher monsieur l'abbé, votre lettre m'a fait grand plaisir; croyez bien que, quoique je ne vous aie pas écrit depuis longtemps, mon amitié pour vous est toujours la même. Maman a lu votre lettre avec intérêt et vous écrira bientôt aussi. J'ai été bien heureux de me retrouver à Arenenberg, après une absence de six mois, et je ne regrete *(sic)* pas les fêtes et les plaisirs de Londres. J'ai fait un voyage dans l'intérieur de l'Angleterre. J'y ai admiré l'aisance qui semble répandue partout, et ces productions si parfaites de l'art à côté de la nature la plus riante. Les voitures à vapeur m'ont surtout beaucoup plu. Quoique loin de mon gîte habituel, j'étais toujours en famille, puisque j'étais toute la journée avec mon oncle et ma belle-sœur, qui se souvient très bien de vous, car nous avons parlé ensemble quelquefois de Draveil. Le séjour de Londres lui a fait grand bien; l'obligation de voir tant de choses nouvelles l'a distraite, et a chassé un peu de son esprit le souvenir cuisant de douleurs ineffaçables.

Je compte naturellement ne plus bouger d'Arenenberg. Je m'occupe toujours beaucoup, de sorte que le temps ne me paraît point long; et, quand on n'est pas dans sa patrie, tous les pays vous paraissent également agréables ou plutôt également insipides.

Notre séjour est assez embelli cette année. Ma mère a fait quelques améliorations qui l'ont occupée. Elle compte vous envoyer bientôt une compensation des pertes que vous fait éprouver la trop grande chaleur, qui brûle les fruits de votre jardin. Je serais bien heureux si

[1] Notamment le célèbre écrivain et polémiste Carrel, qui s'exprimait élogieusement sur le compte du prince Louis-Napoléon.

je pouvais espérer d'aller vous embrasser un matin à Draveil, mais hélas! je n'y compte guère.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez toujours à ma sincère amitié. — Louis N. B.

La reine Hortense reprend la plume pour annoncer à l'abbé que, lasse des calomnies, des médisances et des niaiseries qu'on débite ou qu'on publie sur son compte, elle se décide à faire imprimer, pour rétablir la vérité et pour se défendre, tout ce qu'elle estimera utile pour confondre des récits erronés et pour la justification de son attitude vraie :

18 août 1833.

Mon cher monsieur l'abbé, je vous remercie de tous les détails que vous me donnez sur vous. Vous vivez comme nous dans la solitude et l'occupation. C'est un véritable bien après les malheurs que de trouver enfin le repos. Quant à moi, je l'ai en effet; mais vous qui connaissez ma vie entière, ne trouvez-vous pas qu'il faille toujours, en dépit de moi, que le public s'occupe de ma personne et que les gouvernements la redoutent? D'un côté je me vois imprimée; on me prête les *Mémoires* les plus niais, faits avec une apparance *(sic)* de vérité; de l'autre on me calomnie encore! Vraiment si j'avais conservé pour le monde cette imagination de jeunesse qui vous fait croire que le vrai et le bon doivent y être jugés et appréciés, je serais bien à plaindre. Mais, heureusement, de grandes injustices et de grandes douleurs m'ont fait placer tout à sa juste valeur, en disposant mon esprit à l'indulgence et mon cœur à ne ressentir que ce qui le touche directement. Cependant, comme je suis lasse d'être montrée par procuration et si souvent falsifiée, on me pousse à me montrer moi-même et, puisqu'on veut s'occuper de moi envers et contre tout, je dirai : Me voilà. Dans mes prétendus mémoires, on me fait dire beaucoup de mal de notre Institut de Saint-Germain et, certes, j'en pense au contraire beaucoup de bien. Aussi je me décide à faire paraître toutes les lettres de Mme Campan, qui sont le complément à ses œuvres et la meilleure justification qu'on puisse donner à ses ennemis. J'ai toujours refusé jusque-là à ceux qui me demandaient cette correspondance, parce qu'il était trop question de moi. Mais, puisqu'il faut que je sois toujours actrice et sur la scène du monde, je me résigne à m'y placer, mais au moins dans une attitude vraie. Mon fils vient de faire un ouvrage qui lui fait beaucoup d'honneur; il

a le plus grand succès ici, il traite de la Suisse et il l'a fait en français et en allemand. Je suis heureuse de le voir s'occuper de choses sérieuses; c'est ainsi qu'on ne s'ennuie pas et qu'on devient un homme distingué. Je pense qu'il vous écrit souvent; il ne vous oublie pas, soyez-en sûr, car son cœur est encore supérieur à son esprit, et il est impossible, dans une situation aussi pénible que la sienne, d'avoir un caractère plus paisible et plus doux. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, mille choses pour vous et votre voisine. A-t-on des nouvelles de la maréchale Ney? Je n'en ai pas[1]. — HORTENSE.

P.-S. — Monsieur (nom illisible) est chargé de vous remettre 250 francs de ma part.

La reine Hortense avait de l'ambition pour le fils qui lui restait. Le souvenir des gloires, plus que des malheurs d'un passé qu'elle avait en partie vécu, hantait son imagination. Elle avait d'abord partagé et encouragé les aspirations enthousiastes du jeune prince, dont elle flattait l'ambition naissante en faisant miroiter à ses yeux de séduisantes perspectives. Mais, depuis la désastreuse entreprise à main armée de Forli, le ton de son langage, quand des projets d'aventure revenaient sur le tapis, était devenu très circonspect. Sous le calme apparent de son fils, Hortense — qui le connaissait bien — devinait des dispositions arrêtées et la détermination de ne pas continuer à se contenter de polémiques oiseuses ou de discussions platoniques. N'ayant plus au monde que ce fils, la reine redoutait de le voir se lancer dans de nouvelles aventures, et tenait avant tout à préserver son dernier enfant des dangers auxquels devaient l'exposer son esprit froidement audacieux et son caractère entreprenant. Sa mère, inquiète du mystère dont s'enveloppait depuis quelque temps son fils, cherchait un dérivatif de nature à détourner celui-ci de toute chimérique et périlleuse entreprise. La reine crut l'avoir trouvé en s'occupant de projets de mariage pour lui. Mais il sera facile de se rendre compte par la suite que le prince exilé, dont la tête travaillait sans cesse, n'était nullement dis-

[1] La maréchale Ney, amie de pension de la reine Hortense, lui était très attachée.

posé à laisser enchaîner par des liens matrimoniaux une activité dont, trois ans plus tard, il allait donner un témoignage retentissant.

En attendant, le prince Louis écrivait à l'abbé :

Arenenberg, 27 octobre 1833.

Mon cher monsieur l'abbé, certes je ne vous laisserai pas cette fois-ci la demande et la réponse, et je suis trop touché de l'intérêt que vous portez constamment à ma personne, pour ne pas vous exprimer moi-même toute la reconnaissance que j'en ressens.

Je vous ai envoyé dernièrement, par une occasion, ma brochure sur la Suisse. Je suis heureux de penser que ce premier essai ait trouvé, en Suisse, un grand nombre d'approbateurs. Les journaux en ont fait un grand éloge. Je vous ferai parvenir, dès que je le pourrai, ma lithographie.

Ma mère désirerait beaucoup que son intérieur fût embelli par une belle-fille qui augmenterait les objets de son affection; mais moi, dans ma position, je ne dois pas désirer faire partager mon sort aventureux et pénible à une personne, qui perdrait pour moi amis et patrie. Dans tous les cas, lorsque je me marierai, je n'épouserai qu'une Française, et je ne veux m'attacher jamais au rang, mais aux qualités seules. Ma mère désirerait beaucoup savoir quelle est la personne dont vous me parlez. Vous êtes par trop discret. Je n'ai pas deviné quelle est la personne que j'ai vue à Londres. Est-ce le duc de Padoue? Avec qui sa fille est-elle mariée?

Maman se porte bien et me charge de vous dire bien des choses de sa part.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, croyez toujours en ma sincère amitié. — Napoléon-Louis B.

On peut constater, par la lecture de la précédente lettre, que, malgré le motif dissimulé de ses répugnances à enchaîner sa liberté d'action par les liens d'un mariage, la curiosité du prince semble éveillée au sujet de la jeune personne que l'abbé n'a pas encore voulu nommer. Le fils d'Hortense eût peut-être renoncé à ses préventions contre l'hymen, s'il eût été profondément épris... Aucun obstacle en effet ne devait l'empêcher, vingt ans plus tard, de contracter un mariage d'amour.

La reine Hortense, dans une lettre qu'on va lire, entame à son tour le chapitre des projets dont il vient d'être question :

Arenenberg, le 3 janvier 1834.

Mon cher monsieur l'abbé, je vous remercie de vos vœux; je sais combien ils sont sincères, et je les reçois toujours avec plaisir. Vous connaissez mes désirs, ils sont nuls pour moi. Pour mon fils c'est différent. Je lui souhaite une vie douce et un doux intérieur, et il est curieux que la personne dont vous lui avez parlé soit justement celle à laquelle j'avais pensé il y a quelques années. Il devait vous répondre ses idées là-dessus, et s'il ne l'a pas encore fait, c'est qu'il travaille presque jour et nuit à un ouvrage sur l'artillerie. Je ne vous dirai pas trop ce que c'est, mais comme je jouis de voir qu'il s'occupe n'importe comment, le temps passe et il oublie sa triste position. Je dis triste pour lui, car je souhaite encore à toutes les mères d'avoir un fils de vingt-cinq ans, sans patrie, sans avenir, sans aucune distraction, et qui sache comme lui sentir sa position et la supporter avec autant de courage et de douceur. Voilà, je crois, la raison qui lui fait désirer de ne pas se marier; il ne veut associer personne à une destinée qui lui semble peu heureuse. C'est du moins ce qu'il m'a dit qu'il vous répondrait et, quoique je ne sois pas de son avis, c'est une chose qui le regarde de trop près pour qu'il ne soit pas seul maître de décider. Du reste, la personne et la famille lui conviendraient parfaitement.

Je vois, mon cher abbé, que vous tremblez un peu de me voir imprimer toute vive. Je vous dirai franchement que rien ne m'est plus désagréable que de me voir exposer en public; mais j'ai réfléchi, et j'ai pris cette grande détermination. Si ma destinée avait voulu que je restasse dans l'ombre, elle me servait selon mon goût; mais, en dépit de moi, de mes actions, de mes paroles, il faut toujours qu'on me mette en scène. Ceux qui se croyent encore mes amis sont dans le tourbillon, ils ne lisent pas tout ce qui s'imprime. L'histoire commence déjà pour nous et où va-t-on chercher tout ce qui me regarde? Dans des libelles restés sans réponse depuis 1815. Je suis donc représentée à la génération présente comme il a plu de le faire à la génération passée, et vos amis, qui se garderaient bien d'élever la voix pour vous, vous écrivent : « Restez tranquille, faites-vous oublier, ce n'est pas digne de vous de vous défendre, etc., etc. » — D'accord, je ne demande pas mieux que de me faire oublier, mais m'oublie-t-on? Ne compose-t-on pas des mémoires sur moi qui n'ont pas le sens commun? A la moindre émeute, ne dit-on pas que c'est moi qui la paye?

Et bien *(sic)*, j'ai d'autres amis qui m'ont dit : « Votre position a toujours exigé qu'on s'occupât de vous; ni vous ni les vôtres n'avez élevé la voix, n'avez expliqué votre conduite. Il est tout simple, lorsque l'on veut parler de vous, qu'on s'instruise dans ce qui est écrit, et si les contemporains vous croyent *intrigante*, à plus forte raison la postérité le croira aussi. » Mon goût m'aurait fait suivre l'avis de mes anciens amis, mais mon esprit m'a fait comprendre la nécessité de l'avis des nouveaux amis.

Vous connaissez mieux que personne ma vie à Paris en 1814, puisque vous étiez avec moi, *et* bien, lisez un ouvrage remarquable, l'*Histoire de la Restauration*, ouvrage qui restera, et vous y verrez que Mme Hamelin, que je ne connais pas, venait tous les jours chez moi; que M. de Bassano, Renaugt *(sic)* y tenaient leurs conciliabules, etc., etc., *et* bien, voilà comme on écrit l'histoire. Je ne désavouerai jamais ce que j'ai fait et senti, mais je suis fatiguée de voir qu'on me dénature toujours, parce qu'on m'a dénaturée une fois; *et* bien, je me montre enfin, qu'on me critique, j'en prends mon parti; mais, au moins, ce sera moi et non *un être de raison*. Je ne comprends pas la lenteur qu'on met à mon ouvrage. J'ai dit qu'on vous l'envoyât tout de suite. Vous me reconnaîtrez, vous, et je suis sûre que la peinture de tout ce que j'ai souffert vous attristera. Si des gens n'en sont pas contents, qu'importe! Je n'ai pu me montrer qu'avec mes idées et mes opinions. Mais, au moins, sera réputé sot celui qui osera dire, après m'avoir lue, que je conspire, et, si l'on veut m'oublier après et me laisser tranquille, j'y aurai au moins gagné cela.

Adieu, mille choses à Alexandrine. Croyez, mon cher monsieur l'abbé, aux sentiments que je vous ai voués. — HORTENSE.

Dans la lettre du 2 février suivant, le prince Louis, reprenant sa correspondance avec l'abbé, le remercie de ses bons offices qui avaient pour but de préparer, pour le fils de la reine, une alliance matrimoniale convenable à tous égards. Mais il repousse en même temps tout projet de mariage, comme on le verra, tant qu'il restera en exil. Cette résolution faiblira à un certain moment, un peu plus tard, ainsi que la suite de la correspondance en fournira la preuve.

Arenenberg, 2 février 1834.

Mon cher monsieur l'abbé, je dois vous paraître bien coupable de ne pas vous avoir encore répondu sur un sujet qui cependant doit m'intéresser vivement; mais, si je ne vous ai pas fait parvenir ma

réponse plus promptement, c'est qu'elle ne devait pas être favorable à votre proposition. En effet, mon cher monsieur l'abbé, je suis bien déterminé à ne pas me marier avant d'être retourné dans ma patrie. Si ma résolution n'était pas aussi arrêtée, tout ce qu'il y a de convenable et de séduisant, dans le choix dont vous me parlez, m'aurait décidé à suivre votre conseil. Mais, je vous le répète, je ne veux pas changer de détermination.

Je suis occupé, depuis plusieurs mois, d'un ouvrage sur l'artillerie qui me donne beaucoup de mal, car je n'ai personne auquel je puisse demander des conseils; aussi, si je réussis, je n'en aurai que plus de mérite.

Nous avons eu un hiver bien doux; il y a des arbustes déjà en feuilles; je vois d'après les journaux qu'il en est de même à Paris. Cela doit vous faire plaisir pour votre jardin. En attendant que la France rende justice à notre nom, en nous recevant comme citoyens, je me suis fait Suisse. Je suis aimé dans ce pays-ci, les habitants m'en donnent journellement des preuves, et il vaut mieux être citoyen d'un pays libre que courtisan d'un pouvoir qui déshonore votre patrie. Aussi suis-je résigné à mon sort, et j'attends tranquillement les décrets de la Providence.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, recevez de nouveau l'assurance de mon sincère attachement.

Votre ami, Napoléon-Louis.

IX

Dans l'année 1834, il se produit de la part de la reine Hortense une recrudescence d'activité épistolaire très marquée. Elle se traduit par de longues dissertations, contenues dans des lettres plus nombreuses que de coutume, ayant presque toujours pour objet des projets matrimoniaux pour son fils, projets qu'elle examine et qu'elle discute avec l'abbé Bertrand. Hortense donne ainsi, à son ancien aumônier, un témoignage irrécusable de la confiance qu'elle a mise dans son jugement, dans sa discrétion et dans son savoir-faire. Ces divers projets, dont le plus important, étaient tous destinés à se voir étouffés dans l'œuf.

8 mars 1834.

Mon cher monsieur l'abbé, je suis bien aise que vous ayez approuvé ma publication; je sais très bien que je me livre ainsi à la critique; mais, lorsque depuis vingt ans on attaque votre caractère, il est bien permis de se défendre, puisque personne ne le fait, et en ne disant que toute la vérité. J'étais fatiguée de voir mes amis influencés par je ne sais quel vertige, et croire que je me mêlais d'affaires, que j'intriguais. Alexandrine même, si elle a eu de moi des lettres un peu vives, c'est que je reconnaissais bien dans les siennes cette crainte que nous nous abusassions sur notre véritable position; elle assurait que nos nouveaux amis ne nous disaient pas toute la vérité. Tout cela veut dire : « Vous croyez qu'on pense à vous, vous voulez en profiter, et vous vous attirerez des tourments sans profit. » *Et* bien, j'ai voulu prouver que je connais tout aussi bien que personne l'opinion de la France, que je pouvais nuire et que je ne l'ai pas fait, et que, loin de vouloir troubler mon pays, je conçois même encore — si l'on nous craint — qu'on nous laisse en exil; mais ce que je ne veux plus souffrir, c'est qu'on nous calomnie et, à tous les gens sans passion mon livre prouvera la vérité. Voilà quel a été mon seul but, en le faisant paraître, comme vous l'avez pensé.

Il ne me manquerait, dans ma solitude, que de voir mon fils marié, et j'espère finir par l'amener à cette idée, malgré sa délicatesse de ne vouloir pas faire partager son malheur. Mais on m'a parlé déjà de plusieurs jeunes personnes. Celle pour laquelle vous m'avez écrit est peut-être celle qui, sous tous les rapports, nous conviendrait le mieux; car, dans notre ermitage, il nous faut de la simplicité. Mais aussi il faut que la belle-fille apporte de quoi augmenter le ménage; vous savez que j'ai fait beaucoup de pertes. Mon fils, étant malheusement le seul à présent, peut espérer de son père et de moi avoir de la fortune après nous, parce que deux portions médiocres peuvent composer un tout assez considérable. Il faut donc que celle qu'il épousera le mette dans la position de pouvoir aller passer un hiver dans une grande ville, sans se gêner. Quel sacrifice le père ferait-il pour ce mariage? Voilà ce que je désire savoir, car cela peut avoir de l'influence sur notre détermination, à mon mari et à moi; et, comme mon fils trouve la jeune personne fort bien, nous pouvons revenir sur son projet de célibat qui n'est pas du tout de notre goût. Adieu, mon cher monsieur l'abbé, vous connaissez nos sentiments pour vous. Mille choses à Alexandrine. — H.

Dans la lettre suivante, la reine Hortense fait allusion à plusieurs partis susceptibles de convenir à son fils, et, entre autres, il en est un dont il a été beaucoup parlé dans le temps, qui concernait la célèbre princesse Mathilde, fille de l'ancien roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte. Par malheur, comme on le verra, le mari d'Hortense y mit son *veto*. Toujours original et bizarre, l'ancien souverain de Hollande ne cessait de faire obstacle aux négociations matrimoniales entamées par Hortense, bien qu'il fût lui-même désireux de marier son fils. Les lettres qui vont suivre feront comprendre au lecteur la nature fantasque et capricieuse de ce personnage ombrageux. Ce frère de l'Empereur fut, toute sa vie, malheureux en grande partie par sa propre faute et il ne réussit, en fin de compte, qu'à rendre également l'existence pénible à tous ceux qui l'approchaient.

Le 7 septembre 1834, la reine Hortense écrivait de nouveau à l'abbé Bertrand :

Mon cher monsieur l'abbé, il m'importe de récapituler toute ma conduite pour ce mariage dans lequel, vous savez, je mettais un bonheur intérieur et tranquille qui sera toujours envié par moi. La jeune personne, son caractère, sa position me firent la désirer plus que toute autre. Vous en aviez écrit à mon fils; je lui en parlai comme d'une chose à laquelle je tenais beaucoup. Il ne voulut pas s'engager dans sa triste position à se marier et refusa. Plusieurs partis se présentèrent; j'insistai encore. Je mis en avant sa propre position assez triste que de rester à la campagne seul et sans intérêt. Il ne possède rien à lui; il doit attendre la fortune de son père et de sa mère, mais la dot de sa femme lui procurera l'agrément de pouvoir la mener l'hiver dans une ville, pour ne pas l'enterrer toute sa vie à la campagne. Je pensais que, pour cela, sa femme devait lui apporter au moins 50 000 livres de rente. Je vous écrivis dans ce sens; vous me répondîtes que la jeune personne ne pouvait apporter que 600 000 francs. Je réfléchis que placer cette somme moitié en terres, moitié en hipothèques *(sic)* ou en rente, cela pouvait, dans ce pays, rapporter vingt-cinq ou trente mille francs, et que mes enfants pouvaient avoir une existence non brillante, mais heureuse et tranquille. Pendant ce temps, ma nièce[1] était venue ici. Au retour à Florence, sa

[1] La princesse Mathilde.

famille avait manifesté le désir de notre alliance. Mon mari écrivit à son fils : « On parle de ton mariage avec ta cousine. Que tu m'offres une jeune personne bien élevée, d'une bonne famille, et avec une fortune convenable, j'y consens; mais je te préviens que je m'oppose à ton mariage avec ta cousine. » Plusieurs personnes dont on m'avait parlé et qui apportaient des avantages même plus grands que Mlle de P...[1], furent placées sur une liste, et la liste envoyée à mon mari. Parmi elles, une lui plut, et il écrivit à son fils qu'il donnait tout de suite son consentement, si il épousait celle-là. Moi, je tenais à Mlle de P... et mon fils, qui l'avait vue, convenait que c'était celle qui lui plairait sans doute le plus, quoiqu'il ne connût pas les autres. Il écrivit à son père dans ce sens, en faisant valoir les avantages qui pouvaient toucher son père et il ne doutait pas que, petit à petit, il ne le ramenât à ses désirs. Pendant ce temps, comme mon fils allait me quitter, je le priai d'écrire sa lettre au duc pour l'engager à venir; car je vous avais mandé aussi que lui-même voulait être sûr de plaire, avant de conclure une affaire qu'il regarde comme sérieuse, et être sûr, par la bouche de la jeune personne, qu'elle n'obéissait pas à des convenances de famille. Je comptais voir le duc, lui parler franchement pour la fortune, lui dire ce que je vous avais écrit : qu'il fallait qu'elle fût placée près de nous, et, si nos enfants se convenaient, conclure une chose que je croyais assurée, car je ne pouvais croire que mon mari ne finît pas par approuver ce lien, puisqu'il avait écrit à son fils : « Hors ta cousine, je consens à tout » et que son fils lui ferait valoir ce consentement. La note du duc est arrivée dans cet état de choses. J'ai dû l'envoyer, avec une réponse de moi, à notre homme d'affaires. Il me répond que, dans la position de mon fils, rien de ce qui est proposé n'est admissible, qu'en envoyant ces propositions à mon mari, il ne voudra jamais, avec raison, entendre parler de ce mariage; qu'une dot qu'on ne donne pas, qui, d'une valeur de 600000 francs, ne rapporte que 15000 francs, tout cela indivis et placé dans un pays où les enfants n'ont aucun droit civil, est un arrangement de fortune que tout homme raisonnable doit repousser. Pendant ce temps, mon fils m'envoie une lettre qu'il reçoit de son père, ainsi conçue :

« Je serais enchanté que tu te mariasses, mais quelque estime que j'aie pour la personne que tu as choisie et pour son père, je ne puis approuver ce choix, parce qu'il est contraire au système que

[1] Marie-Louise-Antoinette, fille du général Arrighi, duc de Padoue, et de Mlle de Montesquiou-Fezensac, 1812-1866, mariée la même année, en 1834, à M. James Thayer, plus tard sénateur. C'était une fort belle personne.

je me suis fait depuis longtemps sur ton mariage et celui de ton frère, et que j'ai eu trop cruellement à me repentir de m'être laissé persuader à m'écarter de ce système, pour ce qui regarde ton frère aîné. Cependant, je te le répète, je n'ai rien contre la jeune personne. »

Je viens de copier cela mot pour mot, et je vous en laisse tirer la conséquence, car certainement son fils aîné était fort heureux dans son mariage. Est-ce à cause des idées politiques? Mais, au contraire, il me semble qu'il y a lieu à s'en féliciter. Enfin, je vous dis toute la vérité. Vous en ferez ce que vous voudrez, mais je désire que tout cela reste secret entre nous et le duc, si vous croyez qu'il doit en être instruit. Je lui ai donc envoyé une seconde lettre, puisque la première ne lui a pas été remise, et je le laisse juge à présent de ce que je devrais faire. Quand mon fils faisait valoir aux yeux de son père des avantages qui n'existent plus, tandis qu'il en trouve de plus grands ailleurs, j'ai pensé qu'il fallait attendre du temps, et j'ai écrit dans ce sens. Cependant, comme sa fille ne doit pas en souffrir, je lui ai rendu sa parole, car, si elle trouve mieux dans son pays, sans être obligée de morceler sa fortune, sans contredit nous ne voulons pas être un obstacle à son bonheur. Je ne conçois rien au bavardage de (nom illisible)...[1], car ma voisine ne sait rien de nos projets, et l'on m'a écrit de Paris, où le bruit courait déjà sur ce mariage, qu'en partant elle avait dit chez la duchesse d'Abrantès qu'elle était chargée de louer un appartement pour le duc. Vous savez comme elle aime à mentir; sans doute, entendant parler de ce bruit, elle a voulu y être pour quelque chose, mais elle ne sait rien. En voilà bien long, je vous ai tout dit franchement, sans commentaires; je n'ai pas revu mon fils depuis tout cela, mais je vous laisse juge de tout le prix que j'attachais à cette alliance et de la façon dont j'ai dû agir. Adieu. — *(Sans signature.)*

Le bon abbé, malgré son âge avancé déjà, montrait beaucoup d'activité pour répondre aux désirs de son ancienne souveraine et bienfaitrice. Il y déploya, semble-t-il, toutes les qualités qui lui avaient valu la confiance et l'attachement, dont la reine lui accordait toujours de si fréquents et de si précieux témoignages. Si le succès ne couronna pas ses efforts, pour aboutir à la solution désirée, ce ne dut pas être assurément par la faute, ni par

[1] Probablement Mme Parquin, née Louise Cochelet.

le manque de zèle du négociateur. L'abbé Bertrand venait de quitter Draveil pour s'installer à Mantes.

Autre lettre de la reine Hortense sur le même sujet :

20 novembre 1834.

Mon cher monsieur l'abbé, vous voilà établi dans une petite ville au lieu du village. J'espère que vous vous y trouverez moins isolé, et que les bons souvenirs de notre chère Mme Campan vous y auront donné promptement des amis; sans doute M. Maygné et sa femme, dont elle faisait cas, y sont encore. Vous connaissez mon intérêt pour vous; ainsi, j'espère recevoir des détails sur votre nouveau séjour. Je n'ai pas grand'chose à vous dire sur nous; la maréchale Ney doit être à Paris maintenant, elle aura vu Alexandrine en passant. Cette dernière prend les choses vivement; elle trouve qu'on a offensé le duc et sa fille en s'avançant autant pour reculer. Mais on demandait trois choses pour partir : une lettre du fils, l'approbation du père et la dot approuvée. J'ai commencé à faire ce qui était en mon pouvoir; mon fils allait me quitter, il a écrit sa lettre. J'ai eu peut-être tort de l'envoyer si vite, je devais croire que mon mari y consentirait. J'attendais sa réponse et, pour la dot, quand on dit : On peut la placer en *terres où la famille voudra*; c'est cette hipothèse *(sic)* qui nous convenait et, dans nos calculs, nous pensions que cela devait rapporter le double que deux et demi pour cent. Pour que mon fils se marie, il faut qu'il améliore sa position au lieu de la rendre plus médiocre; à son âge, passer tous ses hivers dans une campagne, c'est par trop sévère. Nous faisions donc nos calculs, et voilà, par la note que le duc envoie, qu'il ne peut donner que l'intérêt, ce qui fait un revenu insuffisant. Mon mari ne donne rien, puisqu'il n'approuve pas ce mariage, et moi qui m'empresse d'arrêter le départ du duc, puisque je vois un changement, je consulte mes gens d'affaires et l'on m'écrit que, lorsqu'on marie sa fille, on donne la dot; qu'on ne la laisse pas à la merci des parents, pour avoir peut-être des procès avec eux, s'ils ne payent pas, et que cette méfiance qu'on montre pour un mari est si humiliante que je serais coupable de placer mon fils dans cette position. Ensuite, comment le duc va-t-il commander un trousseau, rendre une chose comme celle-là publique enfin, avant que l'on se soit vu! Car mon fils disait bien qu'il voulait juger s'il convenait à la jeune personne; moi, qui n'en doutais pas, je pensais que, s'étant vus, ils se conviendraient et pourraient se marier tout de suite. Mais mon fils voulait attendre encore;

aussi lorsqu'il a vu les arrangements qui, nécessairement, à cause de l'exil, amenaient des difficultés, il a dit : « J'avais bien raison de ne pas vouloir me marier! Tant que j'aurai une position à offrir si équivoque et si gênante pour une famille française, je resterai comme je suis. » Je ne puis le désapprouver. Je regrette infiniment pour moi et mon fils la jeune personne. Si elle avait quinze ans, je dirais attendons, mais je me suis empressée de rendre la parole au père, parce que des trois conditions qu'il demandait pour partir, je n'ai pu en remplir qu'une, et que, s'il était parti alors, il aurait eu le droit de se plaindre, mais rien n'a pu faire tort à sa fille. Au contraire, le bien que tout le monde en dit n'a pu que la mettre en évidence et la faire rechercher davantage; et, quand il s'agit de plus ou moins de fortune nécessaire pour vivre, et que ce triste et pourtant indispensable calcul est la seule chose qui rompt un arrangement projeté, il ne peut rien en rejaillir de fâcheux ni d'un côté ni de l'autre. Je ne lui en veux pas du tout, parce que je sens bien qu'il ne doit pas désirer morceler la fortune de ses enfants, et j'en reviens à dire, comme mon fils, qu'il ne faut pas qu'il pense à épouser une Française tant qu'il est dans l'exil; on ne peut ni se connaître avant de se lier, ni confondre fortune et destinée parce que, avec raison, une famille voudra toujours sauver, autant qu'il est en elle, ses intérêts les plus chers d'une loi qui frappe pourtant toute femme qui entrera dans la famille Bonaparte. Je serais fâchée que le duc nous en voulût, car nous faisons grand càs de lui et des siens.

Adieu, mon cher monsieur l'abbé, ne doutez jamais de mes sentiments. — H.

Avant d'écrire à l'abbé sa dernière lettre de l'année 1834, la reine Hortense n'avait peut-être pas perdu tout espoir de voir le duc de Padoue revenir sur ses décisions et reprendre le fil des négociations. Cet espoir ne se réalisant pas, Hortense adresse à son dévoué correspondant des recommandations destinées à le charger d'une mission délicate :

24 décembre 1834.

Mon cher monsieur l'abbé, nos projets de mariage ont manqué : j'ai su apprécier par le désir que vous en aviez, tout votre attachement pour mon fils, mais je suis bien aise à présent des difficultés qui se sont rencontrées, car on dit que le duc va se marier, et mon fils se serait trouvé le beau-fils de quelque vieille Anglaise fort peu

considérée; mon mari a tenu bon et s'en félicite. Moi aussi, depuis que la demoiselle a pris si vite un parti qui semble lui convenir, mais qui est si loin de celui qu'on lui destinait. Enfin, tout est pour le mieux, mais ce que je désire de vous, c'est que vous redemandiez toutes mes lettres sur ce sujet que vous avez pu donner, car elles ne doivent plus rester là, et, si vous croyez que vous puissiez ravoir celle de mon fils, vous me ferez plaisir, car il est inutile que cette demande reste dans les archives du duc. On pourrait croire que Louis a été refusé puisqu'un autre mariage a suivi si vite, et je pense que cela ne peut pas satisfaire beaucoup l'amour-propre de la famille du duc; et à cause de mon mari, dont on attendait le consentement, il en voudrait à son fils, s'il l'apprenait, de s'être autant pressé. Occupez-vous de cette petite négociation, je vous prie, si cela est possible.

Je viens de passer quelques jours à Sigmaringen; j'ai repris là des douleurs nerveuses à la tête, et je me soigne en ce moment. Pour ne pas passer seuls notre quatrième hiver à la campagne, j'ai le projet d'aller au mois de février passer un mois à Genève. J'y ai loué un appartement, ce sera un peu la France, et au moins mon fils y trouvera un peu de distraction et de conversations instructives, des cours, etc., etc. Moi j'y vivrai comme partout, mais j'entendrai parler ma langue, et voilà tout le plaisir que je me promets. Je pense qu'on vous enverra les lettres de Mme Campan; vous me direz ce que vous en pensez. J'avais dit qu'on vous en envoyât un exemplaire, et j'apprends qu'on m'a expédié ceux qui me reviennent. Si Alexandrine ne vous en a pas prêté un pour le lire, dites-le-moi. Adieu, recevez l'assurance de mes sentiments. — H.

On a pu remarquer, dans les dernières lettres de la reine Hortense, que lesdites lettres, tout en étant datées, ne mentionnent pour ainsi dire presque plus jamais l'endroit d'où elles sont parties. Il est donc malaisé de déterminer à quelle époque précise la reine et son fils ont pu villégiaturer à Genève. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1834, ou plus probablement en 1835, le prince dut faire de fréquentes apparitions dans cette ville, dans le but de s'y aboucher avec certaines personnalités s'occupant de politique. Il jugeait nécessaire, en effet, de s'assurer leur concours éventuel, pour le cas où il s'agirait de mettre à exécution le projet plus que téméraire auquel il ne cessait de songer.

Lettre de la reine Hortense :

30 janvier 1835.

Mon cher monsieur l'abbé, il ne faut pas que vous en veuilliez à Louis, il vous aime toujours beaucoup. Il n'a pu qu'être reconnaissant de vos soins pour son bonheur, et croyez qu'il n'est nullement ingrat pour ces preuves de votre attachement; mais vous savez qu'il a toujours été paresseux pour écrire. Je sais ce que c'est, moi qui avais la plume en antipathie et, sans toutes les faussetés répandues sur nous et mon désir de placer la vérité sur le papier, certainement je n'aurais pas vaincu ce dégoût de l'écritoire. Mais Louis est excusable; vous savez qu'il fait un ouvrage sur l'artillerie[1]. Il se lève à cinq heures du matin; il travaille avec tant d'ardeur que souvent il ne vient pas déjeuner avec nous. Toujours des calculs, toujours des mathématiques, et, quand il envoie à Zurich pour imprimer ses feuilles, elles reviennent remplies de fautes. Je vous assure qu'il n'a pas un moment à lui, et je pensais à aller passer deux mois d'hiver à Genève pour le distraire; mon appartement est loué; *et* bien, il me demande de retarder d'un mois pour finir un chapitre commencé de son ouvrage. Vous voyez qu'il y a de l'ardeur et, dans notre retraite, je suis trop heureuse que ce besoin de s'occuper de lui en fasse supporter la tristesse. Vous voyez donc qu'il se fatigue souvent beaucoup trop, et qu'il a à peine le temps d'écrire; du reste, il fait tous les jours le projet de vous répondre et, lorsqu'il reçut votre dernière lettre et que je lui dis ce que je vous avais prié de faire pour sa lettre au duc, il me dit : « Je suis fâché de cette démarche, car je ne désavoue pas du tout ce que j'ai fait et, sans notre position de fortune et d'exil, qui nous a forcés à réfléchir que nous n'avions pas assez de bonheur à offrir, cette jeune personne me convenait par son personnel comme par sa position, et je ne désavouerai jamais que j'ai eu le désir de l'épouser, il m'est donc fort égal que le père conserve ma lettre. »

Vous voyez, mon cher abbé, que cette idée qui était de moi seule, et à cause de mon mari, qui aurait pu faire un reproche d'avoir écrit avant d'avoir son dernier mot, cette idée n'est pas partagée par mon fils, qui se sent majeur et qui ne désavouera jamais une démarche qu'il aura faite; ainsi tout est pour le mieux. Mais moi qui vous parlais en confiance et pour vous seul, je suis bien aise qu'on vous rende mes lettres et que vous les déchiriez. Vous pouvez écrire à

[1] Nous sommes fondés à croire que cette artillerie menaçait surtout le trône de Louis-Philippe!...

M. Buchon, rue de la Victoire, n° 14, à Paris, pour lui parler de votre ouvrage; il est très complaisant et vous dira franchement ce qu'il peut faire. Vous pouvez lui dire que je vous ai encouragé à lui parler de votre publication, et que je vous ai dit que je lui en écrirais. Il doit vous envoyer les lettres de Mme Campan; vous pouvez aussi les lui réclamer, car je lui avais écrit de vous en envoyer un exemplaire. Je suis bien étonnée d'apprendre que sa famille soit mécontente de cette publication. Depuis des années qu'on l'attaque pour n'avoir donné qu'une éducation frivole, sans morale et sans religion, il n'est venu à aucuns membres de sa famille, *qui lui doivent tout*, l'idée de la défendre. Puisque j'avais en main la preuve du contraire, je l'ai fait, moi, et je trouve curieux qu'au lieu de me savoir gré du succès même de ces lettres en faveur de Mme Campan, on s'en offense.

C'est toujours ce genre de pusillanimité que je connais. Ne parlons pas du passé! Ne remuons pas des cendres! dit-on; mais l'histoire, qui se moque des cendres et qui ne vit que du passé, vient vous dessiner une figure copiée dans des libelles, et elle reste ainsi tracée à cause de la faiblesse et de l'ingratitude des contemporains. Je vis loin du monde, mon cher abbé, et je ne le regrette pas. Je le vois de si loin, de si haut, qu'il me fait l'effet de devenir plus petit tous les jours, du moins celui des grandes villes, où le bruit, le mouvement, la poussière vous empêchent de rien voir et de rien juger sainement[1]. Mais adieu, recevez l'assurance de mes sentiments. Si vous ne recevez pas de lettre de Louis, il dit pourtant tous les jours : je vais écrire à l'abbé. — H.

X

L'année 1835 avait commencé, comme on l'a vu, par une lettre de la reine Hortense; une lettre de son fils, le prince Louis, va lui succéder. Mais, avant de la transcrire, il n'est pas inutile et sans intérêt de constater que les desseins que depuis longtemps le prince agitait dans sa tête mûrissaient et prenaient définitivement corps. Parmi les hommes avec lesquels il se rencontrait, sans doute à Genève, se trouvait alors un personnage d'abord inconnu, devenu plus tard presque célèbre : nous avons

[1] Le dernier paragraphe de cette lettre a déjà été reproduit et cité dans l'introduction de notre ouvrage sur l'impératrice Joséphine.

nommé Persigny. Ce fut au cours de cette même année que se nouèrent entre le prince et lui des relations qui allaient devenir si intimes. Ame ardente, d'esprit chimérique, tenace et audacieux, cet ambitieux, sur lequel le grand nom de Napoléon exerçait une magique influence, était bien l'entraîneur d'hommes qu'il fallait pour compléter et galvaniser le tempérament rêveur et froid du futur Napoléon III. Bien entendu l'abbé, moins encore que la reine, ne soupçonnait le véritable but des allées et venues du prince Louis.

Avant-dernière lettre du prince :

Arenenberg, 11 février 1835.

Mon cher monsieur l'abbé, je n'aborderai pas avec vous le chapitre des excuses; je suis trop coupable pour cela. Je vous dirai seulement que je me suis bien repenti de ma paresse, dès que j'ai vu que vous interprétiez mal mon silence. Comment pouvez-vous croire que je vous en veuille pour l'amitié que vous m'avez toujours témoignée? Il faudrait me supposer un bien mauvais caractère. J'ai été au contraire bien touché de l'intérêt que vous preniez à mon bonheur, et il n'a pas dépendu de moi que vos projets ne se soient réalisés; cependant, je vous avouerai, je ne regrette nullement aujourd'hui que le sort en ait disposé autrement. Ma mère m'a dit qu'elle vous avait demandé de tâcher de ravoir la lettre où je faisais ma demande; elle ne m'avait pas consulté avant de vous écrire. Je ne crains nullement que le duc de Padoue garde ma lettre; ce que j'ai fait, il y a quelques mois, je le referais encore si les circonstances étaient les mêmes, et je ne veux pas avoir l'air de rougir de mes actions.

Nous comptons aller à la fin du mois à Genève. Je serai très content de voir cette ville, car j'y connais beaucoup de personnes distinguées et, d'un autre côté, nous croirons être en France, illusion bien douce pour des exilés de vingt ans... Ce chiffre n'est-il pas terrible! Quoi? il y a vingt ans que nous étions ensemble à Constance, à l'*Aigle*, et que je commençais déjà à décliner rosa la rose! Je puis à peine croire qu'il y ait déjà tant de temps. L'été passé, je me suis livré à quelques exercices militaires, qui sont en rapport avec mes goûts et mes occupations quotidiennes. J'ai campé pendant deux mois près de Berne, en ma qualité de capitaine d'artillerie.

J'espère, mon cher monsieur l'abbé, que vous ne me tiendrez pas rancune; vous m'avez d'ailleurs assez prouvé le contraire, et que

vous me donnerez des détails sur votre nouvelle habitation. Quelles sont les personnes que vous voyez habituellement? Vous ne comptez donc plus faire de visites à Mme Lambert? Adieu, mon cher monsieur l'abbé, maman se porte très bien et me charge de vous dire bien des choses de sa part.

Croyez au sincère attachement de votre tendre ami. — NAPOLÉON L.

Si le lecteur a pu se former, d'après la lecture de toute cette correspondance, quelque idée de la mentalité du futur Napoléon III, il n'est pas inutile de compléter ces données en dépeignant son apparence physique. A cette époque, des contemporains ont tracé du prince Louis-Napoléon une silhouette, dont quelques traits paraissent ressemblants. Le prince était de taille petite. Il y avait dans toute sa personne, dans son regard atone et profond cependant, une attraction singulière. L'expression de la bouche et de la physionomie avait quelque chose de mélancolique; le nez était long et accentué; le son de la voix n'avait rien d'euphonique. Ses cheveux étaient noirs et ses lèvres ombragées d'une forte moustache. Dans l'ensemble de sa personne l'on ne pouvait s'empêcher d'observer quelque chose qui commandait l'attention. On y lisait une idée voilée, persistante et immuable. C'était une figure fatidique, où semblait imprimé le sceau du destin.

Observatrice fine et avisée, la reine Hortense devait pourtant, plus que personne, lire dans ce visage impénétrable, et refoulant les pensées inquiètes que ne pouvaient manquer de lui suggérer les allures plutôt mystérieuses de son fils, elle s'attachait à n'en rien laisser paraître dans ses lettres à l'abbé Bertrand.

Arenenberg, 24 octobre 1835.

Mon cher monsieur l'abbé, je reçois toujours de vos nouvelles avec plaisir. Je conçois très bien qu'à votre âge il soit difficile d'entreprendre de longs voyages; mais les lettres rapprochent et les vôtres sont toujours bien reçues. Je suis bien aise de vous savoir content de Mantes; Mme Campan s'en trouvait bien aussi, et vous avez dû trouver là de ses anciennes connaissances qui ont dû vous accueillir. J'aurais reçu Mme Lambert avec plaisir, mais elle n'avait que deux jours à

dépenser, et justement, ces deux jours-là, j'avais été à Sigmaringen, avec la grande-duchesse de Bade, pour voir sa fille qui vient d'accoucher d'un fils. Mme Lambert n'est donc pas venue et s'est annoncée pour l'année prochaine. J'ai eu chez moi, pendant quinze jours, ma belle-sœur Auguste et sa dernière fille Théodolinde. J'en ai été fort contente; elles ont paru se plaire chez moi, et le rapport de nos sentiments n'y a pas peu contribué. Je compte aller passer mes trois mois de vacances à Genève, mais je ne partirai qu'au mois de janvier. Louis est à la fin de son ouvrage, il retouche ses épreuves, et c'est pour lui que je recherche la distraction d'une ville. Genève avait un peu à réparer près de moi, et c'est ce qu'elle a fait en m'accueillant à merveille. Ensuite, j'entends parler le français partout et je crois, en vérité, que, même me dirait-on des choses désagréables, je les entendrais du moins et elles perdraient de leur désagrément. C'est la vie que de s'associer à toutes les impressions qui vous entourent, et pour cela il faut comprendre tout ce qui s'y dit. On assure que les sourds sont tristes; c'est qu'ils restent isolés au milieu de la société, et moi, depuis vingt ans, je vis de la vie des sourds. N'accusez pas Louis de paresse, s'il vous écrit peu. Il ne vous oublie pas, et vous pouvez toujours compter sur tous les sentiments que nous vous avons voués. — HORTENSE.

P.-S. — Je ne sais pas si vous avez lu le *Voyage en Orient* de M. de Lamartine. Moi qui aimais sa personne parce que j'aimais les sentiments qu'exprime son talent, je ne puis pardonner à sa sotte haine d'avoir dit, en parlant de notre temps, que l'Empereur avait tout vicié avec de la boue et de l'intérêt personnel, et que ce temps était sans moral *(sic)* et sans religion. Voilà un trait qui fait honneur à celui assez passionné pour oser dire un tel blasphème de l'homme qui rétablit en France l'ordre, la religion et la morale. La postérité sera plus juste et plus éclairée que M. le poète Lamartine.

Nous voici arrivés à la dernière lettre de la correspondance du prince Louis-Napoléon avec son ancien et dévoué premier précepteur. C'est une lettre assez insignifiante. On peut y observer seulement que le fils de la reine Hortense ne tient guère à villégiaturer à Genève, en même temps que sa mère. Il est à présumer que les yeux trop clairvoyants de celle-ci n'auraient pas manqué de surprendre le but des démarches ou des conciliabules, auxquels le prince prenait si activement part lorsqu'il se rendait isolément dans cette ville.

Arenenberg, 30 décembre 1835.

Mon cher monsieur l'abbé, j'ai été bien heureux de voir par votre lettre que vous approuviez ma conduite [1], et que celui qui avait dirigé mes premiers pas dans le monde était satisfait de la marche que j'avais adoptée. Il y a bien longtemps que je ne vous avais écrit, mais vous savez que ma correspondance ne va jamais que d'une aile. D'ailleurs j'ai toujours été très occupé, tourmenté et tracassé par l'impression de l'ouvrage que je viens de publier. Je ne vous l'envoie pas, parce qu'il n'aurait aucun intérêt pour vous, étant sur l'artillerie.

Nous passons tout l'hiver à la campagne et nous n'irons pas à Genève, ce dont je me réjouis fort. Je passe mon temps à étudier et à donner des leçons de mathématiques à mon jeune cousin, le fils cadet du roi Jérôme, qui est l'enfant (il a quatorze ans) le plus charmant qu'on puisse voir [2].

Je suis bien fâché de ne pouvoir vous embrasser pour le jour de l'an, mais j'espère qu'un jour j'aurai ce plaisir qui sera un vrai bonheur pour moi. En attendant cette époque heureuse où je pourrai revoir ma patrie et mes vieux amis, recevez l'assurance de mon sincère attachement.

Votre ami et ancien élève, NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

On peut une fois de plus s'apercevoir, dans cette lettre, que la foi dans son avenir et dans son étoile n'abandonne jamais le futur Napoléon III.

Dernière lettre de la reine Hortense :

13 janvier 1836.

Mon cher monsieur l'abbé, je reçois toujours vos vœux avec plaisir et je ne doute pas de leur sincérité. Nous devenons vieux tous les deux et, quoique vous m'ayez donné des leçons il y a longtemps, je ne me crois pas plus jeune que vous. Je me sens lourde, fatiguée, quoique ma santé se soit extrêmement fortifiée; c'est peut-être mon esprit qui devient paresseux, et j'aime à rester où je suis, sans redouter même la solitude. La perte de mon estimable belle-sœur, la princesse de Montfort [3], m'a fait renoncer à aller cet hiver à Genève;

[1] A propos du mariage probablement.
[2] Le futur prince Napoléon, mari de la princesse Clotilde.
[3] Catherine, princesse de Wurtemberg, épouse de Jérôme, ex-roi de Westphalie, morte le 28 novembre 1835.

je me suis chargée de son jeune fils, jusqu'à ce que le père ait arrangé ses affaires. La jolie Mathilde, sa fille, est à Stuttgard avec la reine de Würtemberg; elle est charmante, et, comme vous aviez décidé à sa naissance qu'elle devait être la femme de Louis, je ne serais pas contraire à votre prophétie. Mais la fortune en ce moment est un obstacle; rien et rien, c'est peu de chose, et mon mari d'ailleurs était contraire à ce mariage; le voudrait-il à présent? N'importe ce qui en sera, la jeune personne est charmante et tout serait convenable. L'ouvrage remarquable que Louis vient de faire lui fait beaucoup d'honneur et a beaucoup de succès. Dans ce moment, il donne des leçons à son cousin. Cet enfant est charmant, rempli de moyens; et moi aussi je me charge de lui enseigner l'histoire. Je fais un cours complet de l'histoire de France et d'Angleterre que je mène de front. Notre petit lac est gelé, on patine jusqu'à l'Isle *(sic)*; je m'y suis laissée conduire en traîneau; c'est sans danger, mais c'est effrayant. J'espère que la pauvre Alexandrine se rétablira; la maréchale Ney m'en donne des nouvelles; elle a de grandes douleurs à ce qu'il paraît. Ici je ne redoute que les grands vents; on ne sait alors où se mettre, mais on peut toujours se garantir d'un beau froid.

Enfin les santés sont bonnes, et la résignation est grande, car il en faut une bonne dose en ce monde. Je suis bien aise de vous savoir content à Mantes. Ne doutez jamais, mon cher monsieur l'abbé, des sentiments que je vous ai voués. — HORTENSE.

La santé de la reine Hortense, quoi qu'elle en ait dit dans cette dernière lettre, commençait à décliner. Elle était parvenue à cet âge critique où bien des constitutions d'apparence solide s'altèrent tout à coup. Devenue apathique, lourde, fatiguée, comme elle l'avoue elle-même, pressentait-elle vaguement, tout en cherchant à se faire illusion, que sa vie était menacée? Le fait est que, moins de deux ans plus tard, la mort inexorable allait la frapper. Tous ses rêves s'étaient écroulés les uns après les autres, et la résignation avait remplacé les espérances qu'elle avait pu concevoir sur l'avenir du fils qu'elle chérissait si uniquement. Ce fils, dans cette année 1836, allait tenter au mois d'octobre, à Strasbourg, la plus surprenante et la plus audacieuse aventure pour renverser le trône de Louis-Philippe, avec le concours de ses fidèles, de Persigny entre autres, et même de quelques officiers de l'armée française. Cette téméraire tenta-

tive, dont nous n'avons pas à renouveler le récit déjà connu, subit un échec complet. Le prince, arrêté et conduit à Paris par ordre du gouvernement royal, se vit transporter au delà des mers, sur les rivages du nouveau monde. Avant de quitter Paris à la fin d'octobre, Louis-Napoléon avait écrit à sa mère plusieurs lettres dont nous reproduisons, ci-après, quelques passages :

Pour ma mère.

Fort de ma conviction qui me fait envisager la cause napoléonienne comme la cause nationale en France, comme la seule cause civilisatrice en Europe; fier de la noblesse et de la pureté de mes intentions, j'étais bien décidé à relever l'aigle impérial ou à tomber victime de ma foi politique. Une voix secrète m'entraînait, et pour rien au monde je n'aurais voulu remettre à une autre époque une tentative qui me semblait présenter tant de chances de succès. Que m'importent les cris du vulgaire qui m'appellera insensé parce que je n'ai pas réussi, et qui aurait exagéré mon mérite si j'avais triomphé!

Dans une autre lettre, il disait encore :

Ne pleurez pas, ma mère, je suis victime d'une belle cause, d'une cause toute française; plus tard, on me rendra justice et on me plaindra.

Ces lettres ne durent pas empêcher la pauvre mère de verser des larmes amères sur le malheureux sort de son fils chéri, et le bon abbé lui-même ressentit vraisemblablement de son côté le douloureux contre-coup de ce tragique événement. Tous les deux allaient d'ailleurs descendre au tombeau, moins d'un an après l'issue désastreuse de la tentative du prince : le bon abbé Bertrand le 8 juillet 1837, à Mantes, à l'âge de soixante-seize ans, et la reine environ trois mois après, le 5 octobre de la même année, à l'âge de cinquante-quatre ans. Ainsi le digne prêtre n'eut-il pas le chagrin de survivre à son ancienne élève et bienfaitrice.

Nous terminerons ce volume par quelques appréciations sur la destinée si tourmentée de la reine Hortense et sur les qualités qui la distinguaient. Instruite et non dépourvue d'ambition, sur-

tout pour son fils, Hortense était sous ces deux rapports tout l'opposé de sa mère l'impératrice Joséphine. Elle avait le jugement sain et le sens plus juste que celui de son fils. Elle joignait aux formes les plus aimables une grande solidité d'esprit, des vues et des sentiments élevés. Aimée et respectée dans la terre d'exil où elle s'était retirée, elle savait prendre tous les tons et se mettre à la portée de tout le monde. Elle gérait sa fortune avec entente et avec ordre. Connaissant bien l'esprit qui régnait dans la famille de son mari, dont elle était loin d'être aimée, elle racontait parfois des traits de l'orgueil et de l'égoïsme qu'on y rencontrait; mais elle le faisait avec modération, sans préjudice d'une nuance de dédain. Elle avait reporté toute son affection sur le seul fils qui lui restait. Gracieuse, aimable et séduisante, on ne peut nier, malheureusement, que la conduite privée d'Hortense n'a pas été irréprochable; mais elle sut néanmoins sauver les apparences, éviter tout scandale, tout éclat fâcheux. Si l'on voulait à son égard plaider les circonstances atténuantes, on en trouverait aisément en songeant au mariage si mal assorti qui lui avait été en quelque sorte imposé [1].

Sa mort fut pour le futur empereur une perte irréparable; aimant beaucoup sa mère, si tendre et si attentionnée pour lui, Louis-Napoléon dut souffrir cruellement de la voir ainsi prématurément disparaître. Il avait pu, juste à temps, revenir de sa transportation en Amérique pour assister aux derniers moments de sa mère, qui mourut moins d'un an après l'échauffourée de Strasbourg, des suites d'une opération. On peut croire que la sollicitude angoissée de la pauvre femme pour ce fils tendrement aimé, et qu'elle savait malheureux et proscrit si loin d'elle, dut contribuer dans une large mesure à abréger ses derniers jours. Entrevit-elle, dans un pressentiment, dont on peut quelquefois constater des exemples, la surprenante fortune réservée dans l'avenir à ce fils si chéri? Tout est possible, sinon vraisemblable.

[1] Dans son testament, la reine Hortense exprimait toutefois le regret de n'avoir pu réussir *à rendre son mari heureux*.

Le souverain qui devait régner dix-huit ans sur la France, et non sans gloire, appartient à l'histoire. Ses téméraires entreprises de Strasbourg, et plus tard de Boulogne, ne devaient et ne pouvaient guère réussir. Elles n'en contribuèrent pas moins à le faire connaître à tous ceux qui, en France, avaient conservé des attaches avec l'Empire et le souvenir de ses gloires. Le retentissement qu'obtint, dans le pays, le dernier de ses audacieux coups de main, le procès qui le suivit ne furent pas sans influence sur les électeurs français, qui portèrent plus tard par leurs votes Louis-Napoléon à la présidence de la République. On sait le reste. Aujourd'hui, la victoire de la France a vengé l'infortuné souverain qui fut la victime de la fourberie prussienne.

Baron DE MÉNEVAL,
ministre plénipotentiaire.

UNE NÉGOCIATION POUR L'ÉVACUATION DE L'ÉGYPTE

LA CONVENTION D'EL-ARICH

(1800)

(Suite et fin)

II[1]

Au début de novembre 1799, on a su, à Constantinople, qu'entre Kléber, le grand vizir et Sidney Smith s'était engagée une correspondance, dont ces derniers se proposaient de faire résulter l'évacuation de l'Égypte. Lord Elgin, qui venait de prendre possession de l'ambassade d'Angleterre, a alors écrit à lord Grenville, en lui soumettant une objection politique, dont il faut reconnaître la valeur :

La difficulté de ma situation, a-t-il dit[2], est particulièrement grande, comme Votre Seigneurie ne manquera pas d'en convenir, si Elle considère que, les Français évacués d'Égypte (résultat dont je conçois les très importantes conséquences), les Turcs resteront en état de paix complète et exposés aux intrigues de la France, dont l'influence ici est, — j'en suis informé, — encore très grande.

L'envoyé russe Tamara, à qui Elgin avait fait part de sa perplexité, lui avait suggéré de refuser aux Français quittant l'Égypte la protection des escadres alliées : ils seraient donc,

[1] Voir la *Revue*, année 1923, p. 48.
[2] *Dropmore papers*, t. VI, p. 19. Elgin à Grenville, 11 novembre 1799.

ou capturés, ou refoulés en Égypte. Mais Elgin, pris d'un scrupule qui ne devait pas durer, jugea cette idée incompatible avec le consentement que Tamara lui-même avait donné au principe de l'évacuation, dans les conférences qui avaient précédé le départ de Sidney Smith de Constantinople. Il ne vit pas de raison pour ne pas tenir compte de cette stipulation, plutôt que de toute autre, faite pendant la guerre. Toutefois, Sidney Smith continuant à s'intituler ministre, il émit l'opinion qu'il ne pouvait y avoir en Turquie d'autre mission accréditée que la sienne.

Si Elgin avait, dès le moment où il avertissait ainsi Grenville (11 novembre), fait les mêmes objections à Sidney Smith ; qu'il se fût déclaré en désaccord avec lui, eût contesté ses pouvoirs pour traiter de telles affaires et en eût revendiqué la négociation pour lui-même : à coup sûr une lettre de Constantinople eût-elle touché le commodore avant la signature de la convention d'El-Arich et peut-être lui eût-elle fait tout arrêter. Mais l'ambassadeur a, on ne sait pourquoi, attendu plus d'un mois pour signifier au marin-diplomate sa désapprobation des pourparlers engagés et déjà extrêmement avancés. Ce n'est pas, en effet, avant le 17 décembre, que lord Elgin a adressé à Sidney Smith de premières remontrances contre son entrée en négociations avec les Français sur l'évacuation de l'Égypte, « sans aucun concert avec les Turcs, lui dit-il alors, sans qu'aucun Turc suffisamment autorisé fût présent à vos entrevues avec les Français et agît conjointement avec vous dans la transaction ». Sans doute, continuait l'ambassadeur, était-il important de recouvrer l'Égypte des mains des Français ; mais ni suspicion ni ombrage ne devaient être causés au gouvernement ottoman, qui devait pouvoir conduire ses affaires comme il le jugeait à propos, en tenant compte de ses engagements envers l'Angleterre [1]. Elgin oublie donc ou ignore le rôle du grand vizir, sa correspondance avec Kléber, ses contacts avec Sidney Smith : la Porte peut bien, du reste, les avoir ignorés elle-même ou les lui avoir cachés. Mieux

[1] F. O. 78/24. Elgin à Sidney Smith, 17 décembre 1799.

fondée qu'un reproche immérité est, en tout cas, l'objection que, peu après, il oppose à Sidney Smith, en lui renouvelant ses remontrances : difficilement concevait-on sur quelles bases les Turcs pourraient, après avoir récupéré leur province, être déterminés à continuer leurs hostilités contre la France ; or un plan avait précisément été suggéré, par lequel une union durable serait établie entre la Grande-Bretagne et la Turquie [1]. On sait que Sidney Smith, édifié sur la valeur pratique des « hostilités » turques contre la France, faisait effectivement assez peu de cas de leur continuation après l'évacuation de l'Égypte, certain que, par sa marine, l'Angleterre pourrait toujours tenir sous sa loi, et l'Égypte, et la Turquie même. Néanmoins, en la matière, l'ambassadeur à Constantinople avait barre sur lui et dans l'inconvénient redouté par Elgin était un des points faibles du marché d'El-Arich. Mais aux dates où Elgin fait ces représentations à Sidney Smith (17 et 22 décembre 1799), elles ne peuvent plus être d'aucun effet, ses lettres ne pouvant plus arriver au commandant du *Tigre* avant la signature de l'acte.

L'acte est à Constantinople à la mi-février. « De sources diverses, écrit alors Spencer Smith à Grenville [2], d'indubitables informations ont atteint cette ville, annonçant que la négociation en cours pour l'évacuation de l'Égypte est terminée avec succès. » Visiblement il est enchanté de la nouvelle et trouve que son frère a fait de bon ouvrage. Le gouvernement turc, rapporte-t-il, s'est empressé de demander à Vienne si l'Autriche avait du tonnage disponible pour transporter les Français. Tant s'en faut que son chef partage sa satisfaction. Contrarié et dépité, Elgin entame alors une active campagne contre la convention d'El-Arich et son auteur. Sans doute ne peut-il accueillir qu'avec « une infinie satisfaction » la nouvelle d'une capitulation, par laquelle les Français évacueraient l'Égypte dans un délai de trois mois. Mais il déplore que des conditions « aussi au-dessous

[1] F. O. 78/24. Elgin à Sidney Smith, 22 décembre 1799

[2] *Dropmore papers,* t. VI, p. 130, 15 février 1800. Cette lettre est insérée par erreur à la date du 15 février 1799.

de notre attente » aient été consenties aux ennemis de son pays. Il dénonce « la perfidie » de ceux-ci, qui auraient voulu conserver les îles Ioniennes et Malte — évidemment pour pouvoir retourner plus tard en Égypte. Il se plaint amèrement de Sidney Smith, regrette que le commodore ait « totalement ignoré la possibilité de son assistance dans aucune des négociations », l'accuse de travailler contre son influence. Sidney Smith a, selon lui, « sacrifié nos alliés les Turcs... à sa propre notion exaltée de l'héroïsme français, terminé la guerre en Égypte sans avoir empêché l'emploi immédiat de l'armée française contre nous ailleurs, sans avoir fait reconnaître aux Turcs en aucune manière leurs obligations envers l'Angleterre en l'occurrence, ni leur avoir fait prendre aucun engagement de persévérer avec nous dans la cause commune ». Lui-même a compris tout autrement sa tâche en Turquie. Les objets de son ambassade lui ont paru être :

Soutenir la Triple-Alliance, en vue de la rendre effectivement profitable dans la poursuite de la guerre avec la France; cultiver les présentes dispositions favorables de ce pays (l'empire ottoman) envers l'Angleterre en obtenant des avantages commerciaux; établir l'influence anglaise à Constantinople de telle manière que la France, à la conclusion de la paix, ne puisse pas recouvrer ce degré de prépondérance, qui avait jusqu'ici fait de la Turquie une source de sa grandeur nationale.

Or le langage tenu par Sidney Smith implique que, par l'évacuation de l'Égypte, disparaît toute cause d'hostilité entre la France et la Turquie. Peut-on rien imaginer qui contrecarre davantage les efforts d'Elgin? La faute en est à ces pouvoirs de ministre plénipotentiaire que Sidney Smith assume sans autorité pour le faire. C'est à ce titre qu'il a demandé un armistice, proposé des conditions d'évacuation, approuvé la convention. Évidemment il ne peut, maintenant, faire annuler cette convention, inciter les Turcs à manquer à ses propres engagements. Et cependant ne met-il pas Elgin en garde contre la possibilité que les Français se repentent de leur pacte, rouvrent les

hostilités, ou bien reviennent plus tard en Égypte[1]? N'a-t-il pas le front, dans sa correspondance, de faire allusion à un prétendu assentiment d'Elgin à l'évacuation de l'Égypte? Aussi l'ambassadeur croit-il devoir déclarer que, loin de suggérer quoi que ce fût, il n'avait rien connu, jusqu'à ce que la convention elle-même arrivât à Constantinople[2].

Cette dernière assertion n'était pas absolument exacte. Elgin avait, dès novembre 1799, su quelque chose des négociations franco-turques en Égypte, et ce quelque chose avait été assez pour qu'il s'inquiétât. Sa lettre à Grenville du 14 novembre en fait foi. Elle prouve même davantage : c'est qu'il savait que le principe d'une évacuation de bon gré avait été posé dans les conférences anglo-russo-turques, tenues à Constantinople à l'arrivée de Sidney Smith, longtemps avant la sienne. Il avait même, de prime abord, jugé ne pas être en droit de s'opposer au rapatriement de l'armée française, si le principe admis de l'évacuation à l'amiable venait à trouver son application. Sur ce point, — lui-même l'a écrit à Grenville, — il n'avait pas cru, en novembre, pouvoir entrer dans la voie suggérée par son collègue russe, Tamara, moins scrupuleux que lui, bien qu'ayant participé aux conférences de février 1799. Ce sont là des faits qui affaiblissent grandement la portée des arguments, en vertu desquels il récrimine contre Sidney Smith de décembre 1799 à mars 1800.

Du moins n'a-t-il pas d'abord, en recevant la convention, admis que l'exécution pût en être mise en question. Tout en rechignant, il a commencé par solliciter de son gouvernement le concours maritime nécessaire pour permettre à la Turquie de remplir les conditions souscrites[3]. Mais ces loyales dispositions n'ont pas été chez lui de longue durée. Les Turcs, à l'en croire, étaient très mécontents des conditions d'évacuation. Ils faisaient de fort vilaines suggestions, que le gouvernement britannique ne pouvait pas accueillir. En réalité, les Turcs, — ceux de Cons-

[1] F. O. 78/28. Elgin à Grenville, 17, 18, 26 février 1800 et 10 mars 1800.
[2] *Ibid.*, 26 février 1800
[3] *Ibid.*, 18 février 1800.

tantinople et ceux d'El-Arich, la Porte et le grand vizir, — jouaient double jeu avec tout le monde, avec les Français et les Anglais. L'évacuation de l'Égypte faisait parfaitement leur affaire, la faisait si bien qu'à peu de semaines de là, quand l'Angleterre aura rendu impossible l'exécution de la convention, elle craindra de se les être aliénés. Mais ils concevaient très bien que, les troupes françaises embarquées, la marine britannique s'en saisît en mer, ou que, les places d'Égypte remises au grand-vizir, les signatures d'El-Arich fussent protestées. Cet état d'esprit peu recommandable ne tarde pas à déteindre quelque peu sur celui de lord Elgin. En mars 1800, écrivant à lord Keith, après avoir réédité ses griefs contre Sidney Smith, et affirmé que les Turcs désiraient détruire l'armée française, tirer toute espèce de vengeance d'une agression nullement provoquée et faire un exemple d'une conduite si atroce et si insolite, l'ambassadeur suggère à l'amiral qu'une force navale soit envoyée à Alexandrie pour imposer à Kléber diverses conditions nouvelles[1].

Lord Keith ne devait point être de cet avis. Mais, avant que lui parvînt la suggestion d'Elgin, l'ordre lui était déjà arrivé de Londres de renier purement et simplement toute convention qui ne fît pas les Français prisonniers de guerre.

*
* *

L'information de lord Elgin concernant des négociations d'évacuation entre les Turcs et les Français, n'aurait pas dû être une complète révélation pour les membres du gouvernement britannique, puisque, dès le 7 mars 1799, Sidney Smith leur avait donné un avant-goût de ses dispositions à cet égard. Toujours est-il que ce n'est pas avant d'avoir reçu les lettres de lord Elgin qu'ils se sont émus de l'éventualité que le commodore leur avait fait entrevoir et contre laquelle lord Spencer s'était pour-

[1] F. O. 78/28. Elgin à Keith. Annexée à sa lettre à Grenville du 10 mars 1800.

tant prononcé, dès le 7 mai, dans une lettre particulière à lord Grenville. Toujours est-il aussi qu'ils traitent alors la question comme s'il se fût agi d'une négociation exclusivement franco-turque, dans laquelle Sidney Smith, comme diplomate et comme marin, ne pouvait avoir joué aucun rôle. Ils savent cependant depuis huit mois, par Sidney Smith lui-même, qu'il tend la perche aux ennemis pour s'en aller de bon gré; que, les mouches ne se prenant pas avec du vinaigre, il « leur offre du miel »; par Nelson, que le commodore a établi des passeports tenus tout prêts à l'usage des Français pour rentrer chez eux. Mais, tout cela, ils l'ont négligé pendant huit mois et il leur est plus commode de l'oublier, en recevant le renseignement d'Elgin. A l'évacuation, autrement que par capitulation sans condition, ils sont résolument contraires. Ils se méfient de la Turquie et redoutent la collusion entre elle et Kléber. Ils continuent à croire l'armée française d'Orient à leur discrétion et ne se soucient pas de la voir paraître sur les champs de bataille d'Europe. Le départ de Bonaparte d'Alexandrie leur a paru le signal de la débandade: en annonçant qu'il s'était « enfui » d'Égypte, le *Times* en a conclu que tout y était perdu et s'est répandu en faciles ironies sur « l'évasion » du héros et sur les remerciements du Directoire pour ses services[1]. Le seul fait de négocier et d'accepter le rapatriement a été interprété en Angleterre comme impliquant, de la part des Français, l'aveu de l'échec et le désir de tirer leur épingle du jeu. Une revue anglaise, énumérant une série d'actions favorables à l'armée française d'Égypte, résistance de Kosseir à l'attaque de deux frégates britanniques, défaite de Mourad Bey en Haute-Égypte, écrasement des Turcs débarqués à Damiette, conclut ainsi: « En admettant que tout cela soit vrai, il n'en apparaît pas moins, même dans les rapports des Français, que leur général en chef saisirait toute occasion d'évacuer l'Égypte et d'embarquer ses troupes pour *old France*[2]. » La dépêche de Kléber au Directoire, du 8 octobre 1799, où il traçait un si

[1] *Times*, 22 et 30 octobre 1799.
[2] *Gentleman's Magazine*, numéro de janvier 1800.

sombre tableau de sa situation militaire, politique et financière, a été interceptée en mer et apportée à Londres. Elle y a fortifié l'espoir de voir l'expédition d'Égypte se terminer par une catastrophe : le texte en sera livré en pâture aux journaux [1]. Moins scrupuleux que ne l'avait été lord Elgin au premier abord, les ministres anglais n'hésitent pas à annihiler l'accord présumé des Français et des Turcs, par le moyen que l'ambassadeur britannique à Constantinople avait primitivement jugé inadmissible : l'escadre s'opposerait à son exécution.

Le 15 décembre 1799 est arrêté un « ordre en conseil », qui, signé des lords de l'Amirauté, est transmis à l'amiral lord Keith, commandant en chef dans la Méditerranée. Ce document expose que Grenville a appris par Elgin les propositions d'évacuation faites au gouvernement ottoman par le général en chef français, à la condition que ses troupes pussent retourner en France sans être molestées, et les dispositions de la Porte à accepter cette offre, puisqu'elle avait demandé à Elgin des passeports pour l'armée française d'Égypte. Grenville avait donc sollicité l'envoi à Keith d'instructions tendant à n'admettre qu'une capitulation pure et simple, souscrite aux trois alliés conjointement, et à ne pas même accepter d'engagement tel que celui de ne pas servir pendant la fin de la campagne : l'armée française devait se rendre prisonnière de guerre sans condition. Au cas où des passeports auraient déjà été délivrés, Keith était invité à n'en pas reconnaître la validité et à faire rebrousser chemin aux navires qui en seraient munis [2].

Le lendemain Grenville expose en ces termes à Elgin les motifs de l'attitude prise par le gouvernement britannique :

Les bases, en matière politique, de notre détermination touchant l'armée d'Égypte sont assez évidentes et n'avaient, je le remarque, pas échappé à votre attention. Les principes du droit des gens et de la guerre sont parfaitement clairs et indiscutables; et ils sont démontrés par une simple référence à la constante pratique de toutes les

[1] *Times*, 18 et 25 janvier 1800.
[2] Barrow, *op. cit.*, t. II, p. 9.

capitulations, sur les points où sont employées des forces combinées. Quand les forts napolitains ont capitulé, les articles ont été signés par les Napolitains, les Anglais, les Russes et les Turcs. Quelle prétention les Turcs peuvent-ils donc élever à capituler seuls avec un ennemi que nous seuls avons réduit à la nécessité de capituler? S'ils sont nos alliés, ils ne peuvent pas agir sans notre participation; s'ils ne le sont pas, ils ne peuvent pas nous lier par leur acte [1].

Cette argumentation, juridiquement forte, avait le tort grave de venir huit mois trop tard et de ne pas tenir compte de faits déjà connus ou aisés à prévoir. Grenville raisonnait comme s'il n'y avait pas eu dans le Levant, sur les côtes d'Égypte, un commodore muni par lui-même de pouvoirs diplomatiques, auxquels il n'avait jamais mis fin; pourvu d'un commandement naval quasi indépendant, qui lui donnait qualité pour traiter avec l'armée bloquée; investi en fait d'un droit d'ingérence dans les opérations militaires des forces ottomanes, qui fortifiait encore son titre à négocier; comme si ce commodore, appelé Sidney Smith, ne s'était pas ouvert à Londres du projet d'éliminer les Français d'Égypte, autrement que par les armes, et n'avait pas rendu compte à ses supérieurs de sa lettre à Bonaparte, devant Acre, et de la proclamation de la Porte aux troupes françaises; comme si le cabinet britannique n'avait rien su des conférences de Constantinople, où le principe de cette méthode avait été posé, avant même d'entrer en campagne [2]; enfin comme si, pour toutes ces raisons, il n'était pas évident que Sidney Smith, suivant son idée, avait au moins approuvé la conduite du grand vizir, tel un tuteur pour son pupille. Il eût été plus franc de dire qu'on ne s'embarrassait pas de scrupules envers une armée ennemie qu'on croyait tenir, qu'on préférait en tout cas où elle était que partout ailleurs, et qui s'était elle-même placée en dehors du droit des gens, en s'emparant par la force d'un territoire neutre.

[1] *Dropmore papers*, t. VI, p. 79. Grenville à Elgin (particulière), 16 décembre 1799.

[2] Il les connaissait par les lettres de Sidney Smith et même d'Elgin.

Telle est alors, en Angleterre, l'opposition contre la solution chère à Sidney Smith, que le frère de Grenville, Buckingham, juge la décision du gouvernement clémente et débonnaire. Ce n'est pas là, selon lui et son troisième frère Thomas Grenville, la manière dont il eût convenu de désavouer un compromis franco-turc. Reconduire à Alexandrie les convois interceptés par les escadres britanniques, quelle faiblesse! Il fallait traiter les Français en prisonniers de guerre, donc les acheminer vers un port anglais. On n'avait pas plus le droit de les refouler en Égypte, territoire ottoman, que de les débarquer dans n'importe quel port appartenant à un allié. Si l'Angleterre était trop loin, pourquoi ne pas les mener, par les Dardanelles, en Crimée, et là les consigner comme prisonniers aux Russes[1]? *Jingoe* avant la lettre, Buckingham était un forcené qui voulait toujours reculer les limites de l'intransigeance. Ses aimables suggestions le prouvent : elles restèrent d'ailleurs sans écho.

Quarante jours avant la convention d'El-Arich, l'exécution en est donc frappée d'interdit par le gouvernement britannique.

Peu après, Nelson apprend qu'il était question d'évacuation. Il s'y montre résolument hostile, allant au-devant des désirs de son gouvernement, dont il n'a pas encore eu le temps d'être avisé.

J'ai lu avec plaisir, écrit-il[2], tout ce qui s'est passé entre Bonaparte, Kléber et le grand vizir[3], et j'envoie à lord Elgin quelques documents très importants, qui montrent la très déplorable situation des Français. Mais je ne puis me contraindre à croire qu'ils puissent entièrement quitter l'Égypte. Et, s'ils le faisaient, jamais je ne consentirais à ce qu'un seul d'entre eux retournât sur le continent d'Europe pendant la guerre. Je désire qu'ils périssent en Égypte et donnent ainsi au monde un grand exemple de la justice du Tout-Puissant.

On s'expliquera la constance de son opposition à toute éva-

[1] *Dropmore papers*, t. VI, p. 76. Buckingham à Grenville, 15 décembre 1799.
[2] *Dispatches, etc.* t. IV, p. 157, 22 décembre 1799.
[3] Les lettres echangées entre eux.

cuation, même partielle, des troupes françaises, quand on saura que, ni son acharnement contre elles, ni sa foi en leur destruction, n'ont encore faibli. Un jour où il se proposait d'envoyer à Sidney Smith deux corvettes attendues à Malte : « Je les enverrai, a-t-il écrit à Spencer Smith, à moins que les Français ne soient extirpés d'Égypte avant ce moment[1]. » Extirpés d'Égypte, signifie, dans sa pensée, capturés après écrasement. « J'espère, mande-t-il à Elgin[2], que votre recommandation, afin que le vizir pénètre en Égypte, sera dûment suivie, et je ne doute pas que la campagne ne se termine par la destruction des Français. » Il est soutenu dans sa confiance par une furieuse haine de l'ennemi : son souci de tous les instants, écrit-il au duc de Clarence[3], est d' « obéir au grand ordre, au grand objet : abattre ces damnés vilains de Français ! Excusez ma chaleur ; mais mon sang bout au nom d'un Français. *Je les hais tous, royalistes et républicains.* »

Ainsi, pendant que se négociait la convention d'El-Arich, la politique opposée à celle de Sidney Smith a continué à être affirmée et soutenue par Nelson, ignorant encore qu'elle eût déjà prévalu à Londres.

*
* *

Ce n'est pas avant le 30 janvier 1800 que Sidney Smith a rendu compte à Nelson de la négociation terminée le 24. Il la lui résume du commencement à la fin[4]. Sa lettre définit très franchement la position respective des adversaires en Orient, sa politique, son rôle dans l'affaire. L'offre de négocier, qui lui avait été apportée de la part de Kléber par le général Morand, avait rencontré son assentiment parce qu'elle provenait d'un ennemi non battu. « Cette proposition émanant d'un général d'une libéralité connue, *à la tête d'une armée invaincue, pas même soumise à*

[1] *Dispatches, etc.*, t. IV, p. 89, 4 novembre 1799.
[2] *Ibid.*, p. 153, 21 décembre 1799.
[3] *Ibid.*, p. 95, 9 novembre 1799.
[4] BARROW, *op. cit.*, t. II, p. 5, 6, 7, 8. 30 janvier 1800.

une forte pression d'aucun côté, a eu mon appui résolu dans la communication que j'en ai faite au grand vizir. » Le traité conclu procurait le même résultat que l'issue victorieuse de la campagne, en évitant des expériences chanceuses, et faisait atteindre à la politique anglaise son but essentiel, tel du moins que Sidney Smith le concevait.

Le grand objet de nos opérations dans cette région étant de recouvrer l'Égypte pour notre alliée, et de rendre la sécurité aux possessions britanniques dans l'Inde, avantages qui ne sont pas à comparer avec des sacrifices dérisoires, je ne doute pas que Votre Seigneurie ne convienne avec moi que par négociation a été obtenu tout ce qui aurait pu être acquis par une victoire, alors qu'on ne peut avoir l'intention d'anéantir ou même d'humilier un brave ennemi sans nécessité. Indépendamment de cela, il ne doit pas être perdu de vue qu'une armée disciplinée de vétérans, même mécontente de sa situation, pourrait, si elle était poussée au désespoir, conserver longtemps la possession d'un pays quasi-insulaire, plein de digues et de canaux, qui le rendent difficile d'accès, quand même elle pourrait être finalement placée en état d'infériorité par les ressources de trois empires, lorsqu'elles seront mises en œuvre.

Dans la négociation, le rôle de Sidney Smith avait été celui d'un « médiateur entre deux chefs aux esprits montés, l'un irrité par la surprise de son poste avancé (El-Arich), l'autre enorgueilli par ce succès local et pour lui de bon augure ». Il n'avait pas signé la convention mais s'était réservé à lui-même « ce droit d'arbitrage, que la confiance à la fois du grand vizir et du général Kléber, exprimée de la manière la moins équivoque, pouvait le mettre à même d'exercer ». Il avait maintenant à empêcher que l'épée fût de nouveau tirée.

En regard des explosions épistolaires de Nelson, ce compte-rendu expose une politique, inspirée à la fois d'une conception différente de l'intérêt anglais — qui consiste principalement pour Sidney Smith à éloigner les Français d'Égypte, plutôt qu'à les détruire ou à les prendre — et des difficultés militaires locales, qu'il apprécie à leur juste valeur, étant sur place et aux prises avec elles. A ses explications écrites, le porteur de sa

lettre, le colonel Douglas, attaché au quartier général du grand vizir, est chargé d'ajouter tous les éclaircissements verbaux désirables.

Mais quand Sidney Smith — trop tard du reste — écrit ces lignes, les ordres émis à Londres le 15 décembre précédent ont déjà touché le commandant en chef des escadres anglaises de la Méditerranée, lord Keith. Ils lui sont parvenus au début de janvier 1800, à Minorque. Le 8, il a écrit directement à Kléber, pour lui en donner connaissance, une lettre qu'il a chargé Sidney Smith de faire porter au Caire[1]. Le 10 il les a communiqués à Sidney Smith lui-même. Son message parvient au commodore le 22 février, en Chypre[2].

Sidney Smith ne laissait pas d'être préparé à recevoir cette nouvelle. De prime abord, il s'était attendu à des difficultés. Dès le 30 janvier il avait écrit à Kléber que sa satisfaction de l'entente intervenue à El-Arich ne serait complète qu'après avoir surmonté « les difficultés que nous éprouverons avant son entière exécution ». « Je prends, avait-il ajouté, l'engagement le plus formel de faire mon possible pour que tout se passe loyalement[3]. » Cet engagement, disons-le tout de suite, il l'a pleinement tenu. Dès le 21 février, il a transmis à Kléber par le lieutenant Wrigth, la lettre de lord Keith destinée au général en chef français[4]. Puis quittant Chypre, à peine l'approvisionnement de son vaisseau complété, il s'est rendu devant Alexandrie et a écrit à Poussielgue, le 8 mars, pour lui faire part des obstacles mis par ses supérieurs à l'exécution de toute convention du genre de celle qu'il avait admise :

Ce serait, disait-il, tendre un piège à mes braves antagonistes, si je les encourageais à s'embarquer ; je dois à l'armée française et à moi-

[1] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 114. Rapport de Kléber au gouvernement français sur les événements jusqu'à la fin de prairial an VIII.

[2] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 255. Lettre de Sidney Smith à Kléber du 8 mars 1800

[3] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 253. Lettre de Sidney Smith à Kléber du 30 janvier 1800.

[4] RIGAULT, *op. cit.*, p. 70.

même de ne pas lui laisser ignorer cet état actuel des choses, que je travaille cependant à changer[1].

De son côté Kléber a été préparé à la grave complication qui venait se mettre à la traverse de ses combinaisons, d'abord par la lettre même de Sidney Smith, lui faisant prévoir des difficultés d'exécution, ensuite par un avis du général Lanusse, annonçant que les commandants de corvettes anglaises, nouvellement parues devant Alexandrie, déclaraient avoir ordre de ne laisser passer personne[2]. La lettre de lord Keith[3], on ne peut plus sèche, explicite et catégorique sur la décision du gouvernement britannique, n'a cependant pas immédiatement fait considérer à Kléber qu'elle rompît une convention, dont l'exécution de sa part était fort avancée. Car, depuis un mois, il avait fait évacuer les places de Katich, Saleyeh, Belbeis, Lesbeh, Damiette, Rosette, Suez, toute la haute Égypte, et il s'en fallait de deux jours que la citadelle et les forts du Caire fussent remis aux Turcs, dont l'armée s'était avancée jusqu'à Belbeis et avait poussé une avant-garde jusqu'à El-Khanka, à quatre heures de marche de la capitale. A Suez, évacué par les Français, les Anglais s'étaient empressés de faire entrer quelques centaines d'hommes, débarqués de leur escadre de la mer Rouge. Cette

[1] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 255. Lettre de Sidney Smith à Poussielgue du 8 mars 1800.

[2] Rigault, *op. cit.*, p. 70. La lettre de Lanusse à Kléber est du 19 février 1800.

[3] Voici la traduction de cette lettre : « Ayant reçu des ordres positifs de Sa Majesté de ne consentir à aucune capitulation avec l'armée française que vous commandez en Égypte et en Syrie, excepté dans le cas où elle mettrait bas les armes, se rendrait prisonnière de guerre et abandonnerait tous les vaisseaux et toutes les munitions des ports et ville d'Alexandrie aux puissances alliées; et, dans le cas où une capitulation aurait lieu, de ne permettre à aucune troupe de retourner en France qu'elle ne soit échangée, je pense nécessaire de vous informer que tous les vaisseaux ayant des troupes françaises à bord, et faisant voile de ce pays d'après les passeports signés par d'autres que ceux qui ont le droit d'en accorder, seront forcés par les officiers des vaisseaux que je commande de rentrer à Alexandrie, et que ceux qui seront rencontrés retournant en Europe, d'après des passeports accordés en conséquence de la capitulation particulière avec une des puissances alliées, seront retenus comme prises, et tous les individus à bord considérés comme prisonniers. *Signé :* Keith. »

petite garnison, sous le commandement du lieutenant-colonel Murray, avait pris, pour l'Angleterre, possession de ce poste de relais sur la route des Indes, en attendant que la marine britannique en fît autant des ports égyptiens sur la Méditerranée. Dans toutes les places, côtières et de l'intérieur, d'où les Français étaient sortis, les Turcs les avaient remplacés. Il s'en fallait donc de très peu que l'Egypte eût été remise aux Anglo-Turcs. Mais, dès l'instant que Sidney Smith lui laissait encore l'espoir de tout arranger, de faire revenir le gouvernement anglais sur sa résolution, Kléber a ajourné la reprise des hostilités, se bornant, sans encore défaire ce qui avait été fait, à suspendre l'exécution de ce qui restait à faire. Un délai s'est ainsi trouvé imparti à Sidney Smith, pour de suprêmes efforts afin de sauver son œuvre.

Il s'y est efforcé, à peine a-t-il eu vent du désaveu qui lui était infligé. Ses longues lettres à Elgin, à Nelson, à Keith, à lord Spencer, sont, non seulement de persuasives justifications de sa conduite, mais d'ardents plaidoyers en faveur d'une solution, qu'il ne se résigne pas à voir compromise. Le 20 février, il demande à Elgin de s'employer à prévenir la reprise des hostilités, par suite d'un manquement quelconque aux clauses d'El-Arich.

Je croyais, dit-il[1], agir sur des bases sûres, en suivant la route tracée de prime abord et persévérant dans les mesures jusqu'à présent appliquées avec succès, pour engager les Français à quitter l'Égypte par tous les moyens loyaux, puisque les moyens d'un caractère contraire n'auraient pu avoir d'autre effet que de fortifier leur pouvoir et d'attacher plus fortement tous leurs partisans à leur étendard et à leurs principes, par l'appréhension des conséquences d'une séparation avec eux.

Il se plaint que ses combinaisons aient été renversées, « tout mon labeur rendu stérile par les décisions de mes supérieurs, au point d'adopter un complet changement de système ». Loin de

[1] Barrow, *op. cit.*, t. II, p. 19 et suivantes. Sidney Smith à Elgin, 20 février 1800

renier ses actes, il en revendique l'honneur et craint plutôt d'avoir à rougir de la rétractation à laquelle on veut le contraindre.

J'ai conscience d'avoir jusqu'à présent rempli mes devoirs comme il convenait à un officier anglais… J'espère conserver le droit que j'ai acquis à l'estime de l'ennemi, que j'ai longtemps combattu avec des moyens dont l'insuffisance a été reconnue, et à la confiance de mes amis, dont j'ai longtemps attendu un secours suffisant pour me permettre de réaliser leurs vœux.

L'Égypte, selon lui, pouvait « être maintenant récupérée par le gouvernement ottoman dans un état florissant, par le lent mais sûr effet de la bonne foi, de la générosité et de la pitié, les choses ayant été soigneusement mises en train de manière à ce que le temps opérât, à la longue, constamment dans ce sens… Une conduite contraire ne pouvait qu'amener une poignée d'hommes désespérés à opposer une longue défense, alors que les moyens employés contre eux étaient si insignifiants qu'ils ne méritaient même pas le nom de force ». L'évacuation de l'Égypte par les Français satisfaisait pleinement à l'intérêt britannique : « Le grand objet national est atteint, si nous pouvons obtenir que l'armée française sorte du pays, alors même qu'elle emporterait avec elle les Pyramides ! » Mais, que l'on vînt à se livrer, contre la première division embarquée, à quelque attentat, qui décourageât les autres de suivre, « toute l'affaire serait à recommencer, avec moins de moyens pour réussir ». En imaginant qu'agir de la sorte pût être expédient, Elgin n'avait pu — pense et lui écrit Sidney Smith — se fonder que sur une information ottomane.

Ces fières protestations de Sidney Smith ne visaient pas que le simple refus de reconnaître la convention. Elles s'adressaient aussi à une ignominieuse supercherie que lord Elgin avait, soit imaginée, soit admise. On eût laissé les Français achever l'évacuation et la remise aux Turcs des villes et places fortes de l'Égypte et s'embarquer à Alexandrie sous la foi des traités ; puis, jetant le masque et se saisissant d'eux en mer, on les eût

fait prisonniers et traités comme tels. Ainsi eût-on concilié l'impatience turque de récupérer l'Égypte avec l'opposition anglaise au rapatriement des Français, conservé ce qui était avantageux de la convention et annulé le reste. L'idée de cette honteuse perfidie avait été émise dans des conférences tenues à Constantinople entre Turcs et alliés. Elgin s'en était ouvert à son secrétaire, Morier, qu'il avait fait partir, le 23 décembre 1799, pour le camp du grand vizir, avec la mission de l'y représenter et de faire ce que nous appellerions aujourd'hui la liaison entre lui-même, Youssef Pacha et le gouvernement de l'Inde[1]. Arrivé à El-Arich, Morier avait suggéré l'expédient, le 3 février 1800, à Sidney Smith, qui, d'emblée l'avait repoussé. L'indignation et le dégoût que le commodore en ressent s'expriment dans ces lignes de lui à Elgin :

On peut réussir par stratagème à se saisir d'un ennemi sans défiance, induit à se croire en sécurité par de solennelles promesses de sûreté, et les Turcs peuvent, comme à El-Arich[2], engager des hommes de grand courage, qui n'ont pas d'espoir en un salut final, à sauter des murs derrière lesquels ils se défendent dans les bras de bandits sans pitié — les derniers de la pire espèce de la race humaine — qui les assassinent froidement au même instant, avec la plus barbare avidité sanguinaire. Mais j'espère qu'on m'épargnera d'être présent à de pareilles scènes[3].

Craignant, non sans raison, que les Turcs fussent gens à ne pas reculer devant pareil procédé, Sidney Smith les en détourne et avertit Elgin de l'opposition qu'il y met. Il a, lui dit-il, écrit au Capitan Pacha, « désapprouvant l'idée qui m'a été soumise, dans les minutes des conférences à Constantinople, *de faire tomber l'armée française dans un traquenard et de la détrousser. Positivement, je n'appuierai ni ne tolérerai jamais cela*, s'il est en mon pouvoir d'empêcher un aussi infâme manque de foi ». Il est heureux pour l'honneur britannique que cette protestation ait été élevée par un Anglais.

[1] *Pièces officielles, etc.*, 2e partie, p. 260 et suivantes.
[2] Lors de la prise par surprise du fort d'El-Arich.
[3] BARROW, *op. cit.*, p. 20. Lettre du 20 février 1800.

Auprès de ses supérieurs navals et de l'Amirauté, Sidney Smith n'a pas à combattre l'idée du traquenard, qui n'a pas même effleuré leur esprit, puisque le premier soin de l'amiral Keith, en recevant les ordres de Londres, a été de les communiquer à Kléber. Il n'a donc avec eux qu'à défendre sa convention. C'est ce qu'il fait avec Nelson. Il implique, dans l'issue de sa négociation, la responsabilité d'Elgin.

Lord Elgin, écrit-il, ayant insisté auprès de moi dans les termes les plus forts pour que je conduisisse les choses à une conclusion et avant tout, afin d'empêcher les Français de gagner du temps, me requérant formellement de laisser les Turcs régler la question de telle manière qu'ils pourraient le juger convenable, je ne pouvais faire autrement que d'acquiescer à la promesse déjà faite dans la première réponse du vizir au général Kléber en octobre, d'autoriser l'armée française à se retirer avec ses armes dans ses propres vaisseaux et dans ceux que la Porte fournirait en sus[1].

Sur l'évacuation volontaire et le rapatriement des Français, Sidney Smith essaye de faire entendre raison à l'implacable vainqueur d'Aboukir. « Le général Desaix, dit-il, demanda à rompre la conférence, à la seule allusion que j'avais faite à une reddition. » On avait beau jeu, à la vérité, de déclarer à distance que les Français devaient être obligés à mettre bas les armes! Nelson aurait pu, avec profit, se faire à lui-même l'application des paroles suivantes :

Bien qu'un plénipotentiaire turc, assis sur son sofa, puisse parler de les désarmer et que lord Elgin dise aux Turcs qu'il faut les traiter comme des bandits, des militaires opposés à cette armée et bien au fait de sa puissance savent que c'est là un vain souhait, qui rappelle le conseil ironiquement donné aux enfants de mettre un grain de sel sur la queue des oiseaux pour les attraper, ou encore celui qu'un voyageur donnait en plaisantant à son jocrisse de domestique, d'aller arrêter un Tartare, qui, s'il eût été pris, n'eût pas laissé partir son ravisseur.

Telle est la haute opinion que, sous le commandement de

[1] Barrow, *op. cit.*, t. II, p. 23 et suivantes, 8 mars 1800.

Bonaparte et de Kléber, l'armée française d'Égypte avait su donner d'elle à l'officier anglais le mieux placé pour en juger.

A lord Spencer aussi, Sidney Smith tente de faire comprendre la situation réelle[1]. Pour lui montrer que la convention d'El-Arich n'enchantait pas tous les Français, il lui expose l'antagonisme, parmi eux, du parti de l'évacuation et du parti colonial, avec Abdallah Menou à sa tête. Il parle de ces hommes, « qui, se trouvant très confortablement sur la terre conquise des beys, sont devenus beys eux-mêmes, ont leurs mameluks autour d'eux », et se croient en état de résister à une armée turque. « Sans doute, le parti de ceux qui ont le mal du pays n'aimait-il pas à rester en exil, seulement pour fournir la garde du corps de ces spéculateurs orientaux », qui avaient déjà réussi à entrer en arrangement avec les beys réfugiés en Haute-Égypte, pour sauvegarder l'indépendance de l'Égypte contre les Turcs. *L'existence,* écrit Sidney Smith, *d'une telle colonie révolutionnaire de beys français enturbannés a en soi quelque chose de si menaçant* », qu'il s'est, de son côté, mis en devoir d'empêcher l'entente entre Mourad Bey et les Français. Il craint aussi, qu'avec le temps, l'ennemi ne finisse par recevoir du secours de France. « Connaissant Bonaparte comme je le connais, je tiens pour certain qu'il enverra, à tout prix, un renfort à sa colonie[2]. » Aussi a-t-il décliné l'invitation du vizir à l'accompagner au Caire, pour continuer à monter la garde devant la côte. Le moindre renfort consoliderait tant la position déjà solide des Français, qu'il n'y aurait plus moyen de les mettre à la porte de l'Égypte.

J'espère encore que ce quiproquo n'occasionnera qu'un délai, mais ne restituera pas l'Égypte à la domination de nos rivaux. Car, soyez-en sûr, mon cher lord, si jamais ils reçoivent du renfort — ce dont je dois, comme marin, admettre la possibilité, bien que je sois ici, sur les lieux, pour faire de mon mieux afin de l'empêcher — ils ne pourront pas plus être expulsés d'Égypte par la force que de Hollande, pays similaire, et de situation très analogue quant aux dispo-

[1] Barrow, *op. cit.*, t. II, p. 29, 13 mars 1800.
[2] *Ibid.*, p. 26. Smith à lord Spencer, 13 mars 1800.

sitions des habitants, qui, tout en pouvant ne pas aimer la présence des Français, ont une égale antipathie pour le gouvernement turc[1].

Le même jour où il adresse ces lettres à lord Spencer, Sidney Smith écrit à lord Keith :

Il ne m'était jamais venu à l'idée que nous pussions mettre obstacle à un arrangement si avantageux pour nous en général, qui ne pouvait évidemment comporter aucune condition humiliante pour une armée de vétérans, invaincue et pas même investie. Quant à désarmer les Français et à leur persuader de se rendre prisonniers, pas sur parole, j'assure à Votre Seigneurie que c'était complètement hors de question[2].

Pour laisser à ces arguments le temps d'agir, aux lettres mêmes qui les développaient celui d'arriver à destination, aux réponses celui de parvenir à Sidney Smith, il était nécessaire que les hostilités ne fussent pas de longtemps rouvertes en Égypte. Le commodore redoutait extrêmement, et à juste titre, la reprise des hostilités, non seulement parce qu'elle consacrerait l'effondrement définitif de son œuvre diplomatique, mais parce qu'il prévoyait qu'elle serait fatale aux Turcs. A retenir le grand vizir, il cherche donc à utiliser le secrétaire d'Elgin, Morier, qui suivait dans ses déplacements le quartier général ottoman. Espérant toujours que le veto mis à l'exécution de la convention serait levé, « aussitôt que le véritable état des affaires serait connu », il lui écrit[3] :

Le renouvellement des hostilités en Égypte doit, selon toute prévision raisonnable, se terminer par l'anéantissement d'une armée indisciplinée, opposée à des troupes de vétérans comme celles du général Kléber.

Il demande à Morier de renseigner Elgin, pour que l'ambassadeur agisse auprès de la Porte.

[1] Barrow, p. 32.
[2] Barrow, *op. cit.*, t. I, p. 385. S. Smith à lord Keith, 13 mars 1800.
[3] *Ibid.*, p. 397-398, sans date.

Je compte, lui dit-il, que vous apprécierez l'état critique des affaires, qui faisait de cette convention le seul moyen praticable de sauver, non seulement l'Égypte, mais la Syrie, où la défection de Djezzar est maintenant tangible, depuis qu'il est délivré de l'appréhension d'un châtiment immédiat pour son attitude équivoque[1].

Sidney Smith ne pouvait être meilleur prophète. L'opposition anglaise à la convention d'El-Arich devait être fatale aux armes ottomanes, donc, en bonne logique, à l'intérêt britannique. Mis sur ses gardes par la mauvaise foi du grand vizir, qui cherchait manifestement à le duper, en se faisant remettre le Caire pour manquer ensuite à sa signature, Kléber s'est décidé à rouvrir les hostilités. Le 18 mars, il a mis à l'ordre l'insolente lettre de lord Keith, en la commentant d'une seule phrase : « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par des victoires. » Le 20 mars, il tient parole à ses troupes en remportant la victoire d'Héliopolis. Du 20 mars au 21 avril, il achève l'expulsion ou la destruction des débris de l'armée de Youssef Pacha, reconquiert toute l'Égypte et, ainsi que l'avait aussi prédit Sidney Smith, conclut un traité avec Mourad Bey pour le condominium de la Haute-Égypte.

*
* *

Nous venons d'observer la réaction en Orient de *l'ordre en conseil* du 15 décembre 1799, antérieur de quarante jours à la convention d'El-Arich. Observons maintenant la réaction sur les Anglais de cette convention, des lettres où Sidney Smith l'a défendue, de sa rupture et de son sanglant épilogue. C'est le temps de la marine à voiles et des courriers à franc étrier. Des semaines ou des mois sont nécessaires aux communications du commodore avec les diverses autorités dont il relève.

La lettre du 30 janvier 1800 ni les explications verbales du

[1] Djezzar, dont la soumission à la Porte était des plus précaires, avait vu de très mauvais œil l'arrivée dans ses États de pachas ottomans et du grand vizir, avec de nombreuses troupes.

colonel Douglas n'ont rien changé aux dispositions de Nelson. Si les navires de cet amiral sont, pour le malheur de ses ennemis, souvent en mouvement, ses sentiments sont immuables et comme à l'ancre. « Les Français en Égypte, écrit-il le 4 mars, étaient sur le point de conclure un traité avec les Turcs pour l'évacuation du pays, et l'on rapporte que quelque progrès a été fait dans cette négociation; mais l'Europe ne pourra jamais tolérer que ces brigands s'en retournent, si ce n'est comme prisonniers de guerre[1]. » C'est précisément ce que prescrit l'ordre en conseil du cabinet anglais, dont notification a été faite par Elgin à Constantinople. Nelson prend aussitôt les mesures voulues pour l'appliquer, c'est-à-dire pour se saisir des Français. En effet, il mande à Troubridge, le 28 mars :

Je reçois à l'instant un côurrier de Constantinople, disant que le traité français pour l'évacuation de l'Égypte est ratifié par la Porte, mais que les ministres d'Angleterre et de Russie ont informé le gouvernement ottoman de la détermination des alliés de ne pas tolérer que l'armée française retourne en Europe, ce que les Turcs ont notifié par un courrier au général Kléber. L'escadre russe est en route pour croiser devant le cap Bon à cet effet, et je vous prescris de nouveau de renouveler les ordres déjà donnés, de faire aller dans l'un des ports des alliés les Français venant d'Égypte, sous quelque protection qu'ils puissent être, de passeports ou de navires de guerre. Car, sous aucun prétexte, il ne doit leur être permis de retourner en France, soit en masse, soit dans des bâtiments séparés[2].

L'idée de Nelson, qui suppose les Français embarqués ou sur le point de l'être, est alors de les faire aborder en Sicile ou à Naples, où ils auraient été sous bonne garde. Il charge donc son complaisant ami Hamilton de s'enquérir de la manière dont ils y seraient reçus et traités; et ce lui est l'occasion d'exposer à ce sûr confident son invariable opinion sur toute l'affaire.

Dans ma présente situation dans la flotte du roi (c'est-à-dire en second sous lord Keith), je n'ai qu'à obéir. Si j'avais, comme aupa-

[1] *Dispatches, etc.*, t. IV, p. 198. A Simon Lucas, consul à Tripoli de Barbarie, 4 mars 1800.
[2] *Dispatches, etc.*, p. 211. A Troubridge, 28 mars 1800.

ravant, exercé le commandement, j'aurais suivi une route courte et directe pour éviter ce grand mal. J'aurais écrit aux Français et au grand vizir en Égypte, que je ne permettrais, sous aucun prétexte, à un seul Français, de quitter l'Égypte, et je l'aurais fait même au risque de créer un refroidissement d'un moment avec les Turcs. De deux maux, il faut choisir le moindre; et rien ne peut être aussi horrible que de permettre à cette bande de voleurs de rentrer en Europe. Si toutes les sages têtes les avaient laissés aux soins de Dieu tout-puissant, après que le pont avait été coupé, tout eût bien fini. Car je diffère entièrement d'opinion avec mon commandant en chef, qui souhaite qu'on leur eût permis de retourner en France, et aussi avec lord Elgin, sur la grande importance de les faire partir d'Égypte. Non! qu'ils y périssent a toujours été la ferme détermination de... Nelson[1].

Il va donc plus loin que lord Keith, qui reconnaît des avantages à l'évacuation; plus loin qu'Elgin, qui croit utile d'éloigner les Français d'Égypte, quitte à escamoter l'obligation de les rapatrier, en les faisant tomber dans un piège. Les traiter en prisonniers de guerre et les interner en quelque port allié lui paraît déjà une concession excessive. Nelson reste donc à l'extrême opposé de la conception réalisée par Sidney Smith. Il estime que les Turcs en ont pris à leur aise avec leurs alliés, qu'on se montre encore trop condescendant avec eux, et s'en explique avec Elgin :

Je ne peux, lui écrit-il[2], m'empêcher de regretter très sincèrement que certaine facilité ait jamais été donnée aux Turcs d'entrer en un tel traité avec les Français. Car j'ai toujours considéré comme impossible de permettre à cette armée de retourner en Europe, si ce n'est comme prisonnière de guerre et, dans ce cas, pas en France. Et si j'eusse été commandant en chef, alors même que c'eût été chose faite, j'aurais refusé de ratifier tout consentement ou approbation de sir Sidney Smith et j'aurais écrit à la fois au grand vizir et au général français l'impossibilité d'admettre qu'une armée vaincue fût mise par un allié en situation d'attaquer un autre allié. Ce faisant, j'aurais employé tous les moyens pour faire comprendre à la Sublime

[1] *Dispatches, etc.*, t. IV, p. 213. A sir Wil. Hamilton, 30 mars 1800.
[2] *Ibid.*, p. 214. A Elgin, 31 mars 1800.

Porte la nécessité de la conduite à laquelle l'Angleterre était forcée. Mais je n'aurais jamais un moment oublié mon article de foi, qu'au risque même d'offusquer quelqu'un, pas un Français ne devrait être autorisé à quitter l'Égypte.

Le Capitan Pacha lui ayant demandé du tonnage pour le transport des Français, Nelson lui répond :

Quant à la seconde partie de votre lettre, concernant l'envoi de navires en Égypte pour escorter l'armée française en France, je laisse à mon commandant en chef le soin d'y répondre. Mais je ne peux m'empêcher de regretter, et avec la plus profonde tristesse, qu'un pareil traité ait été conclu avec les Français, envahisseurs et ravisseurs des plus belles provinces de l'Empire ottoman[1].

Pendant que Nelson, trouvant les ordres de Londres encore trop doux, se disposait cependant à les appliquer, c'est-à-dire à faire main basse sur les Français, le gouvernement anglais, revenant sur sa résolution du 15 décembre 1799, décidait de laisser passer l'armée de Kléber.

*
* *

La convention d'El-Arich et le rôle de Sidney Smith dans la négociation qui l'a précédée, ont été connus à Londres dans le courant de mars 1800. On apprend alors que le commodore a été, comme le dit une revue du temps, le médiateur et, à la fin, le *manager* de toute la négociation pour le compte des Turcs. Enfin, le texte est là : on est en possession du corps du délit. Le bouillant frère de lord Grenville, Buckingham, lui écrit le 27 :

Quant à sir Sidney, son insanité m'a fait perdre toute patience. Mais j'espère et je compte qu'aucune considération n'induira le gouvernement, ni lord Keith, à ratifier une convention si folle et sortant si complètement de ses instructions. Donnez-moi la satisfaction d'apprendre que tout sera tenté pour arrêter cette maudite bévue[2].

[1] *Dispatches, etc.*, t. IV, p. 215. Au Capitan Pacha, 31 mars 1800.
[2] *Dropmore papers,* t. VI, p. 182. Buckingham à Grenville, 27 mars 1800.

Selon lui, il fallait remplacer Sidney Smith par un des capitaines de Nelson, — Ball, Troubridge ou Saumarez, — et l'envoyer expliquer sa conduite à lord Keith. Le motif de sa fureur est, comme pour Nelson, dans son ardent désir de voir périr les Français et dans sa conviction que c'est affaire de temps, de peu de temps. Sur la nouvelle que des bâtiments français avaient été vus en Méditerranée, il a écrit quelques jours auparavant : « J'espère que *Sa Majesté Très Corse* n'a pas pu glisser ses navires hors de Toulon pour porter du renfort à ses soldats d'Égypte, car je désire passionnément que Memphis les recouvre et que l'Égypte soit leur tombeau[1] ! » *Sa Majesté Très Corse* est le surnom dont le Premier Consul est désigné dans la correspondance fraternelle de cette bourdonnante mouche du coche avec le ministre Grenville.

Celui-ci et ses collègues du Cabinet sont moins irrités, mais ne laissent pas d'être contrariés. Ils craignent les reproches de leurs alliés autrichiens et russes contre une convention dont un Anglais avait été la cheville ouvrière. Ne peut-on pas, en effet, à Vienne et à Pétersbourg, appliquer aux Anglais le jugement sévère qu'eux-mêmes avaient porté sur les Turcs, avant de savoir que le grand vizir avait négocié sous la tutelle de Sidney Smith? A ce danger, il devra donc être paré par un désaveu explicite du commodore, désaveu qui n'est pas sans coûter à Grenville et à lord Spencer, ses amis et protecteurs. Grenville écrit à lord Minto, ambassadeur à Vienne :

> La capitulation égyptienne est un événement des plus mortifiants et pourrait bien mettre un homme moins bougon que Thugut de fort méchante humeur contre ses alliés. Je suis presque aussi affecté du discrédit que cette affaire jette sur Sidney Smith que de la chose en elle-même. Car il a si bien mérité de la patrie par sa conduite à Acre qu'il est cruel d'avoir à le condamner et à le désavouer[2].

Mais condamnation et désaveu seront tout personnels, tout platoniques, et n'infirmeront pas la convention. A celle-ci, le

[1] *Dropmore papers*, t. VI, p. 172. Buckingham à Grenville, 23 mars 1800.
[2] *Ibid.*, p. 186. Grenville à Minto, 28 mars 1800.

gouvernement anglais renonce à mettre obstacle; il en facilitera l'exécution. Décision et motifs qui l'ont fait prendre sont exposés à Elgin par Grenville, le 28 mars[1] :

Sa Majesté a signifié sa désapprobation des conditions consenties dans la capitulation accordée au général Kléber, ces conditions apparaissant plus avantageuses à l'ennemi que sa situation ne l'autorisait à s'y attendre, et étant de nature à porter préjudice aux intérêts des alliés, en faisant recouvrer au gouvernement français les services d'un corps de troupes considérable et discipliné.

Le roi, en outre, ne considérait pas que le capitaine Sidney Smith fût autorisé à conclure, ni à sanctionner une telle convention, n'ayant pas eu de pouvoirs pour cela et ayant dû, tout au moins, consulter son supérieur hiérarchique. Mais, comme l'ennemi avait traité *bona fide*, en croyant Sidney Smith qualifié, qu'une partie du traité avait déjà été exécutée, que l'armée française ne pourrait pas être replacée dans sa situation antérieure, le gouvernement avait résolu de s'abstenir de tout acte contraire aux engagements stipulés par Sidney Smith. Elgin était donc autorisé, au nom du roi, non comme contractant de la convention, mais comme allié de la Porte, à s'entendre avec elle sur la délivrance d'un sauf-conduit, qui serait respecté par les officiers de la marine anglaise. L'Angleterre toutefois ne se croyait pas tenue à participer à l'exécution de la convention en fournissant du tonnage. Enfin Elgin détournerait les Turcs de violer leurs engagements, de commettre des actes d'hostilité contre les Français. Cette dernière disposition, tout à l'honneur du cabinet britannique, fait prompte justice de la supercherie, contre laquelle Sidney Smith s'était déjà révolté. Tout le reste est une reconnaissance explicite du fait accompli, précédée d'une réprimande à l'adresse de Sidney Smith. Lord Spencer la lui transmet sur un ton plutôt paternel[2] : « Si vous aviez su ce que nous savions ici, quand vous traitiez avez le général français, je

[1] Barrow, *op. cit.*, t. II, p. 13 et suivantes.
[2] *Ibid.*, p. 37. Lord Spencer à Sidney Smith, 30 mars 1800.

veux croire que vous auriez vu le sujet sous un jour un peu différent de celui où vous semblez l'avoir vu à ce moment-là. » Et si, ajoutait le premier lord de l'amirauté, le commodore s'était donné le temps d'être informé, il eût compris que le principal but de Kléber avait été d'en gagner.

La décision prise par les ministres, le *Times* tient le langage qu'il faut pour adoucir à l'opinion publique la déception de ne pas voir périr jusqu'au dernier soldat, dans les sables d'Égypte, cette armée française, dont on lui a si souvent promis l'entière destruction. La convention est, dit-il, « un événement qu'on doit considérer heureux, que la guerre en Égypte pût ou ne pût pas être terminée plus brillamment ». Les articles en sont, selon lui, plus avantageux au grand vizir qu'on n'aurait pu le croire d'après les premiers bruits. En tout cas, la capitulation est hautement déshonorante et humiliante pour le général français[1]. Mais c'est là un point sur lequel les avis sont fort partagés. Car une revue anglaise, qui pourtant soutient le cabinet Pitt, juge au contraire que « les conditions apparaissent remarquablement favorables et même honorables pour les Français[2]».

Les scrupules de loyauté, invoqués dans les instructions de Grenville à Elgin, étaient-ils la principale ou l'unique raison pour laquelle le gouvernement britannique levait l'interdit à l'exécution de la convention d'El-Arich? Les Français du temps l'ont mis en doute ou nié. Napoléon, dans ses dictées de Sainte-Hélène, attribue la rétractation des ministres anglais à l'influence du colonel Douglas, porteur du courrier de Sidney Smith, et aux renseignements que cet officier a fournis sur la situation militaire en Égypte[3]. Arrivé à Londres en mars, Douglas, qui avait dirigé le siège d'El-Arich, puis causé avec Desaix dans le camp du grand vizir, aurait rectifié les notions inexactes qui avaient cours en Angleterre sur la position respective des

[1] *Times*, 5 avril 1800.
[2] *Gentleman's Magazine*, numéro d'avril 1800.
[3] Bertrand, *op. cit.*, t. II, p. 360 et suivantes.

Français et des Turcs. Il aurait remis au point les données exagérées ou dénaturées qu'avait énoncées le rapport intercepté de Kléber au Directoire, et prédit ce qui arriverait si, par suite des ordres envoyés à lord Keith, l'armée française attaquait celle du grand vizir. Ce serait, éclairés par lui, que Pitt et ses collègues seraient revenus sur leur résolution primitive.

Il est de fait que l'arrivée de Douglas, porteur des dépêches de Sidney Smith, est annoncée par l'amirauté le 27 mars; et il est possible, probable même, que des considérations étrangères à la simple loyauté, et suggérées par le témoignage de Douglas sur la situation militaire réelle, aient eu une part à la nouvelle détermination du cabinet. Mais rien ne permet de dénier leur part prépondérante aux circonstances de fait dont témoignaient aussi Douglas et les rapports mêmes de Sidney Smith : rôle décisif du commodore dans la négociation et degré d'avancement des mesures d'exécution. Il apparaît, en outre, par les lettres de Grenville à Minto et de lord Spencer à Sidney Smith que, même revenus de leurs illusions sur la détresse des Français et sur les moyens du grand vizir, les ministres ne voyaient pas encore dans la convention d'El-Arich une bonne affaire. Tout ce qu'on peut inférer de leurs dires est qu'à la réflexion et en connaissance de cause, ils l'ont jugée moins catastrophique que lorsqu'ils avaient eu vent de sa préparation. Leur assentiment a plutôt eu le caractère d'un ralliement que d'un revirement.

Ils ne s'y seraient toutefois pas ralliés, si elle leur eût semblé matériellement nuisible. L'objection la plus grave qu'on y pouvait faire consistait dans la remise d'une armée à la disposition du gouvernement français en Europe. Or, un historien anglais nous apprend que Sidney Smith avait réponse à cette objection.

Il est vrai, écrit cet historien[1], qu'au commencement de 1800, il était extrêmement indésirable de restituer à la France un corps de troupes de vétérans. Mais Sidney Smith, d'après son propre témoi-

[1] FORTESCUE, *op. cit.*, t. IV, 2e partie, p. 802.

gnage, avait pourvu à cette difficulté. Il avait stipulé que l'armée française ne serait pas transportée d'Égypte en masse dans un seul port déterminé, mais que chaque homme serait ramené chez soi, libéré de l'armée; et il avait l'intention de répartir les transports entre tous les ports de France, où ils auraient été retenus en quarantaine à cause de la peste, en sorte que les troupes n'auraient pas facilement pu être rassemblées ni entraînées en bonne condition pour une campagne.

Comme il n'est rien stipulé de tel dans la convention d'El-Arich, on est amené à penser que ce sont là des dispositions que Sidney Smith se réservait d'imposer ultérieurement ou d'appliquer sans plus, après l'embarquement des troupes ennemies, pour pallier le seul inconvénient pratique que sa convention pût présenter. Sa scrupuleuse loyauté ne serait pas, dans ce cas, sans pâtir quelque peu de cette réticence. Au demeurant, il était évident, à la fin de mars 1800, qu'un peu d'ingéniosité de la part de la marine anglaise suffirait à empêcher l'armée rapatriée d'arriver en Europe à temps pour participer à la campagne de printemps. C'est ce que Napoléon a observé : « Si l'armée française se fût mise en mer en juin 1800, elle eût été promenée de port en port et ne fût arrivée en France qu'après Marengo[1]. »

* * *

Voici donc la politique d'évacuation sanctionnée, bon gré, mal gré, par le gouvernement britannique. Cette sanction du fait accompli lui est reprochée par certains Anglais comme une condescendance coupable. Le féroce Buckingham écrit à Grenville :

C'est très sincèrement que je déplore votre résolution de permettre le retour de Kléber et, bien que je croie me rendre compte de vos difficultés, je ne peux cependant les concevoir si grandes qu'elles pussent conduire à une telle décision. Il était nécessaire que l'exemple

[1] Bertrand, *op. cit.*, t. II, p. 363.

de la perte totale de cette exécrable armée fût légué à toute la postérité comme une éclatante et terrible leçon; et point n'était besoin de la plume de Bonaparte pour vous dire, comme il le fait dans sa lettre à Kléber, que, s'il pouvait, quant à présent, ramener d'Égypte cette armée saine et sauve, il pourrait considérer la réputation de l'armée française comme sauvegardée[1].

Et Buckingham de calculer que, embarqués dans un délai de trois mois, les Français arriveraient à Toulon vers le commencement de juin, au moment le plus critique de la campagne, sans autre engagement de leur part que celui de ne pas servir, engagement dont ni l'Angleterre, ni ses alliés ne pourraient vérifier la violation. Nous avons dit pourquoi ce danger eût été plus théorique que pratique, même sans cet engagement de ne pas servir que supposait Buckingham, et dont il n'était pas question dans la convention. Mais, fondées ou non, ces objections dressent de nouveau, en face de la politique à laquelle les ministres se sont ralliés après coup, la politique opposée, que soutient aussi Nelson, et qui fait passer avant l'intérêt de clore l'occupation française en Égypte celui d'anéantir les envahisseurs et d'éviter leur apparition sur les champs de bataille d'Europe.

Plus embarrassants pour Grenville que les reproches de son frère sont ceux, qu'il avait prévus, de ses alliés. C'est de Pétersbourg que lui viennent les plus vifs. Son ami Woronzoff lui lit, le 9 mai, une lettre de Panin, ministre de Paul I[er], sur « l'étrange capitulation que cet extravagant Sidney Smith a fait faire au vizir ». Grenville se tire d'embarras en faisant état du désaveu infligé au commodore. « Personne, répond-il à Woronzoff, ne pouvait être plus blâmable que ce fou de Sidney Smith », qui avait été « hautement désapprouvé » et rappelé. Et il lui communique ce qu'il avait écrit aux lords de l'amirauté, pour être transmis au malencontreux médiateur d'El-Arich. Il fait ensuite le procès du grand vizir, qui aurait pu, après la prise d'El-Arich,

[1] *Dropmore papers*, t. IV, p. 191, 7 avril 1800.

où le découragement et l'insubordination des Français avaient été si manifestes, traîner la guerre en longueur et détruire l'armée de Kléber, mais qui avait préféré céder à son impatience de les éloigner d'Égypte, afin de jouir plus vite des richesses de ce pays, sans laisser aux mameluks le temps de se reconnaître et de s'unir entre eux pour reprendre leur ancienne autorité. Puis, comme Woronzoff lui avait soumis la suggestion, faite aussi à Pétersbourg, d'attirer les Français dans un piège, Grenville répudie l'idée de se saisir d'eux, en violation d'une capitulation librement accordée, *perfidie*, dit-il, *qui ne peut venir que dans une tête turque, indigne du roi d'Angleterre et de l'empereur de Russie*[1]. A la suite des doléances russes, il s'enquiert auprès de lord Spencer, si Sidney Smith a été effectivement relevé de son commandement dans le Levant[2]. Lord Spencer lui assure avoir ordonné à lord Keith de le faire et, ne sachant pas si l'ordre a été exécuté, annonce qu'il va le confirmer[3]. Le sacrifice de Sidney Smith paiera donc pour l'adhésion résignée des ministres anglais à sa politique.

Mais, dans l'intervalle, le sacrifice de l'armée ottomane a payé pour leur opposition primitive à cette même politique. Ce n'est qu'au début de juin 1800 qu'est connu d'eux le contrecoup en Égypte de leur ordre en conseil du 15 décembre 1799 : la reprise des hostilités et la victoire de Kléber à Héliopolis. Ils prennent très aisément leur parti, et du naufrage de la convention d'El-Arich, et du désastre du grand vizir.

Je pense, écrit Grenville[4], qu'il n'est en aucune façon à regretter que Kléber ait rompu la capitulation. On ne peut que déplorer pour les Turcs qu'ils soient tombés victimes de leur propre indiscipline et de l'ignorance de leurs généraux. Mais Kléber et son armée peuvent nous ennuyer beaucoup moins où ils sont qu'en aucune autre situation imaginable. Il n'est pas encore définitivement décidé quels ordres seront envoyés à lord Keith à ce sujet, et la question est en

[1] *Dropmore papers*, t. VI, p. 216-217, 11 mai 1800.
[2] *Ibid.*, p. 214, 9 mai 1800.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, t. VI, p. 243. A lord Minto, 3 juin 1800.

vérité des plus difficiles. Au demeurant, le retard empêchera qu'aucune mésaventure ne survienne par l'emploi de cette armée contre les Autrichiens, au moins pendant cette campagne.

La déroute des Turcs laisse Buckingham parfaitement indifférent, dès l'instant que la rupture de la convention le soulage du souci de voir Kléber et son armée repasser la mer : « C'est, dit-il[1], une grande consolation de penser que l'armée d'Égypte sera employée à autre chose qu'à débarquer à Marseille précisément au moment où la France en aurait le plus besoin. » On ne saurait se montrer plus philosophe pour l'infortune d'alliés déconfits. Le *Times* en doute complaisamment : il ne croit pas à l'authenticité de la nouvelle d'Héliopolis. Le *Gentleman's Magazine*[2] en parle en termes convenables : « Nous avons le regret de dire que la reprise des hostilités en Égypte a été suivie des plus terribles effets. » Et après avoir sommairement rappelé l'événement : « On dit que 10 000 Turcs ont succombé dans cette action. » Mais 10 000 Turcs de moins n'en font pas, pour les Anglais, une affaire de grand poids, non plus que la reprise de l'Égypte par une armée française, dûment bloquée dans sa conquête. Au seuil d'une campagne qui s'annonce décisive en Europe, aux prises avec une adversaire dont les affaires ont déjà commencé à se rétablir l'année précédente, qui a confié ses destinées à *Sa Majesté Très Corse*, et qui met en ligne de puissantes armées en Allemagne et en Italie, l'Angleterre a de plus pressants soucis que l'occupation française en Égypte, même après qu'une nouvelle expérience lui a encore prouvé l'impuissance militaire des Turcs. Il est naturel que son gouvernement voie la situation sous l'angle européen, peu troublé par la mésaventure de ses alliés ottomans, pas du tout par l'effondrement des combinaisons de Sidney Smith.

[1] *Dropmore papers*, t. VI, p. 241. A Grenville, 1er juin 1800.
[2] *Gentleman's Magazine*, numéro de juin 1800.

*
* *

Sidney Smith, lui, n'est pas si philosophe. Il ne se résigne pas à voir périr son œuvre. En butte aux reproches, également immérités, des Français et des Turcs, il n'arrive pas à comprendre pourquoi son gouvernement l'a mis dans cette situation. Son sentiment est exprimé dans ces lignes de lui ou d'un officier sous ses ordres [1].

Je ne peux concevoir ce qui a pu induire notre gouvernement à dévier de la ligne de conduite primitive, qui se proposait de faire sortir les Français d'Égypte, par tous les moyens praticables, et à en adopter une qui tend à les laisser en possession de ce pays. Cela place notre bonne foi sous un jour très défavorable aux yeux de nos alliés les Turcs, qui, loin de prendre la chose à la légère, nous accusent maintenant de les avoir trahis, ainsi que les Français, en nous opposant à l'exécution d'une mesure commandée par l'intérêt de la Porte et parfaitement compatible avec le traité d'alliance.

Le mécontentement des Turcs contre l'Angleterre fait craindre à Sidney Smith qu'ils ne s'entendent avec les Français en dehors de lui; et le triomphe de Kléber à Héliopolis, la prompte reconquête de l'Égypte, lui font sentir plus que jamais l'impossibilité d'en faire déloger par les Turcs un ennemi qui peut, non seulement les y défier, mais même les poursuivre en Syrie.

Si nous laissons Kléber tranquillement ici pour négocier de nouveau, conformément à son premier projet, que j'avais renversé, il peut maintenant réaliser son plan de conserver l'Égypte *nominalement* pour la Porte, qui préférerait avoir cette sorte de prise sur son joyau perdu, plutôt que de le voir arracher de ses mains, ainsi que cela est arrivé. Ou bien, si l'armée de Kléber est fatiguée du climat, il peut soit négocier, soit entreprendre une marche à travers la Syrie, où, comme dit le capitaine Lacy, une avant-garde de chapeaux retroussés, fichés sur des bâtons, disperserait toute apparence de résistance.

[1] Barrow, *op. cit.*, t. I, p. 413, 12 avril 1800.

Voilà longtemps que j'ai acquis à mes dépens mon expérience des troupes turques, et je l'ai détaillée dans chacune de mes lettres, de manière à prévenir, du moins l'espérais-je, toute attente de recouvrer l'Égypte par cette sorte de forces... Ma crainte maintenant est que les intrigues de Bonaparte, aidées par la nouvelle offre de Kléber de restituer l'Égypte, que les Turcs sentent ne pouvoir jamais reprendre, n'occasionnent entre eux cette étroite connexion, que nous avons eu tant de mal à empêcher jusqu'à présent[1].

Aussi, en garde contre ces dangers, Sidney Smith reste-t-il d'avis d'offrir à l'armée d'Égypte « une bonne porte de retraite ». Il conseille de rouvrir les conférences, en les faisant coïncider avec la présence d'une flotte devant Alexandrie et d'une armée sur la frontière, pour détourner Kléber victorieux d'avancer d'inacceptables propositions nouvelles.

En réalité, le danger d'une entente séparée de la Porte avec les Français, derrière le dos de Sidney Smith, avait été des plus faibles avant Héliopolis. Le commodore avait eu fort peu de peine, pour ne pas dire aucune, à l'écarter. Il lui était même arrivé plus d'une fois, au cours de la négociation à trois, d'avoir à combattre l'intransigeance du grand vizir, dont l'arrogante mauvaise foi avait finalement précipité la reprise des hostilités. Mais, après le désastre que la rupture de la convention avait valu aux Turcs, il n'était nullement invraisemblable qu'ils fussent tentés de traiter avec Kléber, sans l'aveu de l'Angleterre, responsable à leurs yeux de leur mésaventure. En tout cas, Sidney Smith ne se trompait pas en attribuant à Kléber le désir de renouer la négociation avec les Turcs, et avec eux seuls.

La victoire d'Héliopolis et la triomphale campagne qui lui avait rendu l'Égypte n'avaient pas fait renoncer Kléber à l'idée de l'évacuer. Vainqueur, il était resté fidèle à sa politique, basée sur une condamnation catégorique de l'expédition d'Orient, et même la nouvelle du coup d'État de Brumaire, qui avait porté Bonaparte au pouvoir en France, ne l'avait pas induit à se déjuger. Son orgueil et sa raison s'étaient refusés à voir dans

[1] BARROW, *op. cit.*, t. I, p. 407. Sidney Smith à Elgin, 21 avril 1800.

le succès de ses armes l'occasion d'une volte-face qui le réconciliât, en Égypte avec les colonistes, à Paris avec le Premier Consul. On connaît sa foudroyante riposte à une lettre où Menou, le félicitant d'Héliopolis, avait appelé la capitulation d'El-Arich « une faute politique » et l'avait exhorté à être « le fondateur d'une magnifique colonie[1] » :

Je reçois votre lettre, citoyen général. Tel est l'état de ma stupeur, qu'aujourd'hui encore, je ne crois pas plus que la convention d'El-Arich ait été une faute politique, que je ne pense que la victoire remportée par l'armée soit un sujet d'ivresse; qu'aujourd'hui encore je suis dans la conviction la plus intime que, par ce traité, j'étais parvenu à donner une issue raisonnable à l'entreprise la plus extravagante; qu'aujourd'hui encore, je suis persuadé que nous n'avons aucun secours à espérer de la France, et que jamais, ou du moins pendant cette guerre, nous ne formerons de colonie en Égypte, à moins toutefois que les cotonniers et les palmiers ne produisent bientôt des soldats et du fer coulé... Dans tous les cas, nous terminerons ici nos discussions politiques. Vous avez, général, la face ournée vers l'Orient, moi vers l'Occident; nous ne nous entendrions jamais[2].

Occidental impénitent, anticoloniste résolu, partisan convaincu de l'évacuation, tel est donc resté le général en chef de l'armée d'Orient. La seule variante qu'il ait introduite dans ses dispositions consiste en ce qu'il ne veut plus avoir affaire aux Anglais, mais seulement aux Turcs. Aux Anglais, indistinctement, il reproche d'avoir manqué à la parole de Sidney Smith, d'avoir voulu le duper. A tort, il englobe le commodore dans cette accusation de mauvaise foi — de « foi punique » — comme dit Menou, d'accord en cela avec lui. Aussi, après Héliopolis, est-ce contre l'Angleterre que Kléber prétend diriger ses efforts : « C'est elle — il l'écrira à l'administrateur Chanaleilles — et elle seule qu'il cherche à rendre responsable des derniers événements. Persuadé qu'il a été dupe de Sidney Smith et de lord Keith, il ne leur pardonne pas d'avoir ruiné ses plans. Il exclut

[1] Rousseau, *op. cit.*, p. 299. Menou à Kléber, 23 mai 1800.
[2] *Ibid.*, p. 301. Kléber à Menou, 23 mai 1800.

de sa diplomatie un accord possible avec de tels ennemis. Il souhaiterait, au contraire, se rapprocher des Turcs, renouer avec eux des négociations, les détacher de l'Angleterre, et toujours au même prix : l'évacuation de l'Égypte[1]. » Son but est de « renoncer à la colonie africaine, tout en éloignant les Anglais du territoire abandonné par la France, ménager à Mourad Bey le retour au Caire en sauvegardant la souveraineté de la Porte ottomane, en un mot rétablir en Orient l'ancien ordre de choses *follement* détruit par Bonaparte[2] ».

Un de ses lieutenants, le général Reynier, rapporte ainsi ses intentions, telles que Kléber les lui a confiées la veille de l'attentat dont il est tombé victime :

> Profiter de la rupture du traité d'El-Arich et des arrangements pris alors par les Anglais à l'effet d'occuper Alexandrie, Damiette et Suez, pour exciter le ressentiment des Turcs contre eux; éviter les communications avec les chefs de ces deux armées; tenter d'établir une communication directe avec Constantinople[3].

Ces dispositions de Kléber vouaient d'avance à l'insuccès les efforts de Sidney Smith et de lord Keith pour « repêcher » la convention d'El-Arich, après avoir été autorisés par leur gouvernement à la reconnaître et à l'exécuter. Lord Keith avait, le 23 avril 1800, averti Poussielgue que le libre passage était accordé aux troupes françaises, demandant seulement qu'elles ne revinssent pas en un seul corps et s'abstinssent de toute hostilité contre les puissances coalisées. Kléber néglige cette lettre. « Il s'était promis de ne pas renouer avec les Anglais. Il se tenait parole[4]. » Le 27 avril, Sidney Smith lui avait écrit; en répondant au commodore, le 6 mai, Kléber s'en tient à traiter d'un échange de prisonniers, sans la moindre allusion au sujet de leurs négociations antérieures[5]. Le 2 juin, Morier,

[1] RIGAULT, *op. cit.*, p. 75.
[2] *Ibid.*, p. 76.
[3] REYNIER, *De l'Égypte après la bataille d'Héliopolis*, p. 95-96.
[4] RIGAULT, *op. cit.*, p. 82.
[5] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 285.

secrétaire d'Elgin, prévient Kléber que des passeports à l'usage de l'armée française d'Orient avaient été délivrés par l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, et que tout obstacle était levé à l'exécution de la convention d'El-Arich[1].

Aucune signature ne pouvait être plus mal venue que celle de Morier au bas de cette notification. Un journal de route écrit de sa main, et perdu par lui dans sa fuite après le désastre des Turcs, venait précisément d'être retrouvé et remis à l'état-major français. Quelques lignes de ce carnet, concises mais éloquentes, établissaient que l'auteur avait essayé de convertir Sidney Smith à l'idée de la *ruse de guerre,* qui eût consisté à abuser de la bonne foi des Français, en se servant de la convention d'El-Arich pour les attirer dans un piège. Cette découverte avait achevé de persuader Kléber de la duplicité des Anglais en général et l'avait justement indigné contre Morier en particulier. Aussi fit-il insérer le document accusateur dans le *Courrier de l'Égypte* du 21 prairial (10 juin) et, pour toute réponse à la lettre du fourbe démasqué, rédigea une note où, après avoir cité le passage compromettant du carnet égaré, il menaçait Morier de la potence, s'il venait jamais à le rattraper[2].

L'assassinat de Kléber étant survenu avant que cette lettre eût été expédiée, Menou l'enverra au destinataire.

La publicité donnée par les Français à la confession involontaire de Morier a renouvelé l'indignation de Sidney Smith contre son compatriote. On en peut juger par les lignes suivantes de son secrétaire, John Keith : *J'espère que personne, si ce n'est des Turcs, n'a pu imaginer un si atroce complot, qui n'aurait jamais pu être mis à exécution sous nos yeux*[3]. Mais comme l'incident laissait sa bonne foi intacte et même en portait témoignage, il ne l'a pas détourné de poursuivre ses efforts auprès du commandement français. Le 9 juin, le commodore avait écrit à Kléber une nouvelle lettre, qui fut reçue par Menou, après

[1] *Pièces officielles, etc.*, t. II, p. 273.
[2] *Ibid.*, p. 273-274.
[3] Barrow, *op. cit.*, t. I, p. 394. John Keith à Tooke, 27 juin 1800.

l'assassinat du vainqueur d'Héliopolis. L'offre de profiter du libre passage devait laisser Menou plus indifférent encore que Kléber, puisque le nouveau commandant en chef était un adversaire déclaré de l'évacuation. En effet, Menou, répondant à Sidney Smith, définit d'emblée l'attitude dont il ne déviera pas :

La marche que vous avez tenue relativement à la convention qui avait été faite à El-Arich me trace parfaitement celle que je dois tenir. Vous avez demandé la ratification de votre gouvernement ; je dois également demander celle des consuls, pour tout traité qui pourrait être conclu entre l'armée que je commande, les Anglais et leurs alliés. C'est la seule marche légale, la seule convenable [1].

La même ligne de conduite est indiquée dans la proclamation de Menou à l'armée :

Qui désormais dirigera notre conduite? Qui nous dictera ce que nous avons à faire? Celui qui seul en a le droit : le gouvernement de la République française. C'est à lui seul qu'il appartient de ratifier ou de rejeter tout ce qui pourrait l'être à l'avenir entre l'armée française et les puissances ennemies... Il ne peut exister d'autre voie légale et honorable de conclure un traité quelconque avec nos ennemis [2].

Du jour où Menou a pris le commandement, l'insistance de Sidney Smith à renouveler la proposition d'évacuer l'Égypte de bon gré n'a donc plus eu aucune chance de convaincre un général résolu d'avance à ne traiter de cet objet sans ordre, avec aucun ennemi, Anglais ni Turc. Mais elle montre la ténacité du commodore, sa fidélité à une politique dont lui non plus ne s'écartera jamais, même quand une armée anglaise aura envahi l'Égypte, et dont il attend non sans raison, à défaut d'effet sur Menou, un effet dissolvant sur les lieutenants du général ennemi. Il lui écrit le 22 juin :

Il est dans votre pouvoir d'écarter un des obstacles qui s'opposent à la paix, en évacuant l'Égypte aux conditions convenues avec le

[1] *Pièces officielles, etc.*, t. II, p. 335. Menou à Sidney Smith, 20 juin 1800.
[2] *Ibid.*, p. 344, 24 juin 1800.

général Kléber; et si vous vous y refusez, nous emploierons tous nos moyens et ceux de nos alliés pour vous y contraindre à des conditions qui pourront bien ne pas vous être si avantageuses... Les voies des conférences et des correspondances, pour faire les dispositions nécessaires à cette fin, sont toujours ouvertes... Je suis prêt et disposé à entendre toutes les propositions que vous voudriez me faire[1].

Menou ne répond rien, réservant les ressources de sa diplomatie pour des négociations dilatoires avec le Capitan Pacha et le grand vizir, à qui il tâche d'« inspirer beaucoup de méfiance contre les Anglais ». Car il persiste à croire « qu'il serait fort possible de s'arranger avec la Porte pour que nous conservassions l'Égypte », capable de « devenir en très peu de temps une excellente et magnifique colonie ». Son silence n'empêche pas Sidney Smith de lui faire transmettre par des parlementaires, envoyés sous divers prétextes, de nouvelles invitations à l'embarquement et au rapatriement. Menou, inébranlable, n'y voit que la preuve de l'intérêt des Anglais à lui faire évacuer le pays.

Quant aux Anglais, écrit-il, ils me paraissent désespérés pour ne pas dire enragés, d'avoir manqué leur coup, lors de la rupture de la désastreuse capitulation d'El-Arich... M. Smith m'envoie des parlementaires, que j'ai fait recevoir avec beaucoup de hauteur, je devrais dire de mépris, que les Anglais, par leur conduite, méritent à tous égards[2].

*
* *

« Désespérés », « enragés » sont des termes beaucoup trop forts pour caractériser les regrets que le naufrage de la convention d'El-Arich laissait aux Anglais, fût-ce à Sidney Smith. Mais il est de fait que certains compatriotes du commodore en étaient alors venus à regretter que l'Égypte n'eût pas été évacuée par les Français aux conditions stipulées entre Kléber et

[1] *Pièces officielles, etc*. p. 341

[2] ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 361. Menou au ministre des Affaires étrangères, 24 septembre 1800.

Youssef Pacha. Tout le monde en Angleterre n'avait pas accueilli la nouvelle d'Héliopolis avec autant de philosophie que les membres dirigeants du cabinet britannique et les journaux qui les soutenaient. Le désastre de l'allié ottoman n'avait pas pu ne pas être interprété comme un échec à la politique anglaise, surtout comme la justification rétrospective des auteurs de la convention. Aussi, le reproche avait-il été bientôt adressé au gouvernement d'avoir manqué de discernement, en condamnant d'abord l'œuvre de Sidney Smith, et d'avoir ainsi offert le flanc à de pénibles accusations de mauvaise foi. Le parti que le gouvernement français avait tiré des circonstances pour jeter le soupçon sur la loyauté de l'Angleterre, les polémiques dont la convention et ses avatars étaient devenus l'objet d'une rive à l'autre du détroit, les contradictions dans lesquelles les ministres anglais étaient manifestement tombés, en commençant par s'opposer à l'évacuation, pour se rétracter ensuite, avaient produit une impression fâcheuse. En même temps, sur le continent européen, la fortune avait tourné contre l'Angleterre et ses alliés : la victoire de Masséna à Zurich avait écarté de la France le danger de l'invasion; celle de Brune à Alkmaar avait terminé l'expédition de Hollande par une capitulation mortifiante pour l'armée britannique; celle de Bonaparte à Marengo avait rendu l'Italie aux Français. En Allemagne se préparait, sous Moreau, la campagne qui devait aboutir à Hohenlinden. Dans ces conditions, qui donnaient beau jeu aux adversaires de Pitt, l'opposition parlementaire à son cabinet s'était emparée des affaires d'Égypte et les exploitait à des fins de politique intérieure, déjà fort envahissante en Angleterre. Aux Communes[1] et aux Lords, des critiques furent adressées au gouvernement, contre lesquelles Dundas, Grenville et Pitt lui-même durent le défendre.

Leurs discours reproduisent les arguments qu'ils avaient invoqués à l'appui de leur ordre en conseil du 15 décembre 1799,

[1] Séances des 5 et 8 juillet 1800.

puis de leur blâme à Sidney Smith et enfin de leur tardif assentiment à l'exécution de la convention. Aucun traité n'avait jamais été conclu entre l'armée française d'Égypte et l'Angleterre, qui n'avait pas été partie à la convention d'El-Arich ; la Porte ottomane et un général français n'avaient pas eu le droit de disposer, en dehors de l'Angleterre, des intérêts de celle-ci dans la Méditerranée, en mettant l'armée française d'Orient en mesure d'aller combattre, sur le continent européen, les Anglais et leurs alliés; aucun Anglais n'avait jamais été autorisé à traiter avec le général français à des conditions autres que celles qui étaient énoncées dans la lettre de lord Keith à Kléber. Personne n'avait supposé que Sidney Smith eût pu mettre la main à une négociation entre Kléber et le grand vizir (ni même, — ajoute Pitt, — qu'il fût alors en Égypte) ; l'eût-il fait, il eût agi sans autorité, n'étant qualifié pour ce faire, ni par des pouvoirs *ad hoc*, ni par une situation de commandant en chef; en fait, bien qu'il eût désiré le succès de la négociation, qu'il en eût été témoin et qu'il y eût prêté l'hospitalité de son vaisseau, il n'avait jamais prétendu agir au nom de son pays; néanmoins, dès que les ministres avaient su que la convention d'El-Arich avait reçu l'approbation d'un officier britannique, tout en continuant à la désapprouver, ils avaient envoyé à Keith l'ordre de s'y conformer; enfin, il était probable, — c'est Dundas qui l'annonce[1], — que l'armée française était en train de recueillir les fruits de cette condescendance. Cette argumentation, qui ne fonde l'assentiment des ministres à l'évacuation de l'Égypte que sur un scrupule de leur loyauté, exclut donc toute adhésion de leur part à la politique de Sidney Smith. Dundas saisit même l'occasion d'affirmer de nouveau la politique contraire, celle qui tend à l'extermination de l'armée française; et, pour la justifier, il exagère l'impression produite, sinon sur lui-même, au moins sur ses principaux collègues, par l'invasion des Français en Égypte :

[1] Réponse à une interpellation du député Jones.

Lorsque les Français, dit-il, envahirent l'Égypte, l'effroi fut général; l'Europe et l'Orient tremblèrent; nos possessions dans l'Inde ne couraient pas moins de dangers que l'Empire ottoman. C'est alors que l'activité, le courage héroïque de nos marins frustrèrent, par la plus brillante des victoires, l'espérance que l'ennemi s'était formée dans son entreprise gigantesque. Cette armée perfide doit servir d'exemple; l'intérêt du genre humain demande sa destruction; nous devons espérer que, harcelée sur tous les points, luttant contre les malaises et l'influence du climat, elle ne retournera point tranquille sur le rivage où elle s'embarqua.

En réalité, au moment où Dundas, ignorant encore l'assassinat de Kléber, énonce de nouveau la politique d'implacable intransigeance[1], dont Nelson s'était si souvent fait l'interprète, il s'attend à ce que la tardive exécution de la convention d'El-Arich vienne bientôt mettre d'accord partisans et adversaires de l'évacuation. On croit alors à Londres que Kléber, informé par Keith et Sidney Smith de l'autorisation de libre passage donnée par le cabinet, a consenti à faire revivre la convention. « L'armée tant vantée d'Égypte est maintenant sur son retour d'Alexandrie », annonce une revue anglaise[2]. De la sorte, la responsabilité du gouvernement serait mise à couvert des deux côtés, l'opposition désarmée et le pays dispensé de faire lui-même l'effort militaire nécessaire à cette extermination des Français, pour laquelle il ne fallait plus compter sur les Turcs.

Trois fois encore, le 23 juillet, 20 novembre et 23 décembre 1800, l'opposition, heureuse d'une si belle occasion d'embarrasser le gouvernement, revient sur l'argument. Jones, Robson et Sheridan aux Communes, Holland aux Lords réclament la communication des documents officiels relatifs à la convention d'El-Arich, la copie de l'ordre qui a nommé Sidney Smith à son commandement en Égypte, de ses instructions pour sa mission auprès de la Porte, de sa proclamation aux troupes françaises devant Acre, de sa correspondance avec les ministres du roi sur cette proclamation et sur ses négocia-

[1] Son discours est du 8 juillet 1800, l'assassinat de Kléber du 14 juin.
[2] *Gentleman's Magazine*, 1800.

tions, etc., etc. Le Parlement britannique entend des phrases comme celle-ci :

Il y a eu là une telle variété de manques de parole qu'il faut absolument aller au fond de l'affaire...[1]. Le général Kléber a été gravement insulté. Nous accusons les Français de violer les traités alors que nous en faisons autant...[2]. Cette communication est due à la réputation du brave officier qui a sanctionné le traité d'El-Arich, à l'honneur du nom anglais, à l'intérêt de notre alliée turque, à notre pays, dont la bonne foi a été atteinte par la violation de la convention[3].

Le gouvernement fait front à l'assaut, refuse toute communication ou enquête, réédite sa justification, rejette sur les Français la responsabilité de la reprise des hostilités avec les Turcs et, pour fermer la bouche à ses censeurs, octroie une pension annuelle de 1 000 livres sterling à Sidney Smith, pour ses services en Syrie et en Égypte.

Publiquement désavoué et récompensé, Sidney Smith n'est pourtant pas définitivement rappelé; la mesure de rigueur, naguère prise contre lui sous la pression des Russes — des Russes qui commencent à se détacher de la coalition, — n'a pas été maintenue : après une absence de quelques semaines et des explications jugées satisfaisantes par lord Keith, il a été renvoyé dans le Levant et replacé à la tête de sa petite escadre. Sentant qu'il n'est plus seul de son avis, il admet moins que jamais s'être trompé et, contre les insinuations de lord Elgin, qui lui reproche d'avoir « très inconsidérément favorisé les Français », il continue à affirmer sa politique :

Quant à favoriser les Français, écrit-il[4], si l'on peut appeler les favoriser de leur faire un pont d'or pour se retirer, je l'ai certainement fait; et je crois que tout le monde sera maintenant d'accord avec moi pour estimer que, si jamais cette maxime reçue fut applicable, c'est dans ce cas particulier.

[1] Le député Jones, 23 juillet 1800.

[2] Le député Robson, même date.

[3] Lord Holland, 25 décembre 1800. Aux Communes, Sheridan avait demandé la publication d'une série de pièces dont le nombre dépassait encore celles que réclamaient Jones et Robson.

[4] Barrow, *op. cit.*, p. 421-422.

Lorsqu'il écrit ces lignes, la politique qu'il se refuse à renier ne peut plus servir, toutefois, qu'à seconder l'action d'une armée anglaise, en cours de concentration dans la Méditerranée. Car, s'étant convaincus que le successeur de Kléber ne profiterait jamais de leur consentement à l'évacuation, Pitt et ses collègues en sont venus à décider une expédition militaire contre l'occupation française en Égypte. Après leur chute, suivant de peu cette décision, leurs successeurs ont continué à préparer l'expédition, seul moyen désormais de libérer l'Égypte des Français, avant qu'intervînt une paix générale, dont l'éventualité est dès lors entrevue, et qui ne pourra pas être triomphale pour l'Angleterre. Les péripéties de la convention d'El-Arich ont ainsi abouti à l'envoi de troupes anglaises contre celles de Menou. Unanimement reconnu nécessaire, leur envoi fournit cependant aux censeurs de Pitt, tombé du pouvoir, prétexte à lui reprocher encore de n'avoir pas su accepter à temps une solution, qui eût rendu l'expédition inutile[1]. Seul le brillant succès de l'expédition fera pardonner aux anciens ministres le rejet de la convention d'El-Arich.

F. Charles-Roux.

[1] Cf. Stanhope, *op. cit.*, t. III, p. 331. Le 18 mai 1801, répliquant à une attaque contre la politique de son cabinet, Pitt, qui n'est plus ministre, s'exprime ainsi : « Je voudrais demander à l'honorable préopinant (Grey) comment on pouvait éviter d'envoyer des troupes en Égypte, à moins qu'on ne fût résolu à l'abandonner à la France? Il ne nie pas que cela ne fût fort important pour ce pays-ci, mais il dit que l'expédition n'eût pas été nécessaire, si nous avions accepté la convention d'El-Arich. Monsieur, cette question a été discutée ici plusieurs fois. »

GUILLAUME ANCEL

ENVOYÉ RÉSIDENT EN ALLEMAGNE

(1576-1613)

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

(Fin[1])

II

Vers la même époque, Ancel menait à bien une négociation engagée au sujet d'une Chartreuse, commandant en quelque sorte la ville de Strasbourg et qui était de la juridiction de France.

Henri IV consentait à céder aux Strasbourgeois ses droits sur la Chartreuse, contre un subside de 12000 florins; il devait servir aux Chartreux une rente annuelle de 2500 écus. Mais, à l'instigation du Saint-Siège, le prieur refusa de ratifier cet engagement, et l'empereur Rodolphe fit enjoindre aux Strasbourgeois d'avoir à laisser les Chartreux jouir de leur bénéfice, sous peine d'être mis au ban de l'Empire. La querelle finit par un moyen terme qu'avait suggéré le chapitre général de Grenoble : les Strasbourgeois ne garderaient que les terres contiguës à Strasbourg, les Chartreux évincés s'accommoderaient de la rente offerte. Enfin, dans une lettre écrite le 16 mai 1601 au maréchal de Boisdauphin, ambassadeur extraordinaire en Allemagne, Ancel annonça qu'il avait fait casser par l'empereur les décrets et man-

[1] Voir *Revue*, année 1923, p. 158.

dements faits par Sa Majesté contre les chanoines de Strasbourg, à l'occasion de la Chartreuse, et étouffé ainsi la querelle qui pouvait naître entre le roi et l'empereur[1].

Les querelles religieuses avaient d'ailleurs pris un véritable caractère d'acuité, à Strasbourg, depuis une vingtaine d'années. Ancel mandait à de Crosne, le 24 juillet 1587 : « Le comte Arnoux de Manderschied, frère de l'évêque de Strasbourg, porta naguère aux chanoines protestants de la ville un mandement de l'empereur, qui leur enjoint de sortir de la maison du chapitre dont ils se sont emparés, les menaçant du ban de l'Empire s'ils n'obéissent ; mais on estime qu'ils n'en tiendront pas grand compte, mêmement s'ils sentent l'armée du roi de Navarre être prête[2]. »

En 1600, une vive compétition mettait aux prises les deux évêques de Strasbourg, le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, et Georges, fils de l'Électeur de Brandebourg, nommés, l'un par les chanoines catholiques, l'autre par les chanoines protestants du Bruderhof[3] ; les deux rivaux s'étaient déclaré la guerre, et de violents combats avaient été livrés aux environs de Strasbourg, notamment à Ernstein.

Pour Henri IV, l'affaire était embarrassante : ne pas soutenir le candidat des protestants allemands, c'était les mettre en doute sur la sincérité de ses intentions; supplanter un évêque catholique au profit d'un administrateur luthérien, c'était mécontenter les catholiques, se brouiller avec le pape, et, de plus, avec la maison de Lorraine qu'Henri IV voulait par-dessus tout ménager. En effet, Charles de Lorraine était le propre frère d'Henri le Bon, chef futur de la maison de Lorraine et beau-frère d'Henri IV ; la fille aînée d'Henri le Bon devait épouser le dauphin; la Lorraine, fief féminin, passerait aux enfants nés de ce mariage et serait ainsi réunie à la France...

Une transaction avait été, il est vrai, conclue à Sarrebourg, en

[1] Bibl. nat. Fonds français 3348.
[2] *Ibid.*, 3393.
[3] L'évêque Manderschied était mort récemment.

vertu de laquelle le cardinal de Lorraine devait avoir les abbayes de Hohenbourg et de Niedermunster, tandis que les terres les plus proches de Strasbourg étaient adjugées à Jean-Georges. Mais Charles de Lorraine n'observa guère la convention de Sarrebourg et mécontenta le roi de France en s'adjoignant comme coadjuteur l'archiduc Léopold d'Autriche; il sommait en même temps les Strasbourgeois de lui rendre hommage.

Le 24 mai 1600, Henri IV annonça au doyen et au chapitre de l'église cathédrale de Strasbourg que le maréchal de Boisdauphin[1] irait trouver de sa part le cardinal de Lorraine et l'empereur.

Ancien ligueur rallié à Henri IV qui l'avait comblé d'honneurs et de dignités, le maréchal de Boisdauphin était surtout un personnage décoratif : pour suppléer à son inexpérience, on lui adjoignit ce que nous appellerions aujourd'hui un diplomate de carrière. Ce diplomate n'était autre qu'Ancel, qui avait pendant tant d'années représenté la France en Allemagne, et qui avait si éloquemment plaidé la cause d'Henri IV auprès des princes allemands en 1597.

Instruit des véritables intentions d'Henri IV, Boisdauphin ne montra qu'une activité médiocre, menant de front, comme son maître, la galanterie et la politique, choyé par l'élite de la société et surtout par les dames. Quant à Ancel, il mande à Boisdauphin qu'il ne s'amuse guère à des visites, « ayant assez de quoi passer son temps avec plus de profit que de ce côté-là ». Les affaires d'Orient appellent, en effet, sa sérieuse attention : « M. de Mercœur[2] est à Comare (Comorn), assemblant l'armée impériale en grande diligence pour faire teste à Ibrahim Bassa qui s'achemine pour attaquer ou Babotsch ou Strigone, tandis que l'autre Bassa, appelé Mahumet, avec une autre armée s'en va assiéger Varadin. Tout branle icy à cette occasion, et pour ce que les Polonais ont pris le temps à propos pour aller au

[1] Urbain de Montmorency-Laval, marquis de Boisdauphin, mort en 1629.

[2] Ancien gouverneur de Bretagne et l'un des principaux ligueurs, nommé en 1601 chef de l'armée impériale contre les Turcs.

même instant recouvrer la Moldavie, qui sera aussitôt emportée, puisque le Valaque n'a le moyen de la secourir, et que l'empereur et le pape sont d'avis qu'il la restitue. Il a envoyé par deçà des ambassadeurs pour avoir ratification du traité que l'homme de l'empereur a conclu avec luy sur le gouvernement de la Transylvanie, qui lui demeure finalement sous le nom et authorité de Sa Majesté Impériale, à charge qu'il y aura toujours près de luy un député de la part d'icelle, et douze conseillers de la province qui gouverneront en son absence... »

Charles de Lorraine déclara à Ancel que, si la convention de Sarrebourg n'avait pas été exécutée, la responsabilité en incombait à Jean-Georges de Brandebourg qui, à l'insu de son chapitre, avait cédé l'évêché de Strasbourg à Louis-Frédéric de Wurtemberg.

Cependant, l'empereur Rodolphe refusait de se prononcer sur l'affaire en question; il accorda enfin une audience solennelle au maréchal de Boisdauphin, Ancel servant de truchement. Mais, en ce qui concernait l'évêché de Strasbourg, il répondit d'une manière évasive, et promit seulement de se résoudre « selon le droit et la raison, et d'après les constitutions de l'Empire » (*Mémoires de Bongars,* Bibl. nat., Fonds français 7130, cité par Auquez dans son livre : *Henri IV et l'Allemagne*).

Dans une lettre datée du 14 septembre 1600, Ancel se plaint que « le maréchal n'ait pas esté reçu avec les honneurs dus à l'ambassadeur d'Henri IV : Il y a ici, ajoute-t-il, des ambassadeurs du Valaque, vassal et serviteur de l'Empereur, auxquels on a fait bien plus d'honneur. On envoya au-devant d'eux six coches de l'empereur et de ses principaux officiers; on les traite et défraie de tout, comme le Moscovite... »

Après le départ de Boisdauphin, les pourparlers durèrent trois ans encore. Enfin, le 31 décembre 1604, le prince de Brandebourg écrivait lui-même à Boisdauphin que, par l'entremise de son cousin, le duc de Wurtemberg, il s'était accordé avec son cousin, le cardinal de Lorraine; il renonçait à sa part de l'évêché de Strasbourg et se préparait à retourner chez son père. Quant

aux chanoines, les protestants conserveraient leurs revenus et leur situation, au moins pendant une durée de quinze ans (traité de Haguenau, 1604). Cette solution ne donnait pourtant pas complète satisfaction aux magistrats de Strasbourg, ainsi qu'à Henri IV qui les protégeait. Ce fut une des raisons pour lesquelles il fut, en 1610, l'instigateur de la Ligue de Hall (union des divers États protestants contre l'empereur[1]).

* * *

Tandis que le maréchal de Boisdauphin poursuivait ses négociations au sujet de l'évêché de Strasbourg, Ancel surveillait avec soin la situation extérieure de l'Empire. Le 25 septembre 1600, il remercie Boisdaupbin d'être allé à Orléans visiter son ménage et « d'avoir fait œuvre de miséricorde à l'endroit d'une femme qui chôme bien de mari », mais les affaires de l'État attirent bien autrement son attention. La guerre de Hongrie se poursuit, et les impériaux ne parviennent pas à refouler l'invasion ottomane : « Le roi d'Espagne promet de fournir à l'archiduc Ferdinand 6000 hommes pour le recouvrement de Kanicha (place importante prise récemment par les Turcs, et au secours de laquelle le duc de Mercœur était arrivé trop tard). Le pape, lui aussi, doit envoyer quelques troupes sous la conduite de don Gio.-Francisco Aldobrandino. Mais si une guerre recommence, je crois que le roi d'Espagne les emploiera plutôt contre nous. »

Philippe III tint parole, mais, malgré son contingent et d'autres renforts envoyés par l'archiduc Mathias, les impériaux furent contraints de lever le siège de Chanik (16 novembre 1601), abandonnant aux Turcs leurs canons et bagages.

Cette défaite fut, il est vrai, compensée par la prise d'Albe Royale (4 septembre 1601), que Mercœur emporta d'assaut malgré la résistance désespérée des Turcs.

Les années 1600-1602 sont marquées par des événements

[1] Babeau, *Une ambassade en Allemagne sous Henri IV*.

assez obscurs, en Orient. Le voïvode Michel de Valachie marche contre Sigismond Bathori et fait de grands progrès en Moldavie. Jetant bientôt le masque, il se révolte contre l'empereur, pour lequel il feignait jusqu'alors de combattre, mais vaincu (18 septembre 1600) par le général albanais Basta, et n'ayant plus que des débris d'armée, il se soumet à l'empereur et est très bien reçu à Vienne, où il reste par ordre de l'empereur jusqu'à ce qu'on le fasse venir à Prague.

Ancel trouvait un puissant appui auprès du prince Christian d'Anhalt et de quelques hommes d'État, tels que Boudovetz en Bohême, Ziérotyn en Moravie. En échange des services rendus, Ancel réclamait la protection d'Henri IV pour ces auxiliaires dévoués; le 30 septembre 1600, il écrit au roi : « Je ne veux oublier d'avertir Votre Majesté que le baron Charles de Ziérotyn, qui a eu l'honneur d'employer ses moyens et sa personne pour votre service[1], se trouve embarrassé en une querelle — où il va de sa vie et de ses biens — contre le jeune baron Sigismond de Dietrichstein, frère du cardinal-évêque d'Olomoncs, lequel ayant révélé à l'empereur quelques propos tenus par le dit Ziérotyn à l'Assemblée des seigneurs de Moravie, tendant à une réunion et bonne intelligence entre eux pour leur commune défense, le dit sieur Ziérotyn, averti de ce rapport, l'aurait accusé de trahison à l'endroit de ceux du pays, comme ne devant descouvrir les secrets de leur conseil, et Dietrichstein, au contraire, prétendrait le rendre criminel de lèse-majesté, non seulement pour les premiers propos, mais aussi pour l'accusation à l'endroit des États, comme si l'empereur auquel ils sont tous obligés du serment n'en fût pas le juge[2]. »

*
* *

Deux ans après la mission du maréchal de Boisdauphin en Allemagne, l'empereur Rodolphe y répondait par l'envoi en

[1] Il avait servi tout jeune dans l'armée de Henri IV.
[2] Bibl. nat. Fonds français 18989.

France de M. de Schomberg : « Le S[r] de Schomberg, écrivait Ancel au roi, le S[r] de Schomberg, ambassadeur de l'empereur vers Votre Majesté, délogea enfin d'ici pour s'acheminer en France le VI[e] de ce mois, ayant en sa suite de quarante à cinquante chevaux, que de selle que de coche, auxquels d'autres se pourront encore joindre entre cy et là, allant passer chez l'évesque de Wurtzbourg et chez les Électeurs palatin, de Mayence et d'autres, où il ne s'arrêtera qu'un jour chez chacun d'eux, pour se rendre à Nancy et, de là, suivre son voyage droit par Châlons, en intention d'arriver vers la Mi-Carême à Paris, et ne s'y entretenir que jusques après les fêtes de Pâques, si Votre Majesté ne se retarde davantage, comme il estime n'y en avoir sujet en sa dépêche, par laquelle, à ce que j'ai pu sentir à son partement, il a charge entre autres de traiter les affaires de l'évêché et des chanoines de Strasbourg, pour en divertir entièrement Votre Majesté et la prier d'en vouloir laisser faire Sa Majesté comme de choses appartenant à son État et non aucunement à votre royaume; lui ayant toutefois déclaré là-dessus que Votre Majesté ne s'en serait empêchée que pour éteindre un feu qui menaçait ses frontières, et, comme un bon voisin requis exprès des partis, maintenir la paix autorisée par Sa Majesté. » (De Prague, le 9 février 1602, Bibl. nat., Fonds français 18989.)

Quoi qu'il en soit, Ancel n'a guère confiance en la mission du colonel de Schomberg : « L'ambassade, écrit-il au roi le 13 avril 1602, n'aura guère de bons résultats, étant donné que cet envoyé n'est pas homme d'affaires, qu'il ne voudra jamais desservir l'Espagne auprès de l'empereur, et qu'étant vassal de l'archiduc Albert pour les terres de sa femme, il se montre ouvertement intéressé au service de l'Autriche, quoiqu'il fasse souvent profession d'amitié envers les Français. »

Peu de temps après (lettre au roi, 4 mai 1602), Ancel apprend le retour du comte de Schomberg; mais la relation de ce qui s'est passé en cette ambassade sera difficile à connaître, vu que le document se trouve entre les mains du secrétaire Barvitz. Schomberg a écrit à Ancel pour se louer de l'accueil qu'il a reçu

en France; et cependant, d'autre part, les procédés de l'empereur vis-à-vis du résident français ne sont guère courtois; Ancel n'a pu encore obtenir audience du souverain, aussi demande-t-il avec instance à Henri IV de le relever de ses fonctions : « La cherté des vivres, ajoute-t-il avec découragement, augmente tellement en ce royaume qu'il m'est impossible de subsister avec l'entretènement qu'il a plu à Votre Majesté m'ordonner. »

Le 2 août 1602, Ancel obtient enfin audience de Rodolphe, et dans la lettre qu'il écrit le lendemain à Villeroy, il se montre, en somme, assez satisfait de cette entrevue : « Je ne dois rien déguiser au fait de l'audience qu'il pleut hier à l'empereur de m'octroyer. Je crois que la fortune favorable et quelque constellation directe y ont plus opéré qu'aucun moyen ou dextérité de ma part, hormis que n'y doit pas avoir nui ce que je dis moi-même au baron de Liechtenstein[1] et ce que je mandai au Sr de Molar, grand chambellan, que je prétendais ne traiter aucune affaire, mais seulement de recevoir les commandements de l'empereur, aussi que je reconnais fermement le dit baron s'y être employé avec beaucoup d'ardeur et de bon zèle au service du roy. Et quant au Sr de Baugy, j'estime que l'empereur se trouva comme surpris, quand je lui demanday s'il lui plaisait qu'il entrât. Car, si j'eusse demandé audience pour lui et que j'en eusse parlé à ses ministres, je m'assure qu'il n'eût point vu l'empereur et que l'on eût mis en considération tant d'autres, et même des ambassadeurs notables, qui n'ont pas encore été admis depuis plusieurs mois qu'ils sont arrivés. »

Quoique la paix règne depuis le traité de Vervins (2 mai 1598) entre la France et l'Espagne, nos représentants près la cour impériale ont toujours eu à lutter contre les intrigues de Sa Majesté catholique : « L'ambassadeur d'Espagne crèvera de cette démonstration de Sa Majesté impériale envers moi. Sur le sujet de mon départ, ayant déjà vu plusieurs de ses ministres, j'ay appris que Sa Majesté impériale était fort indi-

[1] Principal membre du Conseil de l'Empire.

gnée contre les Espagnols, sur ce qui se publie de leurs subornements et déloyales menées avec le duc de Biron, et y en a qui sont d'opinion que le roy ferait bien de communiquer en confiance à l'empereur tout ce qui s'en est descouvert, afin de lui donner d'autant mieux à connaître tous ces gens-là qui attentent toutes sortes de meschancetés pour parvenir à leurs desseins, que je prie Dieu vouloir renverser... »

Depuis assez longtemps déjà, en effet, notre résident en Allemagne était l'objet d'allégations malveillantes : on l'accusait d'intrigues et de semer la discorde chez les peuples voisins, et les calomnies dirigées contre Ancel n'épargnaient pas le roi de France : « Il y a eu (lettre à l'empereur du 23 février 1602) un certain prêcheur à Aix-la-Chapelle, si effronté et si malheureux en ses calomnies que de dire publiquement en chaire que le roy serait du tout abandonné aux femmes déshonnêtes, et que monseigneur le Dauphin ne serait du fait de Sa Majesté, sur lequel sermon quelque homme de bien ayant à l'instant murmuré aurait même été mis en prison. Ce qui m'en déplaît est que tel avis court par les gazettes d'Allemagne, digne à la vérité d'un rigoureux châtiment de l'auteur. Mais M. Bongars, plus voisin, vous aura pu dire ce qui en est, et il n'est pas que M. le mareschal de Bouillon n'en ayt eu quelques nouvelles à Sedan[1]. »

Cependant, Ancel faisait tous ses efforts pour nous concilier les bonnes grâces des princes protestants; son échec de 1597 ne l'avait point découragé : « M. Bongars m'a écrit que le roi est encore en opinion d'envoyer visiter les princes protestants avec doute néanmoins pour le regard de Saxe. Sur quoi il désire mon avis, que je pense aussi vous devoir dire, si déjà je n'y ai satisfait : c'est que si l'on passe le dit électeur sans le voir comme les autres, ce lui semblera être une partialité contre lui qui le ligue d'autant plus à nos adversaires, et lui confirmera la sinistre impression qu'ils lui donnent de nous; au lieu que, le visitant, on le pourrait éclaircir de l'amitié du roi, et lui faire recon-

[1] Bibl. nat. Fonds français 18989.

naître le tort qu'il aurait de s'en étranger, contre l'exemple de ses prédécesseurs et de son père même[1]. »

Le 26 avril 1602, ayant enfin obtenu le congé qu'il avait ardemment sollicité, Ancel reprit le chemin de Paris, après avoir transmis au baron de Lichtenstein la lettre que Villeroy lui avait écrite au sujet du maréchal de Biron. Tous les membres du conseil impérial avaient loué la clémence du roi, qui avait permis que le maréchal eût la tête tranchée dans la prison, au lieu de subir l'ignominieux supplice de la pendaison.

***

Rodolphe II était mort en 1612, après un règne assez peu glorieux de trente-six années. Ancel fut envoyé avec Baugy[2] pour assister au couronnement du nouvel empereur Mathias : la régente disait aux princes allemands avoir choisi Ancel comme un des agents diplomatiques les plus dignes de confiance et les plus dévoués à son service.

Dans les instructions que lui donnait le gouvernement français, il était nettement spécifié que rien ne serait changé à la politique adoptée par le roi défunt vis-à-vis des protestants : « Leurs Majestés reconnaissent ne pouvoir prendre des conseils plus salutaires à elles et au public qu'en suivant l'exemple de celui qui avait acquis, par la magnanimité et la candeur de sa foy royale, autant d'honneur, réputation et créance pour les princes et potentats étrangers que remply les cœurs de ses sujets, par sa bonté et sage gouvernement, de gratitude, d'amour et de respect, comme de regrets et soupirs de son décès infortuné.

« Après lequel elles firent assez tost pour cet estat, et contenir un chacun en devoir et obéissance, publier une déclaration pour l'observation et entretènement des édits et accords en faveur de leurs sujets qui font profession de la religion prétendue réformée, tant pour leur donner à ce commencement les assurances

[1] Lettre à Villeroy, du 13 avril 1602. — Bibl. nat. Fonds français 18989.
[2] Baugy était, comme Ance, maître d'hôtel et conseiller du roi.

de leur bonne volonté et de leur désir à la manutention de la paix du royaume, que pour obvier de bonne heure aux mauvais bruits qui pourraient être semés. en un étonnement si grand et si général, contraires à leurs intentions. Pour ce regard, ayant d'ailleurs pourveu à l'effet et exécution d'icelles par l'envoi en province de commissaires bien qualifiés de l'une et l'autre religion, et le bon devoir qu'iceux ont fait en l'exercice de leurs charges et commissions, tellement que personne n'a peu douter de la volonté entière et parfaite de leurs dires manifestés en cet endroit.

« Et non seulement la conduite d'icelles (la régente et son fils) envers le général de ceux de la religion, mais aussi leurs conseils et résolutions sur les occurrences particulières dénotent bien clairement qu'elles veulent aimer, chérir et protéger leurs dits sujets faisant profession d'icelle, et les tenir au même rang qu'elles font les catholiques, pour avoir part également avec eux aux grâces, honneurs, et bienfaits qu'elles ont accoutumé de départir à ceux qui s'en rendent dignes par leur compartement. »

Après ce préambule destiné à calmer les inquiétudes que la mort d'Henri IV pouvait susciter chez les « princes unis », le gouvernement français déclarait patronner ouvertement la candidature de l'archiduc Mathias au trône impérial : « D'autant qu'on est à présent sur ce point de l'élection de l'empereur, le sieur Ancel fera cognoistre aux dits électeurs, princes et États de l'Union, que Leurs Majestés estiment personne ne pouvoir ni devoir estre avancé à cette dignité plus propre que celle du roy de Hongrie, tant pour les voix et suffrages qu'il s'est déjà acquis dedans et dehors l'Empire que pour être en possession des pays plus proches et sujets à l'invasion des Turcs, lesquels en tous cas l'autorité de la charge aidera à garantir d'icelle... »

Quoique la régente fût disposée, en secret, à abandonner la politique étrangère d'Henri IV et à se rapprocher de l'Espagne, elle était obligée de ménager les princes protestants d'Allemagne, et Ancel fut chargé de resserrer les liens qui unissaient

le feu roi et les membres de l'Union évangélique[1]. Parmi les princes qu'il devait visiter, il faut citer en toute première ligne le duc de Wurtemberg « pour sa proximité, son affection, celle de sa maison à la France, la connaissance qu'il a des affaires de l'empire comme de ceux de l'Union avec lesquels il est associé. Il lui donnera donc de la part de Leurs Majestés toutes assurances de leur bonne volonté, et après lui avoir fait entendre leurs intentions et commandements sur les affaires publiques, lui dira, pour son particulier, qu'elles ont donné ordre, pour le payement des deniers au terme convenu avec les siens pour le rachat du duché d'Alençon[2], ainsi que le sieur de Carsion lui aura fait savoir, et auront soin qu'il y soit satisfait à son contentement comme aux autres particularités contenues aux dernières lettres que Leurs Majestés ont reçues. »

La régente a soin de rappeler à l'électeur de Saxe la bonne intelligence qui a duré plusieurs siècles entre lui et les rois de France, prédécesseurs de Louis XIII; néanmoins elle recommande à Ancel d'user de prudence vis-à-vis de ce prince « qui n'est pas entré en l'Union, et est creu pour sa prétention à la succession de Juliers adhérer d'affection à la maison d'Autriche. »

Par contre, entière confiance doit être témoignée à la maison de Brandebourg, qui s'est toujours montrée affectionnée et favorable à la couronne de France, et qui, du reste, est, grâce à l'appui du gouvernement français, entrée en possession de Juliers et du duché de Prusse[3]. La France, il n'est pas inutile de le rappeler, a, plus que toute autre puissance, contribué à la création et au développement du royaume de Prusse, d'abord par son

[1] Henri IV avait conclu, en 1610, un traité d'alliance avec les princes allemands, à Schwœbische-Hall. Sans l'attentat de Ravaillac, la guerre aurait éclaté vingt ans plus tôt.

[2] Le duché d'Alençon avait été donné par Henri IV au duc de Wurtemberg comme gage des sommes dues par le roi à ce prince.

[3] La régente avait envoyé un corps de 12 000 hommes qui, avec les troupes de l'Union et de Nassau, s'emparèrent de Juliers et remirent la ville aux princes de Brandebourg et de Neubourg.

alliance sous Henri IV et Louis XIII, ensuite par l'émigration des protestants à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes.

Le prince d'Anhalt, lui aussi, est un des meilleurs amis de la France : il a conduit jadis des reîtres allemands au secours d'Henri IV, et a été l'un des plus fermes auxiliaires d'Ancel, quand celui-ci était accrédité comme ambassadeur auprès de l'empereur Rodolphe II, de 1576 à 1587 et de 1600 à 1602. « Quant au marquis de Bade, quoiqu'il ne soit un des plus puissants en l'union, sy peut-il servir utilement, quand il voudra, et jusques ici, par lettres et par messages, a fait donner de bonnes paroles de son affection; il sera bon que le sieur Ancel s'enquière, mais comme de luy mesure, s'il est vray qu'il ait recherché, comme il s'est publié, les cantons protestants et ligues de Suisse d'entrer en lad. Union, si c'est au nom des unis, ou de son propre mouvement, et pour son seul interest[1] ».

Malgré les protestations d'amitié dont Ancel était porteur à l'adresse des princes unis, la régente voulait garder la neutralité, et Ancel devait s'exprimer en termes généraux qui n'engageraient en rien le gouvernement français : « Le sieur Ancel s'abstiendra de parler du dernier traité fait en la ville de Hall en Souabe, auquel lieu la dite Union et considération a été contractée et assurée, parce que le dit traité ayant été trouvé en quelques parties défectueux pour ce qui concerne l'intérêt de Leurs Majestés, elles différèrent de le signer et ratifier sous divers prétextes qu'elles alléguèrent, encore qu'elles en fussent requises et conviées... Leurs Majestés auront à plaisir en l'état qu'elles se retrouvent de ne s'engager en aucune négociation nouvelle pour n'offenser personne, et ne s'acquérir des ennemis nouveaux, ayant besoin de l'amitié de tous. »

[1] Bibl. nat. Fonds français 17831 et 17843.

*
* *

Au mois d'avril 1612, Ancel quitte Paris, en route pour l'Allemagne. A Offenbach, il apprend, par les salves d'artillerie, la première nouvelle de l'élection de Mathias, et le surlendemain il va, en compagnie de Baugy, féliciter le nouveau souverain, au nom de la régente. « Deux jours après, écrit Baugy, M. Ancel et moi fusmes admiz à son audience, en laquelle je luy diz, en continuant l'office commencé par le dit s^r Ancel, que non seulement j'étais bien certain que le roy et Vôtre Majesté entendraient bien volontiers la nouvelle de son assomption, mais que dès lors je m'en réjouissais avec luy de la part de Vos Majestés, lesquelles prévoyant, comme elles désiraient, qu'il serait porté à ceste dignité, m'avaient commandé d'anticiper cette congratulation, en attendant qu'elles envoyent un personnage exprez pour l'accomplir en meilleure forme[1] ».

L'avènement de Mathias à l'empire provoqua tout d'abord un enthousiasme général : « L'élection n'a pas été plutôt publiée, écrit Ancel de Francfort le 22 juin, que chacun a voulu être des premiers à baiser les mains au nouveau roy. » Lorsque, plus tard, Ancel et Baugy visitent les électeurs de Cologne, Mayence et Trèves, pour les remercier d'avoir eu égard à l'intercession de Louis XIII et de sa mère, les trois prélats se réjouissent « d'ouïr rapporter leurs actions à ce respect, encore que l'invocation du Saint-Esprit et la considération du bien général eussent opéré ce qu'il convenait. » (B. N. F. F. 15924 : cité par Auquez).

L'allégresse qui avait salué le couronnement de Mathias fut de courte durée, notamment en Bohême : « Les partis étaient en présence, aussi acharnés; ni les catholiques n'oubliaient leurs projets, ni les protestants leurs griefs et leurs espérances. Les nobles parlaient en maîtres : à qui l'usurpateur devait-il sa

[1] Bibl. nat. Fonds français 15924.

couronne? A quel titre marchanderait-il sa reconnaissance, et, si la fantaisie lui venait d'écarter leurs pétitions, sur quoi s'appuierait-il? Hongrois, Autrichiens, Moraves, Bohêmes, Silésiens, tous visaient le même but, substituer à la monarchie une république oligarchique, et Mathias n'était pas homme à trouver en lui-même les forces qu'il cherchait vainement au dehors. » (Ernest Denis, *Fin de l'Indépendance bohême*, t. II, p. 487).

Ancel, interprète fidèle de l'opinion publique allemande, écrivait à Sainte-Catherine, notre représentant à Heidelberg : « J'ai toujours dit que le feu empereur et tous ses frères étaient faits comme deux œufs. Et celui-ci sera encore pis, gouverné par Clésel, jésuite et espagnol. Les princes unis s'en sont laissé abuser. Mais ils disaient ne savoir où donner de la tête pour en trouver un meilleur. Nous verrons comment il besognera en Transylvanie contre le Turc, que nous entendons s'y acheminer avec une puissante armée, et ce que résoudront les princes en leur assemblée de Rotenbourg, où la France, l'Angleterre et les États ne seront point jaloux qu'ils fassent leurs affaires sans eux. Puisque les ecclésiastiques et la Bavière s'assemblent si proche de vous, il ne vous sera pas difficile de découvrir leur traité. » (B. N. F. F. 4116, cité par Auquez).

L'entrevue d'Ancel avec l'électeur de Brandebourg, entrevue que le gouvernement français souhaitait vivement, ne put avoir lieu pour divers motifs. Les ambassadeurs de ce prince dissuadèrent Ancel d'aller trouver leur maître, celui-ci devant quitter sa capitale pour chasser en Courlande; en outre, disaient-ils, la chaleur des jours caniculaires est plus redoutable dans les pays froids que dans les pays tempérés. (Lettre d'Ancel à la reine, en date du 2 juillet 1612). Le résident alléguait en outre les fatigues du voyage, étant donné surtout l'indisposition (des coliques néphrétiques) qui l'avait atteint depuis peu à Francfort. Toutefois, les ambassadeurs étant gens d'importance à la cour de l'électeur, Ancel avait pris le parti de leur communiquer à eux-mêmes le texte de ses instructions...

En même temps qu'il envoyait cette missive à la reine, Ancel

mandait à Puisieux[1] : « J'écris amplement à la royne ce qui m'a retenu de n'aller chercher l'électeur de Brandebourg jusqu'en Prusse, voire plus tôt en Chourland, c'est-à-dire douze journées par delà Kœnigsberg où il y en a d'ici trente pour le moins. J'espère que Sa Majesté pardonnera ma hardiesse représentée sous votre faveur, ayant quelque égard à mon âge et indisposition sinon présente, du moins fort à craindre. Toutefois, si, nonobstant mes raisons, vous jugez et me condamnez à passer outre jusque-là, me le demandant par ce porteur qui me trouvera à Neubourg ou à Stuttgard sur mon retour, je rebrousserai de telle vitesse, que vous connoistrez que ce n'est que la crainte de mal ou de mort qui m'empesche de servir Leurs Majestés à point nommé. Mais, monsieur, remémorez-vous, s'il vous plaît, que les eaux sont fort abaissées durant cette dépense extraordinaire d'élection et couronnement impérial, pour lesquels je n'étais étoffé ni garni, comme il fallait si j'y eusse été exprès destiné ».

A défaut de l'électeur de Brandebourg, Ancel se tenait en relations étroites avec d'autres princes faisant partie de l'*Union*. « Depuis avoir écrit la lettre à la reine, mandait-il à Puisieux, il a pleu à M. le duc de Wurtemberg visiter la maison de céans, n'ayant oublié à me dire qu'il se repose sur ce que je lui ay promis de la part de Leurs Majestés pour le payement du rachat d'Alençon à cette foire prochaine de Francfort. A quoy je lui ay respondu croire qu'il n'y aurait aucune difficulté... »

Ancel suivait avec soin les intrigues auxquelles donnaient lieu les affaires d'Allemagne, et il trouvait en la personne du prince Christian d'Anhalt un auxiliaire précieux : « Le prince d'Anhalt m'a averti que déjà l'électeur de Cologne parle d'avancer l'archiduc Ferdinand à la couronne des Romains contre l'opinion des princes unis qui, en tel cas, seraient plus portés à la faveur de l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur. En somme, on commence à songer à telle nouveauté. » Conformément à ses

[1] Nicolas Brulart de Sillery, marquis de Puisieux, secrétaire d'État de la Guerre en 1606 et trésorier des ordres du roi en 1607.

instructions, Ancel avait d'autre part des entretiens confidentiels avec le landgrave de Hesse, Maurice le Savant, un des plus fidèles alliés d'Henri IV[1] et parent de la plupart des princes unis.

Et ce n'était pas en vain qu'Ancel sollicitait l'étroite alliance des princes allemands avec la France : le 1er juillet 1612, le duc Philippe de Neubourg[2] adressait à la régente de vifs remerciements pour l'attitude du gouvernement français envers les princes; la mission d'Ancel était la preuve de l'affection que Leurs Majestés portaient aux électeurs et princes confédérés.

Et, quinze jours après, Ancel écrivait à de Puysieux : « Quant au duc de Neubourg, il m'a mieux reçu que ne m'avait promis son docteur Hesse, sans me parler aucunement de ses assignations et dettes dont aussi je n'eusse sceu que lui respondre[3]. La plainte qu'il m'a fait de son exclusion de la tutelle et administration palatine électorale a été avec beaucoup de modestie et piété, remettant tout au vouloir de Dieu. »

***

A la fin de 1612, Ancel quittait l'Allemagne, laissant Baugy seul résident auprès de l'empereur Mathias; et peu de temps après, il reprenait ses fonctions de conseiller ordinaire du roi et de maître d'hôtel, avec l'intention « d'être courtisan trois mois et plus s'il y eschet ». Toutefois, il suivait avec la même attention les affaires intérieures et extérieures du royaume, et entretenait une correspondance suivie avec Sainte-Catherine, représentant de la France à Heidelberg : « La régente, écrit-il au début de 1613, la régente continue à se renfermer dans une stricte neutralité en ce qui concerne les affaires d'Allemagne. La

[1] Voir la *Correspondance d'Henri IV et de Maurice le Savant*, publiée par M. de Rommel.

[2] La maison de Neubourg était une branche cadette de la maison de Deux-Ponts.

[3] Tous les documents du temps s'accordent à dire qu'Henri IV était singulièrement en retard pour les subsides qu'il devait aux princes étrangers.

mission de MM. de Buwinghausen et de Plessen, envoyés par les princes protestants, n'a guère réussi; d'autre part, l'électeur de Mayence et le duc de Bavière n'ont pu persuader la régente d'entrer dans la ligue des catholiques[1], ligue, disent-ils, purement défensive.

Quant à la situation extérieure, elle est toujours assez troublée. Parmi les catholiques, un schisme s'est créé, les uns soutenant que l'autorité du pape est subordonnée à celle des conciles, les autres proclamant la suprématie pontificale. De leur côté, les « religionnaires » ne sont pas d'accord sur la question des conseils provinciaux, que les uns veulent supprimer, les autres établir et maintenir; le parti réformé s'agite, et malgré les défenses de la régence, tient une assemblée solennelle à Casteljaloux.

La cour a signé un accommodement avec les princes du sang; le président Jeannin, parti de Paris pour Rethel, a tout arrangé « avec beaucoup d'honneur et de louange que le public rend à ce bon président, qui a parlé avec tant de vertu et d'efficace envers les dits princes, qu'il a fallu que l'accord en soit passé par son avis ». Les seigneurs révoltés obtenaient, à la vérité, tout ce qu'ils demandaient : pensions, charges rémunératrices, voire même 450 000 livres pour rembourser les frais de leur prise d'armes!

Condé n'en continua pas moins ses intrigues, et Ancel profita du passage des princesses de Condé par Orléans, sa ville natale, pour sonder les intentions des princes à l'égard de Marie de Médicis. La régence de la reine prend fin dans huit ou neuf mois; on parle de la maintenir encore, mais « M. le prince, qui a le principal intérêt en l'observance des lois fondamentales du royaume, est trop serviteur du roi pour souffrir un tel tort lui être fait. La princesse ajoute que, le temps venu de la majorité de Sa Majesté, l'administration des affaires du royaume appartient à monseigneur son fils exclusivement à tous autres; qu'il

[1] La Sainte Ligue, *die Heilige Liga*, formée par les princes catholiques pour contrecarrer l'*Union évangelique*.

en est fort capable, et que, de longtemps, le roi n'en saura tant que lui; que les finances sont employées à l'avancement des étrangers qui sucent le sang du pauvre peuple, qu'il les faut renvoyer en leur pays. »

Tandis que la noblesse, sous l'impulsion des princes de Condé, s'agitait et réclamait de l'argent, des places, des faveurs, les querelles religieuses, momentanément apaisées par l'édit de Nantes et la sage politique d'Henri IV, étaient prêtes à se rallumer : « Le 21 du passé, écrivait Ancel le 10 mars 1615 [1], en la Chambre de la noblesse, il fut proposé de demander au roi la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine sans altération aucune, et suivant le serment fait à son sacre (lequel porte extirpation d'hérésie) et, au même temps, il fut proposé d'y ajouter l'observation des édits accordés à ceux de la religion. Le premier article fut accepté à la pluralité des voix, et le second rejeté, à l'occasion de quoi ceux de la religion firent protestation signée d'eux de se pourvoir avec ceux de leur corps, par devers le roi, pour très humbles supplications et remontrances. »

A l'extérieur, le gouvernement de la régente s'en tenait toujours à une stricte neutralité, et Ancel déplorait les atermoiements des princes allemands en présence des empiètements de l'Espagne : « J'estimais, écrit-il d'Orléans le 29 mars 1615, que l'assemblée de Nuremberg produirait quelque forte résolution pour le *déchassement (sic)* du Spinola [2] de Wesel et autres terres de l'empire. Mais, puisque ces princes-là se veulent seulement conserver et tenir sur la défensive, je me doute bien qu'ils ne lui demanderont rien, et que, quant à nous, qui sommes les entremetteurs et auxquels tout le monde s'attend (je ne sais pourquoi), nous le laisserons faire comme les autres. »

Le 26 avril suivant, Ancel écrit à Sainte-Catherine que l'arrivée à la cour du baron de Dohna, pour demander du secours

[1] Bibl. nat. Fonds français (*Correspondance d'Ancel avec Sainte-Catherine*).
[2] Ambroise, marquis de Spinola, célèbre capitaine au service de l'Espagne, né à Gênes en 1571.

si les princes unis étaient attaqués, lui fait présumer que les dits princes veulent se tenir sur la défensive, et qu'ils ne se préoccupent nullement des usurpations d'Aix-la-Chapelle, Wesel et autres places. Tout le monde trouve « qu'il vaut mieux une méchante et infâme paix que la meilleure et plus raisonnable guerre… Notre Conseil de France souffre de son côté toutes les indignités possibles et exhorte tous ses voisins de faire de même plutôt que d'irriter les frelons ».

Ancel termine en disant qu'il voit l'avenir sous des couleurs peu favorables. Les triomphes guerriers et diplomatiques de Richelieu et de Mazarin allaient heureusement lui donner un éclatant démenti…

La correspondance d'Ancel s'arrête brusquement avec cette missive du 26 avril 1615, et il est à présumer qu'il mourut peu après.

G. LABOUCHÈRE.

COMPTES RENDUS

Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919), par le comte R. de Gontaut-Biron, in-16, 354 pages, avec deux cartes. Plon-Nourrit, 1923.

Il est nécessaire que l'on connaisse à fond et par le menu les débuts de l'occupation française en Syrie, pour arriver à saisir ensuite les vicissitudes de notre politique orientale, vicissitudes qui sont loin d'avoir pris fin et qui sont peut-être destinées à se dérouler encore pendant nombre d'années; car c'est le propre de la question d'Orient de rebondir sans solution définitive après chaque traité. Naguère, des accords, signés et parafés, ont été modifiés au hasard des conférences et avant d'avoir été exécutés. C'est la caractéristique des stipulations qui ont accompagné ou suivi la grande guerre en Orient. Il faut en prendre son parti dans l'ignorance de savoir si jamais l'on touche au but.

Au moins, avec le livre de M. de Gontaut-Biron, nous possédons un guide admirablement sûr et bien informé pour étudier la genèse de l'entreprise que la France a définitivement assumée dans un pays auquel l'attachent tant de souvenirs et de traditions : ainsi nous rendrons-nous compte des difficultés inouïes qu'une poignée de Français a réussi à surmonter, restant en rivalité latente et continue avec le puissant corps expéditionnaire britannique, dès que les opérations militaires eurent pris fin.

D'octobre 1918, date de l'évacuation de la Syrie par les Turcs, jusqu'en novembre 1919, c'est-à-dire pendant l'année du début, celle de l'occupation franco-anglaise, M. de Gontaut-Biron fut, comme officier, aux côtés de notre haut commissaire en Syrie, M. Georges-Picot. Le récit des événements écoulés durant ce temps nous est présenté dans son ouvrage, qui s'arrête au moment précis de la relève des forces britanniques par les troupes françaises et de l'arrivée du général Gouraud.

Rien, dans cette période chargée de faits, n'échappe à la plume investigatrice de l'auteur; or, celui-ci ne s'est pas contenté de noter au jour le jour les événements singulièrement importants auxquels il a été mêlé sur cette célèbre bande de terre, resserrée entre le désert et la mer, qu'on appelle la Syrie, mais il envisage également la question du point de vue diplomatique et historique.

Après un aperçu sur la situation de la France en Syrie, après les traités franco-anglo-russes de 1916 et sur la participation française à la campagne de Palestine en septembre 1918, nous assistons sans arrêt, pendant une année entière, à des événements d'un caractère souvent pénible et dont la

source doit être recherchée dans la différence des buts et des méthodes, poursuivis respectivement par nos alliés et nous.

En dépit des accords de 1916, dont un des signataires, le Russe, était d'ailleurs défaillant, les Anglais s'attachaient obstinément à leur projet d'un empire arabe, comprenant la majeure partie de l'Arabie et de la Syrie, et la Mésopotamie. Le roi Hussein, à la Mecque, et son fils Faïçal, dans les pays de langue arabe du nord, pensionné par le gouvernement britannique, officiellement patronné par lui et fort d'engagements antérieurs pris à son égard, étaient les deux personnages principaux dont le pouvoir, à la discrétion de la puissance anglaise, devait assurer la sécurité de nos alliés sur les routes conduisant aux Indes. Les Anglais, en effet, qui occupent Constantinople et l'Égypte, qui ont tenté de se réserver les ports de la Transcaucasie, qui luttent avec les Russes pour la possession des routes de la Perse et de l'Afghanistan, sont intraitables sur cette question des chemins des Indes, et il n'est que trop facile de s'en expliquer les raisons.

Obscure et compliquée au début, non avouée officiellement, cette situation pèsera d'un lourd poids sur toute notre action en Syrie dans l'année 1918-1919; car, dans la pensée des Anglais, la plus grande partie de ce pays devait pratiquement rester dans leur sphère d'influence, sous l'enseigne de leur protégé Faïçal. Ceci explique les difficultés considérables rencontrées par nous au début de l'occupation franco-anglaise. Il faut les chercher d'ailleurs non seulement dans le mauvais vouloir de nos alliés et dans les intrigues qu'ils semèrent parmi la population, mais encore dans l'inertie de notre gouvernement, car il était alors conforme à la politique de nos dirigeants, désireux avant tout de ne pas mécontenter les Anglais, de n'envoyer en Syrie ni renforts militaires importants, ni instructions fermes avec une politique définie concernant l'avenir.

A la fin du séjour de M. de Gontaut-Biron, les accords anglo-français du 15 septembre 1919 furent signés. La région syrienne, qui fut reconnue devoir être placée sous notre mandat et occupée militairement par nous, servit de tampon entre les Turcs, établis en Anatolie sur les confins de la Cilicie, et les Anglais occupant la Palestine. Ceux-ci, débarrassés de ces voisins incommodes, trouvaient leur avantage à les laisser face à face avec nous en Cilicie; car, aussitôt après le départ des troupes anglaises, commença pour nous une ère de graves difficultés avec les Turcs. M. Georges-Picot, revenant en France, essaya d'y parer en passant par Sivas et en ébauchant un traité avec Mustapha Kemal. Tout sembla faire croire qu'il avait obtenu un résultat satisfaisant, mais, en arrivant à Paris, il ne fut pas écouté. Plus tard, M. Franklin-Bouillon négocia avec les Turcs et, depuis, on a encore traité avec eux, mais, hélas! les circonstances ont changé; depuis le désastre grec, elles ne ressemblent guère à ce qu'elles étaient alors. On a commis la folie de donner aux Turcs l'occasion d'une victoire et de transformer les vaincus en vainqueurs.

Telle fut la marche générale des événements. Pour le détail, on lira avec le plus grand intérêt les chapitres sur le ravitaillement du pays, dévasté par la famine lors de l'arrivée des Français, sur la réorganisation administrative, judiciaire et financière, sur le relèvement intellectuel du pays, sur le sionisme et la question de Palestine, la propagande antifrançaise, l'anarchie chérifienne, l'administration française en Cilicie, la propagande américaine, la commission d'enquête américaine et la période des

coups de force britanniques. On se rendra compte alors des prodiges accomplis par nos officiers, à la tête d'effectifs dérisoires, dénués de moyens matériels et suppléant à bien des lacunes par leur bonne volonté et le légendaire instinct débrouillard du soldat français.

Mais là éclatait encore ce défaut de préparation qu'il y a lieu trop souvent de remarquer dans nos entreprises lointaines. M. de Gontaut-Biron reproche avec raison au gouvernement français d'avoir envoyé en Syrie des troupes du Maroc, peu au courant de l'état des populations syriennes; or celles-ci, composées d'un tiers environ de chrétiens, sont singulièrement plus affinées que celles du nord de l'Afrique et sont autant civilisées et instruites, particulièrement dans les villes, que bien des nations européennes; mais il faut les connaître, et ce ne peut être l'œuvre d'un jour pour celui qui débarque inopinément sur la côte. Il nous souvient qu'en 1897 le général de Torcy, ancien attaché militaire à Constantinople, bien au courant de l'Orient qu'il avait parcouru, était alors haut placé au ministère de la Guerre. Il songeait à créer un groupe d'officiers instruits dans les choses de l'Orient, versés dans la topographie des pays, la législation, la langue, les mœurs, les tendances des habitants, chrétiens ou musulmans. « Qui sait? disait-il un jour devant nous. Peut-être, à la tournure que prennent les événements (on sortait de la première période des grands massacres arméniens), aurons-nous besoin d'envoyer là-bas nos soldats pour achever l'œuvre pacifique de civilisation que nous y accomplissons. En Orient, il faut s'attendre à tout. »

Le général quitta son emploi au ministère; on ne songea plus guère à ses projets et, maintenant, on peut regretter de n'avoir pas eu sous la main, en 1918, une équipe d'officiers au courant des questions orientales, semblable à ce groupe bien plus considérable d'officiers spécialistes que les Anglais entretenaient plus ou moins secrètement en Égypte et dans tout l'Orient depuis près de cent ans, sous de vagues dénominations d'ingénieurs, d'archéologues, de voyageurs, de commerçants, selon les besoins de la cause. C'est à cette équipe de coloniaux, dont le type fut Gordon Pacha, que les Anglais sont redevables de l'Égypte et de la vallée du Nil, sans parler du canal de Suez.

Revenant d'Orient, il y a plus de vingt ans, de ce pays grisant et enchanteur où le Français était alors fêté à tous les pas comme le grand frère sur lequel chacun comptait au jour de la délivrance, nous écrivîmes un livre où nous prenions la défense non seulement des populations chrétiennes, syriennes, arméniennes et autres, mais aussi des musulmans arabes, lamentablement exploités alors par une administration turque sans vergogne [1]. Nous vantions les qualités primordiales des populations chrétiennes qui, courbées sous l'oppression depuis des siècles, avaient su conserver intactes leur foi et leur nationalité, et n'avaient possédé, hélas! pour se défendre, que les armes de la ruse et de la dissimulation. Nous demandions qu'on leur accordât crédit pendant une ou deux générations, comme on l'a fait pour d'autres peuples de l'Europe, Grecs, Serbes, Roumains, Bulgares, libérés du joug ottoman, avant de les admettre au rang des peuples de civilisation européenne.

[1] *Chrétiens et Musulmans. Voyages et études*, par Ludovic DE CONTENSON. Ouvrage couronné par l'Académie française, Plon-Nourrit, 1901.

Nous n'avons rien à retirer de ce que nous disions alors, et nous avons foi dans l'avenir. Seulement, dans les entreprises que nous tenterons, il y aura toujours la manière de s'y prendre sur laquelle il est dangereux de commettre des erreurs. Ne choisissons qu'un exemple. Nous avions rappelé, dans notre ouvrage cité plus haut, l'opinion de M. de Moltke, capitaine en service dans l'armée turque vers 1840. Ayant reconnu les qualités militaires de la race arménienne, dont il y avait lieu de tirer parti, mais redoutant aussi les défauts d'indiscipline et d'insubordination de soldats inexpérimentés, il préconisait un système d'après lequel, à chaque régiment de rédifs ottomans, serait adjoint un quatrième bataillon arménien. Le conseil du capitaine allemand ne fut pas suivi pour des raisons particulières aux Vieux-Turcs; mais l'avis était d'un homme compétent. Si, en 1918, nous eussions envoyé en Syrie des bataillons de troupes métropolitaines en nombre suffisant pour amalgamer avec eux les bataillons arméniens de la légion d'Orient, l'ordre et la discipline y eussent notablement gagné. Certains tristes événements, qui se terminèrent en massacres et compromirent gravement nos intérêts, ne se fussent pas produits. M. de Gontaut-Biron nous dit qu'on reconnut trop tard les avantages que l'on eût retirés de cet amalgame, genre d'opération que l'on rencontre fréquemment dans l'histoire militaire des peuples. En tout cas, l'on voit par cet exemple, accompagné de tant d'autres, à combien de conclusions profitables doit conduire la lecture de ce précieux ouvrage d'un témoin particulièrement averti.

Ludovic DE CONTENSON.

La Russie il y a cent ans. Le règne d'Alexandre Ier. Tome I : *La Bastille russe et la Révolution en marche,* par K. WALISZEWSKI, in-8°, 465 pages. Plon-Nourrit, 1923.

En dépit des progrès considérables réalisés par la science historique, malgré les recherches de plus en plus minutieuses effectuées par les historiens, il reste encore de vastes domaines peu explorés dans l'histoire des nations. L'histoire de la Russie est l'un de ceux-ci; elle échappe pour une très large part à l'attention des savants occidentaux et, en dehors des Russes eux-mêmes, les Allemands ont été les seuls à s'attacher, sans y bien parvenir d'ailleurs, à rétablir les *missing links* unissant les rares points d'histoire russe généralement connus.

On ne peut donc qu'applaudir ceux qui, en France, tentent d'aborder ces zones à demi ignorées; nul assurément n'était mieux désigné pour se livrer à une fructueuse exploration que M. Waliszewski, habile à traiter les problèmes d'histoire russe avec toute la sûreté qu'apporte la connaissance approfondie des documents et des mœurs du pays. Grâce à ses recherches patientes, grâce aussi à son talent d'écrivain, la physionomie de la vieille Russie (à dire vrai, diffère-t-elle tant de celle de la Russie d'aujourd'hui?) revit et est révélée au public français. A l'historien prestigieux de la tsarine Élisabeth et de la Grande Catherine, il appartenait de nous donner un portrait historique de celui qui fut l'héritier de la grande tsarine, Alexandre Ier.

A coup sûr, on ne peut être surpris du choix fait, car, d'une part, peu de souverains russes eurent une personnalité également puissante et

attrayante, une personnalité dont la séduction continue à s'exercer par delà le tombeau. D'autre part, peu de monarques surent demeurer, même après leur mort, aussi profondément énigmatiques, à tel point que la date et les conditions de la mort de ce tsar restent sujets à controverses souvent passionnées. On conçoit sans peine que M. Waliszewski ait tenté de déchirer les voiles de ce sphinx couronné et de présenter au public français un aperçu réel de la politique d'Alexandre Ier et un tableau de la cour russe à cette époque, tentative qui permet de constituer un véritable triptyque d'histoire russe, avec ses études antérieures sur Élisabeth et Catherine II, trois phases si distinctes et si intéressantes de l'évolution russe au dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième siècle.

Le titre de ce premier volume : *la Bastille russe et la Révolution en marche*, est fort énigmatique et couvre mal le sujet réel de l'ouvrage : la psychologie d'Alexandre Ier, depuis son avènement au caractère si tragique jusqu'à l'année 1812, autre date tragique, où paraît devoir se jouer le sort de la Russie et aussi celui de l'Europe, au cours du conflit entre les deux alliés de Tilsitt. Certes, la cour russe tient durant ces cinq cents pages une place importante, mais elle n'est, somme toute, que le cadre, le décor où se meut Alexandre, et elle n'est étudiée qu'en fonction du souverain lui-même.

La complexité de la vie politique russe, jointe à la mobilité considérable du tempérament du tsar, empêche de tracer des phases nettement délimitées pendant cette première période du règne : c'est ainsi qu'à l'exposé des tentatives de réforme, qui eurent lieu immédiatement après l'avènement sous l'influence des compagnons de jeunesse, de l'enseignement (déjà lointain) de Laharpe, sous l'influence surtout des idées de réaction contre le règne du tsar Paul, succède en matière d'administration et de gouvernement intérieur un soudain hiatus, qui cesse lorsque de nouvelles tentatives de réformes (différentes des précédentes) ont lieu sous l'inspiration de Spéranski. Cette nouvelle phase cesse à son tour la veille même de la rupture avec la France.

Au point de vue diplomatique, les divisions qu'on peut établir dans la politique russe sont singulièrement artificielles : période de recueillement au début, intervention en faveur de l'Autriche, alliance prussienne, puis alliance française avec ses diverses étapes, enfin conflit avec Napoléon.

Peut-on, tant au point de vue extérieur qu'intérieur, parler d'une certaine unité de politique? Cela paraît douteux. L'analyse très fine du caractère d'Alexandre par M. Waliszewski montre les éternelles variations de cet esprit très composite, mais, en définitive, c'est un travail de puzzle toujours interrompu que de tenter de trouver un fil conducteur dans les actes du tsar. La conclusion qui paraît se dégager des tableaux qui nous sont présentés peut se résumer ainsi : Alexandre Ier fut un si grand trompeur qu'il trompa ses contemporains et la postérité; faut-il ajouter qu'il se trompa lui-même et qu'il arriva au point de ne plus savoir ce qu'il voulait, et on ne serait guère loin de la vérité.

Les énigmes que posent la vie, le règne d'Alexandre Ier, sont-elles ou seront-elles résolues? Nous en doutons personnellement, mais il n'en reste pas moins utile de poursuivre des recherches attentives autour de cet étrange personnage. S'il est impossible d'explorer un maelstrom ou une région enveloppée d'éternels brouillards, il n'en est pas moins nécessaire

de chercher à savoir quelles sont les limites où le danger commence; de même, il est très bon de connaître la vie russe aux temps d'Alexandre Ier, pour savoir les points où la science devient conjecturale et pour pouvoir asseoir les hypothèses et théories sur des données précises. A cet égard, l'œuvre que M. Waliszewski s'apprête à nous donner est telle qu'elle deviendra une base solide de documentation pour quiconque voudra étudier ou approfondir les problèmes du règne d'Alexandre Ier, problèmes politiques et sociaux, diplomatiques et économiques.

Francis-P. Renaut.

La Question de Bavière pendant et après la guerre mondiale, par le vicomte de Guichen, in-4°, 42 pages, Émile-Paul, 1922.

Il y eut une date précise, un instant psychologique, un de ces grands moments de l'histoire, comme on en rencontre rarement au cours des siècles, où la France, si elle avait su convaincre ses alliés, aurait pu ajouter à sa gloire celle de donner le coup de barre décisif, capable d'éviter pour plus tard des difficultés presque insurmontables. Ce furent les trois ou quatre mois qui suivirent l'armistice du 11 novembre 1918. Les Alliés tenaient alors à leur merci une Allemagne désorientée, en voie de dislocation, où les partis révolutionnaires commençaient à parler en maitres. L'instant était unique pour résoudre le problème de sécurité de la France vis-à-vis de l'Allemagne. Si la clairvoyance de ceux qui dirigeaient les pourparlers diplomatiques de l'époque avait été à la hauteur des circonstances, une constitution aurait alors été, sinon imposée, du moins facilitée à l'Allemagne, et cette nouvelle organisation eût pu assurer au monde une longue série d'années de paix et de tranquillité, au lieu de l'état d'incertitude dont les dangers hantent aujourd'hui tous les hommes soucieux de l'avenir.

Pour illustrer cette thèse, M. le vicomte de Guichen a pris un cas concret, la question de Bavière avant et pendant la guerre mondiale. Il a scruté tous les événements qui permettent de conclure à la faiblesse et à l'écroulement des liens qui unissaient au reste de l'Allemagne, à ces différentes époques, la Bavière, forte elle-même de ses traditions et de son autonomie jalousement gardée.

Autrefois déjà, la Bavière n'avait accepté qu'à contre-cœur les faits qui résultèrent de la guerre de 1870. Elle admit en maugréant la création de l'empire allemand et ses procédés de centralisation, regrettant le mol et doux système de fédéralisme dans lequel elle se complaisait depuis des siècles, jouant en réalité une partie indépendante dans le consortium des principautés allemandes. M. de Guichen note en détail, avant et pendant la guerre, les causes de discordes et de malentendus existant entre les pays catholiques du sud de l'Allemagne et la Prusse protestante du nord, survivances d'un long passé historique. Il marque les faits et incidents qui en furent la conséquence; or, ceux-ci furent nombreux et péremptoires jusqu'à l'armistice du 11 novembre.

Comment et pourquoi ne saisit-on pas avec empressement cette occasion unique pour tenter de rétablir un vague fédéralisme, semblable à celui qui avait marqué, dans les siècles passés, l'histoire du peuple allemand, et qui reste une question primordiale de tranquillité pour l'Europe? Car l'hégé-

monie de la Prusse, centralisant et courbant sous sa cravache tous les peuples germains, reste une menace éternellement suspendue sur le reste de l'humanité. Ce sera un des étonnements de nos neveux que les yeux des dirigeants de la politique internationale aient été aveuglés à ce point, et cette réflexion ne manquera pas de leur venir, quand la rancune et l'obstination du gouvernement de Berlin, héritier direct de l'esprit des Hohenzollern, en dépit du camouflage démocratique, aura ramené en Europe de nouvelles ruines sanglantes.

Aujourd'hui, les magnats de la finance allemande ont racheté tous les principaux organes de presse de la Bavière. L'opinion du pays a été âprement et savamment travaillée dans un sens hostile à la France, en vue de fortifier l'unité du Reich par l'assemblage des haines contre cette dernière. La belle occasion s'est envolée d'asseoir une paix solide sur les débris de l'hégémonie prussienne. La verra-t-on revenir?

M. de Guichen a traité la question avec sa compétence habituelle, qui s'étend d'ailleurs à bien d'autres questions d'histoire, ainsi qu'en témoigne la bibliographie accompagnant sa brochure. Connaissant à fond l'Allemagne, où il a fait de nombreux voyages, et s'étant spécialisé dans ces questions d'outre-Rhin, il nous apporte, dans chacun de ses écrits, un précieux témoignage, un document de première main.

L. C.

La Sociedad de las Naciones y la Conferencia de Barcelona sobre communicaciones y tránsito. La posición de América y la de Europa, par le docteur D. Simón Planas-Suárez, délégué et ministre plénipotentiaire de Vénézuéla. Lisbonne, 1922, in-16, 149 pages.

L'auteur, par le seul exposé du titre, long mais bien complet, de son ouvrage, nous montre clairement l'objet de son étude. De fait, il nous ramène quelque peu en arrière en évoquant cette conférence ferroviaire de Barcelone qui, même à l'époque où elle se réunit, fit peu de bruit, l'attention du monde diplomatique étant occupée par des problèmes politiques singulièrement importants. Aussi peut-on accueillir avec satisfaction un ouvrage facile à lire, quoique bourré de citations et de textes, attachant par la nature même de controverse qui forme le fond de cet exposé.

Le distingué économiste vénézolan, qui fut à la Conférence le représentant de son pays, a, en effet, tenu à présenter nettement la thèse de son gouvernement, thèse faite toute de réserves quant à l'internationalisation de la navigation. Mais il a su également éviter à cette œuvre le caractère trop aride d'un plaidoyer *pro domo*, et s'est efforcé de développer de haut cette question, en ce qui concerne tant les principes économiques que les conditions dans lesquelles se trouve l'Amérique à l'égard des problèmes de transport. C'est pourquoi on ne peut que lire avec intérêt les chapitres introductifs, traitant des rapports entre la Société des nations et le panaméricanisme, de l'attitude des États du Nouveau-Monde à l'égard des dispositions contenues dans l'article XXIII du pacte, ainsi que des projets de convention soumis à la Conférence.

Une étude juridique très serrée s'ouvre ensuite sur la question de la souveraineté des États, les attributions de la Société des nations dérivant des

traités de paix, l'influence de ceux-ci sur les conventions antérieures relatives à la navigation et aux transports terrestres. Un chapitre, dont on ne peut que regretter la brièveté, montre combien l'esprit américain peut s'adapter au système établi par la Commission consultative et technique des transports en fonction des articles 23 et 24 du pacte.

D'abondants documents complètent ces exposés, notamment les discours de la délégation vénézolane à Barcelone et les lois vénézolanes sur le cabotage (lequel est réservé au pavillon national). On ne peut dès lors que comprendre l'esprit qui guida cette délégation, quand elle s'abstint lors du vote final des décisions de la Conférence. Faut-il ajouter que, dans ces questions, transparaît quelque peu le débat engagé par le Vénézuéla avec sa voisine la Colombie, débat qui entache de localisme cette discussion de principes?

Il n'en reste pas moins vrai que de cet exposé ressort la difficulté de concilier les tendances d'internationalisme économique avec le respect de la souveraineté des États, aussi le fait qu'on ne saurait sans danger étendre au monde entier des règles parfaitement admissibles en Europe; conçoit-on en particulier l'application stricte du même régime à l'Orénoque, au Congo et à l'Escaut? Les pays neufs, tant d'Amérique que d'Afrique, disposent de possibilités économiques que ne peuvent plus connaître les pays d'Europe et, par suite, ils sont soumis à des contingences dont, par un sens exagéré d'uniformité, on semble faire trop bon marché. La lecture du livre de Don Simon Planas-Suarez permet de se souvenir de notions si essentielles dans la vie politique moderne, qui voit grandir le rôle des États coloniaux et des républiques américaines.

Francis-P. Renaut.

La protection des minorités de race, de langue et de religion, par Jacques Fouques Duparc, in-8°, 370 pages, Dalloz, 1922.

Dans cet ouvrage, auquel l'auteur donne comme sous-titre : *Étude de droit des gens,* la part de l'historien se trouve intentionnellement réduite, mais elle n'est point inexistante. Toute la seconde partie du livre, qui en possède trois, est consacrée au rôle des diverses minorités dans l'histoire et, à cet égard, on ne peut que louer l'auteur d'avoir su, pour un sujet à la fois vaste et délicat, être fort complet Il retrace en particulier l'évolution de la notion de minorité au cours des siècles; peut être ne laisse-t-il point assez prédominer le facteur ethnique ou linguistique sur l'élément religieux. On se doit d'ailleurs de regretter que cette histoire de la notion de minorité l'emporte si fort sur l'histoire, même sommaire, des minorités et, dans le court exposé qui est fait, on sent que M. Fouques Duparc a plutôt choisi des exemples qu'entrepris de dresser la liste et l'historique des principales minorités.

En outre, un point doit être dégagé fortement : c'est la dissociation entre ces minorités naturelles, existant dans la plupart des pays de l'Europe centrale, résultat des migrations ou transplantations de peuples, et ces minorités volontaires qu'on rencontre dans les grands ports. Assurément, ces dernières minorités ont donné lieu au régime des capitulations en Turquie et en Extrême-Orient; mais n'y a t-il pas quelque abus à mêler ces deux

types de minorité et n'y a-t-il pas quelque artifice à donner le nom de minorité (au sens technique employé dans cet ouvrage) à ces groupements de négociants et d'industriels? En outre, s'il est intéressant de suivre l'évolution de la question juive depuis le milieu du dix-neuvième siècle, tant dans la politique intérieure des États de l'Europe orientale que dans la politique internationale, l'auteur n'a-t-il point donné une place un peu large à l'histoire contemporaine d'une minorité un peu trop typique? On sent combien l'ampleur même du sujet alourdit et aggrave la tâche de l'historien, alors qu'elle ne pèse guère pour le juriste. Celui-ci a libre carrière pour tracer les diverses thèses en présence, quand la conclusion de la paix mondiale, par le remaniement si profond des frontières et l'application du principe des nationalités, a réclamé des solutions pratiques et immédiates du problème des minorités. Dans l'ouvrage fortement documenté de M. Fouques Duparc se trouvent exposés les points de vue des socialistes autrichiens Renner et Bauer; là encore, on peut regretter qu'il y ait une certaine exclusivité en faveur de ces auteurs, bien qu'on comprenne que des Autrichiens fussent les mieux placés pour étudier et traiter ces problèmes.

Peu d'auteurs ont osé s'attaquer à ces questions si délicates, et on ne saurait qu'approuver M. Fouques Duparc d'avoir tenté d'exposer thèses et solutions pour le plus grand bien du public, car, désormais, quiconque sera désireux de connaître l'état de la question en 1922, ou de se renseigner sur les travaux traitant de cette question, devra consulter l'ouvrage de M. Fouques Duparc et la riche bibliographie qu'il contient.

F.-P. R.

BIBLIOGRAPHIE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

GÉNÉRALITÉS

Halphen (L.). — Le V[e] Congrès international des sciences historiques. (*Revue de France*, 1[er] juin 1923.)

Neilson (Fr.). — Comment les diplomates font les guerres. *Paris, Rieder*, 1923, in-8°, 356 p.

Viallate (Achille). — L'impérialisme économique et les relations internationales pendant le dernier demi-siècle (1870-1920). *Paris, Colin*, 1923, in-8°, 313 p.

FRANCE

Romier (Lucien). — La conjuration d'Amboise. L'aurore sanglante de la liberté de conscience. Le règne et la mort de François II. *Paris, Perrin*, 1923, in-8°.

Vaissière (P. de). — Les Marillac et Richelieu. La journée des Dupes. (*Revue des questions historiques*, 1[er] avril 1923.)

Halévy (Daniel). — Vauban. *Paris, Grasset*, 1923, in-12, 216 p.

Halévy (Daniel). La dernière paix de Louis XIV. Vauban et la dîme royale. (*Revue hebdomadaire*, 17 mars 1923.)

Maurier (L.). — L'expédition de Strasbourg en septembre 1681. Correspondance officielle tirée des archives de la guerre. Préface de A. Chuquet. *Paris, Berger-Levrault*, 1923, in 8°, 270 p.

Jaurès (Jean). — Histoire socialiste de la Révolution française, t. IV. La République. *Paris, librairie de « l'Humanité »*, 1923, in 8°, 424 p.

Argenson (Marquis **d'**). — Autour d'un ministre de Louis XV. Lettres intimes. *Paris, A. Messein*, 1923, in-8°.

Norvins (Giacomo **de**). — Storia di Napoleone. Nuova traduzione e reduzione italiana di Raoul Faudot, fasc. 47-52 (fine). *Firenze*, casa ed. Nerbini (A. Vallecchi), 1922, in-8°, 377-424 p.

Méneval (Baron **de**). — Lettres de la reine Hortense et du prince Louis-Napoléon (1824-1836). (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923, n° 1.)

Barrès (J.-B.). — Souvenirs d'un officier de la Grande-Armée, publiés par Maurice Barrès, son petit-fils. *Paris, Plon*, 1923, in-8°, in-16, 328-XXVIII p.

Barral (Vicomte **de**). — Souvenirs de guerre et de captivité d'un officier de la Grande Armée. (*Revue hebdomadaire*, 10, 17, 24, 31 mars 1923.)

Jarry (Paul). — Un soldat de l'Empire, le général Jouan. (*Nouvelle Revue*, 1[er] et 15 mai 1923.)

Rovigo (Duc **de**). — Correspondance. *Paris, Champion*, 1923, 3 vol. in-8°.

Noailles (**de**). — Le comte Molé (1781-1855). Sa vie. Ses mémoires, t. I, 3[e] édition. *Paris, Champion*, 1923, in-8°, 356 p.

Damas (Baron **de**). — Mémoires (1785-1862) publiés par son petit-fils le comte de Damas. *Paris, Plon*, 1923, in-8°, 362-VI p.

Monod (Gabriel). — La vie et la pensée de Jules Michelet (1795-1852). Préface de Ch. Bemont. *Paris, Champion*, 1923, 2 vol. in-8°.

Hanotaux (G.). — Fustel de Coulanges et le temps présent. (*Revue des Deux Mondes*, 1[er] mars 1923.)

Latzarus (Louis). — Un politique qui ne fut pas politicien : M. Delcassé. (*Revue hebdomadaire,* 3 mars 1923.)

Clozan (Noël **de**). — M. de Freycinet. (*Correspondant,* 25 mai 1923).

Clapies (Etienne). — Histoire de Bessan. *Paris, Champion,* 1923, in-12, 190 p.

Le Fèvre (Y.). — Essais sur l'histoire bretonne. La réunion de la Bretagne à la France. (*Pensée bretonne,* 15 mars 1923.)

Saint-Pulgent (A. **de**). Les Foréziens dans la diplomatie. (*Bulletin de la Diana,* janvier-mars 1923.)

Puech (Louis). — Histoire de la Gascogne. *Paris, Champion,* 1923, in-12, 418 p.

Comboz. — Senlis à travers les âges. *Senlis, Imp. réunis,* 1923, in-8°, 370 p.

Millerand (Alexandre). — Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. *Paris, Fasquelle,* 1923, in-12.

Pilant (Paul). — Le rôle du général Galliéni (août-septembre 1914). *Paris, Renaissance du Livre,* 1923, in-8°, 130 p.

Nolva (Raoul **de**). — La politique étrangère du gouvernement français. (*Revue hebdomadaire,* 5 mai 1923.)

Tarde (A. **de**) et **Jouvenel** (R. **de**). – La politique d'aujourd'hui. *Paris, Renaissance du Livre,* 1923, in-12, 350 p.

Henry (F.-E.). — France avant tout. *Paris, Fischbascher,* 1923, in-16.

Pineau (Léon). — Pour vaincre dans la paix. *Paris, Bloud,* 1923, in-12, 288 p.

Millet (Philippe). — Ce que pourrait être le plan de la paix. (*Europe nouvelle,* 10 mars 1923.)

FRANCE-COLONIES PAYS DE PROTECTORAT

Renaut (F.-P.). — Etudes sur le pacte de famille et la politique coloniale française (1760-1792). (*Revue de l'histoire des colonies françaises,* 1[er] trimestre 1923.)

Girault (Arthur). — Principes de colonisation et de législation coloniales, 2[e] partie : Les colonies françaises depuis 1815, t. II. *Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey,* 1923, in-8°, 520 p.

Auriant. — Charles X et Méhémet Ali. Un projet de traité au sujet de l'Algérie et de la Tunisie (1830). (*Revue bleue,* 17 mars 1923.)

Sarraut (A.). — Maurice Long. (*Revue indigène,* janvier-février 1923.)

Martin (A.-G.-P.). — Quatre siècles d'histoire marocaine au Sahara de 1504 à 1902. Au Maroc, de 1894 à 1912. *Paris, Alcan.* 1923, in-8°, 520 p.

Robert-Raynaud. — En marge du Livre jaune : le Maroc. (*Revue indigène,* janvier-février 1923.)

***. — Un nouvel aspect de notre politique au Maroc. (*Correspondant,* 25 mai 1923.)

Barrès (Maurice). — Pour les frères des écoles chrétiennes. Rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés. (*Revue hebdomadaire,* 5 et 12 mai 1923.)

FRANCE-ALLEMAGNE

Lizerand (G.). — Philippe le Bel et l'Empire au temps de Rodolphe de Habsbourg (1285-1291). (*Revue historique,* mars-avril 1923.)

Aulard (A.). — Germany and the true France. (*Nation* (N. Y.), 14 mars 1923.)

Rivière (Jacques). — Pour une entente économique avec l'Allemagne. (*Nouvelle Revue française,* 1[er] mai 1923.)

Gayda (Virginio). — La Germania contro la Francia : il risveglio della Germania, la Francia al bivio; l'Italia e la Francia. L'occupazione della Ruhr. *Firenze, R. Bemporad,* 1922, in-8°, 197 p.

France and Germany. (*Round table,* mars 1923.)

Millet (Philippe). — Sommes-nous des annexionistes? (*Europe nouvelle,* 24 mars 1923.)

Reboul (Lieutenant-colonel). — Pourquoi nous sommes dans la Ruhr. *Paris, Berger-Levrault,* 1923, in-12, 54 p.

Veyssié (Robert). — La paix par

la Ruhr. *Paris. Plon*, 1923, in-12.

Gauly (A.). — L'occupation de la Ruhr et l'opinion allemande. (*Revue de France*, 1er mars 1923.)

FRANCE-BELGIQUE

Doyon (Pierre). — Marie-Louis d'Escorches, marquis de Sainte-Croix. Sa mission diplomatique à Liége (1782-1791). (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923, nos 1 et 2.)

Millet (Philippe). — Les résultats de Bruxelles. (*Europe nouvelle*, 17 mars 1923).

FRANCE GRANDE-BRETAGNE

Gru (Robert-L.). — L'état actuel des relations franco-britanniques. (*Revue contemporaine*, 1er avril 1923.)

Recouly (Raymond). — La France, l'Angleterre et la Ruhr. (*Revue de France*, 1er mai 1923.)

French opinion. The lim's share. (*New Statesman*, 7 avril 1923.)

Glasgow (George). — La triste situation de l'Entente. (*Europe nouvelle*, 31 mars 1923.)

Millet (Philippe). — La sécurité de la France. (*Europe nouvelle*, 31 mars 1923.)

FRANCE-ITALIE

Gautherot (Gustave). — Deux alliés de la duchesse de Berry : le duc de Modène et le roi de Sardaigne. (*Revue des questions historiques*, 1er avril 1923.)

Victor-Emmanuel II et **Cavour**. — Lettres au prince Napoléon (1859-1861). (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1923.)

Laloccivet (L.). — Etude sur l'accord franco-italien. (*Réforme économique*, 28 février 1923.)

Withney-Warren. — Pour un bloc franco-italo-belge. Chez Mussolini, chez Gabriele d'Annunzio. (*La Renaissance*. 21 avril 1923.)

Bolitho (William). — The bloc that failed. (*Out look* (Londres), 24 mars 1923.)

FRANCE-RUSSIE

Dehérain (H.). — La mission du baron de Tott et de Pierre Ruffin auprès du Kan de Crimée de 1767 à 1769. (*Revue de l'histoire des colonies françaises*, 1er trimestre 1923.)

FRANCE-SAINT-SIÈGE

Cottin (P.). — Lettres inédites de Maury et de Consalvi. (*Révolution française*, janvier-mars 1923.)

Ferrata (Cardinal Dominique). — Ma nonciature en France. Mémoires. *Paris, édit. Spès*, 1923, in-12, 632 p.

FRANCE-TURQUIE

Chauvigny (Louis **de**). — Un consul général de France à Smyrne : Choderlos de Laclos. (*Revue des questions historiques*, 1er avril 1923.)

Charles-Roux (François). — Une négociation pour l'évacuation de l'Egypte. La convention d'El-Arich (1800). (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923, nos 1 et 3).

Labonne (Roger). — La France et la Turquie. Les leçons de l'histoire. L'équivoque de la situation actuelle. (*Correspondant*, 10 mai 1923.)

FRANCE-ÉTATS-UNIS

Lechartier (Georges). — L'intervention américaine et la France. (*Correspondant*, 25 avril 1923.)

ALLEMAGNE

Vidal (Général). — L'éternelle Prusse. (*Nouvelle Revue*, 1er mars 1923.)

Raphaël (G.). — Ludendorff et la défaite de l'Allemagne. (*Vie des peuples*, 10 mars 1923.)

ALLEMAGNE GRANDE-BRETAGNE

Woolf (Leonard). — England and Germany. (*Nation* (N. Y.), 14 mars 1923).

ALLEMAGNE-RUSSIE

Grunwald (C.). — Le bloc russo-allemand. (*Revue contemporaine*, 1er avril 1928.)

AUTRICHE-YOUGOSLAVIE

Mousset (Albert). — Le chancelier à Belgrade. (*Europe nouvelle*, 10 mars 1923.)

BELGIQUE

Van der Elst (Baron). — Souvenirs sur Léopold II. (*Revue générale*, 15 mars 1923.)

Roussel-Le Roy. — Abrogation de la neutralité de la Belgique. Ses causes et ses effets. *Paris, les Presses universitaires*, 1923, in-12, 224 p.

Claretie (L.), — La Belgique vue de France. (*Monde nouveau*, 1er mars 1923.)

ESPAGNE

Villada (G.). — Historia d'España y su influencia en la historia universal. (*Razon y Fe*, février 1923.)

Canals (Salvador). — La situation et les problèmes de l'Espagne. (*Correspondant*, 25 mai 1923.)

GÉORGIE-RUSSIE

Ruffin (H.). — L'impérialisme de Moscou et la Géorgie. (*Parlement et l'Opinion*, 5 février 1923.)

GRANDE-BRETAGNE

Prentout (H.). — Les conséquences de la conquête de l'Angleterre. (*Revue des cours et conférences*, 15 mars 1923.)

Halévy (Elie). — Histoire du peuple anglais au dix-neuvième siècle, t. II. Du lendemain de Waterloo à la veille du Reform Bill (1815-1830). *Paris, Hachette*, 1923, in-8°.

Fisher (Hubert). — Mr Lloyd George's foreign policy (1918-1922). (*Foreign affairs* (U. S. 15 mars 1923.)

Legu (J.-A.). — Figure d'outre-Manche : lord Balfour de Wittingham. (*Revue de France*, 1er juin 1923.)

GRANDE-BRETAGNE ÉGYPTE

Lambelin (Roger). — Le conflit anglo-égyptien. (*Revue hebdomadaire*, 19 mai 1923.)

HONGRIE

***. — La Hongrie se prépare pour la revanche. (*Revue bleue*, 5 mai 1923.)

IRLANDE

Dubois (Paul). — Le drame irlandais. L'ultime épreuve. (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1923.)

ITALIE

Sardagna (F.). — Vittorio Emanuele e il generale La Marmora. (*Rassegna nazionale*, février 1923.)

Raffaele (Cotugno). — Pagine del risorgimento (catechismi, dialoghi e dialoghetti); Inghleterra e Francia nelle loro relazioni con Francesco II e Garibaldi nel 1860; Il processo di Francesco de Sanctis; Montecassino liberale; Gli arbitri della polizia borbonica nel regno di Napoli. *Foligno, F. Campitelli*, 1922, in-16, 240 p.

Schanzer (Carlo). — Sulla conferenza di Genova e sulla politica estera dell' Italia : discorsi raccolti de Andreo Giannini. *Roma, libr. di Scienze e lettere*, 1922, in-8°, 177 p.

Mussolini (Beneto). — La nuova politica dell' Italia : discorsi pronunziati alla Camera dei deputati ed al Senato del Regno il 16, 17 e 27 novembre 1922. *Roma, tip. del Senato*, 1922, in-8°, 39 p.

Nolva (Raoul **de**). — La politique étrangère du gouvernement fasciste. (*Revue hebdomadaire*, 12 mai 1923.)

The foreign policy of Italy. (*New Statesman*, 10 mars 1923.)

Alessandri (P.). — Giovanni Giolitti d'après ses Mémoires. (*Vie des peuples*, 10 mars 1923.)

ITALIE-AUTRICHE

Gallavresi (Giuseppe). — Italia e Austria (1859-1914) *Milano, Trevis*, 1922, in-16, VIII-338 p.

ITALIE-YOUGOSLAVIE

Giannini (Amedeo). — Gli accordi di Santa Margherita (*Problemi italiani*, 1er avril 1923.)

Tomitch (D.). — Les pourparlers italo-yougoslaves. (*Revue bleue*, 7 avril 1923.)

LETTONIE-SAINT-SIÈGE

Van Hove (A.). — Le Concordat entre le Saint-Siège et le gouvernement de Lettonie. (*Nouvelle Revue théologique*, mars 1923.)

LITHUANIE

Les questions lithuaniennes. (*Est européen*, 10 mars 1923.)

Dumont-Wilden (L.). — L'affaire de Memel. (*Revue bleue*, 5 mai 1923.)

Basso (Antonio). — Li tre questioni della Lituania. (*Vita internazionale*, 25 janvier 1923.)

LITHUANIE-POLOGNE

Nemanoff (L.). — La Lithuanie et la Pologne. (*Mercure de France*, 15 mars 1923.)

Barthélemy (Joseph). — Le conflit polono-lithuanien. (*Revue politique et parlementaire*, 10 mars 1923.)

MONTÉNÉGRO

Donadeo (Alfredo). — Tragedia di un popolo [el Montenegro], 2e edizione. *Bologna, tip. Nerozzi*, 1922, in-8°, 8 p.

Aurelio (Enrico **d'**). — Il Montenegro : le sue origini, la sua storia, la sua indipendenza millenarie, la sua attuale posizione giuridica internazionale, i suvi diretti. *Milano, estuto Minerva*, 1923, in-8°,48 p.

POLOGNE

Grappin (H.). — Les traits caractéristiques de l'histoire de la Pologne. (*Pologne*, 1er mars 1923.)

Peretiakowicz (Antoine). — La Constitution polonaise. (*Paris, Giard*, 1923, in-8°, 32 p.

Dumont-Wilden (L.). — La paix de l'Est; Memel, Vilno; les frontières orientales de la Pologne. (*Revue bleue*, 17 mars 1923.)

POLOGNE TCHÉCOSLOVAQUIE

Dell (Robert). — Poland and Czechoslovackia. (*New Statesman*, 7 avril 1923.)

ROUMANIE-RUSSIE

Les rapports russo-roumains. (*Est européen*, 3 février 1923.)

RUSSIE

Waliszewsky (K.). — Le règne d'Alexandre Ier. — La bataille russe et la Révolution en marche (1801-1812). *Paris, Plon*, 1923, 465-XIX p.

Paléologue (Maurice). — Le roman tragique de l'empereur Alexandre II. *Paris, Plon*, 1923, in-8°, 262-X p.

Kokovtzoff (Comte W.). — Après cinq ans de dictature bolchevique. (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1923.)

Iswolsky. — La nouvelle politique économique en Russie. (*Revue de France*. 15 mars 1923.)

Tsvolsky (Hélène). — Lénine et la paix de Brest-Litovski. (*Revue de France*, 1er mars 1923.)

RUSSIE-SAINT-SIÈGE

Pradel de Lamase. — Les Russes et le Saint-Siège. (*Revue française*, 11 mars 1923.)

Woroniecki (Edward). — Les persécutions contre l'Eglise catholique en Russie. (*Correspondant*, 10 mai 1923.)

RUSSIE-CHINE et JAPON

La politica bolscevica in Cina. (*Politica*, 31 janvier-28 février 1923.)

Besobrasow (A. M. **de**). — Les premières causes de l'effondrement de la Russie. Le conflit russo-japonais. Documents inédits et récents. (*Correspondant*, 25 mai 1923.)

M. Joffe in Japan Proposed resumption of trade with Russia. (*Japan chronicle*, 8 février 1923.)

Hait (J.). — M. Joffe and the failure of the Chinese-Russian negotiations. (*Weekly review*, 27 janvier 1923.)

SAINT-SIÈGE

Coulet (R. P.). — L'Eglise et le problème international. *Paris, Spes*, 1923, in-12, 240 p.

La Brière (Y. **de**). — La participation du Saint-Siège aux assises internationales de l'avenir. (*Revue catholique des institutions et des faits*, janvier-février 1923.)

SUÈDE

Jönssen (Johan). — Diskussionen em det militar politisker läget. (*Forum*, février 1923.)

TCHÉCOSLOVAQUIE

La Tchéecoslovaquie. *Paris, Crès*, 1923, in-12, 208 p.
Chastenet (J.). — Un Talleyrand tchèque : M. Benès. (*Opinion*, 30 mars 1923.)

TURQUIE

Vandale (R.). — Les capitulations. (*Revue mondiale*, 1er mai 1923.)
Sanders (Liman von). — Cinq ans de Turquie. *Paris, Payot*, 1923, in-8°, 388 p.

ÉTATS-UNIS

Shaw Lawrence (Mayo). — Beniamo Franklin, diplomatico, scienziato, filosofo, economista (1706-1790). Con prefazione del sen. Luigi Ravasa : la fortuna di Beniamo Franklin in Italia. *Firenze, R. Bemporad e figlio*, 1922, in-16, 109 p.
Beck (James). — La constitution des Etats-Unis. *Paris, Colin*, 1923, in-12, 256 p.
Belmont (Perry). — L'abstention des Etats-Unis et l'illusion de l'isolement. *Paris, Payot*, 1923, in-8°, 128 p.
Berton. — Les Etats-Unis en face de l'Espagne. (*Revue mondiale*, 1er mars 1923.)
America and external affairs. (*Round table*, mars 1923.)
Two years of American foreign policy. (*Foreign affairs* (U. S.), 15 mars 1923.

CANADA

Stevenson (J.-A.). — Canada and Foreign policy. (*Foreign affairs*, 15 mars 1923.)

AMÉRIQUE LATINE

La Barra (Francesco de). — L'esprit international en Amérique latine. (*Revue de l'Amérique latine*, 1er juin 1923.)
A proposed american league of nations. (*Literary digest*, 7 avril 1923.)
Pan american realities. (*New Republic*, 28 mars 1923.)
Central american peace treaties (*Current history*, mars 1923.)
Pan america. (*Nation* (Londres), 31 mars 1923.)
Program of the fifth international Conference of American states. (*Pan american union*, février 1923.)
La conférence de Santiago. (*Revue de l'Amérique latine*, 1er avril 1923.)
Pereyra (Carlos). — Le pan américanisme à Santiago. (*Revue de l'Amérique latine*, 1er mai 1923.)
Alvarez (A.). — Le pan américanisme et la politique internationale de l'Amérique. (*Revue de Genève*, mars 1923.)
Aiguedas (Alcide). — Histoire générale de la Bolivie. *Paris, Alcan*, 1923, in-8°, 157 p.
Barthou (Louis). — Hommage au Brésil. (*Revue de l'Amérique latine*, 1er avril 1923).
Farrulla (Arturo Juega). — Hombres de America. A la sunta de historia y numesmatica americana de Buenos-Aires. *Montevideo*, in-4°.
Farrulla (Arturo Juega). — Discorsos. *Montevideo*, 1920, in-8°.
Farrulla (Arturo Juega). — Jose Marmol. Politica internacional americana. *Montevideo*, in-8°.

CHINE-JAPON

La convention sino-japonaise relative au Chantoung. (*Asie française*, janvier-février 1923.)
The fate of Kwantoung province. The validity of the twenty one demands. (*Japan chronicle*, 1er février 1923.)

JAPON-SAINT-SIÈGE

Representative at the Vatican. (*Japan chronicle*, 8 février 1923.)

ORIGINES ET RESPONSABILITÉS DE LA GUERRE DE 1914 1918

Bülow (B. W.). — Die krisis. Die grund linien der diplomatischen Verhandlungen bei kriegsausbruch. *Berlin, Deutsch Verlugsgesellschaft für politik u. geschichte*, 1922, in-4°, 237 p.
Niblack (A. S.). — Wy wars come ;

or, forms of government and forup policies, ie relation to the causes of war. *Boston, Stratford*, 1922.

Poincaré und die Schuld am Kriege. Ein werturteil der « Œuvre ». En thüllungen der « Humanité ». *München, Südwest-deutscher Verlag*, 1922, in-8°, 24 p.

Renauld (Ernest), **Montgelas** (Max), **Lutz** (Hermann). — Franzosisch-deutsche diskussion über die kriegomsachen und über den wiederaufban Europas. *Berlin, Verlag für Politik und Wutschaft*, 1922, in-8°, 192 p.

Glasenay (V.). — Die kriegsschuldfrage in Lichte auslandischer Dokumente, *Berlin, G. Stilke*, 1922, in-8°, 32 p.

Renouvin (P.). — Les origines immédiates de la guerre mondiale. (*Revue de cours et conférences*, 15 mars 1923.)

Kjellen (Rudolf). — Dreibund und Dreiverband. Die diplomatische vorgeschichte des Weltkrieges... Uebersetzt im Dr A. von Normann. *München-Leipzig, Duncker and Humblot*, 1922, in-8°, 138 p.

Die grosse politik der europäischen kabinette (1871-1914). Sammerlung der diplomatischen akten des auswärtigen Amtes. Im aufhag des auswärtigen Amtes herausgegeben von Johannes Lepsius, Albrecht Mendelssohn Bartholdy, Friedrich Thimme. *Berlin, Deutsche verlagsgesellschaft für politik und geschichte*, 1922.

Les affaires balkaniques (1912-1914). *Paris, imp. Nationale*, 1923, 2 vol. in-fol°, xx-192 et xxx-305 p. (*Ministère des Affaires étrangères. Documents diplomatiques.*)

Romieu (J.). — Livre noir et livre jaune. *Paris, Costes*, 1922, in-16, 80 p.

Pièces diplomatiques relatives aux antécédents de la guerre de 1914 publiées par la République d'Autriche, traduites par Camille Jordan. *Paris, Costes*, 1912, 3 vol. in-8°.

Poincaré (R.). — The origins of the war. *Londres, Cassell*, 1922, in-8°, 276 p.

Decize-Aiglat (P.). — Qui a voulu la guerre? La politique autrichienne des catastrophes (1906-1913), d'après des documents autrichiens. (*Correspondant*, 10 décembre 1922.)

CONFÉRENCE DE LA PAIX ET TRAITÉS

Keynes (John Maynard). — A revision of the treaty a sequel to « The economic consequences of the peace ». *Londres, Macmellan*, 1922, in-8°, 231 p.

Orgias et **Martini**. — Le traité de Versailles devant le droit. *Paris, Berger-Levrault*, 1922, in-12, XII-124 p.

Zitelman (Dr). — Die gultigkeit des Versailler vertrages. (*Deutscher juristen-zeitung*, 1er janvier 1923, p. 1-7.)

House (Colonel) et **Seyman** (Ch.). — Ce qui se passa réellement à Paris en 1918-1919. Histoire de la Conférence de la Paix. *Paris, Payot*, 1923, in-8°.

Besnard (Eric). — Les nationalistes et la paix. *Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence*, 1922, in-12, 52 p.

Die Friedensschlüsse (1918-1921), herausgegeben von Th. Niemeyer. *München-Leipzig, Duncker und Humblot*, 1922, in-8°, VII-781 p.

CONFÉRENCE DE WASHINGTON

Archimbaud (Léon). — La Conférence de Washington. *Paris, Payot*, 1923, in-8°, 376 p.

Wells (H. G.). — Washington and the hope of peace. *Londres, Collins*, 1922, in-8°, 280 p.

Bullard (Arthur). — A B C's of disarmament and the pacific problems. *Londres, Macmellan*, 1922, in-8°, 122 p.

Washington conference treaties (Parliamentary approval of treaties; limitation of armaments). (*Journal of the Parl. of the Empire*, juillet 1922, p. 542-558.)

***. — La Conférence de Washington. (*Revue du Pacifique*, nos 1 à 5.)

Kittredge-Norton (H.). — Far Eastom reflections. (*Contemporary*

revue, septembre 1922, p. 305.)

Gardines (W.-H.). — Present naval program. (*American review of reviews*, janvier 1923, p. 45-48.)

Buell (A.-L.). — The Washington conference. *Londres, Appleton*, 1922, in-8°, 474 p.

Taft (Henry-W.). — Japan and the Far East conference. *Londres, Macmillan*, 1922, in-8°, 75 p.

CONFÉRENCE DE GÊNES

International economic conference Genoa papers apr.-may (1922). *Londres, A. M. S. D.*, 192s.

Sidebotham (Herbert). — The Genoa conference Mr. Lloyd George et Work. (*The Atlantic Monthly*, août 1922, p. 238-248.)

Celtus. — La France à Gênes. Un programme français de reconstruction économique de l'Europe. *Paris, Plon*, 1922, in-8°, IV-184 p.

Cambo (F.). — La crise mondiale et la conférence de Gênes. *Paris, Polozwky*, 1922, in-8°, 35 p.

Bruce (Brig.-general C. D.). — Genoa and the Washington conference with special reference to the interests of the U. S A. in China. (*Asiatic review*, juillet 1922, p. 371-381.)

CONFÉRENCE DE LAUSANNE

***. — Avant la Conférence de Lausanne. (*Revue des Jeunes*, 10 novembre 1922.)

Saint-Brice — La France et l'Angleterre à la Conférence de Lausanne. (*Revue universelle*, 1er décembre 1922.)

Dermy (Ludwell). — Up in Curzon's room. (*Nation* (N. Y.), 10 janvier 1923, p. 40-41.)

Du Bochet (Paul). — A la Conférence de Lausanne. (*Europe nouvelle*, 13 janvier 1923, p. 41-42.)

Russia's memorandum to the Lausanne conference. (*Russian information and review*, 6 janvier 1923, p. 211-215.)

The surprises at Lausanne. (*Advocate of peace*, décembre 1922, p. 426 427.)

Lausanne and Geneva. (*Headway*, janvier 1923.)

Auriant. — Turcs et Anglais à Lausanne. La question de Mossoul. (*Mercure de France*, 15 janvier 1923.)

Crouzet (Pierre). — Pourquoi Ismet Pacha a quitté Lausanne. (*Revue hebdomadaire*, 3 mars 1923.)

Cugnac (Général **de**). — Les détroits. A propos de la Conférence de Lausanne. (*Revue hebdomadaire*, 2 juin 1923.)

Hawker (N.). — Considérations sur la solution du conflit turco-grec. *Rome, tip. del Senato di G. Bardi*, 1922, in-8°, 27 p.

Rusten Ahmed. — La crise orientale et la question des détroits de Constantinople. *Roma, tip. G. Villa*, 1922, in-8°. 25 p.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Les coulisses de la Société des Nations. (*Revue hebdomadaire*, 2 décembre 1922.)

Melville (Lewis). — The league of nations. (*Review of Reviews*, juillet 1922, p. 79-85.)

Hamon (A.). — La Société des Nations. Ce qu'elle doit être. (*Nouvelle Revue*, 15 juillet 1922.)

Weinsteffer (L.). — Pour la Société des Nations. (*Revue catholique d'Alsace*, septembre 1922.)

Lalmel (H.). — Les Conceptions politiques de la Société des Nations et l'élaboration du pacte *Paris, Pedone*, 1922, in-8°, 72 p.

Fosdick (R. B.). — The League of Nations after two years. (*Attlantic Monthly*, août 1922, p. 256-269.)

Paul Lesourd,
Archiviste paléographe.

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 29555.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE[1]

Mesdames,
Messieurs,

Depuis la dernière assemblée générale, notre Société a été très éprouvée et a eu à déplorer la perte d'un trop grand nombre de ses membres. Au premier rang des amis de l'histoire diplomatique que la mort nous a enlevés, figure S. A. R. Mgr le comte d'Eu, qui nous faisait depuis longtemps l'honneur de figurer sur la liste de nos sociétaires. Petit-fils du dernier roi des Français, le comte d'Eu alliait au culte de toutes les traditions de notre vieille monarchie un esprit ouvert à toutes les idées de développement politique et de progrès social. Aussi, lorsque son mariage avec la princesse héritière du Brésil, en 1864, eut fait de lui le gendre du noble et libéral empereur Pedro II, il se fit rapidement aimer des chevaleresques populations brésiliennes, qui devaient lui être bientôt reconnaissantes du rôle si important qu'il joua dans la guerre du Paraguay. Cette guerre se poursuivait depuis cinq ans avec des chances diverses, lorsque le comte

[1] Lu à la réunion annuelle de la Société, tenue le 29 juin 1923 au siège de la Société d'Histoire générale, 11, boulevard de la Madeleine, sous la présidence de M. Jules Cambon, de l'Académie française. On trouvera à la suite, outre le discours de M. le Président, deux lectures présentées dans cette séance : 1° *l'Établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie (1852-1853)*, par M. Ch. Terlinden, professeur à l'Université de Louvain; 2° *le comte de Vergennes et l'indépendance des États-Unis*, par M. Alfred Dumaine, ambassadeur de France.

d'Eu, nommé commandant en chef de l'armée brésilienne, sut déployer à sa tête les hautes qualités militaires qu'il tenait de son père et de ses oncles, et l'on vit un capitaine de vingt-neuf ans terminer cette campagne par les victoires de Peribebuy et de Campo Grande à l'avantage du Brésil.

En 1871, en 1875 et en 1887, lorsque la princesse impériale exerça le pouvoir en qualité de régente, le comte d'Eu sut allier, avec beaucoup de tact et de discrétion, aux responsabilités constitutionnelles de la régente, son épouse, son rôle de conseiller naturel et avisé. C'est ainsi qu'il mérita de participer à la grande popularité de cette princesse que les Brésiliens, reconnaissants de la suppression de l'esclavage, ont saluée du beau nom de la Rédemptrice.

Lorsque Pedro II abdiqua, en 1889, le comte d'Eu se fixa en France, où il prit le plus vif intérêt à tous les événements qui agitèrent le pays de ses ancêtres. La mort d'un de ses fils, héroïquement tombé dans les rangs des Alliés pendant la dernière guerre et décoré de la Légion d'honneur à titre posthume par le gouvernement français, fut une nouvelle preuve de la pérennité des traditions de la Maison de France.

En 1920, le gouvernement et le parlement brésiliens ayant décidé le retour au Brésil des cendres de l'empereur réformateur, le comte d'Eu et son fils, le prince Pierre d'Orléans-Bragance, invités par le gouvernement fédéral, accompagnèrent le cercueil impérial et furent l'objet d'une réception enthousiaste. Deux ans après, le comte d'Eu, malgré ses quatre-vingts ans, voulut revenir au Brésil pour les fêtes du Centenaire; mais il avait trop présumé de ses forces, et il mourut au cours de ce voyage, foudroyé par une crise cardiaque. Des obsèques solennelles lui furent faites à Rio-de-Janeiro; sa dépouille mortelle a été depuis transportée à Dreux, où elle repose dans le caveau de la Maison d'Orléans.

Notre Société a eu aussi à déplorer la perte de M. Delcassé, l'homme d'État que M. Poincaré a si justement appelé un

« patient ouvrier de la grandeur française »[1]. Arrivé pour la première fois au ministère des Affaires étrangères en 1898, après un court passage au ministère des Colonies, M. Delcassé fixa dès les premiers mois de son séjour au Quai d'Orsay les grandes lignes du programme destiné à assurer la sécurité extérieure de notre pays. De lui aussi l'histoire pourra dire qu'il a eu dès le début l'intention de tout ce qu'il a accompli. Ayant accepté le portefeuille des Affaires étrangères au moment de la crise déterminée dans les rapports franco-anglais par l'affaire de Fachoda, il n'hésita pas, au risque de devenir momentanément impopulaire, à chercher un terrain d'entente avec l'Angleterre, ce qui était à ses yeux la première condition des bons rapports qu'il fallait établir avec toutes les puissances occidentales, afin de pouvoir résister, le cas échéant, à la politique de plus en plus envahissante de l'Allemagne. Dès le mois de juin 1899, il signait avec l'Angleterre la convention qui, moyennant l'évacuation des postes installés par la mission Marchand dans le Bahr-el-Gazal, délimitait les sphères d'influence des deux pays dans l'Afrique du Nord. Il mettait à profit, aussitôt après, la gratitude qu'avait inspirée à l'Espagne la médiation dont il avait pris l'initiative lors de la guerre de Cuba pour délimiter avec cette puissance nos possessions vers le Congo. Mais déjà, et dès novembre 1898, il avait signé un traité de commerce avec l'Italie, et, en mars 1899, il faisait donner par M. Barrère des assurances au gouvernement de Rome relativement à la Tripolitaine, préparant ainsi la conclusion de l'accord franco-italien de 1902.

Il avait donc, dès les premiers mois de son ministère, jeté les bases de l'entente avec l'Angleterre, du rapprochement avec l'Italie et de bons rapports avec l'Espagne. Tous les principes directeurs de sa politique s'étaient affirmés, et leurs conséquences devaient se développer dans la suite comme des corollaires qui se déduisent d'un théorème. Mais il ne lui suffisait pas

[1] Paroles prononcées par M. Poincaré à ses funérailles.

de préparer de nouveaux accords; il voulait aussi faire porter tous ses fruits à l'alliance franco-russe, cette grande garantie de paix et d'équilibre que ses prédécesseurs lui avaient léguée. La Russie n'avait d'abord consenti à s'engager vis-à-vis de nous que pour la durée de la Triple-Alliance; il aurait donc suffi qu'un des membres de la Triple-Alliance s'en dégageât pour que la Russie pût se croire fondée à ne plus nous donner son concours en cas d'attaque : M. Delcassé se rendit à Saint-Pétersbourg en juillet 1899 et obtint que la durée de la convention militaire franco-russe fût désormais indépendante de la durée de la coalition des puissances centrales.

En 1904, il conclut avec l'Angleterre une convention qui est l'œuvre capitale de sa diplomatie. Elle met fin aux difficultés qui divisaient les deux pays au Siam, à Terre-Neuve, aux Nouvelles-Hébrides, et, tandis qu'elle reconnaît la situation de l'Angleterre en Égypte, elle nous laisse la liberté d'action nécessaire au Maroc. Elle est suivie aussitôt, en ce qui concerne ce dernier pays, d'un accord franco-espagnol.

Mais tout ceci ne faisait pas le compte de l'Allemagne : bien qu'elle eût déclaré à plusieurs reprises ne pas prendre ombrage de notre action au Maroc, elle affecte tout d'un coup de s'en alarmer, et le 6 juin 1905 M. Delcassé, se trouvant sur ce point en désaccord avec ses collègues, se retire, sans que l'Allemagne modifie en rien l'activité de sa politique agressive.

Sa retraite ne prit fin qu'en 1912, date à laquelle le président du Conseil d'alors lui confia le ministère de la Marine. Il apporta rue Royale les mêmes préoccupations qu'au Quai d'Orsay : il se hâta de conclure avec la Russie une convention navale qui complétait la convention militaire. En même temps il fixait et faisait approuver par le Parlement les grandes lignes d'un programme naval qui, si la guerre n'en avait pas interrompu l'exécution, aurait donné à la France une flotte de vingt-huit cuirassés et de quatre-vingt-quatorze sous-marins.

Ambassadeur à Pétersbourg en 1913, il y consolide son œuvre, puis rentre de nouveau dans la retraite. Il ne devait,

cette fois, y rester que très peu de temps. La guerre mondiale ayant éclaté, M. Viviani, président du Conseil, lui confiait, le 27 août 1914, le portefeuille des Affaires étrangères. Il a pu ainsi, comme l'a dit M. Poincaré le jour de ses funérailles, participer au début de cette victoire qu'il avait préparée. Des divergences avec ses collègues au sujet des affaires d'Orient lui firent quitter le ministère en octobre 1915; il a néanmoins assez vécu pour voir la France triompher, en bénéficiant des alliances qu'il avait améliorées ou conclues.

L'importance qu'il attachait à l'histoire diplomatique devait l'amener à faire partie de notre Société; aussi, avait-il tenu à figurer parmi ses membres et il s'était inscrit parmi nous comme ancien ambassadeur de France.

Un fervent ami des mêmes études l'a suivi de près dans la tombe. M. Pallain, que la mort nous a enlevé le 12 mai dernier, faisait partie du conseil d'administration de notre Société. Né en 1845 à Liancourt, Georges Pallain se fit connaître, dès ses débuts au barreau de Paris, par son opposition au régime impérial. Nommé sous-préfet en 1871, il ne fit qu'un court passage à la sous-préfecture de Sceaux, Thiers ayant tenu à s'assurer la collaboration directe de ce jeune fonctionnaire aux vastes généralisations et au labeur opiniâtre. Dès 1872 il quittait le cabinet du président de l'Assemblée nationale pour devenir, aux Finances, le chef du cabinet de Léon Say, qui le fit successivement directeur du contentieux du ministère des Finances, puis directeur du service de l'inspection générale. En 1881, Gambetta le prenait avec lui au Quai d'Orsay. Il n'y passa que la courte durée du grand ministère, mais il y prit le goût des études d'histoire diplomatique et il garda toujours l'amour de ce ministère des Affaires étrangères qui lui a inspiré quelques-uns de ses plus beaux travaux; il sera permis de rappeler à ce propos que, lorsque le gouvernement dut se retirer à Bordeaux, en 1914, M. Pallain, alors gouverneur de la Banque de France, mit à la disposition des Archives des Affaires étrangères les caves de la

succursale de Bordeaux, priant M. Delcassé de le considérer comme « un vieil et fidèle ami de la Maison du Quai d'Orsay ». Nommé en 1882, à l'âge de trente-sept ans, directeur général des Douanes, M. Pallain se trouvait, jeune encore, avoir été le collaborateur très apprécié de Thiers, de Gambetta et de Léon Say. Il marqua à la tête de cet important service, qu'il dirigea pendant seize ans à une époque où l'on refaisait nombre d'accords commerciaux avec les puissances voisines. En 1898, il quittait les Douanes pour le poste de gouverneur de la Banque de France, où il resta vingt-deux ans, et où il acquit une notoriété sans égale. Mais, n'ayant pas qualité pour apprécier en lui le grand économiste, nous devons nous borner à rappeler ici ses études d'histoire diplomatique et notamment ses ouvrages désormais classiques sur *la Correspondance diplomatique de Talleyrand et la mission de Talleyrand à Londres en 1792, le Ministère de Talleyrand sous le Directoire,* etc. Jusqu'à la veille de sa mort, il prit part aux séances de la Commission des Archives diplomatiques; les ministres qui se sont succédé au Quai d'Orsay faisaient grand cas de son érudition d'historien, et l'un de vos secrétaires se souvient que, dans une circonstance grave pour notre situation extérieure, il fut chargé par M. Ribot d'aller faire appel aux souvenirs de M. Pallain et à la grande compétence qu'il avait en matière d'interprétation des traités de 1815 et du traité de Londres de 1831.

Un autre historien de notre politique contemporaine, qui fut en même temps un excellent agent de notre action extérieure, est mort peu de temps avant M. Pallain. Le nom de notre collègue, M. Gérard, restera attaché à l'histoire de la pénétration de la France en Asie.

Le ministre qui pouvait le mieux l'apprécier et dont il a longtemps suivi les directions, M. Hanotaux, le félicitait un jour « d'avoir été l'habile instrument de la politique nouvelle qui s'imposait en Extrême-Orient ». Né à Paris en 1852, M. Gérard, après un long séjour en Allemagne, se vit confier au ministère

des Affaires étrangères la direction du service de la presse. Il venait d'être nommé secrétaire d'ambassade de 2e classe à Washington lorsque Gambetta, lors de la constitution du Grand Ministère, le prit comme chef de cabinet au Quai d'Orsay; il fut ensuite conseiller de l'ambassade de France à Berne et à Rome, puis ministre au Monténégro et au Brésil. Nommé ministre à Pékin en 1893, il prit une part active aux négociations relatives au chemin de fer Hankéou-Pékin, et les quatre années de sa mission en Chine furent marquées par la signature d'importantes conventions de délimitation, de pénétration et de commerce. Après un séjour de plusieurs années à Bruxelles, il revint en Extrême-Orient comme ambassadeur au Japon en 1906, et là, comme *persona gratissima*, il assura et consolida les bons rapports avec l'Empire du Soleil Levant qui devait combattre à nos côtés lors de la guerre mondiale. Admis à la retraite le 16 août 1913, il se consacra entièrement à ses études d'histoire contemporaine. On le voyait constamment aux archives du Quai d'Orsay où il mettait la dernièrs main à ses ouvrages sur sa *Mission en Chine*, sa *Mission au Japon* et *Nos Alliés d'Extrême-Orient*. Pour lui comme pour M. Delcassé, le passé éclairait l'avenir. Aussi était-il l'ami dévoué de notre Société, qu'il a tenu à faire figurer parmi les bénéficiaires de ses libéralités posthumes.

Un autre bon ouvrier de notre politique en Extrême-Orient fut le comte de Labry, qui, après avoir été attaché militaire à la légation de France à Tanger, occupa les mêmes fonctions auprès de notre ambassadeur au Japon. Brillant officier de cavalerie, il se distingua pendant la guerre mondiale; notre Société, dont il faisait partie et où il comptait de nombreuses sympathies, gardera fidèlement son souvenir.

Comme M. Pallain, le comte Lefebvre d'Ormesson faisait partie de votre conseil d'administration, qui a été particulièrement éprouvé cette année. Issu d'une ancienne et illustre

famille de robe, dont les représentants ont occupé depuis trois siècles les plus hautes charges de l'État, le comte Lefebvre d'Ormesson, né en 1849, entra tout jeune dans la diplomatie. Nommé attaché à la légation de France à Bruxelles en 1867, il passa en 1876 dans la carrière préfectorale, où il fut successivement préfet de l'Allier et des Basses-Pyrénées. Il rentra dans la diplomatie en 1886, comme conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg; il se trouva ainsi chargé d'affaires au moment où le rappel du général Appert faillit troubler les bons rapports qui commençaient d'exister entre la France et la Russie. Par son tact et son savoir-faire, il sut devenir *persona grata* auprès de la famille impériale et de M. de Giers, et il prépara ainsi le terrain à la mission de M. de Laboulaye dont les résultats devaient se traduire par les fêtes de Cronstadt, prélude de la signature de la première entente franco-russe. Nommé ministre plénipotentiaire en 1888, il rentra à Paris pour y diriger le service du Protocole; mais, en 1893, le gouvernement de la République, voulant utiliser la bonne situation que M. d'Ormesson s'était acquise à Saint-Pétersbourg, le nomma ministre à Copenhague, qui était alors l'un des centres diplomatiques les plus importants de l'Europe. De là il passa successivement à Lisbonne et à Athènes. Nommé à Bruxelles en 1906, il reçut le titre d'ambassadeur en 1908 et fut admis, peu de temps après et sur sa demande, à la retraite. Il n'est que juste de saluer en lui l'un des premiers ouvriers de l'alliance franco-russe. Il a transmis son goût pour les questions historiques à ses fils, dont l'un est notre collègue; qu'ils reçoivent ici l'expression de toute la sympathie des membres de notre Société.

Notre collègue, le comte d'Hinnisdal, récemment décédé à l'âge de quatre-vingt-deux ans, appartenait à l'une des plus vieilles familles de l'aristocratie française. Il avait fait vaillamment son devoir en 1870 et s'était vu décerner la médaille militaire. Esprit très curieux et très fin, il s'occupait volontiers de recherches historiques et avait tenu à faire partie de notre

Société. Très attaché à ses convictions politiques, il écoutait avec la plus grande courtoisie l'exposé des opinions adverses. Il s'était fait ainsi de nombreuses amitiés, soit dans son pays natal où il fut plusieurs fois réélu maire de sa commune, soit dans les cercles mondains de Paris où il laisse un souvenir qui ne s'éteindra pas de sitôt.

La mort nous a enlevé aussi, à la fin de l'année dernière, un distingué et dévoué collaborateur de la *Revue d'histoire diplomatique,* M. Georges Labouchère. Arrière-neveu du célèbre financier et économiste hollandais, Pierre-César Labouchère, il faisait depuis longtemps partie de notre Société. Il a donné à notre revue plusieurs articles, notamment sur les Tchèques et la Yougoslavie; son dernier travail historique est relatif à Ancel, envoyé de Henri III et de Henri IV auprès de la Diète germanique. Connaissant admirablement la langue anglaise, il a traduit divers ouvrages anglais; mais il n'a pas fait seulement connaître à ses compatriotes les productions austères de nos voisins : on lui doit aussi la traduction de *She*, roman anglais qui donna lieu à de vives controverses lorsque l'on prétendit que Pierre Benoit s'en était inspiré pour écrire *l'Atlantide*. M. Labouchère aimait le séjour de Talloires, où il voisinait avec des amis de l'histoire et des lettres; il s'y est éteint le 6 septembre 1922.

Notre Société a eu également à déplorer la mort de M. Alfred Lacaze, ministre plénipotentiaire. Né à Libourne le 19 avril 1846, M. Alfred Lacaze avait été nommé élève consul en 1870 et attaché en cette qualité à la Direction commerciale. La guerre interrompait sa carrière au bout de deux mois; il y prit part comme sous-lieutenant, puis comme lieutenant aux mobiles de la Gironde. Il assista dans ce dernier grade à la bataille de Coulmiers et s'y conduisit vaillamment; blessé le 4 décembre, il fut fait prisonnier par les Allemands.

Rentré au ministère en 1871, il y occupa successivement les fonctions d'attaché à la Direction commerciale, de rédacteur au

cabinet et de secrétaire particulier du ministre. Nommé en 1880 secrétaire d'ambassade à Bucarest, il passa comme premier secrétaire à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, et de là à la légation de France à Bruxelles. Plusieurs fois chargé d'affaires dans ces deux derniers postes, il demanda sa mise en disponibilité en 1892 et fut nommé à cette occasion ministre plénipotentiaire. Son goût pour les études historiques le servit particulièrement dans les négociations, parfois difficiles, qu'il eut à mener comme chargé d'affaires auprès du Saint-Siège, notamment pour faire coïncider, du côté des Alpes-Maritimes, la frontière religieuse de la France avec sa frontière politique; il continua à s'intéresser à ces études après avoir quitté la carrière et fut ainsi amené à faire partie de notre Société où l'on conservera le souvenir de son exquise courtoisie.

M. Mathorez, inspecteur des finances, archiviste-paléographe, membre de notre Société et membre du comité des travaux historiques et scientifiques au ministère de l'Instruction publique, vient de mourir à l'âge de quarante-neuf ans; il consacrait aux recherches historiques les rares loisirs que lui laissaient ses absorbantes fonctions administratives, et il a laissé un important ouvrage, destiné à devenir classique, sur « les étrangers en France sous l'ancien régime », ouvrage dans lequel il examine notamment l'influence des apports étrangers sur la formation de la population française.

Notre collègue, le marquis de Ripert-Monclar, ministre plénipotentiaire, récemment décédé, a poursuivi sa carrière diplomatique dans tous les pays du monde. Attaché au ministère des Affaires étrangères en 1866, à l'âge de dix-huit ans, il avait obtenu d'être envoyé aussitôt à la légation de France à Mexico à la veille de l'expédition du Mexique. Décoré de la médaille du Mexique et bientôt après de la Légion d'honneur, il franchit successivement les divers grades de la carrière et fut nommé, en 1891, ministre de France à Caracas. Après un long séjour au

Venezuela, on l'envoya à Berne comme membre de la délégation chargée de soutenir auprès de l'arbitre helvétique le point de vue français dans l'affaire du Contesté franco-brésilien. Le zèle et l'érudition qu'il déploya à cette occasion le firent nommer, en 1901, ministre de 1re classe ; et le ministre des Affaires étrangères a pu dire de lui que « si la France avait éprouvé une déception dans cette affaire, le marquis de Monclar avait fait tout son possible pour la lui éviter ». Des raisons de santé l'amenèrent à demander sa retraite à la fin de 1901 et à quitter Paris pour se fixer dans son château des Basses-Alpes où il a employé ses vingt dernières années à ces recherches historiques auxquelles l'avaient préparé ses goûts et l'orientation de ses premières années de chartiste; il s'est consacré notamment à l'étude du pré-américanisme.

M. Paul Oursel, qui fut aussi des nôtres, a passé également par le ministère des Affaires étrangères où il débuta aux archives pour entrer ensuite dans la carrière consulaire. Démissionnaire en 1896 avec le grade de consul général, il tourna son activité vers les travaux historiques, et il a laissé un livre intitulé : *la Diplomatie de la France sous Louis XVI ; Succession de Bavière et paix de Teschen*, ouvrage dans lequel il exalte la diplomatie prudente, avertie et aux plans longuement médités de Vergennes, qui fut le dernier grand ministre de l'ancien régime.

Un autre diplomate, qui fit également partie de notre Société, fut M. Henri de Seynes de Lalenque. Né en 1869, M. de Seynes fut attaché au ministère des Affaires étrangères en 1892 et à la légation de France à Bruxelles en 1895. Il passa ensuite, comme secrétaire d'ambassade, à Berlin, où il fut beaucoup apprécié par le marquis de Noailles, et de là, en 1902, à Constantinople. Il donna sa démission, comme secrétaire d'ambassade de 2e classe, en 1904, et il tourna alors son activité vers les nombreuses questions agricoles et économiques intéressant l'Ariège, son pays

natal, où il fut élu à plusieurs reprises membre du conseil général de ce département. Pendant toute la guerre, Henri de Seynes de Lalenque servit brillamment dans l'artillerie, ainsi qu'un de ses fils.

Il serait particulièrement injuste de terminer cette funèbre nomenclature, déjà bien longue, sans rappeler les travaux de notre collègue, M. Tausserat-Radel, qui, comme archiviste-paléographe au ministère des Affaires étrangères, mit si souvent sa complaisance et son érudition au service de ceux d'entre nous qui fréquentaient les archives du Quai d'Orsay. Né en 1858 et attaché aux Affaires étrangères en 1884, M. Tausserat a fait toute sa carrière dans cette vaillante petite phalange des archivistes-paléographes du Quai d'Orsay qui, obligés en même temps de répondre aux questions de nombreux érudits et de satisfaire à toutes les recherches du département, ont vu — non sans quelque surprise — le législateur réduire leur effectif de trois fonctionnaires à deux, puis à un seul. Et cependant c'est ce bureau des archives des Affaires étrangères qui a, suivant une parole célèbre, la garde et la classification des « titres de propriété de la France »! Aussi désintéressé qu'érudit, et se rendant compte de la détresse de son ancien service, Tausserat continua, après sa mise à la retraite en 1918, à donner une collaboration désormais gratuite à ses anciens collègues. On lui doit l'inventaire de la Correspondance d'Espagne, la préparation de celui de la Correspondance des États-Unis, sans parler de la publication de la *Correspondance de Pélissier* et du tome VI des *Papiers de Barthélemy*. Sa mort seule, survenue en 1921, a pu mettre fin à son activité.

Après avoir rendu ainsi hommage aux trop nombreux collègues que nous avons perdus, il convient de vous dire un mot de la situation actuelle de notre Société. Notre président va vous annoncer sa fusion avec la Société d'histoire générale dont elle forme désormais une section, fusion grâce à laquelle nous

allons pouvoir de nouveau faire paraître tous les trois mois *la Revue d'histoire diplomatique*.

Il nous reste donc à signaler ici le don important, et très intéressant au point de vue historique, que la Société vient de recevoir, grâce à M. Pierre Bertrand, membre de notre conseil d'administration; il s'agit de la donation de la collection que M. Bertrand avait patiemment réunie sous le nom de Musée des Affaires étrangères, au cours des longues années où il a été le conservateur de la bibliothèque de ce département. Que notre sympathique et distingué collègue reçoive ici l'expression de notre vive gratitude.

C. Piccioni.

L'ÉTABLISSEMENT
DES RELATIONS DIPLOMATIQUES
ENTRE LA BELGIQUE ET LA RUSSIE
(1852-1853[1])

On sait combien la révolution belge de 1830 provoqua l'indignation, la méfiance et l'hostilité des puissances du centre et de l'est de l'Europe.

« L'affaire belge est odieuse à notre auguste maître, écrivait Metternich au comte de Ficquelmont, ambassadeur d'Autriche en Russie. Elle l'est à cause de son point de départ. C'est la protection accordée à la rébellion ! »

Non seulement le déchirement du royaume des Pays-Bas était considéré comme un nouveau triomphe de la Révolution, mais, de plus, il ouvrait une large brèche dans l'édifice si laborieusement construit par les traités de 1815. La barrière érigée par les alliés de Chaumont s'écroulait, au moment même où, en France, un changement dynastique et le triomphe du parti du mouvement paraissaient la rendre plus nécessaire que jamais.

Nous n'avons pas à rappeler comment l'entente franco-anglaise empêcha les puissances de répondre aux appels désespérés du roi des Pays-Bas et d'appliquer à la révolution belge, comme elles l'avaient fait précédemment aux révolutions d'Italie et d'Espagne, le trop fameux *principe d'intervention*.

[1] Lecture présentée à la réunion annuelle de la Société d'histoire diplomatique le 29 juin 1923.

La Belgique n'a jamais oublié la dette de reconnaissance contractée à cette occasion envers sa grande sœur latine et cette permanence du souvenir assure, mieux que tout instrument écrit, la solidité du lien d'amitié entre les deux nations.

Mais à Berlin, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, on ne pardonnait pas aux Belges d'avoir été les premiers à bénéficier du *principe de non-intervention* permettant aux peuples de régler leur politique intérieure selon leur volonté. « Le principe de non-intervention, avait dit Metternich dans une phrase célèbre, ce sont les brigands qui récusent les gendarmes, les incendiaires qui protestent contre les pompiers! »

Pendant longtemps les Belges devaient rester des brigands et des incendiaires aux yeux des hommes d'État dirigeants du groupe des grandes puissances de l'Est.

Cependant, à Vienne comme à Berlin, les questions de sentiment n'avaient pu triompher des nécessités de fait. Les deux puissances, qui se disputaient le premier rang dans la Confédération germanique, ne pouvaient se désintéresser de ce qui se passait dans un pays mis en contact par sa situation géographique, par ses traditions historiques et par ses intérêts économiques avec la région du Rhin, nœud vital du germanisme. Aussi, l'Autriche et la Prusse n'avaient-elles pas tardé à accréditer des ministres à Bruxelles et à autoriser le roi Léopold à établir des légations dans leurs capitales. La politique ferroviaire du gouvernement belge avait beaucoup contribué à cet heureux résultat. La construction d'une ligne internationale d'Anvers à Cologne, ligne destinée, comme l'avaient fait jadis la grande chaussée romaine et la grande route commerciale du moyen âge, à mettre en communication directe les trois vallées parallèles de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, avait prouvé que la Belgique, indépendante de toute tutelle étrangère, ne cherchait que le développement pacifique de ses intérêts moraux et matériels.

La Russie n'avait pas suivi l'exemple de ses deux voisines. Elle n'avait pas à obéir aux raisons qui avaient poussé Vienne et

Berlin à passer sur leurs répugnances ou leur animosité pour nouer des relations diplomatiques avec les anciens rebelles de 1830. Aucun point de contact n'existait entre la Belgique et la Russie et le czar Nicolas pouvait, sans aucun inconvénient pour son vaste empire, ignorer la petite monarchie constitutionnelle qui venait d'entrer par la voie révolutionnaire dans la société des puissances européennes.

On comprend que, pour cet empereur qui personnifiait au plus haut degré l'autocratie et qui disait : « En Russie n'existe que l'homme à qui je parle, pour l'objet dont je parle », la constitution belge de 1831, plus libérale encore que la charte consentie par Louis-Philippe, devait paraître un tissu de monstruosités politiques. Comment le czar de toutes les Russies aurait-il pu considérer comme son égal un souverain qui avait juré, avant de ceindre la couronne, de respecter la liberté d'association, la liberté religieuse, la liberté d'enseignement et surtout la liberté de la presse? Un pays où s'affirmaient de semblables excès ne pouvait être viable; tôt ou tard il tomberait dans l'anarchie ou serait absorbé par la grande puissance voisine dont il exagérait encore les tendances libérales.

A ces raisons d'ordre théorique se joignaient dans l'orgueil du czar des causes personnelles d'animosité. Des liens d'étroite parenté unissaient la maison des Holstein-Romanoff à celle des Nassau. Le prince d'Orange, le futur Guillaume II des Pays-Bas, avait épousé la grande-duchesse Anna Paulowna, sœur de Nicolas I[er], et celui-ci ne pardonnait pas aux Belges d'avoir exproprié son beau-frère du trône de la plus importante des puissances de second rang, pour ne lui laisser que le royaume semi-aquatique des provinces hollandaises, et de l'avoir empêché ainsi de jouer le rôle considérable que les traités de 1815 avaient assigné au roi des Pays-Bas dans la politique européenne.

Une autre raison personnelle de rancune animait Nicolas ontre la Belgique. Il ne pouvait pardonner aux Belges de s'être montrés secourables aux malheureux Polonais exilés à la suite de leur dernière tentative pour reconquérir l'indépendance.

Nulle part, sauf en France, la cause du peuple martyr n'avait soulevé plus d'enthousiasme; nulle part la presse n'avait flétri en termes plus sévères les procédés czaristes à l'égard des glorieux vaincus de l'insurrection de 1830-1831.

Même, chose plus grave encore, la Belgique avait ouvert aux officiers polonais les rangs de sa jeune armée. On sait qu'au lendemain de la malheureuse campagne, dite des *Dix-Jours*, au mois d'août 1831, le gouvernement belge, ayant constaté l'insuffisance, en nombre et en qualité, du cadre d'officiers fourni par la révolution, avait décidé de faire appel à des concours étrangers. C'est à cette époque qu'entrèrent dans l'armée belge plusieurs officiers français, dont les plus connus furent les généraux Evain et Magnan; de même, le ministère de la Guerre avait incorporé, avec leur grade et leur rang d'ancienneté, un nombre relativement important d'officiers de cette armée polonaise, dont les glorieux combats de Grochow, de Wawer, de Dembé-Wilkié, d'Iganié et d'Ostrolenka avaient, une fois de plus, affirmé la valeur.

Le concours de ces officiers polonais avait été très apprécié et avait permis à la Belgique d'organiser sa cavalerie dans les meilleures conditions. Parmi ces précieux auxiliaires figuraient plusieurs personnages à qui le czar avait des raisons spéciales de garder rancune, à commencer par le célèbre général Skrzynecki, glorieux vétéran des armées du premier Empire, qui par une charge, restée fameuse dans les annales de la cavalerie, avait sur le champ de bataille de Grochow enlevé toutes les batteries russes.

L'attention du roi Léopold avait été attirée sur le héros polonais par le comte de Montalembert qui l'avait présenté au monarque comme possédant une âme hautement chevaleresque et comme doué des qualités militaires qui lui permettraient, assurait-il, de devenir, un jour, le « Léonidas de la Belgique »[1]. Le comte Félix de Mérode avait joint ses recommandations à

[1] Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 21.

celles de son gendre et le roi avait fait appel, pour lui confier le commandement d'une division, à Skrzynecki qui, depuis l'écrasement de la révolution polonaise, vivait en exil à Prague [1].

Le czar poursuivait également d'une rancune personnelle les autres officiers polonais passés au service de la Belgique, entre autres le général Ignace Kruszewki, commandant de la division de cavalerie légère, et le comte Linowski, major d'état-major, jadis gentilhomme de la Chambre de l'empereur de Russie, agrégé au collège des Affaires étrangères et attaché à la légation de Russie à la Haye.

Le czar considérait l'attitude de la Belgique à l'égard des réfugiés polonais comme outrageante et hautement incorrecte à son égard. Il s'en était un jour ouvertement expliqué avec lord Aberteen : « Votre reine, avait-il déclaré au ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté Britannique, désire que je me mette sur un pied amical avec Léopold. Moi-même je n'ai rien plus à cœur; j'ai toujours aimé et respecté l'oncle de la reine et je me réjouirais cordialement de pouvoir me placer avec lui sur le pied de notre ancienne amitié, mais, aussi longtemps que des officiers polonais resteront au service du roi, cela est absolument impossible. Jugeons la chose, non pas en empereur ni en ministre, mais en *gentlemen* : les Polonais sont et demeurent des rebelles; un *gentleman* peut-il prendre à son service des gens qui sont en rébellion contre son ami? Léopold a pris des rebelles sous sa protection... Est-ce qu'un *gentleman* peut se conduire ainsi envers un *gentleman*? Dites à votre reine que, le jour où Sa Majesté me fera savoir que les Polonais ont quitté le service du roi des Belges, ce jour-là même mon ministre recevra l'ordre de se rendre le plus promptement possible à Bruxelles [2]. »

[1] L'entrée de Skrzynecki dans l'armée belge avait mécontenté au plus haut point toutes les puissances absolutistes : l'Autriche et la Prusse avaient même rappelé leurs ministres accrédités près la cour de Belgique. Voir DE LANNOY, *Un incident germano-belge au dix-neuvième siècle : l'affaire Skrzynecki*, et DE RIDDER, *Histoire diplomatique du traité de 1839*, p. 312-314.

[2] STOCKMAR, *Denkwürdigkeiten aus seinen Papieren*, p. 394-395. DE LANNOY, *la Russie et la révolution belge de 1830*, p. 49.

Ainsi, comme l'écrivait, le 10 février 1850, M. d'Hoffschmidt, ministre des Affaires étrangères de Belgique : « L'empereur persiste dans son refus d'établir une légation à Bruxelles, parce qu'il retrouve en Belgique son ennemie personnelle, la Pologne, cette ennemie qu'il est allé combattre en aidant l'Autriche à écraser l'insurrection en Hongrie[1]. »

Il était résulté de cette mauvaise volonté du czar une situation absolument bizarre. Lorsque, au mois de juin 1832, le roi Léopold avait écrit à l'empereur de Russie pour le prier d'établir des relations diplomatiques régulières et pour lui annoncer son intention d'accréditer en qualité de ministre à Saint-Pétersbourg le général comte van der Burch[2], Nicolas lui avait répondu qu'il refusait catégoriquement de nouer des relations diplomatiques aussi longtemps qu'un accord définitif entre la Belgique et la Hollande ne serait pas conclu et que les émigrés du royaume de Pologne feraient partie de l'armée belge[3]. Néanmoins, le comte Pozzo di Borgo, plénipotentiaire de la Russie, avait signé le traité du 19 avril 1839, par lequel se réglait définitivement la question belge, et, peu après, le czar déclarait lui-même : « Je n'ai jamais reconnu la révolution de Belgique, je ne la reconnaîtrai jamais. Plus tard, cependant, j'ai reconnu l'État belge. Je sais tenir ma parole, je respecte les traités et m'y conforme loyalement. C'est donc de mon devoir de veiller désormais au maintien de la Belgique, comme au maintien de tout autre État constitué en Europe. Je désire la prospérité de la Belgique, comme celle de tout autre Etat[4]. »

Malgré cette déclaration, malgré les instances répétées de la

[1] Note jointe à la lettre de M. d'Hoffschmidt au prince de Chimay, du 10 février 1850. A[rchives du] M[inistère des] A[ffaires] É[trangères de] B[elgique]. — Correspondance politique. *Légations, Russie*, t. I, 1850-1853, n° 2.

[2] Léopold I[er] à l'empereur Nicolas I[er] et à M. de Lieven, 10 juin 1832. De Martens, *Recueil de traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères*, t. XII, p. 22.

[3] Lettre du 27 juillet 1832. De Lannoy, *la Russie et la révolution belge de 1830*, p. 47-48.

[4] Stockmar, *op. cit.*, p. 394-395.

reine Victoria, faisant appel aux sentiments personnels de l'empereur en faveur de son oncle le roi Léopold, ancien général de l'armée russe[1], la cour de Russie continuait à ignorer officiellement l'existence du gouvernement de Bruxelles.

Cependant le cabinet de Saint-Pétersbourg avait établi un consul à Anvers, avait admis des agents consulaires belges à Moscou, à Narva, à Odessa, à Riga, à Saint-Pétersbourg et à Taganrog, et avait même autorisé ses diplomates à entretenir des relations avec leurs collègues belges à l'étranger et à les traiter avec tous les égards dus à une puissance amie, mais les deux cours n'avaient entre elles aucunes relations directes. Les affaires se traitaient habituellement à Berlin par l'intermédiaire de M. Jean-Baptiste Nothomb et de M. de Meyendorff, respectivement ministres de Belgique et de Russie près de S. M. le roi de Prusse[2].

***

Cependant la situation internationale de la Belgique n'avait cessé de s'améliorer depuis que les traités de 1831 et de 1839 l'avaient admise dans la grande famille des puissances. Petit à petit, grâce au génie politique de son roi, qui allait mériter le nom glorieux de *Mentor des souverains européens*, le nouvel État s'était assuré la confiance et la sympathie de l'Europe entière.

La crise d'Orient de 1840 avait prouvé que la Belgique, loin de s'inféoder à la France, à laquelle l'unissait cependant tant de liens d'affection et de gratitude, était prête à remplir ses devoirs internationaux et à défendre sa neutralité contre toute agression, d'où qu'elle vînt. Le roi Léopold, en servant d'intermédiaire entre son beau-père Louis-Philippe et sa nièce Victoria, s'était fait l'apôtre de la paix et avait puissamment contribué à éviter à l'Europe le cataclysme d'une guerre générale[3].

[1] De Lannoy, *op. cit.*, p. 48.

[2] Note du ministre des Affaires étrangères d'Hoffschmidt, 10 février 1850. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 2.

[3] Vicomte de Guichen, *la Crise d'Orient de 1839 à 1841 et l'Europe*, p. 350-354.

De même, la révolution de 1848, qui secoua les trônes les plus solidement établis, prouva au monde étonné la solidité du jeune royaume de Belgique. Le pays resta calme, tandis que la tempête déferlait avec rage à toutes ses frontières. L'ordre le plus admirable et la tranquillité la plus parfaite ne cessèrent de régner à l'intérieur du royaume, en dépit d'une crise économique particulièrement cruelle pour les classes populaires[1].

« Un grand fait, écrivait le ministre d'Hoffschmidt, est survenu, qui, d'un seul coup, a détruit les derniers doutes qui existassent encore sur la viabilité de la Belgique comme État indépendant : je veux parler de son attitude en 1848 entre la France révolutionnaire et l'Allemagne révolutionnée. On a reconnu alors, d'un accord unanime, que ce peuple avait une nationalité distincte et, de plus, la volonté bien arrêtée de la maintenir et de la défendre. On a rendu justice à ses sentiments d'ordre, à son bon sens, à sa loyauté[2]. »

Ainsi s'évanouissaient les sentiments de méfiance et les appréhensions qui avaient accueilli la naissance du royaume de Belgique. Il s'affirmait de plus en plus que les révolutionnaires de 1830 étaient devenus les défenseurs convaincus de l'ordre en Europe et l'énergie, avec laquelle les troupes belges avaient arrêté à Risquons-Tout les bandes insurrectionnelles envoyées par les comités de Paris, prouvait que la Belgique avait non seulement la volonté mais aussi les moyens de défendre sa nationalité et son indépendance.

Enfin les relations entre la Belgique et la Hollande avaient totalement changé d'aspect. Depuis 1841 toutes les difficultés entre les deux États s'étaient aplanies et le roi des Pays-Bas avait accrédité un ministre à Bruxelles. La crise de 1848 et les dangers communs courus par les deux nations avaient montré au roi de Hollande que, dans l'esprit des traités au point de vue européen, comme dans les nécessités particulières de leur poli-

[1] THONISSEN, *la Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. IV, p. 287-297.

[2] Instructions pour le vicomte de Jonghe, consul général de Belgique en Russie, 3 avril 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 9.

tique nationale, la Belgique et la Hollande étaient appelées à se prêter un mutuel secours. Au lendemain de la commotion de février, le cabinet de La Haye s'était empressé de déclarer au cabinet de Bruxelles « qu'il attachait non seulement un grand prix au maintien des traités, mais qu'il désirait prêter son concours dans ce but, vu que la neutralité belge offrait la meilleure garantie contre toute rupture de l'équilibre[1]. »

« Le feu roi Guillaume II, écrivait le ministre d'Hoffschmidt, tenait personnellement un langage tout aussi explicite. La Belgique, disait-il, était le mur; la Hollande le contrefort! Ce langage est aussi celui du roi Guillaume III et de ses conseillers... On aurait mauvaise grâce à se montrer plus rancunier à la cour de l'empereur Nicolas qu'à celle du roi Guillaume III[2]. »

***

Les heureux changements ainsi apportés à la situation internationale de la Belgique n'avaient pas passé inaperçus à Saint-Pétersbourg. Nicolas Ier, malgré son orgueil et la griserie de sa toute-puissance, savait reconnaître ses torts; de nombreux exemples prouvaient qu'il n'hésitait pas à s'humilier publiquement pour réparer une injustice ou pour se faire pardonner les éclats de son tempérament peu habitué à la contrainte. Ainsi, après des manœuvres mal réussies, le czar avait vertement exprimé son mécontentement à un général nullement responsable des fautes commises. Quelques jours plus tard, Nicolas, averti de son erreur, s'était adressé devant tout son état-major à la victime de son injuste colère et lui avait déclaré : « Général, j'ai eu des torts envers vous dernièrement; j'y mettrai du mien autant que je pourrai pour qu'il n'y ait plus rien de pareil... Je compte sur vous dans toutes les circonstances; que ce soit pour

[1] Déclaration faite le 2 mars 1848 par M. de Bentinck au ministre des Affaires étrangères de Belgique. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, nº 9.

[2] Instructions pour le vicomte de Jonghe du 3 avril 1852. *Ibidem*, t. I, nº 9.

toujours, entre nous, à la vie et à la mort. Embrassons-nous[1] ! » Ce trait, tout à l'honneur de Nicolas Ier, prouvait qu'il était possible d'en appeler du czar mal informé au czar mieux informé, et la Belgique devait profiter de ce beau côté du caractère de l'empereur.

Déjà, à plusieurs reprises, le czar s'était exprimé en termes empreints de bienveillance à l'égard de la Belgique et de son souverain; même il avait autorisé son ministre à Paris, M. de Kisseleff, à saluer officiellement le roi des Belges, lors d'une visite aux Tuileries en avril 1842. C'est au cours de cette audience, que l'on avait entendu Léopold Ier, recevant tous les membres du corps diplomatique accrédités à Paris, s'entretenir en anglais avec lord Cowley et avec le général Cass, en italien avec le nonce Garibaldi et avec MM. de Brignole et de Serra-Capriola, en suédois avec M. de Löwenheim, en danois avec M. de Koss, en allemand avec les différents représentants des États germaniques, en espagnol avec M. Hernandez, en grec moderne avec le général Coletti et en russe avec M. de Kisseleff.

« Chacun faisait observer avec raison, écrivait le ministre de Belgique à son gouvernement, que le roi Léopold était le seul souverain capable de soutenir une semblable conversation et en tant d'idiomes divers » et, ajoutait, « les membres du corps diplomatique emportèrent une haute idée de la sagesse ainsi que de la variété et de l'étendue des connaissances du souverain qui a fondé notre nationalité et fait admettre la Belgique dans la grande famille européenne[2] ».

Cette prise de contact ne devait pas rester sans résultats et, en réponse à une dépêche du baron de Brunnow, ministre de Russie à Londres, transmettant de nouvelles instances de la reine Victoria, le czar écrivait de sa propre main : « Depuis qu'une mission hollandaise se trouve à Bruxelles, il n'y a jamais

[1] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, le 6 août 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 50.

[2] M. Firmin Rogier, au comte de Briey, ministre des Affaires étrangères, le 12 avril 1842. (Ern. Discailles, *Un diplomate belge à Paris de 1830 à 1864*, p. 162, n° CVIII.

eu d'autre obstacle à ce qu'il s'en trouve une à nous que la présence de Skrzynecki et d'autres Polonais au service de Léopold; sitôt que je serai officiellement informé qu'il sont *tous* dehors, j'enverrai un ministre, après que Léopold m'aura envoyé le sien [1]. »

Ces dispositions favorables s'étaient encore accentuées au lendemain de la révolution de 1848. L'empereur Nicolas ne cachait pas les sentiments que lui inspiraient la sagesse et la prudence du roi des Belges; Nesselrode écrivait au baron de Brunnow que « la Belgique, au milieu d'une crise qui menaçait l'ordre social, s'était montrée digne de l'admiration de l'Europe [2] », et les ministres de Russie à Londres et à Paris transmettaient à leurs collègues de Belgique les assurances les plus encourageantes au sujet de la bonne volonté de l'empereur.

Cependant, le gouvernement belge ne voulait pas courir le risque d'une déconvenue ou d'une humiliation et croyait prudent de laisser à la Russie l'initiative de l'envoi d'un ministre. C'était là, estimait-on à Bruxelles, une condition *sine qua non* [3].

C'est pourquoi le ministre des Affaires étrangères profita d'un voyage fait à Paris par le prince de Chimay, ancien ministre de Belgique à La Haye, à Francfort et à Rome, ami personnel de M. de Kisseleff, pour entretenir officieusement ce diplomate de la situation regrettable des relations russo-belges [4]. Le prince de Chimay devait insinuer que, depuis les événements de 1848, le czar pouvait motiver un changement d'opinion à l'égard de la Belgique par le désir de donner à ce pays « un témoignage éclatant de satisfaction. Un acte de cette nature serait digne d'un aussi puissant personnage ».

[1] De Martens, *op. cit.*, t. XII, p. 206. De Lannoy, *la Russie et la révolution belge*, p. 48, note 3.

[2] Cité par le ministre des Affaires étrangères dans les instructions pour le vicomte de Jonghe.

[3] Note pour le prince de Chimay, 10 février 1850. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 2

[4] M. d'Hoffschmidt au prince de Chimay, 10 février 1850. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 1.

« Si ces raisons ne persuadent pas, poursuivait le ministre, il importe de savoir au moins quelles sont les conditions que l'on pose pour arriver à l'établissement des relations. Nous verrons ensuite s'il est possible de les accepter.

« Il me semble aussi que l'on peut appuyer avec fruit sur la bizarrerie de l'absence de rapports, lorsque l'on n'a que des éloges et des témoignages d'estime à accorder. Cette absence de rapports devrait donc se perpétuer, puisque l'exclusion est incompatible avec notre dignité [1]. »

Bien que, à la suite de ses démarches auprès de Kisseleff, le prince de Chimay eût assuré au ministre qu'il était « très heureux de faire entrevoir la possibilité d'un arrangement qui répondît aux vues du roi et de son gouvernement [2] », des mois s'écoulèrent sans apporter le moindre changement à la situation.

*
* *

Sur ces entrefaites, un brusque changement politique en France allait donner une importance nouvelle à la situation internationale de la Belgique.

Le 2 décembre 1851, le prince Louis-Napoléon avait transformé par son coup d'État la forme du gouvernement et le plébiscite des 20 et 21 décembre avait, on s'en souvient, par 7 841 280 *oui* contre 647 292 *non*, consacré cette transformation. Ainsi une force morale incontestable s'ajoutait à la force matérielle du nouveau pouvoir.

« Cette double force, se demandait le cabinet de Bruxelles, qu'en fera le prince Louis-Napoléon? Comment en usera-t-il? Tout entier à l'œuvre de l'organisation du pays, suivra-t-il pour la politique extérieure une ligne de modération et de *statu quo*? Continuateur de l'empereur Napoléon au dedans, sera-t-il

[1] Le ministre des Affaires étrangères d'Hoffschmidt au prince de Chimay, 12 février 1850. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 4.

[2] Le prince de Chimay au ministre des Affaires étrangères, 28 février 1850. *Ibid.*, n° 5.

au dehors, en quelque sorte, le continuateur du roi Louis-Philippe[1] ? »

Il faut le reconnaître, les agissements du prince-président étaient faits pour causer des inquiétudes au gouvernement belge. Par décret du 22 janvier 1852, décret qu'un orléaniste appelait « le premier vol de l'aigle », Louis-Napoléon plaçait sous séquestre les biens des membres de la maison d'Orléans et atteignait ainsi directement la fortune des princes belges, petits-fils de Louis-Philippe. Et, comme toujours, des rumeurs alarmantes dont il était, au moment même, difficile de discerner le mal fondé, circulaient jusque dans les milieux officiels.

« On a signalé, écrivait M. d'Hoffschmidt, l'existence d'un décret prononçant l'annexion de la Belgique à la France, décret qui aurait été envoyé au *Moniteur*, puis retiré ; on a parlé de l'arrivée de M. de Persigny à Bruxelles. Le président, disait-on, demandait à la Belgique de prendre des mesures contre la presse ; il revendiquait les quinze millions de frais extraordinaires des expéditions de 1831 et 1832 ; il réclamait la démolition des forteresses, celle du monument de Waterloo ; il se plaignait, en outre, de notre connivence supposée avec les orléanistes ; bref, on attribuait les plus mauvais desseins au prince Louis-Napoléon[2]. »

En fait, ces rumeurs ne reposaient que sur quelques imprudences de langage et de plume des partisans du coup d'État et des restaurateurs de la légende napoléonienne. L'action du gouvernement français s'était bornée à demander des poursuites contre deux journaux dirigés par des réfugiés : le *Bulletin français* et la *Nation*, qui ne connaissaient aucuns ménagements dans leurs diatribes contre le prince-président et ses ministres.

« En résumé, concluait M. d'Hoffschmidt, nos relations officielles avec la France sont bonnes. Resteront-elles ce qu'elles sont ? C'est le secret de l'avenir. Évidemment, la situation est

[1] Instructions pour le vicomte de Jonghe, 3 avril 1852. A. M. A. E. B., t. I, n° 9.
[2] *Ibidem.*

grave... La Belgique a été rarement en présence d'un ensemble de faits si extraordinaires. Que les événements, quels qu'ils soient, ne la trouvent point au dépourvu... Elle n'est plus assiégée par les passions anarchiques du dehors, elle n'a plus d'expédition de Risquons-Tout à craindre. Mais est-elle pour cela désormais à l'abri de tout péril? Je n'oserais en répondre [1]. »

Les inquiétudes dont l'Europe entière témoignait à l'égard de la politique extérieure du prince-président donnaient à la Belgique d'excellents arguments à faire valoir en faveur de l'établissement des relations diplomatiques entre Saint-Pétersbourg et Bruxelles.

Autant on s'était réjoui dans les chancelleries de voir par le coup d'État mettre fin au régime d'anarchie qui, depuis la révolution de Février, faisait de la France un foyer dangereux d'agitation, autant on paraissait redouter que Louis-Napoléon, pour assurer son prestige, ne reprît la politique guerrière de son oncle ou, tout au moins, ne s'efforçât de rendre à la France ses frontières naturelles. La Belgique était la première menacée, et le roi Léopold crut pouvoir tirer parti de ces craintes pour tenter d'améliorer sa situation internationale.

Profitant du fait que la Russie donnait l'*exequatur* aux consuls commissionnés par le gouvernement belge et venait d'envoyer à Bruxelles le conseiller d'État Robert de Bacherach avec le titre de consul général, le roi décida d'envoyer, lui aussi, à Saint-Pétersbourg, un consul général qui, tout en remplissant une mission à caractère commercial, pourrait adroitement se mêler aux négociations politiques. Son choix tomba sur un diplomate âgé de trente-deux ans à peine, en ce moment secrétaire de légation et chargé d'affaires *ad interim* à Lisbonne, le vicomte Louis-Joseph de Jonghe d'Ardoye. A plusieurs reprises, le roi l'avait employé à titre de secrétaire particulier dans ses voyages politiques en Angleterre, et il avait pleine confiance dans son tact et dans son intelligence.

[1] Instructions pour le vicomte de Jonghe.

Dans les instructions dont le pourvoyait le ministre des Affaires étrangères, il était recommandé au vicomte de Jonghe d'insister sur la situation de la Belgique telle qu'elle résultait des traités et sur la façon correcte dont elle remplissait ses obligations internationales.

« Le royaume jouit de la liberté. Il n'en abuse pas. Ses institutions fonctionnent paisiblement. Il n'a que de bons procédés pour les gouvernements étrangers... Nous avons acquis des titres à la confiance de l'Europe. Nous devons les faire ressortir. Il ne faut négliger aucune occasion de faire constater notre esprit d'ordre, notre attachement aux institutions nationales, notre dévouement à la dynastie qui nous gouverne avec une sagesse universellement admirée.

« L'indépendance et la neutralité perpétuelle de la Belgique répondent à une nécessité d'équilibre européen. Elles ont été solennellement garanties par les grandes puissances. Des intérêts permanents d'un ordre supérieur commandent à ces puissances de n'y laisser porter aucune atteinte. Elles y sont bien résolues, des déclarations récentes ne permettent à cet égard, aucun doute. Aussi ne devons-nous montrer des inquiétudes qui seraient déplacées et même injurieuses. Mais où serait le mal, sans aller jusque-là, de rappeler avec mesure et opportunité nos droits et les engagements d'autrui?... »

Et la conclusion découlait d'elle-même : l'établissement d'une légation russe à Bruxelles affirmerait aux yeux de l'Europe entière que le czar Nicolas entendait faire respecter les traités sur lesquels reposait l'existence même de la Belgique. Mais le vicomte de Jonghe devait agir prudemment et procéder par insinuations. « Vous vous appliquerez, lui recommandait M. d'Hoffschmidt, à faire pénétrer partout cette conviction que le cabinet de Bruxelles a le plus vif désir de resserrer de plus en plus ses relations avec la Russie et que celle-ci a tout intérêt à ce qu'il en soit ainsi[1]. »

[1] Instructions pour le vicomte de Jonghe, consul général en Russie.

Pour faciliter le succès de la mission de son agent, le gouvernement belge s'était décidé à régler, avant l'arrivée du vicomte de Jonghe à Saint-Pétersbourg, la principale difficulté pendante entre la Belgique et le czar Nicolas : la présence d'officiers polonais dans l'armée belge. Le nombre de ces officiers avait fortement décrû. Le général Skrzynecki avait été mis à la retraite depuis 1849, le général Kruszewski, qui avait dix années de grade et quarante années de service, campagnes comprises, allait être proposé pour la pension de retraite et ainsi il n'allait rester que treize officiers d'origine polonaise dans les rangs de l'armée belge [1].

Il ne pouvait être question de les casser. Ils avaient tous loyalement servi leur nouvelle patrie et avaient été naturalisés en Belgique. Le gouvernement belge ne pouvait donc les expulser, pour complaire à un souverain étranger, « sans manquer à ce que se devait à lui-même un État indépendant [2] ». Il ne pouvait être question non plus de les employer à l'étranger, comme l'avait insinué le prince de Chimay [3], la Belgique n'ayant pas de colonies à cette époque et ne pouvant songer à les faire entrer dans son corps diplomatique. « D'ailleurs, remarquait le ministre des Affaires étrangères, on peut soutenir qu'en abdiquant leur nationalité primitive et en prenant place sous le drapeau belge, ces officiers ont donné contre eux des garanties à la Russie? Ne se sont-ils pas mis dans l'impossibilité de suivre à l'avenir les inspirations auxquelles ils ont obéi dans le passé? Ils sont retenus loin des frontières de la Pologne, loin de tout centre d'agitation, par des obligations positives; ils ne sont plus maîtres de se porter là où il leur convient et, à tout prendre, ne vaut-il pas mieux pour tout le monde qu'ils soient employés dans la paisible Belgique que livrés à eux-mêmes dans un autre milieu [4]? »

[1] Le ministre des Affaires étrangères au vicomte de Jonghe, 24 mars 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 6.

[2] De Ridder, *Histoire du traité de 1839*, p. 316.

[3] Le prince de Chimay au ministre des Affaires étrangères, 15 février 1850. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 3.

[4] Le ministre des Affaires étrangères au vicomte de Jonghe, 24 mars 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 6.

Mais les ministres de Belgique à Londres et à Berlin qui, par l'intermédiaire de leurs collègues russes, parvenaient à documenter Bruxelles sur les dispositions de la cour de Russie, montraient que tant que des Polonais figureraient sur les contrôles de l'armée belge, il n'y avait rien à espérer de la part du czar. Le ministère résolut de pousser les concessions à l'extrême, après s'être entendu avec les intéressés, il les mettait en disponibilité, tout en leur maintenant leur traitement d'activité[1]. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères pouvait déclarer au vicomte de Jonghe, à la veille du départ de celui-ci pour la Russie, qu'il n'existait « plus un seul militaire de cette catégorie sous le drapeau belge[2] ».

*
* *

Le vicomte de Jonghe arriva à Saint-Pétersbourg le 29 avril, à onze heures du matin. « J'ai mis, écrivait-il, six jours et six nuits pour parcourir les trois cents lieues qui séparent Varsovie de Saint-Pétersbourg, où j'ai trouvé le pays enseveli sous la neige et la Néva complètement gelée. » Bien qu'il eût appris, à son arrivée, que le czar et son chancelier partaient, le lendemain même, pour la Pologne, il parvint à obtenir une audience du comte de Nesselrode à qui il remit une lettre autographe du roi Léopold.

Après avoir lu cette lettre, le chancelier demanda : « L'on a été très effrayé chez vous des idées d'envahissement que le 2 décembre aurait pu suggérer au président. Est-on un peu remis de ces appréhensions ? — Effectivement, répondit de Jonghe, il y a eu des craintes à cet égard chez un certain nombre de personnes en Belgique. Mais ces craintes ont été exagérées à l'étranger. La Belgique veut rester belge et elle est bien décidée à faire tout ce qui dépendra d'elle pour cela. D'ailleurs, si ses

[1] Arrêtés royaux des 4 et 12 avril 1852.
[2] Le ministre des Affaires étrangères au vicomte de Jonghe, 13 avril 1852. A. M. A. E. B, *Russie*, t. 1, n° 15.

voisins du Midi peuvent parfois l'inquiéter, elle espère, d'un autre côté, trouver un appui chez les grandes puissances de l'Europe qui ont, elles aussi, un intérêt direct à sa conservation. Depuis 1848, du reste, l'Europe a dû se convaincre que nous avions pris notre nationalité très au sérieux et que l'on n'était pas du tout français chez nous. »

L'entretien se poursuivit par quelques questions au sujet des agissements des réfugiés français en Belgique et au sujet de la force et de l'esprit de l'armée belge.

— « L'armée est excellente, déclara de Jonghe, elle est toute dévouée au roi et à la défense du pays. Certains éléments étrangers ont été éloignés, elle est devenue plus nationale.

— « Les officiers polonais sont donc sortis de l'armée, s'écria Nesselrode, c'est un fait accompli!... C'est un des principaux obstacles écartés. »

Malgré la tournure favorable prise par ce premier entretien, de Jonghe ne se faisait guère d'illusions sur les lenteurs et les difficultés à vaincre. Le czar comptait faire un voyage en Allemagne et ne rentrerait à Saint-Pétersbourg qu'en juillet; le chancelier s'absentait, lui aussi, pour quelques mois, et l'on ne pourrait ainsi traiter qu'avec un sous-ordre, le conseiller privé et sénateur, adjoint au ministère des Affaires étrangères, J. G. de Séniavine, à qui Nesselrode avait bien voulu recommander le nouveau consul de Belgique pour le cas où il aurait quelque affaire à traiter. « Ce qui, j'espère, n'aura pas lieu, ajoutait le chancelier, car je n'aime pas les affaires! »

On ne pouvait dire plus clairement que le gouvernement russe n'entendait pas être importuné, aussi de Jonghe recommandait-il au ministère de Bruxelles de battre le fer tant qu'il était chaud encore en profitant des séjours du czar à Berlin, à Vienne et à Wiesbaden pour agir sur lui personnellement par toutes les influences dont pouvait disposer le roi Léopold.

C'est que de nombreux obstacles paraissaient encore se dresser contre l'établissement des relations diplomatiques belgo-russes : le czar en faisait une question personnelle, sur

laquelle il n'avait jamais voulu écouter les représentations du chancelier, et, par conséquent, il ne fallait pas s'exagérer l'importance des dispositions favorables rencontrées dans la haute société et même dans les milieux officiels de Saint-Pétersbourg[1].

D'autre part, il y avait lieu de craindre que le czar jugeât insuffisantes les mesures prises par le gouvernement belge à l'égard des Polonais, dont il paraissait vouloir exiger l'expulsion, à ce que laissait entendre M. de Séniavine au ministre d'Angleterre, sir Georges Hamilton Seymour[2]. En effet, la sévérité de Nicolas à l'égard des Polonais ne se relâchait pas un instant; précisément, lors de son passage par Varsovie, le czar, défavorablement impressionné par le grand nombre de jeunes gens qui se pressaient en spectateurs des parades militaires auxquelles avait donné lieu son séjour dans la capitale, avait aussitôt porté un ukase (21 avril-3 mai 1852) pour obliger tous les membres de la noblesse polonaise à prendre immédiatement service dans l'armée ou dans l'administration civile de l'Empire, sous peine des sanctions les plus rigoureuses[3].

La situation du vicomte de Jonghe était d'autant plus difficile que le czar, tout comme son chancelier, étaient insaisissables. De continuels déplacements les tenaient éloignés de Saint-Pétersbourg. Le czar, à peine rentré dans sa capitale, en repartait immédiatement pour assister à des manœuvres, inspecter des troupes en province ou visiter les fortifications du sud de la Russie et de la Crimée, et, constatait mélancoliquement le consul général, « il n'y a jamais rien de certain dans les voyages de Sa Majesté Impériale, qui aime à dérouter les calculs que l'on fait ordinairement à cet égard[4] ».

[1] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, le 30 avril 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 17.

[2] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, le 30 mai 1852. A. M. A. E. B. *Russie*, t. I, n° 22.

[3] Traduction de l'ukase du 21 avril/3 mai 1852. *Ibid.*, n° 19.

[4] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, le 30 mai 1852. *Ibid.*, n° 22.

Enfin, obstacle plus sérieux encore, le gouvernement russe devait éviter qu'au moment même où le prince-président s'acheminait vers la proclamation de l'Empire, l'établissement d'une légation russe à Bruxelles ne parût une mesure de défiance à l'égard de la France. Le marquis de Castelbajac, ministre à Saint-Pétersbourg, laissait entendre que « la brusque nomination d'un agent russe à Bruxelles serait en quelque sorte la manifestation d'un sentiment hostile contre le président[1] ». Cette manière de voir n'avait pas été sans influencer le chancelier de Nesselrode et, à son passage par Berlin, il avait répondu aux démarches de lord Bloomfield, ministre de Sa Majesté Britannique près Sa Majesté Prussienne, « qu'il ne fallait rien précipiter, qu'il fallait ménager la France[2] ».

D'autre part, il est vrai, les appréhensions causées par la possibilité d'un réveil de la politique napoléonienne, appréhensions que le fameux discours de Bordeaux n'allait pas parvenir à dissiper, augmentaient les sympathies du czar à l'égard de la Belgique et lui montraient la nécessité de s'affirmer son protecteur. Ses visites aux cours de Vienne et de Berlin étaient considérées comme une preuve de l'importance qu'il attachait « à l'union intime des puissances en face des événements d'un avenir très incertain[3] ». M. de Séniavine assurait au vicomte de Jonghe que « la Russie s'était engagée vis-à-vis de la Prusse à joindre immédiatement un corps de soixante mille hommes aux troupes que cette dernière enverrait à l'aide de la Belgique. Le cabinet autrichien, consulté à cet égard, s'est montré disposé aussi à suivre cette politique[4] ». Le czar exprimait en même temps l'espoir qu'en cas de nécessité l'Angleterre enverrait également des troupes en Belgique, sous le commandement du vieux duc de Wellington, « dont le nom seul, disait-il, valait une armée », et il déclarait qu'une invasion de la Belgique par la France équi-

[1] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 22 juin 1852. *Ibid.*, n° 33.
[2] Le même au même, 30 mai 1852. *Ibid.*, n° 22.
[3] Le même au même, 11 mai 1852. *Ibid.*, n° 18.
[4] Le même au même, 30 mai 1852. *Ibid.*, n° 22.

vaudrait à une invasion de l'Europe elle-même et serait le signal d'une guerre générale[1].

« Ces dispositions de l'empereur Nicolas rendent palpables, peut-on dire, les progrès réalisés en peu d'années par la Belgique dans l'établissement durable de sa nationalité. En 1832, l'empereur de Russie répondait presque grossièrement au premier roi des Belges; vingt ans après, il se montrait prêt à défendre l'intégrité de la jeune nation[2]. » Aussi lorsque le czar, tout en refusant son adhésion à l'Empire héréditaire, déclarait ne pas s'opposer à la présidence à vie, il y mettait, comme condition, que la France s'en tînt à ses frontières actuelles et aux traités de 1815[3].

La cause belge trouvait également d'ardents défenseurs dans la diplomatie anglaise et dans la reine Victoria elle-même. Le séjour fait par la souveraine à Laeken, au cours de l'été de 1852, produisit un excellent effet à Saint-Pétersbourg où, « malgré le caractère privé de cette visite de famille, écrivait le vicomte de Jonghe, on y cherchait l'expression d'un appui et d'un soutien contre des vues et des ambitions que pourrait nourrir le gouvernement qui régit la France[4] ».

Du reste, le roi Léopold agissait personnellement. Il avait profité du séjour de la famille impériale de Russie à Wiesbaden pour s'y rencontrer avec le czar et, si les conversations entre les deux souverains n'ont pas laissé de traces dans les archives, il est permis de croire que la haute intelligence du roi des Belges, sa finesse diplomatique et le charme de son esprit agirent puissamment pour dissiper les dernières préventions. Dès le 31 juillet, le vicomte de Jonghe pouvait écrire au ministre des Affaires étrangères :

« Il n'existe plus de motifs sérieux pour prolonger la situation anormale des relations de la Belgique et de la Russie. L'empe-

[1] De Martens, *op. cit.*, t. XII, p. 280-281.
[2] De Lannoy, *la Russie et la révolution belge*, p. 50.
[3] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, le 14 juillet 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 41.
[4] Du même au même, 13 septembre 1852. *Ibid.*, n° 64.

reur s'est exprimé tout récemment dans les termes les plus flatteurs à l'égard du roi, notre auguste souverain, et les plus bienveillants pour la Belgique. Sa Majesté Impériale a manifesté l'intention positive d'accréditer un ministre russe à Bruxelles dans le courant de l'année[1] ».

* * *

Toutes les difficultés paraissaient aplanies ; déjà on désignait comme titulaire de ce nouveau poste le gendre même du chancelier, le comte Creptowitch, conseiller d'État actuel, chambellan de l'empereur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour des Deux-Siciles.

Malheureusement un nouvel incident risqua de tout compromettre. Au cours d'un voyage à Bruxelles, le « Feldzeugmeister » autrichien, von Haynau, avait été l'objet de manifestations hostiles. Bruxelles était à cette époque une ville de cent mille habitants à peine, on y menait une vie très concentrée et le passage d'un étranger de marque ne pouvait rester inaperçu. Or, le général Haynau était précédé d'une triste réputation. Ce bâtard d'un prince allemand[2] s'était distingué par sa brutalité dans la répression des insurrections en Hongrie et en Italie. On l'accusait d'avoir fait fouetter des femmes par ses soudards dans les rues d'Arad, et l'on racontait qu'au siège de Brescia il avait ordonné les pires cruautés :

> Le boulet, c'est trop peu contre de tels rebelles;
> Haynau, dans ses canons, met des têtes d'enfants.

écrivait Victor Hugo dans *les Châtiments*[3].

La présence du général aux *Mille-Colonnes*, le café à la mode de la place de la Monnaie, avait, dans la soirée du 24 août, sus-

[1] A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 49.
[2] Il était fils naturel de l'électeur de Hesse, Guillaume Ier.
[3] Livre premier, t. XII, *Carte d'Europe*, édition de Saint-Hélier, 1853, p. 54

cité une vive émotion; il avait été salué par des coups de sifflet et des cris : « A la porte, l'assassin ! » Le lendemain, au parc, la foule l'avait copieusement hué et, le surlendemain soir, son apparition au concert du *Waux-Hall* avait provoqué une véritable émeute; plusieurs jeunes gens l'avaient assailli à coups de cannes, une chaise lui avait été lancée à la tête, et la foule lui eût certainement fait un mauvais parti si quelques officiers, indignés de cette scène scandaleuse, n'avaient mis le sabre à la main et prêté main-forte à la police pour reconduire le général jusqu'à l'*Hôtel de Belle-Vue*, à l'angle de la place Royale[1]. Le lendemain, Haynau s'embarquait pour Londres, où il devait être accueilli par de semblables manifestations.

Certes ce personnage était fort peu sympathique, et le gouvernement autrichien, tout en reconnaissant sa bravoure et ses services en temps de guerre, avait été obligé de le mettre en non-activité en temps de paix, à cause de ses extravagances et des bizarreries de son caractère. Bien que la légation d'Autriche à Bruxelles se fût hautement louée de l'attitude des autorités et des officiers belges[2], le czar fut très mal impressionné par les scènes de Bruxelles. Dans un dîner intime à Péterhof, Nicolas déclara : « C'est une infamie que des manifestations de ce genre puissent avoir lieu contre un étranger qui visite un pays en simple voyageur et qu'elles ne soient pas punies rigoureusement ! On répète toujours que l'ordre règne en Belgique, et le gouvernement n'y est pas même armé des lois nécessaires pour réprimer de tels excès[3] ! »

Ces incidents n'allaient pas rester la seule source de difficultés : les agissements d'une partie de la presse belge donnaient lieu à de justes critiques et motivaient l'indignation du czar, en même temps qu'elles exposaient le gouvernement du roi Léo-

[1] *Indépendance belge* et *Moniteur* du 24 août 1852. — Dépêche du ministre des Affaires étrangères au vicomte de Jonghe, 24 août 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 59.

[2] Du même au même, 15 septembre 1852. *Ibid.*, n° 68

[3] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 14 septembre 1852. *Ibid.*, n° 65.

pold à de sérieuses difficultés d'ordre international. Un certain nombre de journaux, inspirés par les réfugiés du Deux-Décembre, se déchaînaient avec une violence inouïe contre le prince-président, employant à son égard les termes les plus outrageants et proférant contre lui les menaces les plus graves.

Le ministre d'Angleterre communiquait, le 20 septembre 1852, à M. de Séniavine, une dépêche de lord Malmesbury accusant certains agents français d'accréditer le bruit à l'étranger que ces abus de la presse belge et le danger que ces excès présentaient pour la cause de l'ordre général justifieraient aux yeux des puissances une intervention française en Belgique.

« Le ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté Britannique ajoutait qu'il était persuadé que ce prétexte sous lequel se déguisaient mal les vues ambitieuses de la France ne pourrait altérer en aucune manière la ferme volonté si souvent exprimée par les puissances de maintenir rigoureusement les traités existants[1]. »

Le czar ne devait pas manquer l'occasion ainsi offerte de porter un coup droit à sa plus grande ennemie : la liberté de la presse. A ce point de vue, il se trouvait d'accord avec le gouvernement du Deux-Décembre.

« Nos institutions, écrivait à ce sujet le vicomte de Jonghe, semblent être en ce moment le point de mire des États absolus ou de ceux où le régime représentatif a été aboli. La France constitutionnelle nous faisait oublier autrefois. Aujourd'hui nous sommes plus isolés, l'on craint les abus des grandes libertés inscrites dans notre constitution et surtout la liberté absolue de la presse. L'on voit dans les excès de quelques journaux un danger pour nous-mêmes ou aussi pour l'Europe.

« Ce n'est pas chose facile, monsieur le Ministre, que de diminuer ces préventions et je n'oserais affirmer que je réusisse toujours à modifier à Saint-Pétersbourg les idées préconçues sur ce point, tout en m'efforçant de prouver qu'à côté de ces institutions si libérales, qui de loin paraissent un écueil fatal, se trou-

[1] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 20 septembre 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, nº 71.

vent le bon sens et le calme instinctifs de notre pays, qui les corrigent, et que cette presse même, dont nous sommes parfois les premiers à déplorer les excès, est en définitive bien moins nombreuse qu'on se plaît à le dire sans cesse et n'a pas cette importance qu'on lui prête au dehors [1]. »

Aussi, en dépit des efforts du consul général de Belgique pour éviter que la cour de Russie ne rendît le pays solidaire des excès de certains journaux, Nesselrode déclarait au ministre d'Angleterre que la presse belge le préoccupait et que les relations diplomatiques ne pourraient être établies tant que des garanties n'auraient pas été données à ce sujet [2].

Quelques jours plus tard, il faisait signaler au cabinet de Bruxelles l'opportunité de mesures restrictives de la liberté de la presse et déclarait : « Le gouvernement actuel de la France est très exigeant et très susceptible, il le deviendra davantage encore. C'est vous éviter de très graves difficultés que de prendre ces mesures [3]... Je ne puis trop attirer votre attention sur les dangers qu'un journalisme sans frein peut faire courir à la Belgique... Celle-ci doit éviter de donner des motifs de mécontentement à la France [4]. »

Déjà, les excès de la presse belge, en provoquant une tension extrême entre Paris et Bruxelles, avaient compromis le succès des négociations commerciales ouvertes entre les deux gouvernements. Le cabinet belge avait cependant fait de larges concessions et avait signé la convention du 22 août 1852, consacrant le principe de la propriété artistique et littéraire et mettant ainsi fin à la trop fameuse « contrefaçon belge », si préjudiciable aux hommes de lettres et aux éditeurs français [5].

Dans la pensée du gouvernement de Bruxelles, cette conces-

[1] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, le 14 octobre 1852. *Ibid.*, n° 90.

[2] Le même au même, le 22 octobre 1852. *Ibid.*, n° 95.

[3] Le même au même, 1[er] novembre 1852. *Ibid.*, n° 100.

[4] Le même au même, 14 novembre 1852. *Ibid.*, n° 107.

[5] En 1839, Balzac déclarait que « la contrefaçon belge lui avait enlevé douze cent mille francs. » (*Les Cahiers Balzaciens*, n° 1, 1923, p. 19).

sion devait faciliter la conclusion d'un traité de commerce à tendances libérales, destiné à remplacer celui de 1845. Cet espoir n'allait pas se réaliser : à peine la France eut-elle obtenu la reconnaissance de la propriété littéraire, qu'elle exigea la prorogation de l'ancien traité, avec menace, en cas de refus, de supprimer le régime de faveur accordé aux houilles et aux fers belges. Cette menace ne tarda pas à se traduire en fait et cette situation risquait de devenir le point de départ d'une guerre de tarifs.

Ce n'était un secret pour personne qu'en frappant ainsi le commerce belge, le prince-président voulait punir le cabinet de Bruxelles de la trop grande latitude laissée à la presse dans ses attaques contre le gouvernement du Deux-Décembre et contre le chef de l'État français [1].

Bien que M. Drouyn de Lhuys rejetât sur les prétentions inadmissibles de la Belgique la rupture des relations commerciales et regrettât que la bonne harmonie fût ainsi troublée entre le gouvernement du prince Louis-Napoléon et « ses bons amis de Bruxelles [2] », tout le monde voyait dans cette affaire plus qu'un différend commercial ordinaire et le comte de Reiset, chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, déclarait lui-même que, après la signature de la convention du 22 août concernant la propriété littéraire, le gouvernement de l'Élysée ne pouvait, en conscience, justifier son attitude à l'égard de la Belgique [3].

Il y avait donc des dessous politiques à cette rupture des négociations commerciales et le prince-président semblait repris par son rêve de politique annexionniste.

« Depuis quelques jours, écrivait de Jonghe le 29 octobre, le chargé d'affaires de France, dans différentes conversations avec des hommes politiques, a mis en avant, en parlant de la situation

[1] Van de Weyer et Banning, *Histoire des relations extérieures de la Belgique depuis 1830* (*Patria Belgica*, t. III, p. 349).

[2] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 1er octobre 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 81.

[3] Le même au même. 20 octobre 1852. *Ibid.*, n° 94.

de l'Europe, de la paix, etc., etc., le mot de *remaniement pacifique des traités*. Un ministre d'une grande puissance, qui a vu là avec justesse une idée nouvelle mise au jour par le gouvernement français, par l'entremise de ses agents, dans l'intention de pressentir l'effet que cette idée pourrait produire, a eu à ce sujet une conversation avec le comte de Nesselrode, que je m'empresse de vous rapporter et dont je puis vous garantir l'authenticité.

« Si cette pensée de remaniement pacifique des traités se « réalisait, dit le ministre au chancelier, que donnerait-on au « Piémont pour la Savoie que la France lui enlèverait? Que « recevraient les différents États de l'Allemagne en échange des « limites du Rhin? Et la Belgique? »

« Sans accepter un seul instant la possibilité de cette modification sous une nouvelle forme des traités, le chancelier s'est empressé de répondre : « C'est une porte que l'on doit tenir « hermétiquement fermée, car, si on la laissait s'entr'ouvrir un « seul instant, tout serait remis en question [1]. »

Il importait donc, plus que jamais, de ne pas fournir au gouvernement français un prétexte de rupture et Nesselrode adressait une note au baron de Brunnow à Londres dans laquelle, « sans laisser percer l'expression d'un doute toujours dangereux à manifester sans nécessité absolue », il donnait les assurances les plus formelles pour le maintien des traités en général et de ceux concernant la Belgique en particulier, mais il insistait, en même temps, pour que le gouvernement belge « donnât, de son côté aussi, des garanties à la cause de l'ordre en prenant des mesures contre les excès de la presse et en empêchant qu'il ne s'établît chez lui un foyer d'intrigues contre le gouvernement du prince Louis-Napoléon [2]. »

[1] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 29 octobre 1852. *Ibid.*, n° 97.

[2] Le même au même, 24 et 25 septembre 1852. *Ibid.*, n[os] 76 et 77.

*
* *

Un changement dans la politique intérieure de la Belgique allait enfin faire disparaître les derniers obstacles. Le ministère libéral Rogier, qui gouvernait depuis le 12 août 1847, s'était usé au pouvoir et avait démissionné, le 30 septembre 1852, à la suite de l'échec de M. Verhaegen, son candidat à la présidence de la Chambre. Il avait été remplacé par un ministère extra-parlementaire, libéral modéré, soutenu par les conservateurs et présidé par M. Henri de Brouckère, qui prenait le portefeuille des Affaires étrangères [1].

Le nouveau cabinet, n'ayant pas besoin, comme son prédécesseur, de toutes les voix de gauche, saisit le Parlement d'un projet de loi « conciliant, disait l'exposé des motifs, la rigueur des principes à sauvegarder avec les intérêts d'une juste et loyale répression [2] », de façon à empêcher les offenses par écrits, imprimés, images ou emblèmes envers la personne des souverains ou chefs des gouvernements étrangers, ainsi que les attaques contre leur autorité.

Cette loi, votée par la Chambre des Représentants, le 8 décembre 1852, après une discussion « empreinte d'un esprit de modération qui ne distingue pas toujours les débats de cette nature », fut ratifiée, dix jours plus tard, au Sénat par trente voix contre neuf [3]. A la suite des explications données par M. van de Weyer, ministre de Belgique à Londres, à son collègue le baron de Brunnow, celui-ci déclarait à son gouvernement « qu'on ne pouvait rien demander de plus à la Belgique [4] ».

Le 22 janvier, la Chambre belge votait une loi mettant à la retraite les officiers d'origine polonaise, ayant tous plus de vingt

[1] Thonissen, *Histoire de la Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. IV, p. 355.

[2] Le ministre des Affaires étrangères, de Brouckère, au vicomte de Jonghe, 7 novembre 1852. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, nr 105.

[3] Le même au même, 8 et 18 décembre 1852. *Ibid.*, nos 127 et 130.

[4] Le même au même, 24 novembre 1852. *Ibid.*, no 118.

années de service. Ainsi disparaissaient les dernières causes de malentendu. M. de Brouckère constatait avec joie qu'au cours de la discussion, « il n'a pas été prononcé un seul mot irritant ou passionné, il n'a pas été fait une allusion qui pût être désagréable à qui que ce fût. Rien ne prouve mieux les progrès que font chaque jour les idées de gouvernement et de modération dans notre pays... Je ne crains pas de dire qu'en Angleterre même, un débat parlementaire en pareilles circonstances n'aurait pas manqué de donner lieu à des récriminations[1] ».

Cependant le gouvernement français continuait à voir d'un mauvais œil les progrès des relations belgo-russes. Le comte de Reiset avait notifié au chancelier de Nesselrode que « le prince-président trouverait étrange que la Russie se fît représenter en Belgique, l'un des pays où les traités avaient été rompus, alors que les grandes puissances insistaient si vivement sur le maintien de ces traités[2]. » Même le gouvernement belge, obéissant au conseil qu'on lui donnait de toute part « de ne pas poser, sans nécessité absolue, aucun acte qui pût porter ombrage à la France, plus susceptible aujourd'hui que jamais », croyait devoir prescrire au vicomte de Jonghe de ne pas insister pour le moment sur la régularisation immédiate des relations diplomatiques avec la Russie[3], lorsque soudain le czar décida d'exaucer les vœux du roi Léopold.

Déjà, le 13 décembre, par une faveur que son simple titre de consul général ne lui permettait pas d'espérer, le vicomte de Jonghe avait été reçu en audience par le czar. « C'est là, écrivait le ministre des Affaires étrangères, une mesure exceptionnelle qui vous honore et témoigne des sentiments bienveillants qui animent l'empereur à l'égard de le Belgique[4]. » Quelques jours

[1] Le ministre des Affaires étrangères au vicomte de Jonghe, 22 janvier 1852 *Ibid.*, n° 153.

[2] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 1er novembre 1852. *Ibid.*, n° 106.

[3] Le ministre des Affaires étrangères au vicomte de Jonghe, 8 décembre 1852. *Ibid.*, n° 126.

[4] Le même au même, 28 décembre 1852. *Ibid.*, n° 139.

plus tard, le consul général avait l'honneur d'être accueilli avec la plus grande cordialité par la czarine et par le grand-duc héritier [1].

La solution si impatiemment attendue ne pouvait plus tarder. Le 14 janvier 1853, Nesselrode déclarait au vicomte de Jonghe :

« Les obstacles qui jusqu'à présent avaient empêché la présence d'un ministre de l'empereur à Bruxelles n'existant plus, j'ai proposé à Sa Majesté d'ouvrir avec la Belgique des relations diplomatiques. L'empereur a approuvé ma démarche et j'ai écrit par ses ordres à M. de Brunnow à Londres, qui avait aussi été chargé de cette affaire, que la Belgique n'avait plus qu'à s'occuper de la nomination d'un agent diplomatique à Saint-Pétersbourg [2]. »

Le gouvernement russe paraissait même vouloir nouer ces relations immédiatement.

« Au cours d'une soirée qu'il donnait hier, écrit, le 12 janvier 1853, le vicomte de Jonghe, le comte de Nesselrode me prit à part dans un salon éloigné et me demanda inopinément si j'avais des lettres de créance qui m'accréditassent auprès du gouvernement impérial. Je répondis à Son Excellence qu'avant mon départ de Bruxelles, le roi avait daigné m'élever au rang de chargé d'affaires, mais que c'était une distinction purement honorifique, que je ne possédais, relativement à ma position officielle en Russie, que mes lettres de provision de consul général [3]. »..... « Si j'avais été pourvu de lettres m'accréditant comme chargé d'affaires, j'aurais pu les présenter immédiatement [4]. »

Le czar Nicolas tint à manifester publiquement son changement d'attitude à l'égard de la Belgique : le 23 février, il y eut au Palais-Musée de l'Hermitage un concert, où se faisait entendre pour la première fois la fille du célèbre chanteur

[1] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 24 décembre 1852. *Ibid.*, n° 137.
[2] Le même au même, 14 janvier 1853. *Ibid.*, n° 148.
[3] Le même au même, 13 janvier 1853. *Ibid.*, n° 147.
[4] Le même au même, 14 janvier 1853. *Ibid.*, n° 148.

Lablache. Seuls les chefs de mission, à l'exclusion des secrétaires et des attachés, avaient été invités à cette fête. Non seulement le consul général de Belgique y avait été convié, mais le czar s'était avancé vers lui et lui avait donné l'accolade, affirmant par cet honneur sans précédent, en présence de tous les membres de la famille impériale, des hauts dignitaires de l'Empire et des ministres étrangers, l'estime toute spéciale dans laquelle il tenait celui en qui il voulait bien voir le représentant du roi des Belges[1].

Bien que le chancelier eût vivement insisté pour que le vicomte de Jonghe restât à Saint-Pétersbourg[2], le czar faisait exprimer par M. de Brunnow le désir « qu'il y eût de part et d'autre, non un simple chargé d'affaires, mais un ministre plénipotentiaire[3] ». Malgré tous ses mérites et malgré les témoignages de satisfaction que lui prodiguait le gouvernement belge[4], le vicomte de Jonghe était trop jeune dans la carrière pour être l'objet d'un tel avancement. Ce fut le comte Camille de Briey, ministre de Belgique près la Confédération germanique à Francfort et ancien ministre des Affaires étrangères, qui fut désigné pour représenter le roi des Belges à Saint-Pétersbourg. En plus de ses mérites personnels et de son expérience des affaires, une raison de famille motivait le choix de ce diplomate. Le comte de Briey, baron de Landres, était par sa mère, née Mensdorff-Pouilly, neveu de la princesse Sophie de Saxe-Cobourg-Gotha, sœur aînée du roi Léopold I[er], laquelle avait épousé morganatiquement le comte de Mensdorff-Pouilly. Par cette même alliance, il était cousin germain du général comte Alexandre de Mensdorff-

[1] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 24 février 1853. *Ibid.*, n° 177.

[2] Le même au même, 12 janvier 1853. *Ibid.*, n° 145.

[3] Le ministre des Affaires étrangères au vicomte de Jonghe, 31 janvier 1853. *Ibid.*, n° 163.

[4] Le même au même, 31 janvier 1853. *Ibid.*, n° 163. Le vicomte de Jonghe, créé comte le 31 juillet 1875, fit une brillante carrière dans la diplomatie. Chargé d'affaires à Turin en 1853, il retourna à Saint-Pétersbourg et devint finalement ministre de Belgique à Vienne et grand cordon de l'ordre de Léopold.

Pouilly, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur d'Autriche à Saint-Pétersbourg. Le comte de Briey était ainsi assuré de trouver à la cour de Russie et dans le corps diplomatique accrédité près le czar de sérieux appuis.

De son côté, l'empereur Nicolas envoyait à Bruxelles, comme on le prévoyait depuis quelque temps déjà, le comte Creptowelsch, gendre du chancelier de Nesselrode; ce choix constituait une nouvelle « marque de sympathie » pour la Belgique[1].

Une difficulté d'ordre protocolaire surgit au dernier moment. On sait que le czar avait refusé à Napoléon III, qui venait de rétablir l'Empire, le titre de *bon frère,* et, dans les lettres par lesquelles il avait accrédité M. de Kisseleff à Paris, il avait appelé l'empereur *mon bon ami.* Le général marquis de Castelbajac, ministre de France à Saint-Pétersbourg, avait déclaré à ce sujet « que son souverain attachait beaucoup plus d'importance aux bons rapports qu'à de vaines formules sans importance réelle au point de vue des intérêts généraux de la politique européenne ». Il avait ajouté, avec beaucoup de finesse, « qu'en définitive, l'on pouvait avoir beaucoup de frères, mais que l'on n'avait qu'un seul véritable ami[2] ».

Mais, lorsqu'on apprit à Paris l'envoi d'un ministre russe à Bruxelles, M. Drouyn de Lhuys chargea le ministre de France d'agir à Saint-Pétersbourg pour que, dans les lettres de créance, le titre de frère ne fût pas plus accordé au roi des Belges qu'il n'avait été donné à l'empereur des Français. Nesselrode déclara que « la Belgique était un pays constitué par des traités européens, de la même manière que l'avait été le royaume des Pays-Bas, et que son gouvernement était en Europe un gouvernement de droit; qu'il n'y avait dès lors, pour elle, aucune exception à faire[3] ». Léopold Ier était mis par le czar sur le même pied que

[1] Le ministre des Affaires étrangères au vicomte de Jonghe, 13 avril 1853. *Ibid.*, n° 217, et Firmin Rogier, ministre de Belgique à Paris, au ministre des Affaires étrangères, 19 février 1853 (Discailles, *op. cit*, p. 420).

[2] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 25 janvier 1853. A. M. A. E. B., *Russie*, t. I, n° 155.

[3] Le même au même, 8 mars 1853. *Ibid.*, n° 191.

les rois issus des anciennes dynasties, et ainsi se terminait le malentendu de vingt-deux ans entre la Belgique constitutionnelle et la Russie absolutiste; c'était un succès considérable pour la diplomatie du jeune royaume.

« Je ne veux pas, écrivait de Jonghe, essayer de faire ressortir les grands avantages que va procurer à la Belgique la présence d'un représentant de l'empereur Nicolas. Cette dernière consécration, qui manquait encore à son indépendance et à sa nationalité, sera pour notre patrie, en face de l'Europe attentive, dans ces temps d'incertitude et d'appréhensions, un puissant gage de force pour le présent et de sécurité pour l'avenir[1]. »

De son côté, M. Firmin Rogier, ministre de Belgique à Paris, écrivait : « Personne aujourd'hui ne peut plus méconnaître que notre nationalité vient de recevoir un nouveau gage de durée[2]. »

Ce gage était d'autant plus précieux que la question d'Orient, à la suite de l'ultimatum remis au sultan par le prince Menschikoff, était, plus que jamais, grosse de menaces.

Les relations belgo-russes ne furent troublées en aucun moment par les complications internationales qui mirent la Russie aux prises avec les autres puissances; lors du Congrès de Paris, comme au Congrès de Berlin, la Belgique remplit, avec toute la discrétion que lui imposait son statut international, un rôle de conciliation et, en toute occurrence, elle trouva dans la Russie une amie fidèle et désintéressée.

Aussi l'écroulement de l'empire des czars, au moment où la fin de la grande guerre allait transformer la physionomie traditionnelle de l'Europe, fut-il particulièrement désastreux pour la Belgique.

Après les assurances formelles données par Nicolas II au roi Albert, la Belgique n'eût pas été reléguée au rang des puissances à intérêts limités, et ainsi se fût formé un bloc franco-russo-

[1] Le vicomte de Jonghe au ministre des Affaires étrangères, 14 janvier 1853. *Ibid.*, n° 148.

[2] DISCAILLE, *op. cit.*, p. 420.

belge soutenu par la plupart des puissances continentales et capable de faire prévaloir les vrais principes d'une sage politique internationale, basée sur des réalités tangibles. Français et Belges eussent ainsi évité de voir des politiciens, ignorant à la fois les vraies nécessités de l'Europe, les grandes leçons de l'histoire et la procédure diplomatique, improviser une paix « juste et durable », dont le monde entier attend encore les heureux résultats.

Ch. Terlinden,
Professeur à l'Université de Louvain,
membre de la Commission royale d'histoire.

LE COMTE DE VERGENNES

ET L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS[1]

L'Histoire a des caprices et commet des oublis. La gloire qu'elle distribue n'est donc pas toujours répartie très équitablement. Il n'y a tout de même pas autant de dénis de justice à réparer que certains se plaisent à le supposer. Ou, du moins, dès qu'on y regarde d'un peu près, apparaissent assez vite les motifs sur lesquels s'est guidée l'opinion des contemporains et, après elle, celle de la postérité.

Sans entreprendre de réviser certains de ces arrêts, la curiosité pousse à en chercher l'explication.

Pourquoi, par exemple, lors des récentes manifestations où l'on commémorait la fraternité d'armes de nos compatriotes et des Américains, un nom n'a-t-il presque pas été prononcé, celui d'un diplomate de rare mérite qui, plus que tout autre, s'est employé à l'émancipation des États-Unis?

Pendant quatorze ans, le comte de Vergennes dut à l'affectueuse confiance de Louis XVI de diriger, avec des pouvoirs sans limites, les affaires étrangères, le commerce, l'agriculture. L'œuvre qu'il accomplit, quoique en grande partie périmée, étonne encore par son ampleur et sa perfection. Mais, entre tous ces traités, conventions, textes d'alliances, amas de paperasses jaunies et fanées sous la poussière des ans, deux subsistent, c'est indiscutable, qui s'en détachent radieusement, comme des monu-

[1] Lecture présentée à la réunion annuelle de la Société d'histoire diplomatique le 29 juin 1923.

ments d'une intacte solidité parmi tant de débris effondrés de l'Histoire générale. Aussi glorieux pour notre diplomatie que des victoires, ce sont le traité de défense mutuelle par lequel la France prit parti pour le Congrès américain (6 février 1778), et les préliminaires de la paix qui obligeait l'Angleterre à reconnaître l'indépendance de son ancienne colonie (30 novembre 1783).

Bien rarement il a été accordé à un diplomate d'inscrire son nom au bas d'actes d'une pareille portée. Même s'il n'a pas pressenti qu'en dépendrait la destinée des deux mondes, le signataire pouvait vraiment croire que son nom serait toujours cité en première ligne. Cependant, d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, dans la réciprocité des témoignages de gratitude échangés entre alliés, combien peu d'orateurs ou de publicistes ont pris soin de rappeler le rôle prépondérant de Vergennes. D'où provient cette omission presque aussi blessante qu'un blâme? Disgrâce d'autant plus surprenante que son action, en d'autres périodes de notre politique étrangère, lui a valu tant d'éloges justement mérités.

N'a-t-on pas dit de la diplomatie sous Louis XVI qu'elle replaça la France au rang dont la faiblesse de Louis XV l'avait fait descendre? Libre aux monarchistes fervents d'en reporter l'honneur au roi; il en est digne par la constance de son appui à son ministre. La gloire n'en revient pas moins en bonne justice au seul Vergennes, inspirateur et directeur de cette politique réparatrice. On ne la lui conteste pas toute, mais on lui supprime sa part dans celle, d'un exceptionnel éclat, qui a conféré leur illustration aux héros de l'indépendance américaine. Les causes de cette défaveur, pour les découvrir, il suffit d'une enquête, même sommaire, sur le caractère et les convictions du ministre et sur les exigences de l'opinion de son temps. Sans retracer la biographie bien connue de l'homme d'État, ni surtout le drame aux multiples péripéties de l'affranchissement, qu'il me soit permis de signaler brièvement ce que j'ai cru voir au cours de quelques lectures.

***

Pendant ses longues missions auprès des cours étrangères, M. de Vergennes, ambassadeur jeune, ingénieux, plein de zèle, avait fait apprécier la variété de ses ressources. De petite noblesse bourguignonne et ne pouvant se recommander que de la qualité de ses services, il ne se privait pourtant pas de discuter les instructions du ministère, tout en se pliant finalement aux ordres qu'il en recevait. De lui, quand il résidait en Turquie, le duc de Choiseul avait dit : « Le comte de Vergennes trouve toujours des raisons contre ce qu'on lui propose, mais jamais de difficultés pour l'exécuter; et si nous lui demandions la tête du vizir, il nous écrirait que cela est dangereux, mais il nous l'enverrait. » Son esprit indépendant s'était déjà composé tout un programme politique où figurait, au premier rang, la lutte d'influence contre l'Angleterre.

Au pouvoir, quand il y parvint passé la cinquantaine, la maturité et son expérience l'avaient imbu et comme alourdi de principes dont il n'admettait plus que la valeur fût discutée. De lui on pourrait dire, comme de Turgot, que ses erreurs furent celles d'un honnête homme qui se fie trop à ses raisonnements. Avec son ferme dogmatisme, il se présente assez bien aussi comme un précurseur des doctrinaires, un ancêtre de M. Guizot. Son tort, si c'en est un, est d'être resté un impeccable professionnel, alors qu'il devenait un homme public. La secrétairerie d'État n'étant à ses yeux que le suprême échelon de l'avancement, il ne modifia rien, comme ministre, à la manière de penser et aux méthodes de travail qui lui avaient valu sa promotion. A peine se gara-t-il un peu des coteries et des intrigues de Versailles, tandis que c'était de Paris qu'il avait tout à craindre. De là l'erreur d'avoir méconnu ou dédaigné une puissance nouvelle, celle précisément de l'opinion dirigée par la presse. « Il se regardait, a-t-on dit de lui, comme le ministre du roi chargé du bonheur du monde et était convaincu que son maître, pour occuper la

première place, n'avait besoin que de sagesse et de vigilance [1]. » Il en allait tout autrement : chaque jour, la capitale se libérait davantage de son ancienne déférence pour les goûts et les décisions de la cour. Désormais, la royauté avait à compter avec les publicistes, les gazetiers, les politiciens de café, sorte d'engeance que Vergennes n'avait vu ni naître, ni grandir, qu'il méprisa quand il en constata l'existence et dont à aucun moment il ne voulut subir l'influence et le pouvoir.

Jamais l'accession aux plus hautes charges n'avait été préparée par une carrière d'un développement plus harmonieux que la sienne, telle une belle avenue rectiligne et ascendante par paliers réguliers. Pendant quarante années, dont près de dix passées en Portugal, plus de sept en Allemagne et en Suède et quinze en Turquie, tout avait concouru à l'emploi le plus judicieux et au perfectionnement de ses aptitudes. Les talents naturels et les qualités acquises s'unissaient merveilleusement en lui pour former le secrétaire d'État idéal d'une immuable monarchie. Très assuré de la valeur des services qu'il rendait à son roi en échange de la confiance sans réserve que le souverain lui accordait, comment aurait-il soupçonné que le noble édifice si soigneusement réparé et consolidé par ses soins était miné par des commotions souterraines? La mort même, au terme d'une robuste vieillesse, en 1787, lui fut bienfaisante, puisqu'elle lui épargna d'assister à l'écroulement.

Louis XVI qui, dans sa modestie, mesurait au plus juste l'étendue médiocre de son génie et se méfiait de ses inspirations, fit violence, pour le choisir, à ses hésitations habituelles. En faveur de Vergennes, il prit une résolution spontanée. Il cherchait bien moins un ministre qu'un honnête homme; celui que sa perspicacité lui fit découvrir était l'un et l'autre, et le servit jusqu'à l'épuisement de ses forces, puisque la mort l'enleva dès qu'il eut obtenu le droit au repos.

Par malheur, les vertus qui assurèrent à Vergennes la durable

[1] *Le comte de Vergennes et P.-M. Hennin*, par H. Doniol. Paris, 1898, Armand Colin.

confiance du roi n'étaient pas de celles qui ont prise sur le public. « Le marbre n'est pas pour les hommes qui ont du sens », remarquait déjà Montaigne. Et le prince de Ligne, ne pensant qu'à la gloire militaire, notait : « Si Frédéric le Grand, Charles XII, Eugène et Condé avaient été bien sages, on n'aurait pas parlé d'eux. » C'est bien là ce qui est arrivé à Vergennes; par trop de sens et de sagesse, il a détourné de lui l'opinion, laquelle s'éprend volontiers d'un génie hasardeux, quitte à pardonner les fautes où l'audace l'entraîne; mais elle reste froide pour un grand mérite étayé de prudence, de raison et de modération : plutôt les surprises et les risques de l'imprévu que des résultats certains lentement obtenus à force de probité dans les calculs et d'assiduité au travail.

Entre un public turbulent, caustique, toujours frondeur, et un ministre uniquement soucieux de ses graves responsabilités et très indifférent aux fluctuations irraisonnées des engouements populaires, aucune entente possible. Est-ce à nous de nous en étonner? Nos contemporains ne se montrent-ils pas, par le même genre d'esprit mobile et capricieux, les très authentiques descendants de ceux de Vergennes?

Les gens qui lui reprochaient sa réserve et sa circonspection ignoraient combien sa pensée avait devancé la leur. Ce n'est pourtant pas qu'il fût, comme la nation française, passionné de l'idée de liberté et, qu'en présence d'une révolte, il se sentît enclin à appuyer les rebelles. Mais, avec son dessein tenace de rétablir la maison de Bourbon, c'est-à-dire la France, dans son ancien rang en Europe, il avait, dès son entrée au ministère, poursuivi une étude à laquelle déjà le duc de Choiseul s'était appliqué, celle des griefs des colons américains contre leur métropole. Son dossier était prêt pour le jour où s'affirmerait l'opportunité de prendre parti. Dans le conflit naissant, ce qu'il guettait, c'était l'occasion de rabattre l'arrogance britannique, « de restaurer, suivant son langage sentencieux, les droits de la justice et de la propriété ». Dans un mémoire au roi, daté du 31 août 1776, il précisait ses vues avec non moins d'emphase :

« Si Sa Majesté, saisissant une occasion unique que les siècles ne reproduiront peut-être jamais, réussissait à porter à l'Angleterre un coup assez sensible pour faire rentrer sa puissance dans de justes bornes, elle maîtriserait pendant bien des années la paix... » Telle fut la pensée constante qui a tracé sa ligne de conduite, dans les conjonctures les plus diverses, au long des treize années de son ministère.

C'est donc à l'étourdie et tout à fait à tort que Beaumarchais, improvisé diplomate au profit de son trafic d'armes avec les Américains, accusait le ministère « d'avoir l'air passif et stagnant sur tous ces événements qui nous touchent la peau ». Il se faisait fort, quant à lui, si le roi consentait à le recevoir, de lui « démontrer en un quart d'heure la nécessité d'entreprendre, la facilité de faire, la sécurité de réussir, et la récolte immense de gloire et d'avantages que doit donner la plus chétive semaille avancée aussi à propos ». De telles hâbleries n'étaient pas pour impressionner Vergennes; avec une dignité un peu hautaine, il se contentait de mettre en garde contre « ces détracteurs du ministère qui, par pression, par intérêt ou par désœuvrement, se font une habitude de blâmer ou de décrier toutes les opérations du gouvernement ».

Si la popularité est une étape à franchir pour atteindre à la gloire, on doit reconnaître qu'il ne choisissait pas la bonne voie. « Dans un siècle causeur où tout le monde veut parler de tout, — ainsi que s'exprime M. de Mayer, un de ses biographes, — il avait pris pour règle de mépriser les libelles dus à l'oiseuse fécondité des écrivains politiques; plus ces écrits étaient marqués au coin de l'aigreur, plus il les trouvait ridicules; qu'ils l'atteignissent directement ou non, il les regardait du même œil. » Fâcheux sans doute dans l'intérêt de sa renommée, ce dédain a du moins permis à sa pensée de se concentrer sur les tâches énormes qu'il assumait.

Par égard pour le lecteur, je me garderai d'énumérer, fût-ce sommairement, les complications dont son esprit exact et scrupuleux eut à sonder les dangers avant de se décider à la lutte

ouverte contre l'Angleterre : elles étaient aussi redoutables que nombreuses. M. Doniol les a minutieusement exposées dans son monumental ouvrage sur *la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique;* elles se trouvent résumées avec verve dans l'alerte et excellent précis qu'a publié, avant de mourir de ses blessures de guerre, M. Joachim Merlant, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier [1]. Mais il n'est vraiment besoin d'aucune documentation pour deviner avec quelle inquiétude Vergennes, monarchiste convaincu, envisageait cette « explosion si terrible » de l'indépendance dans l'Amérique septentrionale, et politique avisé, quelle déception devait être la sienne en se convainquant que les Américains avaient contre la France tous les préjugés des Anglais? Considérations l'une et l'autre assez troublantes pour motiver ses atermoiements. Un sage hésite toujours à se mêler des affaires de famille, et c'en était bien une qui mettait aux prises l'Angleterre avec ses fils révoltés. Entre ces proches en désaccord, une intervention étrangère ne hâterait-elle pas la réconciliation, et même ne les réunirait-elle pas contre la tierce puissance qui s'introduirait intempestivement dans la querelle?

Pour un ministre d'autant de sagacité, que d'autres dangers encore dont presque seul il pouvait apprécier la menace et la gravité! L'Angleterre, si nous aidions à ce qu'elle perdît l'Amérique, ne chercherait-elle pas à s'en venger sur nous et à nos frais? Mais, qu'au contraire, la France laissât les Anglais s'épuiser dans un duel avec leurs irréductibles adversaires, c'était se démunir de tout titre à la reconnaissance des Bostoniens, finalement vainqueurs. La plus attentive vigilance s'imposait donc pour surveiller les dispositions des colonies à se déclarer indépendantes, soit qu'elles recherchassent notre assistance, ou que peut-être elles tinssent à l'écarter. Situation singulière et grosse d'angoisses pour l'homme qui avait à donner l'ordre et à fixer l'heure d'agir : pas plus que nous n'étions sûrs

[1] *La France et la guerre de l'indépendance américaine*, in-8°, Alcan, 1920.

d'être bien accueillis par ceux que nous comptions secourir, nous n'avions la certitude que l'Angleterre, avant d'y être contrainte par nos armes, ne changerait pas brusquement sa politique et ses procédés envers ses sujets américains.

Et l'Espagne, à qui nous liait le pacte de famille, combien décevantes pour nous ses interminables perplexités! Les velléités débiles de ses gouvernants oscillaient entre la répugnance à secourir des colons révoltés, d'un si pernicieux exemple pour ceux qu'elle avait à contenir dans ses lointaines vice-royautés, et le violent désir de soustraire ses possessions d'outre-mer aux convoitises de l'Angleterre. Par surcroît, dans le moment enfin où s'engageait la guerre maritime contre les flottes britanniques, s'ouvrait la succession de Bavière; laisser l'Autriche aux prises avec la Prusse, c'eût été lancer de nouveau nos armées dans une ruineuse guerre continentale si, à force de dignité et d'adresse, Vergennes n'avait fait accepter aux belligérants une médiation hautement honorable pour le cabinet de Versailles.

Afin de s'en tenir à ce parti de la sagesse et de la patience, il avait rompu net avec ses amis les philosophes. Ceux-ci prônaient l'agrandissement de la Prusse et poussaient à la ruine de l'Autriche; il eut le courage de leur résister, parce qu'il estimait que l'équilibre de ces deux Puissances était une garantie de leur neutralité. Qu'elles se surveillassent l'une l'autre, la sécurité de la France n'en serait que mieux assurée. Politique habile et fertile en avantages, mais dénuée d'éclat. Vergennes, en s'y obstinant pour le plus grand profit de son pays, y sacrifia son prestige. Se refuser à flatter l'opinion, c'était se livrer à ses attaques.

Puisqu'il se montrait opposé aux entreprises ambitieuses, aux partages, aux conquêtes, elle ne voulut voir en lui qu'un ministre hésitant, pusillanime et terre à terre. Et de ce qu'il avait félicité publiquement Louis XVI « de se trouver comme roi citoyen dans des conjonctures aussi favorables à ses vues pacifiques », elle méconnut sa ferme résolution de disputer à l'Angleterre l'em-

pire des mers. Même lorsque ses décisions devinrent conformes aux vœux de presque tout le public français, la bonne entente ne s'établit pas encore entre eux. On persistait à lui opposer le souvenir du duc de Choiseul; Vergennes, qui avait été un moment disgracié par lui, s'était loyalement astreint à reprendre sa politique et à la faire réussir, dût la renommée de son ancien adversaire en profiter plus que la sienne. Au lieu de l'en louer, on y trouva prétexte à le dénigrer, et avec quelle insidieuse perfidie, les lignes suivantes de Rulhière en donneront à juger : « Le comte de Vergennes ne se sentait pas l'audace du duc de Choiseul, parce qu'il n'avait pas son génie ; il chercha une route opposée et espéra de sa prudence mystérieuse et de l'art de tergiverser ce que son prédécesseur avait obtenu d'une fermeté imposante et du grand secret de tourner les événements en sa faveur, en les préparant avec habileté. »

Impossible d'apercevoir quels résultats meilleurs on eût atteints par une autre méthode que celle de Vergennes. Quelle attitude aurait donc mieux convenu qu'une patience attentive durant cette période d'au moins huit ans, où les circonstances adverses et les courants contraires mirent en péril, avec une si persistante continuité, l'œuvre de libération?

Il en est de l'indépendance de l'Amérique comme des enfants nés dangereusement et dont plus tard la belle croissance et la vigueur font oublier au prix de quelles souffrances ils vinrent au monde. Si l'on ne se remémorait ce qu'il en fut de ce douloureux enfantement, on ne mesurerait pas équitablement le mérite du grand ministre qui y présida. Car, après avoir tant pesé les risques de l'aventure où il lançait la monarchie française, c'est lui qui, en dépit des déceptions, des revers, des échecs, resta l'âme de la résistance.

En ces années d'expectative et de temporisation, que de récriminations des agents britanniques il eut à subir, auxquelles il ripostait évasivement ou avec un sang-froid ironique! L'ambassadeur anglais s'étonne-t-il du salut d'un de nos vaisseaux aux frégates américaines, Vergennes répond : « C'est peut-être le

paroli du salut que vous avez rendu jadis au pavillon corse, lorsque votre cour savait que le roi mon maître traitait ce peuple comme rebelle. » Moins connues et d'une incomparable noblesse sont les fières paroles qu'il adressa, en 1782, au plénipotentiaire anglais qui, déjà, se résignait aux conditions préliminaires de la paix, quand parvint la nouvelle accablante pour nous de la bataille navale du 12 avril, où la flotte de l'amiral Rodney dispersa celle de l'intrépide et malheureux amiral de Grasse : « Cet événement est plutôt un affront qu'un désastre pour la France... Gardez-vous, monsieur, de chercher à vous prévaloir de l'accident qu'elle éprouve; le roi m'ordonne de vous dire qu'il consent à la paix, pourvu qu'elle soit établie sur les mêmes fondements dont on était déjà convenu. Si vous proposez d'y faire les moindres changements, le roi m'ordonne de vous remettre vos passeports; ils sont prêts, les voilà. » Cette déclaration, d'un accent si ferme, répara la défaite. « Le cabinet de Londres ne douta point de la résolution d'un ministre qui n'avait jamais varié, a noté M. de Mayer, et qui, ayant dicté auparavant des conditions modérées, ne descendrait pas à des ménagements. Les négociations se soutinrent sur le même pied qu'elles avaient été commencées[1]. »

Il est permis de supposer qu'un homme aussi pénétré que lui d'une confiance inébranlable dans la justesse de ses conceptions n'admettait pas d'être commandé par le temps ou les circonstances. En quoi les événements, dans leur soudaineté, lui infligèrent quelques surprises. Est-il un incident de conséquences plus imprévisibles et décisives que celui, de si peu d'apparence, qui survint dans l'été de 1775? Un frère du roi George III, le duc de Gloucester, en désaccord avec le gouvernement anglais sur la question des Américains et qui penchait avec la fraction libérale de son pays pour les *insurgents,* jugea bon de s'éloigner de Londres et, passant sur le continent, s'arrêta à Metz. Il fut convié par le comte de Broglie, gouverneur, à un dîner auquel

[1] *Vie publique et privée de Charles Gravier, comte de Vergennes,* par M. DE MAYER. Paris, 1789.

assistait le très jeune marquis de La Fayette, âgé de dix-huit ans seulement, alors en séjour pour quelques mois au régiment de Noailles. Le prince anglais ne se priva pas de critiquer la politique du cabinet britannique qui avait causé le soulèvement des colonies, et de prédire, si l'on y persistait, les bouleversements qui s'ensuivraient. Écouté avidement et interrogé avec une ardente curiosité, il provoquait par chacune de ses réponses de nouvelles questions de la part de La Fayette. L'enthousiasme ne se fit guère attendre ; avant la fin du repas, le jeune homme avait décidé en lui-même d'aller se battre pour les États-Unis[1].

Ce n'est pourtant que vingt mois plus tard, en avril 1777, que la frégate *la Victoire* emportait La Fayette de l'autre côté de l'Atlantique : équipée que le ministère feignait de blâmer comme une folle incartade de jeunesse, mais à laquelle la ville et la cour applaudissaient avec une telle frénésie qu'elle eut pour effet de précipiter les résolutions, de rendre officielle la participation de la France.

Que Vergennes, somme toute, en ait éprouvé quelque soulagement, c'est très vraisemblable. Depuis des années qu'il s'astreignait à contenir l'engouement national, comment n'eût-il pas été excédé du double rôle dans lequel il avait à comprimer la poussée de l'exaltation française et à déconcerter le gouvernement anglais par la flegmatique ambiguïté de ses réponses? Jusqu'au moment où il dut s'engager à fond, ses compatriotes et ses adversaires le virent pareillement réservé et impénétrable. Le destin lui traçait sa route, *fata viam inveniunt;* il la suivit, parce qu'elle menait au but si désiré, à « la coalition des nations maritimes contre l'insolente suprématie de l'Angleterre ». Mais, tout en cédant à une occasion propice, avec quels scrupules il appuyait du crédit et des soldats de la vieille monarchie une insurrection de républicains ! Et que d'appréhensions il ressentait en subissant la pression d'événements plus puissants que ses

[1] Sparks, *Histoire de Washington* (cité par Doniol).

calculs, tandis que le public à l'imagination surchauffée réclamait de l'audace et des bravades !

Rien de plus fondé, au surplus, que la vigilance toujours inquiète de ce bon ministre soucieux tout à la fois de prospérité commerciale et industrielle et de prestige politique. Que la contrebande de guerre procurât des profits énormes au négoce français et fût, ne le cachons pas, la cause première des sympathies françaises pour les *insurgents,* c'était une considération d'un poids sérieux ; mais n'était-elle pas contre-balancée par le risque que nos métiers et nos artisans introduits chez les Américains ne missent bientôt ceux-ci à même de se passer des produits manufacturés chez nous ? D'autre part, que de précautions à prendre pour négocier et traiter avec cette bizarre confédération de treize États, tous passionnément particularistes et investis, chacun, de pouvoirs tels qu'il était impossible au congrès de leur imposer des ordres. Et ce congrès, où l'atteindre, alors qu'il se déplaçait de ville en ville suivant la chance des batailles ? Un esprit même beaucoup moins protocolaire que celui de Vergennes en eût été troublé.

A l'opposé de l'idée qu'on se plaisait à s'en former, ces citoyens de la libre Amérique, dont il fallait déduire les *tories* ou partisans fidèles du régime britannique, étaient profondément divisés entre eux ; mais ils s'entendaient à peu près tous dans une égale hostilité aux mesures d'intérêt commun qui auraient lésé leurs intérêts privés. A la crise de l'autorité dépourvue des moyens de se faire obéir correspondait une crise non moins funeste de la conscience nationale. Croirait-on que le commerce avec l'ennemi n'était pas regardé comme une félonie ? Élu général en chef, Washington sut vite insuffler à ses compatriotes la noblesse de ses sentiments ; mais au début de son commandement, il avait eu la douleur de dénoncer l'avarice et l'indolence du peuple et de déclarer que « si toutes les forces de l'Amérique ne surgissaient pas pour se fondre à l'énergie française, c'en serait fait de la liberté ». Enfin, à tant de complications dont à peu près seul Vergennes connaissait la quantité et l'enchevêtrement,

s'ajoutait la susceptibilité des Américains; comme ils n'auraient pas toléré que l'indépendance leur fût donnée par des libérateurs étrangers, la France devait s'interdire le privilège de la victoire. C'est pourquoi le contingent français, limité d'abord à 4 000 hommes, puis élevé fictivement à 6 000, ne dépassa jamais le chiffre modeste de 5 000 combattants. La qualité tint lieu du nombre.

Puisque nous en sommes à cette période où s'élaboraient péniblement, dans le désordre de convictions encore mal affermies et de tâtonnements souvent désastreux, les mâles vertus de l'âme américaine, comment ne pas relater aussi que les préventions contre les Français rendirent un peu décevant l'accueil fait aux premiers débarqués? Les austères colons de Pensylvanie se les représentaient comme gens asservis sous le despotisme, idolâtres dans leur culte, superstitieux, sans délicatesse, sans foi, ne respectant pas même les devoirs les plus sacrés. A New-Port, personne ne parut dans les rues, et les fenêtres closes donnaient une impression de tristesse et de consternation. Aussi l'un des nouveaux arrivés notait-il avec étonnement : « La nation se montre vraiment peu portée à l'enthousiasme que l'on suppose à un peuple qui combat pour sa liberté. »

Le désaccord fut d'ailleurs de courte durée. La franchise et la cordialité du comte de Rochambeau, la jovialité et la parfaite discipline des troupes, la gracieuse simplicité de ces jeunes gentilshommes, « affables, populaires comme s'ils n'avaient vécu qu'avec des hommes égaux », eurent tôt fait de rassurer jusqu'aux plus réfractaires des *tories* et des quakers. Toutefois, même quand la sympathie se fut établie, les dissemblances de tempérament continuaient de provoquer des surprises. Dans une auberge où le hasard avait réuni des Français du nom de Montesquiou, Noailles, Damas, Chastellux[1], l'entrain de ces soldats volontaires devint tel que les villageois placides et positifs dont ils étaient entourés « ne comprenaient pas qu'on

[1] *Voyage dans l'Amérique septentrionale dans les années 1780-81* (Paris, 2 vol. 1788, par le chevalier DE CHASTELLUX).

pût être si gai sans être ivre et les croyaient des gens descendus de la lune ». En vérité, la différence entre les deux continents, il y a un siècle et demi, égalait celle qu'on imaginerait entre deux planètes. Maintenant que le pouvoir toujours en progrès de l'homme sur la matière a supprimé les distances, on a grand'peine à reconstituer les idées qu'un Vergennes, malgré l'ouverture et la curiosité de son esprit, se faisait des étrangetés qu'il lui fallait concevoir.

Sa perspicacité n'était qu'un produit de sa longue expérience, d'une étude attentive des précédents et de sa confiance absolue dans la vertu de la tradition; jamais il n'entrevit l'avenir que comme une suite logique du passé. C'est dire combien peu il fut l'homme de son époque. D'où l'incompatibilité de ses sentiments et de ceux de ses contemporains. Au lieu que le public français ne s'inspirait que de sensibilité frémissante, d'amour de l'indépendance, d'enthousiasme pour la liberté, Vergennes, quand il s'employait au triomphe de l'émancipation, tirait tout de son cerveau et rien de son cœur.

« Si on lui citait la révolution d'Amérique à laquelle il avait été forcé de contribuer, — a remarqué son secrétaire Hennin, — il la mettait hors de ligne, prétendait que c'était encore un problème de savoir si quelqu'un avait gagné ou perdu à ce changement, sauf pourtant les Américains qui, devenus avec le temps une roue de plus dans la machine politique, ne contribueraient pas à en rendre les mouvements plus faciles. »

Écrites après sa mort, ces lignes témoignent qu'il ne s'est pas réconcilié avec l'œuvre qu'il avait accomplie. C'est une grande folie, d'après La Rochefoucauld, de vouloir être sage tout seul. Vergennes eut le tort de ne pas l'en croire. Dans la lutte pour l'indépendance des États-Unis, il ne voulut voir qu'une opportunité pour s'attaquer, disait-il, à la politique jalouse de l'Angleterre qui faisait notre malheur et le sien. Mais, toujours calme et placide en un temps où déjà la faveur n'allait qu'aux excessifs, il professait que, loin de nourrir l'espérance de grandes acquisitions territoriales, s'il était en son pouvoir d'annihiler l'Angle-

terre, il s'en garderait comme de la plus grande des extravagances. « Aucune fausse idée d'agrandissement et de gloire ne pouvait ébranler ses principes. » (*Voir Hennin.*) Il avait voué une sincère amitié à lord Shelburne, plus tard marquis de Landsdowne, de tous les Anglais, à son avis, le plus près de penser comme lui sur la politique convenable aux deux nations. « Il écoutait avec intérêt ce qu'on lui rapportait des opinions de cet homme d'État, et quelquefois il s'arrêtait avec complaisance sur le bien que pourraient faire les ministres des deux grandes puissances si, animés d'un esprit de paix et dénués de tous préjugés, ils pouvaient convaincre pour toujours leurs compatriotes que leur haine réciproque est la plus funeste des erreurs et que la nature, la politique, leurs besoins, leur considération demanderaient au contraire qu'ils fussent immuablement amis. » *(Ibid.)*

Ces sages et judicieuses pensées, nous voulons croire qu'elles sont familières aujourd'hui à la plupart des Anglais et des Français; mais c'était alors trop anticiper sur les événements. Du vivant de Vergennes et longtemps encore après sa mort, l'idée d'un pareil rapprochement ne fut qu'une chimère et resta seulement, comme il le craignait, « le songe d'un homme de bien ». Songe qui, cent trente ans plus tard, est devenu la plus émouvante des réalités quand l'étendard étoilé des États-Unis, la bannière de Saint-Georges et les trois glorieuses couleurs françaises marquèrent ensemble, de la mer du Nord aux rives de la Marne, le front contre lequel s'épuisèrent les attaques germaniques.

Par une ironie du destin, l'action politique de Vergennes fit, une autre fois encore, triompher une cause contraire à ses sentiments intimes. Car ce n'est pas seulement à l'émancipation de l'Amérique qu'il contribua plus efficacement qu'une flotte ou une armée, malgré sa répugnance pour la rébellion des colons anglais contre leur métropole.

De même, quoiqu'il blâmât l'impatience qu'on avait de son temps de régénérer la France en contrôlant le pouvoir, il contribua, par l'appel à l'assemblée des notables, à préparer et accélérer la réunion des États généraux. Deux coups quasi-mortels

au pouvoir absolu, dont il était pourtant un des plus solides partisans. La bizarrerie de sa chance fut d'obtenir des succès plus complets qu'il ne le souhaitait et d'avoir ainsi raison contre lui-même.

Le public, avec un sens critique qui, sur les choses d'État, s'était éveillé et promptement développé, ne s'y trompa point. Si l'on sut peu de gré à Vergennes de ses grands services, c'est qu'on lui gardait rancune de les avoir rendus malgré lui et bien au delà de ce qu'il avait calculé.

D'ailleurs, dès son entrée au ministère, l'étonnement d'y voir arriver un diplomate au nom à peine connu s'exprima par des railleries. Qu'il eût été choisi par une prédilection du roi, ce n'était déjà plus une raison de le ménager. On en parla comme de l'Ingénu, débarqué soudain de Huronie à Saint-Malo; ses longs séjours en Turquie et en Suède, où il avait si consciencieusement appris et pratiqué son métier, devinrent sujet à le plaisanter. Dans une lettre ouverte, publiée avec grand succès, Linguet lui disait : « Pour vous, monsieur le comte, qui avez été enterré *(sic)* dans la mer Baltique et dans la mer Noire, on vous a appelé dans un pays dont vous ignorez entièrement les intrigues, de sorte que vous êtes plutôt un ministre étranger qu'un ministre des Affaires étrangères. » Depuis, le trait a souvent servi; dans sa nouveauté, il parut audacieux. Les chansonniers aussi s'en mêlèrent, exerçant leur verve contre son point faible, le raillant de sa trop manifeste confiance dans l'infaillibilité de son jugement. C'était en effet une satisfaction qu'il s'accordait que d'étaler ses principes d'équitable pondération, de désintéressement, de justice internationale; elle éclate dans sa correspondance intime, dans tous les propos que rapportent de lui ses panégyristes Mayer et Hennin. « Le caractère de son esprit exact et solide, — a écrit le second comme sous sa dictée, — le dirigeait dans le choix des moyens et l'arrêtait au point juste au delà duquel la meilleure chose pouvait offrir des inconvénients. » Non seulement opposé à tout projet d'extension des frontières comme dangereux ou chimérique, il allait jusqu'à recommander

que toute paix fût négociée, même en y sacrifiant quelque peu de nos droits, plutôt que d'exiger des peuples un sacrifice épuisant. Sous sa plume ou sur ses lèvres, ce ne sont que préceptes de sagesse, de modération, de modestie. Les effusions de l'homme privé le disputent aux maximes de l'homme d'État. Il est aussi incomparable comme époux et père que désintéressé comme serviteur du roi. « Encore si j'avais la ressource de l'ambition! écrivait-il à sa femme. Mais cette passion est sans action sur mon âme. Je me livre à la besogne guidé par le sentiment du devoir, et si un sentiment plus personnel intervient, c'est l'espoir de mériter par mon travail un repos honorable. » Le pharisien de l'Évangile n'apportait pas plus de ferveur à remercier Dieu de n'être pas semblable au reste des hommes. A tout instant, l'amour du bien mouille ses yeux, quand cela ne va pas jusqu'à provoquer des torrents de larmes. Comme déjà la vogue n'était plus au genre vertueux et sensible, s'y complaire, surtout quand on détient le pouvoir, c'était attirer sur soi la gouaillerie des rieurs. Heureux encore s'il n'eût été que chansonné. Mais l'adversaire de talent qui se promit de ruiner la réputation du ministre s'y prit avec tant d'habile méchanceté que, depuis lors, personne n'a écrit sur Vergennes sans emprunter quelques touches à ce perfide portrait.

Celui qui le traça est Rulhière, auteur pendant un temps réputé d'anecdotes sur *la Révolution de Russie de 1762* et de *l'Histoire de l'anarchie de la Pologne*. Il se distingue par cette singularité qu'aucun de ses ouvrages n'a été imprimé de son vivant; publiciste inédit, il se poussa dans la société par le prestige de sa conversation et les lectures qu'il multipliait de ses manuscrits. Un des premiers, il proclama qu'à l'antique déférence pour les goûts et les préférences de la cour s'était substitué l'*empire de l'opinion publique*. « Les hommes de lettres eurent aussitôt l'ambition d'en être les organes et presque les arbitres », disait-il en 1787 dans son discours de réception à l'Académie; plus que tout autre, il y aspira, très conscient et infatué de son influence.

La situation qu'il occupait dans le monde et les pensions dont

il vivait, il les devait à la protection et à l'amitié du baron de Breteuil. Durant que celui-ci dirigeait l'ambassade à Pétersbourg, Rulhière tenait auprès de lui l'emploi de secrétaire; dans cette fonction, et grâce à l'intime confiance de son chef, il s'approvisionna de renseignements secrets, d'un très savoureux intérêt, sur la conjuration qui procura la couronne impériale à Catherine II, sans qu'il en ait coûté la vie à aucun autre qu'à son auguste et absurde époux. Ce récit, souvent répété dans les salons, fonda la réputation de Rulhière; et le crédit qu'il tira d'un talent admiré avant que le public en eût pu juger, il le mit au service des griefs du vindicatif Breteuil.

Quelles rivalités de carrière avaient excité l'ambassadeur contre le secrétaire d'État, il n'importe pas de le préciser ici : justifiées ou non, les rancunes furent violentes et tenaces, à n'en juger que par la sournoise malveillance de l'opuscule où rétrospectivement Vergennes est accusé d'avoir été *la cause première des États généraux.* Le diffamateur et la victime étant tous deux morts lors de la publication, il est vraiment extraordinaire qu'au lieu de tomber dans l'oubli, ce mince écrit posthume ait exercé une si forte influence sur l'opinion; car c'est de cette brochure de quatre-vingts pages que la plupart des appréciations sur le ministre de Louis XVI ont été extraites sans contrôle. En l'insérant dans les œuvres complètes [1], l'éditeur Auguis s'est borné à cette mention : « Si Rulhière, dans le portrait qu'il a fait de Vergennes, a laissé quelques-unes de ses plus belles qualités dans l'ombre pour mettre ses ridicules dans un plus grand jour, c'est moins la vérité qu'il a trahie que l'amitié qu'il a trop écoutée. » Sévérité bien mitigée pour des calomnies qui ont abusé tous les lecteurs.

Avant de se fier à la rigidité de Rulhière comme censeur, n'aurait-il pas convenu de s'éclairer sur la délicatesse de ses sentiments, de le soumettre, lui aussi, à une enquête de moralité? Un coup d'œil sur d'autres de ses ouvrages aurait facilement

[1] *Œuvres posthumes* de RULHIÈRE, de l'Académie française, 6 volumes, Paris, 1819.

renseigné, notamment sur celui qui est consacré aux prouesses amoureuses du maréchal de Richelieu, suite de gravelures fort répugnantes rassemblées avec un zèle constamment admiratif pour son héros. Les plus odieux personnages des *Liaisons dangereuses* sont égalés ou dépassés en sécheresse de cœur et en impassible perversité par cet inlassable séducteur.

Que le récit de tels exploits soit dû à Rulhière, cela n'est pas contesté. Ne suffit-il pas qu'il s'y soit complu pour que déjà on doive le récuser comme moraliste? Mais par quoi il a achevé de se déconsidérer, c'est par l'offense qu'il faisait inconsciemment à la propre fille de Richelieu, la charmante Septimanie, comtesse d'Egmont, dont il fut le fidèle adorateur. A la prière de cette aimable femme, il avait mis par écrit ses souvenirs de Russie, qu'elle prenait plaisir à lui entendre raconter : c'est elle ainsi qui contribua à établir sa réputation. Elle mourut prématurément, en 1773. Soit qu'il ait tressé cette guirlande des turpitudes paternelles pour lui exprimer sa reconnaissance, soit qu'il y ait vu une sorte d'offrande à déposer sur un tombeau, toutes les suppositions sont également déplaisantes.

Grave et un peu ostentatoire, une vertu comme celle de Vergennes était vouée aux sarcasmes. Toutefois, tant de haute et respectueuse estime entourait sa mémoire que Rulhière ne se serait pas risqué à la décrier ouvertement, par crainte de soulever des protestations. Au lieu d'une attaque directe, quelques biais, des détours habiles étaient nécessaires. Ceux qu'il imagina furent si ingénieux qu'ils ont égaré quiconque s'est avisé de le suivre.

Ce dont il affecte d'abord de s'émouvoir, c'est qu'on oublie trop vite « ce ministre qu'une sage médiocrité rendit cher à son maître et respectable aux yeux de la multitude... Il serait injuste de juger le comte de Vergennes d'après le silence rigoureux qui a couvert ses opérations depuis qu'il est descendu dans la tombe... C'est une tâche sinon essentielle, du moins convenable, de prévenir la flatterie qui le louerait un jour ou la satire qui l'abaisserait au-dessous de lui-même. »

Sur ce ton de compassion simulée et de fausse sympathie pateline et ironique, le factum se poursuit comme un exposé non de la vie de Vergennes, mais des buts qu'il a visés et dont, bien entendu, on conteste qu'aucun ait été atteint. Des affirmations péremptoires et inexactes, des insinuations d'une venimeuse perfidie, une continuelle exaltation du duc de Choiseul afin d'en opposer le génie à la prétendue insuffisance de son continuateur, c'en était assez pour fabriquer, avec beaucoup de talent, une audacieuse falsification historique. Quelques passages encore feront mieux juger de cette manière féline, moitié caresse et moitié coup de griffe, spécimen parfait de dénigrement doucereux.

« Sans avoir reçu de la nature cette physionomie heureuse qui dispose les cœurs aux douces persuasions de l'éloquence, sa conversation n'avait pas non plus la force qui subjugue ou le charme qui entraîne. Mais dans ses audiences il montra cette adroite circonspection avare de paroles, qui fait prendre une phrase pour une espérance et un suffrage pour un bienfait; il suppléa à ce qui lui manqua par une politesse froide qu'on prit pour l'expression d'une prudence consommée et par une austérité de principes propre à faire croire que les intérêts domestiques disparaissaient devant son inflexible probité. »

A ce balancement d'éloges réticents et de malignités atténuées, le brillant écrivain qu'était Rulhière a pris un plaisir évident. Mais, vers la fin, la méchanceté l'a emporté sur la finesse; il n'égratigne plus, il mord.

« Avec des talents si médiocres le comte de Vergennes jouait cependant un rôle dans l'Europe... Pourquoi n'associe-t-on pas son nom à tant de noms répétés avec complaisance par la renommée? C'est qu'il ne l'a pas mérité. Le public si souvent prévenu, si souvent insulté, ordinairement exagérateur, finit toujours par être juste... L'indépendance de l'Amérique devait illustrer à jamais son nom; mais la manière dont il y a travaillé semble ne lui en pas laisser tout l'honneur, si tant est qu'un accès de délire dans une administration doive être imputé à

la gloire de la nation rivale qui en a recueilli les effets. Pourquoi la réputation de ce ministre ne lui a-t-elle pas survécu, quoiqu'il ait certainement laissé un grand vide? Il est difficile d'en assigner la vraie cause. Peut-être commençait-il à être connu; peut-être le public, honteux d'avoir si imprudemment vanté son désintéressement, s'en est-il vengé par un silence cruel... »

S'il termine en lui concédant quelques qualités d'ordre inférieur, c'est sous cette réserve que « tout cela ne fait pas un homme bien distingué; mais aussi ne doit-il pas rester sans éloge. Il nous eût été plus agréable de n'y pas mêler des observations amères. Sa mémoire n'y eût rien gagné; ce petit ouvrage eût été sans lecteurs, et la vérité demeurerait sans organes ». Jusqu'au bout la tartufferie reste la même.

S'attaquer à un antagoniste politique qui détient le pouvoir et chercher à l'en renverser est une manœuvre que le régime parlementaire a rendue familière. Il est presque de règle qu'aucune calomnie n'y soit épargnée. Mais s'acharner sur un adversaire défunt pour le déconsidérer devant la postérité, voilà une forme vraiment rare de l'animosité, du genre des féroces vengeances de l'Italie médiévale, qui ne se satisfaisaient de la mort d'un ennemi qu'en lui préparant par surcroît la damnation éternelle.

Stimulée par le désir de nuire, la clairvoyance de Rulhière n'en a été que plus aiguë. Dans l'impossibilité d'armer l'opinion d'un grief justifié, il s'est appliqué, pour diminuer le rôle et le mérite de Vergennes, à lui retirer l'honneur de son action dans l'affranchissement des États-Unis. Selon lui, le projet était de Choiseul et n'a été repris qu'en sous-œuvre; le plan de la révolution, c'est Franklin qui l'a conçu; et, sans les fautes multipliées du gouvernement britannique, jamais les combinaisons du cabinet français n'eussent été menées à bonne fin. Tel fut le thème, dont tous les points sont discutables, mais insidieusement choisis. Ils offraient en plus cet avantage à Rulhière de le dispenser de signaler le seul tort grave qui apparût nettement au public, mais pour lequel il devait, lui, s'interdire d'incriminer

Vergennes. Pas plus que celui-ci, en effet, il n'avait eu de goût pour les *insurgents;* cet avènement au pouvoir, d'un peuple qui s'est délivré par la force de la souveraineté de ses maîtres, heurtait, inquiétait, choquait ses principes politiques. Donc, le vrai reproche qu'eût peut-être mérité Vergennes, celui d'avoir servi une cause contraire à ses convictions, Rulhière ne pouvait le formuler; il se serait par trop déjugé.

Entre les trois grandes influences philosophiques qui dominèrent les esprits de son temps, il n'avait subi ni celle des encyclopédistes, ni celle de Rousseau. C'est à Voltaire qu'il se rattache, ainsi que l'a établi Sainte-Beuve.

« Rousseau se sépare de Voltaire, lisons-nous dans les *Lundis*[1], en ce qu'il vise à une réforme politique profonde par le moyen du peuple et en s'adressant à la logique commune, au sentiment universel. Voltaire, tout aristocratique, au contraire, ne s'adresse qu'à quelques-uns et la réforme qu'il prêche aux rois, aux grands et aux esprits d'élite, est plutôt civile et religieuse que politique. Rulhière se rattachait à cette doctrine, et, plus sage, plus conséquent que le maître, il n'y dérogea en aucun temps, par imprudence ni par pétulance. Il avait des idées *libérales,* comme nous dirions, mais il en désirait l'essai, l'application graduelle par les gouvernements et non par les peuples. Il fut fidèle jusqu'à la fin à cette manière de voir, et quelque parti qu'on prenne soi-même en le jugeant, il mérite l'estime du moins par cette suite dans la conduite et par cette tenue. »

La mort ne le prit qu'en 1791, alors que s'effondrait un ordre de choses et une société dont il avait eu tant à se louer. Il entendit avec effroi les grondements de tonnerre de l'Assemblée constituante; son acrimonie contre Vergennes, qu'il avait dénoncé comme *la première cause* des États généraux, s'en accrut encore. C'est sur ses accusations que se sont fondés les écrivains monarchistes pour déblatérer contre l'imprévoyance du défunt ministre, responsable à leurs yeux d'avoir, par la guerre d'Amé-

[1] T. IV, p. 573.

rique, épuisé les finances, ruiné le principe de subordination, propagé l'esprit de révolte ; en lui reprochant d'avoir méconnu les vrais intérêts de la royauté, ils ont tenté de le faire condamner comme ayant préparé la Révolution. Réquisitoire si spécieux qu'il n'aurait eu certainement rien d'accablant pour la réputation de Vergennes. Ce ne sont pas ces coups-là qui l'ont le plus grièvement atteint.

Toute différente, semble-t-il, est la raison pour laquelle la popularité s'est détournée de lui et la gloire l'a si parcimonieusement traité. C'est qu'en réalité Vergennes a toujours suivi de loin, à pas contraints et non sans un visible regret, les entraînements de son époque. Son grand tort fut d'être plus raisonnable qu'elle, de rester par trop en dehors de l'enthousiasme des foules. Sa sagesse si exactement équilibrée et la constante modération de son tempérament, deux belles qualités qui l'eussent mis hors de pair en d'autres temps, l'ont gêné et entravé, tandis que quelque élan l'aurait très opportunément servi. Ce que l'opinion en effervescence ne lui a pas pardonné, c'est de s'être soustrait à l'ivresse de la nation. Dans la griserie générale, sa sobriété compta comme une défection.

Pour terminer, il serait d'une grande présomption de vouloir lui assigner le rang auquel il aurait droit. Ce rang, d'après un tout récent historien qui employa les dernières années de sa vie à lui consacrer une très judicieuse et substantielle étude, devrait être, « sinon le premier, du moins après ceux qui, souverains ou ministres, ont fait preuve de génie[1] ». Cette formule, à laquelle s'est arrêté mon excellent collègue, feu M. Paul Oursel, ne paraîtra-t-elle pas celle qui convient? Dans l'exercice du pouvoir, le comte de Vergennes a fait montre des plus hautes vertus de sa profession. C'est par un respect scrupuleux des limites que ses fonctions, jugeait-il, marquaient à ses initiatives, qu'il a renoncé à gagner la faveur populaire. Au lieu des innovations audacieuses, par lesquelles chacun alors croyait se hausser à la célé-

[1] *La diplomatie de la France sous Louis XVI*, par Paul Oursel, ancien consul général. Plon, 1921.

brité, il s'en est tenu simplement aux principes, aux traditions et aux méthodes de la diplomatie. En préférant les seules satisfactions de sa conscience aux bruyantes ovations du dehors, il n'ignorait pas qu'il sacrifiait beaucoup de l'éclat de son renom; peut-être même entrevoyait-il, avec une sereine résignation, quel avantage fournirait sa discrète réserve aux adversaires qui s'en prendraient à sa mémoire. L'honneur est déjà grand d'avoir donné un tel exemple d'abnégation, de dignité et de désintéressement ; il est plus grand encore aux yeux des diplomates pour qui le comte de Vergennes reste un modèle parfait, puisque le seul reproche qu'il puisse encourir est d'avoir eu raison avec excès.

Alfred Dumaine.

DISCOURS DE M. JULES CAMBON

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ[1]

Mesdames,
Messieurs,

Les deux communications, que nous venons d'entendre, sont parmi les plus intéressantes qui nous aient jamais été faites. Elles ont recueilli vos applaudissements, et en adressant à M. Terlinden nos remerciements et nos félicitations, je ne fais certainement qu'exprimer votre sentiment unanime.

Il est peu d'épisodes de l'histoire qui prêtent plus à la réflexion que celui de l'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie. L'empereur Nicolas Ier, qui se considérait comme le gardien de l'ordre dans le monde, s'était toujours refusé à reconnaître le gouvernement belge parce que la Belgique était à ses yeux une fille de la Révolution. L'événement a prouvé qu'il n'y a d'ordre véritable que celui qui est fondé sur le sentiment de la justice et sur le respect de la personnalité humaine. Aux heures de péril, le système de gouvernement que représentait le tsarisme s'est écroulé, ne laissant derrière lui que ruines, sang, menaces pour la civilisation tout entière, pendant que la prétendue fille de la Révolution, serrée autour de son roi, défendait l'ordre et sauvait la morale politique en Europe.

Mais M. Terlinden nous a apporté, avec sa conférence, quelque chose de plus : le souvenir de l'Université de Louvain,

[1] Prononcé à la réunion annuelle de la Société d'histoire diplomatique le 29 juin 1923.

où il professe. Louvain, c'est un nom sacré pour tous ceux qui ont le culte des choses de l'esprit : nous ne pouvons plus le prononcer sans voir apparaître à nos yeux les incendies qui ont réduit en cendres l'Université et sa bibliothèque. Les incendiaires étaient les soldats d'une nation qui prétendait diriger le mouvement intellectuel dans le monde. Elle a montré que sa barbarie égalait son pédantisme.

Grâce au ciel, toutes les nations, dans un sentiment de respectueuse piété, se sont unies pour essayer de faire revivre, autant qu'il se peut, la vieille maison universitaire.

M. Dumaine nous a entretenus de M. de Vergennes, avec cette précision, cette justesse et cette mesure qui sont le propre de son esprit, et avec l'autorité que donne l'expérience des grandes affaires. M. de Vergennes était un homme d'État qui avait beaucoup d'avenir dans l'esprit. En 1763, lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre, il se trouvait à Constantinople; il écrivit que le gouvernement britannique venait de commettre une grande faute, car en supprimant toute cause de rivalité entre Boston et Québec, entre la Nouvelle-Angleterre et l'Amérique française, il avait supprimé les motifs intéressés et notamment l'insécurité qui, jusque-là, forçaient les colonies anglaises à rester unies à la mère patrie; ainsi, il avait donné l'essor à leur esprit d'indépendance. Les faits donnèrent bientôt raison à M. de Vergennes; sa politique avertie put s'en saisir et éclairer d'un dernier rayon de gloire les étendards de notre vieille monarchie.

Je manquerais à ce que je dois à notre trésorier et à nos secrétaires si je ne leur disais pas combien nous leur sommes reconnaissants de leurs incessants efforts pour maintenir active, vivante et prospère notre Société et son œuvre. Nous sommes assurés que, entre leurs mains, elle poursuivra ses travaux avec un succès toujours égal.

J'ai peu à ajouter à la nécrologie trop longue qui vous a rappelé les noms de tant de nos collègues disparus. Vous me permettrez cependant d'honorer d'un souvenir particulier la mémoire de quelques uns d'entre eux et particulièrement celle

d'un homme dont le rôle a été grand dans l'histoire diplomatique de notre pays et à qui l'avenir rendra pleine justice.

J'ai beaucoup connu M. Delcassé, ayant collaboré pour ma modeste part à l'œuvre immense qu'il avait entreprise et qu'il a menée à bien. Consolider l'alliance russe, s'entendre avec l'Angleterre, rapprocher enfin l'Angleterre de la Russie, tel a été le triple objectif qu'il a toujours eu en vue pendant qu'il était au Quai d'Orsay. Il lui a fallu beaucoup de courage pour entreprendre cette tâche. Au lendemain des incidents de Fachoda, l'opinion en France, justement émue, n'était prête pour aucun compromis : l'esprit judicieux de M. Delcassé, pénétré des nécessités permanentes de notre situation politique, ne craignit pas de s'élever au-dessus des ressentiments passagers que soulevait en France le conflit né sur les bords du Nil, pour chercher un arrangement qui pût mettre d'accord les nations libérales de l'Europe ; d'un incident qui pouvait opposer à jamais la France et l'Angleterre, il fit sortir cette heureuse entente qui, aux jours sombres de 1914, nous permit de soutenir la lutte et mit de notre côté l'opinion du monde. C'est un grand exemple que M. Delcassé a donné là ; un exemple que l'intérêt supérieur de notre pays doit nous rappeler chaque jour.

Lorsque, en 1914, je revins de Berlin, je le trouvai à Bordeaux où il s'était rendu avec tout le gouvernement. Il me fit l'honneur de me charger de quelques missions particulières à l'étranger, car il était toujours persuadé qu'il ne faut négliger aucun concours. Il fut plus d'une fois victime des injustices de l'opinion et de la défiance dont l'honorait le gouvernement allemand. Lorsqu'il rentrait dans la vie privée, il désirait que le silence se fît autour de lui. Il ne publiait pas un mot, pas une ligne. Il ne voulait plus occuper le monde de sa personne, et son silence ajoutait encore à la dignité de sa retraite.

M. Gérard, dont la perte est sensible à notre Société, avait, avant d'entrer dans la carrière, été à Berlin lecteur de l'impératrice Augusta. Il était ainsi entré dans l'intimité de la vie de la cour de Prusse. Il avait eu l'honneur, dans le modeste emploi

qui était le sien, d'éveiller les craintes du prince de Bismarck, qui était aisément défiant. L'impératrice Augusta avait une âme généreuse : elle exerçait une influence bienfaisante sur l'esprit du vieil empereur Guillaume Ier. M. de Bismarck, dont le génie impérieux ne souffrait pas la contradiction, ne se pouvait accommoder de l'action apaisante qu'il sentait doucement peser sur la volonté de son maître. M Gérard, dont M. Gambetta appréciait les hautes qualités d'esprit, remplit à Pékin et à Tokio des missions qui furent remarquées. Elles ont fait le sujet de publications que doivent lire tous ceux qui veulent connaître la politique de l'Extrême-Orient.

Un autre de nos grands amis disparus a été M. d'Ormesson, dont nous ne saurions assez rappeler ici la bonne grâce et la sagesse souriante. Avant d'occuper de grands postes au dehors, il avait été préfet, et j'estime qu'il s'en était bien trouvé. Vous vous souvenez tous que M. de Talleyrand, dans la dernière communication qu'il fit à l'Institut en 1832, déclara qu'il n'était pas de meilleure préparation au maniement des affaires que l'étude de la théologie. D'aucuns virent dans cette remarque une boutade un peu paradoxale dont s'était amusé l'ancien évêque d'Autun. Je suis convaincu qu'il n'y avait là ni paradoxe ni boutade : M. de Talleyrand estimait que de même qu'il faut craindre l'homme d'un seul livre, il faut redouter l'esprit qui n'est que d'une chapelle, et que, dans le métier qui peut-être exige le plus de largeur d'esprit et le plus de compréhension des autres, il est bon d'y être formé par une expérience plus étendue que l'expérience professionnelle. C'est pour cela que ce que disait M. de Talleyrand de la théologie, je le dirai de l'exercice de l'autorité préfectorale. La généralité des attributions administratives des préfets les mettent en contact avec les plus petits intérêts et avec les passions les plus acharnées qui soient, et ainsi s'acquiert une souplesse d'esprit peut-être égale à celle du plus subtil des théologiens.

Enfin, je me permettrai de rappeler M. Pallain, qui fut un de mes plus vieux camarades. Je l'avais connu au moment même

où il quittait sa province pour s'établir à Paris. Il avait un esprit des plus fins, et il commença par s'attacher à M. Ernest Picard, un des cinq députés de l'opposition au Corps législatif de l'Empire. M. Ernest Picard était extrêmement spirituel, et sa causticité en faisait un des adversaires les plus redoutables du régime impérial. M. Pallain l'aimait tant qu'il finit en quelque sorte par lui ressembler : il était peu de conversations plus intéressantes ni plus amusantes que la sienne. Un autre homme d'esprit, M. Léon Say, prit M. Pallain avec lui au ministère des Finances : celui-ci y remplit les plus hauts emplois et après avoir été, pendant le grand ministère de M. Gambetta, son collaborateur le plus intime, il devint gouverneur de la Banque de France. Il y resta longtemps et y conquit une autorité incontestée. La tournure de son esprit lui avait donné le goût des affaires diplomatiques; il se consacra à la publication de la correspondance de Talleyrand et, à ce titre, la Société d'histoire diplomatique lui doit un souvenir particulier.

Il semble que jamais l'étude du passé et les recherches de l'histoire diplomatique n'aient été plus à propos qu'aujourd'hui. Il nous faut toujours y revenir pour y puiser des leçons et des raisons de ne pas désespérer.

Le monde entier vit dans l'inquiétude et le désordre. La paix, qu'il accueillit il y a bientôt cinq ans avec transport, et dont il se promettait tant de prospérité, n'a pas réalisé tout ce qu'il espérait. Hormis que les hommes ne se battent pas avec des fusils, il semble que la guerre continue, guerre d'intérêts, guerre de rancunes, guerre oblique, sournoise, sans générosité et sans noblesse, où rien ne vient dissimuler, sous un mirage de gloire, la violence des passions humaines. Il faut attendre qu'un peu d'apaisement se fasse dans les esprits pour juger de ce qui s'est passé en Europe depuis 1918 : il faut attendre que l'œuvre poursuivie par les nations rassemblées à Versailles se soit assise dans le cœur des hommes.

Le caractère de la paix de 1919 est que ses auteurs ont voulu régler à la fois tout l'ensemble des questions qui, depuis tant

d'années, troublaient l'Europe, sur le Rhin, sur le Danube, au Danemark et dans l'Adriatique, dans l'Orient slave et dans l'Orient musulman. L'histoire a vu souvent, le plus souvent même, des traités particuliers qui règlent et terminent, après une guerre, un différend entre deux ou plusieurs nations. Les traités de 1919 ont voulu davantage : ils forment un règlement général et ils donnent une constitution nouvelle à l'Europe et, par là, la guerre à laquelle ils ont prétendu mettre fin, apparaît de plus en plus, non pas comme un simple conflit armé entre plusieurs nations, mais comme une révolution qui a ébranlé le vieux monde tout entier.

Je ne connais dans le passé que deux instruments de paix qui aient eu ce caractère de généralité : la paix de Westphalie en 1648 et les traités de Vienne en 1815. Ç'avait été, au sens propre du mot, des traités organiques. L'Europe de l'ancien régime était sortie des délibérations des plénipotentiaires réunis à Munster, et les guerres et les traités survenus ensuite, de 1648 à la Révolution française, avaient pu modifier des détails, mais n'en avaient altéré ni l'ordonnance ni l'équilibre.

D'autre part, le dix-neuvième siècle tout entier a vécu sur le plan imaginé par les représentants des puissances rassemblées à Vienne en 1815. Lorsque l'édifice qu'ils avaient élevé, déjà ébranlé par les coups que lui avaient portés Napoléon III, M. de Cavour et M. de Bismarck, s'est écroulé en 1918, il a fallu tout reconstruire et non point se contenter d'une solution de fortune.

On peut se demander pourquoi cette paix de 1919 n'a pas apporté au monde l'apaisement qui jadis a suivi la paix de 1815; pourquoi l'imagination des peuples est encore écrasée sous les soucis et les craintes de la guerre. J'y vois quant à moi deux raisons.

La première est que les traités de Vienne n'avaient pas cru innover. Leurs auteurs avaient considéré la tempête déchaînée sur le monde par la Révolution et l'Empire comme un bouleversement passager : ils avaient cherché et ils avaient cru réussir à

rétablir dans la mesure du possible l'Europe d'avant la Révolution. Talleyrand s'était fait une arme de la légitimité et les combinaisons politiques du traité de Munster étaient, d'après lui, les fondements d'un droit supérieur qu'il opposait aux appétits d'un Hardenberg et aux intrigues d'un Metternich. La société d'alors avait plus de liens que nous n'imaginons avec celle de l'ancien régime : elle a cru qu'elle pouvait se reposer dans ce qui apparaissait comme la constitution politique naturelle de l'Europe.

Aujourd'hui, cette société un peu fermée n'existe plus, et c'est là à mon sens la deuxième raison qui crée une grande différence entre l'état de choses actuel et celui qui a suivi la paix de 1815. Les germes semés dans le monde par les armées de Napoléon ont fructifié. La démocratie domine partout et, avec elle, un nationalisme d'horizon un peu court, et qui ne se contente plus de s'appeler simplement, comme autrefois, patriotisme. C'en est fini des guerres de magnificence et aussi des guerres politiques, entreprises par les gouvernements pour des intérêts dont les peuples ne comprenaient pas toujours l'importance. Il n'y aura plus que des guerres où les peuples engageront tous leurs enfants, toutes leurs richesses, leur existence même. Une nouvelle société européenne est née, et c'est à cette société nouvelle que la paix de Versailles a cherché à donner une base solide reposant sur le consentement des peuples et la satisfaction des aspirations nationales. C'est un équilibre nouveau qui se forme et cela ne va point sans qu'il y faille du temps.

Il ne faut donc pas s'étonner si, remué jusque dans ses profondeurs, le monde est encore troublé. Je souhaiterais nous voir apporter dans la paix la même constance, la même force d'âme, le même esprit d'union que nous avons montrés pendant la guerre. La paix n'appartient qu'aux hommes de bonne volonté.

Notre cher pays a montré tant de vertu au jour d'épreuve qu'on peut tout espérer de lui. Son esprit de modération, son ardeur au travail, son courage lui ont permis dans le passé de se relever après des catastrophes sous lesquelles d'autres auraient succombé. Ne nous laissons donc pas émouvoir par les appa-

rences d'un désordre général qui atteint nos rivaux autant et plus que nous-mêmes, et plaisons-nous à chercher dans les témoignages d'un passé que notre Société aime à faire revivre, les motifs de croire en nous-mêmes et d'espérer dans le triomphe de l'éternelle justice.

De grands changements se sont produits au cours de cette année dans notre Société. La fusion avec la Société d'histoire générale, dont je vous avais entretenus l'an dernier, est devenue un fait accompli. Le Conseil d'État l'a consacrée, et nous rendons grâce à M. Hébrard de Villeneuve qui nous a prêté son amical et puissant concours. Tout en conservant notre individualité, nous trouverons dans notre union avec la Société d'histoire générale une sorte de rajeunissement. Nos études en seront grandement facilitées. Le 2 juillet, aura lieu dans cette même salle la première assemblée qui réunira les deux Sociétés. Ce sera l'aboutissement de nos efforts.

C'est la quatrième fois que j'ai l'honneur de présider votre assemblée : il m'a paru qu'il se faisait temps pour moi de laisser le fauteuil à un plus jeune que moi. Votre comité a bien voulu accepter ma démission et je ne saurais assez dire à votre assemblée combien je lui ai de gratitude pour l'accueil qu'elle m'a toujours fait. C'est pour un ancien diplomate un grand honneur que de présider vos réunions.

Un de mes anciens collègues, mon ami, M. Dumaine, me succédera. Il apportera dans les fonctions présidentielles l'autorité qui vient de l'expérience et cette bonne grâce qui rend tout facile.

Qu'il me permette de faire un moment offense à sa modestie et de lui dire que nous nous félicitons tous de le voir prendre en mains les destinées de notre Société.

Jules Cambon,
de l'Académie française.

LE DERNIER PROJET D'ALLIANCE FRANCO-POLONAISE

(1792-1793)

(Fin[1])

II. — Les patriotes polonais réfugiés en Saxe.

Pendant que ces tractations ont lieu entre les trois ennemis de la Pologne, des démarches, ayant différents points de départ, sont faites par les Polonais pour se rapprocher de la France. Ce sont les clubs de Varsovie, les patriotes de Leipzig et le roi de Pologne, qui en prennent l'initiative ou s'y entremettent.

Vers la moitié de décembre, La Roche devait être à Paris en compagnie d'Adalbert Turski, tous deux avec l'intention d'entrer dans les rangs de l'armée républicaine. La Roche, très pressé, se dirigea vers l'armée de Strasbourg en recommandant au ministre son compagnon de voyage par une lettre dans laquelle il l'appelait « vertueux républicain », connu de Descorches et dont celui-ci devait entretenir le ministre, tant sur ses qualités que sur sa mission.

Turski, en effet, a joué un rôle considérable dans l'histoire des dernières révolutions de Pologne. Son caractère politique et sa mission sont expliqués dans la lettre adressée par Lebrun au président de la Convention nationale le 29 décembre.

« Le citoyen Turski, y lisons-nous, nonce à la dernière Diète révolutionnaire de Pologne, pénétré d'admiration pour nos principes de liberté et d'égalité et de haine pour la tyrannie qui

[1] Voir *Revue*, année 1923, fasc. I, p. 257.

en a renversé l'édifice dans sa patrie, est venu me demander, en son nom et en celui de ses concitoyens, de solliciter la faveur d'être admis à la barre et de présenter ses hommages à la Convention nationale. Ce citoyen, qui pourrait jouir, à la faveur d'un grand nom et d'une grande fortune, d'une considération distinguée parmi les despotes et les tyrans qui persécutent sa triste patrie, renonce à tous ces titres et même à son nom, pour prendre celui d'Albert le Sarmate. C'est sous ce nom modeste qui convient seul au grand caractère d'un républicain qu'il demande cette faveur. Je vous prie, citoyen président, de vouloir bien m'instruire de l'heure à laquelle il pourra être admis [1]. »

Cette annonce, empreinte de la rhétorique de l'époque, correspondait quelque peu, semble-t-il, au caractère de la personne qu'elle introduisait. En réalité, Turski n'avait pas été nonce à la dernière Diète [2]. Il avait pris néanmoins, pendant ses sessions, une part plus active que maint d'entre les nonces dans les grandes réformes qui aboutirent à la révolution du 3 mai, et il y rendit plus d'un service à leur cause. D'abord, il se constitua dénonciateur d'un traître titré et puissant (grâce à l'appui des Russes), le prince Poninski, « homme famé chez nous comme un Cartouche titré l'eût été chez vous », suivant l'expression de Mostowski, dans une lettre adressée au *Moniteur*. Ce fut une action hautement civique pour laquelle il obtint les remerciements de la Diète et une récompense de 3 000 ducats. En dehors de cela, Turski, comme publiciste, prit part aux discussions sur l'hérédité du trône, qui était un des points cardinaux de la réforme. Il s'y opposa d'abord au nom des principes républicains [3]; il renonça ensuite à cette opposition après s'être aperçu qu'il soutenait la cause des réactionnaires [4].

[1] *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 428.

[2] Cette erreur avait été commise par le sénateur Mostowski, habitant Paris, dans le *Moniteur* du 2 janvier 1793.

[3] Dans une brochure intitulée : *Pensées sur les rois, les élections et le gouvernement futur de la Pologne* (en polonais). Varsovie, 1790.

[4] Dans une brochure intitulée : *Conversion politique d'Adalbert Turski* (en polonais). Varsovie, 1792.

Très actif dans les clubs républicains de Varsovie, il y représentait les idées les plus avancées. Nous le retrouvons plus tard dans l'armée française, sous Dumouriez, auquel il fut recommandé par Lebrun, avec le rang de colonel et, plus tard, dans les légions polonaises.

Le 30 décembre 1792, Turski fut admis à la barre de la Convention, où il se présenta en compagnie d'autres réfugiés polonais habitant Paris. C'était un dimanche. Le discours qu'il y prononça avait été, on ne peut en douter, approuvé par ses concitoyens. Il donnait une expression très vigoureuse des sentiments qui unissaient la Pologne à la France républicaine, de l'admiration de son auteur pour l'œuvre entreprise par le peuple français, notamment la destruction du pouvoir absolu. Il contenait, en outre, la condamnation de tout ce qui avait été fait par la Confédération sous l'inspiration des puissances étrangères. C'était la réparation, par un représentant du peuple polonais, de l'insulte faite au ministre français par les usurpateurs du pouvoir. Ce discours exprime si bien l'enthousiasme et la foi que les peuples mettaient en la République française qu'il nous semblerait mériter une reproduction totale; nous en soulignons les points principaux.

« Citoyens Représentants du Peuple français, disait Turski, avant qu'entraîné par l'exemple de vos vertus civiques, par la gloire de vos armes, et par ma haine contre les tyrans, j'aille me ranger sous les drapeaux de la liberté, servir la majesté du peuple et purger la terre des brigands couronnés, *recevez l'hommage de reconnaissance que mes concitoyens vous payent par ma bouche, pour l'intérêt que votre ministre, en nous quittant, a bien voulu prendre à notre situation critique. Les vœux de mes compatriotes m'obligent également à vous recommander le citoyen Marie Descorches; il a, à son départ, emporté les regrets des patriotes et excité l'inimitié des ambitieux.*

« Citoyen d'une nation opprimée par de puissants despotes, pour avoir songé à étendre les limites de sa liberté trop resserrée, je cherche le salut de ma patrie dans une terre où

l'homme, rendu à sa dignité primitive, promet d'être plus compatissant au malheur de son semblable, et ne sait voir ses chaînes sans la généreuse envie de les briser.

« Ma tâche ne sera point indigne de la fierté républicaine que le comble des revers ne doit point abattre. Je ne viens point ici, en aristocrate mécontent des souhaits de sa nation, ni en fidèle et souple agent d'un maître, déployer l'orgueil ou la bassesse, intriguer et ramper auprès d'une puissance étrangère pour emporter dans son pays des instruments de la tyrannie et des privilèges d'oppression. Un pareil rôle, trop peu fait pour un homme libre, ne se joue qu'auprès des despotes et par des ambitieux ou des esclaves : il n'en est pas ainsi de ma démarche.

« *Pénétré du malheur de ma nation libre, j'implore pour elle l'assistance d'une République. Dix millions d'individus composant le peuple polonais, voilà mon maître, voilà mon souverain. L'intérêt général de ma patrie, les gémissements de mes concitoyens opprimés, vexés et avilis, ce sont là les points de mes instructions. L'amour de ma patrie, celui de la liberté, la confiance de mes compatriotes, ce sont là les motifs de ma mission, digne, je crois, d'un homme libre, digne de vous, représentants.*

« *Français ! Vous avez mérité d'être les juges, les protecteurs des nations ! En restituant, dans un moment, par les progrès rapides de votre sublime révolution, au genre humain tout ce qui lui a été ravi par des siècles de barbarie, vous avez surpassé la grandeur de tous les peuples qui ont brillé sur la terre : c'est un aveu qui nous est dicté par la vérité autant que par l'intérêt. Continuez et bientôt cette justice vous sera rendue par le reste des humains.*

« La confiance qu'on met en vous, l'admiration que vous excitez ne doivent-elles pas être sans bornes, après qu'on vous a vus, avec une poignée d'enfants de la patrie, ne connaissant point la discipline, écraser et chasser loin de vos frontières des nuées de satellites, blanchis sous les armes des rois? Faits pour établir le règne de la liberté sur toute la face du globe et pour changer les opinions, vous avez fait voir à l'univers étonné, qu'aux prises avec un peuple qui veut et sait être libre, les héros

du despotisme ne sont que des fanfarons ignorants, des capitaines imbéciles et des êtres ridicules : et, dans peu, ils apprendront qu'ils sont des coupables. *En plaidant devant votre auguste assemblée la cause de ma patrie, je la vois déjà changée. Vous nous accorderez votre assistance, parce que vous êtes libres et que nous voulons l'être;* elle brisera le joug de ma nation, parce que ce sera l'assistance des Français.

« Ah! combien auprès de votre fraternité, que j'implore au nom de mes compatriotes, paraît peu respectable la protection qu'accorde aux ambitieux la tsarine maricide! Parvenue au trône despotique par les horreurs de la violence, elle cherche de l'éclat pour son sceptre sanglant, en protégeant, en caressant les traîtres, les conspirateurs, les oppresseurs de la patrie. Flattera qui voudra cette prétendue Sémiramis du Nord; je ne puis, moi, que la haïr comme Polonais et la détester comme homme. Alliée et amie de notre République n'a-t-elle pas assenti au partage de notre pays? N'y a-t-elle pas participé? Vieillie dans les préjugés antiques et dans l'exercice du plus outré despotisme, c'est elle, c'est cette première ennemie de l'humanité qui aujourd'hui arrête avec le plus de force les progrès de la liberté et la régénération du genre humain. C'est elle qui, en propageant par des moyens dégradants sa politique désastreuse, s'efforce de ramener l'univers aux lois du fanatisme religieux, de la bassesse, des perfidies, de l'ambition, de l'égoïsme et de tous les vices qui font la base de son régime et sont le contrepied des sentiments républicains.

« Elle protège nos usurpateurs, elle nous opprime, et pourquoi? Pour avoir, à votre exemple, reconnu les droits de l'homme, pour lui avoir reproché avec vigueur sa fourberie, ses injustices et ses atrocités à notre égard. Ma nation est malheureuse, mais je suis fier d'en être citoyen. C'est en les tendant vers le genre humain; c'est en les armant pour leur patrie, que les Polonais ont eu les bras enchaînés.

« *Destructeurs de la tyrannie! Législateurs du monde! Vengez-nous, vengez-vous : notre cause est commune. Je réclame votre amitié*

au nom de cette nation, qui, par sa haine antique contre le despotisme, oubliant aisément tous les préjugés qui abaissent l'homme, est aujourd'hui de tous les peuples le plus mûr pour la régénération.

« Premier peuple de l'univers, *Français, nous sommes vos élèves ;* les rayons de la masse de vos lumières ont atteint les cœurs des Polonais ; ils les échauffent au milieu de l'oppression. *Malgré la présence de cent mille barbares, qui inondent notre pays, l'autel de la liberté ne cesse d'exister chez nous ; il n'est point renversé ; il n'est que chancelant. Français ! Soutenez l'autel dont aujourd'hui vous êtes les premiers pontifes.*

« Ma nation n'a rien fait pour mériter votre indifférence. Victime de sa confiance, elle n'a d'autres torts que ceux des belles âmes qui, concevant difficilement la bassesse de la duplicité et l'infamie du mensonge, se reposent sur des engagements solennellement contractés ; elle s'est laissé trahir par un allié qui, pour la gagner, avait pendant quatre ans porté le masque et tenu le langage séducteur d'un honnête homme. Ce n'est que le temps qui dévoila le personnage odieux ; et la Pologne vit trop tard que Guillaume, faisant l'homme de bien, n'était qu'un roi, qu'un voleur couronné, fait pour signifier par l'éclat du diadème, mais incapable de briller par celui de la vertu.

« A l'exception des fautes de ce genre, ma nation s'est acquittée de tous les devoirs civiques ; et, si nous n'avons pas soutenu vos efforts, c'est que, par la position topographique de notre pays, nous faisons le point central du cercle despotique dont nous entourent nos voisins jaloux.

« Telle est la proportion fatale de nos forces à celles de nos ennemis ; circonstance à laquelle n'ont point eu égard les auteurs calomniateurs de ma nation, et qui, cependant, doit nous justifier pleinement de toutes nos fautes politiques qui, examinées de plus près, changeraient de face.

. . . .

« Échappé aux horreurs de l'oppression étrangère et organe de ma nation malheureuse, je puis donc, avec une confiance bien fondée, réclamer votre secours et votre fraternité, et *je pro-*

teste en votre présence, citoyens représentants du peuple français, au nom de mes compatriotes, que tout ce qui a été et sera opéré par la Confédération de Targowice, formée sous la tutelle et sous les armes de la Russie, est illégal, attentatoire à l'intérêt, à l'honneur, à l'indépendance de ma nation, et, par conséquent, nul.

« Il est temps que le règne des despotes disparaisse de la terre, après que la souveraineté du peuple français est établie. *Vos législateurs ont appris aux nations à penser, à l'homme à se connaître. Vos guerriers ont fait trembler tous les trônes et pâlir tous les tyrans ;* les satellites des rois fuient à l'aspect de vos étendards et de vos glaives patriotiques : pour sauver des nations il vous suffit de marcher. L'espace des lieux ne vous arrêtera point; les Romains avaient franchi de plus considérables espaces; et, par la nature de votre politique, par les motifs de vos combats, par le genre de vos lauriers, vous surpassez les Romains. »

Ce discours contenait quelques points de principe d'une grande importance pour comprendre la base des relations, qui s'établirent dans ce moment historique entre la France et la Pologne, et qui continuèrent de subsister jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle. Remarquons d'abord que c'était la cause de la Pologne portée devant une cour internationale, dont la compétence n'évoquait point de doutes, d'après les idées des hommes de la Révolution, et pour des raisons indiquées dans le discours même. La France, en embrassant les intérêts de l'humanité, devenait par là même ce « Peuple Universel » qui avait le droit de juger les autres nations et le pouvoir de leur donner sa protection.

La base sur laquelle est fondée la demande d'assistance, ainsi que tout le plaidoyer, est aussi caractéristique; l'affaire de la Pologne s'y rattache à celle du progrès de l'Humanité : « Notre cause est commune. » La nation qui s'était mise à l'avant-garde de ce progrès, celle qui lui donnait la direction, ne pouvait naturellement refuser son soutien à une autre qui suivait sa voie, qui s'avouait son élève. A l'ambition égoïste on opposait l'intérêt commun de l'Humanité et les droits égaux des nations, de même

que les vices de l'ancien régime y étaient comparés avec les vertus du monde nouveau, naissant de ses débris.

Oui, les nations, quoique indépendantes et égales, sont soumises aux lois de l'Humanité entière dont elles forment les membres. Oui, il y a des nations élues et quasi prédestinées pour attirer les cœurs et les pensées de tous les peuples, leur amour et leur admiration : ce sont celles qui prennent l'initiative et la direction dans la marche du progrès; celles qui, par là même, représentent de la manière la plus pure les grands intérêts de l'univers; qui renient l'égoïsme étroitement national et identifient leurs intérêts avec ceux du monde civilisé, en les y incorporant au lieu de les opposer, en cherchant le bien particulier dans le bonheur commun, au lieu de le voir dans l'abaissement d'autres peuples, comme il arrivait de le faire à la diplomatie d'autrefois. Telle a été la France vers la fin du dix-huitième siècle; telle elle fut surtout pendant le court moment de la suprématie des Girondins : telle elle resta longtemps dans le cœur des peuples, car la majorité parmi les hommes fonde ses sentiments et sa conduite sur des croyances : il serait mal qu'il en fût autrement et que la foi dans une nation puisse être ébranlée par des faits passagers, ne représentant souvent que des déviations de la ligne réelle de l'évolution nationale. C'est sur ce fait que se fondèrent tous les succès moraux et réels du consulat et de l'empire, malgré certaines divergences de leur politique avec ces principes.

Malheureusement la France ne put se maintenir à la hauteur morale qu'elle avait atteinte dans les premiers mois de la République. Tous les revers de la Révolution et toutes les réactions désastreuses qui les suivirent en furent la conséquence.

Turski, dans son discours, posa clairement le principe qui était, en 1792, celui de tous les Polonais bien intentionnés et qui resta celui de toutes les révolutions et insurrections polonaises au dix-neuvième siècle. Ce principe était : *l'unité de buts et de voies de la Pologne pour sa libération avec ceux de l'émancipation*

du genre humain. Tous les succès de ces révolutions ont été la suite de l'application de ce principe; tous leurs insuccès, la conséquence de la prépondérance des éléments qui l'en éloignaient.

La réponse du président Treilhard, accompagnée d'un baiser fraternel, fut brève et non équivoque. « Le jour de la destruction des tyrans est arrivé, dit-il; vos yeux reverront votre patrie indépendante et libre. Dites à Malachowski, à Potocki et à tous les chefs de la révolution polonaise que l'instant n'est pas loin où les deux républiques de Pologne et de France, après avoir brisé tous les instruments des despotes, fraterniseront en paix et jouiront de tous les avantages de la liberté et de l'égalité. » Turski fut invité aux honneurs de la séance. Son discours et la réponse du président se trouvent reproduits dans le *Moniteur* du 31 décembre 1792. Il fut aussi imprimé à part par l'ordre de la Convention.

*
* *

La démarche de Turski fut une introduction patente et populaire à la liaison secrète et plus réelle qui se préparait entre le gouvernement français et le groupe des patriotes à Leipzig. C'était une exposition de principes, un appel à l'opinion publique, sanctionné par une assemblée législative qui se trouvait investie du pouvoir suprême dans la nation. Elle fut généralement approuvée par les Polonais. Parandier renouvela au nom des patriotes polonais, à Leipzig, les sentiments de reconnaissance au ministre (dépêche du 13 janvier 1793), en faisant quelques restrictions concernant les ménagements de l'adresse de Turski par rapport à Stanislas-Auguste et à ceux qui suivirent son exemple après le 24 juillet. Tout en admettant que cette adresse fût remplie de sentiments patriotiques, il en relevait quelques erreurs importantes : « 1° Turski ne dit pas un mot de la trahison du roi de Pologne; 2° il dénature cette vraie cause de l'inutilité des efforts de la nation; 3° il ne dit rien du projet du roi de dé-

truire l'armée par les ordres qu'il lui donnait de concert avec la Russie, ainsi que pourra le certifier le citoyen Kosciuszko; 4° il a cherché à disculper le roi, en annonçant comme patriotique la bassesse de quelques aristocrates auprès de la Russie et de ses partisans, par leur accession criminelle à la Confédération de Targowice[1].

« Le ménagement avec lequel je combats les assertions du citoyen Albert, ajoutait Parandier, prouve le cas que je fais de sa personne; mais, depuis son enfance, il vivait des bienfaits du roi qui lui donnait une pension de dix ducats par mois. » Après l'affaire avec Poninski, « il s'était excusé de prendre cette pension du roi. Il a passé plusieurs jours avec nous à Leipzig. Ses sentiments m'ont paru les mêmes à l'égard du roi. Il a tenu notre langage... Mais, à la lecture de son adresse, il n'y a eu qu'une voix sur ses infidélités, sur son oubli... Au reste, *tous les patriotes conviennent que son adresse, en général, a produit un grand bien,* tout infidèle qu'elle est, et ils ne lui en sont pas moins reconnaissants. Combien les rois ont cependant de moyens pour engager au silence[2] ».

Les reproches faits par Parandier à Turski ne nous semblent pas porter atteinte à son caractère civique; c'est au contraire un trait plutôt louable de sa conscience privée que de ne pas avoir voulu mal parler de Stanislas-Auguste, qui a été son bienfaiteur, tout en condamnant la royauté en général; de même en ce qui concerne le refus de la pension, au moment où il entra dans une voie politique contraire à celle que suivait le roi.

Parandier joignait à sa dépêche une réplique destinée au *Moniteur*, sous le pseudonyme de « Benjamin Polonais[3] ». Nous y

[1] Dans le passage que nous avons omis, Turski était allé en effet trop loin dans son désir de disculper les Polonais de tous les reproches qu'on pouvait leur faire. Il tâchait de représenter l'adhésion à la Confédération comme une tentative de sauver ce qui restait à sauver et de préparer ainsi les ressources pour une lutte à venir. C'était le motif avancé par le groupe des amis du roi, résidant à Dresde, comme nous l'avons vu.

[2] *Cor. pol.*, vol. CCCXXI, fol. 22, n° 5.

[3] *Loc cit.*, fol. 31.

relèverons un seul passage. Les patriotes, dit-il, « ont répété avec toi ces paroles sacrées : « Dix millions d'individus composant le « peuple polonais : voilà notre maître; voilà notre souverain. » Tu dois sentir qu'après avoir reconnu une puissance aussi respectable, ils n'ont pu ensuite affaiblir ses moyens et ses forces en disant avec toi : « Si nous n'avons pas soutenu par nos efforts « ce que, par la position topographique de notre pays, nous fai- « sons le point central du cercle despotique dont nous entourent « les voisins jaloux »; mais bien au contraire : « Si notre « énergie eût été secondée, si nos désirs, si fortement mani- « festés, n'eussent pas été déjoués; si Stanislas n'eût pas trahi « notre confiance, ce point central du cercle despotique serait « devenu celui de la destruction de la tyrannie, de l'empire de « la liberté, ou nous n'existerions plus. »

A ces divergences près, l'adresse de Turski, comme nous l'avons vu, coïncidait parfaitement avec les sentiments des patriotes habitant Leipzig[1]. Avant de passer aux démarches de ces dernier, qui servirent de point de départ à ses engagements plus formels, nous devons consacrer quelques mots à celle que tenta le roi de Pologne.

Nous entendons parler de l'intention de Stanislas-Auguste, depuis la fin de novembre, d'envoyer Little Page à Paris avec une mission secrète. Ce personnage, que nous rencontrons un peu partout, en Europe et en Amérique, appartenait à la classe très nombreuse dans ces temps de chercheurs de fortune, cosmopolites tâchant de s'introduire chez les grands du monde et particulièrement dans les cours, prêts à servir celui qui récompensera bien leurs services. Lui et Piattoli[2], dont nous parlerons plus bas, ainsi

[1] La démarche de Turski provoqua une note de la part du gouvernement russe, à laquelle la Confédération répondit en l'appelant « celui qui n'a de commun avec la Pologne que la naissance et le nom, qui n'a laissé dans sa patrie que des dettes, qui peut changer avec le climat sa manière de voir, tel est celui qui a fait un étalage de ces paroles à la Convention ». Voyez *Moniteur*, 1793, n° 91. Le correspondant du *Moniteur* communique cette réponse, « persuadé que les injures de traîtres à la patrie sont l'éloge de bons citoyens ».

[2] Sur l'abbé Piattoli, voy. *Souvenirs de la duchesse de Dino*, publiés par la

qu'un groupe de Polonais, tous entretenus par le roi, représentaient à Leipzig les intérêts de Stanislas-Auguste qui voulait se réhabiliter devant la nation et la France, se rapprocher de ses anciens compagnons de réforme, sans toutefois rompre avec les Russes. « Il (le roi) voudrait lui faire sonder l'esprit de la France à l'égard des amis de la République en Pologne qui, par conséquent, ne sont pas les siens, et être aux aguets pour savoir ce qui pourrait se faire à cet égard », disait Parandier sur cette mission de Little Page, et il prie le ministre de la part de Potocki « de lui rendre son séjour le plus désagréable que possible[1] ». Ce projet ne réussit pas, semble-t-il, à cause de l'opposition du ministre russe ; mais des tentatives analogues recommencent au début de l'année 1793. En transcrivant le contenu des lettres que la citoyenne Descorches avait fait passer à Lebrun, Parandier cite entre autres celle-ci : « Qu'un nommé Maliszewski, chargé des intérêts du roi, du primat et de toute la clique Poniatowski, avait cherché en vain à captiver la confiance des Polonais, à Leipzig, pour être chargé de leurs instructions auprès du ministère de la France ; qu'il a voulu même en imposer au maréchal Potocki en déclarant qu'il marcherait seul, se disant être en correspondance avec Condorcet, Rabaud, Barrère, Dupont, Sieyès, et même avec le citoyen Lebrun, ministre des Affaires étrangères ; mais que, s'apercevant que tout ce ton d'importance ne faisait pas grand effet, il a confessé au maréchal Potocki qu'il était en correspondance avec le roi et chargé particulièrement de demander des ménagements pour lui. Il a même communiqué les instructions, contenues en quinze articles, qui n'établissent rien, ne jettent aucune lueur. Leur conclusion est de demander l'indépendance de la Pologne et d'intéresser la France pour en faire la demande, lorsqu'il sera question de la paix. Maliszewski va être suivi par un Italien intrigant, appelé Piattoli, et plusieurs autres chargés des mêmes

comtesse Jean DE CASTELLANE (Calmann Lévy), et *Mémoires du prince Adam Czartoryski*, t. I, 392.

[1] *Cor. polon.*, vol. CCCXX, fol. 356 (24 nov. 1792).

intérêts. Parmi les lettres que j'avais ordre de vous communiquer, il y en avait une de ce Piattoli au citoyen Descorches, remplie d'hypocrisie et de fausseté, pour voiler les motifs réels de sa prochaine arrivée à Paris, et ne sont que les intrigues de Stanislas dit Auguste.

« Il serait monstrueux, ajoute Parandier, de faire entrer dans le calcul de nos moyens d'influencer la Pologne les basses intrigues de celui qui a précipité sa perte de la manière la plus infâme et qui, voyant actuellement la République française reprendre toute sa prépondérance dans la balance politique de l'Europe, voudrait se ménager de nouveaux moyens d'assurer sa couronne chancelante par des nouvelles trahisons. Mais son seul malheur d'être roi ne doit-il pas le repousser à jamais de notre confiance[1]? »

Une autre dépêche plus récente nous instruit du passage par Leipzig de Maliszewski et de « ses deux acolytes », l'abbé Piattoli et Mostowski[2], qu'il appelle « républicains d'un jour », sont « amis et confidents du roi » et ont accusé Descorches de jacobinisme. Comme but de ce voyage, Parandier indique celui de « sonder les intentions du ministère français à l'égard de la Pologne et, en cas qu'il y soit question de quelque changement, de chercher à intéresser en faveur de la personne du roi, de lui ménager ce qu'ils appellent la gloire d'abdiquer lui-même, pourvu cependant que la France fît payer ses dettes et assurer une pension convenable pour le faire vivre en satrape »[3].

Les faits et les suppositions émises dans les dépêches de Parandier sont parfaitement confirmées par la correspondance de Piattoli avec Stanislas-Auguste, que nous avons trouvée dans la collection de Léonard Chodzko, à Rapperswyl[4]. C'est ainsi que, le 5 janvier 1793, Piattoli écrit au roi : « Pour me mettre à mon aise, j'ai fait part ici de mon congé. Mes amis

[1] *Cor. pol.*, vol. CCCXXI, fol. 131 (22 février 1793).

[2] Il ne faut pas le confondre avec le sénateur Mostowski, qui habitait Paris lors de la démarche de Turski.

[3] Du 18 janvier 1793. *Cor. pol.*, vol. CCCXXI, fol. 12, n° 47.

[4] Musée polonais, à Rapperswyl. *Annales de Chodzko*, année 1793.

en sont fâchés, je me suis bien gardé de les consoler. Je puis tout faire aujourd'hui sans alarmer les argus. » Dans la même lettre, il lui demande trois cents ducats. Un peu plus loin, nous lisons : « Les *Zasady* (principes) de Targowitsa, le plan d'alliance avec les trois cours et enfin les trois corps d'armée russes dans les trois provinces alarment les patriotes, aigris d'ailleurs par d'autres raisons. Il est à espérer qu'ils ne précipiteront pas les choses; mais si on continue de les pousser à bout, je ne réponds de rien. »

On voit qu'il s'agissait de savoir si les préparatifs d'une insurrection n'étaient pas avancés et de les retenir autant que possible. Un plan fondé sur la soumission partielle à la Russie — pour éviter le partage et peut-être conserver le trône — était établi. Son succès, du reste, devait dépendre de la fortune de la campagne contre la France : « Comme je savais les vœux de vos amis de se réunir à tout prix, pourvu que l'on fît d'abord une alliance avec la Russie et qu'on prévînt le partage, je vis le moment de venger votre honneur en insinuant à Votre Majesté de faire une démarche directe en Russie; d'engager Félix[1] à vous seconder et d'agir en tout d'une manière solennelle et énergique, afin que la nation et l'Europe vous rendent enfin justice. Je puis répondre à Votre Majesté que si le coup vous réussit avant l'ouverture de la campagne, Votre Majesté sera vraiment le sauveur de la nation; le succès vous justifiera complètement[2]... Votre Majesté attend le moment de soulever le voile dont Elle doit se couvrir aujourd'hui, écrit Piattoli le 16 février;... mais... avec de mauvaises nouvelles de Pologne et les nouveaux succès des Français à Deux-Ponts et dans la Hollande, je crains fort que toute réunion ne devienne impossible et que les projets en question n'aient des suites bien inquiétantes. »

Il s'agissait évidemment de « réunir » toutes les opinions en les attirant vers l'alliance avec la Russie; les succès de la

[1] Potocki.
[2] Lettre du 2 février.

France, en ravivant les espoirs des patriotes, favorisaient au contraire une « division » par rapport à ces tendances. Vains espoirs! L'opinion générale était pour la France et contre la Russie; c'est-à-dire pour la Révolution et contre l'ancien régime. Piattoli attribuait tout au seul succès des armes françaises.

Parandier fondait son opinion sur l'idée de la communauté d'intérêts des peuples dans leur tendance à la liberté, ce qui rattachait la Pologne, à la France. Piattoli, au contraire, prenait pour base historique et philosophique l'unité des Slaves, qui devaient se réunir sous l'hégémonie de la Russie, idée dont l'initiateur a été, semble-t-il, Hugues Kollontaï, le chancelier. Celui-ci, tout en étant un des chefs des patriotes, avait conseillé à Stanislas-Auguste d'adhérer à la Confédération de Targowitsa, au moment où l'armée russe entrait en Pologne. Quand la duplicité de Catherine ressortit dans toute sa sordide nudité, il changea de ton et promit au roi de « le venger par sa plume ». Son mémoire est intitulé : *Catherine a-t-elle montré dans sa conduite envers la Pologne ce génie politique que la flatterie et l'imbécillité s'obstinent à lui accorder?* Il a été retrouvé par M. Dembinski et publié sous le titre : *Le Génie politique de Catherine II*, dans un recueil mémorial de l'anniversaire triséculaire de l'Université de Léopol 1911. Piattoli était très bien renseigné et avait à sa portée tous les documents officiels qu'il se faisait envoyer à Leipzig par Stanislas-Auguste. Son appréciation de la situation est très juste et son critère : « Honnêteté, c'est le bien des nations. » Dans une de ses lettres, il reproche à Stanislas-Auguste d'avoir, dans toutes ses démarches et rapports avec Catherine, poursuivi plutôt ses buts personnels que l'indépendance et l'honneur de la nation[1].

« Les mêmes sentiments envers la France, écrivait Piattoli, sont répandus ici et partout; toutefois la campagne doit décider de cette nation et peut-être de plusieurs autres. »

[1] Voyez l'opuscule cité, page 17.

Mostowski continua de demander de l'argent à Stanislas-Auguste jusqu'en 1794 [1]. Piattoli, comme Parandier, travaillait à une histoire des derniers événements en Pologne; chacun la rédigeait évidemment dans un esprit différent. Le groupe soutenu par le roi cherchait à le réhabiliter, en alléguant le désir de sauver la Pologne en se soumettant à la Russie.

Les tentatives dans le genre déjà mentionné se renouvelleront plus d'une fois pendant l'époque des luttes pour le rétablissement de la Pologne, à la fin du dix-huitième siècle. On fondera l'espoir de ce rétablissement, incomplet évidemment, aussi bien sous le point de vue territorial que sous celui de l'indépendance, tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre des puissances copartageantes. On voudra profiter des oppositions d'intérêts, réelles ou supposées, entre la puissance choisie (habituellement à cause d'une sympathie personnelle ou des influences qu'on croit avoir auprès de sa cour) et les deux autres. On associera la première avec des puissances non intéressées au partage de la Pologne d'une manière plus ou moins fantaisiste.

Tous ces plans étaient d'avance voués à l'insuccès; ils prenaient une voie opposée à celle que suit la marche de l'histoire : à celle du progrès. Ils ne pouvaient donc aboutir, dans le meilleur cas, qu'à éloigner l'heure de la résurrection. Les plans conçus dans le même esprit, avec une réduction beaucoup plus considérable de l'intégralité et de l'indépendance, continuèrent à se former pendant toute la durée du dix-neuvième siècle. Ils caractérisent les partis et les opinions qu'on nomme en Pologne « pactisatoires », s'opposant aux tendances plus énergiques, qui aboutissaient à de vraies tentatives révolutionnaires et aux insurrections. Celles-là forment le courant principal, le mouvement d'avance, tandis que les « pactisations » ne sont que des ruisseaux reculant par rapport au courant dominant.

En 1793, le courant avancé était représenté par le comité de Leipzig, formé d'hommes qui avaient joué un rôle distingué

[1] Lettre autographe, datée du 24 juillet 1794, à Rapperswyl.

dans les réformes récentes et occupé les sommets du pouvoir politique, ainsi que d'un grand nombre de groupes de conspirateurs, disséminés dans toute la Pologne. L'armée non encore dissoute, quoique démembrée en corps insignifiants entremêlés de divisions russes, en formait la source principale.

Nous avons vu déjà comment les relations avec la France avaient passé naturellement — après les insultes faites par la Confédération à Descorches — à cette partie prépondérante de la nation, qui avait sa représentation légale dans la Diète prorogée, mais non dissoute formellement et par conséquent conservant son autorité légale. Il s'agissait à présent d'entrer en relations plus directes et plus intimes avec cette représentation de vrais intérêts et de vrais désirs du peuple polonais, par l'intermédiaire d'une personne choisie par le comité de Leipzig. Cette proposition fut faite par Lebrun qui, en même temps, offrit à tous les patriotes habitant la Saxe l'hospitalité de la France.

Il y eut un moment où ce projet fut pris en considération, d'autant plus qu'à la nouvelle de l'exécution de Louis XVI, la situation des émigrés polonais à Leipzig parut très incertaine[1]. Mais, comme ces appréhensions ne furent pas justifiées, on se décida à y rester à cause du peu d'éloignement de Varsovie et de la facilité de conserver les relations avec le pays. On tâchait d'y retenir tous ceux qui pourraient être utiles pour les affaires. Dans sa lettre à Descorches du 15 novembre, Parandier annonce qu'il a retenu Malachowski, maréchal de la Diète, qui était en train de partir en voyage pour l'Italie : « J'avoue, ajoute-t-il, que, d'après nos entretiens ici, je lui ai promis comme probable votre excursion à Leipzig, ou dans une autre ville, pour nous mieux entendre. Votre lettre demande ou un rendez-vous général de notre part, ou une mission d'une personne de confiance. Quant au rendez-vous, je ne saurais m'y décider, moi et

[1] « La colonie des patriotes polonais s'attend à chaque moment de se voir ici privée du droit d'azyle », écrivait Parandier le 14 février. (*Cor. pol.*, vol. CCCXXI, fol. 105.)

mes amis, sans un assentiment préalable de Malachowski, à qui je dois avec les autres cet égard... Quant à la mission... je l'embrasse avec Kollontaï et nos coopérateurs, non seulement parce que je puis répondre de l'identité de nos vues avec Malachowski, mais parce que Weissenhoff, que nous destinons à cette mission, réunit à toutes les qualités requises la confiance personnelle de Malachowski... Je compte que dans une vingtaine vous l'aurez à Paris. »

Weissenhoff était à Dresde au moment où Parandier exprimait cet espoir sans l'avoir vu, ni obtenu sa réponse. L'état de sa santé ne lui permit pas d'accepter cette mission. C'est alors qu'on se décida à choisir Kosciuszko.

III. — La mission de Kosciuszko en France.

Nous avons quitté Kosciuszko au moment où Descorches attendait une proposition de sa part pour entrer dans l'armée française. Son caractère civique, ainsi que ses talents militaires, manifestés pendant la campagne de 1792, le rendirent populaire et attirèrent vers lui l'amour et le respect de ses concitoyens. Obligé de quitter Varsovie, où son séjour n'était plus en sûreté, il partit pour la Galicie. « Kosciuszko est à Léopol, écrivait Parandier le 24 novembre; les Allemands lui donnent des fêtes, révèrent ses talents et ses qualités. » Un mois plus tard, les lettres, arrivées de Galicie, apportaient la nouvelle des instances faites au général Kosciuszko pour entrer au service de l'Autriche. Il s'y refusa absolument. Ce refus et surtout la qualité de citoyen français, dont il a été honoré, le rendent suspect. Il reçoit l'ordre de quitter le pays[1]. Se conformant à ces injonctions, Kosciuszko quitte la Galicie le 5 décembre. A la frontière polonaise, un détachement de Cosaques l'attendait, prévenu de son départ par les Autrichiens. Ce n'est que grâce à un

[1] Bonneau, 22 décembre. *Corr. pol.*, vol. CCCXX, fol. 417.

déguisement et à la présence d'esprit du domestique qui l'accompagnait que Kosciuszko leur échappe[1]. Le 12, il arrive à Cracovie; le 17, il était à Wroclaw (Breslau) et, avant le 25, il rejoignait le groupe patriote de Leipzig.

Il est temps de donner les portraits des principaux personnages qui composaient cette réunion.

Le plus éminent par sa position, et par la réputation d'Aristide polonais qu'il avait gagnée à la Diète, était Stanislas Malachowski, maréchal de la Grande Diète. C'est de lui qu'en dépendait la convocation. Au moment dont nous parlons, Malachowski ne se trouvait plus à Leipzig. Après avoir fait ses arrangements avec le groupe des patriotes, il était allé à Venise avec Sapieha. Le second par l'influence, par l'âge et par les mérites, était Hugues Kollontaï, ex-chancelier, savant et écrivain, auteur des *Lettres à Malachowski*, publiées pendant la Diète réformiste, où il exprimait ses idées sur les réformes nécessaires. Il habitait Dresde où il jouissait de la protection du prince de Saxe. Il était en correspondance continuelle avec Leipzig, ainsi qu'avec ceux des patriotes qui étaient ailleurs.

Le maréchal Ignace Potocki, quoique plus jeune, peut être placé en troisième ligne, tant par ses mérites lors de la révolution du 3 mai que par son activité actuelle. C'est lui qui a été le promoteur principal de l'alliance avec la Prusse. Désabusé et guéri de ses illusions sur l'honnêteté de ce gouvernement, il mettait à présent tous ses efforts et toutes ses ressources en œuvre pour obvier aux conséquences fâcheuses des erreurs de sa politique de 1790. C'est avec lui que Parandier était lié particulièrement. On peut donc présumer que ses opinions trouvaient un certain reflet dans les dépêches envoyées au ministère de Paris. Parandier a donné sa silhouette, dont nous empruntons les traits principaux : « Ignace Potocki a quarante-trois ans[2]; il est grand, sa stature est athlétique, son visage doux et agréable. Sa physionomie expressive prend toute la teinte de ses senti-

[1] Bonneau, 12 janvier 1793. *Corr. pol.* Vol. CCCXXI, fol. 9.
[2] C'était écrit au mois de janvier 1793.

ments. Son maintien est posé sans être grave, mais embarrassé, lorsqu'il parle à un homme pour la première fois. Il s'énonce avec grâce et précision; trop soigneux de généraliser sa pensée, qui paraît quelquefois subtile, et souvent elle est sublime. Avec beaucoup de connaissances, de talents et une imagination forte, il a peu de confiance en lui-même; il hésite de marcher seul et s'étaye souvent de l'approbation d'autrui. Dans les assemblées publiques, il n'a motivé son opinion que sur des matières importantes, et n'y a jamais parlé qu'avec l'accent de l'émotion. Les affections sociales ont pour lui de grands charmes; son enfant, sa famille, son ami sont sans cesse l'objet de son inquiétude et de ses soins. Il aime le peuple, mais il déteste la popularité. Sensible à la gloire, l'or est pour lui sans attrait; sa fortune, autrefois considérable, est assez dérangée, non par des caprices et des fantaisies — aucun sans-culotte n'en a moins que lui — mais par insouciance. Différentes successions, assurées à une fille unique, le laissent sans inquiétude pour l'avenir. Ses premières idées monarchiques se sont bien effacées et par la trahison de Guillaume, et par la barbarie de Catherine, et par la lâcheté de Stanislas. La Pologne-république, voilà son vœu; il lui désire des alliances, et celle de la France, dont il aime le pays et la révolution, lui paraît seule solide et, certes, tous les succès des soldats de la liberté n'ont pu que fortifier en lui cette opinion. »

Son attachement à la France n'était pas de date récente. Destiné par son père aux dignités ecclésiastiques, il fut envoyé à Rome au collège Mazarin. Il resta en Italie jusqu'à la mort de ses parents. Alors il vint en France, en visita les ports, les principales villes, les manufactures, les arts; s'arrêta peu à Paris et, après avoir vu Rousseau, Condillac et Mably, il retourna, défroqué, en Pologne, recueillir, à vingt et un ans, une fortune « beaucoup trop considérable pour son âge ». Il fut élu nonce dans plusieurs diètes, et ses vues sur la législation et l'économie attirèrent sur lui une opinion très favorable. Engagé dans les travaux de la Commission d'éducation nationale, premier minis-

tère de l'instruction publique en Europe, il invita Condillac à écrire sa *Logique*, comme livre d'études pour les écoles polonaises[1] : « Vous seul pouvez remplir cette tâche importante, disait-il dans une lettre, datée le 27 décembre 1777. Vous avez travaillé pour un prince souverain; refuseriez-vous d'appliquer votre ouvrage à l'usage d'une nation qui devrait l'être[2] ? »

« Ignace Potocki, dit Parandier, ami et collaborateur de Kosciuszko dans les affaires actuelles de la Pologne, est, en politique, ce qu'est Kosciuszko dans le militaire et, si l'un aura servi à délivrer sa patrie du joug étranger, l'autre contribuera à lui donner quelques lois sages. » Ce parallèle nous conduit immédiatement à celui auquel devait incomber le rôle le plus important dans les événements de l'année 1794, où son principal collaborateur aux affaires politiques sera Potocki : « Sa constitution est frêle, dit Parandier en parlant de Kosciuszko, sa physionomie est douce, mais sérieuse. Son extérieur est modeste, presque timide et, pour l'apercevoir, il faut le montrer. D'une conception facile et prompte, il rend ses idées d'une manière difficile et ténébreuse, surtout lorsque celui à qui il parle lui est peu connu. Peut-être sa sensibilité et l'habitude qu'il a de penser en plusieurs langues sont les causes de cette difficulté de s'énoncer. » Voilà l'extérieur de Kosciuszko en 1794, selon Parandier. Quant à ses opinions, nous savons qu'il était républicain décidé, et que c'est uniquement par sentiment du devoir qu'il s'était soumis à la majorité et porta les armes pour la défense d'une constitution monarchique en 1792. Parandier est très réservé sur ce point : « Kosciuszko, n'ayant jamais été nonce, n'a pas eu l'occasion de manifester publiquement ses opinions politiques. Je l'ai souvent entendu dire que, le territoire polonais une fois purgé de ses ennemis, que, ses concitoyens étant réunis en assemblée nationale, il ne demandait plus au ciel d'autre faveur que celle de pouvoir passer en paix

[1] Ce livre a été traduit en polonais et introduit dans les collèges, où il subsista jusqu'à l'époque réactionnaire.

[2] *Cor. pol.*, supplément 13.

des jours tranquilles et ignorés dans l'héritage de ses parents. » Ceci a été écrit pendant la dictature de Kosciuszko en 1794.

Niemcewicz, poète très renommé, était auteur d'une comédie intitulée *Le retour d'un nonce*, qui a été représentée pendant la grande Diète, accueillie avec enthousiasme, et contribua à la popularité des idées patriotiques. Elle représentait la lutte du nouveau courant avec le conservatisme. Nonce lui-même à cette Diète, Niemcewicz y manifesta ses convictions politiques avec une ardeur qui lui valut la haine particulière de la Russie et la réputation d'un révolutionnaire des plus dangereux. Aide de camp de Kosciuszko dans la lutte qui allait se déchaîner et partageant sa captivité en Russie, puis sa retraite en Amérique après son élargissement, Niemcewicz se tenait à Vienne pour être tout près du groupe et se mettre à sa disposition au premier appel.

Telles étaient les personnes dont les noms se rencontrent dans la correspondance, soit comme séjournant en Saxe, soit comme étant en relations intimes avec ceux qui y habitaient. Il faut ajouter la princesse de Courlande, dont les lettres sont souvent mentionnées et qui était en relations amicales avec les autres exilés.

Nous avons vu que Weissenhoff, ne pouvant accepter la mission à Paris, on décida d'en charger Kosciuszko, qui arriva à Leipzig au moment précis pour l'accepter.

Kosciuszko, par son caractère et par ses aptitudes, était tout le contraire de ce qu'on exige habituellement d'un diplomate. Trop honnête pour dévier de la ligne de la vérité, trop sincère pour feindre, trop modeste et timide pour vouloir ou pouvoir imposer, s'exprimant avec difficulté et détestant l'abus des mots, il présenterait un choix des moins justifiés s'il s'agissait de diplomatie dans le sens habituel du terme. Mais nous avons vu que les relations, qui venaient d'être engagées avec la France, devaient être fondées, selon l'opinion des patriotes polonais, sur des bases bien différentes de celles qui présidaient aux alliances d'ancienne date. Il ne s'agissait plus d'ensorceler une nation dans les buts égoïstes d'une autre, de l'attirer, en la décevant,

dans les voies sinueuses d'une politique de guet-apens et de rapine. Un but commun s'ouvrait au contraire devant tous ceux qui voulaient entendre la voix de la « raison et de la vertu » : l'idéal d'un nouveau monde à venir, d'un monde régi par les droits de l'homme et des peuples. S'unissant pour ce but commun, qui était l'intérêt suprême de tous, avait-on besoin de se tromper mutuellement? N'allait-on pas donc servir la « cause commune[1] »? Non, la sincérité et la droiture « républicaines » devaient remplacer désormais les tortuosités de l'ancienne diplomatie! La Convention n'avait-elle pas, pouvait-on alléguer, posé ce programme lumineux dans son décret du 19 novembre, annonçant que ses armes étaient prêtes à soutenir tout peuple qui se soulèverait contre le joug despotique? Il ne s'agissait que d'accepter cet appel, que de discuter en commun les moyens de l'exécuter.

D'autre part, l'auréole qui entourait le nom de Kosciuszko depuis la dernière campagne, les sympathies de toute la nation tournées vers sa personne, son caractère civique et militaire, enfin le titre de citoyen français qui venait de lui être accordé, tout semblait l'indiquer pour la mission en question. L'importance qu'on attachait à ce choix est manifestée par le ton de la dépêche qui l'annonçait.

« ... Vous jugerez, citoyen ministre, disait-elle (31 décembre 1792, lendemain de l'admission de Turski à la barre), des bonnes dispositions des patriotes polonais pour la cause commune par la destination à Paris du citoyen Kosciuszko, aussi bon patriote que brave militaire ; il se rend incessamment auprès de vous. Le citoyen Weissenhoff y était d'abord destiné; mais une maladie sérieuse l'en a empêché et Kosciuszko s'en charge... Cette mission du général Kosciuszko, qui mérite votre confiance et votre sollicitude, demande le plus grand silence sur sa personne et sur ce qui en est l'objet, sans quoi la sûreté de ce citoyen pourrait être compromise, ses rapports

[1] Voyez plus bas l'expression dans la dépêche de Parandier.

dans sa patrie interrompus et tout le bien qui pourrait en résulter serait manqué. Excusez ces détails; ils n'ont pu échapper à l'intérêt que je prends du citoyen Kosciuszko; mais je les regarde superflus pour votre prudence[1]. »

« Tout l'espoir des patriotes polonais qui sont ici, lisons-nous dans une dépêche du 16 janvier, est dans votre sollicitude pour le sort d'une nation si cruellement opprimée par le monstre-femme, Catherine II. ... Kosciuszko est porteur de deux mémoires qui joignent la précision à l'exactitude : l'un sur l'état actuel de la Pologne; l'autre sur les liaisons de cette république avec la Prusse. Les faits qu'ils renferment sont des leçons pour les peuples. Guillaume n'a répondu à la bonne foi et à la confiance des Polonais que par la plus noire des trahisons, la plus abominable des perfidies[2]. »

Les instructions données à Kosciuszko nous sont connues uniquement par une relation écrite de mémoire par Parandier, après une lecture faite en sa présence. Il les communiqua à Lebrun dans sa dépêche du 18 janvier.

Ce document, que nous reproduisons dans l'annexe, nous apprend que, répondant au désir exprimé par le ministre des Affaires étrangères de la France, on envoie Kosciuszko, chargé de pleins pouvoirs, pour entrer en relation avec le gouvernement français et lui procurer les informations nécessaires sur la Pologne; on demande l'appui diplomatique de la France pour l'insurrection polonaise, qui consisterait, soit à mettre la Suède et la Turquie en guerre contre la Russie, soit à prendre une attitude menaçante envers la Russie, à cause de sa conduite par rapport à Descorches, à déclarer que la France ne reconnaîtra que la Pologne libre et indépendante, et qu'elle ne voit qu'usurpation dans le régime de la Confédération de Targowitsa; on demandait enfin que, lorsque la France jugera propre de terminer la guerre contre les tyrans, elle mette la restitution de la Pologne comme une de ses conditions

[1] *Cor. pol.*, vol. CCCXX, fol. 444.
[2] *Cor. pol.*, vol. CCCXXI, fol. 26.

(points 8, 9, 12). On désapprouvait l'idée d'un comité polonais à Paris. On promettait de donner à la Pologne une constitution républicaine et démocratique conforme à celle de la France.

Kosciuszko apportait aussi deux mémoires, élaborés par les groupes polonais de Leipzig et de Dresde. Le premier représentait tous les *Avantages que la France pouvait retirer d'une révolution en Pologne*. Son point de départ était le décret de la Convention du 19 novembre, promettant les secours de la France à tous les peuples qui voudraient rompre leurs chaînes, ainsi que les idées générales que ce décret impliquait. Après avoir envisagé les nombreux avantages que pourrait offrir une révolution en Pologne pour l'expansion des principes républicains et démocratiques en Europe et pour la situation de la France, il exposait les moyens de la provoquer, et les bases de la prochaine constitution polonaise qui étaient : l'abolition de la royauté, du Sénat, et la suppression du haut clergé; le droit pour tous de posséder la terre; le droit d'élection à tous les possesseurs des fonds et payeurs d'impôts, ainsi que celui d'être élu à toutes les fonctions publiques; l'abolition du servage; la liberté et les droits égaux pour tous; l'armement de toute la nation aux frais des starosties et des terres du clergé. Ces lois seraient décrétées huit jours après l'assemblée de la Diète et la guerre immédiatement déclarée à la Russie, la Prusse et l'Autriche.

Le second mémoire, intitulé *Notice sur l'état actuel de la Pologne*, donnait une image des forces militaires polonaises, du nombre et de la position des armées russes, de l'esprit et de la conduite de ces armées, de la disposition d'esprit dans les diverses classes de la population et de ses sentiments envers le roi et la royauté [1].

Nous renvoyons aux annexes l'analyse détaillée de ces deux mémoires pour passer aux résultats obtenus par Kosciuszko en France. Quels furent-ils?

On en chercherait vainement des traces dans la correspon-

[1] Les deux mémoires se trouvent dans le volume XIV des suppléments à la *Correspondance polonaise*, aux archives des Affaires étrangères.

dance polonaise ou autres documents diplomatiques. Il se trouve, il est vrai, un récit des premières tentatives de nouer des relations entre les patriotes polonais et la France, rédigé par Kasimir Laroche pour le ministre jacobin Desforgues qui succéda à Lebrun. Mais, pour beaucoup de raisons, ce récit ne peut mériter notre confiance. D'abord Laroche était à Varsovie au moment où Kosciuszko se rendait à Paris; puis, le point de vue des Jacobins exigeait des réserves, lorsqu'il s'agissait des rapports avec un ministre girondin. Somme toute, le fait est que ce récit est en désaccord avec les faits qu'on peut établir au moyen des documents incontestables.

En revanche, nous trouvons quelques relations sur ce sujet dans le récit d'un homme qui était bien près des affaires et possédait une mémoire exacte : Hugues Kollontaï. Dans son rapport au général Wawrzecki, qui fut nommé « Chef de la Nation », après la bataille de Maciejowice, où Kosciuszko fut pris et conduit en captivité, Kollontaï donne un récit très substantiel, quoique concis, de tous les épisodes et péripéties des démarches diplomatiques entre la Pologne patriote et la France républicaine.

« Kosciuszko partit, dit-il, avec mon neveu, prétextant d'être son gouverneur, d'abord en Hollande, ensuite aux Pays-Bas où il vit Dumouriez... Kosciuszko lui communiqua son plan... De là, il se rendit à Paris où il fut accueilli par le gouvernement avec empressement. »

Le plan que Kosciuszko développa à Dumouriez avait été élaboré dans tous les détails. Il voyait la possibilité de la part de la France de conquérir la Hollande; il proposait qu'on envoyât une flotte dans la mer Baltique, qu'on achetât des vaisseaux en Suède; il demandait des armes et 11 000 000 de livres d'emprunt. Arrivé ainsi par mer avec des armes et de l'argent, il débarquerait dans quelque place propre en Lithuanie. Il était sûr de pouvoir provoquer l'insurrection dans des points multiples de la Pologne à la fois. Descorches devait être expédié en Turquie pour préparer la guerre avec la Russie, avec le soutien de la flotte française. Il promettait de mettre sur pied

100 000 hommes et demandait des armes pour ce nombre qui parut exagéré aux Français.

Le plan de Kosciuszko fut approuvé par Dumouriez et recommandé à ses collègues à Paris. Kosciuszko vit là Hérault de Séchelles, membre du Comité de Salut public, Condorcet, Brissot, Barère, Vergniaud et Lebrun.

La division entre les Montagnards et les Girondins, dit Kollontaï, fit que Kosciuszko ne put traiter qu'avec un de ces partis : c'était celui des Girondins qui était au pouvoir. Il eut plusieurs conférences avec le ministre des Affaires étrangères et ensuite avec tout le Conseil exécutif et obtint, par écrit, la promesse de Lebrun que la France saisirait la première occasion de secourir la Pologne.

En effet, Sémonville, qui se trouvait avec la flotte près de Naples, obtint l'ordre de se rendre dans la mer Noire pour soutenir les Turcs. La Suède fit une convention avec la France, selon laquelle elle devait mettre sur pied 60 000 soldats, 15 vaisseaux et 12 frégates. Malheureusement, la trahison de Dumouriez, la défaite des armées françaises et le règne de la Terreur, qui extermina tous les chefs des Girondins, détruisirent ce plan si plein de promesses et si bien combiné.

Le dernier projet d'alliance franco-polonaise échoua, mais ce n'était que pour faire place à de nouvelles tentatives, qui rapprochèrent de plus en plus les deux nations.

W. M. Kozlowski.

ANNEXE I

Instructions données a Kosciuszko par le groupe de Leipzig.

(Lettre de Parandier).

Leipzig, 18 janvier [1793].

Cette lettre, citoyen ministre, vous parviendra sans doute avant celle que je vous ai écrite par le citoyen général Kosciuszko. Il a la confiance entière de toute la nation polonaise; il méritera la vôtre.

Je crois devoir vous envoyer les instructions qu'il a reçues des patriotes de Leipzig. J'ai cherché à m'en rappeler les expressions, autant que ma mémoire m'a pu le permettre, d'après une lecture très rapide qui m'en a été faite. Ainsi, je ne vous garantis pas toutes les expressions; je puis vous assurer de tous les points et de leur exactitude; ils sont au nombre de douze :

1° Il doit représenter au ministre des Affaires étrangères de la République de France que, pour répondre à ses désirs manifestés dans une lettre du citoyen Descorches du 26 novembre, de conférer avec les principaux membres de la Diète de Pologne, lui, citoyen Kosciuszko, chargé de leurs pleins pouvoirs, doit s'empresser de témoigner au citoyen ministre des Affaires étrangères de la République de France toute l'étendue de leur reconnaissance;

2° Qu'en conséquence de l'intérêt que le ministre des Affaires étrangères veut bien prendre pour faire cesser l'oppression étrangère en Pologne, le citoyen Kosciuszko est autorisé à lui donner, soit de vive voix, soit par écrit, tous les éclaircissements nécessaires sur l'état actuel de la Pologne;

3° Que, d'après les différentes notices remises au citoyen Kosciuszko pour être présentées au citoyen ministre des Affaires étrangères, soit sur l'oppression russe en Pologne, et les moyens de faciliter une insurrection nationale, ledit ministre se convaincra que ce dernier point ne peut s'effectuer que par une guerre contre la Russie, ou tout autre moyen qui puisse faire évacuer une partie des troupes russes du territoire polonais;

4° Que le ministre voudra bien instruire le citoyen Kosciuszko de la situation amicale de la République française avec la Suède, etc.; que, s'il était question d'hostilités de ces deux puissances contre la Russie, le citoyen Kosciuszko, de son côté, voudra bien engager le ministre des Affaires étrangères de la République française de lui confier ses moyens et les localités, et lui faire observer que ces données sont essentielles pour les mesures à prendre en Pologne;

5° Que; si le ministre des Affaires étrangères de la République française pensait que les hostilités de la part de la Suède et de la Turquie fussent incertaines ou sujettes à des difficultés, le citoyen Kosciuszko proposera un moyen de consolider les dispositions d'insurrection de la part des Polonais, et d'inquiéter vivement la Russie par une déclaration de la Convention nationale sur les atteintes portées contre le droit des gens, par les insultes faites à la personne de son ministre près la République de Pologne;

6° Le citoyen Kosciuszko voudra bien engager le ministre français

de faire insérer dans cette déclaration : 1° que la République française ne reconnoît et ne reconnoîtra jamais que la Pologne libre et indépendante; 2° qu'elle ne voit dans la Confédération actuelle, sous le maréchalat de Félix Potocki et Sapieha, que des usurpateurs de l'autorité nationale; 3° qu'elle en appelle à la République, légalement représentée, pour demander réparations dues à la violation du droit des gens dans la personne de son ministre plénipotentiaire; qu'elle rappelle les Polonais à l'assurance de ses sentiments contenus dans son décret du... [la date manque; mais on ne peut douter qu'il s'agit de celui de 19 novembre 1792] sur ses dispositions à l'égard des nations qui réclameroient l'usage de leurs droits;

7° Le citoyen Kosciuszko sera chargé d'observer au ministre que l'idée d'un comité des patriotes polonais à Paris seroit contraire au bien qu'on sembleroit en attendre, ou qu'il réveilleroit les inquiétudes de la Russie; qu'il la mettrait en état de déjouer toutes les mesures efficaces de correspondance et de réunion qui existent en Pologne, et qu'il mèneroit la Confédération à des mesures violentes d'inquisition et de police qui détruiroient tous les rapports;

8° Que, si la République française croyoit devoir s'arrêter et cesser de faire la guerre aux tyrans, il étoit digne de sa grandeur et de sa puissance d'exiger d'eux l'intégrité et l'indépendance de la Pologne;

9° Que le citoyen Kosciuszko observera au ministre que l'intégrité de la Pologne entre assez dans le système de la Russie et de l'Autriche, et que son indépendance semble aussi devoir intéresser la Prusse et l'Autriche;

10° Le citoyen Kosciuszko s'énoncera avec le ministre, etc., avec toute la franchise de son caractère; il parlera des personnes, il parlera des choses d'après sa conscience. Le citoyen Descorches est en état de donner à cet égard tous les détails nécessaires;

11° Le citoyen Kosciuszko présentera au ministre le vœu des soussignés, qu'il pourra assurer être celui de la nation, d'une constitution entièrement républicaine et conforme à celle de la République françoise, autant que peuvent le permettre les localités. Leur serment est de parvenir à ce but au mépris de leur fortune et de leur vie;

12° Dans le cas où la République française jugeroit à propos de faire une paix séparée avec le roi de Prusse, le ministre des Affaires étrangères voudra bien s'expliquer à cet égard avec sa franchise républicaine et concourir aux moyens qui pourront amener l'indépendance de la Pologne.

ANNEXE II

Mémoires sur la Pologne présentés par Kosciuszko au ministre Lebrun.

A.

1° Avantages que la France retirerait d'une révolution en Pologne.

La République française veut propager dans toute l'Europe le principe de la liberté et d'égalité. Indépendamment de ce grand et généreux motif, qui doit la porter nécessairement à secourir tous les peuples qui voudraient reconquérir leur souveraineté, il y a encore d'autres considérations puissantes et des avantages particuliers pour l'engager à exciter en Pologne une révolution entière, ou qui, du moins, puisse acquérir toute la latitude qu'y comportera la situation des hommes et des choses et qu'y permettront les lumières :

1° Et d'abord, cette révolution en Pologne offrirait certainement le peuple qui, par sa position topographique, par la conformité d'origine, de mœurs et de langage, par la force armée dont il pourrait disposer, serait seul capable d'étendre rapidement le républicanisme en Russie, de planter et de faire verdir l'arbre de la liberté jusque parmi les glaçons de Pétersbourg. Et certes, la République française pourra voir sa tranquillité intérieure compromise sans cesse par des intrigues et sujette à des agitations, tant qu'il existera sur les bords de la Néva un despote puissant, et peut-être inexpugnable par d'autres moyens auxquels ne seraient pas joints ceux de la Pologne;

2° Dans la guerre à mort, que la France a entreprise contre les despotes, c'est surtout en les obligeant de partager leurs forces, en leur suscitant des insurrections nouvelles et de nouveaux ennemis qu'elle pourra faciliter les conquêtes de ses armées. Cette méthode, moins dispendieuse et plus utile que des victoires, qui d'ailleurs dispenserait la France de la nécessité d'entretenir des forces aussi considérables qu'à présent, fournirait de plus, dès que la révolution serait faite en Pologne, cent mille hommes libres, qui se battraient très bien et qui tomberaient à dos sur la Prusse et sur l'Autriche;

3° Si ces motifs présentent déjà des avantages actuels, il en est d'autres particulièrement liés à l'avenir de la République française, et qui doivent l'engager à hâter par de grandes mesures la révolution de Pologne. La France veut s'environner, au delà du Rhin, par une ceinture de républiques fédératives. Assurément, l'ambition des peu-

ples ne pourra point les exciter aussi facilement à ces luttes insensées dont l'orgueil, la cupidité ou les caprices des rois ont tant de fois ensanglanté le genre humain. Cependant, les nouveaux rapports, qui se développeront alors entre les nations, ne sont et ne peuvent pas être assez connus à présent pour que l'on puisse hardiment préjuger une paix constante et universelle, qui ne serait jamais troublée par les passions, par l'orgueil, ni par les révolutions des peuples. Et malheureusement, les faiblesses inhérentes à la nature humaine, peut-être aussi cette lassitude d'une longue et même situation, qui sans cesse provoque les hommes au changement, peuvent faire penser qu'il existera toujours un germe indestructible d'inquiétude, assez puissant pour agiter les peuples et pour les porter sous des formes nouvelles à des querelles et à des guerres. D'après ces considérations, il ne paraîtra pas indifférent à la République française d'avoir derrière la ceinture de peuples fédérés qui l'environneront une nation amie et alliée, peuplée encore à présent de huit millions d'âmes et pouvant avoir une force armée de trois cent mille hommes, qui, dans tous les temps, en imposerait aux peuples voisins de la France et réprimerait ceux dont l'ambition entreprendrait de troubler la tranquillité;

4° Il serait également inutile qu'impossible d'énumérer les autres avantages politiques et commerciaux que la France retirerait de la révolution de Pologne; le temps en développera tous les jours de nouveaux, et la reconnaissance, d'accord avec l'intérêt des Polonais, s'empressera de les offrir à la nation généreuse et amie qui les aura puissamment aidés à recouvrer chez eux l'indépendance, la liberté et l'égalité.

2° Moyens de faire la révolution en Pologne.

1° Si la Pologne était libre d'influence et d'armées étrangères, une révolution entière y serait d'autant plus facile que l'état agreste et l'ignorance même de la majeure partie du pays y ont, à la vérité, soumis le peuple à des superstitions, mais, que par là même, il n'a pu s'y établir des préjugés chéris et enracinés. Les légères entraves, que l'intérêt d'un certain nombre d'individus opposerait à l'établissement des résultats pareils à ceux de la Révolution française, seraient vaincues et sans fortes secousses : l'exemple de la dernière diète l'a prouvé. Composée uniquement de la classe nobiliaire, c'est cependant celle-là qui, dès lors, sans en être même pressée par la force des choses, a senti par la seule force de la raison la nécessité d'établir un gouvernement plus égal et plus populaire. Ce sont donc les nobles

eux-mêmes qui, rendant hommage aux sentiments de la vérité et de justice, ont appelé les autres classes de citoyens à la jouissance de quelques-uns de leurs droits. Et si tel était alors le vœu de la majorité nationale, quelle extension n'a-t-il pas acquis maintenant, lorsque de cruelles infortunes ont démontré la faiblesse de mesures partielles qu'on avait adoptées? Les esprits, mûris par le malheur et par les grands exemples de la France, n'attendent que l'instant favorable qui pourrait les délivrer des oppresseurs étrangers, dont la Pologne est inondée. L'armée polonaise, formée pour l'indépendance qu'elle a glorieusement défendue, gémit sous les entraves imposées par la trahison d'un roi, qui était son chef suprême[1]. Dès qu'elle sera destinée à reconquérir la liberté nationale, on la verra se lever tout entière et partager l'énergie des autres citoyens. Cela est si vrai, l'esprit révolutionnaire et la haine contre la tyrannie sont si prononcés, que les patriotes se voient obligés sans cesse de travailler à empêcher quelque explosion précoce ou quelque insurrection partielle, qui épuiserait en vain des forces qu'il est si important de conserver. Ainsi donc, dès que les armées étrangères auront évacué le territoire de la Pologne, la révolution s'y fera aussitôt. Il s'agit, par conséquent, de parvenir d'abord à ce but;

2° La déclaration de guerre par les Turcs, suivie de celle des Suédois à la Russie, forcera Catherine à retirer la plus grande partie de ses troupes; mais, comme il paraît qu'elle s'y attend, elle a permis à 20 000 Prussiens d'entrer en Pologne. Il est très probable qu'un nombre égal d'Autrichiens entreprendra le même brigandage politique. Il faut donc faire suivre la déclaration de guerre par d'autres mesures; d'autant plus que les Turcs seraient écrasés par la Russie et par l'Autriche, si on ne suscitait d'autres embarras à ces puissances;

3° La première mesure à employer serait d'exciter des fermentations et des insurrections partielles en Hongrie, en Galicie, en Bohême, en Silésie, en Prusse et en Russie. Les moyens d'exécution coûteront de l'argent, mais ces mouvements forceront les puissances ennemies à rappeler une grande partie de leurs troupes des bords du Rhin dans leurs États, ce qui, en revanche, diminuera les frais des armements de la France. Les mêmes motifs obligeront la Prusse et l'Autriche à retirer leurs troupes de la Pologne, et, dès lors, la France pourra compter sur l'emploi de l'armée polonaise actuellement existante et forte de 50 000 hommes. Les patriotes polonais concourront utilement à exciter ces insurrections;

[1] La constitution du 3 mai 1791, nous le savons, donnait au roi de Pologne le commandement suprême de l'armée.

4° A ces mesures, il serait fort utile d'ajouter l'envoi d'un noyau de dix à quinze mille Français qui, débarquant en Crimée (avec transport d'armes suffisant pour en fournir les milices polonaises), seconderaient d'abord les opérations des Turcs, entreraient ensuite en Pologne, où leur présence servirait à accélérer puissamment la révolution, de manière que, par là, toutes les affaires pourraient être terminées dans l'espace de trois mois, et donneraient irrévocablement les résultats suivants :

3° Sur quelles bases serait fondé le gouvernement que la révolution établirait en Pologne?

Il est de toute justice que la France, aidant les Polonais à recouvrer leur indépendance, soit informée sur quelles bases leur gouvernement futur serait établi et si les résultats de la révolution en Pologne pourraient être conformes aux principes de la liberté et de l'égalité. Sans entrer dans les détails, trop longs à développer, nous nous bornerons à présenter sommairement les grands effets qui auraient certainement lieu, surtout si l'envoi d'un noyau de troupes françaises avait eu lieu. Ayant égard aux lumières, aux anciennes habitudes et à la population de la Pologne, qui, sur une étendue de sol aussi considérable que celle de la France, offre seulement le tiers de ses habitants, on jugera sans peine que les Polonais peuvent, dans un pays neuf et absolument à former, parvenir aux résultats de la Révolution française, en décrétant :

1° L'abolition de la royauté;

2° L'abolition du Sénat ou de la Chambre haute;

3° La suppression du haut clergé;

4° Que tout homme de tel pays, état et religion que ce soit, sera libre d'acquérir et de posséder des terres;

5° Que tout homme possédant une propriété foncière ou payant un impôt quelconque, aura le droit d'élire et d'être élu à toutes les fonctions publiques;

6° Il s'ensuit : abolition entière du servage des paysans; la liberté et les droits déclarés égaux pour tous;

7° Toute la nation serait armée; les biens de la Couronne, les starosties et les terres du clergé serviraient à l'entretien de la force armée;

8° Toutes ces bases seraient décrétées huit jours après l'assemblée de la Diète, exécutées de suite et, dans deux ou trois mois, la guerre serait faite à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche.

B.

Analyse du second mémoire : notice sur l'état actuel de la Pologne.

Ce mémoire expose surtout la situation au point de vue militaire. Nous apprenons d'abord que l'armée russe en Pologne compte 73 000 hommes. plus 30 000 en Lithuanie, que les quelques palatinats qui en sont libres sont gardés par les Prussiens, qui se réservent cette partie comme lot dans le partage prévu. Les réquisitions et les quartiers ne sont pas rémunérés. Outre une quantité très considérable de pain, de viande, de gruau et de lard, que les habitants sont obligés de procurer à l'armée, ils doivent encore donner la pâture à 700 000 bœufs qui accompagnent l'armée russe.

La discipline est nulle : les vols et les brigandages se répètent journellement. Les Russes établissent des conscriptions dans les palatinats de Kieff, de Breslau, de Volhynie et de Podolie ; ils ne se gênent pas non plus pour prendre des gens par toute la Pologne sous prétexte de chercher des fugitifs; ils transfèrent des familles entières avec les charrues et le bétail dans les déserts d'Oczakow.

Encouragés par la complaisance des chefs de la Confédération de Targowitsa, les Russes ont entrepris des mesures pour rendre l'armée polonaise inoffensive. Les commandants des divisions nationales sont choisis parmi les dévoués au système et à la faction du jour. L'artillerie, les munitions de guerre sont isolées des troupes et même du corps d'artillerie. Pendant les marches des divisions polonaises on enlève aux soldats les cartouches. Partout où les quartiers sont en commun aux deux armées, les patrouilles de nuit sont conduites par les officiers russes. Varsovie est surveillée. Les batteries qui l'entourent, les piquets placés de distance en distance, les pièces d'artillerie disposées à Wola, petite plaine en face de la porte de Varsovie, lui donnent l'aspect d'une ville assiégée.

L'armée polonaise fut portée par la diète de 1791 jusqu'à 100 000 hommes ; mais, comme l'état actuel de l'armée au moment de ce décret ne s'élevait qu'à 55 000, on ne réussit à la compléter que jusqu'à 70 000 en y comptant les recrues. Ce chiffre, sauf une différence de 4 à 5000, représentait l'état de l'armée au moment de la rédaction du mémoire. Les armes n'étaient pas suffisantes à cause des difficultés que faisaient l'Autriche et la Prusse pour leur passage. Les arsenaux étaient suffisamment fournis.

Le commandement de l'armée était confié au roi, qui l'avait trahie

pendant la dernière campagne. Kossakowski et Branicki furent nommés maréchaux par la confédération de Targowitsa.

Branicki, en partant pour Pétersbourg, rendit le commandement à Félix Potocki.

L'esprit du militaire polonais est le même qu'il était lors de la dernière campagne. Il voit dans le Russe non seulement l'ennemi de sa patrie, mais encore de son état et de son honneur. Les succès de la dernière campagne l'ont familiarisé avec le danger et lui ont donné une confiance dans ses forces, ainsi qu'un besoin d'ordre. Les soldats polonais sont attachés aux officiers qui ont partagé leurs peines. Ils attendent avec impatience leur retour[1]. Ils ne voient dans les nouveaux que des traîtres et des oppresseurs. L'ordre donné par la Confédération de leur reprendre les croix d'honneur, obtenues pendant les dernières campagnes, les a indignés au suprême degré. Le général Kosciuszko est un de ceux qui ont mérité toute leur confiance et tout leur attachement. Le gouvernement actuel de la Pologne, formé par la confédération de Targowitsa, est usurpateur; il est désorganisé par l'abolition de toute une série de fonctions publiques, créées par la nouvelle constitution. Le trésor est saccagé par la faction. Les relations extérieures sont enlevées au roi; la Confédération subit une direction, donnée de Saint-Pétersbourg. Les ambassadeurs sont révoqués.

La Confédération évite la convocation d'une diète. La Russie juge utile de la différer. Si elle a lieu, les assemblées primaires et la diète même seront entourées de baïonnettes russes. La Confédération qui prépare cette manipulation s'est adressée à l'opinion de la nation par une proclamation hypocrite. Le public lui a répondu en lui envoyant des exemplaires de la constitution de 1791, ou bien des philippiques.

Les dispositions révolutionnaires en Pologne forment l'objet d'un chapitre spécial. Les paysans, qui sont toujours en communication avec les bourgeois, donnaient foi aux promesses de la constitution de 1791. Ils voyaient que les bourgeois jouissaient de leurs droits; qu'ils fraternisaient avec la noblesse; ils étaient témoins des fêtes qui se célébraient pour honorer la nouvelle égalité civile. L'enthousiasme des villes se communiquait aux villages et soutenait leurs espérances. Si l'on ajoute à la perte de cet espoir la conduite des troupes russes et les maux continuellement renouvelés, on se fera une idée du sentiment que provoque l'oppression actuelle.

[1] On sait que les officiers patriotes quittèrent en masse l'armée après l'accession du roi à la Confédération.

Les villes jouissaient déjà des droits que la diète leur avait accordés. Elles avaient leurs élections, leurs assemblées primaires, leurs assemblées électorales, leurs représentants à la diète, leurs municipalités, leurs délégués dans les administrations supérieures de la police et du trésor. Dans l'exercice de leurs droits, les bourgeois donnèrent des preuves de leur amour pour la liberté et annoncèrent des talents très marqués. Cette classe de citoyens méprise l'aristocratie et connaît très bien la Révolution française. Elle n'ignore point que l'établissement des municipalités a beaucoup plus effrayé les cours voisines, et contribué davantage à la coalition des tyrans contre la constitution du 3 mai, que le prétendu despotisme que la Russie y objecte[1], tout à côté de l'esprit démocratique.

La noblesse a donné des preuves de bon sens pendant la dernière diète. Dix-huit ans d'éducation nouvelle ont produit une révolution dans les esprits. Les quatre années de la diète, les discussions sur tous les objets du gouvernement ont répandu les connaissances politiques et les idées nouvelles. La sanction unanime de la noblesse accordée dans les diétines à tous les décrets de la diète, malgré les intrigues et la corruption tentées par les Russes, garantit d'avance le concours et le zèle de la noblesse pour l'œuvre de la réforme.

Le roi, méprisé par tous, commence à sentir son agonie politique. Il se sent détrôné et pense à abdiquer. Cette disposition d'esprit est très favorable à l'introduction d'une constitution conforme aux droits de l'homme.

Deux tables sont jointes à ce mémoire : l'une donne les quartiers de l'armée russe en Pologne; l'autre concerne les fournitures faites à cette armée, pendant une demi-année, et qui montaient jusqu'à huit millions et demi de florins polonais sans compter la Lithuanie.

[1] Ce despotisme de la constitution de 1791, c'était l'abolissement du *liberum veto* et de l'élection des rois.

COMPTES RENDUS

Rome et le Palais Farnèse pendant les trois derniers siècles
par Ferdinand DE NAVENNE, 2 vol. in-8°, Paris, Champion, 1923.

M. de Navenne, qui nous avait déjà donné, il y a quelques années, *Rome, le Palais Farnèse et les Farnèse*, complète et termine aujourd'hui son œuvre en publiant deux volumes, qui ne le cèdent en rien au premier par l'intérêt répandu d'un bout à l'autre de l'ouvrage et par le soin donné au récit.

M. de Navenne a passé vingt ans de sa vie de diplomate au sein de la Ville éternelle, et l'on s'en aperçoit à chacune des pages écrites par lui. C'est un amoureux de la Rome antique, de la Rome de la Renaissance, de la Rome moderne et contemporaine. Il s'est senti saisi par la magie du passé, par l'attrait prenant de ces trois villes, dont les fondations tantôt se superposent, tantôt se mêlent les unes aux autres en un désordre qui fait souvent le charme de leur étude.

Que de choses, d'ailleurs, se sont passées entre les murs du palais Farnèse, que d'hôtes illustres s'y sont succédé, que de chefs-d'œuvre artistiques en ont décoré les panneaux, que d'événements politiques s'y sont déroulés ou y ont trouvé leur écho! C'est en suivant cette trame conductrice que M. de Navenne nous promène pendant trois cents ans, reprenant son récit au moment où le « grand cardinal », Alexandre Farnèse, descend au tombeau, en 1589. A ce moment son neveu, Alexandre Farnèse, duc de Parme, le fameux capitaine au service du roi d'Espagne, venait d'hériter de son père le duché de Parme et, en même temps, le palais de famille à Rome; mais, trop occupé par sa vie guerrière, il ne parut pas dans ce logis et ce fut son petit-fils, le cardinal Odoardo Farnèse, qui s'installa dans le noble édifice, le décora avec un goût parfait et y couronna la fortune de la famille.

Sur les collections du cardinal Odoardo Farnèse, sur les grands travaux artistiques du palais des Farnèse, sur le règne du frère d'Odoardo, Ranuce Ier, duc de Parme et de Plaisance, M. de Navenne nous donne maints détails puisés dans des archives qu'il eut le temps de consulter sur place, à Rome, pendant ses années de séjour. Il faut lire la description de la vie, du train de maison, de la domesticité, des relations innombrables qu'entretenait, au commencement du dix-septième siècle, à Rome, un cardinal de maison souveraine.

Le palais Farnèse, en raison de l'amitié qui unissait alors la cour de Parme et la cour de France, abrita plusieurs ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans le courant des dix-septième et dix-huitième siècles. Le cardinal Alphonse de Richelieu, le maréchal d'Estrées, le comte de Noailles y logèrent. En 1655, la reine Christine de Suède vint y faire un séjour de plus d'une année. Environnée d'un nombreux et brillant cortège, elle fit à

Rome une entrée à cheval qui produisit une véritable sensation. Ses réceptions au palais Farnèse, ses excentricités, défrayèrent alors la chronique.

Les ducs de Créqui, de Chaulnes et d'Estrées, ainsi que le marquis de Lavardin, ambassadeurs de Louis XIV, séjournèrent au palais Farnèse comme hôtes du duc de Parme. Leurs missions furent agrémentées d'incidents tels que celui de la garde corse, qui donnèrent lieu à des polémiques passionnées. Les démêlés de Louis XIV avec la papauté ne furent point adoucis par le caractère du roi, toujours intransigeant sur les questions de prestige et d'étiquette, d'autant plus qu'à cette époque, par suite de l'affaire des bulles, il s'y mêlait des questions de doctrine et de discipline religieuses, sur lesquelles le Saint-Siège demeurait non moins ferme de son côté. Si l'on en juge par l'entrée de M. de Lavardin à Rome, en 1687, et par la description que nous en donne M. de Navenne, les entrées des ambassadeurs de Sa Majesté Très Chrétienne ressemblaient plutôt à une marche d'armée.

En 1731 mourut le dernier Farnèse et le palais passa, avec l'héritage de Parme et de Plaisance, à don Carlos de Bourbon. En 1749 le duc de Nivernais, ambassadeur du roi Louis XV, vint y habiter et enchanta Rome par les fêtes qu'il sut y donner; puis, à la fin du dix-huitième siècle, le roi des Deux-Siciles, héritier des Farnèse, ne se priva pas d'habiter le palais

Sur la période révolutionnaire à Rome, sur le temps où le département du Tibre, ayant pour chef-lieu Rome, fut annexé à l'empire français, M. de Navenne s'étend en trois chapitres pleins de considérations instructives au sujet des événements qui emportaient alors le monde. Sous les pontificats de Grégoire XVI et de Pie IX, la vie courante des Romains, depuis les *popolani* jusqu'aux membres des plus illustres familles, avec leur façon de sentir la répercussion des événements contemporains, se déroule devant nos yeux. Puis c'est l'unification de l'Italie, la brèche de la Porta Pia, l'installation à Rome de cette royauté venant du Nord. Les Romains, qui en avaient tant vu depuis la chute de Tarquin et l'établissement de la République, acceptèrent d'un œil philosophe cette nouvelle révolution. Le pouvoir temporel est allé rejoindre d'autres ruines dans cette ville des ruines. Le pape continue à protester, mais probablement surtout pour le principe, car il est à croire qu'il serait assez embarrassé si on lui rendait une souveraineté territoriale susceptible de le mêler, pour son malheur sans doute, aux conflits internationaux qui bouleversent actuellement la vie de l'Europe.

Les réflexions de M. de Navenne sur les nécessités inéluctables du nouveau régime instauré sont pleines d'enseignements vécus et méritent d'être retenues, bien qu'ils nous éloignent un peu de l'histoire du palais Farnèse; mais on voit celui-ci reparaître quand, en 1874, le marquis de Noailles signe un bail de location au profit de l'ambassade de France. M. de Noailles est remplacé, en 1881, par M. Decrais comme ambassadeur auprès du Quirinal. Puis viennent le comte de Moüy, M. Mariani, M. Billot, enfin, en 1897, M. Barrère. C'est à celui-ci qu'était réservé, en 1911, l'honneur de mener à bonne fin, auprès des Bourbons de Naples, l'acte d'achat du célèbre palais. Pour la première fois, dans le cours de l'histoire, la France se trouvait logée dans une maison bien à elle, sur les bords du Tibre.

Ludovic de Contenson.

Index generalis. Annuaire général des Universités, Grandes Écoles, Académies, Archives, Bibliothèques, Instituts scientifiques, Musées, Sociétés savantes, publié par R. DE MONTESSUS DE BALORRE, in-16, 2112 p., Gauthier-Villars, 1922-1923.

L'*Index generalis* paraît chaque année. On y trouve l'organisation des Universités et Écoles supérieures du monde entier avec les noms des professeurs, l'indication des cours professés. Plus de 900 pages sont consacrées à ce chapitre.

Les renseignements concernant chaque Université ou grande École sont donnés généralement dans la langue du pays et sous une forme qui respecte l'organisation exacte de chaque établissement. Plus de 1 000 notices ont été ainsi composées : France et colonies, 141 ; Empire britannique, 369; Allemagne, 71 ; États-Unis, 112; autres pays, 314.

On rencontre également dans l'*Index generalis* des détails étendus sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les principaux pays, ainsi que des notices consacrées aux grandes académies, aux observatoires astronomiques, aux musées, aux grands établissements scientifiques de recherches et aux principales sociétés savantes; 3 253 bibliothèques et archives sont décrites dans ce volume : France, 619; Empire britannique, 437; Allemagne, 423; États-Unis, 809; autres pays, 965. Des indications très détaillées sont données sur les publications des sociétés savantes. Une table alphabétique de 4 000 noms termine l'ouvrage.

L'*Index generalis* est un instrument de travail et de recherches indispensable aux savants, professeurs ou non, aux économistes et hommes politiques, en un mot à tous ceux qui participent d'une façon quelconque à l'activité intellectuelle mondiale.

Le Cardinal Pierre de Foix le Vieux (1386-1464) et ses légations, par François BARON, in-8°, impr. Yvert et Tellier, Amiens, 1920-1922.

C'est par les soins de la *France franciscaine* qu'est publié l'ouvrage de François Baron sur *le Cardinal Pierre de Foix*. François Baron fut en effet mortellement atteint par un obus le 5 mai 1918, à la veille de ses trente ans. Originaire de Narbonne, berceau de sa famille, il était entré à l'École des Chartes en 1907. Sa thèse sur le cardinal de Foix lui faisait obtenir en 1912 le diplôme d'archiviste-paléographe. C'est cette thèse qui est présentée aujourd'hui dans l'état où elle fut laissée par son auteur. Ce dernier comptait certainement la remanier, et peut-être la développer. On sent très bien, en lisant ce petit volume, que bien des points auraient besoin d'être retouchés. Ce travail méritait néanmoins de voir le jour, tel qu'il est. Il eût été dommage que cette étude approfondie et consciencieuse restât enfouie dans quelque carton, parce que celui qui l'avait entreprise versa son sang pour permettre à ses confrères de continuer de travailler, aux historiens et futurs de parler de victoire et non de défaite, en retraçant les opérations alliées dans la guerre de 1914-1918.

Cette figure du cardinal Pierre de Foix est d'ailleurs attachante. Issu d'une famille illustre, il joua un rôle fort important à une époque très trou-

blée de l'histoire. Après avoir hésité entre plusieurs obédiences, il eut le mérite de savoir « discerner les chances de succès du véritable pape et devint son partisan ». Envoyé comme légat en 1425, 1427 et 1429, il réussit à amener à la soumission Alphonse, roi d'Aragon, et servit de médiateur entre l'Aragon et la Castille.

Nommé évêque d'Albano en 1431 et vicaire général d'Avignon en 1432, il eut à soutenir une lutte assez vive contre le concile de Bâle.

Il finit par triompher de tous les obstacles : « Muni des plus larges pouvoirs, il pacifia un pays profondément bouleversé et ramena une tranquillité si florissante que la postérité lui a donné le surnom de *Bon Légat* et de *Père de la Patrie*. »

« Venu à une époque où la discorde éclatait même autour du trône de France, il parvint, sans trop déplaire au dauphin et tout en s'opposant à ses attaques, à conserver l'estime de Charles VII et à afficher une politique nettement française. Un des talents de ce diplomate plein de finesse fut de ménager tous les partis. Le Saint-Siège trouva en lui le représentant le plus dévoué dont le crédit et le zèle furent employés pour le service de l'Église. »

Fatigué, usé par les fièvres et les soucis, il aurait voulu, en 1452, que le pape le déchargeât de la légation d'Aragon. Les habitants du Comtat le supplièrent de rester à leur tête, l'empêchèrent de finir ses jours dans la solitude et en tranquillité. Le 13 décembre 1464, mourut ce grand seigneur qui, « sous la prudence diplomatique et les habits cardinalices », possédait « l'humilité d'un franciscain ». On ne sait, ajoute en terminant son biographe, « ce qu'il faut davantage louer en lui, ou de l'administrateur habile, ou du négociateur attentif, ou du prélat ami des arts, ou du gardien de la discipline ecclésiastique ; peut-être ce dernier rôle conviendrait-il le mieux à un cardinal qui arborait la devise : *Servire Deo regnare est* ».

Ce livre consciencieux et précis intéressera vivement tous ceux qui s'occupent de l'histoire du midi de la France, ou de l'histoire ecclésiastique, ou de l'histoire diplomatique du quinzième siècle. Paul Lesourd.

Après la Victoire. Notes et critiques, par le général Gabriel Rouquerol, in-16, Berger-Levrault, 1919.

Le général Gabriel Rouquerol, après avoir brillamment exercé des commandements d'artillerie et de division pendant la guerre, a pris, comme tant d'autres camarades de la grande épopée, un repos bien gagné. D'autres emploient leurs loisirs à dégager leurs souvenirs et à en tirer une philosophie. Tel n'a pas été le but du général Rouquerol et il tient, dans son avertissement, à nous en prévenir. Ses notes, écrites à la façon d'un carnet de route, ont été mises en ordre en février 1916 : « Elles sont présentées, nous dit l'auteur, comme une manifestation de l'état d'âme des gens du front dans la première période de la guerre; elles expriment, en même temps, les appréciations d'un simple divisionnaire dont le commandement comportait les attributions d'un commandant de corps d'armée, c'est-à-dire d'un officier assez rapproché, d'une part, de la troupe pour en connaître et suivre les sentiments, et, d'autre part, des organes du haut commandement pour en sentir le contact direct. »

C'est donc un document de première main, le jet spontané de la pensée à travers les émotions et les vicissitudes des combats dans les dix-huit premiers mois de la guerre. Voilà ce qui en fait le charme et la valeur, et ceci nous fait penser à certains critiques féroces, qui eux, se sont contentés de plus ou moins séjourner pendant la guerre dans les antichambres des états-majors. Les réflexions et jugements sur le fonctionnement des états-majors et services sont parfois âpres et mordants, toujours sincères. Par le tableau que nous en donne l'auteur, on peut juger du manque de préparation qui existait alors dans certains organes de l'armée et aussi des progrès qu'il s'agissait de réaliser. Avec du temps, de la patience, une fabrication plus intense de munitions et aussi, hélas! après une large consommation d'hommes, grâce enfin au moral de tous, à chaque degré de l'échelle, les améliorations jugées alors indispensables ont fini par être réalisées et nous avons été conduits à la victoire définitive.

En fermant ce livre, on ne peut se défendre de songer à ce propos d'avant-guerre d'un homme d'État étranger : « Méfions-nous des Français. On ne sait jamais, après les pires défaites, de quels rétablissements ce peuple est capable. » Cela est vrai, sans doute; mais, avant de trop compter sur notre instinct débrouillard, le plus prudent est encore, instruits par une cruelle expérience, de prévoir dès le temps de paix toutes les éventualités.

L. C.

Le Cardinal Melchior de Polignac (1661-1741), par Pierre Paul, in-8°, Plon-Nourrit, 1922.

« C'est un des hommes du monde dont l'esprit me paraît le plus agréable; il sait tout, il parle de tout, il a toute la douceur, la vivacité, la complaisance qu'on peut souhaiter dans le commerce! »

C'est en ces termes que Mme de Sévigné parle de Melchior, cardinal de Polignac, archevêque d'Auch, membre de l'Académie française, de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Sciences.

Plénipotentiaire au Congrès d'Utrecht, après avoir été ambassadeur en Pologne et avant de l'être à Rome, c'est de ce personnage considérable à qui, dit Faucher, l'un de ses biographes, « la nature avait prodigué ses faveurs à pleines mains », qui « était si grand par lui-même qu'il eût pu se passer de ses ancêtres, puisqu'il a fait rejaillir sur leurs cendres l'éclat de la gloire qu'il s'est acquise »; c'est de cet homme du monde parfait, ce diplomate habile, mais pas toujours très perspicace et parfois malheureux, que M. Pierre Paul vient de nous retracer l'histoire dans un excellent ouvrage, plein d'aperçus intéressants et d'idées générales. Je recommande particulièrement à mes lecteurs, à ce point de vue, un très beau tableau d'ensemble des négociations d'Utrecht (p. 222-231) où, s'élevant au-dessus de son sujet, M. Paul, par un rapide « coup d'œil jeté en arrière et en avant », a su écrire sur ce congrès des pages claires et précises, qui méritent d'être lues. Il faut louer également le souci qu'il a eu, à la fin d'un certain nombre de chapitres importants, de résumer en quelques lignes l'œuvre et la conduite de l'ambassadeur ou du négociateur.

Le rôle de l'historien n'est pas en effet seulement d'exposer des faits, de produire des documents : il doit en outre interpréter ces documents et ces

faits. Il doit dégager d'eux, des idées générales, le sens et l'orientation d'une vie. A travers les diverses manifestations de l'activité d'un homme, il doit chercher l'âme de son héros. Tout biographe doit se doubler d'un psychologue. M. Paul a essayé de l'être; il y réussit dans la plupart des cas. C'est dire tout le bien que l'on doit penser de son travail. Il me permettra cependant — et mes petites observations lui prouveront l'attention avec laquelle j'ai lu son livre, l'intérêt que j'y ai trouvé — il me permettra cependant de lui faire quelques légères critiques.

D'abord (p. 91), parlant de l'entrée de l'abbé de Polignac à l'Académie française, où il remplaçait Bossuet, et de son discours de réception, M. Paul remarque qu'après « l'éloge traditionnel de son prédécesseur » et celui de Richelieu, l'abbé arriva tout naturellement à parler de Louis XIV, de la magnificence incomparable de son règne, de la sagesse de son gouvernement, de la victoire de ses armes à un *tel point que l'on peut se demander si le but de cette solennité académique n'était pas plutot la glorification du Roi-Soleil que celle du grand évêque de Meaux!* » J'avoue avoir été quelque peu surpris en lisant le passage que je viens de signaler, car je suis absolument certain qu'aucun des auditeurs de l'abbé de Polignac n'a eu la pensée que lui prête M. Paul. Personne ne s'est étonné de voir Louis XIV célébré en ces termes : c'était l'usage. Ce discours est en outre plein de formules que M. Paul semble avoir prises à la lettre. Quand on parcourt un certain nombre de discours de réception à l'Académie, de cette époque, on retrouve partout des éloges, outrés parfois, de Louis XIV. L'abbé de Polignac n'avait fait que suivre la tradition. De même que l'abbé de Clérambault ne fit rien d'extraordinaire quand, à la fin de sa réponse à Polignac, il découvrit « chez Louis XIV des vertus pour le moins aussi héroïques que celles dont son nouveau confrère avait cru devoir le gratifier ».

On peut reprocher encore à M. Paul de n'avoir pas marqué suffisamment les rôles respectifs de l'ambassadeur de France à Rome, La Trémoïlle, et l'auditeur de Rote, Polignac, ce dernier agissant parfois comme en véritable ambassadeur dans les négociations avec le pape. Or, au lieu de se borner à constater que, dans certaines affaires, le cardinal de la Trémoïlle se laisse seconder par Polignac, il eût été intéressant d'examiner si ces affaires étaient prises au hasard ou s'il s'agissait d'affaires déterminées, si la conduite de Polignac vis-à-vis de l'ambassadeur de son roi était semblable à celle des auditeurs de Rote, ses prédécesseurs. Cela a une grosse importance, car, pour ma part, je suis porté à voir dans la grande influence de l'auditeur de Rote un reste du rôle important joué par ce dernier, quand les ambassadeurs permanents n'existaient pas encore, quand, entre deux missions diplomatiques temporaires et envoyées pour une affaire déterminée, la France était représentée à Rome par son auditeur de Rote, véritable ambassadeur permanent, sans le titre. Je ne puis certes affirmer catégoriquement ce que j'avance là; c'est une simple hypothèse que j'émets, c'est la solution vers laquelle semblent me conduire les recherches que je suis en train de faire sur l'origine de l'ambassade de France près le Saint-Siège. Au lieu de sembler trouver tout naturel le rôle joué par Polignac, auditeur de Rote, M. Paul aurait dû en chercher les raisons, qui ne tenaient peut-être pas toutes à la personne de l'auditeur, mais à sa fonction.

De même, M. Paul semble se demander comment le maréchal de Tessé,

arrivant à Rome en 1708, peut prendre le titre d'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, alors que le cardinal de la Trémoïlle représentait le roi de France depuis 1706 et continuera de le representer jusqu'en 1720. Il emploie le même terme : *ambassadeur*, pour désigner l'un et l'autre de ces personnages, quand il en parle, et il semble avoir fait une certaine confusion de mots auxquels il n'attache peut-être pas une grande importance : ce en quoi il aurait tort, car dans cette ambassade, plus que partout ailleurs, chaque mot était pesé, aucun titre n'était donné au hasard, la tradition et le protocole avaient minutieusement prévu toutes choses, étaient strictement observés.

Dans le cas présent, l'explication est d'ailleurs très simple, par le fait qu'un cardinal, un évêque ou un abbé était toujours *chargé d'affaires* et non *ambassadeur*, même s'il en remplissait les fonctions, ce dernier titre étant réservé aux laïques ; de sorte que, le cardinal de la Trémoïlle étant officiellement *chargé des affaires du roi de France*, le maréchal de Tessé pouvait sans inconvénient prendre le titre d'ambassadeur.

Lors de la nomination de Polignac comme ambassadeur à Rome (p. 271), M. Paul semble s'étonner qu'on ne lui donne que le titre de chargé d'affaires. « *Chargé d'affaires* et non *ambassadeur*, écrit M. Paul, tel était donc le titre qu'on donnait au cardinal. Mais le seul fait de nommer à un pareil poste un homme de sa réputation et de sa valeur ne suffisait-il pas à montrer plus qu'un *vain mot* l'importance réelle de la fonction ? » Il ne faut pas attribuer à ce titre de *chargé d'affaires*, au dix-huitième siècle, le sens péjoratif, par rapport à l'ambassadeur, que nous lui attribuons actuellement, et cela pour la raison que j'ai donnée tout à l'heure.

Quelques lignes plus loin, M. Paul souligne le fait que « le roi, en annonçant à Benoît XIII que Polignac restait à Rome afin de défendre ses intérêts, lui disait tout l'espoir qu'il fondait sur son nouveau ministre, pour le plus grand bien de l'Église et de la France ». C'est là une simple formule, et qui n'a pas d'autre sens sous la plume de Louis XIV ; car ce dernier l'employait dans toutes les lettres de créance qu'il donnait à ses ambassadeurs au moment de leur départ pour Rome, dans toutes les lettres qu'il envoyait au pape pour lui annoncer l'arrivée d'un nouvel ambassadeur.

Je m'excuse de toutes ces critiques, qui d'ailleurs n'atteignent pas l'ensemble de l'ouvrage qui demeure digne d'être lu et remarqué. Personnellement, étant donné le travail d'ensemble par moi entrepris sur *l'Ambassade de France près le Saint-Siège depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours*, j'ai été heureux de voir que je n'aurai pas à m'occuper de la période pendant laquelle Polignac fut ambassadeur. M. Paul a, je crois, épuisé le sujet. Il a apporté dans ce travail une grande conscience et, on le voit souvent, tout son cœur. Il mérite donc nos plus vives félicitations. Paul Lesourd.

La Petite Entente. Ses origines, son histoire, ses connexions, son avenir, par Albert Mousset; préface de Jean Brunhes, in-16, 192 pages. Éditions Bossard, 43, rue Madame, 1923.

Dans un livre clair et précis, le correspondant du *Journal des Débats* à Belgrade, M. Albert Mousset. montre que la formation de la Petite Entente

est due à la nécessité, pour les États successeurs de l'Autriche-Hongrie, de maintenir dans son intégrité le statut politique et territorial établi dans l'Europe orientale par les traités de paix. La retraite des États-Unis, les tendances divergentes des autres alliés, les désirs de revanche des pays vaincus, imposaient à ces États une politique de solidarité. Tout en professant une vive gratitude pour leurs grands alliés, ils ne sont pas disposés à se soumettre à toutes leurs injonctions ni, en ce qui concerne les États slaves, à prendre les armes contre la Russie soviétique. Ils ne veulent pas davantage d'une confédération danubienne; ils n'ont pas oublié la domination altière et dure de la Hongrie, dont de nombreux ressortissants vivent aujourd'hui dans les portions de territoire qui ont été attribuées à la Yougoslavie, à la Tchécoslovaquie et à la Roumanie; ils n'ignorent pas qu'à Pest on caresse l'espoir de reprendre un jour les régions qu'on a dû céder après la défaite. En somme, c'est à la Hongrie plus encore qu'à l'Allemagne que la Petite Entente est hostile. Les idées avancées, qui prédominent chez la plupart de ses hommes d'État, les rendent profondément opposés à la restauration des Habsbourg, dont les Hongrois demeurent partisans.

Entre la Tchécoslovaquie, qui possède une industrie développée, et la Yougoslavie, pays surtout agricole, une entente était facile. Il leur importait d'ailleurs de s'unir pour mettre obstacle aux ambitions hongroises qui aspiraient à faire de Pest le centre du commerce dans la vallée du Danube. Ce sont ces considérations qui inspirèrent l'alliance conclue en 1920. Suivant un mot de M. Take Jonesco, il s'agissait d'empêcher les vaincus « de récupérer par l'intrigue ce qu'ils avaient perdu par l'épée ». C'est ainsi qu'on en vint à la convention défensive du 14 août 1920 entre le royaume serbo-croate-slovène et la république tchécoslovaque. Elle fut suivie, en 1921, d'une convention tchéco-roumaine et d'une convention roumano-yougoslave. Ces accords visaient soit la Hongrie, soit la Bulgarie, et tendaient au maintien des traités de Trianon et de Neuilly. Les petites puissances envisageaient leur politique comme le complément et l'affermissement de celle des grandes puissances. Le 4 mars de la même année, la Roumanie avait déjà signé une convention défensive avec la Pologne; son but était d'empêcher la Russie de remettre en discussion les limites des deux États. Enfin, vers la fin de 1921, un rapprochement s'opéra entre la Pologne et la Tchécoslovaquie, jusque-là divisées par l'attribution de Teschen au premier de ces États.

La marche incertaine des grandes puissances a été pour une part dans la formation de la Petite Entente, dont les buts sont limités, mais précis. Le groupement représente quarante-deux millions d'hommes, soixante-dix millions si l'on y ajoute la Pologne.

Dans l'histoire de la Petite Entente, dont il est parfaitement informé, M. Mousset distingue une période défensive (opposition à l'accès du roi Charles au trône de Hongrie), et une période active (application d'une politique commune, surtout en ce qui touche les intérêts économiques). C'est ainsi qu'à la solidarité politique on a réussi à joindre des liens économiques plus étroits.

M. Mousset parle ensuite de ce qu'il appelle les *adossements* de la Petite Entente, et d'abord de l'Autriche, qu'il importait de soutenir dans un intérêt commun pour éviter son rattachement à l'Allemagne. La Grèce nourrit

l'espoir d'entrer dans ce groupement, surtout depuis la chute du roi Constantin, mais la Serbie voudrait régler auparavant la question de son accès à la Méditerranée par des facilités accordées à son commerce. L'Italie, défiante d'abord à l'égard de la Petite Entente, semble revenue aujourd'hui à des dispositions plus équitables.

Chose remarquable, à mesure que les grandes puissances laissaient se relâcher les liens qui les unissaient, les États de la Petite Entente resserraient les leurs. N'ayant visé d'abord que la stricte application du traité de Trianon, ils reconnaissaient par la suite la nécessité de soutenir tous les traités qui ont suivi la guerre, apportant ainsi à l'Europe une garantie sérieuse contre un nouvel effort de l'Allemagne, ou de la Hongrie, demeurée secrètement son alliée.

De bons esprits persistent à croire qu'au lieu de détruire l'Autriche-Hongrie, il aurait été préférable de la conserver en la transformant en un État fédératif dans lequel les influences des diverses races se seraient balancées; il y aurait eu ainsi au centre de l'Europe un État puissant qui aurait servi de contrepoids à l'Allemagne. Cette transformation aurait pu être entreprise aisément avant 1914, si l'empereur François-Joseph ne s'y était pas montré contraire et si la Hongrie ne s'était pas obstinément refusée à toute modification du compromis de 1867; mais il faut reconnaître qu'elle était devenue à peu près impossible à la suite des promesses faites, pendant la guerre, à la Bohême, qui n'était plus disposée à se contenter de ce qu'elle aurait accepté avec joie quelques années plus tôt. Dès lors, il ne reste plus aujourd'hui qu'à s'accommoder de l'état de choses établi et à entretenir des rapports amicaux avec la Petite Entente qui, depuis trois ans, a démontré sa vitalité. E. Le Marchand.

La Belgique sous la domination française, 1792-1814, par Paul Verhaegen. T. Ier : *La Conquête,* 1792-1795, in-8°. Plon-Nourrit, 1923.

La Belgique vient de jouer un grand et beau rôle dans ces dernières années. Sa position géographique, politique et militaire lui avait déjà valu maintes fois, dans les temps passés, le redoutable honneur d'être disputée et convoitée par de puissants voisins. M. Paul Verhaegen a su extraire des années 1892 à 1814 le récit d'une de ces périodes historiques, qui ont contribué, plus que toute autre, à développer et à marquer pour l'avenir, d'une empreinte ineffaçable, le caractère et la nationalité de ce petit peuple, appelé, par suite des circonstances, pendant une vingtaine d'années, à être attaché aux destinées de la République, puis de l'Empire français.

Des siècles, en effet, se sont écoulés pendant lesquels les provinces des Pays-Bas n'ont cessé d'être considérées que comme une monnaie d'échange pour la diplomatie européenne, jusqu'au jour où, par la force des choses, l'indépendance du pays a fini par être regardée comme un précieux élément d'équilibre. Or, parmi les causes qui ont précipité l'effondrement de l'Allemagne, l'une des principales, assurément, fut l'oubli où tomba celle-ci du grand principe de stabilité que représentait pour le monde entier l'indépendance belge.

Dans un chapitre d'introduction, l'auteur nous entretient de l'ancien

régime en Belgique, de la domination autrichienne et des maladresses inhérentes, comme partout d'ailleurs, à ce gouvernement. Il nous parle des révolutions brabançonne et liégeoise de 1789-1790, contre-coup forcé de la Révolution française, dont l'esprit gagnait les territoires voisins de notre pays. Une première restauration autrichienne y succède, assez éphémère, puisque, de 1792 à 1793, les armées françaises envahissent la Belgique; mais, par leur sectarisme et leur brutalité, les hommes de la Révolution compromettent tout d'abord la cause française, qui comptait assurément un parti notable parmi les personnes aux idées avancées. Les armées françaises essuient, d'autre part, des revers et se replient devant les troupes autrichiennes, dont les excès ne semblent pas avoir été alors de beaucoup inférieurs à ceux des Français. Malheureuse destinée de ces carrefours des routes belges de constituer, depuis l'empire romain, l'un des principaux champs de bataille de l'humanité et le théâtre des guerres les plus dévastatrices.

Mais la seconde restauration autrichienne ne dure guère plus longtemps que la première. La chute de la souveraineté impériale, succombant sous le poids de ses fautes politiques à l'intérieur de la Belgique et de ses revers militaires à l'extérieur, devient définitive. La conquête militaire par la France s'effectue de 1794 à 1795, appuyée par un mouvement annexionniste qui se trouvait brutalement et maladroitement mené par les jacobins et les hommes de la Terreur. La répercussion des événements du 9 Thermidor se fit cependant sentir en Belgique comme ailleurs, et un mouvement réactionnaire s'y dessina à la suite de la banqueroute des idées révolutionnaires.

Enfin a lieu la réunion à la France, votée par la Convention en 1795. Trois annexes, pleines de détails et d'intérêt, sont ajoutées par M. Verhaegen à la fin de son tome premier, le seul encore paru, pour nous décrire ce que furent le mouvement annexionniste de 1794 en Belgique, la réunion de 1795 et la lutte pour l'indépendance la même année.

En parcourant ces pages, si nourries de faits, si vibrantes d'indignation contre ceux qui, au nom des principes de la Révolution, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, venaient jeter bas, sans hésitation ni scrupule, toutes les institutions sociales, politiques et religieuses du pays, que les siècles avaient pieusement respectées, l'esprit se reporte sans cesse et malgré lui vers telle ou telle partie de la France d'alors où se distinguaient, avec un lustre encore plus déplorable, les hommes de la Terreur, vers la Vendée, la Bretagne, le Lyonnais et tant de villes et campagnes, faisant corps cependant avec la France depuis des siècles. Ici, la guillotine et les persécutions contre les citoyens et les prêtres, coupables de ne pas penser comme les gens au pouvoir, sévissaient, hélas! avec infiniment plus de violence qu'en Belgique. En ce dernier pays, la faute de la Révolution fut double. Elle y exerça la terreur comme dans le reste de la France et elle eut assurément tort, bien que ses attentats contre les personnes et les propriétés y aient été moins caractérisés que dans certains départements français; mais elle commit une autre faute, ce fut de se présenter dans cet appareil à un peuple auquel elle prétendait s'offrir en libératrice.

Après ce premier volume, nous lirons sans doute avec un égal intérêt celui qui nous décrira la Belgique faisant corps avec la nation française jusqu'aux traités de 1814.

Ludovic de Contenson.

Lettres du général Brincourt (1823-1909), publiées par son fils le commandant Charles Brincourt, in-8°, Plon-Nourrit, 1923.

C'est une lecture attachante que celle des lettres de ce vaillant soldat, qui résuma en lui toutes les qualités qui rendent si sympathique l'officier français : franchise, loyauté, gaieté, bonté, indépendance de caractère jointe à un souci permanent de la discipline. Blessé lors des journées de juin 1848, Brincourt, qui débutait alors dans la carrière militaire, a été depuis en Algérie, en Crimée, en Italie, au Mexique, partout où il y avait de la gloire à acquérir et des périls à braver. Ses lettres du Mexique sont prophétiques : il ne se fait point d'illusion sur la malheureuse issue qu'aura l'expédition. En 1870, alors qu'il rejoint l'armée du Rhin comme commandant de la 1re brigade de voltigeurs de la Garde, il se rend compte aussi de la gravité de la partie qui s'engage et qui menace d'avoir une issue tragique. Cela ne l'empêche pas de faire tout son devoir avec l'héroïsme et l'entrain dont il est coutumier.

Rien de plus touchant que la lettre par laquelle, en 1871, ce loyal soldat, avant de reprendre du service dans la nouvelle armée, demande à Napoléon III de le relever de son serment. Nommé général de division en 1873, inspecteur général de l'infanterie en 1874 et grand-croix de la Légion d'honneur en 1882, il sollicita, en 1883, son passage au cadre de réserve à la suite d'un incident politique auquel il était étranger, mais à propos duquel il se crut obligé de couvrir un de ses subordonnés. Il faut savoir gré à son fils d'avoir fait revivre, par cette publication, la physionomie du général Brincourt, qui montra en toutes circonstances les qualités d'un véritable chef.

Camille Piccioni.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE. — 29712.